



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

28. a. 19

J



HISTOIRE
DE LA
LUTTE DES PAPES
ET
DES EMPEREURS
DE LA MAISON DE SOUABE

PARIS. — IMPRIMERIE DE J. CLAYE

RUE SAINT-BENOÎT, 7

HISTOIRE
DE LA LUTTE
DES PAPES

ET
DES EMPEREURS

DE LA MAISON DE SOUABE
DE SES CAUSES ET DE SES EFFETS

PAR
C. DE CHERRIER

MEMBRE DE L'INSTITUT

2^e ÉDITION, REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE.

TOME III



PARIS
FURNE ET C^{ie}, ÉDITEURS

45 RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS

M DCCC LVIII

HISTOIRE
DE
LA LUTTE DES PAPES
ET DES EMPEREURS
DE LA
MAISON DE SOUABE

LIVRE IX

MANFRED

1254-1266

I

MANFRED, RÉGENT DU ROYAUME, ET INNOCENT IV. — MEURTRE DE BORRELLO. —
MANFRED SE RETIRE A LUCERA ET LÈVE UNE ARMÉE. — SES SUCCÈS. — MORT
D'INNOCENT IV.

1254

Le 15 mai 1254, six jours seulement avant la mort de Conrad, le pape avait ratifié la concession provisoire du royaume de Sicile, faite, à titre de fief de l'Église romaine, au fils du roi d'Angleterre, par le légat Albert de Parme. Cette donation, régulière dans sa forme, constituait un engagement réciproque, qui liait le pape et le prince anglais. Henri III se trouvait alors en Gascogne, à la tête de troupes qu'on supposait destinées à la guerre d'Italie. Le 9 juin, Innocent IV, en l'informant d'un évé-

III.

4

nement si favorable à l'exécution de leurs projets, lui recommanda de faire diligence. « Hâtez vos préparatifs, lui écrivait-il; l'occasion est belle, il faut la saisir ¹. » Le pontife lui-même, plein de l'espoir que sa présence aplanirait beaucoup d'obstacles, avait quitté Assise dans les premiers jours de juin, et s'était rendu, par Spolette, Terni et Rome, à Anagni ². La situation de cette ville, à vingt-quatre milles du pont de Ceprano, près de la grande route de Rome à Capoue, facilitait les relations avec les ecclésiastiques et les mécontents du royaume. Bientôt, en effet, ces rapports s'étendirent, et la cause de l'Église gagna de nouveaux défenseurs dans la plupart des provinces.

C'est précisément alors qu'un grand changement s'opère dans les vues de la cour romaine. On n'appellera plus le roi d'Angleterre en Italie, et le pape réclamera pour lui-même une domination directe sur les États siciliens. Cherchons la cause de cette politique nouvelle.

La noblesse italienne n'avait vu qu'avec regret un allemand, le marquis Berthold de Hohenbourg, prendre en main les rênes de l'État, et, pour premier acte de son gouvernement, s'emparer des bijoux et du trésor de Conrad, et les déposer à Lucera, sous la garde de Jean le Maure. Cette faute n'avait point échappé aux yeux clairvoyants du pape, et lorsque Gauthier d'Ocra, archevêque de Capoue, que le roi défunt avait élevé à la double dignité de chancelier du royaume de Sicile et de protonotaire impérial, Manfred, prince de Tarente, et Bursello, général des Allemands, furent envoyés à Anagni par Berthold pour demander la paix et supplier Innocent de prendre le fils de Conrad sous sa protection ³, le fier pontife, qui recevait d'un autre côté des offres de soumission, de la part de plusieurs personnages de marque, ne vit dans cette démarche qu'une preuve d'impuissance, et crut facile de dicter la loi à un pays ainsi divisé. Suivant le récit d'un chaud partisan de Manfred, le pape, après avoir écouté d'une oreille inattentive l'orateur de l'ambassade,

1. 5 Idus junii 1254, Rymer, t. I, pars I, pag. 518.

2. Nicolai de Curbio, *Vita Innocentii IV*, § 38. Dans le registre d'Innocent IV, la dernière lettre écrite d'Assise est du 30 mai. (*Regest.*, Lib. XI, n° 36.)

3. Jamsilla, p. 507. — 27 juillet, Matteo, § 58.

répondit qu'il entendait exercer la souveraineté directe dans le royaume, ajoutant, quant à Conradin, que ses prétentions seraient examinées lorsque cet enfant aurait atteint l'âge viril, et qu'alors on pourrait le replacer sur le trône, si ses droits étaient reconnus valables et s'il s'en montrait digne¹. Les écrivains pontificaux prétendent, au contraire, qu'après quinze jours de conférences, et quand un projet d'accord était déjà rédigé par écrit², la mauvaise foi des ambassadeurs fit rompre les négociations. Ce qui est certain, c'est qu'on se sépara sans rien conclure. Innocent IV prit des troupes à sa solde, demanda des secours aux Lombards, aux Toscans, aux Génois, à toute l'Italie; appela sous le drapeau de l'Église les émigrés du royaume, et leur distribua les fiefs dont il dépouillait d'avance les récalcitrants. Pour préparer les peuples à la domination pontificale, il se fit précéder par une avant-garde de religieux mendiants qui pénétrèrent dans les provinces, malgré la surveillance exercée à la frontière. Le testament de Conrad fut annulé, et une déclaration lue en chaire à Anagni le jour de l'Assomption de la Vierge, somma Berthold, Manfred, Frédéric d'Antioche, les frères du marquis, et en général les chefs allemands et italiens du parti royal, de cesser toute opposition à l'Église romaine, aux recteurs, aux baillis et aux nonces, qu'elle chargerait de gouverner le royaume³. Ceux qui, avant le 8 septembre, n'auraient pas obéi à cette injonction, devaient être frappés d'anathème, déclarés rebelles et privés à jamais, eux, leurs enfants et leurs frères, de tous biens, dignités, fiefs et bénéfices ecclésiastiques. Berthold, placé entre ses devoirs de régent et le désir de rentrer en grâce auprès du saint-siège, se trouva dans une étrange perplexité. Incapable de soutenir le poids des affaires, il n'avait vu dans le pouvoir suprême qu'un moyen d'amasser des richesses. A l'approche de l'orage, il regretta de s'être chargé de la régence,

1. Respondit præcise, se habere velle regni possessionem, atque dominium, promittens regi pupillo, cum ad pubertatem veniret, de jure, si quod haberet in regno, gratiam esse faciendam. (Jamsilla, p. 507.)

2. Cum esset jam pax scripta. (Nicol. de Curbio, § 39.)

3. Per ipsius rectores, balivos, etc., juxta suum beneplacitum gubernanda, etc. (*Regest. Inn. IV*, Lib. XII, Cur., n° 41, f° 212.)

et l'offrit à Manfred. Ceux des barons italiens qui ne voulaient pas vivre sous la domination temporelle de l'Église romaine, représentèrent au fils de l'empereur que lui seul pouvait sauver l'indépendance du royaume. « Il ne s'agit pas seulement, lui « dirent-ils, de conserver la couronne à votre neveu, mais aussi « de défendre vos propres droits, puisque vous êtes appelé à lui « succéder, s'il meurt sans enfants. Votre refus entraînerait de « grands malheurs, dont vous seriez atteint le premier, sans pou- « voir en accuser d'autres que vous-même. » A son tour, Manfred objectait que, dans l'état désespéré des affaires, en prendre la conduite sans argent et avec une faible armée, c'était s'exposer au déshonneur. Pour dissiper ses craintes, le marquis promit de lui remettre le trésor gardé à Lucera, et de se rendre lui-même en Pouille, d'où il ramènerait de puissants secours. Chacun renouvela le serment de fidélité au jeune roi, s'il était vivant, et, dans le cas contraire, au prince, son successeur légitime¹. Manfred, cédant à la nécessité, se décida à agir. Mais les paroles de Berthold étaient trompeuses : loin de se dessaisir de l'argent du trésor et d'assembler des forces contre un ennemi qui déjà menaçait la frontière, il continua de faire rentrer les impôts pour son propre compte, et acheva, par ses exactions, d'aliéner l'esprit des peuples.

Cependant Manfred, réduit à ses seules ressources, ne perdit pas courage. Les fonds destinés à la solde étant épuisés, il vendit ses bijoux, emprunta l'argent de ses serviteurs, et parvint ainsi à relenir les troupes sous le drapeau. Il cantonna les Allemands avec une bonne partie de ses fantassins à San-Germano : lui-même s'établit à Capoue, afin de contenir, par sa présence, les villes de la province dont la fidélité lui était suspecte ; mais, malgré ses efforts, l'avenir paraissait de plus en plus menaçant. Le pouvoir royal était réduit à une extrême faiblesse ; les moines et la plupart des ecclésiastiques servaient ouvertement les intérêts du pape ; la bourgeoisie se flattait d'obtenir, sous le gouvernement de l'Église, les franchises municipales dont le reste de l'Italie était en possession ; enfin, beaucoup de feudataires,

1. Jamsilla, p. 508 - 510.

plus occupés de leurs intérêts privés que de leurs devoirs, n'attendaient qu'une occasion favorable pour se ranger du parti d'Innocent. Pierre Ruffo, que Berthold avait maintenu dans le gouvernement de la Sicile et de la Calabre, envoyait un de ses neveux à Anagni, avec pouvoir d'accepter les offres avantageuses de la cour romaine. Le grand amiral Ansaldo de' Mari, et Richard de Montenegro, grand justicier¹, faisaient assurer le pape de leur soumission. Le dernier des deux, dont les fiefs confiaient à l'État ecclésiastique, se liguaient avec les habitants de la Terre de Labour, dans le but coupable d'ouvrir cette frontière aux troupes pontificales. Enfin, jusque dans Capoue, un complot s'était formé contre la vie de Manfred². Pour surcroît d'embarras, le délai accordé pour obéir aux ordres du saint-siège étant expiré, Innocent frappa d'excommunication ceux qu'il qualifiait de rebelles et d'ennemis de Dieu. En informant Guillaume, roi des Romains, de ce parti extrême, il le requit de faire saisir les terres féodales que le marquis Berthold, ses frères, et en général les nobles compris dans la sentence, tenaient en Allemagne, soit directement de la couronne, soit des grands de l'empire³.

L'armée pontificale, commandée par Guillaume de Fiesque, cardinal-diacre du titre de Saint-Eustache, s'était avancée jusqu'au pont de Ceprano, à l'entrée de la Terre de Labour. Ce prince de l'Église, neveu du souverain pontife, avait reçu des pouvoirs fort étendus pour replacer le royaume sous la domination directe du siège apostolique. Autorisation lui était donnée d'emprunter à gros intérêts l'argent nécessaire, en hypothéquant les domaines du clergé. Il disposait du revenu des cathédrales et des abbayes vacantes; il établissait des impôts, frappait de nouvelles monnaies, confisquait les fiefs de ceux qui, après en avoir été requis, refusaient le serment, conférait ces biens à d'autres, et faisait juger les feudataires rebelles par leurs

1. Jamsilla dit que Richard de Montenegro prit parti pour le pape, *propter odium et inimicitias, quas habuerat cum marchione Bertholdo*. (P. 511, C.)

2. Jamsilla, p. 511, D.

3. 12 septemb. *Regest. Inn. IV*, Lib. XII, Cur., n° 41, f° 212. — *Annales eccles.*, 1254, § 52.

pairs¹. Il pouvait enfin exclure des dignités et des bénéfices ecclésiastiques tout évêque, prêtre ou simple clerc, fidèle à une cause coupable aux yeux du Seigneur.

Manfred, avec peu de troupes mal payées, était hors d'état de défendre la frontière contre un ennemi supérieur en nombre, et que le peuple favorisait. Forcé de battre en retraite, il devait s'attendre à voir éclater des troubles qui rendraient sa position de plus en plus critique. Dans cette fâcheuse extrémité, le seul moyen de conjurer le péril, du moins pour un temps, lui parut être de se réconcilier avec le chef de l'Église. Plusieurs motifs l'y engageaient. Outre que le peuple, inconstant de sa nature, devait se laisser bientôt de la domination des prêtres qu'il appelait aujourd'hui, Innocent était vieux et maladif; et, dans l'état actuel des affaires, une élection ne pouvait amener que d'heureux changements. En tous cas, le fils de l'empereur devait bien mieux pénétrer les intrigues de ses ennemis en suivant la cour pontificale, que s'il leur quittait la place. A ses yeux, dit son historien, la véritable gloire était de vaincre avec prudence, et non de s'exposer témérairement à une défaite². Sommé une dernière fois de mettre bas les armes, Manfred répondit que le père des fidèles ayant reçu de Dieu la mission de protéger les orphelins, il lui remettrait d'autant plus volontiers la tutelle de son neveu et les rênes du gouvernement, qu'en agissant ainsi, il croirait obéir aux dernières volontés du roi Conrad. En conséquence, il se disait prêt à recevoir le pape dans le royaume, et à lui en ouvrir les forteresses, sous la réserve des droits de Conradin et des siens propres³.

Ces paroles comblèrent de joie le vieux pontife, qui, après tant de traverses, atteignait enfin le but de ses efforts. Le comte Galvano Lancia se rendit à Agnani pour régler les conditions de la paix; et, le 27 septembre, dix-neuf jours seulement après

1. Et faciendi reddi in eodem regno, cum necesse fuerit, per illius pares judicia, tribuimus tibi plenariam potestatem. (2 sept. *Ibid.*, Lib. XII, *Cur.*, n° 11, f° 210.) — *Lettres des Papes*, t. XXVII.

2. Majoris esse honoris, et gloriæ reputans ex prudentia vincere, quam ex audacia vinci. (Jamsilla, p. 512, A.)

3. Sine præjudicio regis et suo; et tam ipsius regis, quam suo in omnibus juri salvo. (Jamsilla, p. 512.)

avoir excommunié Manfred, Innocent le fit rentrer dans la communion chrétienne, l'appela son cher fils, et lui pardonna ses torts envers l'Église. En vertu du pouvoir que le pape tenait du bienheureux Pierre, à qui, suivant lui, le royaume de Sicile appartenait pleinement¹, il confirma au fils de Frédéric la possession de la principauté de Tarente, des comtés de Gravina, de Tricarico et de l'honneur de Monte S. Angelo, pour en jouir, selon les termes de la concession primitive faite par l'ex-empereur². La redevance féodale de ces terres resta fixée à cinquante chevaliers, que le prince était tenu de conduire en personne, et chaque fois qu'il en serait requis, à l'armée pontificale, pour y servir, à ses frais, durant quarante jours, dans l'intérieur du royaume. L'investiture des fiefs fut donnée, en présence des cardinaux, au comte Galvano Lancia, le délégué de Manfred, et ce seigneur obtint pour lui-même et pour son frère Frédéric la restitution de tous les biens dont ils avaient été dépossédés par Conrad³. Le même jour, une bulle pontificale conféra à Manfred les fonctions inamovibles de vicaire du siège apostolique, pour le temporel, dans les provinces situées entre le phare de Messine et le fleuve Sele ; et de ce fleuve, en remontant vers Bénévent et le comté de Molise, jusqu'à *Trinium*, à l'exception du justiciariat de l'Abruzzi. Un traitement annuel de huit mille onces d'or (504,960 fr.), payable par tiers, en avril, août et décembre, était attaché à cette dignité⁴.

En voyant la politique tortueuse qui, hier encore, jurait la ruine de la race entière de Souabe, et qui aujourd'hui comble Manfred de biens, et lui délègue une autorité presque sans bornes sur une moitié du royaume, dont ce prince réclame la succes-

1. Cum regno Sicil. ad apost. sedem plene pertinet. (27 sept., *Regest.*, Lib. XII, n° 205, f° 172.)

2. Le mariage de la mère de Manfred et de l'empereur ayant été contracté pendant que ce prince était frappé d'excommunication, ne pouvait paraître valable aux yeux de l'Église, et jusqu'alors Manfred avait été considéré par elle comme bâtard. Mais, en lui confirmant entre autres donations, l'honneur, ou en d'autres termes la haute suzeraineté du comté de San Angelo, qui faisait partie du douaire des reines de Sicile et que Frédéric II avait assigné à Blanche d'Anglano en l'épousant, c'était reconnaître et valider à la fois le mariage de la mère, et la légitimation du fils.

3. *Regest. Inn.* IV, Lib. XII, n° 8, post. 205, f° 172.

4. *Ibid.*, L. XII, n° 1, post 205, f° 172. — *Annal. ecclési.*, 1254, § 60.

sion éventuelle, on se demandera sans doute si le vieux pontife ne cherchait pas à désarmer son ennemi par de feintes caresses, pour le perdre plus sûrement. Certes, on peut bien le penser, quand on se rappelle que quelques mois à peine se sont écoulés depuis que le chef de l'Église a donné au fils du roi d'Angleterre l'investiture des États siciliens, dont, aux yeux de la cour romaine, ce jeune prince devrait être désormais le seul monarque légitime. Après un tel acte, le pape ne peut laisser reproduire les prétentions des héritiers de Frédéric II, et encore moins leur reconnaître quelque valeur, sans violer un engagement solennel, et abuser Henri III ou Manfred. Cependant ce dernier exige, pour prix de sa soumission, que les droits de Conradin et les siens propres sur ce pays soient réservés. Ces droits sont réputés nuls; mais comme un refus remettrait tout en question, Innocent, quoique engagé ailleurs, n'hésite point à accorder ce qu'on lui demande; et, dans cette négociation entachée de fraude, le nom du prince anglais n'est pas même prononcé. Bien plus, comme Manfred demande qu'un acte officiel rende public l'engagement pris par le saint-siège, le pape adresse aux peuples chrétiens une lettre circulaire ainsi conçue : « De tous temps l'Église romaine s'est montrée propice aux « mineurs privés de leurs parents, a étendu sur eux une main « secourable, et a pris leur tutelle pour les soustraire à tous les « périls. Comme notre cher fils en Jésus-Christ, l'illustre Conrad, « roi de Jérusalem, duc de Souabe et petit-fils de Frédéric le ci- « devant empereur, est orphelin et en bas âge, nous voulons lui « assurer la protection du siège apostolique, qui deviendra pour « lui un ferme soutien. En conséquence, après avoir pris l'avis « de nos frères les cardinaux, nous déclarons, par la présente, « que le royaume de Jérusalem, le duché de Souabe, et les droits « dudit Conrad tant sur les États siciliens que sur d'autres pays, « lui seront conservés dans leur intégrité¹. Nous permettons « que les habitants du royaume de Sicile, dans le serment qu'ils

1. 27 septemb. Regn. Hierosol., ducat. Sueviæ et alia jure sive in regno sive alibi habeat, proponimus et volumus conservare. (Lib. XII, n° 207, f° 173.) — *Annal. Eccles.*, 1254, § 47.

« prêteront à nous et à l'Église romaine, puissent ajouter ces « mots : *Sauf les droits de Conrad le jeune* ¹. Nous écrivons cette « lettre pour que chacun en soit informé dans le présent et dans « l'avenir. Fait à Anagni, le 2 des ides de septembre, XIII^e in- « diction; de notre pontificat la douzième année. » En voyant cette manière d'agir, si le fils de l'empereur, dont on connaît la position critique, s'arme, à son tour, de ruse pour soutenir une lutte engagée de la sorte, de quel droit la cour pontificale pourrait-elle lui en faire reproche ?

Après avoir ainsi terminé cette importante affaire, Innocent fit un accord avec les Romains, dont les procédés hostiles venaient trop souvent à l'encontre de ses projets. Le sénateur ami de Manfred avait non-seulement repoussé les instances du pape, qui le pressait de s'unir à lui contre ce prince; mais, il empêchait les villageois d'approvisionner le marché d'Anagni, et ses milices ravageaient le territoire de Tibur, protégé par l'Église. Arlotto, notaire apostolique, parvint à sceller la paix entre Tibur et Rome. Les anciens griefs, furent, de part et d'autre, mis en oubli; et, le jeudi 8 octobre, Innocent partit pour Ceprano, où il entra le samedi matin. Manfred, qui s'était rendu dans cette ville, fut reçu favorablement par le pape. Le lendemain, à l'issue de la messe, le cortège pontifical que l'armée précédait, franchit la frontière napolitaine. A l'entrée du pont sur le Garigliano, le fils de l'empereur descendit de cheval et conduisit par la bride, jusqu'au delà du fleuve, la haquenée que montait Innocent, voulant prouver, par cette démarche, qu'il ouvrait volontairement le royaume au chef de l'Église. Dans ce court trajet, la croix qui toujours précède le pape, échappa des mains de celui qui la portait et tomba sur la terre de Sicile, ce qui fut regardé comme un très-fâcheux présage. Après avoir traversé Aquino et Rocca-Secca au son de toutes les cloches et au milieu d'une multitude innombrable de peuple, Innocent coucha à S. Germano, où une réception magnifique lui fut faite.

Pendant plusieurs jours le prince et le vieux pontife se mon-

1. Permittimus quod in serie juramenti fidelitatis quod nobis prestabunt, possint adjicere Conradi pueri jure salvo. (*Ibid.*)

trèrent également experts dans l'art de feindre. Leur réconciliation plâtrée causait aux uns de la joie, aux autres des regrets, à tous une grande surprise. Dans les premiers moments ils surent si bien sauver les apparences, que les esprits crédules crurent à une paix ferme et stable. Mais à qui eût observé de près l'attitude des courtisans en crédit, il eût été facile de reconnaître que sous des dehors pacifiques couvaient de profonds ressentiments. Les émigrés et les bannis du royaume étaient nombreux dans cette cour; Roger de S. Severino, leur chef, avait l'oreille du pape : rencontraient-ils le prince, ils affectaient, dit un témoin oculaire, de ne point se découvrir devant lui¹. De leur côté, les parents et les amis de Manfred ne pouvaient voir sans un profond mécontentement, la tournure que prenait l'affaire. « Dieu nous conserve le fils de l'empereur pour nous rendre « la liberté, disaient-ils entre eux; la domination des prêtres ne « peut nous convenir : il faut que l'Église rende le temporel « aux laïques et se borne au spirituel². » Dans les provinces, c'était à qui abandonnerait le plus tôt la cause royale. Les Sarrasins, inquiets sur le sort qu'on leur réservait, s'étaient renfermés dans Lucera, pendant que le peuple, longtemps opprimé par ces infidèles, chassait de leurs emplois les justiciers et les autres fonctionnaires arabes, attaquait les détachements isolés, et se vengeait sur eux de ses anciennes souffrances. Les Allemands, non moins chargés de la haine publique, réclamaient le paiement des soldes arriérées. Au premier bruit de l'accord conclu à Anagni, deux de leurs officiers s'étaient rendus dans cette ville, croyant qu'on leur accorderait des conditions avantageuses. Mais le chef de l'Église les craignait, et ne désirait rien tant que de s'en délivrer. On lui persuadait que la population tout entière étant contre eux, ils mettraient bas les armes sans effusion de sang. Manfred, réduit à ruser avec tout le monde³, pro-

1. Matteo di Giovenazzo, § 62.

2. Non nobis competit clericorum dominium; sufficiant Ecclesie romanæ spiritualia; principi autem nato imperatoris temporalia libera derelinquat. (Sabæ Malaspinae *Historia*, p. 792.)

3. Dava un colpo allo cerchio, e n' altro allo tompagno. (Matteo di Giovenazzo, § 63.)

mettait au pape de seconder ses vues, et conseillait aux officiers allemands de traîner les choses en longueur, leur faisant entendre à demi-mot que la santé du vieux pontife devenait chaque jour plus débile, et qu'à sa mort tout changerait.

Après s'être arrêté quatre jours à San Germano, Innocent en partit malade et épuisé de fatigue. Le vendredi 16 octobre, il coucha à Teano. Pendant ce temps, son neveu, le cardinal de Saint-Eustache, prenait possession de Capoue, de Naples, de Nola, et dirigeait vers la Pouille une grande partie de ses forces. Suivant l'ordre donné par le prince, les villes s'ouvraient devant les pontificaux, et recevaient de nouvelles garnisons. Quand le fils de l'empereur eut ainsi livré ses meilleures forteresses, le pape lui fit moins bon visage, et tint peu de compte de ses recommandations. Manfred l'avait supplié de nommer maître justicier de la terre de Bari, Berardo Capece, l'un de ses serviteurs : cet emploi fut donné à une créature de San Severino, qui partit avec douze escadrons de cavalerie pour aller prendre possession de cette province. Avant la paix d'Anagni, Innocent avait conféré à un baron de haute naissance, appelé Borrello d'Anglona¹, le comté de Lesina, qui dépendait de Monte-San-Angelo, cet ancien apanage des reines de Sicile, qu'une clause expresse du traité d'Anagni venait de rendre à Manfred. Pour éviter toute contestation, le prince fit demander à Borrello un désistement amiable, en lui offrant l'investiture d'une autre terre de même valeur.

Sous Frédéric II, Borrello avait été dépouillé d'Anglona, son meilleur fief. Manfred le lui rendit pendant sa régence. Conrad éleva Borrello au rang de chevalier, ce qui ne l'empêcha pas, après la mort du roi, de se jeter un des premiers dans le parti pontifical. Fort en crédit à la cour d'Innocent, il affectait beaucoup de zèle pour les intérêts de l'Église, et s'en promettait de grands biens. Sa réponse fut que Manfred étant ainsi que lui-même sujet du saint-siège, il n'entendait en aucune façon le reconnaître pour son seigneur, ni lui prêter serment. Personne,

1. Sabas Malaspina dit que Burrello tenait par alliance ou parenté aux principales familles du royaume. (P. 793, B.)

ajoutait-il, ne pouvait lui contester ses droits, qu'un titre en bonne forme validait. Poussant l'audace jusqu'au bout, Borrello se mit en mesure de prendre à force ouverte possession de Lesina. On conseillait au prince de punir l'insolent qui osait le braver ; mais pour ne point donner prise à ses ennemis, il préféra prier le souverain pontife de terminer cette affaire. Sans désavouer Borrello, Innocent répondit que rien de ce qui appartenait à Manfred n'avait été concédé à d'autres¹ ; mais qu'au surplus la cour statuerait selon la justice, quand elle serait arrivée à Capoue.

Une autre discussion plus sérieuse s'était élevée entre le fils de l'empereur et le légat. On vient de voir que Guillaume de Fiesque avait été investi de pouvoirs très-étendus pour établir l'autorité pontificale dans les provinces. Ce cardinal, jeune, ardent, présomptueux, n'aimait pas Manfred. Soit qu'il agit de son propre mouvement, soit que l'ordre lui en eût été donné sous main, il défendit aux barons et aux syndics des villes domaniales, qui juraient fidélité à l'Église, de faire réserve des droits de Conrad le Jeune². Bien plus, il prétendit contraindre Manfred à prêter un serment sans restriction ; mais ce dernier protesta avec énergie contre une telle violation des traités. A partir de ce jour, Guillaume ne garda plus de mesure, et le pape lui-même laissa percer son mécontentement. Manfred, persuadé qu'on ne cherchait qu'un prétexte pour rompre avec lui et peut-être même pour attenter à sa liberté ou à sa vie, prit la prudente résolution de se retirer le plus tôt possible dans une place forte de ses domaines. L'occasion qu'il désirait ne tarda guère à se présenter.

Innocent IV, dont l'état maladif s'aggravait de jour en jour, s'était arrêté à Teano. Dès le surlendemain de son entrée dans cette ville, on y apprit l'arrivée prochaine du marquis Berthold de Hohenbourg, qui venait faire en personne l'hommage et le serment pour ses fiefs. Manfred obtint l'autorisation d'aller à la rencontre de ce parent et se fit suivre par ses chevaliers et par ses équipages, ce qui montrait clairement son intention de ne

1. Summus pontifex respondit, se Borrello nihil de juribus principis concessisse. (Jamsilla, p. 514.)

2. Nullo jure regis et principis salvo. (Jamsilla, p. 512, E.)

plus revenir. Mais s'il avait hâte de quitter la cour pontificale, on ne songeait guère à l'y garder : sa présence gênait, depuis qu'elle n'était plus nécessaire. C'était le dimanche 18 octobre, sept jours seulement après l'entrée triomphale du pape dans le royaume : plusieurs amis du prince l'accompagnaient, et son escorte, trop nombreuse pour craindre de fâcheuses rencontres, suivait le sentier qui de Teano va rejoindre la grande route de Capoue. Après avoir fait deux milles, il descendit dans un ravin, à l'extrémité duquel des cavaliers, le heaume en tête, semblaient apostés pour défendre le passage. C'était Borrello qui occupait ce lieu propre à une embuscade. Pendant que Manfred, qui était désarmé, demande son casque pour n'être pas pris à l'improviste, ses gens sautent sur leurs chevaux de combat, piquent des deux, et chargent la troupe du seigneur d'Anglona, qui, sans les attendre, part à toute bride vers Teano. Vainement le prince s'efforce d'arrêter cette poursuite dont il craint l'événement : sa voix n'est pas entendue.

Sur ces entrefaites, des écuyers de Borrello vinrent réclamer leurs montures, dont les serviteurs de Manfred s'étaient emparés. « Reprenez ce qui vous appartient, leur dit-il, mais avertissez « votre maître que si nous usons de clémence envers lui, c'est « uniquement par respect pour le souverain pontife. » Au moment même où il prononçait ces paroles, Borrello tombait sous les murs de la ville, mortellement blessé d'un coup de lance dans le dos. Pour prévenir de perfides rapports, Manfred voulut charger deux officiers de confiance de présenter au pape sa justification; mais un neveu d'Innocent, qui l'avait accompagné avec ses autres amis, déclara qu'il en faisait son affaire. « Si les « serviteurs de Borrello, dit-il au prince, reconnaissent vos « voyés, ils s'efforceront de venger sur eux la mort de leur « maître. Témoin de ce qui s'est passé, je pourrai mieux que « personne attester votre innocence et confondre vos accusa- « teurs. » Il partit en effet; et Manfred, qui se défiait, non sans motif, des dispositions de la cour romaine, résolut d'aller dès le même jour à Acerra, chez son beau-frère le comte Thomas d'Aquino, pour y attendre le résultat de cette démarche. Mais il fallait passer le Vulturne sur le pont de Capoue, ville en grande

partie gagnée à la cause de l'Église, et dont la nombreuse garnison, toute composée de troupes pontificales, était sous les ordres de plusieurs cardinaux, ennemis de la maison de Souabe. Déjà le bruit d'une rixe sanglante courait de bouche; et pour peu que les fugitifs tardassent à traverser Capoue, dont ils étaient encore à huit milles (environ 18 de nos kilomètres), ils devaient craindre de n'en pouvoir sortir. Pressant donc le pas des chevaux, ils arrivèrent promptement en vue du château neuf qui défendait l'entrée du pont, et bientôt après ils en virent sortir, au milieu d'une multitude de peuple, des musiciens qui faisaient retentir l'air de bruyantes fanfares. Venaient ensuite des chevaliers armés de toutes pièces, et plusieurs cardinaux que leurs chapeaux rouges faisaient aisément reconnaître. Mais presque aussitôt ces princes de l'Église quittèrent la route pour se retirer à l'écart, pendant que peuple, hommes d'armes et musiciens continuaient à marcher au-devant de Manfred, qui, dans la persuasion qu'on en voulait à sa vie, se disposait à la vendre chèrement. Voici la cause de ce mouvement extraordinaire. La cour pontificale avait fait préparer ses quartiers à Capoue; et comme le bruit de son arrivée prochaine s'était répandu, les cardinaux, prenant l'escorte du prince pour celle du pape, avaient rassemblé les habitants pour recevoir le chef de l'Église à son entrée dans la ville. Quand, au lieu des clefs de saint Pierre, ils reconnurent la bannière de Manfred à l'aigle noire en champ d'argent, ils se détournèrent du chemin. Déjà ils avaient appris la mort de Borrello; et, en voyant celui qu'on accusait d'en être l'auteur, ils songeaient à s'assurer de sa personne. Mais la mine guerrière et le nombre de ses gens leur faisaient craindre qu'on ne pût facilement venir à bout de ce dessein. Pendant qu'ils consultaient ensemble, le peuple, entraîné par quelques partisans de la maison de Souabe, reçut le prince avec des cris de joie, et retourna avec lui vers Capoue.

Arrivé près de l'endroit où les cardinaux s'étaient séparés de leur nombreuse suite, Manfred, faisant bonne contenance, s'approcha d'eux; et, après qu'il eut expliqué en peu de mots son désir d'avoir une entrevue avec le marquis Berthold, il les quitta en leur faisant un salut gracieux, qu'ils ne lui rendirent

point ¹. A l'entrée du pont sur le Vulture, monument bâti à grands frais en 1234 par l'empereur Frédéric ², les musiciens redoublèrent de bruit; et la foule devint si épaisse, qu'on n'avancait qu'avec une extrême lenteur dans les rues étroites qu'elle remplissait. Manfred n'osait manifester son impatience, quoiqu'il craignit à chaque instant d'être arrêté, sans pouvoir se défendre, au milieu de cette ovation populaire. A peine arrivé au palais, il congédia, avec de grands remerciements, ceux qui lui avaient fait cortège; et, remontant presque aussitôt à cheval, sous prétexte d'aller au-devant de Berthold, il sortit de la ville et prit le chemin d'Acerra. Ses craintes n'étaient que trop fondées; car, une demi-heure plus tard, ce même peuple qui venait de lui faire une entrée triomphale pillait ses bagages, et les cardinaux, revenus de leur frayeur, mettaient à sa poursuite un corps de cavalerie. Son arrière-garde, composée de vingt hommes d'armes, fut atteinte et prise après une vigoureuse résistance; mais Manfred lui-même arriva sain et sauf à Acerra, où le comte Thomas lui fit bon accueil.

Pendant que ces choses se passaient, le marquis Berthold s'arrêtait à Arienzo, bourg à l'entrée de la vallée Caudine, si célèbre par la victoire des Samnites et l'humiliation de l'armée romaine. En apprenant la mort de Borrello, que la voix publique attribuait à Manfred, il donna des éloges au fils de l'empereur, qui, disait-il, s'était, dans cette occasion, montré digne de son rang. Mais quand des chevaliers de la suite du marquis, invoquant le double lien de parenté qui l'attachait à la maison de

1. Jamsilla, p. 516.

2. Rich. de S.-Germ., p. 1034. — En 1234, Frédéric II entoura de murs la ville de Capoue la Neuve, et fit construire un pont de pierre sur le Vulture. A la tête de ce pont était un château flanqué de deux grosses tours, qui en défendaient les approches. L'empereur avait tracé de sa main le plan de ce monument, pour lequel il dépensa 20,000 onces d'or (1,266,000 fr.) Il l'avait orné de marbres, de bas-reliefs, de statues, au nombre desquelles on remarquait la sienne et celles de Pierre de La Vigne et de Thaddée de Sessa, ses ministres. L'empereur, de grandeur naturelle, était représenté assis, la couronne sur la tête, un globe dans la main droite, le bras gauche étendu, deux doigts levés. En 1517, Capoue ayant été fortifiée suivant les règles de l'art moderne, le château disparut; mais la statue du prince fut conservée. On la voit encore aujourd'hui, fort dégradée par le temps, dans une niche près de la porte Romaine.

Souabe¹, lui proposèrent de passer par Acerra, qui n'est qu'à six milles d'Arienzo, il prétendit qu'il ne pourrait plus être utile au prince, s'il le voyait avant de se présenter au pape. Vainement deux officiers de Manfred, qui vinrent à Arienzo, exposèrent que Conrad à son lit de mort avait confié au marquis son unique fils, et que cet enfant, s'il ne le protégeait, perdrait à jamais le trône. Après de vagues assurances, Berthold parut consentir à une rencontre, qui aurait lieu la nuit suivante, et, comme par hasard, dans le bois qui est entre Maddaloni et Capoue! Manfred fut exact au rendez-vous; le marquis prit un prétexte pour éviter de s'y trouver, et fit dire à son parent d'envoyer des officiers de confiance à la cour pontificale, promettant de se joindre à eux pour lui faire obtenir justice.

Mais, au dire d'un chroniqueur contemporain, c'était une fourbe insigne², et Berthold, ayant trouvé le pape disposé à l'indulgence, l'en détourna. « Si Votre Sainteté, lui dit-il, « laisse échapper cette occasion de faire rentrer dans le néant « celui qui sera toujours un obstacle aux projets de l'Église « romaine, elle n'affermira pas sa domination sur le royaume « de Sicile. Le fils de l'empereur, en liberté, conservera des pré- « tentions téméraires, et un parti pour le soutenir : abattu, « toute résistance cessera. » Ce conseil fut suivi. Innocent répondit aux envoyés du prince que s'il se présentait sans armes et presque sans suite, sa justification serait entendue. Mais il refusa de lui donner un sauf-conduit; et quand, malgré ces conditions rigoureuses, Manfred se dit prêt à venir, on parla de le faire juger par le cardinal de Fiesque, son ennemi personnel³. Galvano Lancia, l'un de ses envoyés, l'avertit du péril qui le menaçait. « Quittez au plus tôt Acerra, lui écrivit ce parent; « vous n'y êtes pas en sûreté. Retirez-vous en Pouille, et faites « en sorte de gagner le chef des Sarrasins : s'il embrasse votre « cause, tout pourra se réparer. Adresse, célérité et discrétion,

1. Berthold, proche parent de la mère de Conradin, avait épousé Isolde, fille du marquis Lancia.

2. Jamsilla, p. 520.

3. Papa respondit se nolle quod princeps ad suam presentiam veniret, sed ad presentiam legati. (*Ibid.*, p. 521.)

« afin qu'on n'apprenne ici votre éloignement que lorsque vous « serez hors d'atteinte. » Dès le même jour, Manfred fit demander asile à Jean le Maure, le commandant de Lucera ; lui-même fit ses préparatifs de départ, et pour détourner les soupçons, il annonça qu'il se rendrait le lendemain matin à Aversa, où la cour pontificale venait d'arriver. Un de ses serviteurs envoyé dans cette ville, y marqua son logement.

Vers minuit, Manfred sortit d'Acerra avec ses chevaliers, et suivit l'ancienne voie Appienne, qui conduit en Capitanate. Le trajet direct était court, mais périlleux, parce que la plupart des lieux forts situés sur cette route tenaient pour le pape. Monteforte appartenait à Louis de Hohenbourg, Avellino, au marquis Berthold ; le gros de l'armée pontificale stationnait à Ariano, et, pour éviter les postes ennemis, il fallait de toute nécessité faire de longs détours et marcher avec prudence. Le comte Thomas voulut accompagner son beau-frère jusqu'à Marigliano. Là, deux gentilshommes napolitains, Conrad et Marino Capece, qui tenaient des fiefs royaux dans cette province, servirent de guides aux fugitifs. Un peu avant Monteforte, au pied de l'Apennin, ils se jetèrent à gauche dans les montagnes, et commencèrent à gravir des sentiers raboteux et encombrés de pierres, où les chevaux trébuchaient à chaque pas. Le temps était pluvieux, la nuit obscure ; et si par de courts intervalles la lune se montrait entre de gros nuages que le vent avait séparés, les pentes semblaient encore plus roides, les précipices plus profonds, les rochers plus menaçants : venait-elle à se cacher, chacun tremblait de rouler dans l'abîme. Les chevaliers, couverts d'armes pesantes, avaient mis pied à terre et n'avançaient que péniblement, en tirant leurs montures par la bride. Au point du jour, ils arrivèrent à Mercogliano, bourg entouré de murailles, et composé d'une seule rue tellement étroite, qu'en beaucoup d'endroits deux cavaliers n'y pouvaient passer de front. La fatigue les accablait, et bien volontiers ils eussent pris en ce lieu quelques instants de repos ; mais le bruit de la mort de Borrello avait pénétré jusqu'au cœur de l'Apennin, et les habitants de Mercogliano, sujets du marquis Berthold, avaient fermé leurs portes à Manfred. Aucune autre issue ne restait qu'un sentier

presque impraticable à l'extérieur des murs : les gens du prince s'y engagèrent. Ils formaient une longue file qui serpentait lentement le long des replis de la montagne, et que quelques hommes eussent facilement arrêtée. Dans un endroit, le chemin s'étant trouvé interrompu ; les bêtes de charge, placées en tête de la colonne, cessèrent d'avancer, et Manfred crut que les paysans pillaient ce qui lui restait de bagages. Il franchit enfin ce mauvais pas ; et, laissant à gauche le célèbre monastère de Monte-Vergine, l'un des plus anciens pèlerinages de l'Italie, il descendit vers neuf heures à Atripalda.

Deux nobles dames, épouses des frères Capece, habitaient ce château. Elles reçurent avec de grandes marques de respect le fils de l'empereur, et lui offrirent un repas, auquel il voulut qu'elles fussent l'une et l'autre assises à ses côtés. En cela, ajoute naïvement la chronique, Manfred ne fit rien de contraire à son rang ; car les princes peuvent, sans s'abaisser, rendre de grands hommages aux dames ; ce qu'ils ne feraient point pour les hommes les plus considérables. Le dîner promptement achevé, la troupe se remit en marche, et alla le même soir coucher à Nusco, fief du comte d'Acerra, où un bon accueil l'attendait.

Le jour suivant, il fallut s'écarter de plus en plus de la route directe, pour éviter Ariano. Les fugitifs, se dirigeant vers la droite, pénétrèrent dans les montagnes qui séparent la Basilicate de la Pouille. Mais déjà les principales villes de la première de ces provinces, séduites par les promesses d'Innocent, avaient abandonné le parti royal, ou se disposaient à le quitter. Le fils de l'empereur, pauvre et proscrit, apprenait sans cesse de nouvelles défections, se voyait dans sa fuite environné de périls, et ne s'approchait qu'avec inquiétude des lieux habités. Guardia-Lombarda avait été sommée par le légat de faire serment à l'Église romaine, et montrait des dispositions peu favorables : Manfred refusa d'y entrer. De Bisaccia, où il s'arrêta, deux de ses officiers furent envoyés, l'un à Bovino, l'autre à Melfi, pour y sonder le terrain. Le premier fut accueilli avec de grandes démonstrations de joie : les habitants illuminèrent leurs maisons, et promirent de se soumettre au gouverneur que le prince leur donnerait. Mais, à Melfi, le chancelier d'Ocra trouva des dispositions bien

différentes. Cette ville avait récemment obtenu du pape une garantie de ses anciennes franchises, avec l'assurance qu'elle ferait désormais partie du domaine direct de l'Église romaine¹. Le peuple consentit néanmoins à admettre dans ses murs le fils de l'empereur, si, se séparant des Allemands et des Sarrasins, il voulait y venir avec une suite peu nombreuse. Cette offre, bien faite pour éveiller des soupçons, ne fut pas acceptée.

Ascoli, où il aurait fallu passer pour gagner Luccra, était en pleine révolte. Le commandant royal avait été massacré par le peuple, et l'officier chargé d'annoncer la venue du prince n'évita un sort semblable que par un prompt fuite. Forcé encore une fois de changer de direction, Manfred alla coucher à Lavello, ce même château où Conrad était mort six mois auparavant. C'était la troisième nuit depuis son départ d'Acerra : hommes et chevaux, harassés de ces longues marches, succombaient à la fatigue. Fort heureusement, sur ces entrefaites, des députés de Venosa vinrent supplier Manfred de s'arrêter dans leur ville; ce qu'il accepta d'autant plus volontiers qu'il espérait y recevoir des lettres de Lucera. Les habitants lui firent de grandes protestations de fidélité, et promirent de le défrayer, avec toute sa suite, pendant le séjour qu'il ferait parmi eux.

Cependant Jean le Maure, loin de soutenir son bienfaiteur, se préparait à livrer Lucera au pape. Le fier pontife négociait avec le fils de l'esclave, et, pour avoir la ville des Sarrasins, il promettait de maintenir dans l'emploi de grand camérier un homme objet de la haine publique, et à qui beaucoup de voix imputaient la mort du prince Henri. Les fiefs pour lesquels cet étrange dignitaire devait envoyer, pendant quarante jours, sept chevaliers aux armées pontificales, relevèrent directement du siège apostolique². Une lettre avertit la chrétienté que le chef de l'Église plaçait sous sa protection spéciale, et sous celle du bienheureux Pierre, le noble homme Jean le Maure, sa famille, ses biens actuels et ceux qu'il pourrait posséder dans la suite³. Jean

1. Capuæ, 23 octob., *Regest. Inn. IV*, Lib. XII, n° 265, f° 181.

2. 2 nov. *Regest.*, Lib. XII, n° 284, f° 183. — *Annal. Eccles.*, 1254, § 64.

3. 9 novembris. *Universis Christi fidelibus. Ibid.*, n° 337, f° 186.

venait de s'acheminer vers Naples pour y recevoir l'investiture de la main du pape. Durant son absence, il avait confié la garde de Lucera à Marchisio, son lieutenant, en exigeant de lui le serment d'en tenir les portes fermées au fils de l'empereur. Une garnison de mille Sarrasins à la solde était placée dans la citadelle; et, par un aveuglement étrange, le perfide, qui trahissait son maître, croyait à la fidélité de ceux à qui il commandait. Poussant la fourbe jusqu'au bout, il avertit le prince de la démarche qu'il allait faire, en protestant que son unique dessein était de lui être utile. Mais Manfred, que ces paroles menteuses ne pouvaient abuser, chargea des gens en rapport de commerce avec les Sarrasins, et qui pouvaient entrer à Lucera et en sortir sans exciter de soupçons, de s'assurer des dispositions du peuple. Ces agents secrets lui rapportèrent que les fidèles musulmans s'étonnaient qu'il ne fût pas venu en droite ligne au milieu d'eux. Ils étaient prêts à le défendre, et à lui consacrer leurs vies et leurs biens¹.

De si heureuses nouvelles rendirent l'espérance à Manfred, et il ne songea plus qu'aux moyens de gagner promptement Lucera. Mais comment traverser avec sa suite la vaste plaine de Capitanate, ce désert sans arbres et sans villages, où un homme à cheval peut être aperçu de tous les points d'un vaste horizon? Comment s'aventurer entre Ascoli, Troja et Foggia, quand la première de ces villes était en pleine révolte, et que l'armée pontificale occupait les deux autres? Après en avoir conféré avec ses plus intimes confidents, le prince résolut de partir presque seul, pendant la nuit, et de se confier à la providence de Dieu.

Précisément alors des bourgeois de Venosa l'avertirent que leurs voisins de Melfi les sommaient, avec menace, d'entrer dans une confédération contre les adversaires de l'Église. Ils n'osaient, ajoutaient-ils, répondre par un refus formel, dans la crainte de s'attirer de fâcheuses affaires; mais, en souscrivant à la ligue, ils entendaient réserver l'honneur et le salut de celui qu'ils

1. Intellexit quod mirabantur, quare princeps rectâ viâ Luceriam non venisset, cum ipsi omnes se ad defensionem et honorem principis, et bona eorum omnia disponerent, et parata essent. (Jamsilla, p. 528, A.)

avaient appelé dans leurs murs. Manfred, quoique surpris de ce langage, ne s'en montra que médiocrement affecté¹. Ce n'était point à Venosa qu'il espérait relever son parti abattu, et la possession de Lucera pouvait seule lui procurer les ressources de toute espèce dont il avait besoin. Pour mieux cacher son projet, il annonça qu'il comptait se rendre à l'église de San-Nicolas d'Ofanto, près de laquelle était un domaine de la couronne, où son frère, Frédéric d'Antioche, résidait. Enfin, ses hommes d'armes et ses serviteurs reçurent l'ordre d'aller, le jour suivant, l'attendre, avec ce qui lui restait de bagages, à Spinazzola, bourg de la terre de Bari, dans une direction opposée à la ville des Sarrasins, et où il promettait de les rejoindre après avoir conféré avec son frère.

Le 1^{er} novembre, à l'entrée de la nuit, le fils de l'empereur, armé de toutes pièces et suivi de trois écuyers, dont un parlait la langue arabe, monta à cheval et sortit à petit bruit de Venosa. Son épée de combat ne s'étant pas trouvée, il en prit une autre ; circonstance qui parut de mauvais augure. Le ciel était chargé de gros nuages, la pluie commençait à tomber, et Manfred espérait que les habitants, retenus dans leurs églises pour l'office des morts qu'on venait de commencer, ne s'apercevraient pas de sa fuite. Mais des serviteurs fidèles, en le voyant s'aventurer sans escorte dans ces plaines où il pouvait faire de mauvaises rencontres, se hâtèrent de le rejoindre, afin de partager ses périls. Les renvoyer, c'eût été trahir un secret d'où dépendaient sa fortune et sa vie : il se montra touché de leur zèle, et les garda près de lui. Bientôt la pluie tomba à torrents, et les ténèbres devinrent si épaisses, que les fugitifs perdirent la trace du chemin. Embourbés, transis de froid, ils marchaient à travers champ, sans direction, ne distinguant plus rien, et obligés de parler à haute voix, pour ne point se séparer les uns des autres. Heureusement, le bruit des cloches, qu'il était d'usage de sonner pendant la plus grande partie de cette nuit, en l'honneur des trépassés, leur ôta la crainte de revenir à Venosa, ou de s'approcher trop près des villes de la faction de l'Église.

1. Monstravit quasi parum curare. (Jamsilla, p. 528, O.)

Au nombre des chevaliers du prince était un maître veneur, appelé Adenolphe Pardo, qui, du temps de l'empereur Frédéric, avait souvent conduit de grandes chasses dans les plaines de la Capitanate. C'est lui qui servait de guide, au milieu d'une obscurité si profonde. Le succès couronna ses efforts. On traversa sans accident l'Ofanto, grossi par les pluies d'automne; et, vers minuit, après avoir marché pendant près de huit heures tout d'une traite, le maître veneur s'arrêta devant une maison abandonnée, qu'il reconnut pour être Saint-Agapit, ancien rendez-vous de chasse entre Lucera et Foggia, mais plus près de cette dernière ville. Quand on se fut assuré qu'aucun poste ennemi ne stationnait en ce lieu, les fugitifs, percés jusqu'aux os, y cherchèrent un abri contre la pluie diluvienne qui ne cessait de tomber. Ils allumèrent un grand feu, près duquel chacun parut oublier ses périls et ses fatigues. C'était une imprudence d'autant plus dangereuse, que la lueur de cet immense brasier, pouvant être aperçue de Foggia et même de Troja, devait donner l'éveil aux troupes pontificales cantonnées dans ces deux villes. Néanmoins la nuit se passa tranquillement. Un peu avant l'aube, le ciel s'éclaircit, et le prince reprit le chemin de Lucera, dont la citadelle, bâtie sur une élévation, domine sur une grande partie de la province.

Arrivé à trois mille de cette forteresse, il réfléchit que s'il s'y présentait avec tous ses gens, leur nombre pourrait, en donnant l'alarme, faire manquer son entreprise. Pour détourner ce péril, il se sépara de ses fidèles amis. En cas de non-réussite, le rendez-vous général était indiqué à Bovino, où l'on sait qu'un des officiers de Manfred commandait. Cette sage précaution prise, il se fit suivre par ses trois écuyers, piqua des éperons, et arriva bientôt devant l'une des portes de Lucera.

Au cri de la sentinelle, les soldats du poste étaient montés sur le chemin de ronde pour reconnaître ces étrangers. « C'est votre prince, leur dit l'interprète, c'est le fils de l'empereur ! Vous l'avez appelé ; il vient plein de confiance : recevez-le ainsi que vous l'avez promis. » Les Sarrasins qui craignaient de se laisser abuser, montrèrent de l'hésitation. Alors Manfred s'approcha de la muraille, ôta son heaume, et s'en fit reconnaître. Transportés

de joie en voyant celui qui seul pouvait les empêcher de tomber sous la domination pontificale, ils résolurent de l'introduire dans la ville. Mais Marchisio en avait les clefs : « Si nous les lui demandons avant l'heure ordinaire, notre commandant prendra du soupçon. Trouvons un autre moyen, quel qu'il soit; une fois le prince au milieu de nous, tout ira bien. » Il y avait sous la porte une rigole destinée à l'écoulement des eaux pluviales, et assez large pour qu'un homme pût s'y glisser en rampant. Le soldat indiqua du doigt ce conduit à Manfred, qui, sans hésiter, mit pied à terre, et se prépara à franchir ce dégoûtant passage. Mais les Sarrasins, dont le nombre augmentait sans cesse, vivement émus de voir le fils de leur empereur réduit à une telle extrémité, ne le voulurent point souffrir. « Brisons plutôt la porte, s'écrièrent-ils, et qu'il entre d'une manière digne de nous et de lui ! » Ils la forcèrent en effet, puis, prenant Manfred dans leurs bras, ils le portèrent en triomphe dans les rues de Lucera.

Cependant Marchisio s'était mis à la tête de sa garde pour marcher contre les séditieux. De bruyantes acclamations l'avertirent de l'approche du prince, qu'il reconnut bientôt au milieu d'une grande multitude de peuple. Les Sarrasins, loin de s'apaiser à la vue de leur commandant, lui ordonnèrent avec menace de se jeter aux pieds du fils de l'empereur; ce que ce chef se hâta de faire, quand il vit ses propres soldats se tourner contre lui. Cédant à la nécessité il ouvrit le palais, et livra le trésor royal, ainsi que l'argent extorqué au peuple par le marquis de Hohenbourg et par Jean le Maure¹.

Pendant que ces choses se passaient, les chevaliers restés en arrière étaient arrivés à la porte de la ville, qu'on avait barricadée. Ils s'efforçaient de se la faire ouvrir, quand ils aperçurent à peu de distance, sur le chemin de Foggia, des hommes d'armes portant la bannière du marquis Oddon, le frère de Berthold. C'était ce seigneur lui-même qui poussait une reconnaissance jusqu'auprès de Lucera. Quelques instants plus tôt, Oddon eût

1. Ce récit est tiré en entier de Jamsilla, qui très-probablement accompagnait Manfred dans cette expédition.

enlevé l'adversaire du pape, et du même coup, mis fin à leur querelle. Il prit la fuite, et on le poursuivit longtemps sans pouvoir l'atteindre.

Dès le même jour Manfred fit connaître au peuple les motifs de sa rupture avec la cour romaine. Son but, en recommençant la guerre, était, disait-il, de ne point laisser envahir les droits de son neveu et les siens propres; de défendre, même au péril de sa vie, les libertés et le bon état du royaume, d'empêcher enfin qu'on ne reprit aux musulmans les franchises qu'ils tenaient de l'empereur. Un long applaudissement répondit à ce discours; les Sarrasins firent, suivant leurs rites, l'hommage et le serment de fidélité au roi Conrad II et au prince son tuteur et son héritier¹.

Une fois maître de cette importante forteresse et du trésor qu'on y gardait, Manfred récompensa généreusement les serviteurs qui ne l'avaient point abandonné dans l'infortune; puis il mit tous ses soins à rassembler des troupes. Les Allemands soudoyés par Jean le Maure passèrent à sa solde; et comme il offrit aux gens de guerre, pour les attirer dans ses rangs, des chevaux, des armes et une haute paye, beaucoup de pontificaux désertèrent le drapeau des clefs pour l'aigle de Souabe. La petite armée royale se grossit à ce point, que Manfred fit trembler ceux qui, la veille encore, prononçaient son nom avec mépris. En peu de jours il se trouva assez fort pour exiger des villes voisines le *fodero*, ou fourniture de vivres qu'elles devaient au chef de l'État. Toutes obéirent. Le marquis Berthold venait d'arriver en Capitanate. Ce seigneur, après avoir travaillé à la ruine de Manfred, avait mis à un prix élevé les services qu'il promettait de rendre à l'Église romaine. Outre une nouvelle concession des fiefs qu'il tenait de Conrad, le pape lui avait conféré à vie la charge de grand maréchal du royaume, avec un traitement annuel de 1,500 onces d'or (94,680 fr.), affecté sur le produit des douanes de Barletta, de Trani, de Bari, et, en cas d'insuffisance, sur la monnaie de Brindes². Oddon de Hohenbourg

1. *Juramenta fidelitatis, et homagii sibi pro parte regis, et sua, secundum eorum ritum, corporaliter præstiterunt.* (Jamsilla, p. 532, E.)

2. Neapol., 3 novemb. — Rymer, t. I, p. 532-534.

avait obtenu le comté de Teate; Louis, son autre frère, le comté de Cotrone en Calabre ultérieure¹. Au premier avis de la fuite de Manfred, Berthold avait repris le chemin de la Pouille, précédant de peu le cardinal de Saint-Eustache, qui, avec le gros de l'armée, s'était porté d'Ariano à Troja, où il entra le 2 novembre. Soit que ce seigneur songeât à virer de bord si la fortune changeait de parti, soit bien plutôt qu'il ne voulût que gagner du temps pour tromper la vigilance du prince, il lui envoya en cadeau du linge et des vêtements de laine², en l'engageant à ne point renoncer à une réconciliation avec le saint-siège, à laquelle il offrait de s'employer de tout son pouvoir. Quelque temps après, l'astucieux marquis fit faire par un chevalier teutonique des propositions plus précises, mais non moins trompeuses : il était prêt, disait-il, à revenir à la cause royale sous certaines conditions, et, entre autres, que son neveu Genaro serait fiancé à Constance, enfant en bas âge, la fille unique de Manfred et de Béatrix de Savoie. Pour conclure l'affaire, il demandait que, sous prétexte de traiter de la paix avec l'Église romaine, des personnes de confiance, munies de pouvoirs suffisants, se rendissent à Troja. Geoffroi de Cosenza et le chancelier d'Ocra, chargés de cette mission, reconnurent bientôt qu'on se jouait d'eux; et, pour que leur démarche ne fût pas sans profit, avant de quitter la ville ils débauchèrent un escadron de cavalerie allemande qui était à la solde du pape.

Vers la fin de novembre, après ces prétendus essais de pacification, la campagne s'ouvrit en Capitanate. L'armée royale, moins nombreuse que celle du légat, mais bien supérieure par le courage et l'habitude de la guerre, prit l'offensive. En face de Lucera, entre Foggia, où stationait le marquis Oddon, et Troja, le quartier général des pontificaux, se trouve une hauteur d'où l'œil découvre ces trois villes. Le prince y plaça des vedettes qui, par des signaux convenus, devaient l'instruire de chaque mouvement de l'ennemi. Au pied de la colline est un ravin, où il cacha un corps de cavalerie. Peu de jours après, Oddon en

1. Rymer, p. 534.

2. *Misit ei quasdam vestes lineas et lanas.* (Jamsilla, p. 534.)

allant au fourrage, tomba dans cette embuscade. Manfred accourut, le battit, lui donna la chasse jusqu'au delà de l'Ofanto et e força à se réfugier dans le château de Canosa. Aucune des garnisons voisines n'était sortie pour dégager Oddon, ce qui n'empêcha pas les pontificaux de l'accuser de les avoir trahis¹. Au retour de cette poursuite, la cavalerie royale se porta sur Foggia, et ne s'arrêta qu'à l'entrée du faubourg, où une vive résistance lui fut opposée. Cette capitale de la province avait une enceinte en mauvais état; mais l'ennemi s'y était fortifié en s'entourant de fossés défendus par de bonnes palissades, pour lesquelles on avait abattu tous les arbres des environs, et jusqu'à un bois de dattiers situé à peu de distance de la ville². Pendant plus de deux heures, les pontificaux, commandés par le comte de Lavagne, proche parent du pape, par l'évêque de Bologne et par d'autres prélats d'un rang élevé, se défendirent avec tant de courage, que les chevaliers, qui avaient mis pied à terre, ne purent forcer le retranchement. Mais l'arrivée de l'infanterie de Lucera changea la face du combat. Les Sarrasins dirigèrent leur attaque du côté du nord, où le fossé n'était pas achevé; ils le franchirent, et pénétrèrent dans les rues de Foggia. Un poste d'observation, placé dans le beffroi, sonna la cloche d'alarme; et, à ce signal, ceux qui défendaient encore les palissades se retirèrent en désordre dans l'intérieur du palais. Beaucoup périrent dans leur fuite, ou furent faits prisonniers. Suivant le droit terrible de la guerre, la ville, emportée d'assaut, devint la proie du soldat, qui s'y gorgea de butin³.

Le soir venu, il fallut faire retraite, pour ne point s'exposer à avoir sur les bras la grande armée pontificale, qui en peu d'heures pouvait arriver de Troja et surprendre les royalistes, fatigués de ce combat opiniâtre, et des excès inséparables d'une telle victoire. Manfred s'y décida d'autant plus volontiers, qu'il craignait que les évêques et les neveux d'Innocent, enfermés dans le palais, ne fussent massacrés s'ils étaient pris dans une

1. Nicol. de Curbio, § 42.

2. Nemus palmulæ civit. Foggie propinquum. (Jamsilla, 536.)

3. *Epist. Manfred.*, m^o bibl. Panorm., Q. q., f^o 14. — Summonte, *Istoria del reyno di Napoli*, t. II, Lib. II, p. 132.

attaque nocturne ; ce qui eût fourni au chef de l'Église le prétexte d'une croisade. Par ce motif, et pour ne pas ruiner entièrement l'une des meilleures villes de la Pouille, il reconduisit ses troupes à Lucera.

Ce premier fait d'armes eut des résultats aussi heureux qu'inattendus. L'armée pontificale, prise d'une terreur panique, abandonna pendant la nuit sa forte position de Troja, et se retira, dans un désordre inexprimable, à Ariano. Dès la veille, le marquis Berthold était parti pour Naples, afin de se concerter avec le pape, dont la maladie faisait d'effrayants progrès. Le cardinal de Saint-Eustache, chargé seul du commandement suprême, perdit la tête, et se laissa entraîner dans la déroute des siens. Un déserteur prit, au nom de Conrad II, possession du château de Troja. Vers le point du jour, deux députés de la bourgeoisie avertirent Manfred de ce qui venait de se passer, lui faisant de grandes protestations de zèle, et affirmant même qu'ils n'avaient reçu le légat dans leurs murs que contre leur gré, et en se soumettant à la force.

Lucera fut dans la joie. L'armée demanda à être conduite à Troja ; et déjà les Allemands, qui en avaient été chassés après la mort de Conrad, se promettaient de tirer des habitants une terrible vengeance. Mais le prince, pour sauver cette ville du pillage, donna l'ordre de retourner à Foggia : faute irréparable, dont il ne tarda guère à se repentir. Si, profitant du découragement de l'ennemi, il l'eût poursuivi l'épée dans les reins, sans lui laisser le temps de se rallier, il eût peut-être terminé la guerre d'un seul coup, surpris la cour pontificale lorsque le pape était expirant, et dicté aux cardinaux les conditions de la paix. Le palais de Foggia était abandonné ; ses défenseurs avaient, à la faveur de la nuit, gagné les montagnes presque désertes du Gargano, où ils croyaient trouver un asile ; mais ils périrent pour la plupart dans les neiges qui obstruaient les chemins¹.

Pendant que ces choses se passaient, le pape, au lieu de tenir à Capoue le parlement général qu'il avait convoqué dans cette

1. Jamsilla, p. 541. — N. de Curbio, § 42, dit au contraire, que les fugitifs rejoignirent à Ariano l'armée du légat.

ville, s'était, dès le 27 octobre, rendu à Naples, où il reçut l'hommage et le serment des feudataires et des syndics des villes domaniales. La confusion inséparable d'un état de guerre permanent, l'autorité despotique et les exactions des chefs militaires, avaient fatigué à un tel point les provinces, que de toutes parts on invoquait la domination de l'Église romaine, dans l'espoir qu'elle donnerait au royaume un peu de liberté avec la paix. Innocent IV, bien persuadé que le prince fugitif ne pourrait lui échapper, se crut le maître, et agit en souverain, conférant aux nobles des fiefs et des dignités, accordant des privilèges aux communes, cassant les lois anciennes et en publiant de nouvelles. Les ministres et les grands de l'État lui avaient fait serment, à l'exception du chancelier d'Ocra, qui courait la fortune de Manfred; tous furent maintenus dans leurs charges, et reçurent de nouvelles commissions délivrées au nom du pape. Le clergé, les nobles et le peuple de la Sicile et des Calabres, furent placés sous la protection spéciale du saint-siège, qui les maintint en possession des biens, franchises, libertés et bonnes coutumes dont ils avaient été privés sous les règnes précédents. « Nous ordonnons en outre, portait la lettre pontificale, que les susdites provinces soient à perpétuité unies au domaine direct de l'Église et au nôtre; qu'aucune portion n'en puisse jamais être concédée à personne, afin que le peuple, placé irrévocablement sous l'autorité et la juridiction apostoliques, y goûte les douceurs de la liberté¹. » Un grand nombre de bourgs et de villes reçurent des lettres de franchise qui les attachaient au domaine de Saint-Pierre. Les Messinois, soumis à la loi commune depuis la promulgation du code de Frédéric II, recouvrèrent leurs anciens privilèges; et autorisation leur fut octroyée d'établir chez eux le régime municipal, à l'instar de Naples et de Capoue², c'est-à-dire le droit d'élire leurs magistrats, et de publier des règlements exécutoires dans l'intérieur de la commune. Alife obtint la promesse de n'être jamais érigée en fief; Trajetto,

1. Statuimus ut Sicil. et Calab. perpetuò sint de dominio Eccles. rom. atque nostro, etc. (20 octob., *Regest. Innocent. IV*, Lib. XII, n° 276, f° 182.)

2. Concedentes ut sub simili regimine vivatis deinceps sicut Neapolitani et Capuani vivere dignoscuntur. (*Ibid.*, n° 289, f° 183.)

Teano, Amalfi, Atrani, Policastro, Potenza, et beaucoup d'autres qu'il serait trop long de citer ici, eurent des assurances semblables¹. Dans aucun de ces titres, il n'était fait mention ni du prince anglais, ni des droits réservés de Conradin. Le pape ordonnait, concédait, exerçait la souveraineté directe en son propre nom; preuve évidente qu'il se regardait comme délié de tout engagement depuis que la fortune lui souriait. De son côté, Henri III, tuteur naturel d'Edmond, accordait des investitures dans toute la plénitude du pouvoir royal. Le 3 octobre, il octroyait au comte Thomas de Savoie la principauté de Capoue, qui fut par lui rétablie pour ce seigneur, contrairement aux titres de franchise récemment délivrés par la chancellerie romaine. Dans ce désordre général, personne ne savait plus qui pouvait à bon droit se dire le maître. Trop de faits attestaient qu'Innocent IV n'était sincère avec personne; qu'il promettait et se rétractait avec une égale facilité, suivant l'état de ses affaires. Depuis son retour de Lyon, on ne trouvait plus en lui cette constance dans l'adversité, ce courage inébranlable qui avaient triomphé de Frédéric. Les déceptions, l'âge, la maladie, avaient usé les ressorts de cet esprit si ferme; sa politique était devenue vacillante, tortueuse, et sans grandeur. Un dernier fait achèvera de la faire connaître. Tout récemment, quand le pape se croyait le maître du royaume, on l'a vu donnant à beaucoup de villes, aux Siciliens et aux Calabrois, l'assurance la plus formelle qu'à l'avenir ils dépendraient directement de l'Église, sans qu'elle pût jamais les céder à personne. Mais la défection de Lucera et les premières victoires de Manfred avaient affaibli la confiance d'Innocent IV dans le succès. Aussitôt, oubliant ce qui venait à peine d'être conclu, il se retourna vers le roi d'Angleterre, qu'il négligeait depuis plus de six mois; et, le 17 novembre, il l'invita de nouveau à prendre possession de l'Italie méridionale. Au style

1. Le livre XII du Registre d'Innocent IV, renferme un grand nombre de lettres adressées en octobre et en novembre 1254 aux villes du royaume pour les attacher au domaine direct de l'Église romaine: 23 octobre, Melfi, n° 284. — 3 novembre; *Cittas Messanen. recipitur in protectionem, et quod sit sub perpetuo dominio Ecclesie romanae*; n° 289, f° 183. — Même date, Teano, n° 301, f° 184. — 4 novembre, Maddaloni, n° 305, f° 185. — Ravello, n° 306, f° 185. — Brindes, n° 310, f° 185. — 9 novembre Potenza, n° 323, f° 186. — Sala, n° 322, f° 186, etc., etc.

de sa lettre, on pouvait croire que rien n'avait été fait contre les intérêts de ce monarque. « Le moment est venu, lui écrivait-il, « d'accomplir tes engagements envers nous; tout retard pourrait « être fatal : hâte-toi donc de marcher contre l'ennemi de la « sainte Église, et sache bien que si tu n'amènes bientôt des « forces suffisantes pour achever la conquête du royaume, nous « transférerons à un autre la dignité suprême ¹. » Mais il n'eut pas le temps d'effectuer cette menace. A son arrivée à Naples, le vieux pontife avait été atteint d'une inflammation de la plèvre; et dans cet état, qui eût exigé un repos complet, les négociations avec les villes et les seigneurs, la fatigue du cérémonial que les circonstances rendaient indispensable, devaient promptement achever de détruire une santé si débile. Vers le commencement de décembre, une grande fièvre l'obligea à garder le lit. Les mauvaises nouvelles qu'on recevait de la Pouille aggravèrent tellement son état, qu'en peu de jours il fut aux portes du tombeau. Un historien contemporain rapporte que, dans ses derniers moments, plusieurs membres de sa famille étaient autour de lui, et, suivant la coutume, jetaient de grands cris et déchiraient leurs vêtements en signe de douleur. Le moribond ouvrit les yeux, reconnut ses parents, et leur adressa ces paroles pleines d'amertume : « Malheureux ! pourquoi pleurez-vous ? Ne vous « ai-je pas donné assez de richesses ? et qu'exigez-vous encore de « moi ² ? » Tournant ensuite vers le ciel un regard éteint, il répéta à plusieurs reprises ce verset du Psalmiste : *Domine, propter iniquitatem meam, corripuisti hominem* ³. Le cardinal-évêque d'Ostie lui donna les derniers sacrements ; et le 7 décembre 1254, vers le soir ⁴, Innocent expira à Naples, dans l'ancien palais de Pierre de la Vigne, après un pontificat de onze ans cinq mois et treize jours, durant lequel il habita Rome environ dix-huit mois, et l'Italie un peu plus de cinq ans. Des frères mineurs, des domi-

1. Neapol., 17 novembris. — Rymer, t. I, pars 1, p. 312.

2. Quod amplius exigitis ? (Matth. Paris, p. 602.)

3. Monach. Patav. Chron., p. 689.

4. *Epist. Alexandri IV*, ap. Hahn., *Bull. pontif.*, n° 46, p. 188. — Curbio, § 42. — Les historiens varient sur cette date, que les uns fixent au 6, et d'autres au 10 et au 13 décembre. On a adopté ici celle qui est indiquée par le successeur d'Innocent et par son confesseur, tous deux témoins de l'événement.

nicains et plusieurs prêtres passèrent près de lui la nuit en prières. Le lendemain, le collège des cardinaux, les prélats, le clergé et le peuple de la ville, accompagnèrent en grande pompe sa dépouille mortelle à l'église de Sainte-Restitue, dans laquelle il avait choisi sa sépulture. En 1318, le cercueil d'Innocent fut transporté dans la nouvelle cathédrale bâtie par Charles d'Anjou, et un tombeau qu'on lui érigea, dans la première moitié du xvi^e siècle, s'y voit encore aujourd'hui¹.

Innocent IV fut un pontife d'un esprit fin et cultivé, pieux et sincère dans sa foi, irréprochable dans ses mœurs; mais naturellement enclin à la violence et à l'oubli de la charité chrétienne. Il suivit, dit un historien alors vivant, *bien moins les traces de Pierre que celles de Constantin*; et son règne fut pour le monde une époque malheureuse². Si on l'étudie avant et après son élévation, deux hommes entièrement opposés de caractère se trouveront en lui. Simple cardinal, il avait à tel point dissimulé son humeur ardente et fouguese, que chacun avait pu le croire animé d'un grand désir de paix. La péninsule italienne était partagée en deux camps : États, cités, familles, tout était guelfe ou gibelin; seul, Sinibald de Fiesque, quoique assis sur les marches du trône de Saint-Pierre, avait su garder son crédit à la cour pontificale, tout en conservant les bonnes grâces de l'empereur. Mais à peine monté au rang suprême, Innocent, se montrant à découvert, adopte les plans de ses prédécesseurs contre l'autorité impériale; plans dont on l'a vu poursuivre l'exécution avec une rare constance jusqu'à la mort de Frédéric II. Comme il sait que la querelle de l'empire et du sacerdoce doit aboutir à la ruine de la maison de Souabe, ou à celle du pouvoir temporel du saint-siège, question vitale pour la papauté, il entreprend contre l'empereur une lutte à outrance. De nombreuses voix demandent la réforme de l'Église, et l'abaissement de cette autorité que les papes s'attribuent sur le monde

1. Ce monument, élevé en 1320 par l'archevêque Humbert de Montorio, est de Pietro di Stephani. Le pontife est couché sur le dos, et on l'a représenté vieux et chargé d'embonpoint. Il est revêtu des ornements pontificaux, et porte la tiare aux trois couronnes, qui ne fut adoptée que par Clément V, vers l'an 1310.

2. Et papa qui potius Constantini quam Petri vestigia sequebatur, mundo multas ærumnas suscitatur. (Matth. Paris., p. 562.)

civil ; mais comme Innocent sait que l'esprit du siècle n'est pas suffisamment préparé pour ces innovations, et qu'une révolution ne peut réussir que si elle éclate en temps opportun, il ne se laisse pas arrêter par cette opposition. Peu scrupuleux sur le choix des moyens, pourvu qu'ils assurent le triomphe de l'Église romaine, il remplit pendant onze ans l'Europe de troubles, prêche partout des croisades contre des princes catholiques, émousse les armes spirituelles par des excommunications trop prodiguées, autorise ses nonces à commettre des exactions inouïes, fait des frères mineurs et des dominicains, non des pêcheurs d'âmes, mais des collecteurs d'argent, et détourne même de leur destination les offrandes pour la délivrance de la terre sainte¹, qu'il a livrée aux Turcs, en y attisant le feu de la discorde. En attaquant l'empereur au foyer même de sa puissance, il prépare en Allemagne une révolution morale et politique, qui devient pour ce pays une source de malheurs et de déchirements. Enfin, il rallume la guerre civile dans la péninsule ; et, ne pouvant la soumettre au saint-siège, il y appelle des conquérants étrangers.

1. Voyez, à la fin du volume, Pièces justificatives, n° 1.

II

ALEXANDRE IV. — GUERRE EN POUILLE ET EN CALABRE. — MANFRED ACHÈVE DE
SOUMETTRE LE ROYAUME. — IL USURPE LA COURONNE DE SON NEVEU.

1254

La déroute de l'armée pontificale avait frappé de stupeur les cardinaux rassemblés à Naples. Tous tremblaient de tomber au pouvoir des Sarrasins ; et la peur agissait si fortement sur leurs esprits, qu'ils ne voulaient procéder que dans l'État ecclésiastique, loin du péril, à l'élection d'un nouveau pape. Mais peu d'heures après la mort d'Innocent IV, le marquis Berthold et le cardinal de Saint-Eustache arrivèrent dans la ville, dont ils firent fermer les portes, et leurs instances furent telles, que le vendredi suivant, 11 décembre, le sacré collège entra en conclave, à l'issue de la messe du Saint-Esprit. Après plusieurs scrutins sans résultat, le podestat craignit que l'élection ne trainât en longueur, et il parla de diminuer les vivres fournis aux cardinaux, s'ils ne se mettaient promptement d'accord. Dès le lendemain, Renaud, évêque d'Ostie, fut proclamé pape sous le nom d'Alexandre IV¹. Suivant l'usage, on le revêtit du manteau de cérémonie ; puis le collège entier l'accompagna processionnellement à la grande église, où il donna au clergé et au peuple sa bénédiction pontificale.

Alexandre IV, de la famille des comtes de Segni, était le troisième pape issu, depuis un demi-siècle, de cette noble maison. Né au château de Monte-Acuto, près d'Anagni, et longtemps membre du chapitre de ce diocèse, son oncle, Grégoire IX, l'avait fait cardinal. C'était un homme de mœurs exemplaires, prédicateur éloquent, ami des lettres, habile théologien. Naturellement porté à la douceur, ses intentions étaient bonnes ; mais

1. Salimbeni, n° 399, rapporte que les cardinaux n'ayant pu s'accorder ensemble, avaient procédé à l'élection *per compromissum*, c'est-à-dire en déléguant à l'un d'eux le droit de désigner le nouveau pape. Le cardinal Octavien, qui en fut chargé, prit le manteau sacré et en revêtit Renaud, évêque d'Ostie.

son entourage abusait de sa faiblesse; il le sentait et le souffrait. On le disait enclin à l'avarice¹. Il ne mérita pas du moins le reproche, fait à tant d'autres papes, d'avoir répandu sur ses parents les faveurs de l'Église. Un de ses neveux était dans l'ordre de Saint-François, une nièce dans celui de Sainte-Claire²: celle-ci resta simple religieuse; le moine ne sortit jamais de son couvent.

Dix ans plus tôt, l'exaltation d'Alexandre eût pu rétablir les affaires de l'empereur. Manfred, qui crut voir dans cet événement une nouvelle grâce de la Providence, prit ses mesures pour en tirer avantage. Comme la retraite précipitée des troupes pontificales avait jeté dans le découragement les rebelles de la Pouille, il marcha d'abord contre eux. Son armée était presque entièrement composée de Sarrasins à pied ou à cheval, et de mercenaires qu'on désignait sous le nom générique d'Allemands, *Tedeschi*, quoiqu'il y eût parmi eux un grand nombre d'aventuriers italiens. C'étaient des pillards remplis de valeur, mais sans frein et sans miséricorde, et ne demandant qu'à trouver de la résistance, afin de saccager les villes où ils entraient. Ces bandes étaient la terreur du royaume. Dès qu'on sut à Barletta que les Allemands demandaient à faire le siège de cette ville, les habitants se hâtèrent d'envoyer leur soumission: Manfred pardonna. Son plan était de réduire les forteresses de la haute Apulie, avant de se porter vers le littoral de l'Adriatique. Venosa lui ouvrit ses portes, et il y apprit la fin tragique de Jean le Maure, qui, après la perte de Lucera, s'était retiré à Acerenza, château de la Basilicate au pouvoir des Sarrasins. Une chronique rapporte que ce perfide, se voyant pris au piège qu'il avait tendu lui-même, demanda un sauf-conduit pour aller aux pieds du fils de son ancien maître solliciter le pardon de sa faute. « S'il vient, répondit Manfred, nous le recevrons comme il le mérite. » Les soldats, instruits de la trahison de leur commandant, le massacrèrent. Son corps fut coupé en quartiers, et sa tête, envoyée à Lucera, resta longtemps suspendue dans une cage de fer, près de la porte de Foggia. Acerenza arbora la ban-

1. Et pravis avarorum suggestionibus inclinativus. (Matth. Paris, p. 869.)

2. Salimbeni *Chron.*, f° 399, col. 1.

nière de Souabe; Melfi, Bari, Trani firent de même. Seule, Rapolta, se confiant en ses murailles, essaya de résister : elle fut prise d'assaut, et livrée au pillage. La plupart des barons apuliens se soumirent de gré ou de force, et bientôt, à l'exception d'un petit nombre de villes de la Terre d'Otrante, la Pouille entière rendit obéissance à Conradin¹.

Sur ces entrefaites, le comte d'Acerra et Richard Filangieri vinrent trouver Manfred; et, après lui avoir exprimé leur surprise de ce qu'à l'exemple des autres princes chrétiens il n'avait pas envoyé un ambassadeur au nouveau pape, tous deux l'engagèrent à s'acquitter promptement de ce devoir. Il y consentit, mais sous l'expresse condition qu'on ouvrirait à Naples des conférences pour la paix, et que la reconnaissance des droits de son neveu et des siens propres en serait le point de départ², offrant, au surplus, d'augmenter, si on le désirait, le cens dû au saint-siège par les rois de Sicile. Mais avant que cette affaire fût réglée, l'évêque élu de Foligno le cita, au nom d'Alexandre, à comparaître, le jour de la Purification de la Vierge, devant la cour romaine, pour se justifier, s'il le pouvait, du meurtre de Borrello et de l'injure par lui faite au chef de l'Église, en chassant de la Pouille l'armée pontificale. Manfred écrivit une lettre respectueuse, dans laquelle il représenta qu'en défendant des droits qu'Innocent IV avait maintenus par un acte solennel, il n'avait pu faire outrage au pape, ni mériter le châtimement dont on le menaçait³. Il est bon d'ajouter qu'Alexandre lui-même, à peine installé sur le trône apostolique, avait offert de prendre Conradin sous sa protection, et de le traiter avec une bonté toute paternelle. Le 23 janvier 1255, il écrivait, dans les termes suivants, à Agnès et à Élisabeth, l'aïeule et la mère de l'enfant royal : « Quant à ce qui regarde notre cher fils en Jésus-Christ, Conradin » (*Conradum puerum*), illustre roi de Jérusalem et duc de Souabe,

1. *Epist. Manfredi*, dat. Foggia, 3 decembris 1254, m^o de la bibl. de Palerme, Q. 9. n^o 12 v^o. — Jamsilla, p. 541.
G. a.

2. Dixit princeps ad papam non aliam ad pacem tractandam eos mitteret, nisi ut regnum in dominio et possessione nepotis sui, sub baliatu suo remaneret. (Jamsilla, p. 543)

3. Jamsilla, p. 513. — Et isso rispose che lo reame era de lo nipote. (Matteo, § 79.)

« nous avons consenti, sur les instances du marquis de Hohenbourg et de ses frères, à envoyer en Allemagne l'évêque de Chiemsée, qui réglera avec vous et avec les ducs Louis et Henri de Bavière le départ d'une ambassade pour la cour romaine. Notre intention est non-seulement de maintenir dans leur intégrité les droits de Conradin, mais, s'il est possible, de les augmenter¹. A cet effet, nous nous proposons de consulter le marquis sur tout ce qui concerne les intérêts du jeune prince. — Fait à Naples, le X des calendes de février, de notre pontificat la 1^{re} année. » On verra bientôt si ces paroles méritaient plus de confiance que les promesses d'Innocent IV.

Peu de temps après, un notaire apostolique, appelé maître Jourdan de Terracine, vint presser Manfred de faire partir son ambassadeur, ajoutant que cet acte de respect filial, loin de lui être nuisible, ne pourrait que le servir. Manfred ne croyait pas à la sincérité de la cour romaine; mais il comprit qu'en cédant à de telles sollicitations, il se rendrait l'opinion publique favorable, au lieu qu'un refus achèverait de la tourner contre lui. Par ce motif, il chargea ses deux secrétaires de confiance, Geoffroi de Cosenza et Gervais de Martina, d'aller complimenter Alexandre, et de lui demander la paix. Durant leur séjour à Naples, on parut en effet travailler à un rapprochement; mais chacun était en défiance, et rien ne se terminait. D'une part, le fils de l'empereur avait donné à ses secrétaires des pouvoirs trop limités; de l'autre, le pape, malgré les assurances données à Conradin, tenait autant que jamais au traité qui conférait le royaume au prince Edmond. L'accord avec Manfred n'était pour lui qu'un pis aller, et ses ministres liraient les choses en longueur,

1. Ejusque pueri jura non solum integra et illæsa servare, immo potius adaugere. (Hormayr, *Wiener Jahrbuch*, t. XL, p. 151.) — Une lettre de Conradin, rapportée par Martenne, annonce l'arrivée en Bavière de l'évêque de Vérola, chargé d'une mission semblable. Les termes employés par le jeune prince semblent indiquer une seconde mission, qui aurait eu lieu après le couronnement de Manfred; circonstance digne d'examen, mais que le défaut de date de la lettre empêche de constater. Voici le passage en question : « *Alexander contra Manfred. graviter indignatus, non quod a nobis iniique substraxerat, sed ab eis quod extorserat regnum nostrum, in ejus confusionem, intenderet vehementer, et pio spiritu motus, ut credimus, ad nos super ipso tractatu direxit episcopum Verulanum.* » (*Chron. Sicil.*, cap. 34. Ap. Martenne, *Thes.*, t. III, p. 21.)

afin de laisser le temps au légat en Angleterre de mener à bien ses négociations. Pour sortir d'embarras, les envoyés siciliens proposèrent de charger un cardinal de traiter directement avec Manfred; mais les négociateurs pontificaux répondirent qu'il était contraire à la dignité du siège apostolique de donner aux cardinaux de semblables missions, à moins que le prince n'en eût fait la demande expresse ¹.

Un point important, sur lequel rien n'avait été stipulé, motiva de nouvelles réclamations. Manfred, en envoyant une ambassade au pape, n'avait pas entendu suspendre ses opérations contre les rebelles. Il mit le siège devant Guardia-Lombarda, bourg de la Principauté Ulérieure, dépendant de son comté d'Andria, mais dont le roi Conrad l'avait dépouillé pour le donner au marquis Berthold. Après une courte résistance, les habitants se rendirent à discrétion. Alexandre déclara aussitôt que tout projet d'accord serait abandonné, si les troupes de Manfred ne se retiraient de ce poste. Pour l'apaiser, les ambassadeurs siciliens engagèrent officiellement le prince à rentrer en Pouille; mais, par une dépêche secrète, ils l'avertirent que le pape et les cardinaux étaient dans des frayeurs continuelles depuis qu'ils le savaient maître d'une ville qui lui ouvrait le chemin de Naples. « Paraissez dans la Terre « de Labour, lui écrivaient-ils, et votre seule présence chassera « la cour romaine du royaume. Déjà, pour assurer sa fuite, des « navires sont prêts à lever l'ancre au premier signal ². »

On était au mois de février; la pluie avait grossi les torrents; une neige épaisse blanchissait les montagnes, et encombrait les passages de l'Apennin. Pendant que Manfred hésitait à exécuter, dans cette saison rigoureuse, un coup de main aussi hardi, il fut informé que la Terre d'Otrante était en pleine révolte. Les habitants de Brindes, à la suite d'un avantage sur Manfred Lancia, le parent du fils de l'empereur, s'étaient emparés de Nerito, et avaient formé une ligue défensive avec les principales villes de la province. Ne devait-on pas craindre, si l'armée s'éloignait de la Pouille, que la rébellion ne gagnât tout le littoral de l'Adria-

1. Ad mittendum cardinalem non potuerunt induci. (Jamsilla, p. 544.)

2. Jamsilla, p. 545.

tique? Ce motif décida Manfred à éteindre, avant tout, cet incendie. En paraissant céder aux réclamations du souverain pontife, il croyait d'ailleurs lui ôter tout prétexte de l'accuser de desseins coupables.

Mais déjà les conférences de Naples étaient rompues, et tout espoir de paix s'était évanoui. Des lettres arrivées d'Angleterre avaient annoncé que l'archevêque d'Embrun et l'évêque d'Hereford, porteurs d'une proclamation du roi Henri III, venaient, au nom d'Edmond, son fils, prendre possession du royaume de Sicile ¹. Le pape, plein de l'espoir que le roi lui-même suivrait de près ces deux prélats, se préparait à faire partir l'évêque de Bologne, tant pour donner à Edmond une nouvelle investiture, que pour accélérer l'embarquement des troupes anglaises ². Après la révolte de Brindes, il crut inutile de feindre plus longtemps, et un *ultimatum*, qui équivalait à un refus formel, fut donné aux ministres siciliens. Outre le retour des bannis, sans aucune exception, il exigeait pour préliminaires que les Sarrasins fussent expulsés du royaume. Comme Manfred, loin de se séparer de ses fidèles musulmans, sans lesquels sa perte eût été infaillible, songeait bien plutôt à en augmenter le nombre, ses ambassadeurs, jugeant qu'un plus long séjour à Naples serait sans objet, retournèrent près de lui ³.

La ville de Brindes, naguère si florissante par l'affluence des croisés qui s'y embarquaient pour la terre sainte, voyait son antique prospérité décroître de jour en jour, depuis que Frédéric II, frappé d'anathème, avait mis obstacle aux pèlerinages d'outre-mer. Mais les habitants se persuadaient qu'Alexandre, s'il restait le maître, remettrait les croisades en honneur. De plus, une lettre de franchise délivrée le 4 novembre de l'année précédente par Innocent IV, en plaçant cette ville sous la protection spéciale de saint Pierre, l'avait exemptée à jamais de la servitude féodale ⁴. Elle avait donc un double motif pour em-

1. Burdegal., 14 octobris 1254. — Rymer, t. I, p. 310.

2. Rymer, t. I, p. 321.

3. 9 février. Matteo di Giovenazzo, § 141.

4. 11 non. novembris 1254. *Regest. Inn. IV*, Lib. XII, n° 310, f° 185.

brasser chaudement la cause de l'Église. Manfred marcha contre Brindes avec toutes ses troupes ; mais, outre que l'attirail nécessaire à un siège lui manquait, il n'avait pas de flotte pour empêcher le ravitaillement de la place. Après avoir tenté sans succès, plusieurs attaques, il fit dévaster les campagnes environnantes, abattre les arbres, et réduire en cendres fermes et villages. Cette exécution militaire achevée, il emporta par escalade Mesagne, qui appartenait au chancelier d'Ocra. Le bourg fut saccagé, à la demande du chancelier lui-même, pour punir ses vassaux de leur coupable conduite. On y trouva des vivres en si grande abondance, que Manfred établit dans ce lieu le gros de son armée. Chaque jour, des détachements de Sarrasins s'avançaient jusqu'aux portes de Brindes, à huit milles de Mesagne, et achevaient, avec cette habileté qui leur était propre, la dévastation de ce malheureux pays. Lecce se soumit volontairement ; Oria, qui tint ses portes fermées, fut investi par des forces considérables, et Manfred voulut en diriger lui-même le siège. Une première tentative ayant été repoussée, des pionniers, au moyen de mines pratiquées sous les murailles, ouvrirent de larges brèches ; mais voulait-on donner l'assaut, on trouvait dans l'intérieur une seconde enceinte élevée pendant la nuit. Un ingénieur construisit une tour de bois plus haute que le rempart, avec un pont qui devait donner passage aux assaillants. A force de bras, cette lourde machine fut poussée au bord du fossé ; mais ceux de la ville la réduisirent en cendres. Rien n'annonçait encore la réduction prochaine d'Oria, quand de graves événements survinrent en Calabre et en Sicile.

Au delà du Phare des mouvements populaires dirigés tout à la fois contre Ruffo, le gouverneur de l'île, contre la domination royale et contre celle du pape, avaient éclaté sur plusieurs points. Après la mort de Conrad, le maréchal Ruffo, ce protégé ingrat de l'empereur et de ses fils, s'était regardé comme dégagé de tous devoirs de subordination. Il agissait en maître, et opprimait les peuples ; il frappait des monnaies de bas aloi, levait rigoureusement les taxes, donnait les fiefs, les révoquait, et, comme on l'a dit plus haut, traitait avec la cour romaine pour lui livrer les provinces placées sous son commandement. Depuis long-

temps le désir d'établir des communes libres, à l'imitation de celles de la haute Italie, germait dans l'esprit des Siciliens; et s'ils se tournaient contre Manfred, c'est qu'ils savaient qu'exécuteur fidèle des lois publiées par son père, ce prince s'opposerait à toute innovation de ce genre. Quant au saint-siège, bien qu'Innocent IV eût accordé à Messine des droits municipaux, et que tout récemment Alexandre eût confirmé les exemptions et privilèges de Palerme ¹, le peuple qui commençait à ajouter peu de foi aux promesses de la cour romaine, voulait des garanties moins sujettes à contestation. Malheureusement, la facilité avec laquelle le chef de l'Église se déliait de ses engagements était bien faite pour leur ôter tout crédit. Innocent IV n'avait-il pas presque en même temps attaché la Sicile et la Calabre au domaine de l'Église, et sollicité le roi d'Angleterre de faire pour Edmond la conquête de ces provinces? En moins de quelques mois les droits de Conradin avaient été deux fois maintenus, ce qui n'avait pas empêché le souverain pontife de donner à un autre prince l'investiture du royaume. Enfin, au mois de novembre précédent, plusieurs cités avaient obtenu des lettres de franchise qui les exemptaient à perpétuité du régime féodal: Amalfi et Atrani étaient de ce nombre ². Malgré la légalité du titre, Alexandre venait de comprendre ces deux villes dans le duché d'Amalfi, dont il gratifiait le marquis Berthold, moyennant que ce seigneur conduirait à ses frais vingt lances complètes aux armées royales ³. Les patriotes siciliens ne voulaient donc pas de la domination du saint-siège plus que de celle du roi; et on ne pouvait prévoir où s'arrêterait ce désir d'indépendance. Pierre Ruffo battit quelques insurgés dans l'intérieur de l'île, prit Castro Giovanni et d'autres villes rebelles, où il dut laisser une partie de ses troupes. Son retour à Messine fit éclater l'orage qui grondait: le peuple, assemblé tumultuairement, après avoir élu pour podestat un noble Romain de la famille de Ponte ⁴,

1. Neapol., 20 januar., 1255. *Codex Fitalia*, n° 132, f° 99.

2. 23 novembris 1254. *Regest. Innocent. IV.* Universis hominibus Amalfiæ et Atrani. — Recipiuntur in dominium et protectionem Apostol. sedis. Lib. XII, n° 419, f° 196.

3. Idus februarii 1255. Rymer, t. I, p. 314.

4. Malaterra, p. 605.

se forma en compagnies de milices, et proclama la république aux cris de *Vive la liberté!* Ruffo, hors d'état de tenir contre cette multitude, capitula. Moyennant la cession qu'il fit à la commune de deux villes de Calabre, il obtint de se retirer avec sa famille et ses équipages de l'autre côté du détroit, ce qui n'empêcha pas la populace messinoise de piller son palais dès qu'il l'eut quitté. Réfugié au château de la Catona, qu'il avait promis de rendre, il chargea son neveu, appelé Jourdan, de soulever le Val de Crati contre le fils de l'empereur, pendant que lui-même travaillerait à mettre la Calabre méridionale entre les mains du pape. Tel était l'état des choses, quand Manfred, toujours retenu devant Oria, détacha de son armée un corps de troupes, qu'il envoya dans la province de Cosenza. Avec ce renfort, Gervais de Martina, son lieutenant, battit à plusieurs reprises les soldats de Ruffo, et fit Jourdan prisonnier dans un combat près de San Marco. De leur côté, les Messinois, qui visaient à soumettre tout le midi de la Calabre, étaient entrés à Reggio, et menaçaient la Catona. Ruffo se retira avec une poignée de monde à Cosenza, et, après la défaite de son neveu, il fut réduit à errer de châteaux en châteaux, cherchant à gagner un port pour s'y embarquer. Il trouva enfin à Tropea une felouque sur laquelle il monta de nuit avec sa famille, et qui, moyennant une grosse somme d'argent, le conduisit à Naples.

Pendant la petite armée royale se grossissait de tous les partisans de Manfred, nombreux en Calabre. Elle occupa Cosenza, Nicastro, et s'avança jusqu'à Seminara, que les Messinois abandonnèrent pour aller prendre position à la Corona, plateau élevé, d'où l'œil découvre la côte orientale de la Sicile, depuis Milazzo jusqu'à la base de l'Etna. On les y poursuivit; mais dès le premier choc ils prirent la fuite: beaucoup périrent au milieu des rochers et des pentes abruptes de la montagne; presque tout le butin qu'ils avaient fait fut repris, et plus de cinq cents prisonniers furent mis à rançon. Reggio et les autres villes de la côte relevèrent l'étendard royal¹.

Pendant que ces choses se passaient, Manfred poussait avec vi-

1. Jamsilla, p. 547-560.

gueur le siège d'Oria; et, quoique le départ du détachement envoyé en Calabre eût fort affaibli son armée, il se flattait d'être bientôt maître de la ville. Les rebelles, dénués d'argent, ne savaient comment apaiser des mercenaires à leur solde, qui refusaient de se battre si on ne les payait. Pour sortir de cette situation critique, leur commandant usa de ruse : il offrit de se rendre; mais comme il disait avoir fait serment de n'accepter aucune capitulation sans en avertir les magistrats de Brindes, il demanda de députer vers eux deux de ses officiers, tant pour accomplir sa promesse que pour les engager à suivre son exemple. Manfred donna dans le piège. Les envoyés rapportèrent de l'argent et la garnison reprit courage. Quant au prince, furieux de s'être laissé duper, il jura d'en tirer une vengeance éclatante.

Mais précisément alors on apprit qu'une grande armée, commandée par le cardinal Octavien des Ubaldini et par les seigneurs de Hohenbourg, menaçait la Pouille. Sa force, que la renommée exagérait, était évaluée à soixante mille combattants¹. Elle était composée en grande partie de paysans de la Toscane et du patrimoine pontifical, à qui la promesse des indulgences de l'Église et surtout l'appât du butin avait fait prendre la croix : gens peu propres à la guerre, mais auxquels s'étaient joints les nombreux émigrés du royaume, et des hommes d'armes à la solde du pape, levés dans toute l'Italie². Déjà Barletta, cette ville habituée à changer de maître, venait d'ouvrir ses portes à un parti de pontificaux. Monopoli avait fait au pape serment de fidélité, et des détachements étaient entrés sans coup férir dans les villes maritimes, qui n'étaient pas défendues par des garnisons. Le gros de l'armée s'avancait par l'ancienne voie Appienne vers la Capitanate, pendant qu'un corps détaché, sous les ordres de l'archiprêtre de Padoue, lieutenant du légat, se dirigeait par le Cilento et le golfe de Policastro vers la Calabre. Pour seconder ce mouvement, Pignatelli, archevêque de Cosenza, ennemi personnel de Manfred, et le maréchal Pierre Ruffo, étaient montés avec quelques troupes sur des vaisseaux de Naples, qui devaient

1. Matth. Paris, p. 609.

2. Sabas Malaspina, p. 794.

appuyer les opérations de l'archiprêtre. Manfred leva, quoique bien à regret, le siège d'Oria; et, prenant avec lui six escadrons de cavalerie allemande, il courut à Lucera en traversant la haute Apulie¹; il arma ses Sarrasins, appela les barons sous la bannière royale, et promit une forte solde aux aventuriers qu'il put enrôler. Dès le 1^{er} juin, ses troupes réunies près de Frigento, dans la Principauté Ulérieure, gardaient plusieurs passages de l'Apennin. Le légat, arrêté dans sa marche, dressa ses tentes au pied du mont Formicoso. On sait que le château de Guardia-Lombarda commandait un des chemins de la Terre de Labour; Manfred voulut, mais trop tard, occuper ce poste important. A plusieurs reprises, son armée, quoique inférieure en force, présenta la bataille, que les pontificaux refusèrent toujours d'accepter. Un jour que, fatigué de cette longue inaction, le fils de l'empereur s'était approché des lignes ennemies, et faisait lancer sur elles une grêle de flèches, on vit trois aigles prendre leur vol de la montagne voisine, et planer longtemps au-dessus des troupes royales². Les Allemands poussèrent des cris de joie et s'avancèrent plein d'ardeur jusqu'au bord du fossé, en excitant par de grands cris les pontificaux à descendre dans la plaine. Mais comme personne ne sortit, l'armée royale dut reprendre ses anciennes positions. Au moyen âge, l'art de la guerre n'allait pas plus loin; et quand un général avait inutilement provoqué l'ennemi au combat, il se retirait, sans paraître soupçonner que, par des manœuvres, il put le contraindre à l'accepter. Pour se mettre à l'abri d'une attaque plus sérieuse, Berthold couvrit son front d'une forte ligne de chevaux de frise qu'il n'eût pas été facile de franchir³.

En Calabre, Gervais de Martina, menacé par Ruffo et par l'archiprêtre de Padoue, avait concentré ses troupes à Castrovillari, gros bourg, avec un château, à l'entrée du val de Crati. Le cardinal Octavien, malgré sa supériorité numérique, ne se trouvait pas assez fort, et fit manquer cette diversion en appelant en

1. Lo mese di maio. (Matteo di Giovenazzo, § 74.)

2. Jamsilla, p. 564.

3. De ingenio marchionis Bertholdi. (*Ibid.*, p. 565.)

Pouille le corps d'armée de l'archiprêtre. Ruffo, qui ignorait ce mouvement de retraite, prit terre à San-Lucido, et occupa Cosenza. Les bruits les plus sinistres furent répandus à dessein pour frapper l'esprit des peuples. Tantôt Manfred avait été forcé dans son camp ; d'autres fois, Gervais de Martina était prisonnier, et la Calabre entière au pouvoir des pontificaux. De son côté, l'archevêque Pignatelli, en promettant à ceux qui prendraient la croix les indulgences réservées pour la terre sainte, était parvenu à enrôler quelques milliers de paysans et de pêcheurs. Gervais était actif et entreprenant : Ruffo ne montra au contraire que faiblesse et irrésolution. Quand il apprit que les royalistes marchaient sur Cosenza, il passa une revue générale des croisés, leur promit de les conduire dès le même jour à l'ennemi, puis bientôt après il partit à toute bride avec l'archevêque pour San-Lucido, d'où le bâtiment qui les avait amenés les reconduisit à Naples. Ils y portèrent le découragement. Après leur départ, beaucoup de Calabrois passèrent sous la bannière royale.

Dans la Principauté, le légat, de plus en plus resserré dans ses lignes, osait moins que jamais en sortir. Quand ses soldats allaient au fourrage, dit un contemporain, s'ils rencontraient un détachement de Manfred, ils prenaient aussitôt la fuite, quoique six fois plus nombreux¹. Une circonstance inattendue changea la face des choses. On se souvient que le duc de Bavière, Louis II, l'oncle et le tuteur de Conradin, avait, à deux reprises, reçu de la cour romaine des assurances favorables à son neveu. Les événements de la Péninsule, et les intérêts qui en étaient le mobile, n'étaient pas toujours exactement appréciés en Allemagne ; on ne doit donc pas s'étonner si, sous de belles paroles, le duc de Bavière ne sut pas démêler les véritables projets du saint-siège. Durant la longue minorité du jeune prince, alors âgé de trois ans, il fallait confier la régence du royaume à des mains capables d'en soutenir le fardeau : le pape avait en quelque

1. Si quando exire deberent hinc aliqui de utroque exercitu ad aliquid acquirendum, et quinquaginta viris de legati exercitu, sed aut octo viri de parte principis occurrerent, ab eorum aspectu protinus fugerent. (Jamsilla. p. 571, D.)

sorte désigné Berthold; le duc de Bavière lui préféra l'oncle de Conradin qui, mieux que personne, pouvait défendre de toute atteinte sa couronne et ses droits. Pendant que les deux armées étaient en présence sur les hauteurs de Frigento, Croffus, maréchal du duc Louis, et Bussarus, noble bavarois, présentèrent à Manfred un diplôme royal conçu en ces termes :

« Conrad II, par la grâce de Dieu, roi de Jérusalem et de Sicile, duc de Souabe, à ceux qui ces présentes verront.

« Comme notre grande jeunesse s'oppose à ce que nous puissions, quant à présent, gouverner le royaume de Sicile, notre précieux héritage, il est indispensable que nous fassions choix d'un recteur qui, durant notre minorité, conserve nos prérogatives, fasse régner la justice, et maintienne ce pays en paix.

« Après en avoir mûrement délibéré avec notre cher oncle maternel le duc de Bavière, avec madame notre mère et nos autres parents, nous avons nommé régent (*bajulus*) dudit royaume, pour en exercer les fonctions jusqu'à ce que nous ayons atteint l'âge viril, le noble prince de Tarente, Manfred, notre cher oncle paternel, dont la fidélité et la sagesse méritent toute notre confiance, et qui a d'ailleurs des droits à cette haute dignité¹.

« Il aura la tutelle de notre personne si, pendant sa régence, nous séjournons dans le royaume; il pourra disposer des fiefs vacants; il administrera, avec pleine autorité, le domaine de la couronne, et en général tout ce qui nous appartient.

« Nous déclarons valables, et nous approuvons dès à présent les demandes de taxes et de redevances qu'il adressera aux villes et aux feudataires, les actes de rémission, les traités et engagements qu'il souscrira en notre nom, promettant de les faire observer dans tout leur contenu, comme s'ils émanaient de nous-mêmes.

« Et afin que le présent acte soit ferme et stable à jamais, nous l'avons fait revêtir du sceau de notre Majesté.

1. *Bajulum ipsius regni nostri usque ad nostros puberes annos committimus.* (Archives des Frari, à Venise. *Liber pact.*, m^e, t. II, fol. 61, verso 62.) — Ce titre inédit est produit par Manfred lui-même dans un traité de paix avec les Vénitiens, signé à San-Gervasio, en Capitanate, au mois de septembre 1257, première indiction.

« Donné au château de Guassemburg (Wasserbourg), le 20^e jour « d'avril, 13^e indiction (1255). »

Après avoir remis à Manfred le titre qui lui conférait la régence, les envoyés bavares se rendirent auprès d'Alexandre pour sceller, autant qu'il dépendrait d'eux, une paix durable avec le saint-siège. Le légat, toujours serré de près dans son camp, voulait éviter une action décisive. La présence de ces étrangers et la négociation qui devait se faire à la cour pontificale lui servirent de prétexte pour demander un armistice. On convint de part et d'autre que la trêve serait prolongée pendant toute la durée des conférences, et même cinq jours après. Le pape, jugeant, à la tournure des affaires, qu'un plus long séjour dans le royaume serait inutile aux intérêts de l'Église, et pourrait exposer sa personne à de sérieux dangers, était retourné à Anagni vers le milieu de juillet¹. Les ambassadeurs l'y suivirent; mais, avant qu'ils pussent accomplir leur mission, ils tombèrent dans une embuscade que leur tendit un noble romain, appelé Rollo degli Annibaldi, famille attachée toute entière au parti gibelin, à la seule exception du cardinal Richard de Saint-Ange, qui soutenait avec ardeur la cause des Guelfes. Croffus fut tué sur la place; son compagnon grièvement blessé. La juste réclamation de Conradin, et les promesses qui auraient dû en garantir le succès furent mises en oubli².

Les écrivains pontificaux, et le pape lui-même³, imputèrent ce crime à Manfred; mais l'in vraisemblance de l'accusation en détruit la force. On ne comprend pas, en effet, que l'héritier de Conradin ait voulu faire périr ceux qui, en invoquant les droits de cet enfant, soutenaient sa propre cause. Non-seulement la mission des ministres bavares devait aplanir pour lui plus d'un obstacle, mais elle allait bientôt placer le chef de l'Église dans une situation très-difficile. Forcé de s'expliquer, comment

1. D'après la correspondance pontificale, le pape était à Capoue le 6 juillet et à Anagni le 14 du même mois.

2. Sicque factum Corradini cum Ecclesia nuntiorum impedimento suspensum, deficientibus tractatoribus et internuntiis, ulterius non processit. (Sabæ Malaspinae Hist., p. 792.)

3. Per suos satellites Bussarium nuncium sui nepotis fecit occidi. (Reges. Urban. IV, Lib. 1, n° 92, fol. 20.)

aurait-il concilié les garanties promises à l'orphelin royal pour ses États héréditaires, avec l'investiture de ce royaume donnée en même temps au fils du monarque anglais? La politique tortueuse de la cour romaine devait nécessairement être dévoilée dès les premières conférences; d'où l'on doit conclure que l'événement qui les rendait impossibles était bien plus favorable aux ennemis de Manfred qu'à lui-même. Il semble donc juste d'en laver sa mémoire, malgré l'assertion d'une chronique guelfe contemporaine, suivant laquelle l'assassin, ayant réclamé au fils de l'empereur le prix du sang, en obtint un fief de comte¹. Vers le même temps, Pierre Ruffo, qui de Terracine, où il s'était retiré après sa fuite de Cosenza, cherchait à fomentier de nouveaux troubles en Calabre, périt sous le poignard d'un de ses serviteurs. Ce fut un nouveau thème pour les ennemis de Manfred; et, cette fois encore, la cour romaine se fit l'écho d'une accusation que rien ne justifiait². C'est ainsi que, dans ces temps malheureux, la ruse, la calomnie, le manque de foi suppléaient à la force, et devenaient en quelque sorte des moyens réguliers de gouvernement.

L'empressement des chefs de l'armée pontificale pour solliciter la trêve cachait un piège que Manfred ne soupçonna point. Ce prince croyait que, durant les négociations, on s'abstiendrait de part et d'autre de toute hostilité. Dans cette ferme confiance, il prit avec ses troupes le chemin de la Terre de Bari, afin d'affermir dans le devoir les villes maritimes de cette province; mais à peine eut-il quitté sa position de Frigento, que le légat et le marquis Berthold marchèrent à grandes journées sur la Capitanate, où ils occupèrent Foggia, qui était restée sans garnison. Leur plan était de séparer l'armée royale de Lucera, sa place d'armes, et d'intercepter les secours de toute espèce qu'elle en tirait. Ils ne désespéraient même pas, si la fortune leur était favorable, de surprendre cette forteresse et d'en chasser les Sarrasins. Alexandre croyait que la chute de Lucera, cet asile ouvert

1. Cui Manfredus in remunerationem comitatum Catacensem tradidit. (Sabas Malasp., p. 798.)

2. *Regest. Urban. IV*, Lib. 1, n° 92, f° 20.

à tous les ennemis du siège romain, ruinerait les espérances du fils de Frédéric; c'était, suivant lui, le plus sûr moyen de terminer une lutte qui, depuis tant d'années, troublait l'Europe, et mettait en péril la puissance temporelle de l'Église. Les Sarrasins étaient l'effroi de l'Italie. Toujours prêts à combattre, ils faisaient la guerre comme des barbares, se servant de flèches empoisonnées, lançant le terrible feu grégeois, et portant avec eux la terreur et la dévastation : étaient-ils les plus forts, ils souillaient les sanctuaires, massacraient les prêtres jusqu'au pied des autels, et se montraient sans miséricorde pour les captifs qui ne pouvaient leur payer de rançon : vaincus, ils fuyaient, mais la torche à la main. Suivant une chronique contemporaine¹, leur nombre était d'environ soixante mille combattants; et, malgré ce que cette évaluation peut avoir d'exagéré, il est certain que l'existence d'une telle colonie militaire, à deux ou trois journées des États pontificaux, était pour le saint-siège une menace permanente, ou, suivant l'expression employée par les historiens de ce temps, *une épine dans l'œil*².

Manfred apprend à Trani la violation de la trêve. Il hésite d'abord à croire qu'un haut dignitaire de l'Église ait pu se rendre coupable d'un tel manque de foi; mais quand le doute n'est plus possible, il se met à la tête des siens, traverse rapidement Barletta, Canosa, Ascoli, dont il exige des otages, et arrive à Lucera sans que l'ennemi ose lui en barrer le chemin. Son allocation aux bourgeois de Barletta, dont on connaît l'esprit versatile, mérite d'être rapportée : « Gardez-vous, leur dit-il, de changer de drapeau avant que la fortune ait prononcé son arrêt. Vainqueur, je vous tiendrai compte de votre fidélité; « si je succombe, au contraire, vous pourrez sans trahison embrasser le parti du pape³. » Mais bientôt après, cette ville, croyant le triomphe de l'Église certain, renversa encore une fois la bannière de Souabe.

Manfred, avec son activité ordinaire, réunit ses troupes, leur

1. Erant cives infideles jam circiter LX millia armatorum ad bellum conferendum. (Matth. Paris., p. 603.)

2. Facta est Romanæ Ecclesiæ, quasi spina in oculo. (*Ibid.*)

3. Jamsilla, p. 573.

donna de l'argent et des armes ; puis, prenant l'offensive, il établit son campement près de la petite rivière de San-Lorenzo, à six mille de Foggia. Un fort détachement fut envoyé contre San-Angelo, qui venait de prêter serment au saint-siège. La ville, emportée par escalade, devint la proie du soldat.

On ne sait ce qui doit le plus surprendre, de la jactance ou de la pusillanimité du légat. Ce cardinal, dont le nom avait brillé d'un certain éclat dans les guerres de Lombardie, ne montrait que faiblesse et irrésolution depuis qu'il était opposé à Manfred. On le réputait épicurien en actions comme en paroles¹, ce qui ne diminuait en rien son influence à la cour pontificale, où on l'a vu, sous Innocent IV, remplir d'importantes missions. Alexandre l'employait dans les affaires les plus difficiles ; mais, malgré ses services et son crédit, il n'inspira jamais aucune confiance aux Guelfes, qui depuis longtemps l'accusaient de trahison². Le franciscain Salimbeni raconte à ce sujet qu'au mois d'octobre 1246, pendant le siège de Parme, le podestat de cette ville l'envoya à Lyon, pour rendre compte au pape de l'état des affaires. Le chef de l'Église lui ayant demandé ce que les Guelfes pensaient d'Octavien, qui, à la tête des Milanais, protégeait la navigation du Pô : « Saint père, répondit le moine, il n'y a parmi eux qu'un même sentiment. Le cardinal a trahi en Romagne la cause de l'Église, et, sans aucun doute, il agira de même à Parme³. » Quelques années plus tard, les Florentins prétendirent qu'Octavien, poussé dans une mauvaise voie par le prince des lénèbres, avait comploté leur perte. Ils en écrivirent au pape dans les termes les plus véhéments, accusant le prélat de suivre les traces de Mahomet, de travailler, de concert avec le sénateur de Rome, à la ruine des libertés ecclésiastiques et à

1. Dante a placé Octavien avec l'empereur Frédéric II dans le cercle de l'enfer qui renferme les épicuriens et ceux qui font mourir l'âme avec le corps.

*Con Epicuro tutti suoi seguaci
Che l'anima col corpo morta fanno,
Inferno, Canto X.*

2. *Fuit magnus protector et fautor Gibellinorum.* (Benevenuto Imolensis, *Comment. in Dantis Comæd.*)

3. Salimbeni *Chron.*, n° 293.

celle de l'Italie¹. Il garda cette réputation jusqu'à sa mort, et on lui attribua ces paroles, étranges dans la bouche d'un prince de l'Église : « Si j'ai une âme, je l'ai perdue mille fois pour les Gibelins². » En voyant le fils de l'empereur rentrer à Lucera, le cardinal, plein d'une confiance aveugle ou affectée, se vanta de le prendre dans ce dernier retranchement, et écrivit même des lettres datées *de son camp, au siège de Lucera*³ : forfanterie ridicule que l'événement devait bientôt démentir.

Malgré l'infériorité de ses forces, Manfred désirait attirer l'ennemi dans la plaine, où il espérait en venir facilement à bout ; mais, loin de se hasarder au dehors, les pontificaux s'entouraient de palissades et de nouveaux retranchements. Il résolut alors de les enfermer dans Foggia ; et, prenant position sur le bord d'un ruisseau qui en baigne les remparts, il se couvrit d'un large fossé pour éviter une surprise nocturne, et établit un poste d'observation dans l'église de Saint-Barthélemy, à l'entrée du faubourg. La ville était mal approvisionnée ; les vivres s'y élevèrent à un prix exorbitant⁴. Une fièvre contagieuse s'y répandit, et bientôt la mortalité se mit dans les troupes. Pour ravitailler la place, Berthold en sortit avec huit cents cavaliers d'élite, et alla d'abord à Trani, où son épouse Isolde résidait. Là, recourant à l'artifice, il feignit, pour endormir Manfred, de vouloir entrer avec lui en accommodement, et chargea Isolde d'adresser à ce parent des paroles de paix. On prétend même qu'il donna en otage un de ses neveux, qui, pour se livrer au prince sans éveiller de soupçons, se laissa surprendre à la chasse par un parti de royalistes. Pendant ce temps, Berthold parcourait la Terre de Bari, qu'il sut attirer dans la faction de l'Église, à l'exception d'Andria, dont le dévouement à la famille de Souabe

1. M^{ss}. du Vatican, n° 4957, f° 78. — La réponse du pape, pleine de reproches amers et de menaces, est à la suite. Alexandre condamne l'insolence des Florentins, et leur recommande de ne pas persévérer dans des opinions téméraires, s'ils ne veulent encourir l'indignation de Dieu et de l'Église. (M^{ss}. du Vatic., n. 4957, f° 79.)

2. Si anima est, ego perdidit millies pro Gibellinis. (Benevenuto. Imol., *Commentar. ad Dicin. Comæd.*, Infern., Cant. X, p. 1047.)

3. Eas datas in obsidione Luceriæ subnotari jaciebat. (Jamsilla, p. 574, B.)

4. Jamsilla, après avoir dit que le prix des vivres était monté si haut, qu'on donnait un cheval pour une poule, ajoute ces mots : Vix ad tale pretium poterat inveniri. (Jamsilla, p. 576.)

résista à cette épreuve. Il mit sur pied de nouvelles troupes, fit préparer des vivres, des fourrages et des médicaments, dont la ville assiégée avait le plus urgent besoin; et jusqu'à des gazes légères; des éventails, pour préserver les malades des moustiques qui les dévoraient, et rafraîchir l'air brûlant dans cette saison¹. Ce convoi fut envoyé par mer à Siponte, à quinze milles de Foggia; et comme Berthold craignait qu'on ne lui disputât le passage, il fit prévenir Manfred que le légat étant prêt à signer une bonne paix, on devait de part et d'autre mettre fin aux hostilités². Mais la ruse était grossière, et devait tourner contre son auteur. Deux mille trois cents cavaliers et quinze cents fantassins escortaient les voitures, qui, profitant d'une belle nuit d'été, partirent de Siponte de manière à arriver avant le jour à leur destination. Personne n'avait songé à éclairer le flanc de la colonne, qui marchait sans beaucoup d'ordre dans une complète sécurité. A peu de distance de Foggia, trois cents cavaliers allemands et sarrasins, mis en embuscade, l'attaquèrent en poussant de tels cris, que les pontificaux, croyant avoir devant eux l'armée royale tout entière, prirent la fuite, non sans avoir perdu un grand nombre des leurs, morts ou prisonniers³. Vivres, bagages, chevaux, tout fut pris; et cette riche capture amena l'abondance dans l'armée de Manfred. Les assiégés mourant de faim, en proie à la contagion qui les décimait, et sans nul espoir d'être secourus, tombèrent dans le découragement. L'air de ces plaines brûlées, malsain en automne, était corrompu dans la ville par les immondices que chaque jour y amoncelait. Rester dans une situation aussi critique était impossible: il fallait combattre ou capituler. Les nobles de la Toscane et de la campagne de Rome voulaient qu'on prit le premier parti⁴; mais le

1. *Currus unus inventus est mosterinis et flabellis tantum oneratus ad muscas depellendas, vel ad refrigerium aeris faciendum.* (Jamsilla, p. 576.)

2. *Misit nuntium suum ad principem, significans ei, qualiter ipse cum quadam gente erat in Siponte, studensque sibi, ut ipsum Foggiam intrare permetteret, quia ipse erat ea cum legato tractaturus quæ ad ejus honorem et commodum redundarent.* (*Ibid.*, p. 575.)

3. *Quatorze cents morts et quatre cent cinquante prisonniers, s'il faut en croire Jamsilla, dont les évaluations doivent être fort exagérées.* (*Ibid.* p. 576.)

4. *Comites et nobiles Thusci et Campani ardebant inire bellum.* (Sabas Malaspina, p. 794.)

légat, atteint lui-même par l'épidémie et peu confiant dans la valeur de ses troupes, préféra un arrangement. Il semblait d'ailleurs persuadé, dit une chronique, que la volonté de Dieu était que le fils de l'empereur restât le maître. Les négociateurs, chargés de régler les articles de la paix, stipulèrent que Manfred conserverait, au nom de Conrad II et au sien propre, en qualité de régent, la possession des États siciliens¹, à l'exception de la Terre de Labour, qui appartiendrait à l'Église romaine². Dans le cas où le pape refuserait de ratifier le traité, cette province pourrait être rattachée au royaume. La paix ainsi conclue, et acceptée de part et d'autre, Octavien sollicita le retour des bananis; ce que Manfred accorda, en promettant même de rendre leurs biens à ceux qui jureraient de servir fidèlement le roi. Le marquis Berthold, malgré sa conduite perfide, ne fut pas excepté de l'amnistie, et fit le serment qu'on exigeait de lui³.

Le légat eut l'autorisation de se retirer à Naples avec son armée. Manfred, naturellement confiant, le laissa partir sans attendre la ratification pontificale; faute grave, qui eut pour lui de fâcheuses conséquences. Pour se délasser des fatigues de la guerre, ce prince alla à S. Gervasio, château de plaisance de la Capitanate, et s'y livra avec tant d'ardeur au plaisir de la chasse, qu'il tomba malade; ce qui toutefois ne l'empêcha pas de vaquer aux affaires publiques. Comme la réponse du souverain pontife n'arrivait pas, des députés furent envoyés à Anagni pour réclamer une prompte décision, et annoncer qu'en cas de refus les troupes royales entreraient dans la Terre de Labour. Ils trouvèrent les esprits mal disposés, et l'accueil qu'on leur fit ne fut rien moins que favorable.

Le mauvais résultat de la guerre avait irrité le parti guelfe; et, malgré le crédit d'Octavien, les cardinaux s'étaient prononcés contre lui. Personne ne pouvait comprendre qu'avec une telle armée et d'aussi énormes dépenses il eût capitulé sans en être venu aux mains. Beaucoup de gens l'accusèrent, ainsi que Ber-

1. Ut pro parte sua et regis Conradi regnum teneret. (Jamsilla, p. 577.)

2. Quam princeps Ecclesie concessit tenendam. (*Ibid.*)

3. Ab illa gratia Bertholdus et fratres non fuerunt exclusi. (Jamsilla, p. 577, B.)

thold lui-même, d'avoir favorisé l'ennemi du saint-siège. Ils prétendirent qu'Octavien, cédant aux perfides conseils du marquis, et gagné par Manfred qu'il avait connu à la cour pontificale¹, avait diminué ses troupes, précisément lorsque les forces ennemies grossissaient chaque jour. Les plus retenus disaient qu'une cotte de maille couvrait mal les épaules d'un prêtre². Il est plus vraisemblable, écrit un contemporain du parti de l'Église, que le cardinal, réduit par l'affaiblissement de son armée à se tenir sur la défensive, et ne pouvant rester dans une ville où tout lui manquait à la fois, feignit, pour sortir d'affaire, de vouloir la paix³. Quoi qu'il en soit, le pape, qui aurait pu ajouter à ses domaines l'une des meilleures provinces du royaume, refusa sa ratification; et cependant, depuis l'origine de la guerre, aucun traité n'avait offert au saint-siège de si grands avantages temporels. Mais la politique pontificale redoutait tellement une famille de libres penseurs qui pouvait réunir sous le même sceptre l'empire et le royaume de Sicile, que, plutôt que de consentir à son élévation, elle préférait renoncer à tout accroissement de territoire, soutenir une guerre ruineuse, et ouvrir l'Italie aux étrangers.

Durant leur séjour à Anagni, les envoyés de Manfred avaient été prévenus que les marquis de Hohenbourg conspiraient avec d'autres seigneurs contre l'autorité royale. Sur de nouveaux indices, réels ou supposés, Berthold et ses frères furent mis en prison, et on instruisit leur procès.

Cependant le pape se flattait de recevoir bientôt les secours promis par l'Angleterre. Au mois d'octobre précédent, l'évêque de Bologne avait enfin donné l'investiture à Edmond, sous les conditions suivantes : La Sicile et les provinces de terre ferme, à l'exception de Bénévent, formeront un seul État, que le jeune prince tiendra en fief, moyennant le cens annuel de 2000 onces d'or pur de *tari*, au poids romain, et l'obligation d'envoyer aux

1. Adhuc habet relatio plurimorum, quod quando Manfredus romanam curiam visitavit, D. Octavianus propter pura merita quibus Manfredus alios præcellebat, in ejus adeo exarsit amorem, etc. (Sabæ Malasp., *Hist.*, p. 735.)

2. Arma non sedeant humeris clericorum. (*Ibid.*, p. 795.)

3. Sanius est credere, etc. (*Ibid.*, p. 795.)

armées pontificales trois cents lances complètes qui serviront à ses frais pendant trois mois. Il renoncera expressément à obtenir la couronne impériale, sous peine de déchéance et d'excommunication. Les dettes contractées par le pape pour chasser du royaume l'ex-empereur Frédéric et ses héritiers, lesquelles se montent à 133,541 marcs sterling, seront garanties par le roi d'Angleterre, qui prendra l'engagement de conduire aussitôt que possible son fils en Italie, à la tête d'une puissante armée. Edmond maintiendra les bonnes coutumes et les privilèges accordés aux nobles et aux villes, notamment à Naples et à Capoue. Les donations faites à Berthold, à ses frères, et au comte de Caserte, seront par lui confirmées. Enfin, on ne pourra jamais réclamer à l'Église romaine les 100,000 livres promises par Innocent IV pour les frais de la guerre. De son côté, Alexandre s'obligeait, dans le cas où il accorderait la paix à l'ex-prince de Tarente, à maintenir dans leur intégrité les droits d'Edmond et de ses successeurs au trône de Sicile¹. Henri III accepta tout ce qu'on voulut, mais, plus que jamais, il était dans l'impossibilité de remplir ses engagements. Les tenanciers laïques ne voulaient payer aucun impôt, et on ne devait compter que sur l'argent des églises. Pour activer la levée de la décime et faire taire l'opposition du clergé, le pape envoya en Angleterre un sous-diacre appelé maître Rostand, Gascon d'origine, qu'il chargea de prêcher la croisade contre Manfred et d'absoudre le roi Henri d'un ancien vœu pour la terre sainte, en lui imposant l'obligation de prendre de nouveau la croix pour la guerre de Sicile. Des indulgences plénières furent accordées aux soldats du Christ; et les choses allèrent si loin, dit le moine Matthieu Paris, que les fidèles s'étonnaient qu'on leur promit, pour verser le sang des chrétiens, des récompenses non moins grandes que s'il s'agissait de mécréants².

Manfred, en quittant S. Gervasio, s'était rendu à Foggia, où il rassembla les nobles de la province. Comme depuis sept ans la

1. Rymer, t. I, p. 316-318. — Lunig, t. II, p. 918-927. — Ces conditions avaient été dictées par le pape dès le 9 avril 1255. L'acte était signé par Alexandre et par six cardinaux. (Dumont, *Corps diplomatique universel*, t. I, part. I, p. 394.)

2. *Mirabantur fideles quod tantum eis promitteret pro sanguine christianorum effundendo, quantum pro cruore infidelium aliquando.* (Matth. Paris., p. 614.)

grande chasse de l'*Incoronata*, ce plaisir royal que Frédéric II aima avec passion, n'avait pas été faite, le pays abondait en gibier de toute sorte. Plus de quatorze cents personnes furent invitées ; on abattit une multitude d'animaux, et Manfred voulut que chacun emportât ce qu'il avait tué'. Dans ces occasions, il se montrait affable et bienveillant sans bassesse. Tout à la fois généreux et plein de dextérité, nul ne savait mieux que lui récompenser ses serviteurs, flatter ceux qu'il voulait gagner à sa cause, et leur donner à propos de ces témoignages de confiance et d'affection auxquels on résiste difficilement.

Quand ses envoyés l'eurent instruit du refus d'Alexandre, il réunit en parlement, à Barletta, le jour de la Chandeleur 1256, les feudataires et les délégués des villes et des bourgs du domaine. Barletta, qui avait beaucoup à se faire pardonner, affecta un grand zèle dans les honneurs qu'elle lui rendit. Sept cents citoyens notables, portant à la main des rameaux de verdure, allèrent à sa rencontre jusqu'au delà du pont. Ils lui firent cortège en chantant ce verset du Psalmiste, si souvent répété aux princes victorieux : *Benedictus qui venit in nomine Domini* : « Béné soit celui qui vient au nom du Seigneur². » Cette réception ne rappelait guère l'accueil qu'on lui avait fait neuf mois auparavant ; mais la fortune, jusqu'alors indécise, semblait avoir prononcé son arrêt. Le parlement fut nombreux. Manfred y conféra à son oncle, Galvano Lancia, le titre de prince de Salerne, et la charge de grand maréchal, qu'on avait retirée à Pierre Ruffo. Frédéric Lancia, son autre oncle, fut mis en possession du comté de Squillace, que le pape Innocent IV lui avait donné lors de la paix d'Anagni. D'autres fiefs, confisqués sur les rebelles, récompensèrent ses serviteurs ; puis il proclama, de l'avis unanime des barons, une amnistie générale, dont Berthold et ses frères restèrent seuls exceptés. Traduits devant la justice criminelle, ils furent déclarés coupables de haute trahison et condamnés à mort. Manfred n'aimait pas à verser le sang ; il commua la peine en une prison perpétuelle, où ces seigneurs ambitieux finirent

1. 2 gennajo 1256. Matteo, § 614.

2. Febbrajo 1256. *Ibid.*, § 107.

misérablement leurs jours. La punition était méritée ; personne ne les plaignit, et ils moururent oubliés'.

Après la clôture du parlement ; Manfred se mit en devoir de chasser du royaume les débris de l'armée ennemie. Les pontificaux, cantonnés dans la Terre de Labour, s'étaient en grande partie dispersés : le légat rassembla ce qui lui restait de troupes pour couvrir Naples, puis il chargea S. Severino et Pandolphe Fasanella, les chefs des émigrés, de se rendre en Pouille et d'en ramener les détachements qu'il avait laissés dans cette province. Mais ces soldats, depuis longtemps sans paye, demandaient à grands cris de l'argent ; et comme on ne put les satisfaire, ils s'en allèrent à la débandade. Manfred, qu'aucune résistance sérieuse ne pouvait plus arrêter, se dirigea, par Bénévent, Alife et Sarno, vers Salerne, où il arriva le 20 septembre. Cette ville le reçut avec d'aussi grands honneurs que s'il eût été le roi lui-même. Les Sarrasins furent mis dans les villages voisins ; et quand à la fin du mois le comte Jourdan lui eut amené un renfort de 3,000 de ces infidèles, Manfred fit ses dispositions pour réduire Naples, dont les remparts, renversés par Conrad, n'étaient pas entièrement rebâti. Le dernier siège avait détruit l'opulence de ce foyer de la rébellion ; la guerre en chassait les nombreux étudiants, qui autrefois y accouraient de toutes les provinces, et le séjour de dix-huit mois que la cour romaine venait d'y faire avait été pour ses habitants une charge onéreuse. Appauvris par tant de sacrifices, épuisés de ressources, les Napolitains ne pouvaient sans la paix réparer leurs pertes. Quand ils se virent abandonnés par l'armée pontificale, ils ne voulurent pas courir le risque d'un assaut, et firent leur soumission. Manfred, en promettant de les bien traiter, leur dit que son vœu le plus cher était de rentrer en grâce auprès du pape, d'oublier les anciennes injures et

1. Jamsilla, p. 578. — On lit dans le M^{ss}. de Palerme deux pièces, dont l'une, de cinquante vers dits *léonins*, a pour titre : *Lamentatio Berth., march. de Bemburgio, dum tenebatur in carcere per regem Mans., in quo mortuus fuit.* L'autre, de deux vers seulement, est l'épithaphe que voici :

Marchio sublimis jacet hic tumulatus in ymis,
Non eodem cursu respondent ultima primis.

(*Cod. Fitalia*, fol. 74 et 75 ; num. 66 et 69.)

de proclamer un pardon général. Vers le milieu d'octobre, il prit possession de la ville, et, loin de permettre qu'elle souffrit le moindre dommage, il se fit désigner trente-trois citoyens parmi les plus notables, qu'il éleva au rang de chevaliers¹. L'université, qu'on a vue si florissante, avait, par suite des derniers troubles, perdu tout son éclat : Conrad l'avait transférée à Salerne ; Manfred, en la rétablissant à Naples, y rappela professeurs et élèves. Quand les exilés, qui étaient restés dans la Terre d'Otrante, apprirent la reddition de Naples, ils renoncèrent à de vains projets et sortirent du royaume. Dans leur retraite, ils détruisirent plusieurs châteaux de la Capitanate, et entre autres Fiorentino, où Frédéric II était mort. Profitant de l'absence des troupes sarrasines, qui étaient avec Manfred, ils donnèrent deux assauts à Lucera, sans pouvoir prendre ce boulevard de la cause royale.

Capoue suivit l'exemple de Naples ; une petite garnison, qui défendait Aversa, refusa de se rendre. Les habitants, voyant leur ruine certaine s'ils étaient forcés, en vinrent aux mains avec les pontificaux, les mirent dehors, puis se donnèrent à Manfred. Le reste de l'année fut employé par lui à prendre possession de la Terre de Labour et de l'Abruzze. Après avoir refoulé dans l'État ecclésiastique les derniers débris de l'armée ennemie, il célébra les fêtes de Noël à Chieti, et retourna bientôt après dans la Terre d'Otrante, d'où il se proposait de passer en Sicile. Déjà de nouveaux événements avaient mis en son pouvoir cette île presque tout entière².

Vers le temps où, au mépris de la trêve, Berthold et le cardinal Octavien allaient surprendre Foggia, Manfred avait confié le gouvernement supérieur des Calabres et de l'île à Frédéric Lancia, son oncle maternel, guerrier entreprenant et d'une valeur éprouvée. Les Calabres étaient rentrées dans l'obéissance royale, à l'exception de deux châteaux, situés près du détroit que Foul-

1. Matteo, §§ 94, 95 et 98. — Ce chroniqueur place la reddition de Naples avant le parlement de Barletta ; mais Jamsilla dit positivement que cette assemblée suivit le retour des députés que Manfred avait envoyés au pape, ce qui recule d'un an son expédition de la Terre de Labour.

2. Jamsilla, p. 581. — Matteo, §§ 103 et 104.

ques, le neveu de Pierre Ruffo, occupait. Mais trois partis politiques, les pontificaux, les royalistes et les républicains de Messine, se disputaient encore la Sicile. Frédéric Lancia marcha contre Foulques, et envoya des émissaires au delà du Phare, pour préparer les esprits à une pacification prochaine. Ses agents firent si bien, que plusieurs grandes villes donnèrent l'exemple de la soumission. Il y avait alors pour légat en Sicile un frère mineur appelé Ruffino de Plaisance, auquel le pape avait donné le titre et les pouvoirs de vicaire pontifical¹. Sur ces entrefaites, Henri dell' Abbate, riche seigneur gibelin, s'étant présenté avec quelques troupes à Palerme, qui tenait le parti de l'Église romaine, entra sans beaucoup d'obstacles dans cette capitale, et fit le légat prisonnier. A la suite de ce succès, les royalistes se réunirent pour achever de réduire le pays. De leur côté, les partisans de l'Église coururent aux armes : un combat décisif s'engagea dans la plaine de Favaria. Les pontificaux, battus, réduits à un petit nombre, se retirèrent en désordre à Lentino. Ce fut pour eux le coup de grâce. Restaient encore les républicains messinois, maîtres de la côte orientale. Frédéric Lancia tourna contre eux une partie de ses troupes. Mais, si le peuple de Messine s'était donné les institutions des communes lombardes², il était loin d'être animé de cette ardeur et de cette constance dont les Milanais avaient fait preuve dans leur lutte avec l'empire. A l'aspect de l'aigle noire au champ d'argent, il perdit courage; le podestat lui-même prit la fuite. Frédéric Lancia entra sans coup férir à Messine. Plusieurs députés portèrent à Manfred la soumission de la ville, et en obtinrent, avec l'oubli du passé, des assurances de protection pour l'avenir. Vers la fin de l'année, les deux forteresses de Calabre capitulèrent, et en Sicile il ne resta plus au pouvoir de la faction pontificale que trois places : Aidone, Piazza et Castrogiovanni. Telle était la situation du pays quand Manfred, après avoir soumis la Terre de Labour et l'Abruzze, à l'exception de la seule ville d'Aquila, retourna dans la Terre d'Otrante.

1. *Epist. Alex. IV*, ap. Wadding, *Annal. minores*, t. III.

2. In Messan. erat Potestas, ab ipsius terræ communitate constitutus sub quo civitas more civitatum Lombardiæ et Tuscis vivebat. (Jamsilla, p. 579.)

Brindes et les autres places de cette province qui avaient persisté dans la révolte, voyant le reste du royaume rentré sous l'autorité royale, ne purent envisager l'avenir sans effroi. Les secours promis étaient vainement attendus; la cour de Rome envoyait des lettres de franchise, mais point d'argent. Le peuple commença à dire qu'il y aurait folie à repousser davantage un prince que Dieu lui-même semblait conduire par la main¹. Les chefs offrirent de se rendre, et obtinrent de bonnes conditions.

Bien vainement le pape s'était flatté de l'emporter de haute lutte sur Manfred; ses armes matérielles avaient été impuissantes. Ses partisans, vaincus, découragés, abandonnaient sa cause; son ennemi triomphait. Restait pour dernière ressource le glaive spirituel. Alexandre, à bout de voie, y recourut. On se souvient qu'en 1255, peu de temps après l'avènement de ce pontife, une première citation avait été faite au fils de l'empereur. Cette menace, longtemps oubliée, fut mise à effet. Le 12 avril 1257, jour du jeudi-saint, dans la grande église de Viterbe, l'excommunication fut prononcée contre Manfred, avec défense aux chrétiens de lui obéir, de lui prêter assistance ou faveur²; la principauté de Tarente et ses autres fiefs lui furent retirés. Mais, soit qu'on n'eût pas donné à cette sentence la publicité nécessaire, soit pour toute autre cause, elle produisit une si faible impression en Italie, que les chroniques contemporaines n'en ont pas fait mention. Les Guelfes se vengeaient des prospérités de Manfred en l'accusant de nouvelles perfidies. Suivant eux, il avait chargé le Vieux de la montagne de faire poignarder Henri III et son fils. Cette rumeur et d'autres encore irritaient de plus en plus la haine et l'esprit de faction. De son côté, le pape redoublait ses instances pour obtenir enfin les secours promis par l'Angleterre, et, afin d'éviter de plus longs retards, il engageait le clergé à signer des lettres de change que des marchands florentins escompteraient au trésor pontifical³. Mais, ni par prières ni par menaces, le légal ne pouvait tirer d'argent des églises, et à Anagni rien n'arrivait. Ajoutons ici qu'il ne dépendait pas du

1. *Stultum reputans illi resistere quem Deus exultabat.* (Jamsilla, p. 581.)

2. Rymer, t. I, part. II, p. 26, col. 1.

3. Rymer, t. I, p. 343.

roi Henri de réaliser ses promesses. Continuellement en lutte avec les barons, il n'en obtenait aucun subside, et, loin d'être en état de conquérir un trône, il aurait eu besoin qu'une main puissante raffermit le sien. Toutefois, ce monarque sans autorité s'opiniâtrait à posséder le royaume de Sicile. Edmond se montrait en public vêtu d'habits à la mode italienne, et avait un sceau royal où on le voyait représenté la couronne sur la tête, le sceptre dans la main ¹ : vanité puérile, qui n'avancait pas ses affaires. A chaque remontrance du légat, Henri fixait l'époque du départ ; puis, le jour venu, comme rien n'était prêt, il sollicitait un nouveau répit. Après bien des remises, le roi donna au légat l'assurance formelle que l'embarquement des troupes aurait lieu au mois de mai 1257.² Mais il en fut de cette promesse comme de toutes les autres : Henri, n'ayant ni vaisseaux ni soldats, sollicita une révision du traité, dont les clauses lui paraissaient inexécutables. Un second légat, appelé maître Arlotto, notaire apostolique, fut envoyé à Londres pour régler ce différend. Le départ du roi fut retardé jusqu'en juin 1258, et Alexandre dut, bien à regret, ajourner encore ses plus chères espérances³.

Les autres États chrétiens ne lui offraient aucune ressource. La France, épuisée par les désastres de la dernière croisade, commençait à peine à respirer sous l'administration de Louis IX. L'Allemagne, dont il sera bientôt parlé avec plus de détails, était autant que jamais déchirée par la guerre civile. En Italie, Pise, la gibeline, s'était rapprochée du saint-siège, et pour être déliée de l'excommunication, elle avait promis de rompre avec les ennemis de l'Église, et de ne reconnaître d'autre empereur que celui que le pape admettrait⁴. Mais la défection de cette ville, que trop d'intérêts attachaient au parti gibelin, ne pouvait être chose durable ; elle fut d'ailleurs compensée bientôt après par la confédération que Manfred renouvela au nom de Conrad II avec les Vénitiens. Au mois de septembre de cette même année,

1. Figure assise et couronnée, le sceptre dans une main, un globe dans l'autre, avec cette inscription : EDMUNDUS DEI GRATIA SICILIE REX.

2. Anagnis, 2 Non. octobris 1256. *Regest. Alex. IV*, Lib. II, n° 465.

3. Windsor, 26 julii 1257. Rymer, t. I, p. 358-359.

4. 1 april. 1257, Flamminio del Borgo, *Diplom.*, 17, p. 63.

un envoyé du doge Ranieri Zeno se rendit au camp de San-Gervasio, où était le prince. Les clauses du traité fait en 1232, entre l'empereur et la république, furent remises en vigueur, sauf quelques dispositions exceptionnelles pour l'extraction des blés du royaume. On se promit amitié et protection réciproque, chaque contractant devant s'opposer à ce que dans ses États des armements d'hommes ou de vaisseaux pussent être faits contre son allié¹. Afin de mieux cimenter cet accord, Manfred reconnut comme dette de l'État un prêt de 50,000 byzantines, que des marchands de Venise avaient fait quelques années auparavant au grand amiral de Sicile². A Rome enfin, au milieu de troubles sans cesse renaissants, on s'obstinait à tenir les portes fermées pour Alexandre. Manfred était partout victorieux et redouté. Dans les provinces de terre ferme, deux places, Ariano et Aquila, restaient à l'Église. La première eût coûté un long siège; on l'obtint par la ruse³. De prétendus déserteurs s'étant fait recevoir dans la ville, en ouvrirent, dès la nuit suivante, une porte aux troupes royales. Beaucoup d'habitants périrent; les chefs furent livrés au bourreau; le menu peuple fut dispersé dans les provinces, et la ville réduite en cendres⁴.

Aquila, bâtie par Frédéric II près de la frontière ecclésiastique, était en pleine révolte depuis la mort de Conrad. Pour récompenser son dévouement à l'Église romaine, Alexandre IV l'avait, au mois de décembre 1256, élevée au rang de cité épi-

1. *Liber pact.*, in archiv. Venet. *dei Frari*, t. II, f^{os} 60-63. — Les stipulations de cet acte sont généralement plus avantageuses au commerce de Venise qu'à celui de la Sicile. Défense était faite aux Siciliens d'exporter dans l'Adriatique, au delà d'Ancône et de Zara, leur coton et leur sel. En cas d'infraction, le doge pouvait à son gré disposer des marchandises saisies. Le droit d'aubaine et de confiscation des effets naufragés était aboli de part et d'autre. Les Vénitiens établissaient des consuls dans les villes maritimes du royaume.

2. S. Gervas, septemb. 1257. *Liber pact.*, in archiv. Venet., t. II, fol. 63. — Les 50,000 byzantines sont évaluées, dans un autre acte du 27 septembre 1259, à 3921 onces d'or et 15 taris, à raison de 13 byzantines moins un quart pour chaque once. On convint que la somme serait acquittée en trois termes égaux, d'année en année.

3. Arbitrans non esse inconveniens militari disciplinæ contra suum hostem sive dolo, sive viribus pugnare. (Jamsilla, p. 582, E.)

4. Capta est civitas atque destructa. (*Ibid.*)

scopale¹. Mais, en apprenant les succès de Manfred, les habitants, destitués de tout secours, implorèrent leur pardon, l'obtinrent et firent serment d'obéissance.

Avant la fin de l'année, les trois dernières forteresses des rebelles siciliens succombèrent. Piazza fut prise d'assaut; les deux autres se rendirent par capitulation, et encore une fois le feu de la guerre civile fut pour un moment éteint dans tout le royaume.

Manfred, n'ayant plus d'ennemi à combattre, passa en Sicile au mois d'avril 1238. Il s'était fait précéder par des juges ou commissaires appelés réintégrateurs, chargés de s'enquérir des fiefs usurpés sur le domaine, et de rendre aux églises les biens dont on les avait dépouillés². Cette mesure, en mettant un terme à d'injustes confiscations, devait disposer favorablement le clergé. Afin de s'attacher les Messinois, qui, pour faire oublier qu'ils avaient proclamé la république, le reçurent avec de grands honneurs, Manfred promit de rétablir leurs anciennes franchises communales, et entre autres la juridiction des *stratigoti* ou magistrats municipaux, chargés de faire exécuter sur le territoire de la ville les arrêts des juges, tant au civil qu'au criminel³. Ces privilèges avaient été annulés en 1232, lors de la publication du code de Frédéric II. Il est à remarquer que les habitants de Messine ne troublèrent plus la paix, depuis le jour où ils obtinrent cette importante concession jusqu'à la mort de Manfred. La forteresse de Castrogiovanni, qui avait été détruite par le peuple, fut rebâtie. Enfin, après avoir ordonné les mesures les plus propres à prévenir de nouveaux désordres, Manfred traversa les montagnes de l'intérieur de l'île, et fit son entrée à Palerme.

C'est ainsi qu'en moins de quatre ans le fils de l'empereur

1. 22 decembris 1256. *Regest. Alex. IV*, Lib. III, n° 28, f° 3.

2. Bibl. de Palerme, m^o. Q. q, qui a pour titre : *Diploma Gregorii*, f° 158.
G A, 12.

3. M^o. de la bibl. communale de Palerme, Q. q, sans numéro, f° 36. — Il existe, dans ce recueil, une lettre du 4 août 1263, écrite par Manfred au justicier du val de Démons, pour lui reprocher d'avoir, au mépris des privilèges reconnus à Messine, cherché à étendre sa juridiction au delà des limites assignées à cette ville, où les juges urbains étaient seuls compétents pour statuer tant au civil qu'au criminel, et où le stratigot avait charge de faire exécuter leurs arrêts.

parvint à arracher des mains de deux papes le sceptre héréditaire de la maison de Souabe ; qu'avec des ressources disproportionnées à la grandeur de l'entreprise, il triompha de la politique romaine, battit de nombreuses armées et dompta les factions. Certes, il eût mérité une gloire immortelle, si, fidèle à ses devoirs de parent et de tuteur, après d'aussi grands travaux, il ne se fût pas laissé éblouir par la fortune ; mais quand il vit dans sa main la couronne de son neveu, il voulut en orner son front. L'opinion publique, si elle se prononçait contre ce projet, pouvait en rendre l'exécution difficile ; une ruse grossière la trompa : le bruit de la mort de Conradin se répandit dans le royaume¹. Nul n'en savait l'origine ; aucune lettre, aucun message de la cour de Bavière n'avait annoncé cet événement ; et cependant, chose étrange, personne n'éleva de doute. « Puisque le jeune roi a cessé de vivre, disait-on de toutes parts, le pouvoir suprême revient de droit à Manfred, qui en est l'héritier légitime. » La plupart des grands et jusqu'à des évêques accoururent à Palerme, plusieurs villes domaniales y envoyèrent leurs syndics, et tous ensemble sollicitèrent le régent de prendre les marques de la royauté. Il eût été de son devoir, avant de faire célébrer un service solennel pour Conradin², d'écrire en Allemagne et d'y envoyer même un ministre de confiance : non-seulement il ne le fit pas, mais rien ne prouva qu'il ait résisté un seul jour aux instances de ses courtisans. Les Guelfes l'accusèrent d'avoir cherché à faire mourir son neveu. Suivant un chroniqueur de cette faction, Manfred, se voyant le maître du royaume, aurait envoyé en Bavière des présents, parmi lesquels il avait mis des confitures empoisonnées. Les ambassadeurs siciliens ayant demandé à voir le jeune roi, sa mère leur présenta un autre enfant, qu'ils firent périr. A Venise, ils annoncèrent la mort de Conradin, prirent le deuil et firent mettre des agrès noirs au vaisseau qui les reconduisit en Sicile³. Ce récit d'un narrateur sujet à

1. Venit rumor in regnum quod nepos ejus, rex Conradus, in Alemannia obiisset. (Jamsilla, p. 584.) — Manfredus fecit caute et rex (sic) ingeniose divulgarizari per regnum Cunradinum esse mortuum. (*Chron. de Rebus in Italia gestis*, p. 242.)

2. *Epist. Guelf. Conrado II*, M^o. Vatic., n^o 4947, f^o 83.

3. Ricord. Malespini, p. 977.

donner de faux bruits pour des faits avérés paraît d'autant moins digne de foi qu'on ne trouve aucune trace d'une ambassade envoyée par Manfred à son neveu, et que soit dans les actes de la cour pontificale, soit dans les lettres ou les autres pièces émanées du parti guelfe et plus tard de Conradin lui-même, où le fils de l'empereur est chargé des imputations les moins vraisemblables, il n'est point fait mention de cette tentative d'empoisonnement, qui certes n'eût pas été oubliée.

Manfred, feignant de céder au vœu général, fixa son couronnement au dixième, d'autres disent au onzième jour d'août 1258¹. Les prélats, les comtes, les justiciers et les syndics des villes furent appelés à cette solennité, qu'on célébra dans la grande église de Palerme, suivant le cérémonial habituel. Les feudataires et les députés de la bourgeoisie y assistèrent en grand nombre ; mais les ecclésiastiques, placés entre la crainte de désobéir au prince ou d'attirer sur eux la colère du pape, se trouvèrent dans un étrange embarras. Quelques-uns entreprirent le voyage à petites journées, et parvinrent à Messine, d'où, prenant prétexte de leur grand âge et des fatigues de la route, ils s'excusèrent de ne pas aller plus loin. La plupart de ceux qui arrivèrent à Palerme se trouvèrent pris d'un mal subit qui les retint au lit le jour même de la cérémonie². On put facilement distinguer les véritables serviteurs du prince de ses faux amis. Renaud, évêque d'Agrigente, officia. Les assistants furent le métropolitain de Sorrente et l'abbé de Mont-Cassin. Après les onctions ordinaires, les archevêques de Salerne, d'Acerenza et de Morreale, mirent la couronne sur la tête du nouveau roi, aux acclamations de la noblesse et du peuple³. Pour conserver la mémoire de ce grand fait, un acte dressé par le protonotaire fut signé par les évêques et les seigneurs⁴ ; enfin, des grâces furent répandues

1. 10 august., *Append ad Malaterr.*, p. 605. — *Chron. Cavense*, p. 927. — 11 aug. In majori Ecclesia Panormitana. (Jamsilla, p. 584.)

2. Aliqui vero in die coronationis hujusmodi simulabant Panormi alicujus mole discrasie se gravatos, ut saltem missam coronationis et horam unctionis regie evitarent. (Sabas Malaspina, p. 796.)

3. *Ptini Chronicon*, Lib. III, cap. 5, p. 679.

4. Sabas Malaspina, p. 798.

sur ceux qui avaient servi la cause de Manfred. A cette occasion, Palerme obtint la pleine confirmation des privilèges qui lui avaient été conférés par l'empereur Frédéric et par le roi Conrad¹ : le chapitre de la cathédrale de cette ville fut affranchi de taxes et de collectes².

1. August. 1258. *Cod. Fitalia*, n° 135, f° 100.

2. Panorm. 17 aug. 1258. Mongitor, *Bulla et privilegia Panormitanae Ecclesiae*, p. 114.

L'ALLEMAGNE APRÈS LA MORT DE CONRAD. — MANFRED VEUT SE RAPPROCHER DES GUELPHES. — LE PAPE L'EXCOMMUNIE DE NOUVEAU. — MORT D'ECCELIN. — BATAILLE DE L'ARBLA.

1254 — 1260

Pendant que les événements qui viennent d'être racontés rendaient un peu de repos au royaume de Sicile, l'empire germanique était en proie à de grandes dissensions. A aucune époque il n'y eut au nord des Alpes plus de guerres intestines, une anarchie plus complète, Les excommunications et les croisades si souvent prêchées contre des princes catholiques qu'on signalait comme d'implacables ennemis de Dieu et des hommes, les récompenses offertes à la trahison et à la révolte, étaient autant de germes funestes qui devaient, à la fin, porter leurs fruits. Dans toute l'Allemagne, la subordination du feudataire, sa loyauté, ses devoirs envers le suzerain, n'étaient plus que de vains mots. Si quelques consciences timorées croyaient encore à la religion du serment, le chef de l'Église, après avoir employé sollicitations et menaces pour les attirer dans son parti, anathématisait leur résistance et les déclarait déchus de tout bien terrestre et d'une place dans le ciel. A cet ancien sentiment national des peuples germaniques, par lequel on a vu accomplir tant de faits glorieux, succédait un esprit étroit d'égoïsme et de cupidité. La corruption était en honneur. Depuis qu'en plein concile la déchéance de Frédéric II avait été prononcée au nom de l'Église universelle, nobles et prélats se croyaient affranchis de toute obéissance; et, en voyant la ruine du pouvoir impérial, chacun prétendait à une large part de ses dépouilles. Usurper les fiefs et les droits régaliens, opprimer les peuples, les surcharger de taxes, et porter au trône un prince impuissant à réprimer ces coupables désordres, telle était la politique de la plupart des grands de l'empire. Comme l'abandon des devoirs réagit néces-

sairement sur les mœurs, l'Allemagne devenait à la fois barbare et corrompue. On s'y livrait avec tant d'ardeur à des débauches honteuses, à des vices infâmes et contre nature, que le pape chargea les dominicains de prêcher publiquement contre les coupables et de leur appliquer le châtimant infligé aux hérétiques ¹. Le long séjour des croisés en Orient et les guerres de la Péninsule avaient introduit, avec ces habitudes dépravées, un besoin de luxe et de richesses que le peu de numéraire en circulation ne permettait pas de satisfaire : aussi tout moyen de se procurer de l'argent semblait-il légitime. Des seigneurs pillards altéraient les monnaies, établissaient des péages ruineux, et dévalisaient sur les chemins marchands et voyageurs. Un fait prouvera que nul n'était à l'abri de ces violences. Au mois de décembre 1254, la reine des Romains, femme de Guillaume de Hollande, se rendant avec une escorte peu nombreuse du château de Trifels à Oggersheim, fut arrêtée par un noble appelé Hermann de Rittberg, qui ne la laissa poursuivre sa route qu'après lui avoir pris ses effets les plus précieux ². Il fallait que le gouvernement n'eût conservé aucune force, si, comme tout porte à le croire, le roi ne put tirer vengeance d'une si grave injure. Trop souvent des prélats donnaient aux laïques l'exemple du relâchement, de la cupidité, de la perfidie ; ils allumaient la guerre civile pour des intérêts mondains, faisaient d'intolérables exactions, dilapidaient les biens de leurs églises ³, et foulaient aux pieds les lois et les règlements canoniques. Au grand scandale des fidèles, on voyait des évêques élus conserver l'administration de leurs diocèses sans avoir l'ordre de prêtrise ⁴ ;

1. *Priori et fratr. prædicat. in Austria Constit.* — *Ut prædicent contra impurissimum vitium contra naturam, quod in Teutonia maxime vigeat.* (*Regest. Gregor. IX, ann. 6* (3 septembris 1232) n° 79, f° 32. — Même date, *Eisdem.* — *Contra eosdem sodomitas pœnis hereticorum plectantur.* n° 80, f° 33. — 27 april 1258. *Episcopo Tucarien.* — *Ut inquirat contra episcopum Ratispon., de nefandissimo vitio infamatum.* (*Regest. Alex. IV, n° 118, f° 136.*)

2. *Herzog, Alsat. Chron.,* 11, 33. — *Schulton, Annal. Paderborn.,* 11 p. 96. — *Origines Guelficæ, t. IV, p. 73.*

3. *Regest. Inn. IV, Lib. I, n° 583, et Lib. II, n° 358.* — *Regest. Alex. IV, Lib. II, num. 187, 188, et passim.*

4. 5 septembris 1257. *P. Salzburgensis archiep. electus, jam per decem annos, nolens ordinem presbyterii, ne episcopalem suscipere consecrationem, a domino*

ils ne renaient dans le devoir que lorsque le pape les menaçait de destitution¹. Le clergé inférieur vivant et se recrutant parmi le peuple, partageait son ignorance et sa grossièreté. Dans beaucoup de couvents, la règle était mise en oubli; et quand les supérieurs voulaient la rétablir, les moines se jetaient dans la révolte, et quelquefois même commettaient des actes de férocité qui passent toute croyance².

Le départ de Conrad pour l'Italie, après sa défaite à Oppenheim en 1251, avait laissé son compétiteur maître d'une grande partie de l'Allemagne. Quand, en 1254, la mort eut frappé à Lavello le dernier roi des Romains, de la dynastie de Hohenstaufen, Guillaume de Hollande put se regarder comme le maître légitime de l'empire. De la nombreuse postérité de Frédéric II on sait qu'il ne restait que Conradin, alors âgé de deux ans, et dont le parti, après de trop nombreuses défections, n'était plus assez fort pour soutenir avec quelque apparence de succès les prétentions de cet enfant au trône impérial³; aussi dans les premiers moments personne n'osa renouer. Il ne manquait au roi Guillaume que le titre d'empereur, qu'il ne pouvait prendre avant d'avoir été couronné à Rome. Alexandre, à peine élu, l'appela dans cette ville⁴; mais une série d'événements défavorables ne permit jamais à ce prince de passer en Italie. Il est digne de remarque que depuis le jour où ce protégé du siège apostolique n'eut plus d'adversaire à combattre, sa puissance, loin de s'étendre, déclina visiblement. Soit que les grands craignissent de l'élever trop haut, soit qu'il ne pût satisfaire leur cupidité, toujours est-il qu'il n'en obtint qu'un très-faible appui. Bientôt même plusieurs de ceux qui avaient le plus favorisé son élection travaillèrent à son abaissement. Le métropolitain de Mayence, primat d'Allemagne se tourna contre lui; l'arche-

Alexandro papa deponitur. (*Regest. Alex. IV*, Lib. III, n° 615, f° 78.) — *Hermann Althensis Annales*, ap. Boehmer, *Fontes*, t. II, p. 512.)

1. Les Registres des Papes renferment plusieurs lettres écrites pour forcer d'anciens prélats à recevoir la consécration. *Regest. Clem. IV*, Lib. II, n° 187 et 188. — Martenne, n° 458, p. 462, et *passim*.

2. Voyez à la fin du volume, Documents, n° 2.

3. Leibniti *Prodromus codicis juris gentium*, n° 13, p. 10.

4. *Miræi Opera diplomatica*, t. I, p. 425.

vêque de Cologne, à la suite d'une discussion sur des intérêts privés, voulut incendier la maison que Guillaume habitait à Neuss avec le légat, et ils n'échappèrent qu'à grand'peine à ce péril¹. Vers le même temps l'escorte royale fut mise en fuite par les bourgeois de Coblenz, à l'instigation de l'archevêque de Trèves. Les communes, trop occupées à se défendre contre les nobles qui infestaient les routes et ruinaient leur commerce, ne soutinrent point Guillaume. On n'a pas oublié que, précisément à l'époque de son sacre, en 1247, une ligue s'était formée entre les villes de la vallée du Rhin, sous le titre de *la sainte paix*; elle prit un grand développement après la mort de Conrad. Le 13 juillet 1254, les confédérés renouvelèrent pour dix années leur traité, auquel les trois archevêques électeurs, quatre évêques, l'abbé de Fulde, le comte palatin et plus de trente seigneurs laïques accédèrent de gré ou de force². Dans des réunions postérieures, défense fut faite d'entreprendre une guerre, de prêcher aucune croisade sans l'autorisation préalable de la ligue. Cent navires équipés à frais communs par les villes situées entre Bâle et la Moselle, protégèrent la navigation du haut Rhin; cinquante autres gardèrent le cours inférieur du fleuve; des hommes d'armes soldés veillèrent à la sûreté des chemins. Les douanes et les péages illégalement perçus furent abolis pour toujours; tout violateur de la paix, cleric, noble ou bourgeois, devait être poursuivi jusqu'à complète réparation; enfin, pour faire face aux dépenses, un décret imposa une taxe d'un denier sur ceux qui possédaient cinq livres d'argent³. Ajoutons ici que ces règlements, mal exécutés, ne firent point cesser le désordre. Guillaume, dont on n'avait pas réclamé le concours, ne pouvant briser cette confédération menaçante pour la puissance impériale, imagina de s'en déclarer le chef. Il consentit en même temps à accorder aux villes et aux seigneurs, dans toute l'Allemagne, la permission de former des ligues semblables sous l'autorité du chef de l'empire: c'était avouer l'impuissance du gouvernement.

1. Albertus Stadensis, p. 222.

2. Pertz, *Monumenta Germaniæ historica*, t. IV, p. 368.

3. 13 julii, 6 octobris 1254, 10 martii et 15 augusti 1255. Pertz, p. 368, 369 et 373.

Un chroniqueur affirme que ce prince, voyant le déclin de ses affaires, regretta d'avoir accepté la couronne¹ : ce qui est certain, c'est que dès lors il se montra moins occupé des intérêts généraux de l'État que des siens propres. Sa présence n'inspirait pas ce sentiment respectueux, attribut nécessaire de la majesté royale. Pour flatter la bourgeoisie, il s'était fait inscrire dans plusieurs villes sur le rôle des habitants. Un jour qu'il était au milieu du clergé sous le porche de l'église d'Utrecht, un bourgeois osa lui jeter un pierre qui l'atteignit à la tête. « Comment « ai-je pu mériter cette grave insulte ? s'écria-t-il ; ne me suis-je « pas toujours montré un bon citoyen d'Utrecht ? » Il obtint pourtant à force de menaces qu'on lui livrât le coupable et le fit punir².

Depuis plusieurs années, Guillaume était en guerre avec Marguerite-la-Noire, comtesse de Flandre, à l'occasion de certains fiefs du comté de Hollande qui relevaient du Hainaut. Ces biens, déclarés libres en 1252 par la diète de Francfort, avaient été conférés comme fiefs d'empire à Jean d'Avesnes, beau-frère de Guillaume. De son côté, Marguerite, pour s'assurer l'appui de Charles, comte d'Anjou, frère de saint Louis, lui avait donné le Hainaut. Guillaume écrivit à Charles pour le détourner d'accepter ; et comme ce dernier répondit par des moqueries, le roi des Romains lui proposa le combat en champ clos, qui fut refusé³. Louis IX, nouvellement revenu d'Orient, offrit son arbitrage ; mais avant que cette querelle fût assoupie, Guillaume se brouilla avec les Frisons, qui avaient commis des déprédations sur ses terres patrimoniales. C'était au cœur de l'hiver. Il envahit une partie de la Frise, pays dont les marécages se gèlent dans cette saison. Le 28 janvier 1256, ce prince était avec son avant-garde sur le bord d'un fossé large, profond et couvert d'une couche de glace, trop mince pour que la troupe osât le traverser. Il se mit seul à la recherche d'un gué, s'embourba dans la vase, et fut tué par des paysans, placés près de là en embuscade, avant

1. Matth. Paris, p. 556.

2. Joh. de Beka, ap. Boehmer, *Fontes*, t. II, p. 447

3. *Cod. Philol.*, num. 61 et 385, fol. 33 et 94.

que ses gens pussent le secourir¹. Guillaume, âgé de vingt-huit ans, était roi des Romains depuis huit ans et environ quatre mois, à compter du jour de son élection. Il survécut à Conrad un peu plus de vingt mois. Prince rempli d'ardeur et passionné pour la gloire militaire, il se crut appelé par la Providence à de grandes choses; mais l'égoïsme de ses partisans le réduisit à l'impuissance. Il ne fut qu'un instrument pour le saint-siège, et plus encore pour la haute noblesse, qui prétendait gouverner sous son nom. L'avènement de Guillaume avait empiré les affaires de l'Allemagne; sa mort acheva de plonger ce malheureux pays dans la plus complète anarchie.

Quand le trône devenait vacant, il était de règle qu'on procédât à une nouvelle élection dans le délai d'un an et un jour. Près d'une année s'écoula, durant laquelle plusieurs tentatives pour donner un chef à l'empire furent faites sans succès. Chaque électeur prétendait disposer du trône, ou, pour dire mieux, le vendre au plus offrant. Quelques anciens amis de la maison de Souabe se prononcèrent assez haut en faveur du dernier rejeton de cette famille, pour que la cour romaine en conçût de sérieuses inquiétudes. Alexandre IV enjoignit, sous peine d'excommunication, aux archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves, de s'opposer de tout leur pouvoir à l'élévation de Conrad : « Le monde entier, écrivait-il à chacun des trois prélats, « sait par quels actes d'oppression et de tyrannie Frédéric et ses « fils ont payé d'innombrables bienfaits. L'exemple du passé ap-
« prend de reste ce qu'on doit attendre d'une race incorrigible.
« Jamais serpent n'engendra de colombe, et en aucun temps
« plante vénéneuse ne produira de bons fruits. Qu'on se garde
« donc d'élire le fils de Conrad; que, sous aucun prétexte, il ne
« puisse porter le sceptre impérial. Non-seulement son âge le
« rend inhabile à gouverner le royaume de Teutonic, mais per-
« sonne ne doit oublier que s'il devenait roi (ce qu'à Dieu ne
« plaise!), le siège apostolique, qui a besoin d'un défenseur, ne
« le trouverait point en lui. C'est pourquoi nous prions ta fra-

1. *Chronique de Rains*, ch. 29, p. 218. — *Matth. Paris*, p. 621. — *Mugn. Chron. Belg.*, p. 270. — *Joh. de Beka*, p. 448.

« ternité, nous l'avertissons, nous l'enjoignons, en vertu de
 « l'obéissance que tu dois à nous et à ta sainte mère l'Église ro-
 « maine, et sous peine d'excommunication, de ne pas élire cet
 « enfant, et de ne consentir sous aucun prétexte à son élection.
 « Tu devras, en outre, t'opposer énergiquement à toute tentative
 « semblable que pourraient faire les autres princes ecclésias-
 « tiques ou séculiers, et tu les préviendras que s'ils s'en ren-
 « daient coupables, ils encourraient l'excommunication et toutes
 « les peines qui en résultent ¹. »

Soit que les menaces du souverain pontife fissent reculer les partisans, d'ailleurs peu nombreux de Conradin, soit qu'ils reconnussent l'impossibilité de réussir dans leur entreprise, ils l'abandonnèrent. Une prérogative de l'archichancelier était d'assembler les États de l'empire. Comme l'archevêque de Mayence, titulaire de cette dignité ², avait été fait prisonnier de guerre par les troupes du duc de Brunswick, le métropolitain de Cologne, vice-chancelier, convoqua les électeurs à Francfort, pour le 6 janvier 1257. Pendant l'intervalle, il y eut des conférences, dans lesquelles ce prélat et l'archevêque de Trèves se disputèrent le choix du nouveau roi des Romains. Plusieurs princes renoncèrent volontairement au rang suprême qu'on leur offrait, ou en furent écartés sous divers prétextes : le roi de Bohême avait trop de puissance territoriale ; le marquis de Brandebourg, le landgrave de Thuringe, le comte d'Henneberg, n'étaient pas assez riches. Après de longues discussions, les deux prélats, divisés d'intérêt, mirent en quelque sorte la couronne à l'encan. L'archevêque de Cologne jeta les yeux sur Richard, comte de Cornouailles, le frère du roi Henri III. Richard avait alors quarante-sept ans, et passait pour le prince le plus riche de l'Europe ³. Le soin de sa fortune devant l'appeler souvent en Angleterre, on pouvait croire que les rênes de l'État seraient flottantes dans ses mains, ce qui entraînait parfaitement dans les

1. Anagn. 28 julii 1256. *Reg. Alexand. IV*, Lib. II, n° 353, f° 185. — *Annal. Eccles.*, § 83.

2. Depuis le règne d'Othon le Grand, l'archevêque de Mayence portait le titre d'archichancelier de Germanie.

3. Matthieu Paris, p. 633, dit que Richard possédait de si grandes richesses, qu'il aurait pu pendant dix ans, dépenser 100 marcs par jour.

vues de la haute noblesse. L'archevêque le fit sonder là dessus. Des agents du prince vinrent traiter l'affaire et promirent en son nom 18 mille marcs sterling¹ au duc de Bavière, l'oncle de Conradin, 12 mille marcs au poids de Cologne au métropolitain de cette ville, et 8 mille marcs aux autres électeurs². Une si forte prime offerte à la corruption n'empêcha pas le prince anglais de protester que s'il acceptait le trône, ce n'était ni par ambition, ni pour amasser des richesses, mais pour restaurer l'empire, et le gouverner selon les règles de l'honneur et de la justice³. Cette réponse déplut à l'archevêque de Trèves, qui, de dépit de n'être pas traité à l'égal de son collègue de Cologne, forma, en faveur d'Alphonse, roi de Castille, un contre-parti. Alphonse, qu'on a surnommé *le Sage* et *le Savant*, descendait, par les femmes, de Frédéric Barberousse. Son père, Ferdinand III, dit *le Saint*, avait épousé la plus jeune des filles du roi Philippe, le grand-oncle de Conrad IV, et les Gibelins d'Italie le considéraient, à défaut de Conradin, comme le représentant naturel des droits de la famille de Hohenstaufen. Dès le mois d'avril 1256, des ambassadeurs pisans s'étaient rendus près de lui en Espagne et avaient fait serment de le reconnaître pour légitime empereur⁴. C'était un premier jalon à la candidature d'Alphonse : et cette démarche qui pouvait paraître au moins prématurée, avait valu à la commune un traité de commerce et de navigation signé le 10 mai à Soria, et par lequel le futur empereur accordait aux Pisans, entre autres privilèges, la franchise entière du négoce dans ses États. Pour gagner les électeurs de l'empire, 20 mille marcs furent offerts, au nom d'Alphonse, à chacun d'eux⁵, ce que les princes de Saxe et le marquis de Brandebourg, à qui Richard n'avait offert que 8 mille marcs, acceptèrent, moyennant de bonnes garanties. Ces indignes trafics

1. 18,000 marcs sterling équivalent à 72,000 marcs tournois. S'il s'agit ici de marcs d'argent, c'est à raison de 52 fr. 02 c., 3,745,440 francs. — 8,000 marcs sterling équivalent à 32,000 marcs tournois, soit 1,664,640 fr.

2. Thom. Wikes, ap. Boehmer, *Fontes*, t. II, p. 451 et 452.

3. Matth. Paris, p. 633.

4. 16 aprilis 1256. Archiv. della riformazione di Firenze (idiome latin.)

5. 10 maii 1256. (Loc. cit.)

6. Thom. Wikes *Chron.*, p. 452.

ainsi conclus, les deux factions songèrent à s'assurer de Francfort, où la diète devait se réunir. L'archevêque de Trèves y entra le premier avec un corps de troupes, et en ferma les portes à l'archevêque de Cologne et au duc de Bavière, comte Palatin, sous prétexte que leur suite trop nombreuse pourrait influencer l'assemblée. Ces deux électeurs s'étaient fait transmettre le suffrage de l'archevêque de Mayence. Sans perdre de temps, ils s'établirent à peu de distance de la ville, sur le territoire de Franconie, où, le 13 janvier 1257, quinze jours avant l'expiration du délai légal, ils élurent avec trois voix Richard de Cornouailles à la dignité de roi des Romains. Bientôt après, cette élection fut ratifiée par le roi de Bohême. De son côté, le métropolitain de Trèves, après d'inutiles démarches pour ramener les dissidents, porta les suffrages dont il disposait sur le roi de Castille, qui fut proclamé à Francfort le 1^{er} avril, dimanche des Rameaux ¹. Les Anglais prétendirent que l'élection d'Alphonse avait été faite à l'instigation du roi de France, dont il était le cousin germain ². Ce qu'il y a de vrai, c'est que l'intrigue et la corruption donnèrent à la malheureuse Allemagne deux rois également étrangers à ses mœurs, à ses lois, à ses intérêts. Tel fut le résultat de vingt années de troubles fomentés par trois papes : scission funeste qui fit perdre à l'empire sa puissance au dehors, et le livra plus que jamais à des discordes intestines. Chaque membre de la haute noblesse se rangea du côté dont il se promettait le plus de profit, sauf à en changer si l'autre en offrait davantage. Le sentiment patriotique s'éteignit presque entièrement dans le cœur des grands de la Germanie; et les électeurs, qu'on appelait les *lumières de l'empire*, firent de leurs votes un infâme trafic. La cour pontificale, à qui ces élections furent soumises, n'essaya pas de mettre fin à une situation si déplorable. Dans sa politique, la lutte engagée au nord des Alpes ne pouvait que favoriser la séparation de l'Italie d'avec l'Allemagne, but constant de ses efforts : aussi Alexandre évita-

1. Epist. Urban IV, in *Cod. Vallic.*, p. 9. — *Annal. Eccles.*, n° 263, § 53-60.

2. *Instigantibus Francis.* (Matth. Paris., p. 638.) — Alphonse IX, avait succédé, en 1252, à son père Ferdinand III, le frère de Blanche de Castille, mère de saint Louis. En 1284 il fut détroné par don Sanche son fils, et mourut de chagrin.

t-il de se prononcer pour l'un ou pour l'autre des deux compétiteurs, auxquels, dans ses lettres, il donna également le titre de *rois élus des Romains*.

Après la mort de Guillaume, les membres de la ligue du Rhin s'étaient assemblés à Mayence, et avaient décidé qu'en cas de double élection, ils ne reconnaîtraient aucun des élus tant que l'unité du pouvoir ne serait pas rétablie. Mais la discorde se mit parmi les prélats et les seigneurs, et la ligue ne tarda guère à se dissoudre. Quelques évêques et la plupart des villes du haut Rhin, plus particulièrement attachées à la maison de Souabe, prirent parti pour Alphonse, dans lequel, à l'exemple des Gibelins d'Italie, ils croyaient voir le représentant de cette illustre famille. Au contraire, les cités de la basse Allemagne, et en général les Guelfes, se tournèrent du côté de Richard : ajoutons ici que les deux factions, loin d'être disposées à aucun sacrifice pour soutenir leurs nouveaux chefs, s'en promettaient de notables avantages. Le prince anglais, à peine informé de sa promotion, aborda le 5 mai 1257, à Dordrecht, sur les côtes de Hollande¹. Comme il s'était muni de grosses sommes d'argent, et qu'on vantait sa libéralité, beaucoup de nobles coururent à sa rencontre; c'était à qui le premier lui offrirait sa bassesse, et son dévouement intéressé. Le jour de l'Ascension, il fut couronné à Aix-la-Chapelle, avec Sancia de Provence, sa femme, par l'archevêque de Cologne, et placé sur le trône de Charlemagne : son fils fut décoré de la ceinture militaire. Au dire d'un historien, deux archevêques, six évêques, trente feudataires directs de l'empire, et mille chevaliers, assistèrent à cette cérémonie². Richard se crut si bien affermi, qu'il annonça aux villes lombardes son arrivée prochaine, en même temps qu'il les exhortait à le reconnaître pour roi, et à le soutenir³. Mais son règne s'acheva avant qu'il pût réaliser ce projet. Non content de prodiguer ses richesses à d'insatiables amis, Richard fit délivrer à beaucoup de villes d'Allemagne des lettres de franchise, ce qui

1. Thom. Wikes, p. 452.

2. In die Ascens. Dom., XVI kal. junii. — Matth. Paris., p. 641.

3. Maili 1257. In *Cod. Vatic.*, m^o. n^o 4957, f^o 95, v^o.

en détacha quelques-unes du parti contraire. Ajoutons que leur fidélité, plus apparente que réelle, durait tout juste autant que ses largesses. Quant à Alphonse, préférant l'étude aux affaires, il ne consacra à celles de l'empire ni l'application ni l'argent qu'elles réclamaient. De Tolède, où il tenait sa cour, ce prince ordonna, dans les provinces du bas Rhin, la mise sur pied d'une armée considérable ; mais on ne put faute de fonds rassembler les troupes. Des documents contemporains prouvent que certains grands feudataires n'étaient entrés que conditionnellement dans son parti. Ferry III, duc de Lorraine, l'un d'eux, ayant été recevoir à Tolède l'investiture de ses fiefs, stipula qu'il serait de plein droit dégagé de son serment, si, avant l'expiration de deux années, le roi ne se rendait point en Germanie¹. Malgré les engagements les plus formels, Alphonse ne quitta jamais l'Espagne, et se borna à conférer le titre de vicaire au duc de Brabant², ce qui refroidit ses partisans les plus zélés.

Ces longs troubles avaient réduit l'Allemagne à un état de faiblesse tel, qu'à l'époque du couronnement de Manfred, le roi des Romains, quel qu'il fût, Alphonse ou Richard, ne pouvait en réalité songer à rétablir le pouvoir impérial en Italie. Mais, d'un autre côté, les affaires de l'Église étaient loin de prendre, au sud des Alpes, un tour favorable. Dans les Marches Véronaise et Trévisane, Eccelin de Romano avait formé, avec le marquis Pelavicini et Buoso de Doara, les chefs gibelins de Crémone, une ligue qui tenait en bride toute la Lombardie. En Toscane, les Guelfes étaient maîtres de Florence, mais de nombreux émigrés gibelins, retirés à Sienne, comptaient dans leur ville natale beaucoup de partisans, et se flattaient, avec l'appui du roi Manfred, de l'emporter bientôt sur le parti contraire.

A Rome, où de graves événements s'étaient accomplis, le pape était autant que jamais le jouet de la fortune. Brancaleone, ce rigide exécuteur des lois, à force de poursuivre à outrance les violateurs de la paix publique, avait ligué toute la noblesse contre lui. Battu dans une rencontre en 1255, et fait prisonnier, il

1. Pridie Idus martis 1258. Leibnitz, *Prodrom. ad Cod. jur. gent.*, n° XIII, p. 18.

2. 20 oct. 1258. Lunig, *Codex Germaniae diplomaticus*, t. II, n° 58.

eût porté sa tête sur l'échafaud, si les otages qu'on gardait à Bologne n'eussent répondu de sa vie. Cet événement fut le signal d'une révolution. Les nobles romains élurent un nouveau sénateur pris dans leur ordre, et se hâtèrent de rappeler Alexandre, qui, au mois d'octobre de cette même année, reprit possession du palais de Latran¹. A peine admis dans Rome, le pontife excommunia les Bolognais, pour les obliger à restituer les otages; mais ils résolurent de tout souffrir plutôt que d'abandonner leur concitoyen². Rendu à la liberté en 1256, sous la condition d'abdiquer le pouvoir et de sortir de la ville, Brancaleone s'était retiré à Florence, où il avait publié un manifeste dans lequel ses droits étaient réservés. En 1258, le peuple romain, las du joug de la noblesse, le rétablit avec honneur, et à son tour Alexandre repartit pour l'exil³. Il voulut frapper les Romains d'anathème; mais, non content d'exciper d'un ancien privilège qui exemptait à jamais de l'interdit la capitale du monde chrétien, le terrible sénateur menaça de détruire Anagni, la ville natale du pape; et ce dernier se hâta de révoquer son arrêt⁴. Avant la fin de l'année, Brancaleone mourut, vivement regretté par le parti populaire, qui, après avoir mis à sa place son oncle Castellano d'Andolo, refusa de soumettre cette élection à la sanction pontificale⁵. C'est ainsi que, dans l'État ecclésiastique, le chef de l'Église perdait chaque jour du terrain, et vivait dans de continuelles alarmes.

On pouvait, non sans vraisemblance, supposer que l'avènement de Manfred au trône de Sicile donnerait aux affaires de la Péninsule une face toute nouvelle. Ce prince, né en Italie, élevé dans les mœurs de ce pays, ne pouvait prétendre à l'empire. Son usurpation, si elle se consolidait, devait, en rendant impossible

1. Au registre d'Alexandre, une lettre est écrite d'Anagni le 2 des Ides (14 octobre); la suivante est datée de Latran, le jour des Ides, 15 octobre 1255.

2. Voyez, dans Savioli, *Annali di Bologna*, t. III, part. II, plusieurs pièces tirées des archives de Bologne, et relatives aux otages romains et à la captivité de Brancaleone.

3. Dans le registre d'Alexandre IV, Lib. IV, on trouve une lettre du 12 mai 1257, écrite de Latran, et une autre d'Anagni, le 29 du même mois.

4. Matth. Paris, p. 646.

5. Absque assensu papæ, *Ibid.*, p. 659.

la réunion, sous le même sceptre, de l'Allemagne et du royaume fondé par les Normands, détruire ce plan de domination des empereurs de la dynastie de Souabe, qui, depuis plus d'un siècle, mettait en péril l'indépendance de l'Église romaine. L'oncle de Conradin venait de rompre pour jamais avec la Germanie; et non-seulement il ne pouvait s'en promettre aucun appui, mais plus que personne il avait intérêt à empêcher le chef de l'empire de prendre pied au sud des Alpes. Régent, Manfred était Gibelin; roi illégitime, il devait tout naturellement se jeter dans les bras des Guelfes, auxquels son admission dans leur ligue eût assuré une supériorité réelle. Des pièces authentiques prouvent en effet qu'aussitôt après son sacre, il fit les plus grands efforts pour se réconcilier avec cette faction. Voyons quel en fut le résultat.

Gênes mit son alliance à haut prix. A la suite de longues négociations, un traité de commerce fut signé à Melfi, le 22 mars 1259¹. Les Génois obtinrent protection dans le royaume pour leurs personnes et leurs biens. Manfred renonça au droit d'aubaine sur leurs vaisseaux naufragés, et promit de les indemniser des dommages dont ils auraient à se plaindre. A l'avenir, les émigrés et les ennemis de la république ne devaient plus être reçus dans le royaume. Les droits de douane furent diminués; les anciens comptoirs que les Génois avaient possédés à Messine ou dans d'autres villes leur furent rendus; et ils obtinrent, de plus, l'autorisation d'en construire de semblables à Naples, à Barletta, à Siponte, à Syracuse et à Augusta, le roi s'obligeant à leur payer cent onces d'or pour les frais de chaque établissement nouveau. Un consul ligurien devait connaître des causes civiles et criminelles entre sujets de sa nation, sauf le cas d'homicide, réservé à la justice royale. Autorisation était donnée à la commune de Gênes, d'acheter annuellement dans les ports du royaume, avec exemption de droits, mille salmes de grains,

1. *Manoscritto della regia cancelleria di Palermo*, ann. 1375, f° 283, v°. — Ce traité porte la date de 1258, 2^e Indiction, mais l'année comptait de la résurrection de N. S., et Pâques, en 1259, tombait le 13 avril. — Il fut confirmé par un second acte, signé à Acerra au mois de juin 1261, 4^e Indiction, lequel est transcrit dans le manuscrit de Palermo, à la suite du précédent.

quand le cours du marché ne s'élevait pas au-dessus d'une once d'or pour cinq salmes¹. Enfin, ceux des Génois au service de Sicile qui avaient pris parti pour l'Église étaient amnistiés et rentraient dans leurs biens.

Venise, dont la politique était essentiellement commerciale, ne fit aucune difficulté de reconnaître Manfred pour roi; et, moyennant quelques nouvelles concessions, elle confirma le traité précédemment conclu avec Conradin. Par un acte supplémentaire signé à Lago-Pesole au mois de juillet 1259, on stipula que les Vénitiens pourraient vendre et acheter dans le royaume les marchandises non prohibées, moyennant le droit d'un pour cent. Ils ne devaient d'ailleurs être tenus à aucune taxe ou gabelle. Enfin, autorisation était donnée au doge de tirer annuellement des États de Manfred dix mille salmes de blé, quand le prix ne s'élèverait pas à plus d'une once d'or pour six salmes dans la Pouille, et à une once pour cinq salmes en Sicile. Quant aux sujets siciliens, ils payaient dans les ports de la république, un et un tiers pour cent soixante; mais leurs navires qui dépassaient Zara et Ancône, étaient tenus de vendre à Venise leurs cargaisons, et s'ils portaient des denrées de provenances étrangères, la taxe ordinaire devenait exigible².

En Lombardie, des tentatives de rapprochement avec les Guelfes ne furent pas repoussées, et les principaux seigneurs et trois communes de l'ancienne association, se portant fort pour les autres, firent avec les Crémonais une convention par laquelle on reconnut Manfred pour roi, en promettant de le compter désormais au nombre des alliés de la ligue. Les Guelfes signataires de cette paix comprenaient si bien que, par son usurpation, le fils de l'empereur était devenu l'ennemi naturel de l'empire, qu'ils firent pour lui ce qu'ils ne lui eussent accordé sous aucun prétexte quand il avait la régence au nom de Conradin. L'acte, signé à Crémone le 11 juin 1259, portait ce qui suit: « En premier lieu, le marquis d'Este, le comte de Saint-

1. La salme de Palerme de 16 tomoli, pesait 428 livres. On sait que l'once d'or valait, poids pour poids, 63 fr. 12 c.

2. 1259. *Liber Pactorum* in Archiv. Venet., t. II, f° 37 v°, 38, 39 et 40.

« Boniface, les communes de Mantoue, de Padoue et de Ferrare, « stipulant au nom des autres confédérés toscans, lombards et « romagnols, auront désormais pour ami l'excellentissime sei- « gneur Manfred, roi de Sicile. Ils le soutiendront, et feront tous « leurs efforts pour le réconcilier avec le siège apostolique ¹. » Certes, les destinées de l'Italie eussent été différentes si cet acte eût reçu son exécution ; mais les instances que Manfred fit à plusieurs reprises auprès des Guelfes de Toscane furent repoussées ². Les Florentins, non contents de rejeter bien loin tout projet d'accord, résolurent d'opposer à ce prince un compétiteur ; et, chose étrange, ce fut sur Conradin qu'ils jetèrent les yeux. Ce qui néanmoins peut expliquer leur choix, c'est que, depuis bientôt deux ans, Richard, roi des Romains, voulant s'attacher les partisans de la maison de Hohenstaufen, et notamment le duc de Bavière, avait, au mépris des droits conférés à son neveu Edmond par l'Église romaine, donné dans un acte authentique au fils de Conrad le titre de roi de Sicile et de Jérusalem. Le 25 janvier 1257, douze jours après son élection, deux délégués du prince anglais avaient juré sur l'Évangile que, dans la solennité de son sacre comme roi des Romains, Richard conférerait à Conradin l'investiture du duché de Souabe et de toutes les terres d'empire possédées autrefois par le père et l'aïeul de ce jeune prince ³. Déjà la plupart des Guelfes d'Italie s'étaient prononcés en faveur de Richard ; les Florentins lui députèrent un ambassadeur appelé Guillaume Berardi, pour le solliciter de venir au plus tôt se mettre à leur tête ; contradiction remarquable avec la politique de la ligue lombarde, et dont on a déjà vu plus d'un exemple. Cet envoyé avait ordre de se rendre ensuite en Bavière, afin d'armer l'héritier légitime contre l'usurpateur. La négociation

1. 11 junii 1259. Campi, *Cremona fedele*, Lib. III, p. 48-51.

2. Nos et populus Florent. sibi vult federe societatis, et eum a nobis fuit repulsum, contra nos conspiravit. (*Epist. Guelf. Conrado II*, M^o du Vatican, n^o 4957, f^o 83 v^o).

3. *Monumenta Boica*, t. XXX, n^o 530, p. 328-330. — Cet acte fait le 25 janvier 1257 à Baccarah par le comte de Gloucester et d'autres envoyés du prince anglais, avait pour témoins les archevêques de Mayence et de Cologne, le comte de Wurtemberg, et beaucoup de seigneurs allemands. C'était une concession faite au duc de Bavière, l'oncle de Conradin, qui avait élu Richard.

n'eût, pour le moment, aucune suite; elle paraît, au surplus, avoir été ignorée d'Alexandre IV, qui vraisemblablement ne se fût pas moins opposé à la restauration du neveu qu'à l'avènement de l'oncle. Quoique Manfred, dans sa position nouvelle, semblât plus propre qu'aucun autre à seconder la politique pontificale, la cour romaine n'en voulait pas pour protecteur. Elle savait que ce prince, également distingué par son courage, ses lumières et l'élevation de son esprit, ne serait jamais dans la main du pape un instrument docile; que si la convoitise du pouvoir suprême lui avait fait trahir ses devoirs de parent, il n'en voudrait pas moins régner avec honneur, et qu'il sacrifierait son trône et sa vie plutôt que de se soumettre à des exigences injustes. Nourri dans les principes de Frédéric II, initié aux études philosophiques, et fortement imbu de cet esprit d'opposition aux doctrines romaines, qui, au XIII^e siècle, faisait de grands progrès parmi les lettrés, les savants et les jurisconsultes, le nouveau roi de Sicile n'inspirait au pape que des sentiments de défiance. Le jeune fils du roi d'Angleterre convenait mieux à ses desseins, auxquels il se prêterait sans les discuter. Les espérances du saint-siège se tournèrent donc plus que jamais vers cet enfant, et le légat en Angleterre redoubla d'instances pour armer Henri III contre l'Italie méridionale. Quant à Manfred, la politique romaine le comprit dans l'arrêt de déchéance prononcé contre sa famille. Alexandre IV ne voulut lever l'excommunication qui liait les chefs crémonais et ratifier leur accord avec les Guelfes, qu'à la condition expresse que le fils de Frédéric serait exclu de la confédération. L'archevêque d'Embrun, légat en Lombardie, eut ordre de rompre cette alliance avec l'ennemi de l'Eglise, à laquelle le pape déclarait qu'il ne consentirait à aucun prix¹. Par d'habiles pratiques, le légat parvint à séparer Manfred des Guelfes lombards, ses nouveaux amis, ce qui le jeta forcément dans les bras des Gibelins.

Après avoir affermi son autorité en Sicile, Manfred quitta Palerme le 14 septembre, et se dirigea vers la Pouille, en traversant le Val de Crati et les deux principautés. Partout il se montra

1. *Annales ecclesiast.*, ann. 1259, § 5.

généreux et affable, promettant de gouverner selon les lois et la justice. La plus exacte discipline avait été recommandée aux troupes; et comme, malgré cet ordre, les Allemands mercenaires commirent des exactions, il en licencia un grand nombre, ce qui satisfit l'opinion publique¹. Une cour plénière était indiquée à Foggia pour le mois d'octobre : la noblesse et les délégués des villes domaniales s'y portèrent en foule. Manfred y parut dans tout l'éclat de la royauté, assis sur un trône magnifique, la couronne sur la tête et le sceptre dans la main. A sa droite était le grand connétable portant l'épée, et à gauche le grand justicier vêtu de la simarre rouge; les autres dignitaires avaient pris place chacun selon son rang. Le roi jugea les causes qui lui étaient réservées, fit des édits, nomma à des emplois et distribua des récompenses. Chaque jour, des jeux variés, des bateleurs et des musiciens divertissaient le peuple; le soir, on allumait des feux, et de brillantes illuminations éclairaient la ville². On fit dans les plaines de la Capitanate la chasse de l'*Incoronata*, à laquelle un grand nombre de gentilshommes furent invités. Mais dans ces occasions, où tant de feudataires, de chefs étrangers et de musulmans, se trouvaient ensemble, il était difficile de maintenir la concorde, et trop souvent de sérieuses querelles éclataient jusque sous les yeux du souverain. Un jour, dans la chambre royale, un capitaine de la garde sarrasine ayant repoussé avec son espton messer Gritto, chevalier napolitain, nouvellement décoré de la ceinture militaire, celui-ci riposta par un si rude soufflet, que la figure de l'Arabe en fut ensanglantée. Aussitôt chrétiens et musulmans mirent l'épée à la main, et, sans quelques hauts barons qui se jetèrent entre eux, cette rixe aurait mis le désordre dans l'armée. Une loi de Frédéric II qualifiait d'attentat à la majesté royale tout acte de violence commis en présence du souverain, et punissait le coupable de la perte de la main droite. Manfred, qui sentait la nécessité de faire un exemple, voulut que la justice eût son cours. Vainement les amis de Gritto sollicitèrent sa grâce; tout ce qu'ils purent obte-

1. Dette licenza a gran parti dei Tedeschi ch'erano allo reame. (Matteo, § 89.)

2. Anonym. Supplem. ad Jamsilla, p. 585, B.

nir fut qu'on lui coupât la main gauche au lieu de la droite. Le jour suivant, le roi, informé que le malheureux chevalier avait été en péril de mort, lui envoya cent augustales (4,578 fr.), et destitua de ses fonctions l'officier sarrasin ¹.

Cependant le sacre de Manfred avait allumé la colère du pape. De l'avis des cardinaux, une nouvelle excommunication frappa celui qu'on qualifiait à Anagni d'adversaire de Dieu et de la sainte Église; le déclara déchu de ses possessions, titres et honneurs; défendit de le reconnaître pour roi, de le servir, de lui donner assistance ou conseil. Entre autres griefs, on lui reprochait de retenir dans ses prisons le frère Ruffino, légat en Sicile; de s'être emparé des biens d'un grand nombre de cathédrales, et notamment de celle de Brindes, dont l'archevêque avait été chargé de fers. Ordre fut donné d'interdire les églises dans les lieux où il séjournerait. Quant aux prélats consécrateurs, ils furent excommuniés; l'évêque d'Agri-gente perdit la dignité épiscopale et ses bénéfices; l'archevêque de Sorrento, l'administration de son diocèse; l'abbé de Mont-Cassin, celle de cette abbaye. On ajourna devant la cour pontificale les métropolitains de Salerne, de Morreale et d'Acerenza, pour se justifier des graves imputations qui pesaient sur eux ². La sentence fut ensuite confirmée solennellement à Anagni le jeudi saint de l'année suivante ³. Manfred, voyant que toute espérance de rapprochement avec le pape était chimérique, envoya un corps de troupes allemandes et sarrasines sur les confins de l'État pontifical, et prit possession du comté de Fondi, que Frédéric II avait cédé à l'Église en 1212; un autre corps alla occuper Aquila, forteresse de l'Abruzze, toute dévouée au pape. Pour chasser de cette ville les mécontents dont elle était le refuge ordinaire, et la mettre hors d'état de rien entreprendre, ses murailles furent démantelées, et la plupart de ses habitants dispersés dans la province ⁴. Ces mesures prises, le roi alla passer le reste de l'hiver à Barletta, où il arriva le 2 décembre.

1. 28 octobris, Matteo, § 134.

2. Franc. Pipini *Chron.*, p. 679. — Tutini, p. 63 et 64.

3. In die cœnæ Domini 1^a Ind. (10 aprilis 1259. *Codex Fitalia*, f^o 25, n^o 24.)

4. Sabas Malaspina, Lib. II, cap. 1, p. 799.

Manfred, alors âgé d'un peu plus de vingt-six ans, était beau, bien fait et d'humeur enjouée. Adonné aux plaisirs de la jeunesse, il s'y livrait avec d'autant plus d'ardeur, qu'au dedans comme au dehors du royaume ses affaires s'amélioraient de jour en jour. Non-seulement Alexandre IV, épuisé d'argent, ne pouvait plus rien entreprendre par lui-même, mais c'était en vain qu'il se flattait d'obtenir de l'Angleterre les troupes et les vaisseaux tant de fois promis. Les querelles interminables de Henri III et de ses barons réduisaient ce prince à l'impuissance. On savait que, sous prétexte de réformer l'État, le comte Simon de Leicester, beau-frère du roi et l'un des chefs de la noblesse, exerçait de fait l'autorité suprême, et tenait Henri dans une sorte de captivité¹. De si heureux incidents remplissaient de joie le cœur de Manfred, et lui faisaient envisager sous de riantes couleurs un avenir gros d'orages, quand, vers le milieu du mois de février², de nouveaux envoyés bavares vinrent démentir le bruit de la mort de Conradin et réclamer sa couronne héréditaire. On leur fit de grands honneurs, et, quelques jours après, le roi les reçut en audience solennelle. L'un d'eux, ecclésiastique fort âgé, demanda expressément qu'on rendit au jeune prince son patrimoine, et que ceux qui, dans des vucs coupables, l'avaient dit mort, fussent punis. « Chacun sait, répondit Manfred, que le « royaume de Sicile semblait à jamais perdu quand nous l'avons « reconquis, les armes à la main, sur deux papes qui avaient « proscrit la race entière de Souabe. La nation ne voulait plus « vivre sous la domination allemande; aujourd'hui même on ne « parviendrait pas à la lui faire accepter. Loin donc d'usurper le « pouvoir, nous l'avons sauvé de sa ruine. Pour le consolider, il « faut une main virile; celle d'un enfant serait impuissante. « Notre projet n'est pas, néanmoins, de priver à jamais du trône « le fils de notre frère, mais de le garder durant notre vie, pour « le défendre contre toute attaque : après nous, Conradin en

1. Lingard, *Histoire d'Angleterre*, t. I, cap. 16, p. 637. — Simon, comte de Leicester, était le plus jeune des fils de Simon de Montfort, si célèbre par sa croisade contre les Albigeois. Il avait épousé Éléonore, sœur de Henri III. Son opposition marquée aux extorsions du roi et à celles du pape lui avait valu, quoique étranger, l'affection des ecclésiastiques, de la noblesse et du peuple.

2. Alli 20 di febbrajo. (Matteo, § 108.)

« prendra possession. Qu'il vienne, en attendant, à notre cour : « il y sera traité comme notre propre fils¹ ; nous le ferons élever « dans les mœurs italiennes, et ses futurs sujets s'accoutument « ront à lui. » En congédiant ces envoyés, il leur donna pour Conradin des bijoux d'une valeur de mille onces d'or (63,120 fr.) et des chevaux de prix pour le duc de Bavière².

Béatrix de Savoie, que Manfred avait épousée en 1247, était morte, laissant une fille appelée Constance, et ce prince recherchait en mariage Hélène, jeune princesse âgée de dix-sept ans, la seconde fille de Michel l'Ange Ducas, despote d'Épire³. Hélène apportait en dot les trois districts de Butrinto, de Subuto et d'Avlona, positions d'une grande importance, tant par leur situation à l'entrée du golfe Adriatique, vis-à-vis d'Otrante, que parce qu'elles pouvaient ouvrir le chemin de la Grèce, ou servir au besoin de places de refuge. Pendant qu'on négociait cette alliance, Manfred oubliait ses traverses dans un enchaînement de plaisirs. Chaque jour c'étaient des chasses aux chiens ou à l'oiseau, des courses, des joutes à la lance ; le soir, des bals où les beautés de la ville et de la cour étaient réunies. Pendant la nuit, le roi parcourait les rues de Barletta en chantant des *strombuotti*, strophes rimées de huit vers, chacun de onze syllabes, qu'il aimait à composer⁴. Sa cour, que les Guelfes appelaient un foyer de corruption⁵, était le rendez-vous des poètes et des plus habiles musiciens de France, d'Allemagne et d'Italie⁶. Souvent, dans ses promenades nocturnes, il se faisait suivre par deux Siciliens qui excellaient à chanter des romances. La poésie en langue ita-

1. Perchè isso se l'haverse tenuto come a figlio. (*Ibid.*, § 109.)

2. 20, 24 février et 1^{er} mars 1259. (Matteo, §§ 108 - 110.)

3. Michel descendait de Jean Ducas l'Ange, oncle d'Isaac, empereur grec de Constantinople. Son autorité s'étendait sur l'Épire, la Thessalie, l'Étolie, la Locride, Patras, Zante, Corfou, etc. Il avait deux filles : Anne, épouse de Guillaume de Villehardouin, prince d'Achaïe, et Hélène.

4. Les 1^{er}, 3^e et 5^e vers rimaient ensemble ; il y avait deux autres rimes : l'une pour les 2^e, 4^e et 6^e vers ; l'autre pour les 7^e et 8^e.

5. *Chron. Aquens.*, ap. Moriundum, t. II, p. 157.

6. Chronique rimée d'Ottokar de Styrie, dans la Collection de Pez, *Script. rer. Austr.*, t. III, p. 18. — Ce chroniqueur, élève des musiciens allemands qui suivaient Manfred, en nomme jusqu'à dix-huit, entre autres Conrad de Rothemburg son maître, célèbre joueur de violon.

lienne, cultivée depuis un demi-siècle en Sicile, où l'on croit qu'elle avait pris naissance, célébrait l'amour, mais restait étrangère à la politique et aux événements qui mirent la Péninsule en feu. Pendant que le chef de l'Église appelait des étrangers à la conquête du royaume, qu'il lançait l'excommunication sur le fils de l'empereur et poussait les peuples à la révolte; que, dans le nord de l'Italie, Eccelin trouvait à peine assez de bourreaux pour tuer ses victimes, les poètes et Manfred lui-même chantaient, avec une exagération toute méridionale, les désirs des amants, les rigueurs des belles, et ces théories de l'amour chevaleresque qui nous paraissent bien peu en rapport avec l'état de la société italienne au moyen âge. Des commentateurs en ont conclu que ces poésies dans le goût provençal cachaient, sous une forme allégorique, des vœux pour l'affranchissement de la Péninsule du joug de l'Église. Leur système, plus ou moins applicable à certaines époques, durant lesquelles on ne pouvait sans danger parler à découvert, cesse de l'être quand il s'agit de Frédéric II, de Manfred et des poètes contemporains de ces princes. Ne suffit-il pas, en effet, des lettres de l'empereur, rapportées précédemment, pour prouver jusqu'à l'évidence qu'il n'en était pas réduit à exprimer ses pensées dans un langage maçonnique; qu'il ne songeait nullement à envelopper d'un voile ses manifestes contre la cour romaine? Tant qu'il vécut, le parti gibelin fut trop fort pour recourir à des armes si peu dangereuses. La prose était le langage de la politique; la poésie, un simple amusement. Vers la fin du règne de Manfred, on verra paraître en Italie la chanson satirique, imitée des *sirventes* des troubadours provençaux. Plusieurs de ces chansons, pleines de verve et d'énergie, seront rapportées dans la suite de ce récit; elles prouveront que les poésies amoureuses qui précédèrent la chute de la maison de Souabe ne peuvent sans invraisemblance être réputées allégoriques, et que bien vainement on y voudrait chercher quelque allusion aux événements de la Péninsule.

Les plaisirs ne détournaient pourtant pas Manfred du soin des affaires. Par ses ordres, les malfaiteurs et les agents de troubles furent sévèrement châtiés dans le royaume. Le commerce, que

la guerre civile avait presque anéanti, commença à se relever ; et, pour ouvrir des débouchés à ses exportations, un ambassadeur se rendit en Égypte, afin de rétablir sur l'ancien pied les relations de la Sicile avec les États du sultan.

Huit galères apuliennes avaient été prendre en Épire la fiancée du roi : elle débarqua à Trani le 2 juin, avec une suite nombreuse de dames et de gentilshommes. Hélène, dans la fleur de la jeunesse, joignait à une beauté éclatante cette grâce aimable qui en double le charme : pour plaire, elle n'eut qu'à se montrer. A sa descente du navire, Manfred l'embrassa, puis il lui fit parcourir les principales rues de la ville avant d'arriver au château, où tout était prêt pour la cérémonie nuptiale. Le peuple se pressait sur les pas de la jeune reine, et, en la voyant si gracieuse et si belle, il se prit à l'aimer. Il y eut des repas splendides, des bals et des concerts ; le soir, on alluma de grands feux, et les bourgeois illuminèrent si brillamment leurs maisons, que l'éclat des lumières, dit une chronique, le disputait au jour. Le roi fit plusieurs chevaliers, et, entre autres, deux habitants notables de Trani, qui commandaient les galères armées par cette ville¹.

Des officiers allèrent prendre possession des terres données en dot à Hélène, et mirent de bonnes garnisons dans les forteresses. Bientôt après, le beau-père du roi, engagé dans une guerre sérieuse contre Paléologue, le général de Jean Lascaris, empereur de Nicée², invoqua l'appui de Manfred. Presque en même temps plusieurs villes de la Marche d'Ancône, qui s'étaient prononcées contre le pape, demandèrent aussi à être secourues. Pour répondre à ce double appel, Manfred rassembla son armée à Pescara, dans le mois de juillet. Un premier corps, composé de feuda-

1. Ce récit est tiré de la Chronique anonyme de Trani, citée par Davanzati, *Della seconda moglie di Manfredi*, p. 11 - 13.

2. Vatace était mort en 1255. Théodore, son fils, régna jusqu'en 1269, et laissa un fils en bas âge, appelé Jean Lascaris. Les grands donnèrent pour tuteur à l'enfant royal Michel Paléologue, qui finit par usurper le trône, après avoir fait crever les yeux à son pupille. Celui-ci parvint, en 1274, à s'échapper de la prison où on le gardait. Il trouva un refuge à Foggia, dans la Pouille, où Charles d'Anjou lui accorda trois taris (environ 6 fr. -32 c.) par jour pour sa nourriture et celle de six serviteurs.

taires et de Sarrasins, fut envoyé dans l'État ecclésiastique, sous la conduite de Percival Doria, noble Génois, qui prit le titre de lieutenant dans la Marche, le duché de Spolette et la Romagne. Un mois plus tard, un autre corps de cavalerie passa en Grèce, où il fit sa jonction avec les troupes du despote d'Épire et de Villehardouin, prince d'Achaïe, le beau-frère du roi¹. Leurs forces réunies marchèrent contre Paléologue. Ce dernier avait été élu tuteur du petit-fils de Vatace, alors âgé de six ans, et se préparait à usurper l'empire. Michel Ducas et Villehardouin voulaient obtenir une part de cette riche proie; Manfred lui-même concevait peut-être des espérances semblables. Il y eut vers le milieu de septembre, près du lac d'Ochryda, en Macédoine, une bataille décisive, fatale aux confédérés. Par de faux avis, Paléologue avait su décider Michel à se séparer de ses alliés, qui, se croyant trahis, prirent la fuite. Villehardouin resta prisonnier; la plupart des Siciliens furent tués ou pris. Paléologue, vainqueur, s'empara de Nicée, et bientôt après tourna toutes ses forces contre Constantinople, où il entra deux ans plus tard.

La Pouille se maintenait en paix, malgré les sourdes menées des partisans du pape: mais il n'en était pas de même de la Lombardie, où de graves événements, qu'il est nécessaire de mettre sous les yeux du lecteur, avaient entraîné la destruction de la famille de Romano.

Depuis près de trente ans, le chef de cette maison, Eccelin IV, que l'histoire a surnommé *le Féroce*, remplissait de sang et de deuil le pays situé entre les Alpes, le Pô, l'Adda et l'Adriatique. Durant le règne de Frédéric II, il avait gardé certains ménagements, et s'était montré plein de zèle pour la cause impériale, dont il fut, en Lombardie, le plus ferme appui. Malgré les malédictions dont le cri public le chargeait, telle était sa puissance, que l'empereur le faisait son gendre et son lieutenant, tandis que le pape, toujours prêt à l'absoudre, cherchait à l'attirer dans le parti de l'Église. Moins retenu sous Conrad, Eccelin, depuis

1. Nicéphore Grégoras, historien du siècle suivant, prétend que Manfred lui-même conduisit ses troupes en Grèce (*Hist. Byzant.*, Lib. III, cap. 3); mais George Logotheta, alors vivant, dit que Manfred envoya seulement cinq cents cavaliers. (Voyez Buchon, *Recherches sur la Morée*, p. 168.)

la mort de ce prince, se considérait comme entièrement indépendant, et appesantissait sur les peuples soumis à sa loi la plus épouvantable tyrannie qui ait fait gémir l'humanité. C'était un homme robuste, d'une taille moyenne, d'un aspect sévère et menaçant, d'un courage à toute épreuve; croyant peu à la religion, beaucoup à l'astrologie; protecteur des hérétiques, ennemi des prêtres, et surtout des frères mendiants, avec lesquels, dit un historien, il redoutait d'avoir affaire, plus qu'avec qui que ce put être au monde¹. Jamais il ne connut l'amour, l'amitié, les liens de famille. Son frère naturel, appelé Ziramonte, mourut de faim dans ses cachots, après avoir subi la torture; le fils d'une de ses sœurs, le père de sa dernière femme, et deux de ses beaux-frères, furent au nombre de ses victimes. Il entassait ses ennemis dans des prisons dont on eût dit que Satan lui-même était l'architecte. C'étaient des cabanons bas et étroits, où ils ne pouvaient ni se coucher, ni se tenir debout; une chaleur fétide régnait dans ces lieux, image de l'enfer. Là, des milliers d'infortunés, privés d'air, de jour, de sommeil, mutilés², livrés aux tortures de la faim et de la soif, se disputaient un peu de pain, se jetaient avec une inexprimable avidité sur les liquides les plus impurs³. Sans cesse il en sortait des cris lamentables, arrachés par les tourments; sans cesse la mort y faisait de larges vides, aussitôt remplis; mais elle n'abrégeait pas la besogne des bourreaux, qui, à défaut de victimes vivantes, exécutaient leurs cadavres. La vertu, la piété, l'estime publique, l'opulence, étaient aux yeux du despote des crimes irrémissibles. Son palais se remplissait de délateurs à gages. Jamais suspect ne trouva qui osât le défendre, tandis que, du sein même des familles, s'élevaient des accusateurs prêts à livrer de proches parents, croyant ainsi sauver leur propre vie. Dans toute la province, personne n'eût osé se dire guelfe, ou avouer aucun rapport avec la cour romaine.

1. De quibus fratribus plus timebat in suis factis quam de aliquibus aliis personis in mundo. (Rolandinus, Lib. VII, cap. 3, p. 273.)

2. Eunuchos multos fecit. (*Chron. de Rebus in Italia gestis*, p. 245.)

3. Urinam cum aviditate inopinabili bibere cogebantur. (Monachi Patavini *Chron.*, p. 688.)

La défiance était trop générale pour qu'une conjuration pût se former : aussi les jours du tyran furent-ils rarement mis en péril. Une fois pourtant il faillit devenir victime d'un acte de violence qui mérite d'être rapporté. Au mois de février 1253, Monte et Araldo, deux frères issus d'une famille patricienne de Monselice, avaient été impliqués dans un prétendu complot. Envoyés sous bonne escorte à Vérone, Eccelin était à table quand ils y arrivèrent, et on les garda dans le vestibule du palais en attendant la fin du repas. Comme ils élevaient la voix pour protester de leur innocence, Eccelin, qui les entendit, courut vers eux en s'écriant : « Malheur aux traitres ! » Monte voit sa perte inévitable, se dégage de ses gardiens, renverse le tyran, et, ne trouvant pas d'armes dont il puisse s'emparer, il le déchire avec ses dents et avec ses ongles. Araldo veut aider son frère, mais les glaives sont tirés, et on le perce de coups. Monte, dans un état inexprimable de rage, s'attache comme un dogue à sa victime, qu'il veut étrangler. On lui coupe un pied, puis une main : il ne lâche prise qu'en perdant la vie. Eccelin, couvert de sang et muet d'effroi, avait le visage sillonné de déchirures profondes ; il se vengea en multipliant les confiscations et les supplices ¹.

Peu de temps avant la mort de Conrad, Innocent IV, voyant ses avances repoussées par Eccelin, l'avait compris avec les hérétiques, et en général avec tous les ennemis de l'Église, dans une sentence d'excommunication ². La croisade fut prêchée contre lui en Italie, sans aucun succès. Le pape Alexandre IV se montra d'abord disposé à l'indulgence, mais une dernière tentative ayant échoué comme celles de son prédécesseur, il résolut de poursuivre à outrance *cet homme de sang, ce fils de perdition*, et ses coupables associés ³. Par son ordre, Philippe Fantoni, archevêque élu de Ravenne, légat en Lombardie, assembla dans un colloque les partisans du saint-siège. Mais la plupart, tremblant de peur au seul nom d'Eccelin, répondirent que *la main de Dieu pouvait seule abattre leur puissant ennemi*. Sans se déconcerter,

1. Rolandinus, Lib. VII, cap. 5, p. 274.

2. 9 aprilis 1254, Lib. XI, Cur., n° 9, f° 130. — *Annales eccles.*, 1251, § 35.

3. 20 decembris 1255. *Regest. Alexand. IV*, Lib. 11, n° 7. — *Annales eccles.*, § 10.

Fantoni annonce une croisade pour laquelle les indulgences réservées pour la Terre Sainte sont promises. Il se ligue avec les Vénitiens, il appelle à lui les nombreux émigrés de la Marche, et se dispose à ouvrir la campagne. Eccelin, plus prompt dans ses préparatifs, croit avoir le temps de prendre Mantoue avant qu'on l'attaque chez lui. Les astrologues qu'il consulte, suivant sa coutume¹, prédisent un plein succès. Mais, pendant qu'il est occupé de cette expédition, l'armée, réunie sous la bannière envoyée par le pape, marche rapidement sur Padoue, qui est mal défendue². Un neveu d'Eccelin, fourbe et cruel comme lui, était depuis sept ans podestat de cette ville. L'attitude menaçante du peuple lui fait perdre la tête, et il prend la fuite si précipitamment, qu'il ne veut même pas demander une capitulation, qui n'eût point été refusée. Huit jours entiers, les prétendus champions du Christ, enivrés de leur facile victoire, livrent au pillage une cité catholique dont ils se disent les libérateurs; ils se gorgent de butin, sans faire aucune distinction de l'ami ou de l'ennemi, des satellites du tyran et des familles de ses victimes³. Voilà ce qu'au XIII^e siècle on appelait, en Italie, *la guerre sainte!*

La vengeance d'Eccelin fut épouvantable. Après avoir fait pendre le messager qui lui annonça la prise de Padoue, il conduisit en une nuit ses troupes à Vérone, et fit fermer sur lui les portes de la ville. S'il faut en croire une chronique contemporaine, onze mille Padouans servaient sous son étendard. Il les rassemble sans armes dans le cloître du monastère de S. Georges, ceint de hautes murailles, et leur annonce la ruine de leur patrie. Au cri de douleur qui sort de toutes les bouches, le tyran répond par des menaces. Il exige qu'on mette entre ses mains les habitants du bourg de Sano, où le légat a réuni les croisés; et ces malheureux sont livrés par leurs compagnons, qui croient ainsi se sauver eux-mêmes. Mais, pendant que des satellites entraînent ces premières victimes, Eccelin en demande de nou-

1. Convocavit ad se astrologos et divinos. (Monachi Patavini Chron., p. 692.)

2. Padoue fut prise le 19 juin 1256.

3. Rolandinus, Lib. 1x, cap. 1, p. 299 et 300.

velles. Ce sont d'abord les hommes du château, qui a donné l'exemple de la défection, puis ceux du faubourg, ceux de telle rue, les nobles, les artisans, tous enfin, jusqu'au dernier. Les moins malheureux sont passés au fil de l'épée; beaucoup sont mutilés, privés de la lumière, et abandonnés sur la voie publique, où personne n'ose les secourir. Le reste, entassé dans les cachots, y périt faute d'aliments, et deux cents hommes à peine échappent à cet affreux massacre ¹.

Le tour des Véronais vint l'année suivante. Plusieurs grandes familles étaient suspectes à Eccelin. Il en fit arrêter les chefs, et avec eux un grand nombre de chevaliers et de bourgeois notables, accusés par ses espions de vouloir livrer Vérone aux Mantouans. Ces infortunés, après avoir été trainés dans les rues et dans les carrefours, au son des cloches, furent brûlés vifs, sans que personne, dans la ville, osât manifester son indignation ².

Après de telles énormités, on s'attend peut-être à voir l'Italie entière s'unir contre Eccelin, le poursuivre et l'exterminer comme une bête féroce. Loin de là, l'un des seigneurs guelfes sur lesquels le saint-siège semblait devoir le plus compter, si l'ingratitude ne payait pas trop souvent le bienfait; celui qui récemment encore avait accepté du pape une donation des biens du tyran, Albéric de Romano, le frère d'Eccelin, et depuis dix-huit ans son ennemi déclaré, passa dans son parti peu de temps après le massacre de Vérone. Albéric s'était rendu suspect aux Guelfes, qui lui refusèrent l'entrée de Padoue; et ce grief servit de prétexte à sa défection. L'année suivante, Eccelin forma une ligue non moins étroite avec Buoso de Doara, Pelavicini et les Crémonais. Le 28 août 1258, leurs troupes réunies partirent de Peschiera, firent pendant la nuit une marche forcée, traversèrent l'Oglio au-dessous de Volongo, et surprirent l'ennemi, bien inférieur en nombre, près de Torricella, château du Crémonais. On en vint aux mains; les pontificaux, qui se crurent trahis,

1. De tanta multitudine captivorum, numquam CC. Paduanam redierunt. (Roldandinus, p. 305.) — Le moine de Padoue dit que les Padouans étaient douze mille. (P. 694.) — La chronique de *Reb. in Ital. gestis*, p. 239, dit environ onze mille.

2. Octobris 1257. *Chronicon Veronense*, p. 637.

s'en allèrent à la débandade, laissant 4,000 prisonniers au pouvoir du vainqueur. Dans ce nombre il y avait, outre beaucoup de chevaliers, le podestat de Mantoue, l'évêque élu de Vérone, le légat lui-même et son astrologue, qui était un frère dominicain¹. Brescia, d'où la faction gibeline avait été chassée par le peuple, ouvrit ses portes et se rendit aux alliés.

La mauvaise foi d'Eccelin tourna cette victoire contre lui. On était convenu de posséder Brescia en commun. Non content de s'approprier cette ville, il voulut détruire ses alliés l'un par l'autre : mais ceux-ci découvrirent sa perfidie, et jurèrent la mort du traître. Pour cet effet, ils conclurent avec les Guelfes une alliance offensive et défensive, qui fut signée à Crémone le 11 juin 1259. C'est ce traité dont il a été parlé plus haut, et dans lequel on avait compris Manfred², qui depuis qu'il portait la couronne était devenu l'ennemi déclaré des Romains. Cette famille protestait contre l'usurpation du fils de l'empereur et ne reconnaissait d'autre roi de Sicile que Conradin³. Les confédérés convinrent de lui faire la guerre à feu et à sang⁴, et de ne déposer les armes qu'après sa destruction totale, celle de ses auteurs et de ses complices. Remarquons ici que, loin d'appeler à la liberté les communes tenues sous le joug sanglant d'Eccelin, les membres de la ligue se les partagèrent : nouvelle preuve que l'ancien esprit républicain n'existait plus en Lombardie. Brescia échut à Pelavicini, à Buoso et aux Crémonais⁵. Chacun promit de mettre de grandes forces sur pied et d'exécuter le traité, nonobstant tout ordre contraire d'un pape ou d'un empereur.

Sans perdre de temps, Eccelin se mit à la tête de son armée, reprit Friola sur les Padouans, et livra au bourreau les bourgeois et la garnison de cette place. Prêtres, femmes, enfants, soldats, tous furent mutilés ; on leur arracha les yeux, on leur coupa le nez et les pieds ; puis, dans cet état déplorable, ils fu-

1. *Cepit legatum et fratrem Gaverardum de ordine Prædicatorum, qui erat suus astrologus.* (Nicolai Smeregi *Chron.*, ap. Mur., t. VIII, p. 101.)

2. Voyez ci-dessus, p. 79.

3. Fr. Pipini *Chron.*, Lib. III, cap. 20, p. 696.

4. *Ad ignem et sanguinem.* (Campi, Lib. III, p. 48-51.)

5. *Sic quod ipsi de ipsa civitate et distinctè possint facere quidquid volint.* (Campi, Lib. III, p. 48-51.)

rent abandonnés sur la voie publique, afin que la vue de tant de misères épouvantât le peuple et le retint dans l'obéissance.

Cependant la noblesse milanaise, toujours en lutte avec la bourgeoisie, qui l'emportait sur elle, avait offert à Eccelin de lui livrer la capitale de la Lombardie¹. Les confédérés n'avaient pas encore réuni leurs troupes, et le tyran espérait qu'une fois maître de Milan, il n'aurait plus à craindre les coups de la fortune. On sait que dans les occasions importantes il ne manquait pas de consulter ses astrologues : cette fois encore leurs paroles furent encourageantes. Pour tromper l'ennemi et l'attirer sur le territoire bressan, il attaqua vers la fin du mois d'août le château d'Orzinovi avec des forces considérables. Martino della Torre, capitaine du peuple de Milan, appelé au secours des assiégés, s'avança jusqu'au pont de Cassano avec les milices qu'il commandait, laissant ainsi la ville mal défendue. Eccelin, qui en est informé, envoie son infanterie à Brescia, prend avec lui 8,000 cavaliers, dont 3,000 d'élite, la plupart Allemands, traverse l'Oglio sur le pont de Palazzolo, l'Adda au gué de Vavari, et couche à Vaprio, croyant entrer le lendemain dans Milan. A la rapidité de cette marche, on eût dit un aigle fondant sur sa proie. Mais les portes de la ville ne s'ouvrirent point : déjà Martino de la Torre revenait sur ses pas ; les milices de Crémone occupaient Soncino, les Mantouans et le marquis d'Este le cours de l'Adda ; et Eccelin, sans vivres, au milieu d'un pays ennemi, et avec deux rivières à traverser, se trouvait entre trois armées bien supérieures en nombre, qui, en vingt-quatre heures, pouvaient faire leur jonction et l'écraser. Il fallait s'ouvrir un passage l'épée à la main. Une première tentative sur Monza échoua ; il en fut de même à Trezzo, où Eccelin voulut passer l'Adda. Se repliant enfin sur Vimercato, il y fit reposer le gros de sa cavalerie, pendant qu'un fort détachement s'emparait du pont de Cassano, abandonné par les Milanais : le tyran se crut sauvé².

Mais, dès la nuit suivante, le marquis d'Este, les Mantouans et les Crémonais remontèrent la rive gauche de l'Adda, repri-

1. *Chron. de Reb. in Italia gestis*, p. 245.

2. *Rolandinus*, Lib. XII, p. 348.

rent le pont de vive force, et le couvrirent d'un épaulement avec un large fossé. Ils firent garder les gués tant au-dessus qu'au-dessous de Cassano, et avertirent les Milanais, campés à peu de distance sur la rive droite, de se préparer à une attaque générale.

Pendant ce temps Eccelin dormait à Vimercato : la veille, il n'avait pas voulu s'arrêter à Cassano, parce qu'un devin lui avait prédit qu'un lieu de la même désinence lui serait fatal. Oubliant ses terreurs quand on lui annonça la perte du pont, il se mit à la tête de ses meilleurs cavaliers pour reprendre ce passage, d'où dépendait son salut. Mais celui qu'on appelait à si juste titre l'ennemi de Dieu et des hommes avait enfin lassé la fortune. Dès le commencement de l'action, une flèche lui perça le pied gauche; circonstance fatale qui, en ébranlant le courage des siens, redoubla celui des confédérés. Contraint de rétrograder jusqu'à Vimercato pour mettre un appareil à sa blessure, qui était très-douloureuse, il se fit ensuite indiquer un endroit guéable, qu'il força l'épée à la main. Cependant les colonnes ennemies arrivaient de toutes parts. Derrière lui le podestat de Milan commençait à franchir l'Adda, tandis que sur la rive gauche de cette rivière le marquis d'Este et Pelavicini pressaient le pas pour lui barrer le chemin. Chaque instant était précieux. Eccelin voit le péril, veut rallier les siens et se retirer en combattant. Mais, sur ces entrefaites, la cavalerie bressane, placée à l'arrière-garde, abandonne le champ de bataille : sa défection met le désordre dans les rangs, et beaucoup de soldats fuient à toute bride. Les plus intrépides se pressent autour de leur chef, dans l'espoir de gagner Bergame. Il n'en était plus temps. Les Lombards entourèrent ce faible escadron, le taillent en pièces, et Eccelin, renversé de cheval, blessé au pied et à la tête, tombe vivant au pouvoir de ses ennemis¹.

Une immense acclamation annonça au loin la chute du tyran : des fanfares, et jusqu'aux cloches des paroisses, y répondirent. Soldats et officiers accoururent pour voir celui qui avait été si

1. XVI exeunte septembris. Rolandinus, Lib. XII, cap. 8, p. 351.— Godi., *Chron.*, ap. Murat., t. VIII, p. 89.

longtemps l'effroi de la Lombardie¹. L'un lui redemandait un parent, l'autre un ami ; tous le menaçaient et l'accablaient d'outrages. Un villageois dont Eccelin avait fait mutiler le frère lui porta plusieurs coups : il eût été mis en pièces, si les chefs de l'armée ne l'eussent pris sous leur protection. Transporté d'abord dans la tente de Buoso de Doara, et bientôt après à Soncino, il y fut traité humainement : on le mit dans les mains de chirurgiens habiles, mais il repoussa leurs soins. Comme il avait été impitoyable pour ses ennemis, il n'attendait d'eux aucune pitié. Immobile dans sa prison, replié sur lui-même, il jetait autour de lui des regards farouches ; et s'il prononçait quelques paroles, c'était pour refuser les aliments qu'on lui présentait. Un désespoir sombre lui épargna l'horreur du supplice. Le onzième jour de sa captivité, il mourut à Soncino, sans témoigner aucun repentir, et laissant un nom à jamais odieux dans la mémoire des hommes. Eccelin, né le 26 avril 1194, avait soixante-cinq ans et demi, et ne laissait pas d'enfants ; sa domination sur la Marche avait duré trente-trois ans. « Le diable eut son âme, dit un chroniqueur contemporain ; et puisse pour cette mort Dieu être à jamais béni dans tous les siècles, et même au delà² ! » L'Église l'avait excommunié comme hérétique, et son corps, privé de la sépulture chrétienne, fut déposé dans un tombeau de pierre sous le porche du château de Soncino³.

La mort d'Eccelin entraîna la ruine de sa maison. Dans toute la Marche véronaise, les satellites du tyran furent mis dehors et les bannis rappelés. Par le conseil des Vénitiens, les émigrés de Trévisé firent une tentative sur cette ville, où Albéric de Romano n'osa les attendre. Ce digne frère d'Eccelin, non moins que lui chargé de la haine publique, voyait grossir l'orage, et ne savait comment le conjurer. Il sortit de Trévisé à la faveur de la nuit et se retira avec sa famille et ses soldats mercenaires, pour la plu-

1. Omnes quippe certatim currebant ad diaboli monstrum, et Satansæ spectaculum intuentium. (Monach. Patavin. Chron., p. 704.)

2. Nicol. Smeregi Chron., p. 101.

3. On lui fit cette épitaphe :

*Terra Sunzini tumulus canis est Eccelini,
Quem lacerant manes tartareique canes.*

part Allemands, dans le château de S. Zenone, au pied des montagnes, vers les confins du territoire trévisan.

Après la mort d'Eccelin, Alexandre IV consentit à lever l'excommunication qui frappait Pelavicini, Buoso et la commune de Crémone, mais sous l'expresse condition, ainsi qu'on l'a vu plus haut, qu'ils rompraient sans retour avec Manfred, l'ennemi et le persécuteur de la sainte Église, et qu'ils feraient satisfaction entière pour les faits qui avaient motivé leur condamnation¹. Les Gibelins, loin de céder aux exigences du saint-siège, s'unirent plus étroitement au roi de Sicile; et Pelavicini, qu'on accusait d'avoir embrassé l'hérésie des Pauliciens, devint son vicaire en Lombardie. Ce seigneur tenait à sa solde un corps nombreux d'hommes d'armes, et ne mettait point de bornes à son ambition. Il fit si bien que la commune de Parme l'élut podestat, qu'il occupa Plaisance et Novare, et que le peuple de Milan, qui n'avait pas de cavalerie à opposer à celle des nobles, l'appela dans la ville et lui donna le titre de capitaine général pour quatre années, avec une pension de quatre mille livres impériales². Pelavicini retint le légat dans la prison où Eccelin l'avait enfermé à Brescia; plus tard, il fit chasser de Milan un dominicain qui prêchait contre les hérétiques; mais le pape, malgré ces actes d'agression, évita d'en venir avec lui à une rupture ouverte.

Cette circonspection, à laquelle la politique romaine se pliait rarement, avait pour but d'empêcher un rapprochement entre Pelavicini et Albéric de Romano. Ce dernier se croyait en sûreté à S. Zenone, où il avait rassemblé toutes ses ressources. C'était une forteresse excellente, munie abondamment de vivres, d'armes et de machines de guerre. De ce repaire, réputé imprenable, Albéric faisait des courses sur le territoire de Trévis, portant le fer et la flamme jusque sous les murs de la ville, et emmenant des prisonniers, dont il exigeait de grosses rançons. Par représailles, la commune confisqua ses biens et condamna Albéric et ses fils à être pendus, sa femme et ses filles à périr dans les

1. 13 decembris 1259. *Regest. Alexand. IV*, Lib. v, n° 231, f° 230. — *Annal. eccl.*, § 6.

2. *Chron. de Rebus in Italia gestis*, p. 246. — *Chron. Placent.*, p. 470.

flammes. Pour exécuter cette sentence, les peuples voisins unirent leurs efforts. On vit encore une fois les milices de Crémone marcher avec celles de Mantoue, de Ferrare, de Vicence, de Trévis, que commandaient le marquis d'Este, Pelavicini et Buoso de Doara. Albéric ne pouvait seul l'emporter sur tant d'ennemis : toutefois, comme c'était un vaillant guerrier, il se défendit avec courage. Le siège de S. Zenone, commencé dans les premiers jours de juin de l'année 1260, se prolongea jusque vers la fin d'août. La place fut prise par la trahison du chef des Allemands mercenaires, qui, après avoir gagné ses soldats, ouvrit une porte aux assiégeants. Albéric parvint à entrer avec sa famille et quelques soldats fidèles dans le donjon, où il essaya de se maintenir ; mais au bout de trois jours les vivres manquèrent, et il fallut se rendre à discrétion. Dans cette extrémité cruelle, le frère d'Eccelin espère encore sauver sa femme et ses enfants. « Livrez-moi au marquis d'Este, dit-il aux siens : il se souviendra peut-être de notre ancienne amitié et du lien étroit qui unit nos deux familles. » Une scène d'une épouvantable barbarie se passa bientôt après. Les confédérés, ces champions de l'Église, dont un grand nombre portaient sur leurs habits le signe de la rédemption, s'étaient fait livrer les prisonniers, au nombre de dix : Albéric, vieillard sexagénaire, sa femme, deux filles nubiles et six fils, dont le plus jeune sortait à peine du berceau. Quelques instants leur sont accordés pour se préparer à la mort, puis on les charge de chaînes ; et pendant que se dressent pour eux les instruments de supplice, le podestat de Trévis leur fait parcourir le camp au son d'une musique guerrière et les livre aux insultes de la soldatesque. Par un raffinement d'inhumanité digne d'Eccelin, le malheureux Albéric, condamné à périr le dernier, voit allumer le bûcher qui consume sa femme et ses filles ; il entend leurs cris et assiste à leur agonie. Ses fils sont l'un après l'autre attachés au gibet, coupés par morceaux sous ses yeux, et on le frappe au visage avec leurs membres palpitants¹. Son tour vint enfin ; et quand le bourreau lui eut donné

1. *Ultimus Albericus, pulsatus faciem membris natorum, tante cladis spectator, in frusta secatur.* (Ricobaldi, Ferrar., *Hist. Imp.*, p. 134.) — Laurentii de Monacis, *Ezerinus III*, p. 150.

le coup de grâce, on dépeça son corps, et les chefs s'en partagèrent les quartiers. Ces infâmes trophées, envoyés aux villes de la ligue, furent brûlés aux acclamations des peuples. C'était sous les yeux de prélats, de nobles éminents, de magistrats, que l'on commettait ces actes de sauvages, en profanant le nom du Dieu des miséricordes, et sous le prétexte de venger l'humanité ! Il fallait que les mœurs de ce siècle fussent bien barbares, pour que personne n'élevât la voix contre de telles horreurs. Les chefs les approuvèrent, le peuple y applaudit, le légal pontifical lui-même garda le silence ; et trois chroniqueurs contemporains qui rapportent ce fait n'ont pas trouvé une parole de blâme pour en stigmatiser les auteurs ¹ !

La mort des deux frères de Romano ne rendit pas la paix à la haute Italie. Ce malheureux pays resta en proie à des troubles intestins qui achevèrent la ruine de ses libertés. Les temps étaient changés ; aucune pensée généreuse ne germait dans les cœurs. Les factions, un moment unies, en vinrent de nouveau aux prises ; seulement il ne s'agissait plus pour les anciennes républiques de faire triompher l'empire ou l'indépendance italienne, mais de prendre pour tyran un Gibelin ou un Guelfe. Ces noms, toujours en usage, comme au temps de la grande lutte contre les empereurs, avaient changé de signification ; et, dans l'état actuel des esprits, il eût été plus vrai de leur substituer ceux de partisans intéressés ou d'ennemis des papes. L'empire allemand était de plus en plus hors de cause. Pelavicini, le chef principal des Gibelins, s'efforçait de soumettre à sa domination plusieurs villes de la faction contraire.

Manfred avait suivi les événements d'un œil attentif, pour en tirer avantage et étendre, s'il le pouvait, son autorité au préjudice de celle du saint-siège. A cet effet, il s'unit plus étroitement à Pelavicini, et promit de lui fournir au besoin des secours de toute espèce. Une solde fut assurée aux émigrés des villes guelfes : elle était de 3 livres impériales par mois pour les hommes d'armes, et de 20 sous pour les fantassins ². La Toscane, l'où on se

1. *Monachi Patavini, Chron.*, p. 711 et 712. — *Rolandinus, Lib. XII, cap. 13-16*, p. 355-358. — *Chron. Veronense*, p. 638.

2. *Chron. de Rebus in Italia gestis*, p. 244.

souvent que des démarches pour le réconcilier avec les Guelfes avaient été repoussées, appelait plus qu'aucune autre province toute son attention. Ce parti, qui dominait alors Florence, en avait banni les principales familles gibelines, et se préparait à les poursuivre jusque dans Sienne, où elles s'étaient retirées. Il avait pour lui Lucques, Arezzo, Prato, Pistoja, Volterra, Colle et S. Miniato. Du côté des Gibelins étaient Sienne, Grosseto et les Maremmes. Les Florentins, quoique attachés à la cause de l'Église, se trouvaient alors sous le poids de l'excommunication, pour avoir appliqué à la torture, puis décapité sur la place publique, l'abbé de Vallombrosa, qu'on accusait de tramer le retour des bannis¹. Cette circonstance favorisait les projets du roi de Sicile, et il se flattait que les seules forces des Gibelins, conduites par un habile chef, suffiraient à rétablir leurs affaires.

Cependant les Siennois, qui craignaient de réunir contre eux la confédération guelfe tout entière, se tenaient sur la défensive, et plusieurs mois se passèrent sans amener d'événement digne d'être rapporté. A la fin, le conseil de la commune, vivement pressé par les émigrés florentins d'ouvrir la campagne, sollicita le roi de Sicile de lui donner secours. Au printemps de l'année précédente, Sienne avait fait serment de fidélité à ce prince, qui, de son côté, avait pris l'engagement de maintenir les constitutions et les privilèges de la ville, de la défendre contre ses ennemis. Le moment était venu de réaliser cette promesse. Manfred offrit cent lances allemandes, et les députés gibelins, qui avaient compté sur une armée, tombèrent dans le découragement. « Ne nous laissons point abattre, leur dit Farinata degli Uberti, l'un des principaux de la faction ; ayons seulement avec nous une enseigne du roi, et bientôt, si vous suivez mon conseil, on nous enverra de plus nombreuses troupes sans qu'il soit nécessaire de les demander². » Sur ces entrefaites, les milices de Florence envahirent le territoire siennois et s'avancèrent jusque sous les murs de la ville. Farinata n'avait garde de laisser

1 Riccord. Malespini, 1258, cap. 159, p. 984.

2. Noi li metteremo in tal luogo, che converra che ce ne mandi più. (*Ibid.*, c. 163, p. 987.)

échapper une occasion si favorable à ses projets. Il enivre les Allemands de Manfred et leur promet double paie, s'ils veulent aller surprendre l'ennemi dans son camp. La proposition acceptée, ils partent avec joie, croyant courir à la victoire; mais les Guelfes, s'étant bientôt ralliés, les repoussent et en font un grand massacre. La bannière royale est prise et envoyée à Florence, où la population la traîne dans la boue en signe de mépris¹. C'était bien là ce que désirait Farinata.

Le roi de Sicile, prompt à se venger d'une si grave injure, donne le titre de vicaire royal à son parent, le comte Jourdan d'Anglano², et l'envoie en Toscane vers la fin du mois de juillet avec huit cents lances allemandes. Jourdan, quoique jeune et tout récemment promu aux honneurs de la chevalerie, s'était acquis le renom de guerrier valeureux, prudent et loyal. La commune de Sienne avait fait tenir au roi 20,000 florins d'or empruntés à de riches marchands de la ville; moitié de la somme paya trois mois de solde aux Allemands. Les alliés fournirent du renfort, et en peu de temps l'armée gibeline compta, outre une multitude de gens de pied, mille huit cents lances complètes³. Dans l'espoir d'attirer l'ennemi en rase campagne, on mit le siège devant Monte Alcino, château situé bien au delà de Sienne, et qui avait pris parti pour les Guelfes; mais, durant six semaines entières, aucune troupe ne sortit de Florence pour dégager cette forteresse. Les émigrés voyaient avec douleur qu'ils ne pourraient, à défaut d'argent, retenir sous le drapeau les mercenaires du roi de Sicile quand leur temps de service serait expiré. Pour sortir d'embarras, Farinata tendit à ses ennemis un piège auquel

1. Une décision prise par les chefs florentins sur le champ de bataille, et approuvée par le conseil de la commune, accorda à ceux qui avaient fait des prisonniers dans ce combat 10 livres pour chaque cavalier, cent sols pour un soldat d'infanterie, s'il était citoyen, et seulement 3 livres pour un mercenaire étranger; on promit que désormais une gratification semblable serait payée à celui qui prendrait à la guerre un ennemi de Florence. (Die lunæ VIII Id. maii, *Guelf. et Ghibell.*, n^o de la bibl. Riccardiana, n^o 1878, f^o 19.)

2. Jourdan était le fils de Boniface d'Anglano, frère de Blanche, mère de Manfred.

3. Riccord. Malespini, cap. 165, p. 989. — Une chronique moins ancienne porte cette armée à 18,500 fantassins et 1,200 cavaliers. (*Chron. di Nicolo di Giovanni*, in *Miscell. Senese*, p. 38.)

ils se laissèrent prendre. Après s'être concerté avec le conseil des vingt-quatre qui gouvernait la commune de Sienne¹ et avec le capitaine du peuple, il envoya à Florence deux frères mineurs, chargés d'une mission secrète. Ces religieux, admis en présence de la seigneurie, montrèrent leurs lettres de créance et dirent que l'affaire dont ils étaient chargés était d'un si haut intérêt pour la commune, qu'elle ne devait être connue que de deux personnes au plus, afin qu'une publicité hors de propos ne fit point tout échouer. On les crut, et le conseil élit deux de ses membres, auxquels pouvoir fut donné d'accueillir ou de rejeter la chose. L'un de ces délégués était plein d'orgueil, l'autre sans énergie; tous deux avaient peu de sens. Les frères mineurs, après avoir prêté serment sur l'autel, déclarèrent que les bannis gibelins et beaucoup de Siennois, également fatigués de la domination despotique du capitaine du peuple, offraient de livrer Sienne aux Florentins moyennant dix mille florins d'or. Pour assurer la réussite de ce projet, ils demandaient que la république envoyât de grandes forces sur les bords de l'Arbia, promettant qu'aussitôt que les Guelfes paraîtraient les conjurés leur ouvriraient la porte de S. Vito, sur le chemin d'Arezzo. Les deux conseillers, trop faciles à persuader, se procurèrent l'argent; puis, dans une assemblée générale, ils dirent que le bien de l'État exigeait qu'on mit sur pied une puissante armée pour faire lever le siège de Monte Alcino. Les principaux chefs de guerre combattirent cette résolution. Le comte Guido Guerra, l'un des meilleurs généraux de la république, déclara qu'il y aurait folie à s'aventurer sur le territoire ennemi, quand avec peu de dépense il était facile de faire secourir par les Guelfes d'Orvieto la place assiégée. Bientôt, ajoutait-il, le temps de service des Allemands venant à finir, on pourra plus sûrement reprendre l'offensive. Cet avis était sage, mais le parti populaire ne voulut rien entendre, et la guerre fut par lui résolue. Un chevalier qui soutenait l'inopportunité de l'entreprise fut taxé de poltronne-

1. Chacun des trois quartiers de Sienne élitait pour un an huit conseillers, dont quatre nobles et quatre bourgeois. Huit d'entre eux, sous le nom de *prieurs*, étaient les chefs de cette magistrature. Leurs fonctions duraient quinze jours, de façon que chaque membre était prieur trois fois dans l'année.

rie ; on défendit à un autre de parler, sous peine de 100 livres d'amende : il continua, et la somme fut élevée jusqu'à 300 livres ; enfin, on le menaça de la peine capitale.

Cette décision prise, la république fit de grands efforts pour en assurer le succès. Elle demanda des secours aux alliés, et il lui en vint de Lucques, d'Orvieto, de Bologne et de plusieurs autres communes. Outre huit cents cavaliers florentins, la ville en prit six cents à sa solde. La plus grande partie du peuple marcha sous les enseignes des compagnies, et il n'y eût pas de famille qui ne fournit deux ou trois de ses membres. Malgré l'arrêt d'exil porté contre les Gibelins, beaucoup de cette faction étaient restés à Florence, et furent admis dans les rangs de l'armée, dont la force s'éleva à trente mille combattants¹. Elle dressa ses tentes, le 2 septembre, sur la colline de Pieve Asciata, dans le val d'Arbia, à six milles au nord de Sienne. Le carroccio, magnifiquement équipé, avait pour sa garde cent cinquante-deux hommes d'élite, choisis par une députation de notables, dans les six quartiers de Florence². La cloche appelée *Martinella* n'avait pas été oubliée : après avoir averti les bourgeois de se préparer à la guerre, elle devait, pendant le combat, encourager les troupes et les rallier au besoin. Le chef des Guelfes, confiant dans les promesses des émigrés gibelins, fit sommer les magistrats de Sienne de rendre la ville. Il exigeait qu'une brèche fût ouverte aux murailles pour lui livrer passage, et que la commune fit bâtir une citadelle où les recteurs de Florence mettraient garnison. En cas de refus, les habitants ne devaient attendre de lui aucun quartier. Le conseil des vingt-quatre, assemblé dans l'église de Saint-Christophe, répondit aux envoyés

1. Qui armorum triginta millia continebat. (Sabas Malaspina, Lib. II, cap. 4, p. 802.) — Une chronique siennoise en donne le détail suivant : Florence, 5,600 hommes ; Pistoja, 1,600 ; Lucques, 1,800 ; Prato, 1,500 ; Volterra, 2,000 ; Colle, 1,400 ; San Miniato, 1,400 ; *Sangi Mignanese*, 1,500 ; Val d'Elsa, 3,600 ; Arezzo, 2,000 ; Orvieto, 2,000 ; Guelfes lombards, 4,600 ; nobles guelfes confédérés, 1,600. Total, 30,000. (*Sconfitta di Monte Aperto in Miscell. Senese*, p. 35.)

2. Sesterio (quartier) d'Oltr'Arno, 30 ; Sest. S. Pierro scheraggio, 31 ; Sest. Borgo Santi Apostoli, 20 ; Sest. S. Pancrazio, 20 ; Sest. Porta di Duomo, 26 ; Sest. Porta S. Pjerro, 25. Totale, 152. (Die 10 febr. 1260. — *Spoglio degli ufficiali e soldati del esercito Fiorentino*, m^{ss}. della Riccordiana, n° 1878.)

guelfes que la décision de la commune leur serait communiquée le lendemain.

Malgré l'opposition d'une minorité peu nombreuse, la guerre fut résolue. Le comte Jourdan, mandé au conseil, y vint avec douze de ses officiers et un interprète. Après leur avoir expliqué l'affaire, on leur offrit double paie pendant tout le mois, s'ils vengeaient dans cette journée l'honneur de leur drapeau. Cette proposition fut accueillie par eux avec des cris de joie, et ils promirent de bien gagner l'argent de la commune. Une autorité sans limites fut attribuée au podestat de Sienne, qui se rendit avec les conseillers, tous en chemise et les pieds nus, à la cathédrale, où, en présence d'une multitude de peuple également déchaussée, ils donnèrent la ville à la Vierge Marie. On fit une procession générale du clergé et des citoyens; ceux qui le purent se confessèrent, et vers le soir l'armée, dont la force n'excédait pas dix-sept mille combattants, alla prendre position à cinq milles de Sienne, sur la colline de Poggio Rapoli. L'ennemi occupait, près de Monte Aperto, le lieu appelé il Piano delle Cortine, entre les deux ruisseaux de Malena et de Valdibiena.

Les Guelfes reconnurent trop tard leur erreur. Pendant toute la nuit, ils furent harcelés par des détachements gibelins qui se succédèrent pour les empêcher de prendre du repos. Le lendemain mercredi 4 septembre, de grand matin, le comte Jourdan d'Anglano passa l'Arbia à la tête des siens, et chargea vigoureusement la cavalerie guelfe, qui avait à peine eu le temps de se former. Le choc fut rude; les Allemands signalèrent leur courage, et leur chef fit de tels exploits, que les chroniques siennoises le placent parmi les héros, bien au-dessus d'*Hector le Troyen*¹. Les Florentins, quoique troublés de se voir pris au piège, soutinrent vaillamment le combat jusqu'à ce que les Gibelins, qu'ils avaient reçus dans leurs rangs, y missent le désordre en se tournant contre eux. Un de ces transfuges, appelé Messer Bocca degli Abbati, coupa d'un coup de sabre la main droite du porte-enseigne. Les hommes d'armes, saisis d'une terreur panique en voyant leur drapeau renversé, prirent la fuite. Pen-

1. Nicolo di Franc. Ventura, in *Miscellanea Sanese*, p. 60.

dant ce temps, l'armée entière des Gibelins en était venue aux mains avec l'infanterie ennemie, qui, malgré un désavantage marqué, se défendit longtemps¹. Le soleil, déjà près de descendre, incommodait les Guelfes; les Allemands, qui avaient tourné la colline, les attaquaient par derrière, et les Siennois, voyant la victoire se déclarer pour eux, ne faisaient point de quartier. « Venez, soldats de Florence, s'écriaient-ils, venez occuper Sienne et y construire une citadelle! » La terre était jonchée de cadavres, le carroccio pris, et sa garde massacrée; enfin, la cloche *Martinnella* ne sonnait plus, indice certain de la défaite des Guelfes. Les Lucquois les premiers rompirent leurs rangs, les autres alliés les imitèrent, et tous ensemble, poursuivis l'épée dans les reins, fuirent dans une déroute complète vers Monte Aperto. On en fit un grand massacre²; il y eut une multitude de prisonniers; le camp, tous les bagages, restèrent au pouvoir du vainqueur. Malespini, chroniqueur guelfe contemporain, porte à deux mille cinq cents le nombre des morts et à mille cinq cents celui des prisonniers, en ajoutant qu'ils appartenaient pour la plupart aux meilleures familles de Florence et des communes alliées³. Une autre chronique évalue les captifs à plus de quinze mille⁴, nombre fort exagéré, sans aucun doute. Ce qui est certain, c'est que la victoire des Gibelins fut complète, et qu'elle eut pour résultat de changer entièrement la situation politique de la Toscane.

Le lendemain, l'armée siennoise entra en triomphe dans la ville, au son de toutes les cloches, aux cris de joie de la population. Celui des envoyés florentins qui avait demandé qu'on abattit les murailles de Sienne ouvrait la marche, les mains liées derrière le dos, monté à rebours sur un âne, qui trainait dans la boue

1. A mane usque ad nonam. (*Epist. Senens.*, m^o. du Vatican, n^o 4,957, fol. 90-93.)

2. Ventura, surpassant en exagération les autres chroniqueurs, écrit ce qui suit : « Crebbe la Molina si di sangue, che sarebbe bastata a macinare quattro grosse mulini. » (P. 73.)

3. Più de 2,500 rimasono morti, e più di 1,500 presi. (*Riccord. Malesp.*, cap. 167, p. 990.) — Ventura, avec son exagération ordinaire, évalue la perte à 10,000 hommes tués et à 18,000 chevaux. *L'Obituarium*, m^o. de l'église de Sienne, l'évalue à 10,000 morts et à plus de 15,000 prisonniers.

4. Captiverum solimmodo quindecim millia et ultra numero computantur. (*Sabæ Malespini Hist.*, Lib. II, cap. 4, p. 802.)

bannière de Florence. Venait ensuite une musique guerrière, puis le drapeau victorieux de Manfred. Les braves Allemands du comte d'Anglano avaient orné leurs casques de rameaux de verdure, et chantaient en chœur des airs guerriers de leur pays. Le carroccio de Sienne, richement décoré, portait à son antenne la grande bannière de la commune, blanche comme le manteau de la Vierge, à qui la ville appartenait. A sa suite venaient les captifs, presque aussi nombreux que l'armée victorieuse ; les drapeaux pris aux Guelfes, leurs tentes, leurs équipages ; la cloche Martinella sur son char ; le carroccio des Florentins, honteusement dépouillé de ses agrès. Des chroniqueurs citent une vivandière appelée Usiglia, qui, suivant eux, aurait fait trente-six prisonniers : on la remarquait, ajoutent-ils, dans le cortège, les conduisant enchaînés, à la grande joie du peuple, qui la couvrait d'applaudissements, et accablait d'outrages ses ennemis vaincus. Les milices gibelines fermaient la marche en chantant les louanges de Dieu et de la Vierge, à qui ils devaient un si éclatant triomphe. Ce jour et le suivant furent fériés ; on fit des prières publiques, il y eut une procession générale avec les reliques des saints : hommes, femmes, enfants, tous y assistèrent. Autorisation fut donnée de recevoir une rançon des captifs. Chacun était libre d'en fixer le montant ; mais, par un de ces étranges caprices si fréquents dans les guerres civiles de la Péninsule, les magistrats exigèrent qu'en sus du prix de rachat il fût donné un bouc en échange de chaque prisonnier. Le narrateur à qui ce récit est emprunté raconte qu'en peu de jours ces animaux devinrent si rares, que leur valeur finit par excéder le prix de la rançon. On les égorgea tous, ajoute-t-il, et leur sang servit à fondre la chaux avec laquelle on répara une fontaine située hors de la ville, et qui prit le nom de *Fontaine des Boucs*, en mémoire de cet événement¹. Une belle église fut bâtie sous l'invocation de saint George, et chaque année on y célébrait

1. Ventura, *la Sconfitta d'Arbia*, etc., p. 89. — Les Florentins avaient donné aux Siennois le surnom injurieux de *desci*, mots, qui dérivait de *descus*, mot de la basse latinité, dont on fit *becco*, bouc. Cette fontaine, construite dès l'an 1225, existe encore aujourd'hui. Peut-être fut-elle en effet réparée après la victoire de l'Arbia, mais il n'en reste d'autre témoignage que le récit peu authentique du chroniqueur.

une fête anniversaire, où figurait le saint combattant le dragon.

Les débris de l'armée vaincue portèrent à Florence un profond découragement. Le deuil était général : ce n'était partout que larmes et cris de douleur. La ville, entourée de fortes murailles et de fossés pleins d'eau, aurait pu longtemps résister; mais personne ne songeait à la défendre, et, neuf jours après leur défaite, les Guelfes, voyant la mauvaise disposition des esprits, s'en exilèrent volontairement. Cet exemple fut suivi par ceux de Volterra, de Prato et de Pistoja. Les uns s'en retirèrent à Lucques avec leurs familles, les autres à Bologne. La faction gibeline domina sur la plus grande partie de la Toscane. Le 16 ou le 17 septembre, les émigrés de Florence et Jourdan d'Anglano, avec la cavalerie allemande, prirent, sans aucun empêchement, possession de la ville¹, pendant que les Siennois soumettaient les châteaux de la dépendance de leur commune, qui s'étaient tournés contre elle. Le comte Guido Novello, élu podestat, exigea des Florentins le serment de fidélité au roi Manfred. On abolit les lois qui limitaient les prérogatives de la noblesse, et le peuple perdit son autorité. Enfin, la solde des troupes étrangères fut mise à la charge de Florence².

Bientôt après, les Gibelins convoquèrent à Empoli un parlement général pour réformer le gouvernement. Jourdan d'Anglano venait d'être rappelé en Pouille, mais, avant de s'éloigner, il voulut présider ce congrès, et il y déclara que son oncle, Francisco Simplicio, était nommé par le roi Manfred vicaire général en Toscane avec une autorité entière pour assurer la paix du pays, punir par le glaive ceux qui oseraient la violer, garantir la sûreté des chemins, établir et révoquer des magistrats, partout où besoin serait³. Dès la première session, cet esprit de clocher, cette haine de ville à ville, qui a fait le malheur de l'Italie, éclatèrent de toutes parts. Les délégués des communes

1. Domenica, 17 septembris, Riccord. Malespini, p. 994. — Il y a ici une inexactitude, le 17 septembre tombant un vendredi.

2. Voyez, pour la bataille d'Arbia : M^{sc}. Bibl. Vatican., n° 4957, f° 84, v°. — Riccord. Malespini, loc. cit. — Sabas Malaspina, Lib. II, cap. 4. — Contin. Caffari, Lib. VI, p. 528. — Andrea Dei, *Chron. Senese*, p. 29. — Ventura, loc. cit., etc.

3. Manuscrit de la Bibl. de l'Athénée de Turin, n° 784, f° 62.

voisines de Florence voulaient réduire cette puissante rivale à l'état de simple bourgade, seul moyen suivant eux de consolider dans la province le triomphe de la ligue gibeline et l'autorité du roi Manfred. Telle était l'animosité des factions, que les Guidi, les Alberti, les Ubaldini, et la plupart des gentilshommes florentins, n'hésitèrent pas à voter la ruine de leur patrie¹. Une seule voix généreuse protesta; ce fut celle de Farinata degli Uberti, ce chef à qui l'on devait l'heureuse issue de la guerre. « J'avais
« cru, leur dit-il, que nous étions rassemblés ici pour assurer
« le salut commun, et non pour nous détruire les uns par les
« autres. Les ennemis de Florence, aveuglés par la passion, sont
« d'un avis contraire; mais, quoi qu'ils puissent dire et quoi
« qu'ils fassent, la ville qui m'a vu naître ne périra point, et, s'il
« ne reste que moi seul pour la défendre, je mourrai, s'il le faut,
« l'épée à la main. » Personne n'osa contredire ces nobles paroles, et Florence fut sauvée².

Sur ces entrefaites, les Guelfes florentins, revenus de leur abatement, se reprochèrent d'avoir abandonné à l'ennemi leur ville natale et songèrent aux moyens d'y rentrer. En s'y présentant sous des dehors pacifiques, ils se flattèrent que la population urbaine, guelfe au fond du cœur, se joindrait à eux. Leur troupe grossie de quelques soldats mercenaires, de Lucquois et de Toscans, partit de Lucques le 26 septembre, sous la conduite d'un légat pontifical, et s'avança jusqu'auprès de Signa, à sept milles de Florence. Avec eux marchaient des femmes, des enfants et des prêtres, portant des croix et demandant à grands cris la paix. Les milices gibelines sortirent en armes de la ville pour leur en barrer le chemin. Le jour suivant, Francisco Simplicio accourut avec ses hommes d'armes et marcha contre les Guelfes, qui, sans

1. Furono in concordia, per lo meglio di parte Ghibellina, di disfare al tutto la città di Firenze, e di recarla a borgova. (Riccord. Malespini, cap. 170, p. 994.)

2. Farinata prit pour texte un proverbe populaire qui dit : *Come asino soppa, si va capra soppa; co i minuzza rape, se il lupo non l'intoppa.* (Riccord. Malespini, c. 170, p. 963.) — Florence n'a point élevé de monument à ce grand citoyen. La seule chose qui se rattache à lui dans la ville qu'il sauva d'une destruction complète est un grand crucifix peint par Margaritone à la manière grecque, et qui fut donné par l'artiste à Farinata, après la bataille d'Arbia. Il se voit aujourd'hui dans un corridor attenant à l'église Santa Croce de Florence.

oser l'attendre, firent une retraite précipitée et regagnèrent Lucques à la débandade ¹.

Tout espoir de rentrer à Florence étant perdu ; Maghinard, comte de Panicote, podestat élu par les émigrés florentins, et Guido Guerra, leur général, renouèrent avec le roi Richard et avec Conradin les négociations dont il a été parlé précédemment. Un ambassadeur, chargé de rendre compte au petit-fils de Frédéric des événements survenus en Italie depuis le couronnement de Manfred, partit pour l'Allemagne. L'objet principal de cette mission était de démentir le bruit répandu dans toute la Péninsule de la ruine complète des Guelfes, et, après avoir fait connaître au jeune prince leurs projets et leurs ressources, de le supplier de se joindre à eux contre l'ennemi commun. « Plu-
« sieurs villes et beaucoup de seigneurs, écrivaient les deux chefs
« florentins, tiennent encore pour nous ; l'Église romaine sou-
« tient chaudement notre cause, et non-seulement le pape vient
« de frapper nos ennemis d'excommunication, mais il appelle
« aux armes les peuples de la Marche d'Ancône, du duché de
« Spolète et du patrimoine de Saint-Pierre. Nous-mêmes, avec
« l'appui des Lucquois, nos fidèles alliés, nous rassemblons de
« nouvelles forces avec lesquelles, Dieu aidant, nous repren-
« drons l'avantage. Cédant à nos instantes prières ; disaient-ils
« en finissant, que votre Excellence, en qui nous mettons tout
« notre espoir, ne tarde pas à venir en Italie avec une puissante
« armée, tant pour châtier l'insolence de nos oppresseurs que
« pour reconquérir le royaume de Sicile sur un perfide parent.
« Soyez certain que vos ennemis fuiront à votre approche,
« qu'une multitude de cœurs fidèles accourront au devant de
« vous, et que, sans beaucoup d'efforts, tout réussira selon vos
« désirs ². »

Conradin répondit qu'il avait entendu, en présence de son oncle et tuteur Louis, duc de Bavière, l'envoyé des Guelfes ; qu'après avoir attentivement examiné la proposition qui lui était faite

1. Lettre d'un Gibelin Toscan, dans le m^{sc}. de la Bibl. de Turin, n° 784, f° 61. (Voyez, à la fin du volume, Documents n° 3.)

2. Pars Guelfi scribit Conrado II contra Manfr'd. (M^{sc}. Vatic., n° 4957, f° 83, v^o.)

de s'unir à eux contre Manfred et contre les Gibelins toscans, il leur ouvrait ses bras comme à de fidèles amis, les prenait sous sa protection et promettait de les défendre. En conséquence, il était disposé à passer en Italie aussitôt qu'il aurait pu réunir et consulter les princes allemands et les seigneurs de sa mouvance, ce qui exigeait un certain délai¹. Le duc de Bavière ajouta à cette lettre son approbation formelle.

La cour romaine avait appris avec une vive douleur la défaite des Guelfes, et Alexandre IV, en engageant les réfugiés à ne point se laisser abattre, leur avait promis l'appui moral de l'Église et les secours dont elle pourrait disposer². L'effet suivit de près les paroles: le 18 novembre, le pontife renouvela devant le maître-autel de Saint-Pierre l'excommunication qui frappait Manfred et ses adhérents. Furent comprises dans cette sentence Sienne et celles des communes de Toscane, de Lombardie et de la Marche, qui donnaient à l'usurpateur de la Sicile secours, conseils ou faveur, qui entretenaient avec lui des correspondances, obéissaient à ses ordres ou marchaient sous sa bannière. Défense fut faite d'y célébrer les offices. Les églises devaient rester fermées, les sacrements étaient interdits, à l'exception du baptême aux nouveaux nés, et de l'eucharistie aux mourants³. Comme on pouvait craindre que les habitants de Pise, récemment réconciliés avec le saint-siège, mais toujours gibelins dans le cœur, ne prissent parti pour Manfred, le pape leur recommanda de ne point céder aux suggestions perfides de ses ennemis, et les prévint que tout acte d'hostilité de leur part contre les Lucquois et contre les Guelfes florentins serait puni avec autant de rigueur que s'ils attaquaient l'Église elle-même⁴. Mais le roi de Sicile, loin de s'effrayer de la colère du pape, s'attribuait sur la Toscane la puissance souveraine. C'est ainsi que, par un diplôme en date

1. Voyez, à la fin du volume, Documents n° 4. — Il est à remarquer que, dans cette réponse, il n'est point fait mention de la mère de Conradin, qui s'était remariée à Munich, le 6 octobre 1259, avec Meinhard, comte du Tyrol.

2. Bibl. Vatic., *Lib. mult. Epistolæ*, m^o. n° 4957, f° 87.

3. XIV kal. decemb., ann. VI. (*Ibid.*, f^o 86 et 87.)

4. X kal. februaril, ann. VI. (*Ibid.*, f° 88, v^o.) — Ils rentrèrent deux ans plus tard dans la ligue gibeline de Toscane. (31 mai 1262.)

du 20 novembre, deux jours après son excommunication, il concédait aux Siennois le château de Monte Pulciano, son territoire et ses dépendances, pour y exercer dans toute leur plénitude la juridiction et les droits qui appartenaient à l'empire ¹.

Pendant que ces choses se passaient, le comte Jourdan et la plus grande partie de ses troupes rentraient dans le royaume. Au mois de mai 1260, des troubles avaient éclaté en Sicile, Frédéric Malecta, le lieutenant et le proche parent de Manfred, avait été tué par un Allemand, ancien serviteur du marquis Berthold. Le meurtrier, réfugié dans la montagne d'Érix, à la pointe occidentale de l'île, prenait le titre de défenseur de l'Église, et appelait à lui les ennemis du prince excommunié. Cette montagne, l'une des plus hautes de la Sicile, à un mille de Trapani, est un roc isolé, coupé presque à pic, dont le pied est battu par la mer et le sommet couvert de neige pendant une partie de l'année ². Frédéric Lancia, envoyé contre les rebelles, prit sur eux Trapani, qu'il livra au pillage, les poursuivit de rocher en rocher, jusque dans leur dernière retraite, et les fit prisonniers. Le chef de la rébellion et ses principaux complices furent menés à la potence ³.

L'ordre était rétabli à l'intérieur; les ennemis du dehors étaient abattus; le pape, réduit à de vaines menaces, cessait d'être redoutable; enfin, Manfred, confiant dans l'avenir, se croyait affermi sur le trône, quand la Providence, qui d'un souffle détruit les projets les mieux concertés, lui envoya un nouveau sujet d'alarme. Alexandre IV, cassé de vieillesse, mourut à Viterbe le 25 mai 1261 ⁴, après un pontificat de six ans cinq mois et quelques jours. Le lendemain, il fut inhumé en grande pompe dans l'église de Saint-Laurent de cette ville.

Cet événement éveilla de sérieuses inquiétudes à la cour de

1. Luuig. *Codex diplom. Ital.*, t. III, p. 1501.

2. La ville d'Érix, fondée par les Grecs vers la partie de la montagne qui regarde la mer Tyrrhénienne, était célèbre par son temple de Vénus, le plus riche de la Sicile: Pausanias le compare à celui de Paphos. Il ne reste debout aucun vestige du temple ni de la ville.

3. Octob. 1260. *Malaterra*, p. 605. — Sabas *Malaspina*, p. 803.

4. VIII kal. junii. *Regest. Urban. IV*, Lib. I, n° 1.

Palerme. Une élection, en plaçant une autre Innocent IV sur le trône pontifical, pouvait amener de violentes tempêtes, quand déjà on croyait le vaisseau dans le port. En effet, le dénouement du drame approchait; de secrets pressentiments semblaient en avertir les esprits. Les Guelfes reprirent courage; Manfred et les Gibelins regrettèrent le pontife, dont la mort les exposait à tant de chances périlleuses, et tous se préparèrent en silence aux graves événements que recélait l'avenir.

IV

PONTIFICAT D'URBAIN IV. — NÉGOCIATIONS AVEC CHARLES D'ANJOU, AUQUEL LE PAPE OFFRE L'INVESTITURE DU ROYAUME DE SICILE. — CHARLES D'ANJOU SÉNATEUR DE ROME. — MORT D'URBAIN IV.

1261 — 1264

Avant le règne d'Innocent IV, les pontifes romains avaient à deux reprises appelé les étrangers en Italie : la première fois, lorsque Zacharie et Léon IV opposèrent les Francs aux Longobards, dont les armées menaçaient Rome; l'autre en 964, quand Jean XII invoqua l'appui d'Othon le Grand contre les rois de la race franco-italienne, qui s'efforçaient de réunir sous leur sceptre la Péninsule entière. Depuis cette dernière époque jusque vers le milieu du XIII^e siècle, les papes, toujours en lutte avec la puissance impériale, qui, si elle l'eût emporté, les eût réduits à un rôle subalterne, s'étaient rangés du côté des nationaux; et on les a vus, drapeau vivant de l'indépendance italienne aux prises avec l'élément germanique, prodiguer leurs trésors et s'armer de l'épée et de la croix pour empêcher les empereurs de s'établir solidement au sud des Alpes. Cette politique avait si bien servi la papauté, qu'à la mort de Frédéric II, en 1250, elle triomphait de l'empire, et puisqu'elle avait méconnu la position nouvelle de Manfred, qui, en usurpant le trône de la Sicile sur son neveu, rompait avec la maison de Souabe, et de Gibelin devenait nécessairement Guelfe, il ne lui restait plus qu'à recueillir le fruit de ses longs travaux, et surtout à régler le sort du royaume de Sicile. Quand les faits eurent démontré que le saint-siège n'était pas assez fort pour renverser Manfred et réunir les États siciliens au domaine direct de l'Église, on vient de voir comment Innocent IV, et après lui Alexandre IV, les offrirent au premier occupant. La faiblesse du dernier pape avait comme ajourné la question; mais un successeur, doué de plus d'énergie, pouvait la

reprendre, et tout allait dépendre du vote de quelques cardinaux, pour la plupart ennemis de Manfred. Dans l'état des esprits, lors de l'entrée de ces princes de l'Église au conclave, le fils de l'empereur ne pouvait que perdre au changement qui allait s'opérer.

Alexandre IV n'avait point créé de cardinaux, et à sa mort le sacré-collège ne comptait plus que huit membres. Comme l'élection, pour être valide, nécessitait les deux tiers des suffrages, il fallait une majorité de six voix, qu'on essaya vainement de réunir; et le conclave devint un foyer d'intrigues, où quelques ambitieux se disputaient le rang suprême ¹. Cependant l'Église restait sans chef, Manfred s'affermissait en Sicile, et dans la haute Italie la faction gibeline gagnait du terrain. Pour mettre fin à l'affaire, un seul moyen s'offrait : c'était de prendre le futur pape en dehors du collège. Après de longues hésitations et de grands débats ², les cardinaux, ne voyant pas d'autre issue, s'y décidèrent.

Il y avait alors à Viterbe un prélat que son seul mérite avait fait parvenir à l'une des premières dignités ecclésiastiques. C'était Jacques Pantaléon, dit *Court-Palais*, né de parents obscurs, à Troyes en Champagne; son père était savetier ³. Après avoir été chanoine du chapitre de Laon, archidiaque, puis évêque de Verdun, Pantaléon occupait, depuis six ans (1255), le poste éminent de patriarche de Jérusalem. Ces sortes d'avancements ne pouvaient étonner personne, dans une monarchie élective où l'intelligence et le savoir furent toujours un titre aux honneurs. Les affaires de la Terre Sainte avaient conduit le patriarche à la cour romaine; et comme on le savait actif, habile dans les affaires et plein d'énergie, beaucoup de voix le désignaient aux cardinaux comme le plus capable de relever le trône apostolique de l'abaissement où il était tombé sous le dernier pontificat. Le

1. *Vncò la chiesa, senza pastore, mesi cinque, per la discordia dei cardinali.* (Riccordano Malespini, cap. 175, p. 997.)

2. *Post multam discussionem longumque tractatum, etc.* (5 septembris, *Regest. Urban. IV*, Lib. I, n° 1, f° 1.) — *Annal. eccles.*, 1264, § 13.

3. Figliuolo d'un ciabettiere, ma valente et savio fue. (Riccord. Malespini, c. 175, p. 997, B.)

29 août 1261¹, après une vacance de trois mois et quatre jours, Pantaléon fut proclamé pape sous le nom d'Urbain IV : son sacre eut lieu le dimanche suivant, 1^{er} septembre, dans l'église des Frères-Mineurs de Viterbe.

En voyant le patriarche de Jérusalem monter sur le trône de saint Pierre, le monde chrétien pouvait croire que le vœu le plus cher du nouveau pontife serait d'armer l'Europe pour reprendre aux infidèles le tombeau de Jésus-Christ. La situation des colonies orientales devenait de jour en jour plus critique : les dévastations des Tartares et les guerres intestines les avaient en quelque sorte livrées sans défense au glaive du sultan d'Égypte, et, si la catholicité ne se hâtait de faire un puissant effort, la Terre Sainte allait échapper pour toujours aux chrétiens. Mais on sait que, depuis Grégoire IX, cette question avait été à peu près abandonnée par la cour romaine. « Les Sarrasins, écrivait Alexandre IV, « n'ignorent pas que jamais aucun prince de l'Occident ne « pourra séjourner longtemps en Asie, et que la Palestine ne « doit attendre de l'Europe que des secours incertains et passa-
« gers². » Un tel langage était peu propre à ranimer l'ardeur des fidèles, et c'était en termes bien différents que le même pontife poussait le roi d'Angleterre à la guerre de Sicile. C'est qu'en effet ici était le nœud de la politique des derniers papes. Ajoutons que les peuples occidentaux, soumis chez eux à de rudes épreuves, devenaient de plus en plus insensibles aux malheurs de Jérusalem. La mode des croisades était passée, la foi attiédie; et, depuis la défaite de la Massoure, beaucoup de gens se demandaient si c'était obéir à la volonté divine que de combattre pour les saints lieux. Les troubadours, ces anciens promoteurs de pèlerinages d'outre-mer, en détournaient la noblesse. « Celui-là est
« bien fou, disait un poète de grand renom, qui va guerroyer
« contre les Turcs, quand Jésus-Christ lui-même ne leur conteste
« rien. Chaque jour nous sommes vaincus : car il dort, ce Dieu
« qui jadis veillait pour nous! Mahomet, au contraire, fait écla-

1. Die tertio exeunte august. (Mon. Patav., p. 715. — Suivant l'*Obituarium*, m^o. de l'église de Sienne, l'élection aurait eu lieu le 28. (V kal. septembris.)

2. *Annales eccles.*, 1255, § 70.

« ter sa puissance et rehausse la gloire du Soudan ¹. » Urbain IV était aussi ferme, aussi actif qu'Alexandre avait été faible et temporisateur ². Sans abandonner entièrement les intérêts de la Terre Sainte, il résolut de travailler sans relâche, et de faire au besoin les plus grands sacrifices pour assurer le triomphe de l'autorité pontificale en Italie.

Un corps de troupes siciliennes, composé en grande partie de Sarrasins, occupait les provinces de l'État ecclésiastique, voisines de la frontière napolitaine. Injonction lui fut faite d'en sortir; et comme le pape parla de prêcher une croisade contre Manfred et de marcher en personne à la tête des soldats du Christ, le lieutenant du roi de Sicile fit retraite sans attendre l'effet de cette menace ³. Urbain se croyait appelé par la Providence à délivrer l'Église, l'Italie et l'Allemagne, des princes de la maison de Souabe, tâche trop grande pour son prédécesseur. Il se promit de n'avoir ni paix ni trêve avec cette race condamnée sans retour, et, mettant aussitôt la main à l'œuvre, il commença par donner de la force au sacré-collège par une promotion de neuf cardinaux. Portant ensuite ses regards vers l'Europe, il y chercha un prince assez fort pour renverser Manfred. Ce n'était ni à l'Allemagne ni à l'Angleterre qu'on pouvait le demander. Depuis la déposition de Frédéric II, l'empire, déchiré par de funestes divisions, tombait dans un état d'impuissance dont le saint-siège ne cherchait pas à le faire sortir. La séparation des provinces germaniques d'avec la Péninsule devenait chaque jour plus complète, sans toutefois procurer à l'Italie une véritable nationalité. Quant à l'Angleterre, quoique depuis six ans Innocent IV et Alexandre eussent demandé à ce royaume de grosses sommes pour la guerre de Sicile, les querelles interminables de Henri III et de ses barons s'opposaient à ce que les espérances de la cour romaine pussent se réaliser. Manfred n'avait vu qu'une vaine menace dans l'investiture donnée au jeune prince Edmond, et de son côté Urbain reconnaissait que, pour triompher du fils de

1. Raynouard, *Choix de poésies*, t. IV, p. 361.

2. Subito fece conoscere ch'era d'altro stomaco cha papa Alessandro. (Matteo di Giovenazzo, § 149.)

3. Matteo di Gioven., loc. cit. — Ferreti Vicentini. *Hist.*, Lib. 1, p. 946.

l'Empereur, il fallait une épée d'une autre trempe que celle du monarque anglais. De tous les souverains de l'Europe, un seul paraissait propre à cette grande entreprise : c'était le roi de France Louis IX, soit qu'il acceptât la couronne pour l'un de ses fils¹, soit qu'il permit à Charles, comte d'Anjou, le plus jeune de ses frères, de la recevoir des mains du pape. Charles était celui que préférait la cour pontificale. Urbain avait déclaré au sacré-collège que personne ne pouvait mieux que ce prince soutenir les intérêts de l'Église, et la majorité des cardinaux s'était prononcée en sa faveur. Il n'est pas inutile de rappeler ici qu'une première fois, en 1233, Innocent IV lui avait offert le trône de Sicile pendant le séjour du roi Louis IX en Orient, et que le conseil de régence n'ayant point accordé les subsides nécessaires, le comte d'Anjou avait dû refuser ce magnifique présent. Mais huit années de paix avaient réparé en partie les désastres de la croisade ; le royaume des lis renfermait une vaillante chevalerie désireuse de combats, et un clergé opulent dont on pouvait tirer de fortes décimes. Tournant donc de ce côté toutes ses espérances, Urbain, avec l'approbation du consistoire, prépara les voies aux négociations qu'il fallait ouvrir, non-seulement avec Charles d'Anjou, mais avec le roi Louis, sans l'appui duquel cette affaire ne pouvait avoir de réussite.

Pendant que ces choses se passaient, Manfred était occupé de soins importants. Il contractait une alliance défensive avec le marquis de Montferrat², et renouait ses anciennes ligues en Lombardie. Une circonstance futile à son origine, mais qui bientôt agita la plus grande partie de l'Europe, lui avait fait entrevoir un péril que sa prudence sut détourner. Des deux côtés des Alpes, et principalement dans le centre de l'Italie, l'ordre social était si souvent troublé, le peuple, ruiné par la guerre, mal protégé par des lois impuissantes, était si malheureux, que

1. L'offre de la couronne de Sicile à Louis IX, pour un de ses fils, est rappelée dans une lettre d'Urbain à la reine de France. (3 mai 1264. *Regest. Urban. IV*, ann. III, Cur, n° 97.) — Les trois fils cadets du roi étaient Tristan, dit de *Damiette*, alors âgé de onze ans ; Pierre, comte d'Alençon, et Robert, comte de Clermont, qui devint la tige de la maison de Bourbon.

2. Le titre est rapporté par Moriondi. (*Monumenta Acquensis*, t. II, pars II, p. 86.)

chacun se soumettait à des pénitences exagérées, dans l'espoir d'apaiser l'ire de Dieu. Durant l'hiver, et vraisemblablement à la suite d'une prétendue vision, un ermite des environs de Pérouse annonça qu'avant peu le monde subirait de grandes calamités. Il n'en fallut pas davantage pour répandre partout l'alarme. On vit des esprits ardents s'imposer une expiation bien propre à faire impression sur la multitude. Ils parcoururent processionnellement le pays, nus jusqu'à la ceinture, malgré la rigueur de la saison, tenant la croix d'une main, se meurtrissant de l'autre à coups de discipline, et chantant tous ensemble les louanges du Sauveur et de la vierge Marie, dont ils invoquaient la miséricorde. On les prit d'abord pour des fous, mais bientôt leur exemple exalta les têtes. Les routes furent couvertes de flagellants, au nombre quelquefois de dix à douze mille, qui s'embrassaient en signe de pardon, se frappaient, et, les épaules ensanglantées, demandaient à grands cris la paix. Partout sur leur passage, citadins et villageois grossissaient leurs rangs. Entraient-ils dans une ville, le clergé allait à leur rencontre, le podestat les suivait avec toutes les bannières de la commune, et chacun cherchait à surpasser les autres par l'excès des austérités. Les femmes elles-mêmes s'assemblaient pendant la nuit, pour se flageller en commun¹. Les courses de ces étranges pénitents se prolongèrent pendant plus de deux mois en Italie, et finirent par s'étendre en France, en Allemagne, et jusque dans le Nord². Si des querelles furent apaisées, si quelque bien en résulta, il y eut aussi de très-graves désordres. Le marquis d'Este leur ferma l'entrée de Ferrare. Pelavicini, qui commandait dans Crémone, dans Milan et dans plusieurs autres villes de Lombardie, menaça de la potence quiconque se flagellerait. Manfred, craignant quelque complot sous ces dehors pieux, prit si bien ses mesures, que les processions ne purent franchir la frontière du royaume³.

1. Mulieres in turmis hoc noctibus faciebant. (Riccobald. Ferrar., ap. Murat., t. IX, p. 134.)

2. Et sic ivit istud factum quasi per totum mundum. (*Chron. de rebus in Italia gestis*, p. 250.)

3. Barthol. Scriba, p. 527. — J. de Voragine, p. 49. — Cette secte était à peu près oubliée, quand la peste de 1348, qui fit une quantité prodigieuse de victimes, réveilla le zèle des flagellants. Ils se répandirent en Europe, prétendant que leurs

Mais à peine ce prince-était-il délivré de ce sujet d'inquiétudes, que de nouveaux troubles éclatèrent en Sicile. On n'a pas oublié qu'au printemps de l'année précédente une première tentative de révolte avait été réprimée, sans beaucoup d'efforts, dans les environs de Trapani. Quelques mois après il en survint une autre plus sérieuse vers la côte orientale de l'île. Un faux empereur parut, et trouva nombre de gens prêts à favoriser sa folle entreprise. C'était un mendiant, appelé Jean de Cochleria. Cet homme ressemblait à Frédéric II, et, à force de l'entendre répéter par ceux qui lui faisaient l'aumône, son esprit se remplit de fausses espérances, et il résolut de mettre à l'épreuve la crédulité publique. Il répondit d'abord en termes ambigus aux questions dont on le pressait ; puis il se retira dans la région boisée de l'Etna, pour y étudier plus librement son rôle. Le bruit du retour de l'Empereur passa bientôt de bouche en bouche ; beaucoup de gens visitèrent le prétendu monarque, qui, pour justifier sa disparition, soutint qu'ayant à expier des torts trop réels envers le siège apostolique, il avait consacré neuf ans à la pénitence et à des pèlerinages¹. Les parents de Pierre Ruffo de Calabre, et d'autres proscrits dont on avait confisqué les biens, rendirent à l'imposteur les hommages dus au chef légitime de l'État. Après l'avoir revêtu d'habits convenables, ils lui donnèrent un peu d'argent et le conduisirent en triomphe dans les districts alpestres de Centorbi et de Castro-Giovanni, où, prenant le titre de défenseur de la sainte Église, Jean de Cochleria exerça le pouvoir royal. On lui grava un sceau ; il rendit des décrets et demanda des subsides aux villes du domaine et aux feudataires. Sans perdre de temps, le comte Richard Filangieri, lieutenant royal en Sicile, conduisit de grandes forces contre les rebelles. Comme la montagne qui leur servait de refuge était d'un difficile accès, il se contenta d'en garder soigneusement les passages

macérations unissaient si bien leur sang à celui de Jésus-Christ, qu'au bout de trente-quatre jours ils avaient le pardon de leurs péchés, sans qu'ils eussent besoin de s'approcher des sacrements. Ils commirent de tels désordres, que Clément VI défendit, sous peine d'excommunication, toutes flagellations publiques. (Albert, *Argent. Chron.*, ann. 1349, p. 150.)

1. Sabas Malaspina, *Lib. II*, cap. 6, p. 805.

pour empêcher les vivres d'y arriver. La faim obligea bientôt le faux Frédéric à abandonner des lieux où-on ne l'eût forcé qu'en sacrifiant beaucoup de monde. Suivi de ses partisans, il parvint, par des sentiers presque impraticables, à gagner Castro-Giovanni, place très-forte, où il espérait se maintenir. Les habitants, qui avaient d'abord embrassé sa cause, ne tardèrent pas à l'abandonner. Livré aux troupes royales, l'imposteur fut pendu avec onze de ses principaux complices ; les autres eurent leur grâce, et la rébellion cessa ¹. Ces événements se passaient au printemps de l'année 1261. Le mois de juin venu, Manfred renouvela à Acerra le traité de commerce qu'il avait fait en 1258 avec les Génois ², puis il passa à Palerme, où il tint un parlement général. Les bourgeois de cette capitale le reçurent avec de grandes démonstrations de zèle ; les nobles de l'île lui firent à l'envi des présents de bienvenue : un riche habitant du val de Mazzara, appelé Henri d'Alba, offrit cent mulets conduits par autant d'esclaves nègres ³.

Le reste de l'année s'écoula sans événements dignes d'être rapportés. D'une part, le pontife se préparait à une lutte décisive ; d'autre part, Manfred, inquiet de voir un Français assis dans la chaire de saint Pierre, était disposé à payer chèrement sa réconciliation à l'Église. Des députés, chargés de cette négociation, partirent pour Viterbe, avec des pouvoirs fort amples. Ils y arrivèrent le 25 janvier 1262. S'il faut en croire une lettre écrite au roi d'Angleterre par une main inconnue ⁴, voici quelles étaient leurs propositions : Le pape, après avoir délié Manfred de l'anathème, lui conférera, dans la forme accoutumée, l'investiture du royaume de Sicile. De son côté, le roi versera au trésor pontifical trois cents mille onces d'or (environ 48,936,000 francs), dont la dixième partie comptant, et le surplus lorsqu'il aura été sacré par un délégué du souverain pontife ; enfin, le cens dû annuellement pour le royaume sera porté à dix mille

1. Sabas Malaspina, Lib. II, cap. 6, p. 804 et 805.

2. Acerra, ann. Incarnationis 1261, mense junii, IV, indict. (*Regest. cancell. Panorm.*, ad ann. 1391, fol. 283 a tergo.)

3. Sabas Malaspina, Lib. II, cap. 6, p. 806.

4. Viterb., die lunæ proximo post Purificat. 1262. (Rymer, *Fœdera*, t. I, pars II, p. 69.)

onces (631,200 fr.). Dans l'épuisement où la lutte du sacerdoce et de l'empire avait réduit les finances des États siciliens, il eût été à peu près impossible de réaliser de telles promesses, et on peut à bon droit, quant au chiffre, suspecter la véracité du correspondant. Mais, quelle qu'ait été la somme offerte, ce qui est certain, c'est que le pape répondit par un refus, et que tout projet d'accord parut abandonné. Plus que jamais Manfred chercha, par ses manières affables et par le rétablissement de quelques anciens privilèges municipaux, à gagner la faveur publique. Il n'y parvint qu'imparfaitement, parce que, loin de concéder les libertés que le peuple réclamait, il s'attacha aux traditions du passé, que lui avait léguées son père. L'établissement des communes était dans l'esprit du siècle : s'il l'eût favorisé, la bourgeoisie eût soutenu sa cause contre le pape ; mais, pour ne point amoindrir son pouvoir, il s'abandonna aux circonstances, n'ayant d'appui réel que dans ses troupes mercenaires. Au lieu d'affranchir le peuple, il en exigea de lourdes taxes, moyen infaillible de se l'aliéner.

Le roi d'Aragon, don Jayme I^{er}, dit le Conquérant, avait demandé pour l'infant Pierre, son fils aîné, la main de Constance, l'unique fille de Manfred et de Béatrix de Savoie, jeune princesse âgée de quatorze ans, la plus belle, dit une chronique, la plus sage et la meilleure qu'on pût trouver ¹. Ce projet d'alliance avait été tenu secret. Quand tout fut réglé, don Jayme fit supplier le pape de recevoir en grâce le roi de Sicile. Son envoyé était le promoteur de l'inquisition, appelé frère Raymond de Pennafort, célèbre par ses poursuites contre les hérétiques : nul ne semblait plus propre à mener à bien cette affaire ; néanmoins ses démarches ne réussirent point. Urbain écrivit au roi une lettre virulente, où, après avoir retracé les nombreux griefs du saint-siège et les moyens perfides employés par Manfred pour usurper le trône d'un neveu en bas âge dont ce prince se disait le tuteur, il détournait le monarque espagnol de ce qu'il appelait une alliance indigne avec l'ennemi de Dieu. « Considère, lui écri-

1. Raymond Muntaner, édit. Buchon, t. I, p. 34. — Voyez aussi Dante, *Purgatorio*, canto 111.

« vait-il, la noblesse de ta race, son ancienneté qui se perd dans
 « la nuit des temps, ta parenté avec tous les souverains, ta propre
 « puissance, le soin de ton honneur. Comment peux-tu songer à
 « unir ton illustre fils, l'héritier de ton trône, à la fille de Man-
 « fred? Aurait-il donc essayé le refus des princes de la terre?
 « désespérerait-il de trouver une épouse de sang royal? Quelle
 « honte pour lui, quelle ignominie pour toi, si par cette cou-
 « pable action tu rompais avec le Ciel, si tu sacrifiais la sainte
 « Église à son persécuteur '! » Malgré cette sévère remontrance,
 don Jayme ne changea pas de sentiment; mais Louis IX, qui
 était sur le point d'unir son fils Philippe à Isabelle, fille du roi
 d'Aragon, laissa espérer au pape que ce dernier mariage ne
 s'accomplirait point, si don Jayme ne rompait avec le fils de
 l'ex-empereur. Cette promesse causa une joie d'autant plus vive
 à la cour de Viterbe, que saint Louis étant, par alliance, le cousin
 germain de Manfred², on pouvait craindre qu'il ne voulût pas
 se prononcer contre un parent aussi proche. Pendant ce temps,
 le roi de Sicile demandait au peuple, à l'occasion du mariage de
 sa fille, une collecte extraordinaire fixée à trente mille onces
 d'or (4,893,600 fr.), c'est-à-dire au double de ce que la loi du
 royaume accordait. La perception s'en fit avec tant de rigueur,
 que la plainte fut dans toutes les bouches³. Les vaisseaux cata-

1. Viterb., 26 avril. 1262. *Regest. Urb. IV*, ann. I, n° 92, f° 17. — *Annal. eccl.*, 1262, §§ 9-15. — Cette lettre attribuée à Manfred la mort de Borello, celle de Ruffo et des envoyés de Conradin. Elle lui fit reproche, en outre, d'avoir fait empoisonner des prélats, des barons fidèles à l'Église; d'avoir soumis les clercs à la taille, et enfin de mépriser l'anathème. Mais, chose digne de remarque, il n'y est pas question de l'empoisonnement de l'empereur, de Conrad, de Henri et de Conradin; ce qui doit disculper Manfred des calomnies inventées plus tard par ses ennemis.

2. THOMAS, comte de Savoie, mort en 1233, eut neuf fils et six filles.

AMÉDÉE III, né en 1197, † en 1253.

BÉATRIX, mariée

à RAYMOND BÉRANGER en 1219.

BÉATRIX, veuve du marquis

de MONTFERRAT, mariée à MANFRED
en 1247.

MARGUERITE,
mariée à LOUIS IX
en 1234.

BÉATRIX, mariée
à CHARLES D'ANJOU
en 1246.

CONSTANCE.

3. Intanto si dice che a chisto maritaggio de sua figlia, lo re nce avanza chiu della mitate, (Matteo, § 126.) — Suivant ce chroniqueur, la collecte de la province de Bari s'éleva à 4,200 onces d'or (265,104 fr.)

lans arrivèrent à Palerme au commencement de mai, et en repartirent avant la fin du mois avec la jeune fiancée, dont le mariage fut célébré à Montpellier le 13 juin suivant. Constance eut pour donaire la ville de Gironne et le château de Coquelibert, avec les juifs qui appartenaient au domaine, les serfs, les régales, les fiefs et les droits de justice¹. Ces noces avaient été précédées par celles de Philippe de France et de la fille du roi d'Aragon, qui avaient eu lieu à Clermont en Auvergne, en présence de Louis IX. Malgré les assurances données au pape, le pieux monarque n'avait pas laissé de passer outre, après toutefois avoir promis de ne point soutenir Manfred contre l'Église romaine.

Pendant que d'une main Urbain IV cherchait à empêcher le mariage de Constance, de l'autre il se préparait à fulminer de nouveau l'excommunication sur le roi de Sicile. Le jour du jeudi saint, 6 avril 1262, en présence du sacré-collège et d'une nombreuse réunion de fidèles, il cita Manfred à comparaître, le 1^{er} août suivant, à la cour pontificale, pour donner satisfaction des anciennes offenses et de griefs plus récents. On lui reprochait spécialement la destruction d'Ariano, ruinée de fond en comble par les Sarrasins ; le supplice infligé au commandant de Brindes et à d'autres défenseurs du saint-siège ; la mort de Pierre Ruffo et celle de ses propres parents². « Fils insoumis de l'Église, » portait la citation, il ne cachait point son mépris pour les « censures apostoliques, qui sont l'arme et le soutien de la foi³. » Enfin, il réduisait le royaume de Sicile à un état de misère « inexprimable, laissant à peine aux malheureux dont il se prétendait le roi l'air qu'ils respiraient. Cité une première fois « pour la plupart de ces faits par Alexandre IV, d'heureuse mémoire, comme il ne se présenta point, il fut frappé d'anathème. »

1. *Histoire du Languedoc*, de D. Vaissette, t. III, Preuves, n° 341, p. 556.

2. 11 novembris 1262. Super dira nece proximis sibi sanguine illata per ipsum. (*Regest. Urban. IV*, Lib. II, n° 13. — *Annales eccles.*, 1263, §§ 65-71.) — Urbain veut-il, par cette phrase équivoque, donner quelque crédit aux bruits d'empoisonnement des parents de Manfred, bruits répétés par les chroniqueurs guelfes ? ou bien fait-il seulement allusion à Berthold et à ses frères, qui moururent en captivité ?

3. Quæ falcimentum est catholicæ fidei atque robur. (*Regest. Urb. IV*, Lib. II, n° 13.) — *Annales eccles.*, 1263, §§ 65-71.)

Cet ajournement, lu en chaire, ne fut point signifié à Manfred, et on se contenta de l'afficher à la porte de la principale église de Viterbe. Ce n'était que le prélude de plus grands coups. Au mois de juillet suivant, Urbain envoya un légat en France, sous prétexte de remercier Louis IX de ses bonnes dispositions à l'égard du saint-siège, mais en réalité pour ouvrir des négociations relativement au royaume de Sicile. Cette mission fut confiée au notaire Albert de Parme, qui déjà, en 1253, avait échoué dans une tentative semblable, et qui depuis ce temps résidait en Angleterre près de Henri III. Manfred avait des amis à la cour romaine, et ne pouvait ignorer ce qui se tramait contre lui, mais, pour ne point mettre le tort de son côté, il fit présenter sa justification par des députés que le pape reçut en consistoire. Comme avant de décider l'affaire Urbain voulait savoir si ses propositions à la cour de France seraient accueillies; que d'un autre côté le parti de Conradin relevait de nouveau la tête en Allemagne, ce qui, dans le cas où la France refuserait son concours, pouvait devenir un motif de rapprochement entre le siège apostolique et Manfred, la cause de ce dernier fut ajournée à l'octave de la Saint-Martin, et l'on donna pour raison de ce retard l'absence de plusieurs cardinaux utiles à l'instruction du procès.

D'après la tournure que prenaient les choses, Manfred, menacé d'excommunication, n'aurait pu sans s'exposer à de grands risques se tenir éloigné du théâtre des événements. Il avait donc quitté Palerme vers la fin de juillet 1262¹, et il attendait à Lago Pesole, château de plaisance en Basilicate, le résultat de ses négociations avec la cour de Rome, lorsqu'il apprit l'arrivée, dans ses États, de Baudouin II, le dernier empereur latin d'Orient². Constantinople, après avoir appartenu aux Occidentaux pendant cinquante-sept ans trois mois et onze jours, avait été surprise, le 25 juillet de l'année précédente, par Paléologue, souverain de Nicée³.

1. Mongitore (*Monum. Sanct. Trinit.*, 37) cite un diplôme royal délivré à Palerme le 18 juillet.

2. 9 agosto. Matteo, § 141.

3. Du Cange, *Hist. de Constantinople*, Liv. V, chap. 21-34, p. 75-80. — Les troupes destinées à défendre la capitale faisaient le siège de Daphnusie, à l'entrée du Bosphore, quand un général de Paléologue, passant avec son armée dans les environs de Constantinople, fut averti qu'il ne restait dans la ville que des enfants et des

Baudoin, tombé du trône qu'il n'avait pas su défendre, se berçait du chimérique espoir d'armer l'Europe contre les Grecs schismatiques ; mais presque partout il essayait des refus. Les instances faites par Urbain IV au roi Louis IX pour en obtenir des subsides destinés à l'expédition de Constantinople, ses demandes de décimes au clergé de France et d'Angleterre, n'avaient pas eu plus de succès. Baudoin, accoutumé à de semblables mécomptes, ne s'en laissait pas abattre. Il s'était arrêté à Venise, et, comme les Génois avaient fait alliance avec Paléologue, qui protégeait leur commerce en Orient, tout naturellement les Vénitiens soutenaient l'empereur détrôné. Le doge l'avait écouté favorablement. Non content de recommander sa cause au pape, il le faisait accompagner à la cour pontificale par deux ambassadeurs, en passant par les États de Manfred, avec qui Baudoin désirait avoir une entrevue. Le roi de Sicile se rendit à Bari, où l'empereur était débarqué, et il lui fit une réception aussi magnifique que si ce malheureux prince n'eût point perdu sa couronne. Ce fut une suite de repas splendides, de fêtes, de jeux militaires. Le jour de Saint-Barthélemy, il y eut un grand tournoi où vingt chevaliers chrétiens et deux musulmans de Lucera rompirent des lances : le prix, qui était un riche collier d'or, avec le portrait de Manfred en médaillon¹, fut gagné par un chevalier de l'Abruzze. Après avoir passé un mois ensemble, les deux princes se séparèrent en se jurant une amitié éternelle. Manfred prit l'engagement de contribuer de tout son pouvoir à expulser Paléologue de Constantinople. De son côté, Baudoin promit au roi son intervention auprès du pape ; il devait aussi surveiller les démarches du légat en France, et s'assurer des dispositions de la cour de Vincennes. Urbain IV, qui était alors à Orvieto, reçut froidement Baudoin ; toutefois, comme le chef de l'Église ne pouvait abandonner ouvertement la cause d'un prince chrétien chassé de ses États par un schismatique, il engagea Louis IX à

vieillards. Quelques habitants offrirent de l'y introduire, et, le 25 juillet, des soldats grecs ayant pénétré par un passage souterrain jusqu'auprès de la Porte Dorée, l'abattirent à coups de hache. La ville fut prise, Baudoin se sauva l'un des premiers sur des vaisseaux à l'ancre dans le port. La flotte qui revenait de Daphnusie le conduisit à Négrepoint.

1. Matteo, § 141.

secourir l'empereur, et il autorisa le provincial des Franciscains de Paris à prêcher une croisade contre les Grecs ¹. Muni de ces recommandations, qui demeurèrent sans effet, Baudoin passa d'Italie en France. Quant à Urbain, moins d'un an plus tard, il prit sous sa protection Paléologue, qui avait parlé d'entrer dans l'unité catholique ².

Cependant Manfred ne voulait point laisser passer le délai que lui avait accordé le pape, sans faire acte de soumission envers le saint-siège. A cet effet, le juge Aitardo de Venosa et le notaire Jean de Brindes furent envoyés à la cour pontificale pour annoncer que leur maître, désirant traiter lui-même une affaire du succès de laquelle dépendaient des intérêts si puissants, était prêt à venir en personne, si on lui donnait sûreté pleine et entière pour l'aller et le retour. Jamais, à cette époque, personnage d'un rang élevé ne marchait sans une suite nombreuse de chevaliers et de serviteurs. Urbain offrit un sauf-conduit, sous l'expresse condition que l'escorte du prince ne serait pas de plus de huit cents personnes, dont cent seulement porteraient des armes. Il exigeait de plus, qu'en présence de deux nonces, Manfred jurât, sur l'Évangile, de ne rien entreprendre contre les intérêts et la sûreté du siège apostolique pendant la trêve, dont la durée était fixée à huit jours. En cas de violation de ce serment, le sauf-conduit devenait nul et le prince encourait l'anathème ³.

Une circonstance vient ici justifier l'opinion émise précédemment sur la nouvelle politique que l'usurpation imposait à Manfred, et de plus elle autorise à penser que ses propositions étaient de nature à mériter un examen attentif de la part de la cour pontificale : c'est que précisément alors le pape écrivit à son légat en France de ne rien conclure pour le royaume de Sicile avant d'en avoir reçu l'ordre formel ⁴. Les choses restèrent indéci- sées pendant quelque temps, mais à la fin Manfred, ayant cru,

1. *Regest. Urb. IV*, Lib. I, n° 129, f° 34. — *Annales eccles.*, 1262, § 34.

2. 28 julii et 1 augusti 1262. — *Regest. Urb. IV*, Lib. II, num. 185 et 189, fol. 59 et 60.

3. 11 novembris 1262. *Regest. Urb. IV*, Lib. II, n° 13, f° 5. — *Annales eccles.*, 1263, §§ 65-71.

4. 20 octobris 1262. *Regest. Urb. IV*, Lib. II, n° 8, f° 2.

peut-être avec raison, qu'on cherchait à l'endormir par de vaines espérances, refusa de comparaître et ne songea plus qu'à prendre ses avantages. Dans un manifeste adressé aux Romains, il prétendit que le droit de donner ou de retirer la couronne impériale appartenait au sénat et à la capitale du monde, et non pas au saint-siège. « Que le chef de l'Église, ajoutait-il, cesse de mettre « la faux dans la moisson d'autrui ; qu'il obéisse à cette parole « sortie d'une bouche divine : *Rendez à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui est à Dieu* ¹. » Non content de cet appel aux passions d'un peuple turbulent, Manfred envoya un renfort de troupes allemandes à Pierre de Vico, son lieutenant dans l'État ecclésiastique : la guerre se ralluma.

Les écrivains pontificaux accusèrent le roi de Sicile de mensonge et de perfidie ². A son tour, Manfred en accusa la cour romaine. Ce qui paraît certain, c'est que les nouvelles qu'on reçut à Viterbe des pays situés au nord des Alpes, en relevant les espérances d'Urbain IV, mirent fin à ses hésitations, et qu'il ne songea plus qu'à poursuivre sans relâche le renversement et l'extinction de la famille de Souabe. Voici ce qui se passait alors en Allemagne et en France.

La discorde que la double élection d'Alphonse et de Richard avait semée parmi les grands de l'empire ne s'était point apaisée, et tout portait à croire que de longtemps l'Italie n'aurait rien à redouter des peuples germaniques, ainsi désunis. Le roi de Castille, malgré les promesses les plus formelles, ne quittait pas l'Espagne; et, comme il ne pouvait satisfaire la soif d'argent dont ses amis étaient dévorés, leur zèle se refroidissait sensiblement. Quant à Richard, trop souvent rappelé en Angleterre par les troubles de ce royaume, ses longues absences nuisaient aux progrès de sa cause. Ces deux princes, voyant que la lutte se prolongeait sans aboutir à aucun résultat, s'étaient adressés séparément au pape pour en obtenir la couronne impériale. Urbain n'était nullement pressé de terminer le différend : aussi, tout en donnant des louanges à leur soumission et à leur piété,

1. F. Pipini *Chron.*, Lib. III, cap. 6, p. 681.

2. Thierrius Vallicolor., in *Vita Urb.* IV, ap. Murat., t. III, p. 405.

il prétendit que, dans les circonstances difficiles où se trouvait l'Europe, il se voyait dans la nécessité d'ajourner sa décision. Pendant ce temps, Werner d'Epstein, appelé au siège métropolitain de Mayence, se tournait contre Richard, à la suite d'une violente querelle avec le lieutenant de ce prince, et faisait un accord avec les deux archevêques de Cologne et de Trèves, pour préparer les voies à une nouvelle élection. C'était sur Conradin, ce malheureux enfant, jouet de tous les partis, que Werner avait jeté les yeux. Ceci se passait précisément lorsque la cour romaine recevait les envoyés de Manfred. Conradin ne comptait pas plus de onze ans, mais le noble sang de la race de Souabe coulait dans ses veines, et, à cet âge de jeux puérils et d'insouciance, le petit-fils de Frédéric couvait dans son jeune cœur des idées de gloire et d'ambition. Il ne faut pas oublier qu'en 1257 Richard, à peine élu à l'empire, et voulant gagner l'affection des Gibelins, avait promis de lui donner, dans la cérémonie de son sacre à Aix-la-Chapelle, l'investiture du duché de Souabe, engagement qui ne fut point réalisé¹. Pendant un séjour du roi des Romains en Angleterre, le jeune prince s'était présenté aux peuples de Souabe comme leur souverain légitime; ses partisans lui avaient livré la plupart des villes et des lieux forts et il y avait exercé les droits royaux. La protection des trois électeurs ecclésiastiques s'offrait à Conradin comme un acheminement au trône de ses ancêtres. Il tint dans le courant de cette année plusieurs cours solennelles², cherchant, autant qu'il le pouvait, à grossir sa faction. Le roi de Bohême, tout dévoué à Richard, envoya à Orvieto un de ses chapelains pour informer le pape de ces menées. Il écrivit en même temps à Londres, et sa lettre décida le prince anglais à retourner en Allemagne. De son côté Urbain, qui avait pris l'alarme, défendit, sous peine d'excommunication majeure, non-seulement d'élever Conradin à l'empire, mais de favoriser une telle élection, qu'en vertu de l'autorité apostolique

1. 25 januarii 1257, ap. Baccharam. *Monumenta Boica*, t. XXX, n° 800, p. 328-330.

2. En 1262, le jour de la Pentecôte, Conradin, à peine âgé de onze ans, tint à Ulm une cour solennelle. Au mois d'août suivant, il en célébra une autre à Rothwil. (J.-F. Boehmer, *Reg. Imper.*, p. 283.)

le chef de l'Église déclarait d'avance nulle et sans valeur¹. Cette menace, et surtout la présence de Richard, qui revint avec de l'argent, obligèrent l'archevêque de Mayence à ajourner ses projets. Conradin perdit encore une fois l'espoir de sa promotion.

En France, les affaires de l'Église, quoique moins avancées qu'en Allemagne, prenaient une tournure assez favorable pour qu'à la cour du pape on en attendit un heureux dénouement. Urbain avait chargé son légat de tranquilliser la conscience de Louis IX, qui s'alarmait à l'idée d'une usurpation. « Je vois par
« tes lettres, écrivait le pontife à cet envoyé, que le roi de France,
« prêtant l'oreille à des discours pleins de ruse, se laisse persua-
« der que Conradin, le petit-fils de l'ex-empereur Frédéric, est
« l'héritier légitime du trône de Sicile; et que, dans tous les
« cas, si les droits de cet enfant n'existent plus², le royaume
« appartient au prince Edmond d'Angleterre, à qui nos prédé-
« cesseurs en ont fait concession. Ainsi donc, quoique le roi
« reconnaisse que de l'élévation de son frère dépendent l'hon-
« neur et le repos du siège apostolique, qu'il convienne qu'elle
« faciliterait puissamment de nouvelles entreprises pour relever
« l'empire de Constantinople et secourir la terre sainte, il voit
« de mauvais œil cette négociation, sous prétexte qu'il n'est pas
« licite de s'emparer du bien d'autrui. Certes, nous louons le
« Ciel de ce qu'il dirige le roi dans une si grande pureté de
« sentiments; mais, il doit s'en rapporter à nous et à nos frères
« les cardinaux. Qu'il croie donc que notre détermination a été
« mûrement réfléchie, et que nous ne voudrions rien entre-
« prendre au préjudice de Conradin, d'Edmond ou d'aucun
« autre, ni l'engager lui-même dans une mauvaise action dont
« nous aurions, ainsi que lui, à répondre devant Dieu. » Remar-
quons ici que tous les souverains, et particulièrement le roi de France, désiraient ardemment de mettre un terme à la lutte des papes et des princes de la maison de Souabe; lutte fatale à l'Europe, qui servait de prétexte à de continuelles exactions sur le

1. 3 junii 1262. *Regest. Urb. IV*, Lib. 1, num. 102 et 107, fol. 24 et 25.

2. Si Conrad. a suo jure cecidit. (Sans date) *Annal. ecclesiast.*, 1262, § 21.) Ex m^{ss}. Vallicel. L. C.. n^o 49, p. 142.

clergé et qui absorbait, sous les noms de décimes et d'annates, une grande partie du numéraire des États chrétiens. Comme on savait que l'Église romaine ne céderait pas, la chute de la famille de Hohenstaufen devenait, en quelque sorte, une nécessité, puisqu'il ne restait aucun autre moyen de rétablir la paix. Ces considérations, jointes aux instances du père des fidèles, devaient à la fin vaincre la résistance du pieux monarque. Aussi, dans cette prévision, le légal avait-il de fréquentes conférences avec le comte d'Anjou; et ce dernier nourrissait son esprit des plus flatteuses espérances.

Charles, comte d'Anjou, était le dernier des neuf fils du roi Louis VIII et de Blanche de Castille; encore au berceau lorsque son père mourut en 1226¹, il avait été apanagé de l'Anjou et du Maine, dont on le mit en possession à sa majorité. Il fut élevé au milieu des troubles de la régence de Blanche, dans une cour dévote et triste, tout occupée de guerres ou de négociations, presque jamais de plaisirs. Son humeur s'en ressentit. Quoique d'un caractère impétueux, la retenue que lui inspirait sa mère lui fit contracter de bonne heure des habitudes graves et pieuses; il n'osa se livrer ouvertement aux ardeurs de la jeunesse, et presque au sortir de l'enfance il prit les dehors de la maturité². Peu empressé auprès des femmes, il fit néanmoins pour elles quelques chansons en français et en idiome provençal, selon le goût du temps³; mais les ménestrels, les mimes et les bouffons, si fort en vogue dans toutes les cours, ne trouvèrent auprès de lui ni crédit ni faveur. Plus tard, il encouragea l'étude des sciences, et principalement de la médecine⁴. La

1. Voir, pour l'âge de Charles d'Anjou, l'*Hist. de la Conquête de Naples*, par M. de Saint-Priest, t. II, p. 11, note 2.

2. *Hilaris vel jocosus vix aut nunquam.* (*Chron. Imp. et Pont.*, m^o. in Laurent. Bibl. Plat., XXI, Cod. 5 et 7.)

3. Deux chansons françaises de Charles d'Anjou sont rapportées par M. de Saint-Priest, *Hist. de la Conquête de Naples*, t. II, Append. C. — Fauriel a donné, dans la biblioth. de l'École des chartes (nov. et déc. 1842), une traduction de la réponse rimée de Charles d'Anjou au troubadour Sordello, qui l'avait accusé d'ingratitude.

4. Il existe à la grande Bibl. de Paris (fonds latin) n^o 6,919, un beau manuscrit du XIV^e siècle, qui est une version latine de l'ouvrage arabe de Rhazis, intitulé : *Al Havi* (*Summa totius medicinae*, 25 libr.). Charles, qui s'était fait céder le manuscrit original par le roi de Tunis, en commanda à un juif d'Agrigente une traduction latine pour l'école de Salerne.

chasse aux chiens et à l'oiseau, dans laquelle il excellait, le jeu et les exercices militaires étaient ses délassements; l'ambition sa passion dominante. Charles désirait vivement et savait attendre. De brillants faits d'armes lui avaient acquis la réputation d'un vaillant homme de guerre; mais il était dépourvu de sentiments généreux et de véritable grandeur. Égoïste, rempli d'orgueil, prêtant volontiers l'oreille aux flatteries de ses courtisans ¹, il s'élevait dans sa pensée, au-dessus de son frère Louis IX, qui était né fils de prince, tandis que lui-même avait pour père un roi ². Dominé par la cupidité et le besoin d'argent, il écrasait de taxes ses sujets provençaux; il refusait d'acquitter ses dettes, et disputait même à de fidèles serviteurs des salaires légitimement acquis ³. Réclamait-il quelque service, il s'épuisait en promesses, sauf à payer d'ingratitude ceux dont il n'attendait plus rien. Cruel et sanguinaire, implacable envers ses ennemis, tout moyen d'atteindre le but lui semblait licite; et il n'en connaissait pas de plus sûr pour maintenir les peuples dans le devoir, que de les appauvrir et de les opprimer. Suivant l'historien Villani, Charles était d'une taille élevée et bien prise; il avait un tempérament sec, nerveux et robuste, les traits fortement prononcés. Peu de personnes pouvaient soutenir son regard pénétrant et sévère. Un nez très-grand, des cheveux noirs, un teint olivâtre, donnaient à son visage osseux une expression de dureté que le sourire ne tempérerait presque jamais ⁴. Il parlait peu, ne dormait guère, et regrettait le temps donné au sommeil.

On sait que du chef de Béatrix, sa femme, Charles possédait les comtés de Provence et de Forcalquier, deux grands fiefs du royaume d'Arles, qui de droit relevaient de l'empire, mais en étaient détachés de fait. Raymond Béranger IV, le père de Béatrix, en avait apanagé la plus jeune de ses filles au préjudice de

1. Tous (ses frères) furent fils de roy, mais Charles le fu miex.

Adam de la Halle, édit. Buchon, t. VII, p. 26.

2. Matthien Paris, trad. de M. Huillard-Breholles, t. VI, p. 233. — Louis VIII n'était encore que dauphin quand saint Louis vint au monde, en 1215; il était roi lors de la naissance de Charles d'Anjou.

3. *Epist. Clem. IV*, ap. Martenne, *Theaurus*, etc., n° 380, p. 406. — Raynouard, *Poésies des Troubadours*, t. IV, p. 238.

4. Quasi non ridea se non poco. (Glov. Villani, Lib. VII, cap. 1, p. 225.)

ses trois aînées, reines de France, d'Angleterre et d'Allemagne, à chacune desquelles il n'avait légué qu'un supplément de dot en argent. La roi romaine, qui régissait la Provence, ne pose aucune limite au droit de tester; et le comte s'en était autorisé pour empêcher l'annexion de son pays à d'autres États plus puissants, et lui conserver sa nationalité, objet des vœux de ses sujets. Mais cette disposition testamentaire blessait trop d'intérêts, pour qu'elle passât sans opposition. Après la mort de Raymond Béranger, Louis IX envoya quelques troupes pour soutenir les prétentions de la reine, auxquelles il renonça néanmoins en faveur du mariage de son frère, aimant mieux, disait-il, voir la Provence possédée par un prince de sa famille, que d'en céder une partie au roi d'Angleterre. Cependant les nouveaux sujets de Charles d'Anjou, accoutumés à vivre sous un gouvernement doux et populaire, supportaient impatiemment le joug qu'il leur imposait. Son départ pour la croisade les ravit de joie, et autant ils se félicitèrent de sa captivité, autant son retour en Provence leur causa de regrets. Depuis ce jour, jusqu'à l'époque des négociations avec le saint-siège pour la couronne de Sicile, le frère de saint Louis, fit la guerre aux seigneurs, dont il prétendait ruiner la puissance; il lutta contre l'esprit républicain des grandes villes, et leva sur les peuples des taxes arbitraires¹.

Béatrix, non moins ambitieuse que son époux, voyait avec chagrin sa simple couronne de comtesse. Elle était jalouse de ses sœurs, qui, s'il faut en croire certains récits, se plaisaient à lui faire sentir l'infériorité de son rang. A ce sujet, l'historien Villani rapporte qu'un jour de l'Épiphanie, la cour assistant à la grand-messe dans l'église de Saint-Denis, Béatrix fut contrainte de quitter la place qu'elle avait prise auprès des reines, et de s'asseoir sur un escabeau à leurs pieds. Outrée de dépit, elle se plaignit en pleurant de cette humiliation. Charles, à qui le légat

1.

Si voletz que us siervon legelement
 Los Proensals, senher coms, gardatz los
 De la forza de tolz vostres bailos,
 Que fan à tort molt gran comandamen.

(Granet, *Poésies des Troubad.* — Raynouard, t. IV, p. 238.)

venait de faire des ouvertures pour la Sicile, répondit à sa femme : « Séchez vos larmes ; car, avec l'aide de Dieu, je vous donnerai « une couronne non moins brillante que celles dont vos sœurs « s'enorgueillissent ¹. »

Il existait entre la reine de France et Charles d'Anjou une ancienne querelle, que les blessures faites à la vanité de Béatrix ne pouvaient qu'envenimer. Il s'agissait de quinze mille marcs (environ 780,000 fr.) dus par le trésor de Provence, tant pour la dot de Marguerite que pour des avances faites par Louis IX à son frère : somme inutilement réclamée depuis dix-sept ans ². L'aigreur en était venue à ce point entre la reine et Charles, que le roi, ne pouvant rétablir l'harmonie dans sa famille, avait invoqué la médiation du chef de l'Église. Les deux archevêques de Narbonne et d'Embrun furent chargés de cette mission pacifique. On voit, par une lettre d'Urbain IV, que, vers le temps où un sauf-conduit était accordé à Manfred pour plaider lui-même sa cause à Orvieto, le roi de France suppliait le souverain pontife de laisser encore près de lui pendant un an les deux prélats, dont les démarches n'avaient eu jusqu'alors aucun succès ³. L'animosité de la reine contre Charles d'Anjou devait sans doute mettre obstacle à la conclusion du traité pour la Sicile ; cependant, à force de presser Louis IX, le légat avait à peu près réussi à apaiser sa conscience relativement à Conradin ; et les objections du monarque ne portaient plus que sur l'investiture donnée au prince anglais, pour laquelle il exigeait qu'on obtint une renonciation expresse. Tel était l'état des choses, quand le pape, informé des dispositions plus favorables du roi, rompit pour toujours avec Manfred.

Par le projet de traité présenté au comte d'Anjou, Naples, Capoue, la Terre de Labour en entier, les îles et le val de Gaudio jusqu'à Bénévent, dont la cession avait été offerte par le prince

1. Villani, Lib. VII, cap. 90, p. 221.

2. La dot de la reine de France était de 10,000 marcs d'argent, dont 8,000 restaient encore à payer. Charles devait de plus 7,000 marcs, avancés par le roi Louis pour acquitter les dettes du père de Béatrix. (*Epist. Clem. IV*, ap. Marten., n° 334, p. 372.)

3. 21 oct. 1262. *Regest. Urb. IV*, Lib. II, n° 9, § 3 — *Annal. eccl.*, 1262, § 45-51.

de Tarente en 1253, passaient sous la domination directe de l'Église romaine¹. Le cens annuel dû au saint-siège était fixé à deux mille onces d'or au poids romain, et devait être acquitté régulièrement le jour de Saint-Pierre, sous peine d'excommunication. Au cas d'une réunion de troupes, trois cents chevaliers avec chacun quatre chevaux servaient aux frais du roi, pendant trois mois, dans les armées pontificales. Une fois maître du royaume, Charles payait au trésor apostolique, en plusieurs termes, cinquante mille livres sterling, et encourait les peines spirituelles s'il manquait à cet engagement. De trois en trois ans, le pape recevait, en signe de vasselage, une haquenée blanche. Le roi venant à mourir sans postérité légitime, le royaume faisait retour à l'Église romaine. L'empire et les États siciliens ne pouvaient jamais être réunis sous une même domination; et s'il arrivait que Charles ou l'un de ses successeurs fût élu roi des Romains, seigneur de Lombardie, de Toscane, ou même d'une portion de ces provinces, il était tenu d'opter entre cette nouvelle dignité et celle de roi de Sicile. Le comte d'Anjou s'obligeait à passer les Alpes, un an après la signature du traité, avec mille lances complètes chacune de quatre hommes, et trois cents arbalétriers; trois mois plus tard, il devait franchir la frontière napolitaine: à moins que les événements de la guerre ne le retinssent en Italie. Les lois publiées par l'ex-empereur Frédéric, par Conrad et par Manfred, contre les droits et les libertés de l'Église, étaient abrogées. Enfin, après d'autres conditions moins onéreuses, on en imposait une dernière aussi insolite qu'humiliante: Charles faisait prêter à ses nouveaux sujets le serment de lui refuser obéissance, s'il laissait inexécutée une seule des conditions qu'on vient de lire; serment qui devait être renouvelé de dix ans en dix ans, à perpétuité. Il n'était, au surplus, fait aucune mention des frais de la guerre, que le pape se flattait vraisemblablement de laisser à la charge du comte d'Anjou et de la France.

· Ce projet fut envoyé au légat, avec autorisation de le signer, si

1. Terram ipsam cum omni diligentia acquirat, et totaliter liberabit, et acquiritam et liberatam, statim Ecclesie tradet et assignabit eidem. (17 junii 1263. Martenne, *Thes.*, t. II, n° 7, p. 9-19.)

le frère du roi l'acceptait; mais ce prince n'en eut pas plus tôt connu les bases, qu'il y demanda de grands changements. Non-seulement la clause qui soumettait sa conduite à l'enquête de ses sujets fut par lui rejetée comme ignominieuse, mais il refusa, de l'avis du conseil royal, de démembler le royaume; et comme ses propres ressources ne suffisaient pas pour en achever la conquête, il exigea que le pape payât une bonne partie de la dépense. Quelques semaines s'écoulèrent sans qu'on pût rien terminer; mais Urbain, qui était pressé de conclure, avait eu soin de joindre au traité primitif une série de modifications auxquelles le saint-siège était disposé à consentir, si le négociateur pontifical le jugeait indispensable¹. Elles l'autorisaient à renoncer à la cession de territoire demandée par l'Église, moyennant quoi le cens pour le royaume serait porté à dix mille onces; à étendre le droit d'hérédité aux enfants de Louis IX, à défaut de descendants directs de Charles d'Anjou. Craignant de n'en pas faire assez, le pape offrit encore, huit jours plus tard, les adoucissements suivants : 1° les décimes ecclésiastiques de France, de Provence, des diocèses de Lyon, Vienne, Embrun, Besançon et Tarantaise, seront, si on l'exige, données au frère du roi pendant trois ans; 2° on prêchera, tant au nord qu'au sud des Alpes, une croisade, en accordant les indulgences réservées pour la terre sainte; 3° en aucun temps le siège apostolique ne permettra que Conradin ou tout autre descendant de Frédéric II obtienne l'empire; il frappera d'anathème Manfred et ses adhérents; 4° quiconque, après l'investiture donnée à Charles, osera soutenir l'ex-prince de Tarente, encourra la déchéance de ses biens; 5° enfin les possessions du comte d'Anjou seront placées sous la protection de l'Église².

Sur ces entrefaites, l'empereur de Constantinople avertit Manfred que les accusations portées contre lui par le pape avaient développé dans l'esprit de Louis IX des dispositions peu favorables à sa cause. « À peine arrivé à Paris après notre départ

1. 17 junii 1263. Modificationes, etc. (*Regest. Urb. IV*, Lib. II, n° 133, f° 45.) — Martenne, n° 8, p. 19.

2. 26 junii 1263. *Regest. Urb. IV*, Lib. II, n° 135, f° 46. — Martenne, n° 9, p. 21, donne à cette lettre la date du 28 juillet.

« d'Espagne, écrivait Baudoïn, nous avons appris que des lettres
 « pontificales, remplies de plaintes et de récriminations, infor-
 « maient le roi que l'accord désiré par ce prince pour le bien de
 « la chrétienté¹, et par suite duquel vous seriez rentré dans le
 « sein de l'Église, était rompu par votre faute. Ces griefs ont
 « produit ici une impression fâcheuse, que nous combattons de
 « tout notre pouvoir. Le moment est venu d'envoyer à Paris un
 « agent fidèle, porteur de lettres pour le roi et pour la reine,
 « dans lesquelles vous persisterez à solliciter la paix. Si, comme
 « nous le pensons, vous êtes accusé sans motif véritable, ajoutez
 « à votre justification la demande d'une enquête. Si, au con-
 « traire, les faits sont réels, dites-vous prêt à réparer vos torts en
 « vous conformant aux bons avis du roi. Nous ne pouvons trop
 « vous recommander de faire ce qui dépendra de vous pour vous
 « réconcilier avec le pape. Nous vous en prions dans votre inté-
 « rêt, pour éviter les suites funestes que cette affaire aurait in-
 « failliblement, si la Providence ne daignait y pourvoir. Surtout
 « ne perdez pas un instant ; agissez avant que les choses s'aggra-
 « vent, et tandis que nous résidons en France. La mission de
 « votre délégué devra être tenue secrète. Adressez-le au duc de
 « Bourgogne, qui nous informera de son arrivée; et tous deux
 « nous lui donnerons les avis dont il aura besoin. — Fait à Paris,
 « le lundi après la fête des Saints-Apôtres (2 juillet 1263). »

Ce message fut intercepté par Malatesta, seigneur de Rimini, et envoyé au pape, qui mit tout en œuvre pour ne plus laisser de prétexte aux hésitations de Louis IX. Pignatelli, prélat d'un zèle éprouvé, se rendit à Londres, avec mission de demander à Henri III la renonciation en bonne forme du jeune prince anglais. Après avoir obtenu cette pièce décisive, il devait passer en France et la présenter au roi. Pignatelli était ce même archevêque de Cosenza chassé de son siège par Manfred et qu'on a vu en 1255 prêchant en Calabre la guerre sainte contre ce prince. Il avait été d'abord professeur de décrétales à l'université de Naples, puis entraîné dans la disgrâce de sa famille, qui, lors

1. De quo idem rex rogaverat, et pro bono totius christianitatis laboraverat. (Martenne, n° 11, p. 23-26.)

de la seconde excommunication de Frédéric II, avait pris parti pour l'Église. Instruit dans les lettres latines et la jurisprudence, il s'exprimait avec facilité; son esprit, plein de ruse, était haïeux et vindicatif. On lui donna de pressantes recommandations pour les cours de France et d'Angleterre, pour le légat, pour le haut clergé des deux royaumes, et pour les supérieurs des deux ordres mendiants¹. Dans une lettre à Henri III, après avoir retracé avec véhémence l'état misérable des provinces siciliennes, et rappelé à ce prince ses promesses toujours vaines d'en chasser Manfred, le pape déclarait que, ne pouvant compter davantage sur les secours de l'Angleterre, il avait fait choix d'un autre défenseur. En terminant, il recommandait à Henri de n'apporter aucun obstacle au succès des négociations déjà entamées à ce sujet². Moins que jamais le roi d'Angleterre pouvait réaliser ses engagements. A la suite de quelques avantages obtenus sur la haute noblesse de son royaume, il avait exigé, de tous les hommes libres, le serment de fidélité tant à lui-même qu'au prince Édouard, son futur successeur (10 mars 1263), ce qui avait été comme le signal d'une nouvelle insurrection. Bientôt après, Henri atteint de maladie, s'était enfermé dans la tour de Londres pour ne point tomber entre les mains de Leicester. La reine Éléonore, voulant rejoindre par la Tamise son fils à Windsor, fut reconnue et accablée d'outrages. La populace aurait coulé bas la barque royale, si le lord-maire voyant sa souveraine en péril de mort, ne l'eût prise sous sa protection (14 juin). Henri III, à peine convalescent, parvint à rassembler quelques troupes; et la lutte allait recommencer, quand on convint de remettre à l'arbitrage du roi de France les points en litige. Louis IX venait de sommer les parties à comparaître devant lui à Amiens au mois de janvier de l'année suivante, lorsque Pignatelli débarqua à Douvres. Au milieu de si graves embarras, songer plus longtemps à conquérir la Sicile eût été pure chimère. Henri III le comprit, et la renonciation de son fils³ qu'il promit au légat, semblait devoir lever

1. 25 julii 1263. *Regest. Urb. IV*, Lib. II, num. 162, 166; fol. 56 et 57.

2. Même date. *Regest. Urb. IV*, Lib. II, n° 160, f° 55.

3 La renonciation ne fut régularisée que deux ans plus tard, pendant la captivité

les obstacles qui empêchaient la promotion de Charles d'Anjou, quand des événements inattendus qui survinrent à Rome, ralentirent tout à coup les démarches du chef de l'Église. Pour plus de clarté, jetons ici un regard rétrospectif sur la situation de la capitale du monde chrétien depuis la mort de Brancalonne en 1258.

Castellano d'Andolo, élu sénateur par la faction populaire, contre le gré du saint-siège, n'avait pu longtemps se maintenir : en 1260, les partisans du pape reprirent le dessus à Rome, et le jetèrent en prison. A leur tour, les habitants de Bologne, ses concitoyens, retinrent comme autant d'otages les Romains clercs et laïques qui se trouvèrent dans leur ville. Vainement le pape menaça Bologne de l'interdit, et même de la perte de son Université : la commune tint ferme, et il fallut briser les fers du sénateur, qui sortit de Rome pour n'y plus revenir. Quand on voulut procéder à une nouvelle élection, les troubles recommencèrent. Le cardinal-prêtre de Saint-Laurent *in Lucina*, Anglais de nation, faisait de grands efforts en faveur de Richard de Cornouailles, roi élu dès Romains. Pour gagner des partisans à cette cause et pour se procurer l'argent dont il avait besoin, il vendait son argenterie, et contractait des emprunts en engageant les biens d'un monastère qu'il avait fondé à Rome¹. La faction gibeline lui opposait Manfred ; et, comme on ne put se mettre d'accord, les deux princes furent nommés concurremment à la suprême magistrature². La ville tomba dans une complète anarchie ; Alexandre IV, peu de temps avant sa mort, essaya de rétablir la paix ; à force d'instances il parvint à faire élire par le peuple, sous le titre de *buoni uomini*, plusieurs citoyens notables, auxquels on remit provisoirement l'administration de la cité. Une courte trêve s'ensuivit ; mais à peine Urbain fut-il monté au trône pontifical que les troubles recommencèrent. Un troisième parti se forma en faveur de Pierre d'Aragon, le gendre de Manfred : c'étaient de prétendus défenseurs de l'indépendance

du roi. Une lettre du 26 juin 1265 donne de pleins pouvoirs à Leicester et à d'autres délégués royaux, pour signer l'acte d'abdication. (Rymer, *Acta publ.*, t. I, p. 815.)

1. Viterb. 1261. Rymer, t. I, pars II, p. 65.

2. Thierrius Vallicolor, ap. Murat., t. III, pars II, p. 408.

romaine, qui se flattaient que ce prince, entièrement étranger à l'Italie, serait moins en état que ses compétiteurs, d'affermir son autorité. Ces dissensions duraient depuis près de trois ans, quand au commencement d'août 1263, peu de jours après le départ de Pignatelli pour l'Angleterre, les *buoni uomini* réunirent le peuple et lui persuadèrent d'élire pour un an, à partir du 1^{er} novembre, Charles d'Anjou, sénateur et gouverneur de Rome, avec un salaire de 10,000 livres. On exigeait de lui qu'il vint, avant la Notre-Dame de septembre, résider dans la ville avec dix juges et douze notaires. Il devait aussi, dans les trois jours de la notification du décret, faire connaître s'il acceptait ou s'il refusait la seigneurie ¹.

Cette élection ne pouvait être agréable au pape, qui craignait qu'un prince étranger, une fois maître de Rome, ne se tournât contre le saint-siège. Charles d'Anjou, roi de Sicile et sénateur, pouvait devenir bien autrement redoutable que Manfred lui-même, et avant de conclure pour le royaume, Urbain voulait détourner ce nouveau péril. Il se hâta d'en informer son légat en France : « Nous ignorons, portait sa lettre, si l'élection est faite à vie ou pour un temps déterminé; mais comme la seigneurie de Rome et le choix de ses magistrats appartiennent pleinement à nous et à l'Église romaine ², nous ne souffrirons, sous aucun prétexte, que qu'un quel qu'il soit puisse devenir sénateur inamovible. Préviens-en donc le comte d'Anjou; exige de lui qu'il jure entre tes mains de n'exercer cet office qu'autant que nous le lui permettrons, nonobstant tout serment contraire, dont tu le délieras au besoin. »

Comme Charles objectait que n'étant pas en possession du royaume de Sicile, cette précaution pouvait paraître au moins prématurée, Urbain consulta le collège des cardinaux. La majorité répondit que le prince français devait s'obliger, sous peine d'excommunication et de la perte de ses droits, à se démettre de la

1. De ceste prochaine feste la Toussains, jusque à un an. (Brunetto Latini, etc. M^e de la grande Bibl. de Paris, n^o 7066, f^o 272.) — Sabas Malaspina prétend à tort que Charles fut élu sénateur à vie. (Lib. II, cap. 9, p. 609, B.)

2. Quia ipsius dominium et electio senatoris ad nos et Rom. Eccles. plene pertinere dignoscitur, etc. (11 aug. 1263, Martenne, p. 26 et 27, n^o 12.)

dignité sénatoriale dès qu'il en serait requis par le pape. Il devait aussi s'engager par serment, à faire ses efforts, en sortant de charge, pour ramener les Romains à l'obéissance du chef de l'Église¹. Cette décision fut aussitôt transmise au légat. « Si notre « volonté est méconnue, écrivait le pape, que les négociations « pour la Sicile cessent aussitôt et qu'il nous en soit référé. En « cherchant à éviter Scylla, nous ne voulons pas nous jeter dans « le gouffre de Charybde. »

Cette affaire resta en suspens sans que les démarches actives du pape contre le fils de Frédéric en fussent ralenties. En Italie, Urbain IV avait fait aux Gibelins de grandes promesses, accompagnées de menaces, pour les attirer dans le parti de l'Église. Certaines villes, qui persistèrent dans ce qu'on appelait à Viterbe, la rébellion, perdirent le rang de cité épiscopale²; d'autres se retirèrent de la faction gibeline³. A l'époque où Pelavicini se ligua avec les Guelfes lombards contre la famille de Romano; les Milanais lui avaient confié l'office de capitaine général; un de ses lieutenants était devenu podestat de la commune. Mais depuis que cette alliance n'existait plus, Philippe de la Torre, capitaine du peuple, à qui Charles d'Anjou avait fait des avances, cherchait à expulser de la ville ces dangereux auxiliaires. Il réussit, et Milan rompit pour toujours avec les amis de Manfred. Ces défections furent compensées, en partie du moins, par la reddition de Lucques, cet asile ouvert depuis trois ans aux émigrés guelfes de toute la Toscane⁴. Battus dans une action par les milices pisanes, obligés de fuir, ils trouvèrent un asile à Bologne, et y formèrent une compagnie franche, remarquable par sa belle tenue militaire et son organisation. Le pape incita les mercenaires allemands, cantonnés dans l'Italie centrale, à abandonner le service du roi de Sicile⁵. La commune de Pise fut exhortée de nouveau à se réconcilier avec le saint-siège⁶; les consuls des arts et les marchands de Florence reçurent l'injonction formelle

1. *Cedula*, etc., ap. Martenne, n° 15, p. 32.
2. *Recanati*, 27 julii 1263, Lib. II, n° 193, f° 63.
3. Calleno en Romagne, 29 juin 1263, n° 131, f° 42.
4. *Chron. de Rebus in Italia gentis*, p. 253.
5. *Riccord. Malesp.*, cap. 175, p. 995-996.
6. 11 julii 1263. *Regest. Urb. IV*, Lib. II, n° 139, f° 48.

de cesser, sous peine d'excommunication, toutes affaires de commerce avec les ennemis de l'Église romaine¹; enfin, en Sardaigne, où les partisans de Manfred faisaient de grands progrès, ordre fut donné à l'archevêque d'Arborea de prêcher contre eux la croisade².

Dans le royaume de Sicile, beaucoup d'ecclésiastiques et de moines, dévoués aux volontés d'Urbain, poussaient les peuples à la révolte. Dès le mois de juin 1263, il y eut à Naples quelques symptômes d'insurrection³. Manfred était alors sérieusement malade à Caserte, chez le comte Richard, son beau-frère⁴. Le bruit courut que sa vie était en danger, ce qui donna bon espoir aux mécontents; mais il se rétablit, et sa présence déjoua leurs complots. Afin de gagner l'affection du peuple de Naples, il rendit à l'Université de cette ville ses anciens privilèges, et y réunit les écoles supérieures des autres provinces, à l'exception de la faculté de médecine de Salerne⁵. Les turbulents Napolitains reçurent le bienfait sans en garder de gratitude, et s'ils se montrèrent soumis ce fut pour attendre avec moins de risques une meilleure occasion d'éclater.

Manfred recommanda aux magistrats du royaume de respecter, plus qu'il n'était d'usage, les anciennes franchises municipales, et notamment celles de Messine, où par exception, les juges locaux et le Stratigot avaient le droit de connaître en première instance des matières civiles et criminelles, à l'exclusion du justicier de la province⁶. Par ses ordres, d'utiles travaux furent entrepris. La Capitanate n'avait d'autre port que celui de Siponte, à l'embouchure du petit fleuve Candelara, dans un pays couvert de marais salants et de vastes lagunes, qui engendraient des fièvres pestilentielles. La ville était presque déserte, l'ancrage mauvais, la marine ruinée. Malgré les embarras et les énormes dépenses qu'occasionnait un état de guerre permanent, Manfred

1. 14 julii 1263. *Regest.*, num. 147-149, f° 50.

2. 15 julii. *Regest. Urb.*, Lib. 11, n° 142, f° 49.

3. 14 julii 1263. *Regest.*, Lib. 11, n° 184, f° 50.

4. Lo Giugno sequente cadde ammalato e stette in fine di morte. (Matteo, § 129.)

5. Martenne, *Collectio amplissima*, num. 100 et 101, p. 1218 et 1219.

6. 4 august. 1263. *Justitiariq terræ Demonæ*. M^{ss} de la bibl. comm. de Palerme; Q. q. G., 2. Sans numéro.

résolus de créer ailleurs un port sûr et spacieux, et de bâtir une ville à laquelle il donnerait son nom. Lui-même en avait choisi l'emplacement au pied du mont Gargano ; et quand ses astrologues eurent indiqué le jour et l'heure propice, il posa la première pierre et fit commencer les travaux. Des matériaux de toute espèce avaient été préparés d'avance ; les bois, dont la Pouille manque entièrement, vinrent de la côte d'Albanie. Comme plus de sept cents ouvriers furent employés aux constructions, des maisons s'élevèrent rapidement, dans une enceinte de fortes murailles bien garnies de tours. En moins de deux ans, Manfredonia, la ville de Manfred fut peuplée d'un bon nombre d'habitants, venus de tous les lieux voisins ¹.

Le commencement de l'année suivante fut marqué par un redoublement d'hostilités de la part du siège apostolique. A Orvieto, Urbain renouvela les anciennes excommunications contre le roi de Sicile et contre Pelavicini, son lieutenant en Lombardie. L'interdit le plus rigoureux frappa les lieux où ils séjournèrent, même temporairement ². Mais, comme des plaintes s'élevèrent de toute part, il fallut modifier cette sentence. Permission fut donnée de célébrer les offices à huis clos, après avoir soigneusement expulsé des églises les excommuniés et les hérétiques.

Pendant que ces choses se passaient, les gémissements des chrétiens orientaux obligeaient Urbain à porter ses regards vers la terre-sainte. Depuis son avènement, il s'était à peu près borné à imposer un centième sur les églises de France pendant cinq ans et pendant trois ans sur celles d'Allemagne ³. Cette taxe, quoique peu productive, avait soulevé une forte opposition : des prélats refusèrent de la payer, et l'archevêque de Rouen, chargé d'activer la perception en France, resta dans une inaction complète ⁴. Cependant, Bibars-Bondoc-Dar, le nouveau sul-

1. Matteo, §§ 111, 114. — Dans la suite, les rois de la dynastie angevine voulurent vainement donner à Manfredonia le nom de Siponte-la-Neuve ; l'ancien usage prévalut.

2. 13 januarii 1264. *Regest.*, Lib. III, n° 35, f° 89.

3. *Regest. Urb.*, Lib. II, n° 45, f° 15. — Martenne, n° 4, p. 6.

4. Martenne, n° 5, p. 7.

tan d'Égypte, qu'on avait surnommé le *Père de la victoire* et l'*Épée de la foi*, faisait éprouver aux chrétiens des dommages incalculables. Après avoir vaincu les Tartares qui désolaient la Syrie, il s'était emparé d'Antioche et de la plupart des autres forteresses. L'église de Nazareth avait été détruite de fond en comble, la maison de la vierge Marie saccagée. Ptolémaïs, elle-même, se voyait menacée d'un siège dont l'issue ne pouvait être douteuse, si une puissante armée, venue d'Europe, ne sauvait ce dernier débris du royaume de Jérusalem. Dans une extrémité si cruelle, Urbain fit prêcher la croisade et pressa le recouvrement du centième¹ : mesures tardives et impuissantes qui ne changèrent point la face des choses. L'Angleterre, plus que jamais en proie à la guerre civile, resta sourde aux prédications. En Allemagne, le roi de Bohême, le marquis de Brandebourg et plusieurs autres princes prirent la croix, mais n'accomplirent pas leur vœu. En France, quelques chevaliers, commandés par Eudes, fils du duc de Bourgogne, entreprirent seuls le voyage d'outre-mer. Louis IX n'avait pas abandonné le projet de délivrer les saints lieux. « Il lui estoit avis, dit Guillaume de Nangis, « son historien, qu'en le premier pèlerinage avoit eu grandre « honte et grandre reproche au royaume de France². » Mais, outre que rien n'était prêt pour cette expédition aventureuse, la cour romaine n'y poussait que faiblement, parce qu'en occupant en terre-sainte la noblesse française, elle aurait fait avorter ses projets contre Manfred.

Les obstacles qui semblaient se multiplier sous les pas d'Urbain, loin d'abattre son courage, ne faisaient que l'irriter. On a vu plus haut que l'archevêque de Cosenza avait assez facilement obtenu du roi d'Angleterre la promesse de renoncer au trône de Sicile, moyennant que l'Église protégerait ce prince contre ses barons. Mais, comme les démarches de ce même prélat à la cour de France n'avaient pas eu un résultat aussi favorable, le pape devait craindre de perdre le fruit de tant de travaux, s'il ne se hâtait de conclure un arrangement définitif, tant pour l'office

1. Octobr. et novembr. 1263 et 7 januaril 1264. *Regest.*, Lib. III, n° 69, f° 20 et num. 71, 74 et 76, fol. 24 et 25. — Martenne, num. 19 et 20, p. 48 et 49.

2. *Rerum Francic.*, *Script.* t. XX, p. 439.

de sénateur que pour les États siciliens. La discordance qu'une diversité d'intérêts avait fait naître entre Charles d'Anjou et la reine, nuisait au succès des négociations ; et, pour y mettre fin, l'envoyé du saint-siège employait inutilement prières et remontrances. Pignatelli fut rappelé ¹ : le pape se décida à confier la légation de France à un prélat d'un rang supérieur, et dont la parole plus puissante serait mieux entendue. Son choix tomba sur Simon, cardinal de Sainte-Cécile, homme rompu aux affaires, et l'un des plus habiles du sacré collège ². Autorisation lui fut donnée, d'accorder une décime, pour la guerre d'Italie, de prêcher la croisade et de faire un traité d'investiture, telles modifications qu'il croirait indispensables. « Que les fidèles, « écrivait Urbain, volent au secours de l'Église opprimée ; qu'ils « châtient l'insolence de notre implacable ennemi, et celle des « Sarrasins de Lucera ; qu'ils extirpent à jamais des pays catholiques une peste si nuisible aux chrétiens³. » De nouvelles et plus pressantes instances furent faites au roi Louis IX, que le Pape dans ses lettres nommait le libérateur de l'Église. Il lui traçait avec de sombres couleurs la longue série des crimes imputés à Manfred : l'hérésie partout triomphante, la religion en péril, le saint-siège aux abois, les clercs torturés, mutilés, attachés au gibet ; motifs tout-puissants sur l'esprit du pieux monarque ⁴. Il écrivit à la reine et à Alphonse, comte de Toulouse : ce dernier qui avait pris la croix pour la terre-sainte, fut relevé de son vœu sous la condition de s'armer contre Manfred ⁵. Comme Urbain se montrait facile sur les clauses de l'investiture, le point essentiel à régler était l'acceptation de la dignité sénatoriale à vie, désirée par le prince, mais que le chef de l'Église lui défendait d'accepter. Là était le nœud de la question.

Pendant, à la demande des Guelfes, Charles avait envoyé à Rome, avec le titre de vicaire, un officier appelé Gantelme, en

1. 7 mai 1264. *Regest. Urb. IV*, Lib. III (pars altera), n° 102, f° 109.

2. 6 mai 1264. *Regest.*, Lib. III, n° 85, p. 103. — Martenne, n° 45.

3. 4 mai 1264. Martenne, n° 43, p. 70.

4. 3 mai 1264. *Regest.*, Lib. III, Curiales, n° 95, p. 107. — *Annal. eccles.*, 1264, § 13.

5. *Annal. ecclesiast.*, 1264, § 14. Ex m^o Vallicel., L. C. n° 49.

attendant qu'il pût lui-même se rendre en Italie, ce qu'il promettait de faire au mois de septembre suivant. Gantelme était un brave guerrier, plein de zèle pour les intérêts de son maître, mais fort dénué d'argent, ce qui ne plut guère aux Romains, qui s'étaient fait d'étranges illusions sur les richesses du comte de Provence : il avait sous ses ordres un petit nombre d'hommes d'armes d'élite français et provençaux. Quelque temps avant son arrivée, les principaux Gibelins avaient quitté la ville à la suite de nouveaux troubles, et s'étaient emparés de fortes positions dans l'État ecclésiastique. Richard et Pierre des Annibaldi occupaient Ostie, à l'embouchure du Tibre ; Pierre de Vico tenait plusieurs places de la campagne et de la province maritime. Ce dernier, ayant été rejoint par un corps de cavalerie allemande à la solde de Manfred, entra dans Sutri par escalade, et contraignit les habitants de faire serment de fidélité au roi de Sicile. Le lieutenant du sénateur se mit à la tête des milices romaines, et marcha contre Sutri, dont le peuple, guelfe au fond du cœur, se tourna contre les Gibelins, qui prirent la fuite. Pierre se réfugia à Vico ; Gantelme l'y suivit, mais ses efforts pour emporter cette forteresse furent inutiles ; et, comme le bruit se répandit que deux corps de troupes siciliennes s'avançaient pour lui couper la retraite, que d'ailleurs le temps de la récolte était proche, beaucoup de ses gens le quittèrent, et lui-même retourna précipitamment à Rome¹.

Ainsi, la lutte avec le saint-siège se rallumait plus ardente que jamais. Le moment était venu pour Manfred de prendre l'offensive, de s'emparer de Rome, si l'occasion s'en offrait, et, en tout cas, d'ôter à son ennemi les ressources que l'Italie centrale pouvait lui offrir. A cet effet, les barons et les députés des villes domaniales, convoqués en parlement à Naples, donnèrent au roi les forces dont il avait besoin pour une invasion dans l'État ecclésiastique. Une partie de ces troupes rejoignit, dans la marche d'Ancône, le comte Jourdan ; Percival Doria fut envoyé dans le duché de Spolète avec un corps de cavalerie et bon

1. Maio et junio 1264. *Regest.*, Lib. III, n° 125, f° 111. — Sabas Malaspina, Cap 10 et 11, p. 808 et 809.

nombre d'archers sarrasins, pour tâcher d'enlever le pape; Manfred lui-même s'avança jusqu'à la frontière pontificale. De son côté, Urbain avait fait publier, à trois reprises, la croisade à Rome, dans le nord de la Péninsule et jusqu'en France ¹. Les hommes d'armes de Gantelme et beaucoup d'Italiens prirent la croix. L'évêque élu de Vérone, qui commandait pour l'Église dans la Marche, avait été fait prisonnier par le comte Jourdan; le cardinal de Saint-Martin fut mis à sa place, et le pape lui envoya cinq cents lances à la solde de la chambre apostolique, avec pareil nombre d'hommes des communes ². Doria, après la levée du siège de Vico, perdit plus d'un mois à Cella, près de Tivoli, bercé du vain espoir de relever sa faction dans Rome: Gantelme avait reçu un renfort de deux cents cavaliers, et fit bonne garde. Doria, s'apercevant trop tard de son erreur, se dirigea par Rieti vers Orvieto, où le pontife résidait. Arrivé sur le bord de la Néra, que les pluies avaient grossie, il en tenta le passage près du château d'Arona. Déjà une partie de ses gens avait gagné l'autre rive, quand, son cheval s'étant abattu, il fut entraîné par le torrent et se noya sans qu'on pût le secourir. La cour pontificale fut dans la joie: Urbain compara Doria à Pharaon, et le torrent à la mer Rouge qui avait englouti les ennemis du peuple de Dieu. Jean de Maneria, le successeur de Doria, eut bientôt sur les bras les croisés pontificaux, deux cents arbalétriers et huit cents lances complètes, dont la moitié avait été levée en Lombardie. Ces forces trop supérieures arrêlèrent sa marche, et l'entreprise contre Orvieto avorta. Le comte d'Anguillara, l'un des chefs de l'armée du pape, crut l'instant favorable pour attaquer les Gibelins retranchés à Vetralla; mais ils eurent le dessus dès le premier choc, les Lombards tournèrent le dos; beaucoup de Romains furent tués par les Allemands, qui ne faisaient point de quartier; la chaleur en suffoqua un grand nombre, le reste prit la fuite ³. Le comte lui-même tomba au pouvoir des troupes siciliennes.

1. 27 martii, 21 maii et 15 juli 1264. *Regest.* Clem. IV, Lib. III; pars altera, n° 64, f° 98; num. 235-245, f° 63 et 64; n° 103, f° 109 et 146, *Curiales*, f° 118.

2. 21 maii. *Ibid.*, n° 233, f° 62. — Martenne, n° 56, p. 85.

3. Sabas Malaspina, Lib. II, cap. 12, p. 810 et 811.

Sur ces entrefaites, Manfred vit, à sa grande surprise, se présenter à lui un cardinal porteur d'une lettre écrite par le souverain pontife pour demander la liberté de l'évêque élu de Vérone, qu'on retenait prisonnier dans une forteresse de la Pouille. C'était la première fois qu'un prince de l'Église était envoyé en mission près du roi de Sicile. Urbain IV, après avoir rappelé d'anciens griefs, parlait de ses sentiments paternels et de l'indulgence vers laquelle il disait avoir toujours incliné. Il ajoutait que la délivrance immédiate d'un prélat recommandable par ses vertus chrétiennes ne pourrait que faire honneur à Manfred et disposer favorablement pour lui Dieu et la sainte Église¹. Au point où en étaient les choses, le roi de Sicile, qui n'ignorait aucune des démarches faites à la cour de France, comprit que sans lui rien promettre on voulait seulement obtenir la liberté d'un de ses plus dangereux ennemis, pris les armes à la main. Il répondit en termes respectueux, tout en refusant ce que le pape demandait.... « Comment, écrivait-il, pourrais-je croire à l'affection paternelle de Votre Sainteté, et compter sur la tendre pitié de l'Église, lorsqu'il est constant que vous négociez avec le frère du roi de France pour qu'il consume ma ruine; que chaque jour votre légat dans la Marche prêche la croisade contre moi et m'impute les plus grandes énormités? » En terminant, il ajoutait que l'élu de Vérone, ayant été fait prisonnier à la tête de troupes ennemies qu'il commandait, n'avait droit à aucune faveur, mais que, par déférence pour le père des fidèles, sa captivité serait adoucie². Urbain, plus irrité que jamais, signala, dans une circulaire adressée à tous les chrétiens, cette nouvelle atteinte à ce qu'il appelait les libertés de l'Église³.

Par une coïncidence digne de remarque, moins d'un mois plus tard, le pape prétendit que de hauts personnages de la cour de Sicile lui avaient dévoilé un complot contre la vie de Charles d'Anjou. Il avertit le prince français qu'un ancien che-

1. Bibliothèque de Strasbourg, m^{sc}. Cod. 5, 504, f^o 9, n^o 26. — Martenne, *Thes. anecd.*, t. II, n^o 41, p. 90-91. — Cette lettre, sans date, a dû être écrite dans le courant de juin 1264. Elle porte pour suscription : *Manfredo se pro Sicilie rege gerente*.

2. *Responsio Manfredi*. (Sans date.) Martenne, n^o 42, p. 91.

3. 30 junii 1264. *Regest.*, Lib. III; pars altera, n^o 697, f^o 187.

valier de Saint-Jacques, suivi de deux assassins aux gages de Manfred, se rendait en France, portant jusqu'à cinquante sortes de poisons pour le faire périr. « De semblables machinations, lui « écrivit-il, ont été souvent dirigées contre notre personne, « mais Dieu, qui décide de la vie et de la mort, a permis « qu'elles n'eussent aucun succès ¹. »

Urbain s'était brouillé avec la commune d'Orvieto, qui avait usurpé une terre du domaine pontifical. Comme sa garde était peu nombreuse, et que les Gibelins du dehors comptaient dans la ville beaucoup d'amis, ils conspirèrent ensemble pour le livrer, avec tous les cardinaux, au roi de Sicile. Afin de mieux assurer le succès de l'affaire, mille Allemands cantonnés en Toscane et un corps de troupes siciliennes envoyé par Manfred devaient à jour nommé se réunir à Orvieto ². Urbain, averti à temps, recommanda aux podestats du patrimoine de saint Pierre de rassembler leurs milices pour s'opposer au passage de l'ennemi, ce qui fit échouer l'entreprise ³. Ce concours de circonstances le décida à se montrer moins exigeant dans les négociations pour la Sicile. « Notre situation est fort critique, écrivit-il à son légal « en France : nous sommes ici entre des scorpions et des ser- « pents très-venimeux, toujours à la veille d'y être assiégé. Met- « tant toutefois notre confiance en Dieu, nous espérons que le « comte d'Anjou, fidèle à son serment, arrivera à Rome vers « la fête de Saint-Michel (29 septembre). Dès à présent, nos « dépenses pour cette affaire se montent à deux cent mille livres « siennoises. Quelque forte que soit la somme, nous n'épargne- « rons, jusqu'à ce que le frère du roi de France vienne, ni fati- « gue, ni argent ; mais souviens-toi que s'il reculait le terme fixé, « des charges aussi onéreuses seraient au-dessus de nos moyens, « et nous serions forcés d'abandonner cette résidence ⁴. » Il ne put en effet s'y maintenir. Au mois de septembre, les Gibelins surprirent Orvieto, et la cour pontificale poursuivie dans sa fuite n'eut que le temps de gagner Pérouse, où elle s'établit.

1. 28 julii 1264. *Epist. Urb. IV*, ap. Martenne, n° 57, p. 86.

2. Thierricus. *Vallicol.*, in *vita Urb. IV*, ap. Murat., t. III, p. 418.

3. 10 julii 1264. *Regest.*, lib. III, num. 143, 144 et *passim*, f° 117.

4. *Urbem Veterem*, 17 julii 1264. Martenne, n° 56, p. 82-86.

De son côté, Charles d'Anjou, craignant de laisser échapper la couronne qu'on lui offrait, ne refusait plus de se soumettre aux volontés du pape pour ce qui concernait l'office de sénateur. Le bruit de sa venue prochaine se répandit jusqu'en Pouille; et, bien que les courtisans affectassent de ne point redouter ce prince, qu'ils avaient par moquerie surnommé *Carlotta* (le petit Charles), Manfred mettait tout en œuvre afin de l'empêcher d'arriver à Rome. Une flotte puissante gardait les côtes d'Italie; la cavalerie allemande était campée à Cella, prête à se porter partout où il faudrait. Six cents hommes d'armes d'élite furent envoyés en Lombardie avec l'argent nécessaire à la solde de mille lances levées dans ce pays. En peu de temps Pelavicini, le lieutenant du roi de Sicile, et Buoso de Doara, se trouvèrent à la tête d'une armée de trois mille chevaux et de neuf mille hommes d'infanterie. La Toscane entière était dominée par la faction gibeline. Dans l'État ecclésiastique, Pierre de Vico, se fiant aux promesses de ses amis, cherchait, par un hardi coup de main, à se rendre maître de Rome. Il réunit une nombreuse cavalerie, marcha toute la nuit, et arriva un peu avant le jour devant une porte de la ville qui se trouva ouverte; mais, contre son attente, peu de gens se joignirent à lui. L'île du Tibre offrait une position excellente, que deux ponts unissent d'un côté au faubourg de *Transtevere*, de l'autre aux quartiers déserts de l'antique capitale du monde. Pierre de Vico essaya de l'enlever. La garnison se défendit, Gantelme accourut avec ses Provençaux, les Guelfes prirent les armes, et les Gibelins, entourés d'ennemis, obligés de faire face de tous côtés, se débandèrent. Leur chef s'échappa avec trois de ses gens; le reste fut tué ou fait prisonnier ¹.

A cette époque, la France était le seul des États européens qui fût en paix. La pape lui-même, forcé de se tenir loin de sa capitale, où jamais il n'entra, vivait dans de continuelles alarmes, et, tandis qu'il donnait et retirait des couronnes, c'est à peine s'il trouvait dans ses propres domaines un lieu d'asile d'une sûreté douteuse. Des luttes intestines ensanglantaient les communes de la haute Italie, et l'exil recevait tour à tour les principaux

1. Sabas Malaspina, Lib. II, cap. 13 et 14, p. 812.

citoyens des deux factions. L'ancien esprit démocratique avait fait son temps ; partout les chefs populaires se faisaient princes : la liberté n'avait été pour eux que le marche-pied du pouvoir. On sait déjà qu'à Milan, le parti guelfe, qui n'était plus celui de l'indépendance italienne, avait repris l'avantage. Les La Torre, qui voulaient rompre avec Pelavicini, après s'être servie avantageusement de sa cavalerie contre les gentilshommes, avaient introduit dans la ville trois cents hommes d'armes envoyés par Charles d'Anjou, et mis un podestat provençal à la tête de la commune¹. En Allemagne, deux causes principales, la rivalité de Richard et d'Alphonse, et la neutralité que le saint-siège affectait de garder entre eux, afin de pouvoir consacrer toutes ses ressources à détrôner Manfred, entretenaient des dissensions qui, depuis bientôt vingt ans, faisaient le malheur de ce pays. L'archevêque de Mayence, profitant de l'absence de Richard, qui était retourné en Angleterre, avait encore une fois essayé, sans succès, de porter au trône impérial le petit-fils de Frédéric. Ajoutons qu'il est difficile de se rendre compte de la conduite de Conradin dans cette conjoncture. Secondait-il le mouvement qu'on voulait opérer en sa faveur ? Une lettre pontificale, insérée au registre d'Urbain IV au Vatican, semble indiquer le contraire. Elle est adressée au noble Conrad, duc de Souabe, qu'elle loue de sa fidélité et de la résistance-opposée par lui à ceux qui prétendaient le tourner contre l'Église². Quoi qu'il en soit, ces tentatives trop répétées pour faire élire le jeune prince décidèrent enfin le pape à rétablir, s'il le pouvait, la paix dans l'empire, en statuant sur les prétentions de Richard et d'Alphonse. La cause des deux rois devait être débattue en consistoire, le 2 mai de cette même année ; mais Richard, empêché par les troubles de son pays, ne put se faire représenter, et la cause fut ajournée forcément au 30 novembre de l'année suivante³. Plus que jamais, en effet, l'Angleterre était en combustion.

1. 1264, mense decembris. *Chron. de Rebus in Italia gestis*, p. 253.

2. Nobil. vir. Conrado, duci Sveviæ, 13 aug. 1264.—Laudat ejus fidelitatem, quod quibusdam eum ad Eccl. oppugnationem impellentibus constanter resisterit. (*Regest. Urb. IV*, Lib. III ; pars altera, n° 167, f° 124.)

3. 27 augusti 1264. *Epist. Urb. IV*, Lib. III, n° 314.—*Annales eccl.*, 1264, § 39.

Louis IX, appelé comme arbitre dans le différend entre Leicester et Henri III, avait rétabli le monarque dans l'exercice de sa puissance, en exigeant de lui une amnistie générale. Mais cette décision, loin de satisfaire les mécontents, avait été suivie d'une nouvelle prise d'armes. Londres se mit en pleine révolte; le peuple de cette ville massacra les Juifs, pour s'emparer de leurs richesses, et jeta en prison les juges du banc du roi. La bataille de Lewes (13 mai 1264) acheva de mettre l'autorité royale à la merci de Leicester. Henri III y eut un cheval tué sous lui, et tomba avec son fils Édouard au pouvoir des rebelles; Richard, roi des Romains, fait prisonnier, fut enfermé à Kenilworth, ce qui laissa en Allemagne le champ libre à ses ennemis. Le pape, qui avait promis sa protection à Henri, voulut intervenir et fit partir pour Londres le cardinal français Guy, du titre de Sainte-Sabine, afin de pacifier toutes choses¹; mais, arrivé à Boulogne, l'attitude hostile de Leicester retint l'envoyé pontifical de ce côté du détroit². Tout se horna donc à une menace d'anathème, si avant le 1^{er} septembre la liberté n'était pas rendue aux rois et au prince. Quatre évêques furent également sommés par le légat de comparaître devant lui, le 12 octobre suivant; et, comme ils en appelèrent à l'équité du pape ou même au futur concile, ils furent frappés d'excommunication³. Le cardinal, ne pouvant pousser plus loin les choses, tourna toutes ses pensées à lever promptement les derniers et faibles obstacles qui s'opposaient encore à la signature du traité avec Charles d'Anjou.

Urbain IV ne devait venir à bout d'aucune de ses entreprises. Vers la fin de juillet, il tomba malade, et le même jour apparut dans le ciel une comète chevelue, dont la tête, comparée par un chroniqueur à la voile d'un navire, semblait jeter des flammes. Sa traînée lumineuse paraissait large d'une coudée et s'étendait, vers l'occident, dans une grande partie de la voûte céleste. L'effroi fut général⁴. En Italie, les uns prétendirent que ce phénomène

1. *Regest. Urb. IV*, Lib. III, n° 181.

2. Martenne, *Theaurus*, etc., n° 190, f° 247.

3. Lingard, *Histoire d'Angleterre*, t. I, chap. 15.

4. Roger Bacon, *Opus Majus*, p. 4 et 243, éd. 1733. — C'est une comète guerrière

présageait la chute de Manfred ; d'autres y virent un pronostic de la mort du pape. La comète resta visible pendant deux mois, et, par une singulière coïncidence, le jour même de sa disparition, Urbain IV mourut à Pérouse, après un règne de trois ans un mois et quelques jours. C'était le 2 octobre 1264¹.

Ce pontife, exécuter fidèle des plans de ses deux derniers prédécesseurs, parut n'avoir qu'une pensée : la ruine de Manfred. Il y sacrifia l'avenir de l'Italie, et jusqu'à l'agrandissement de ses propres États. Français de naissance, ne connaissant qu'imparfaitement les mœurs et les besoins de la Péninsule, il ne trouvait pas dans son cœur ce sentiment de patriotisme qui avait poussé les grands papes Grégoire VII et Innocent III à affranchir leur pays de la domination germanique. Pour lui, Charles d'Anjou, le frère du roi de France, n'était point un étranger, mais un fidèle chrétien, le vengeur de l'Église. Vainement Manfred, né en Italie, et plus intéressé que personne, depuis son usurpation, à défendre contre les empereurs la nationalité italienne, avait offert au saint-siège de grands avantages temporels. Ce qui, aux yeux de la cour romaine, l'emportait de beaucoup sur cette considération, c'est que ce prince avait battu en brèche la toute-puissance de la papauté, et donné au monde l'exemple d'une résistance énergique à ses envahissements. La chute de Manfred paraissait d'ailleurs nécessaire, tant pour justifier par le jugement de Dieu les attaques dirigées contre lui par les papes que pour effrayer ceux qui voudraient marcher sur ses traces. « Le prophète Jérémie, écrivait Urbain, a prétendu que les maux

qui menace le monde entier de discorde, de tumulte, de batailles. — *Magn. chron. Belg.*, ap. Struv., t. II, p. 278. — J. de Voragine, p. 50.

M bis C L et X et quater, jam Christus adest rex,
 Noviter est nata, quæ fertur stellæ cometa
 Per cujus signa monstrantur multa maligna,
 Nam morbis, pestis, belli fatum est in testis.

(Bern. Guidon., *Vita Urb. IV*, p. 594.)

1. VI non. octobris (2 octob.) *Regest. Clem. IV*, Lib. 1, n° 1, f° 1. — *Annal. eccles.*, 1264, § 70. *Bullar. Rom.*, t. I, p. 121. — 30 septembris, Bern. Guid., *Vita Urb.*, p. 594. — On prétendit que la comète était produite par la vertu de Mars. (En juillet 1264, Mars étant dans la ligne du Taureau et la comète se montrant au signe du Cancer, elle ne cessa de tendre vers sa cause génératrice comme l'aiguille tend au pôle.) On croit qu'elle reparut au bout de 292 années, en juillet 1556.

« de ce monde venaient de l'aquilon. Nous affirmons, au contraire, qu'ils viennent, pour nous, de l'usurpateur de la Sicile; « de cet homme pervers qui corrompt les peuples par ses richesses, déchire le patrimoine de l'Église, et nous sépare « violemment du reste des fidèles. Non-seulement il conteste « l'autorité que nous tenons du bienheureux Pierre, mais il ose « braver les censures ecclésiastiques; et, en voyant son audace « impunie, ceux qui tremblaient devant l'excommunication apprennent à la mépriser¹. » N'est-ce pas là, en peu de mots, le mobile véritable de la conduite des trois derniers papes dans leur lutte contre le fils de Frédéric? Ici le prince italien s'efface; le chef de l'Église, pour terrasser son ennemi, adopte une politique anti-nationale, menaçante pour le pays, dangereuse pour le saint-siège lui-même. La cour de Rome, après avoir lutté deux siècles entiers contre la puissance germanique, ouvre l'Italie aux Français; et, chose surprenante, les Guelfes, ces anciens défenseurs d'une indépendance achetée par des torrents de sang, favorisent l'invasion étrangère. On verra plus tard quelles furent pour les libertés et pour l'avenir des peuples les conséquences de cette nouvelle direction des esprits.

1. Et ecclesiasticæ censuræ vigorem debilitat et conculcat. (*Regest. Urb. IV, Lib. III, Curiales, n° 95.*)

V

CLÉMENT IV. — CONCLUSION DU TRAITÉ POUR LA SICILE. — CHARLES D'ANJOU A ROME.
— L'ARMÉE FRANÇAISE LE REJOINT. — BATAILLE DE BÉNÉVENT. — MORT DE MANFRED.

1265 — 1266

Les derniers mois de l'année 1264 s'écoulèrent sans que le sacré collège, assemblé à Pérouse, pût s'accorder. Le parti italien, formé de quelques anciens cardinaux, demandait qu'on se rapprochât de Manfred, plutôt que d'appeler une armée étrangère dans la Péninsule : mais la faction française, en majorité dans le conclave, voulait au contraire que le futur pape prît de régulariser sans plus de délai le traité avec Charles d'Anjou. Après de longues discussions, le petit nombre céda, et, le 3 février¹, les suffrages se réunirent sur le cardinal Guy, du titre de Sainte-Sabine, qui était en mission près des deux cours de France et d'Angleterre. La vacance du siège apostolique avait duré quatre mois et quelques jours.

Le cardinal Guy, âgé d'environ soixante-cinq ans, était né à Saint-Gilles, dans le Bas-Languedoc, vers le commencement du XIII^e siècle. Sa mère était Allemande ; son père, appelé Foulques ou Fouquet-Legros, chevalier par sa naissance, et ancien chancelier du comte de Toulouse, avait pris l'habit dans un monastère de chartreux, où l'on prétend qu'il mourut en odeur de sainteté². Dans sa jeunesse, Guy se livra à l'étude des lois, et devint un avocat de renom ; son mérite l'éleva plus tard au rang de conseiller du roi Louis IX. Il se maria, et eut plusieurs enfants, mais la mort lui ayant enlevé sa femme, il entra dans les ordres, et parvint en peu de temps aux plus hautes dignités de

1. 5 febr. 1265. *Bullar. Rom.*, t. I, p. 133. — Ptolomæi Lucensis *Hist. Eccl.*, Lib. xxii, cap. 29, p. 1156. — Dandolo, p. 372.

2. *Annal. exet.*, 1265, § 2.

l'Église¹. Élu évêque du Puy en 1259, il passa l'année suivante à l'archevêché de Narbonne. Urbain IV le fit cardinal et le chargea, comme on l'a vu plus haut, de mettre la dernière main au traité pour la Sicile. Guy leva presque entièrement les scrupules du roi de France. S'il n'obtint pas une coopération aussi active que le saint-siège l'espérait, Louis IX, cessant de s'opposer à l'élévation de son frère, laissa prêcher dans son royaume la croisade contre Manfred, et autorisa même la levée de décimes pour le payement des troupes : conduite équivoque, et qui, suivant toute apparence, fut conseillée au pieux monarque comme un moyen terme pour apaiser sa conscience, tout en se conformant aux volontés du chef de l'Église.

Le cardinal Guy revenait en Italie, quand il apprit son élévation au pontificat². Comme on craignait à la cour romaine que les Gibelins ne lui tendissent des embûches, le plus grand secret avait été gardé sur le résultat du conclave. Par surcroît de précaution, Guy se sépara de sa suite, prit un déguisement, et parvint ainsi à gagner Pérouse, où il entra vers le 20 février. Il était né le jour de saint Clément (23 novembre), motif pour lequel il se fit appeler Clément IV, nom fatal à la race de Souabe. On vantait ses vertus apostoliques, ses mœurs humbles et austères, son intégrité, sa prudence. Beaucoup de ses prédécesseurs avaient prodigué à leurs familles les biens et les dignités de l'Église : Clément IV ne fit rien de semblable. Dès les premiers mois de son pontificat, il avertit ses parents de n'attendre de lui ni puissance ni richesses : « Notre promotion, écrivit-il à Pierre Legros, « le fils de son frère, est peut-être un sujet de joie pour certaines « gens : mais elle nous fait verser d'abondantes larmes, quand « nous comparons notre insuffisance au fardeau trop pesant dont « il a plu à Dieu de nous charger. Garde-toi donc de t'enor- « gueillir d'une élévation qui nous rabaisse à nos yeux : cette « grandeur passera comme la rosée du matin. Reste dans ton « état; que ton frère et nos autres parents fassent de même, et « qu'ils ne viennent pas à la cour pontificale sans y être appelés,

1. Guilielmus de Nangiacò, in *Script. rer. Francic.*, t. XX, p. 419.

2. Perusiae, 22 febr. 1265, *Regest. Clem. IV*, Lib. I, n° 1, f° 1.

« s'ils ne veulent en repartir pleins de confusion. Ne cherche point pour les sœurs de maris trop au-dessus d'elles, car, « loin de l'appuyer dans ce dessein, nous serions contre toi. « Si, au contraire, tu les unis à des fils de simples chevaliers, « nous les doterons de 300 livres tournois d'argent, sous l'express condition que ceci sera connu seulement de ta mère et « de toi. Quant à nos propres filles, nous voulons qu'elles prennent pour époux ceux qu'elles auraient eus, si nous fussions « resté simple prêtre. Que personne n'ait la hardiesse de réclamer « notre protection en faveur de qui que ce soit, et encore moins « d'accepter les présents des solliciteurs. Vos instas leur « seraient non-seulement inutiles, mais nuisibles¹. » Cette lettre peint mieux qu'on ne pourrait le faire la simplicité de cœur et l'humilité chrétienne du nouveau pontife.

Clément IV affectionnait la maison de France, et favorisait son agrandissement, mais il voulait, sur toutes choses, délivrer le saint-siège du voisinage détesté de Manfred. Durant son séjour à la cour de Louis IX, il avait étudié Charles d'Anjou et s'était persuadé que ce prince, homme d'exécution, pouvait mieux que personne mettre fin à l'entreprise projetée. Mais, comme il n'ignorait pas que l'ambition sans bornes du frère de saint Louis, son avidité, la roideur de son esprit, pouvaient, après la victoire, le rendre dangereux à la papauté elle-même, le prudent pontife se proposait de ne point trop se livrer à lui, et surtout de ne pas permettre qu'il pût étendre sa domination au delà de l'Italie méridionale.

Le cardinal de Sainte-Cécile, maintenu dans sa légation, reçut l'ordre de se rendre sans aucun retard en Provence, afin de reprendre directement avec Charles d'Anjou les négociations, qu'il devait terminer toutes affaires cessantes². A sa suite marchaient des frères mineurs et des dominicains, véritables attachés d'ambassade, qui, contrairement à la règle, eurent permission de voyager à cheval et de prendre gîte dans les abbayes³.

1. Perusiæ, 10 julii 1265. *Regest. Clem.*, Lib. 1, n° 548, f° 85. — *Annal. eccl.*, § 10.

2. 26 febr. 1265. Martenne, *Thesaurus Novus anecdot.*, n° 3, p. 101.

3. 2 martii 1265. *Ibid.*, n° 17, p. 109.

Le dernier pape avait autorisé la levée de décimes sur les églises de France, mais la plupart des prélats refusaient de payer. Clément IV donna au légat un pouvoir fort ample, tant pour exiger le recouvrement de la taxe, nonobstant toute opposition, que pour suspendre des fonctions ecclésiastiques, interdire et excommunier au besoin quiconque persisterait dans une résistance coupable. Les cisterciens, les chartreux, les templiers, les hospitaliers, les chevaliers teutoniques, exempts d'impôts en vertu d'anciens privilèges, étaient seuls exceptés jusqu'à décision contraire¹. Les prédications de la croisade contre Manfred recommencèrent, avec promesse de cent jours d'indulgence pour ceux qui y assisteraient. Autorisation fut donnée de convertir les vœux pour la Terre-Sainte en un vœu pour la Sicile, sans rien retrancher des pardons accordés aux fidèles lorsqu'ils avaient pris la croix². Enfin, vers la fin du mois de mars, l'archevêque de Cosenza et un notaire apostolique partirent de Pérouse, porteurs du traité de concession définitivement arrêté par la cour romaine. Aucune modification n'était apportée aux articles relatifs à la dignité sénatoriale, à laquelle le comte d'Anjou devait renoncer dès qu'un ordre du chef de l'Église le lui enjoindrait. On exigeait, qu'en présence de deux ou trois évêques et de témoins laïques dignes de foi, il fit serment d'exécuter de point en point et sans user de détours les conditions formellement stipulées, sous peine, s'il y manquait, d'excommunication et de déchéance. L'acte, signé par le prince français et par les prélats garants du traité, devait être écrit en double original, dont l'un des deux resterait entre les mains du pape³. Cette affaire une fois conclue, il était permis au légat de faire remettre au comte

1. Perusie, 19 martii 1265. *Regest. Clem.*, Lib. 1, n° 216.—Onze jours plus tard, le 30 mars, le pape autorisait au besoin la levée de la décime sur tous ceux qui en étaient exempts. (Martenne, n° 38.)

2. 7 martii 1265. *Epist. Clem.*, Lib. 1, Cur., n° 1, f° 59. (Voir à la fin du volume, Documents, n° 5.)

Et qui vol camjar Romania
Per la guerra de Lombardia
Nostres legatz, don deu vos dic per ver,
Qu'ils vendon Dien e 'l perdon per aver.

(Raynouard, *Poésies des Troubadours*, t. IV, p. 439.)

3. 27 mart. Martenne, num. 34, 35, 36 et 37, p. 115-117.

d'Anjou l'argent de la décime à mesure des recouvrements. Clément IV ne négligea pas d'écrire au roi de France, duquel on ne pouvait se passer. En rappelant au pieux Louis que le but de cette guerre était de rendre la paix au monde et d'ouvrir la Terre-Sainte aux chrétiens, il l'engageait, pour le salut de son âme, à favoriser une si utile expédition en avançant de l'argent à son frère, sous la garantie de l'Église romaine ¹.

Le cardinal Otobono, de Saint-Adrien, fut désigné pour la légation d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, avec mission expresse d'y lever la décime et d'obtenir du roi Henri, toujours prisonnier de Leicester, un acte régulier de renonciation à la couronne de Sicile ². Ce prince accorda ce qu'on exigeait de lui, et le titre, revêtu du sceau royal, fut remis au légat le 26 juin suivant ³. Par ce moyen, les difficultés qui tenaient tout en suspens à la cour de France se trouvèrent aplanies. Le comte d'Anjou signa le traité, et comme Gantelme, son lieutenant à Rome, était mort, il envoya pour le remplacer un officier avec quelques hommes d'armes, en promettant d'arriver lui-même dans cette ville avant les fêtes de la Pentecôte.

Cette nouvelle causa une joie d'autant plus vive à la cour pontificale, que Clément IV, malgré de grands sacrifices pour empêcher les progrès de son ennemi dans le centre de l'Italie, était à Pérouse, environné de périls. Le lieutenant de Charles, réduit par le manque d'argent à restreindre sa dépense, perdait tout crédit sur l'esprit du peuple de Rome. Cet officier s'était à diverses reprises adressé au pape, qui lui avait fait avancer par des marchands florentins, et moyennant le cautionnement des églises, quelques fonds remboursables à Troyes ou à Paris, le 15 août, sur la décime levée en France ⁴. Mais ces secours insuffisants ne lui permettaient de subvenir qu'en partie aux besoins de ses soldats. Beaucoup de Gibelins rentraient dans la ville, et il

1. 28 et 31 mart. *Epist. Clem. IV*, Lib. I, num. 223 et 224.

2. 4 maii. *Regest.*, Lib. I, n° 38, f° 8. — *Annal. eccles.*, 1265, § 61.

3. Rymer, *Fœd. et convent.*, t. I, p. 815. — Edmond obtint en compensation les biens confisqués de la famille de Montfort après la mort de Leicester, qui périt au combat d'Evesham, le 4 août 1265. Ce prince fut la tige de la maison de Lancastre dont un des descendants enleva, dans la suite, le trône à la branche légitime.

4. 3,000 livres tournois. 25 aprilis 1265. — Martenne, n° 48, p. 121

y régnait un tel esprit de discorde et de confusion, qu'on craignait à Pérouse que les inconstants Romains ne se donnassent à Manfred¹. Chaque jour c'étaient de nouveaux actes de violence non réprimés ; les citoyens se barricadaient dans leurs demeures, pour s'y défendre contre les gens de rapine, maîtres de la voie publique. Dans la Marche d'Ancône, le cardinal de Saint-Martin luttait avec désavantage contre les forces supérieures du roi de Sicile, et jusque dans Pérouse des discussions s'étaient élevées entre les bourgeois et la cour pontificale². Le pape adressait à son légat en Provence messages sur messages pour faire activer les préparatifs. « Notre cœur, écrivait-il, ressent
« d'extrêmes angoisses en voyant les tribulations éprouvées par
« l'Église dans diverses parties du monde, et principalement
« dans l'État romain, dont la subversion totale est imminente,
« s'il n'y est pourvu très-prompement. Afin de prévenir un si
« grand malheur, nous te recommandons de presser le comte
« d'Anjou d'envoyer tout de suite des renforts à Rome et d'y venir
« lui-même le plus tôt possible. Nous empruntons l'argent des-
« tiné à la solde des troupes, et notre intention est que les pré-
« teurs soient remboursés par toi, sans aucun retard, sur les
« fonds de la décime³. »

Cependant les efforts des prédicateurs de la croisade n'avaient pas été vains. Comme, d'une part, cette expédition souriait à l'esprit aventureux de la chevalerie française ; que, d'autre part, le royaume de Sicile passait pour le plus fertile et le plus riche de l'Europe ; qu'enfin de grandes indulgences étaient offertes aux champions du Christ, nombre de guerriers s'engagèrent par un vœu solennel. On leur donna pour livrée une croix mi-partie de blanc et de rouge⁴. De grandes levées d'hommes et d'argent furent faites en Provence⁵ et en Anjou. La paye des soldats fut

1. 25 aprilis. Martenne, n° 46, p. 123.

2. Perusia, 21 maii 1265. *Regest.*, Lib. 1, n° 140, p. 33.

3. 14 aprilis 1265. Martenne, n° 45, p. 122.

4.
Et lors fut une croisierie
Dont on portoit la croiz partie ;
Les croiz furent, si com me semble,
De blanc et de vermeil ensemble.

(*Chron. métrique de S.-Magloire*, Coll. Buchon, t. VII, p. 11.)

5. Et si volet que us siervon leyalmen

assignée sur le produit de la décime, ressource dont l'insuffisance devait être bientôt reconnue. Béatrix vendit ses bijoux et tout ce qu'elle avait de précieux, trop heureuse d'obtenir la couronne à ce prix, dût-elle ne la porter qu'un jour ! Ses instances aux membres de la haute noblesse furent si pressantes, que beaucoup de seigneurs de grand renom promirent d'embrasser sa cause. On remarquait parmi eux Bouchard, comte de Vendôme, et Jean son frère ; Hugues de Balze, Guillaume et Pierre de Beaumont, Guy et Philippe de Montfort, tous deux fils de Leicester ; les maréchaux de Mirepoix et de Boisselve, le fils du comte de Soissons, Guy de Montmorency, Guillaume l'Estendart, Guy de Mello, évêque d'Auxerre, sage, dit une chronique, et preux aux armes, sous l'ombre et la couverture d'évêque¹ ; un sire de Vaudemont, et d'autres encore qui appartenaient à d'illustres maisons de France, de Brabant et de Provence². Le gendre de Charles d'Anjou, Robert de Béthune, petit-fils de Marguerite la Noire, comtesse de Flandre, amena un corps considérable d'hommes d'armes flamands et du comté de Boulogne. Ce jeune prince, à peine âgé de dix-huit ans, fut mis sous la conduite du connétable Giles de Trascignies, dit *le Brun*, vieux guerrier d'ancienne chevalerie, qui avait été élevé à cette haute dignité dans la dernière croisade, après la mort d'Imbert de Beaujeu³. Les forces réunies à Lyon s'élevaient à cinq mille hommes d'armes, six cents arbalétriers et de quinze à vingt mille fantassins⁴. Comme

Los Proenzals, senher coms, gardats los
De la forza de tolz vostres baillos
Que fan a tort molt gren comandamen.

(Raynouard, *Poésies des Troubadours*, t. IV, p. 238.)

1. Guilielm. de Nangiaco, 1265, *Script. rer. Francic.*, t. XX, p. 421.

2. Voir dans Papon, t. III, *Preuves*, n° 1, les noms des chevaliers français qui eurent part à la conquête de Naples.

3. Ce fut en 1262 que la charge de connétable devint la première dignité de l'État. Avant cette époque, le connétable avait l'intendance des écuries du roi, et conduisait à la guerre les officiers de sa maison. Dans le siècle précédent, le sénéchal était le chef de l'armée, mais depuis la mort de Thibaut de Blois, en 1191, on ne nomma plus de sénéchal, et le connétable commanda les troupes par commission jusqu'en 1262, que cette prérogative devint un droit de la charge. Elle fut supprimée en 1627 par Louis XIII.

4. *Annales veteres Mutinens.*, p. 67. — 60,000 hommes, *Chron. Parmense*, p. 780. — 40,000, Barthol. del la Pagliola, *Storia di Bologna*, p. 276. — *Virorum equestrium*, 5,000 ; balistar., 600 ; pedit., 20,000. (Barth. Scriba, *Lib. vi*, ann. 1265, p. 565.)

on manquait de vaisseaux pour transporter par mer une si grande multitude, Charles, pressé d'arriver à Rome, s'en sépara. Laissant au connétable, sous le nom du jeune comte de Flandre, le commandement de l'armée qui devait traverser les Alpes, il prit avec lui mille lances d'élite et se rendit vers la fin d'avril à Marseille, pour s'y embarquer. Vingt galères l'attendaient dans ce port.

De son côté Manfred amassait beaucoup d'argent, levait des soldats et faisait approvisionner les places de la frontière. Il appela d'Afrique de nouvelles compagnies de Sarrasins et fit enrôler en Allemagne des hommes d'armes, auxquels une forte paye fut promise. Une flotte de quatre-vingt-quatre galères pi-sanes et siciliennes, sans compter beaucoup de navires plus petits, tenait la croisière entre la Sardaigne, la Corse et les côtes d'Italie¹. De nombreux postes d'observation furent établis le long des plages romaines; on éleva à l'embouchure du Tibre des remparts de gazon, garnis de palissades; un barrage de grosses pierres et de solives défendait l'entrée du fleuve. Enfin, dans le royaume, Manfred prévint les feudataires de mettre sur pied leurs contingents féodaux. Jusqu'alors aucune défection ne s'était manifestée, et ce prince se trouvait à la tête de forces considérables, tandis que l'armée ennemie était encore à Lyon, où le manque d'argent la retenait.

Sur ces entrefaites, un événement de peu d'importance par lui-même fut regardé par le roi de Sicile comme un heureux présage du succès de la guerre. Le chef des Provençaux, nouvellement arrivé à Rome, guerrier de haute stature et d'un cœur de fer², brûlait du désir de se signaler. Précisément alors un corps d'Allemands, sous les ordres de Jacques-Napoléon, occupait près de Tivoli la forteresse de Vicovaro. Le présomptueux Provençal, comptant trop facilement sur une victoire complète, marcha contre cette troupe à la tête de ses gens et de cavaliers campaniens à la solde du pape. Mais il fut battu, fait prisonnier et envoyé à la cour de Sicile, où l'on fit à cette occasion de

1. Riccordano Malespini, cap. 177, p. 999.

2. Statura magnus, corde ferreus. (Sabas Malaspina, Lib. II, cap. 17, p. 813.)

grandes réjouissances. Les astrologues, consultés par Manfred, prétendirent que l'état du ciel lui annonçait d'autres triomphes plus éclatants¹ : prédiction trompeuse que les faits devaient bientôt démentir.

On apprit enfin à Pérouse que la flottille du comte d'Anjou s'était mise en mer, et que, battue par le mauvais temps, elle avait relâché à Porto Venere, sur la côte ligurienne, le jour de l'Ascension. Quoique la nouvelle de ce départ vint fort à propos pour relever les espérances de la cour romaine, l'habile pontife, écoutant avant tout la voix de la prudence, se promit de ne point accorder d'entrevue au prince français avant de lui avoir lié les mains de telle sorte que rien ne restât en litige, tant pour le royaume que pour la dignité de sénateur. A cet effet, quatre cardinaux, un prêtre et trois diacres furent envoyés à Rome. C'étaient Ambaldo, du titre des Douze-Apôtres; Richard de Saint-Ange, Jean de Saint-Nicolas *in carcere*, et Jacques de Sainte-Marie *in cosmedin*². Ils avaient mission d'exiger du futur roi de Sicile le serment d'obéissance, et d'en obtenir toutes les garanties possibles, avant de lui conférer, au nom du souverain pontife, l'investiture et la dignité royale.

Le comte d'Anjou, se reposant sur la Providence, dont il croyait servir les desseins, s'était en effet mis en mer malgré un très-gros temps. Il eut le bonheur de ne pas rencontrer la croisière sicilienne. Depuis plusieurs jours le vent soufflait avec tant de violence, que l'amiral de Manfred, supposant que la tempête ne permettrait pas à l'ennemi de se hasarder dans ces parages, avait gagné le large pour ne point être jeté lui-même à la côte. La flottille provençale parvint sans trop d'avaries jusqu'en vue des rivages toscans, mais là une furieuse bourrasque sépara les navires et échoua la galère royale sur un banc de sable près de Porto Pisano. Guido Novello, le commandant des Gibelins de Pise, accourut et faillit prendre le prince français, qui ne se sauva du péril qu'à grand-peine. Le vent, de plus en plus impétueux,

1. Veniunt astrologi, certam spem regi de prosperis successibus pollicentur. (Sabas Malaspina, Lib. II, cap. 16, p. 814.)

2. 19 et 20 maii 1265. Martenne, num. 57, 60 et 62, p. 130 et 134. — L'Ascension, en 1265, tombait le 14 mai.

poussa ensuite vers une terre basse et découverte ; le pilote la reconnut : c'était la plage romaine. Tout aussitôt Charles, se jetant dans un frêle esquif, ordonna d'aborder, dût-il périr dans les flots. Son audace le sauva. Le lieu où il prit terre n'était distant du Tibre que de quelques milles, et les Guelfes de Rome, bientôt instruits de son arrivée, accoururent et le conduisirent en triomphe au monastère de Saint-Paul, où il attendit ses navires : c'était le jeudi 21 mai. Quand la mer fut apaisée, l'escadre provençale se rallia à l'embouchure du fleuve, détruisit les travaux qui barraient le passage et remonta en trois jours jusqu'à Rome¹.

Le peuple de la ville se persuada qu'un miracle avait sauvé le prince : « Sainte Marie, s'écriait-il, que ne doit-on pas attendre d'un homme qui ne craint ni les embûches de ses ennemis, ni la fureur de la tempête ? En vérité, la main de Dieu le conduit². » Les Gibelins n'osant plus sortir de leurs maisons, les troubles cessèrent comme par enchantement. La veille de la Pentecôte, une grande multitude de gens de tout âge, laïcs, clercs, moines, des branches de verdure à la main, se rendit à Saint-Paul en chantant des cantiques d'actions de grâces. Le clergé accompagna processionnellement Charles d'Anjou à son entrée dans Rome ; la noblesse guelfe lui fit cortège. Le peuple encombrait les rues, chantant, dansant, se poussant, faisant retentir l'air de bruyantes acclamations. Il y eut des joutes où la chevalerie rompit des lances ; le sénateur reçut des présents de bienvenue, et les fêtes furent si splendides que, de mémoire d'homme, on n'avait vu rien de semblable³. Le logement du prince avait été préparé au palais de Latran, ce qui lui attira de vifs reproches du chef de l'Église : « Tu as fait volontairement et sans nécessité, » ainsi s'exprimait Clément, « ce que jusqu'alors personne n'avait osé faire. Par ton ordre, assure-t-on, les gens sont entrés dans notre demeure, comme si Rome manquait de maisons spacieuses pour te recevoir. Ne t'offense

1. Sabas Malaspina, *Lib. II*, cap. 17, p. 814 et 815.

2. Guilielm. de Nangiaco. (*Script. rer. Francic.*, t. XX, p. 491, A.)

3. Sabas Malaspina, *Lib. II*, cap. 17 et 18, p. 814 et 815. — Martenne, n° 65, p. 135. — En 1265, la Pentecôte tombait le 24 mai.

« pas toutefois de l'injonction que nous te faisons d'en sortir.
 « Notre dessein n'est pas de te chasser malhonnêtement, mais
 « de te rappeler aux devoirs de la bienséance. Tiens donc pour
 « certain que jamais nous ne souffrirons qu'un sénateur, quels
 « que soient son rang et son mérite, s'établisse dans un de nos
 « palais ¹. »

Charles d'Anjou avait demandé d'aller à Pérouse, ou, s'il ne pouvait y être reçu, que le pape vint lui-même à Rome pour la cérémonie de l'investiture. « Quoique ton arrivée nous remplisse
 « d'allégresse, répondit Clément, comme notre présence à Rome
 « ne nous parait pas opportune, nous ne pouvons, quelque pres-
 « santes que soient tes instances, nous rendre dans cette ville,
 « mais, pour que ton affaire ne souffre aucun retard, nous en
 « chargeons nos chers fils les cardinaux de Saint-Ange, de Sainte-
 « Marie *in cosmedin*, de Saint-Nicolas, de Saint-Adrien et des
 « Douze-Apôtres. Nous ne voulons pas que, pour venir nous voir,
 « tu exposes ta personne aux périls de la route. Toutefois, si tu
 « persistes dans ce dessein, ta présence nous sera agréable ². »
 On ne lui en laissa pas le temps. Ordre avait été donné aux car-
 dinaux de faire diligence ³, et, le 29 mai, huit jours après l'ar-
 rivée du comte d'Anjou à Saint-Paul, ils se rendirent, en grand
 appareil, à la basilique de Saint-Jean-de-Latran. Là, devant le
 maître-autel, en présence du clergé, des nobles et du peuple,
 lecture fut faite des conditions acceptées par le prince pour ob-
 tenir la couronne de Sicile. Il prêta serment et reçut, avec le
 titre de roi, une investiture provisoire par le drapeau de l'Église,
 sous la réserve de l'hommage lige, et en attendant l'investiture
 définitive que le pape lui-même conférerait dans le temps et le
 lieu convenables. Voici les principales stipulations de cet acte,
 prélude de grands changements politiques et d'événements dés-
 astreux pour l'Italie ⁴ :

Charles d'Anjou recevait, à titre de fief de l'Église romaine, et
 à perpétuité, pour lui et ses descendants légitimes, par ordre de

1. 19 maii. *Regest. Clem. IV*, Lib. I, n° 21, f° 4. — Martenne, n° 72, p. 141.

2. Sans date. — On voit au Registre qu'elle fut écrite entre le 19 et le 29 mai.

3. Sans date. — *Lettres des Papes*, t. XXXV, f° 177.

4. 29 maii 1265. *Annales eccles.*, § 14. Ex libris *Privat. Rom. Ecclesie*, t. III, p. 19.

primogéniture, le royaume de Sicile et toutes les terres situées entre le Phare et la frontière ecclésiastique, à l'exception de Bénévent et de son territoire. A défaut d'enfants mâles dans la ligne directe, les femmes succédaient. En cas d'extinction de la famille angevine, la couronne passait à Alphonse, comte de Poitiers, et à ses descendants, puis à un fils de Louis IX, à l'exclusion expresse de l'héritier présomptif du trône de France. L'héritière, non mariée, ne pouvait prendre pour époux qu'un prince bon catholique, fidèle à la sainte Église et agréé par le pape ; autrement elle encourait la perte de ses droits.

Dans aucun cas les États siciliens ne devaient être partagés entre plusieurs héritiers, ni échoir à un enfant illégitime.

Les précautions les plus minutieuses étaient prises pour que les rois de Sicile ne pussent étendre leur puissance sur le reste de la Péninsule ou sur la Germanie. A cet effet, Charles s'obligeait, tant pour lui-même que pour ses successeurs, à ne s'ingérer ni directement ni indirectement dans l'élection des souverains de l'Allemagne, de la Lombardie et de la Toscane ; à n'occuper, acquérir ou s'approprier aucun de ces États, sous peine d'excommunication. « Comme la volonté expresse du siège apostolique, » portait l'acte de concession, « est que l'Italie méridionale soit à jamais séparée de l'Allemagne et que ces deux royaumes n'obéissent point à un même prince¹, s'il arrive que le roi Charles ou l'un de ses successeurs fût élevé à l'empire ou à la seigneurie des États susdits, il ne pourrait l'accepter qu'après avoir renoncé à la couronne de Sicile. Dans ce cas, il émanciperait son héritier le plus proche et lui céderait ses droits, sans en rien retenir. Le nouveau souverain, s'il était âgé de dix-huit ans, exercerait tout de suite la puissance royale, sinon, il resterait jusqu'à cet âge sous la tutelle du chef de l'Église. Enfin, si personne n'était apte à succéder, le siège apostolique prendrait possession des provinces siciliennes. »

Le cens annuel, élevé à 8,000 onces d'or, au poids général du

1. Cum prorsus intentionis sit Eccles. Rom. ut regnum nullo unquam imperio uniatum, ut scilicet unus Romanus imperator et Siciliae rex existat, etc. (*Annal. eccles.*, 1265, § 14.)

royaume ¹, était payable le jour de Saint-Pierre, dans le lieu habité par le pape, et tout retard entraînait une punition rigoureuse. Au bout de deux mois le roi encourait l'excommunication. Deux mois de plus, ses États tombaient sous l'interdit. Enfin, s'il laissait écouler huit mois sans se libérer, il perdait ses droits au trône.

Ses devoirs de feudataire étaient réglés de la manière suivante : Chaque année, un palefroi blanc, beau et de bonne race, devait être présenté au souverain pontife, en signe de vasselage ². Chaque fois enfin que les nécessités de l'Église romaine le réclameraient, trois cents chevaliers bien armés, et avec chacun quatre chevaux ou trois au moins, devaient servir, aux frais du roi de Sicile, pendant trois mois, sous la bannière pontificale, et être employés, soit à Rome, soit dans la province maritime, les campagnes, le duché de Spolette, le patrimoine de saint Pierre, la Marche d'Ancône, la Romagne, la Toscane, soit enfin dans les autres terres dépendantes de l'Église en Italie. Le pape pourrait exiger qu'on fournit à leur place un secours de navires.

Six mois après que le comte d'Anjou serait maître du royaume, ou en occuperait une portion assez considérable pour qu'il pût à bon droit s'en réputer le souverain, il devait payer au saint-siège, en cinq termes, cinquante mille marcs sterling ³, savoir : 10,000 comptant, et le reste de six mois en six mois, jusqu'à parfaite libération. En cas de non-paiement, il se soumettait d'avance aux peines spirituelles que le pape lui infligerait.

Il était interdit au roi et à ses successeurs, toujours sous peine d'excommunication, de rien posséder, même à titre onéreux, dans l'État ecclésiastique. Défense leur était faite d'y accepter l'office de podestat, celui de sénateur, ou quelque autre que ce fût. Si le roi envahissait le territoire pontifical, et si, après avoir été requis de s'en retirer, il n'en sortait point dans le

1. Ad generale pondus ipsius regni. — Cette expression signifie qu'on retenait dix pour cent, ce qui réduisait les 8,000 onces à 7,200, dont chacune, pesant 21 gram. 04 décigr., vaudrait aujourd'hui poids pour poids 63 fr. 12 c., si elle était sans alliage. D'après ce calcul, le cens en monnaie actuelle serait de 454,464 fr., qui, au XIII^e siècle, représentaient approximativement cinq fois cette somme.

2. In recognitionem veri domini eorumdem regni et terræ. (*Annal. eccl.*, 1265, § 14.)

3. 50,000 marcs sterling valaient 200,000 marcs tournois.

délai de trois mois, il encourait la déchéance, ses héritiers perdaient leurs droits successifs, et le royaume faisait retour l'Église romaine.

Les ecclésiastiques étaient exempts de tailles et de collectes. Ceux qui avaient été chassés de leurs sièges les reprenaient; on leur restituait leurs immeubles et les biens mobiliers qui pourraient être retrouvés. La liberté des élections était garantie, sans que l'autorisation royale fût désormais nécessaire pour y procéder, ni qu'elles eussent besoin d'approbation.

Les causes qui concernaient le clergé ne devaient, sous aucun prétexte, être portées devant les tribunaux séculiers, sauf les cas de jurisprudence féodale. Le droit d'appel au saint-siège était rétabli.

Les prélats qui tenaient des fiefs continuaient à prêter au roi le serment de fidélité, ainsi que leurs prédécesseurs l'avaient fait; ceux qui, pour ces biens, devaient le service militaire et l'hommage, y restaient soumis, mais en réservant expressément les immunités ecclésiastiques, l'autorité et la juridiction du saint-siège.

Restaient abolies toutes constitutions et ordonnances publiées par le ci-devant empereur Frédéric, par Conrad ou par Manfred, à l'effet de limiter les droits et les prérogatives du clergé.

Le roi renonçait au droit de régale sur les églises vacantes, et il lui était interdit de s'ingérer en aucune manière dans l'administration de leurs biens.

Nobles et bourgeois étaient mis en possession des privilèges et immunités dont leurs ancêtres avaient joui sous le bon roi Guillaume.

Les bannis étaient rappelés et rentraient dans leurs biens. Les captifs et les otages, régnicoles, Romainns, Lombards, Toscans ou autres, recouvraient leur liberté.

Le roi promettait enfin de n'entrer dans aucune confédération, et de ne former aucune ligue ou alliance contre le saint-siège. S'il le faisait non sciemment, il serait tenu de s'en retirer aussitôt qu'il en aurait reçu l'injonction.

Le serment fait et l'investiture donnée au nom du pape, on en dressa un acte pour être soumis à l'approbation pontifi-

cale¹. Charles prit, à compter de ce jour, le titre de roi, et data ses dépêches de la première année de son règne. « Cette heureuse « nouvelle, lui écrivit Clément, a rempli notre cœur de joie. « Levant nos mains vers le ciel, nous nous sommes écrié: Daigne, « ô mon Dieu ! confirmer ce que nous avons fait pour ta gloire ! « Déjà, eu effet, les bruits venus des pays situés au nord des « Alpes s'accordent à dire que la France et la Provence s'arment « pour toi ; que ton frère lui-même, manifestant par des actes « l'affection qu'il te porte, sollicite les barons à embrasser ta « cause², et que, sans aucun doute, ses instances ne seront pas « vaines. »

Le 21 juin, vingt-trois jours après la cérémonie de l'investiture, le nouveau roi prit solennellement possession de la dignité sénatoriale dans le cloître du monastère de Sainte-Marie *in ara cæli*, au Capitole. Son chancelier, Geoffroi de Beaumont, archevêque de Besançon, y assista comme témoin³.

Non-seulement Charles d'Anjou avait laissé au chef de l'Église le soin de payer les hommes d'armes qui l'avaient précédé à Rome, mais lui-même venait de débarquer avec mille cavaliers sans chevaux, sans équipages et sans argent. Il avait compté sur les subsides du saint-siège, et, comme rien ne se trouva prêt, il envoya à Perouse maître Denis Des Essarts, son chapelain, pour y contracter en son nom, et sous la garantie de la chambre apostolique, un emprunt destiné à faire face aux premiers besoins. Le pape y donna son consentement et fit relever de l'excommunication des marchands de Florence et de Sienne qui prêtèrent vingt mille livres tournois. Le remboursement du capital et des intérêts, fixé à la fin de septembre, fut assigné sur la décime de France⁴.

Pendant Manfred, quoique douloureusement surpris que la flottille provençale eût échappé à ses nombreux vaisseaux, ne se laissait pas abattre par ce revers inattendu. La fortune, long-

1. La ratification de cet acte eut lieu à Pérouse, le 2 des nones de novembre an 1^{er} (4 nov.).

2. Pro te factus est prædicator (11 julii 1265. — Martenne, n° 89, p. 153.)

3. Vitali, *Storia dei Senatori di Roma*, p. 140. Ce monastère, habité en 1265 par des Bénédictins, était construit sur l'emplacement du temple de Jupiter Capitolin.

4. 3 junii 1265. — Martenne, n° 69, p. 139.

temps favorable, commençait à l'abandonner ; il redoubla d'efforts pour la retenir. Son plan était d'envahir avec de grandes forces l'État romain et d'y exterminer les Français avant l'arrivée de la grande armée que déjà, suivant un bruit sans fondement, on croyait parvenue en Lombardie ¹. A cet effet, dans la première quinzaine de juillet, il s'avança avec la plus grande partie de ses troupes jusqu'auprès de Tivoli, qu'il chercha vainement à surprendre ². Charles d'Anjou, qui, avec le produit de l'emprunt, avait équipé ses cavaliers, donna la chasse à des détachements siciliens dont les courses s'étendaient jusqu'aux portes de Rome, mais le pape, plus prudent, condamna ce qu'il appelait une témérité inutile. Il remontra sagement que, si aucun secours n'était attendu, la nécessité de repousser l'ennemi justifierait une lutte inégale, mais que, lorsque des forces considérables étaient sur le point d'arriver, celui sur qui reposaient de si graves intérêts ne devait point, pour des avantages sans importance, compromettre le succès de la guerre ³. Joignant l'action aux conseils, Clément annonçait en Angleterre et en France les progrès de Manfred, déplorant, dans les termes les plus propres à émouvoir les fidèles, et les malheurs de l'Église, et l'extrême pauvreté qui paralysait ses efforts ⁴. Il écrivait lettres sur lettres au roi Louis IX pour en obtenir des secours efficaces, le suppliant, dans l'intérêt du salut de son âme et au nom du Rédempteur, de prendre pitié de son propre sang, et de ne point abandonner le siège apostolique à la fureur des tempêtes ⁵. Il demandait des décimes au clergé, et, comme beaucoup de prélats réclamaient contre les taxes qu'ils trouvaient exorbitantes, le pape, après leur avoir démontré l'utilité de ces impôts, ajoutait : « Payez la décime sans murmurer, payez également et sans réclamation les centièmes pour Jérusalem et pour Constantinople : autrement vous vous exposeriez à être traités en belles ⁶. » Lui-même n'épargnait pas l'argent. Il faisait à

1. juillet 1265. — Matteo, § 152.

2. 13 julii 1265. — Martenne, n° 96, p. 160.

3. 18 julii 1265. *Regest. Clement. IV*, Lib. I, n° 42. — Martenne, n° 104, p. 163.

4. 23 junii. *Regest.*, Lib. I, n° 67, f° 14. — 18 julii. Martenne, n° 105, p. 165.

5. Martenne, num. 105, 135, p. 165, 185, et *passim*.

6. 13 julii 1265. — Martenne, num. 94 et 95, p. 158 et 159.

Charles de fortes avances, et, pour se procurer les fonds, il engageait des biens ecclésiastiques et payait des intérêts usuaires que les prêteurs prélevaient sur la somme principale¹. Précisément alors un emprunt de cent mille livres était reconnu nécessaire, et, malgré l'opposition d'une partie du sacré-collège², le pape consentait à hypothéquer les possessions libres des églises de Rome, à l'exception de celles des cardinaux titulaires, des basiliques de Saint-Pierre et de Latran, des hôpitaux et du couvent de Saint-Grégoire; ce qui donnait lieu à de grandes plaintes. De nouvelles et pressantes instructions furent envoyées aux légats, aux évêques, aux frères mendiants, pour prêcher la croisade et décider le peuple à embrasser une cause qu'on lui présentait comme celle de Dieu lui-même³. Afin de grossir plus promptement l'armée du Christ, autorisation fut donnée d'absoudre, pourvu qu'ils prissent la croix, les incendiaires, les excommuniés pour refus de décimes, les sacrilèges, les devins, ceux qui avaient frappé des clercs ou vendu des marchandises aux musulmans, les ecclésiastiques concubinaires, interdits, suspendus, ou qui, contrairement aux statuts de l'Église, se seraient livrés à l'étude de la physique ou de la jurisprudence⁴. Sur ces entrefaites, des mécontents cherchèrent à exciter des troubles à Rome; l'archevêque de Cosenza et l'évêque d'Avignon furent envoyés contre eux. Cette mission remplie, l'infatigable Pignatelli avait ordre de se rendre dans l'Italie supérieure, d'y faire réparer les ponts et les routes, d'armer les milices et, en un mot, de préparer des secours de toute sorte à l'armée française. L'évêque Geoffroi de Beaumont était chargé en même temps d'apaiser les discordes intestines qui en Lombardie troublaient la plupart des villes guelfes, de détacher Brescia et plusieurs autres communes de la ligue gibeline, de susciter enfin à ceux

1. 23 august. 1265. Usura detracta de summa totali ad quantitatem modicam totum residuum reducetur. (Martenne, n° 136, p. 190.)

2. 3 august. 1265. — Martenne, n° 118, p. 176.

3. 2 septembris 1265. *Rejest.*, Lib. 1, *Cur.*, n° 25, f° 64. — Martenne, num. 144 et 145, p. 196, donne à cette lettre la date du 14 septembre.

4. Necnon presbyteros et religiosos quoslibet qui, contra constitutionem Ecclesie, leges vel physicam audierint. (Martenne, n° 145, p. 199.)

de cette faction autant d'obstacles qu'il pourrait¹. Rien ne fut négligé pour exciter des soulèvements populaires dans le royaume de Sicile. Dès l'année précédente, S. Severino, le chef des exilés, avait levé des troupes avec l'argent du pape, et réuni dans la Marche d'Ancône les ennemis de Manfred. Déjà des habitants de la Pouille s'étaient rangés sous son drapeau, et chaque jour en augmentait le nombre. Des frères Mineurs et des Dominicains franchissaient la frontière pour remuer les esprits : ils proclamaient Charles d'Anjou le soutien de la religion, le modérateur des impôts, le restaurateur de la liberté. Vainement on chercherait dans la société actuelle rien de comparable à l'action exercée, dans le XIII^e siècle, par les frères mendiants sur l'opinion publique. Missionnaires infatigables, inquisiteurs de la foi, et chargés de signaler les hérétiques au bras séculier, personne ne pouvait les voir avec indifférence. Pour les uns, ils étaient des saints que Dieu lui-même inspirait; pour les autres, des espions, des agents de troubles, dignes des plus cruels châtimens. Le château et la chaumière s'ouvraient devant eux; ils étaient tout à la fois les conseillers du peuple et les confesseurs des princes. Saint Louis, plein d'admiration pour ces frères, avait coutume de dire que, s'il pouvait partager son corps en deux, il en donnerait une moitié aux Mineurs, et l'autre aux Dominicains. Mais cette haute faveur avait excité entre les deux ordres une jalousie, une rivalité, source intarissable de querelles. Ils se disputaient la préséance avec un orgueil qui ne comportait pas l'humilité dont ils faisaient profession. Chaque ordre s'appliquait à enlever à l'autre ses plus habiles sujets, et souvent l'autorité pontificale dut intervenir pour mettre fin à ces luttes intestines². A l'approche de la crise décisive, qui éveillait dans tous les cœurs la crainte ou l'espérance, les frères mendiants prodiguaient les promesses à quiconque embrassait le parti de l'Église; leurs sourdes menées dans le royaume frayaient le chemin à l'invasion étrangère. Manfred, averti de ce qui se passait, rentra momentanément en Pouille, tant pour s'y procurer de nouvelles

1. *Regest. Clement. IV*, Lib. 1, num. 159 à 167.

2. *Regest. Inn. IV*, Lib. 1, n^o 741, f^o 116 et *passim*.

ressources que pour châtier les coupables et raffermir la fidélité de ses barons. Des signes dans le ciel, regardés comme les avant-coureurs d'événements funestes, s'étaient montrés¹, mais les astrologues du roi les prirent pour un heureux présage. Le premier soin de ce prince fut de convoquer en parlement général à Bénévent les possesseurs de fiefs et les députés des villes, pour leur exposer la situation des affaires² : ils y vinrent en grand nombre, et montrèrent d'assez bonnes dispositions. Manfred peignit en termes chaleureux le sort déplorable qui leur était réservé, s'ils tombaient sous le joug des Français, gens pauvres et féroces, auxquels, disait-il, une insatiable avidité mettait les armes à la main³. Le frère du roi de France voulait s'emparer d'une couronne à laquelle il n'avait aucun droit ; ses chevaliers convoitaient les terres et l'argent dont ils s'approprièrent à dépouiller les possesseurs légitimes ; si la victoire restait à ces aventuriers, l'antique prospérité du royaume serait à jamais détruite. En finissant Manfred exhorta ceux qu'il appelait ses sujets fidèles à faire les derniers efforts contre l'ennemi commun, promettant de son côté de récompenser généreusement leurs services. On convint d'une grande levée de troupes, et le rendez-vous général fut indiqué dans la vallée du Garigliano, vers le commencement de septembre. Comme, depuis longtemps, les mercenaires étrangers étaient le nerf de l'armée sicilienne, des officiers furent envoyés en Allemagne, pour lever dans cette pépinière d'excellents soldats, deux mille cavaliers, en leur offrant pendant huit mois une paye plus forte que de coutume. Enfin, la plus grande partie des troupes stipendiées qui stationnaient dans les villes gibelines de la haute Italie fut rappelée.

Le parlement dissous, chacun se prépara à la guerre. Mais le zèle de la plupart des barons était plus apparent que réel ; et si le dévouement se peignait sur les visages, la trahison était au

1. Suivant Sabas Malaspina (Liv. II, chap. 20, p. 816), une comète aurait paru depuis l'arrivée de Charles à Rome. Peut-être veut-il parler de celle qui s'était montrée avant la mort d'Urbain IV.

2. Feudatarios omnes de regno toto, necnon aliquos bonos viros de singulis magnis locis districtius evocat. (*Ibid.*, loc. cit.)

3. Gens quippe ista, quæ nunc regnum et patrimonium nostrum acriter festinat invadere, ferocissima dicitur et austera. (*Ibid.*, cap. 21, p. 817.)

fond des cœurs. Les uns n'attendaient que l'arrivée des Français pour passer dans leurs rangs; d'autres traitaient sous main avec Charles d'Anjou. Dans l'intérieur du royaume, les agents secrets du saint-siège promettaient, sous la domination angevine, aux feudataires, l'abolition des lois de Frédéric II contre la noblesse; à la bourgeoisie, de grandes libertés municipales; à tous enfin une ère de bonheur : discours frivoles, mais bien propres à frapper les esprits. Comme toujours, le peuple, ennemi naturel du pouvoir qui gouverne, se laissait leurrer par ces paroles mensongères. Semblable au malade qui se retourne dans l'espoir de se trouver mieux, il croit améliorer son sort en changeant de maître : le temps seul lui enseigne, sans toutefois le corriger, que les révolutions, riches d'illusions et de mots sonores, sont pauvres de progrès et de bien-être pour tous.

A l'époque fixée, les troupes féodales se rendirent au lieu du rassemblement, et, dès qu'elles furent en assez grand nombre pour prendre l'offensive, Manfred envahit le territoire de l'Église jusqu'à Frosinone¹. Chaque jour de nouveaux renforts lui venaient des provinces, mais chaque jour aussi il pouvait voir plus clairement que la nation n'épousait point sa cause. De sourdes pratiques avaient lieu dans l'enceinte du camp; on murmurait, et jusque dans la maison du roi ses ordres étaient commentés et mal obéis. Sur ces entrefaites, trois gentilshommes vinrent, au nom de la commune de Naples, supplier Manfred de faire la paix avec le pape. Depuis que la ville était en interdit, l'archevêque ne permettait à aucun ecclésiastique de célébrer le divin sacrifice, et les habitants, catholiques zélés, étaient las, disaient-ils, de vivre comme des païens. — « S'il avait dépendu de nous de mettre un terme à la guerre, répliqua le roi, elle aurait cessé depuis longtemps, mais nos efforts ont échoué devant l'obstination et la haine injuste du souverain pontife. Tranquillisez-vous néanmoins : j'enverrai trois cents Sarrasins qui forceront vos prêtres à rouvrir les églises, et si ces derniers s'obstinent à refuser les sacrements, ils iront aux galères. — Sire, s'écrièrent

1. Matteo, §§ 154 et 159. — Dans les copies du manuscrit original les dates ont toutes été altérées. Nous avons suivi, pour la chronologie, l'excellent travail que M. le duc de Luyne a publié sur ce chroniqueur.

les députés, Naples ne veut point de gens de cette race, et leur fermera ses portes. — » Manfred congédia ces gentilshommes, mais, réfléchissant bientôt qu'un soulèvement pourrait éclater dans la ville, il les fit suivre par un de ses officiers, qu'il chargea de calmer le peuple et de le retenir dans la soumission ¹.

Cependant, à l'approche des Siciliens, Charles d'Anjou était sorti de Rome avec ses Provençaux et les Croisés d'Italie, laissant la ville fort dégarnie de troupes. Lui-même avait pris la croix, qu'il faisait aussi porter à ses hommes d'armes. Il y eut entre les deux camps de légères escarmouches. Un jour, cependant, deux compagnies de Sarrasins, ayant rencontré un parti de gendarmerie provençale, engagèrent un combat dans lequel ces musulmans eurent le dessous : peu d'entre eux auraient échappé à la mort ou à la captivité, si le comte Falcone de Gesualdo, avec trois escadrons de grosse cavalerie, ne les eût dégagés. Trente-deux Sarrasins et quelques hommes d'armes périrent dans cette rencontre. Le soir, Manfred admit à sa table le comte Falcone, et le combla de louanges ². Quelques jours plus tard, les principaux capitaines furent réunis dans la tente du roi, en conseil de guerre. La plupart ayant été d'avis d'opérer un mouvement rétrograde pour concentrer les troupes, on repassa dès la nuit suivante le Garigliano, et le camp s'établit près de Flegella, sur la rive droite du fleuve, dont les gués furent fortifiés. L'armée était nombreuse; les barons et beaucoup de syndics des villes domaniales avaient amené leurs contingents, et malgré cela, dit un témoin oculaire, chacun avait grand' peur ³ : preuve concluante de la mauvaise disposition des esprits. Quelques bannières françaises s'étant montrées sur la rive opposée, le bruit se répandit que les Croisés ultramontains arrivaient en force; et quand de part et d'autre on se croyait à la veille d'en venir sérieusement aux mains, Charles d'Anjou retourna précipitamment en arrière, pour obéir aux injonctions du pape, qui persistait à ne rien donner au hasard. Manfred annonça qu'on allait marcher vers Rome. Mais, dès le lendemain, le comte de

1. Matteo, §§ 160 et 161.

2. Matteo, § 163.

3. Con tutto questo, stettero con gran paura. (Matteo, § 167.)

Molise, qui depuis peu de jours était arrivé avec soixante hommes d'armes, représenta aux barons que leur devoir féodal se bornait à la défense du royaume et qu'on ne pouvait les obliger à envahir l'État de l'Église. Beaucoup d'entre eux ayant applaudi à ces paroles, Manfred n'essaya point de vaincre une résistance qui devait lui ouvrir les yeux sur les dispositions de la haute noblesse. Faisant donc de nécessité vertu, il permit aux récalcitrants de se retirer, mais à la condition qu'ils remettraient au grand trésorier l'argent dont ils s'étaient munis pour payer leurs hommes d'armes pendant la durée ordinaire du service. Prenant avec lui neuf mille Sarrasins, il fit sur Rome une nouvelle tentative, qui ne réussit pas mieux que les précédentes. Charles d'Anjou se tenait sur ses gardes, et le roi de Sicile, après avoir pénétré jusqu'auprès d'Ascoli, fut encore une fois rappelé dans ses États par des indices de sédition ¹.

En France, le cardinal de Sainte-Cécile venait enfin de lever les obstacles qui s'opposaient au départ de l'armée. Non-seulement il avait eu à apaiser le ressentiment de la reine, la conscience de Louis IX et le mécontentement personnel du pieux monarque contre son frère, mais sa persévérance avait été mise à de rudes épreuves par la difficulté de pourvoir aux frais de l'expédition. Charles, toujours pressé d'argent, avait établi sur le Rhône un péage fort onéreux; non-seulement le sel français était soumis dans ses domaines à une grosse taxe, mais des discussions s'étaient élevées relativement aux limites du comté de Provence. Louis IX, voyant ses réclamations mal accueillies, en éprouvait un vif ressentiment ². Le légat fit intervenir le pape dans cette querelle; Louis se contenta de belles promesses, et fournit même quelques subsides dont on avait un urgent besoin. La décime rentrait difficilement, et le cardinal, sur qui retombaient et les dépenses faites en Italie par Charles d'Anjou et celles de l'armée qu'on rassemblait à Lyon, était accusé de rigueur par les ecclésiastiques, et de trop d'indulgence par la cour romaine. Sans cesse Clément tirait sur lui des lettres de change à deux ou trois

1. Matteo, §§ 171, 172 et 178.

2. Multumque turbatus est animus fratris tui. (16 julii, ann. 2. — Martenne, n° 234, p. 371.)

mois, pour acquitter les emprunts garantis par les biens des Églises. On tremblait à Pérouse, qu'à défaut de paiement, les créanciers ne prissent possession des immeubles grévés d'hypothèques, et même que les vases sacrés ne fussent, au grand scandale des fidèles, vendus aux échéances. Pour éviter ce malheur, le pape, dans toutes ses lettres, recommandait au légal de satisfaire les marchands italiens près desquels on avait trouvé crédit. « Ce que tu nous annonces, lui écrivait-il, nous affecte profondément. Tu nous dis que, d'après les conseils du roi de France et des grands du royaume, tu as cru devoir employer l'argent de la décime à payer les troupes, et que de longtemps tu ne pourras acquitter les dettes contractées sous notre garantie par le roi Charles. Crois-tu donc que ce prince puisse vivre d'air ¹, quand ses Français et les Campaniens à sa solde lui coûtent chaque jour mille livres ², sans compter que le plus grand nombre de ses hommes manque de chevaux, et aurait besoin d'une somme plus forte pour s'en procurer? » — « Nous ne voulons pas multiplier les paroles, portait une autre lettre, mais nous sommes, nous et nos frères, dans une position si critique, que la ruine des églises paraît inévitable, si par ton habileté et ta prudence tu ne trouves moyen de venir à leur aide. » Cherches partout de l'argent, adresse-toi au roi, aux évêques, aux moines, aux bourgeois, aux usuriers, enfin, à

1. Numquid enim de vento creditur posse vivere, etc. (5 august. 1265. — Mart., n° 120, p. 178.)

2. 5 augusti 1265. Frovisenorum, et prout Turonensium. (Martenne, n° 120, p. 178.) — Voici, d'après les lettres pontificales, un relevé des emprunts souscrits en 1265 au nom de Charles d'Anjou, et hypothéqués sur la Chambre apostolique et sur les biens des Églises :

2 Kal. mart., Hugoni Jacobi etc. Senens.....	7,000 livres.
7 Kal. maii, Jacobi Ricomanni. Florent.....	3,000
5 Kal. maii, Bonav. Bernardini. Senens.....	2,000
Kal. maii, Bindo Galigai, etc. Perusia.....	1,000
3 Non. Jun., Faccio Rostano, etc. Senens.....	20,009
7 Id. Julii, Bonaguido, Nero, etc. Florent.....	4,000
10 Kal. Aug., Thomaso Spiglati, etc. Senens.....	2,930
2 Non. Aug., Peregrino Cassino, etc. Florent.....	3,000
12 Kal. oct., Petro di Casiliano, Montis Pesul.....	1,000
2 Kal. dec., Bonav. Bernardi et socii, Senens.....	10,000
Kal. dec., id. Mercat. Senens.....	10,000
Id. id. id.	500
Id. id. id.	50,000

109,432 livres.

« tous ceux qui en possèdent ¹. » Comme Charles ne cessait de solliciter de nouveaux emprunts, le pape, épuisé d'argent, et bien décidé à ne plus donner sa garantie, l'exhorta à s'adresser au roi de France, promettant d'écrire lui-même à ce prince dans les termes les plus pressants. « On pouvait espérer, ajoutait-il, « que Louis IX, à moins qu'il n'eût un cœur de pierre, se laisserait toucher par une si grande détresse. En attendant, si tu « as en Provence des biens mobiliers, vends-les, engage tes « revenus, et ne néglige aucun moyen d'obtenir les fonds dont « tu as besoin ². » Le comte de Poitiers prêta 4,000 marcs; le légat en emprunta 5,000, remboursables le 1^{er} février de l'année suivante, et avec cet argent il put enfin mettre les troupes en marche. Une partie se dirigea par les montagnes de l'Argentière, le reste par le col de Tende; et ces deux corps se réunirent à Asti vers le commencement de novembre 1265. Béatrix avait suivi l'armée; mais soit que cette princesse craignit la fatigue et les périls d'un long voyage au travers de l'Italie, soit pour toute autre cause, elle s'embarqua bientôt après dans un port de la rivière de Gênes, et rejoignit son époux à Rome.

Pierre, dit *le Petit Charlemagne*, duc de Savoie ³, et Guillaume, marquis de Montferrat, qui venait de rompre son alliance avec Manfred, ouvrirent aux Français les passages des Alpes, et leur fournirent des vivres, mais point d'argent. Celui de la décime était épuisé, et comme les troupes restaient sans solde, le marquis Guillaume supplia la cour romaine d'y pourvoir. Clément répondit que les dépenses de l'Église excédaient ses ressources à un tel point, qu'il ne pouvait la charger encore d'un aussi pesant fardeau que celui de la guerre de Lombardie ⁴. Turin et Novarre reçurent l'armée avec de grandes démonstrations d'amitié. Les habitants de Verceil étaient rentrés encore une fois dans la ligue gibeline, et avaient juré sur les reliques de saint Eusèbe,

1. 17 novembris et 31 decembris 1265. Martense, num. 182 et 210. p. 243 et 260.

2. *Ibid.*, n° 116, p. 174.

3. Pierre, né en 1203, était le septième fils du duc Thomas, et l'oncle de Béatrix, la première femme de Manfred. Il avait succédé en 1263 à Boniface, le fils d'Amédée III; il mourut en 1268. Son frère Philippe qui avait été archevêque élu de Lyon, lui succéda.

4. 30 julii, *Regest. Clem. IV*, Lib. I, n° 99. — *Ann. eccles.*, 1265, § 29.

le patron de la ville, de ne point l'abandonner. Mais leur évêque fit si bien, qu'au mépris de ce serment ils ouvrirent leurs portes aux Français ¹. Comme la Toscane était au pouvoir des Gibelins et barrait la route directe de Rome, le connétable, changeant de direction, traversa le Pô à Buffalora, pour se diriger par Milan, Ferrare, Bologne et la Romagne, vers la capitale du monde chrétien.

Le marquis Oberto Pelavicini, ne pouvant disputer à l'ennemi les lignes du Tésin et de l'Adda, avait appelé à Soncino, bourg du Crémonais sur la rive droite de l'Oglio, toutes les forces de son parti. Les milices de Plaisance, de Pavie et de Crémone s'y rendirent chacune avec son carroccio ². Une bonne garnison fut mise à Brescia; Buoso de Doara prit position à Palazuolo, et Pelavicini, à la tête de trois mille chevaux lombards et allemands, se prépara à disputer le passage de la rivière. Mais le connétable, quoique supérieur en nombre, voulait éviter une action dont le résultat, quel qu'il fût, ne pouvait qu'affaiblir son armée et compromettre le succès de la guerre. Il fit inutilement plusieurs marches et contre-marches, à l'effet de gagner Bologne, dont le gros des Gibelins le séparait. Enfin, dans les premiers jours de décembre, Napoléon de la Torre, seigneur de Milan ³, le conduisit, par Bergame et le pied des montagnes, à Calepio, au-dessus de Palazuolo, pendant que le marquis Obizzo d'Este et le comte de Saint-Boniface avec les milices de Mantoue et de Ferrare, s'avançaient vers le même point, en remontant la rive gauche de l'Oglio. Buoso de Doara, n'osant tenir tête à des forces si considérables, abandonna le passage qu'il devait garder et fit sa retraite sur Crémone. On l'accusa de s'être laissé corrompre. Dante place Buoso en enfer, dans un lac glacé, avec les traîtres à leur patrie ⁴. Un chroniqueur ⁵, prétend qu'il s'était approprié

1. *Chron. de Rebus in Italia gestis*, p. 255.

2. *Chron. de Rebus in Italia gestis*, loc. cit.

3. Philippe de la Torre venait de mourir (24 septembre 1265), et son neveu Napoléon l'avait remplacé comme *anziano* perpétuel, ou seigneur de Milan.

4. Riccordano Malespini, cap. 78, p. 1000.

Et piange qui l'argento de' Franceschi :

Io vidi, potrai dir, quel da Duera,

Là dove i peccatori stanno freschi.

(*Inferno*, cap. 32.)

5. Franc. Pipinus, Lib. III, cap. 45, p. 709.

une partie de l'argent envoyé par Manfred pour solder des troupes. Quoi qu'il en soit, à partir de ce jour, Pelavicini et Buoso de Doara, qui jusqu'alors avaient vécu en parfaite intelligence, devinrent ennemis irréconciliables. Unis, ils avaient tenu tête aux Guelfes ; leur inimitié causa en peu de temps la ruine de l'un et de l'autre.

L'armée française, après avoir traversé l'Oglio, marcha sur Brescia, où elle ne put entrer ; puis descendant par Montechiaro et Goïto à Mantoue, elle marqua son passage sur les terres gibelines par le pillage, le meurtre et l'incendie. A Capriola, où elle entra par surprise, hommes, femmes, enfants, furent passés au fil de l'épée, et le bourg fut réduit en cendres¹. Pendant ce temps l'évêque Geoffroi de Beaumont prêchait la guerre sainte ; beaucoup de Lombards, de Bolonais et de Romagnols, qui avaient pris la croix, se joignirent aux Français. Les quatre cents cavaliers exilés de Florence, passèrent à la solde de Charles d'Anjou ; et l'armée, dont la force, au dire de chroniques contemporaines, s'élevait à soixante mille hommes, nombre sans doute fort exagéré, se trouva, presque sans coup férir, au delà de la ligne des Gibelins. Aucun obstacle ne pouvant l'arrêter désormais, elle se dirigea à grandes marches, par le littoral de l'Adriatique et le duché de Spolette, vers Rome, où elle arriva au commencement de janvier 1266. On ne peut, dit un grave auteur, s'imaginer les énormités commises par les deux partis, l'un et l'autre chrétiens². Ce n'était pourtant que le prélude des malheurs que l'invasion, appelée par le chef de l'Église, devait léguer à l'Italie.

Les Français étaient harassés, mal en ordre, et sans argent. Chefs et soldats s'étaient flattés de trouver à Rome l'abondance et le repos ; mais Charles avait épuisé ses dernières ressources ; les banquiers ne voulaient faire d'avances que sur le dépôt de bonnes valeurs ; et Clément, qui avait mécontenté le clergé en engageant les biens des Églises, refusait sa garantie. Dans cette extrémité, le prince se tourna du côté des Romains. Ses officiers prirent possession, au nom de la ville, de plusieurs

1. *Chron. de Rebus in Italia gestis*, p. 255. — *Chron. Estens.*, p. 335. — Malveccii *Chron. Brixian.*, p. 941 et 942.

2. Muratori, *Annali d'Italia*, ann. 1265, t. VII, p. 366.

châteaux du patrimoine pontifical, ce qui lui attira une lettre remplie des plus amers reproches. « Certes, nous ne t'avons
 « pas appelé, lui écrivit le pape, pour que tu imites nos enne-
 « mis dans le mal qu'ils nous font. Tu es venu, non pour usur-
 « per les droits du siège apostolique; mais pour les protéger. Ne
 « persiste donc point à suivre une voie coupable; contente-toi
 « de ce qui t'appartient, et n'oublie plus que le premier de tes
 « devoirs est de défendre l'Église romaine, et, après elle, les
 « autres Églises¹. » Charles d'Anjou était devenu tellement à
 charge au pape, que ce dernier eut la pensée de revenir à Man-
 fred. Mais il était trop tard. Dès le 4 novembre, Clément avait
 ratifié, à Pérouse, et les stipulations jurées dans la basilique
 de Latran, et l'investiture provisoire donnée par les cardinaux
 au frère de saint Louis². L'armée française, une fois parvenue
 au cœur de l'Italie, comment la cour romaine aurait-elle pu
 revenir sur ses pas? Non-seulement elle n'en fit rien, mais des
 ordres furent donnés pour hâter le couronnement de Charles
 et de Béatrix. Ici, de nouvelles difficultés s'élevèrent. Les Ro-
 mains voulaient que cette cérémonie eût lieu dans leur ville et
 par la main du souverain pontife. Charles, qui désirait donner
 à son sacre un grand éclat, fit à ce sujet de pressantes instances,
 auquel on répondit par un refus formel. Le pape n'avait garde
 de se mettre à la merci de créanciers dont il ne pouvait satis-
 faire les exigences, et encore moins peut-être au milieu de
 soldats qui s'étaient attendus à trouver à Rome abondance de
 toutes choses, et qu'on laissait sans paye. « Aucune loi, écrivit-
 « il, aucune coutume, n'établissent que le roi de Sicile sera
 « couronné à Rome par le chef de l'Église; et nous sommes sur-
 « pris qu'on prétende en quelque sorte nous en imposer l'obli-
 « gation. L'autorité pontificale est-elle tombée si bas, qu'elle
 « doive obéir à un caprice populaire? Certes, on peut nous
 « prendre nos villes et nos châteaux; mais lors même qu'on
 « nous tiendrait dans les fers, la parole de Dieu ne serait pas
 « enchaînée. Si tu viens ici, tu y seras bien reçu, et nous place-

1. 7 januarii 1266. — Martenne, n° 215, p. 264. — *Regest. Clem. IV*, Lib. XI, n° 133, p. 23.

2. Non. novembris, *Annales eccles.*, 1265, § 20. — Martenne, n° 174, p. 237.

« rons la couronne sur ta tête ; si, au contraire, quelque considération, ou ta propre volonté, te retiennent à Rome, nous nous proposons d'y envoyer un cardinal-évêque, deux prêtres et un ou deux diacres, qui te donneront l'onction royale, et recevront ton serment. Quant au jour le plus convenable, nous pensons qu'il serait bien de choisir la fête de l'Épiphanie¹. »

Le couronnement eut lieu, en effet, le 6 janvier, jour des Rois, dans l'église de Saint-Pierre, en présence des nobles, des magistrats, du peuple et d'un grand nombre de seigneurs français et provençaux. Les voûtes de la vieille basilique retentirent à plusieurs reprises de cris d'allégresse. Le cardinal-évêque d'Albano posa le diadème sur le front de Charles d'Anjou et sur celui de l'ambitieuse Béatrix, qui se vit enfin l'égale de ses sœurs. Le roi fit l'hommage lige, les mains dans celles du délégué pontifical, et on lui remit l'étendard de l'Église, qu'il devait défendre désormais².

Le serment de fidélité fut ensuite prononcé, à genoux, sur les marches de l'autel, dans les termes suivants :

« Je jure fidélité au bienheureux Pierre, à monseigneur le pape Clément IV, à ses successeurs légitimes et à l'Église romaine, pour le royaume de Sicile, à l'exception de Bénévent et de son territoire, qui appartiennent en toute propriété à ladite Église.

« Je n'entrerai dans aucun conseil qui aurait pour but d'ôter la vie à mondit seigneur le pape Clément IV ou à ses successeurs, de les priver d'un membre, ou de les retenir en prison. Je n'y participerai ni directement ni indirectement.

« Je ne révélerai point ce qu'ils m'auraient confié sous le sceau du secret. Si j'apprends qu'il existe quelque complot à leur préjudice, je ferai tous mes efforts pour le déjouer ; et si je n'y puis parvenir, je les en avertirai immédiatement.

« Je les aiderai de tout mon pouvoir à conserver la papauté ; à retenir et à reprendre au besoin les droits et les régales de

1. 20 decembris 1265. — Martenne, n° 95, p. 251. — *Regest.*, Lib. 1, n° 193.

2. Romæ, VI januar. 1266. *Liber censuum*. M^{ss} du Vatican, p. 307. — *Annales eccles.*, § 4.

« Saint-Pierre, tant dans le royaume de Sicile, que partout où il
 « en existerait. Ces droits recouverts, je donnerai secours et assis-
 « tance pour les conserver.

« J'observerai fidèlement les conditions écrites dans l'acte
 « d'investiture; je promets de m'y conformer de telle sorte que,
 « dans aucun cas, elles ne puissent être violées. Que Dieu me
 « soit en aide ! »

Avant de quitter l'église, Charles déposa, sur le maître-autel, une donation à perpétuité, au chapitre de Saint-Pierre, du revenu de la ville d'Aidona, dans la province d'Abruzze². Pendant plusieurs jours, la chevalerie célébra par des fêtes et des courses cet heureux événement. Des nobles gibelins, exilés de Rome, voyant que la fortune favorisait les Français, désertèrent leur ancien parti et furent admis dans la ville. Pierre de Vico, ce lieutenant de Manfred qui avait été son plus ferme soutien dans l'Italie centrale, l'abandonna l'un des premiers. Pour garantie de ses nouveaux serments, il offrit de marcher contre le roi de Sicile, et se rangea, avec d'autres transfuges, sous le drapeau angevin³.

Cependant, depuis l'arrivée de l'armée française à Rome, le manque d'argent réduisait Charles d'Anjou à la plus extrême détresse. Épuisé de crédit et de ressources, il ne savait comment faire subsister ses troupes jusqu'à l'ouverture de la campagne. N'apercevant aucun autre moyen de sortir d'embarras, il prit le parti d'invoquer une dernière fois la générosité du pape. « Comme
 « nous ne possédons ni une montagne d'or, ni un fleuve de ri-
 « chesses, répondit Clément, nous sommes hors d'état de rem-
 « plir ton attente⁴, quelque grands d'ailleurs que soient tes be-
 « soins. Jusqu'ici nous avons fait libéralement ce qui était en
 « notre pouvoir. Si nous pouvions davantage, nous le ferions;
 « mais les marchands, fatigués de nos demandes, ne veulent
 « plus rien prêter. Tu ne l'attends pas sans doute à ce que nous
 « fassions des miracles, et que nous convertissions en or la
 « terre et les cailloux dont elle est couverte. »

1. Ex lib. *Privil. Rom. Eccl.*, t. III, p. 19.

2. *Regest. Carol. II*, in *Archiv. Neapol.*, 1297, A, fol. 152.

3. Sabas Malaspina, *Lib. III*, cap. 1 et 2, p. 819.

4. *Nec montes, nec fluvios habemus aureos.* (Martenne, n° 225, p. 274. — *Regest. Clem. IV*, *Lib. II*, n° 142, p. 25.

Cette lettre fut suivie d'une seconde dépêche qui exhortait le champion de l'Église à marcher contre l'usurpateur de la Sicile et lui recommandait d'expier, avant tout, ses fautes par le repentir, afin de se réconcilier avec Dieu ¹. Ce conseil fut écouté. Charles, poussé à bout, hors d'état d'attendre le printemps, prit une résolution hardie. De toutes parts on lui demandait de l'argent. « Les fertiles plaines de la Pouille, répondit-il, abondent en vivres et en richesses ; allons les prendre : l'ennemi paiera vos soldes. » L'ordre de départ excita dans le camp des transports d'allégresse ; le mot *en avant !* si entraînant pour le soldat français, fut répété par toutes les bouches, et, quatorze jours après le sacre, l'armée, oubliant ses souffrances, insouciant de celles qui pouvaient l'attendre dans une campagne d'hiver, sortit de Rome en chantant des airs guerriers ². Six cardinaux, après avoir distribué les indulgences promises, l'accompagnèrent jusque hors de la porte de Saint-Jean, bénirent les troupes, et donnèrent au roi le baiser de paix. L'un d'eux, le cardinal d'Albano, était désigné pour la légation de Sicile, avec mission spéciale de prêcher la croisade, et de soulever les peuples contre Manfred ³.

Dès les premiers jours, on eût dit que la Providence menait Charles d'Anjou par la main. Dans cette saison, le temps est presque toujours pluvieux et froid ; la neige couvre les montagnes ; les chemins sont rompus, et les torrents débordés roulent de grosses pierres qui en rendent le passage dangereux. Arrêtée par tant d'obstacles, une armée, composée principalement de cavalerie pesante, traînant à sa suite de lourds bagages, et ces énormes machines de guerre qui, dans ce siècle, tenaient lieu d'artillerie, devait n'avancer que lentement. Mais le ciel se montra favorable : un vent frais sécha les routes ⁴, et, huit jours après le départ de Rome, l'armée arriva à la frontière de l'État ecclésiastique.

Pendant que ces choses se passaient, le roi Manfred appelait

1. XI januarii 1266, *Regest.*, Lib. II, n° 136. — Martenne, n° 220, f° 24, p. 268.

2. Issi de Rome a ost bannie. (Guillelmus de Nangiaco, *Gest. S. Lud.*, p. 421.

3. XI kal. mart. (15 fevr.) *Regest.* Clém. IV, Lib. II, n° 13, f° 69.

4. Salimbene *Chron.*, fol. 306, verso, col. 1.

à de fréquents colloques ses principaux feudataires. Il rassemblait ses troupes, faisait garder les passages, et fortifiait par de bons retranchements la rive gauche du Garigliano, tant au-dessus qu'au-dessous de Ceprane. Réduit à se tenir sur la défensive, il savait son ennemi dépourvu de ressources, et se préparait à lui disputer pied à pied le terrain; mais il avait trop compté sur les promesses de sa chevalerie. Beaucoup de nobles, vendus aux étrangers, ne se rendirent pas où le devoir les appelait; d'autres vinrent, pour mieux tromper le roi par les dehors d'un faux zèle; ses proches eux-mêmes, ceux qu'il avait comblés de biens, se montraient, pour la plupart, froids ou découragés; le menu peuple des provinces, depuis longtemps travaillé par les agents pontificaux, voulait à tout prix qu'on rouvrit les églises; la bourgeoisie désirait un changement, dans l'espoir qu'une domination nouvelle serait moins onéreuse et plus libérale que celle de la famille de Souabe. Tous oubliaient que l'invasion étrangère, le pire des malheurs pour une nation, entraîne à sa suite la honte, l'oppression, la ruine. A l'heure du péril, Manfred ne devait guère compter que sur les mercenaires allemands et sur les Sarrasins, inébranlables dans leur fidélité; mais son âme élevée refusait de croire au manque de foi de ceux qui se disaient ses amis, et il fit la faute de leur confier des postes importants. Une bonne garnison fut mise à Roca d'Arce, forteresse presque inexpugnable à l'entrée du royaume. Richard d'Aquino, comte de Caserte, le beau-frère du roi, eut la garde du pont de Ceprano: le brave comte Jourdan d'Anglano, rappelé de Lombardie, surveilla, avec sa cavalerie allemande, les gués du fleuve. En seconde ligne, deux mille archers sarrasins et mille cavaliers¹, la plupart arabes, occupèrent San-Germano, place avantageusement située au pied du mont Cassin, à l'entrée du défilé de Cervaro, et qui couvrait Capoue et Naples. Une bonne enceinte crénelée et flanquée de tours environnait la ville, qu'on avait approvisionnée pour deux ans. Un fort château, perché sur un roc, la défendait; et, ainsi protégée, on pouvait espérer que les

1. Sabas Malaspina, Lib. III, cap. 3, p. 820. — 1,000 caval. et 5,000 fantass.; Riccord. Malespini, p. 1002. — 4,000 caval. et 6,000 fantass.; *Descriptio victoriae Caroli*, ap. Duchesne, t. V, p. 837.

Français se morfondraient longtemps devant ses murailles. Capoue, point central d'où partent les routes de Pouille, de Calabre et de l'Abruzze, devint le rendez-vous de l'armée. De là le roi pouvait se porter en trente heures à la frontière, et, s'il était battu, se retirer vers les provinces montueuses des Principautés et de la Basilicate, bien propres à une guerre de partisan.

Les troupes n'étaient pas toutes arrivées. Indépendamment de celles du royaume, on attendait des mercenaires levés en Allemagne; et, pour leur donner le temps de rejoindre, il fallait retarder la marche de l'ennemi. Manfred fit au pape de nouvelles soumissions; mais, dans sa réponse, Clément se servit de paroles moqueuses et outrageantes qui fermaient la porte à tout espoir d'arrangement¹. Repoussé de ce côté, le roi fit une tentative près de Charles lui-même, et lui offrit la paix à des conditions avantageuses. « *Allez*, répliqua en français le frère de saint Louis « aux envoyés siciliens, et dit, moi, a le sultam de Locere hoggi « metrai lui en enfern, o il metra moi en paradis². » Après un tel refus, il ne restait qu'à combattre:

Le dénouement du drame approchait; et, malgré l'habileté et la valeur personnelle de Manfred, les revers et les défections se succédèrent avec une rapidité qui déjoua tous ses plans. Dès que l'étendard aux fleurs de lis parut sur la rive droite du Garigliano, le comte Jourdan, loyal, mais facile à tromper, accourut avec ses Allemands pour défendre le passage: « Laissons arriver « l'avant-garde ennemie, lui dit le comte de Caserte, et nous la « culbuterons dans la fleuve avant que le reste puisse lui porter « secours. » Les Français commencèrent donc sans opposition leur mouvement en avant, et à mesure qu'ils atteignaient la rive napolitaine, leurs escadrons se formaient en ordre de bataille. Le brave Jourdan trépignait d'impatience, quand le comte de Caserte, qui adhérait secrètement au parti angevin, leva le masque en donnant aux siens l'exemple de la fuite. Il se retira dans ses terres, d'où bientôt après il rejoignit le camp français³.

1. *Regest. Clem. IV*, Lib. I, n° 144, f° 25. — Martenne, n° 226, p. 274.

2. Giovanni Villani, Lib. VII, cap. 5, p. 229.

3. Abbandonarono la terra e'l ponte, e chi disse per paura; ma i più dissono per lo trattato di Carlo al conte du Caserta. (Riccord. Malespini, cap. 179, p. 1001.)

Jourdan, dupe d'une si lâche perfidie, battit en retraite sur Capoue, et apprit au roi la trahison de son beau-frère. Des historiens ont essayé de réhabiliter la mémoire du comte de Caserte. Suivant eux, ce seigneur voulait se venger de Manfred, qui aurait fait violence à sa propre sœur, épouse de Richard¹. Mais outre que la comtesse de Caserte, mariée depuis près de 27 ans, n'était plus jeune, on sait qu'à partir de l'excommunication de Frédéric II, la famille d'Aquino eut toujours un pied dans chaque camp. D'autres parents de Manfred qui lui restèrent fidèles tant qu'il fut heureux, ne l'abandonnèrent-ils pas à l'heure de l'infortune, sans chercher de prétexte à leur défection? Est-il donc besoin d'imputer au roi de Sicile un crime si peu probable, pour pallier la perfidie de Richard, lorsque la déloyauté et l'oubli des serments n'étaient que trop dans les mœurs de cette époque. N'excusons point ce qui aux yeux de la conscience est inexcusable : à l'homme loyal, notre estime; au traître, la honte et le mépris!

Dès le même jour, le commandant d'Arce livra sa forteresse, et l'armée française se trouva, sans avoir combattu, maîtresse du pont de Ceprano et en possession d'une place excellente qui assurait ses communications avec Rome.

Avec une armée fidèle, ce premier échec aurait pu se réparer. Mais, à l'approche de l'ennemi, la cité épiscopale d'Aquino, Rocca-Secca, et tous les châteaux voisins ouvrirent leurs portes; Naples et Gaëte suivirent cet exemple², et Charles d'Anjou put s'avancer sans coup férir jusqu'au pied des murailles de San-Germano, où il dressa ses tentes, le 4 février, jour du lundi gras. Tel fut le début de la campagne.

Comme ses troupes étaient fatiguées, et que son équipage de siège restait en arrière³, ce prince résolut de différer jusqu'au jeudi suivant l'assaut qu'il voulait donner à la ville; mais dans

1. Riccordano Malespini, le plus partial des chroniqueurs guelfes, est l'auteur de cette imputation, que Villani, historien du siècle suivant, a répétée, en l'embellissant de circonstances nouvelles et tout aussi peu probables.

2. *Chron. de Rebus in Italia gestis*, p. 256.

3. Sabas Malaspina, Lib. III, cap. 4, p. 821. — Une rixe avait eu lieu entre la garde des équipages et les conducteurs de chariots; plus de cent de ces derniers avaient été tués, les autres s'étaient enfuis dans les montagnes.

la matinée du mardi gras, les deux armées en vinrent inopinément aux mains. Le Rapido, torrent enflé par les dernières pluies, coulait entre la forteresse et les tentes angevines. Des valets qui y menaient boire les chevaux de la garnison, rencontrèrent les goujats du camp, avec lesquels ils se battirent. Quelques hommes d'armes français croyant que les assiégés faisaient une sortie, accoururent au bruit, et leur nombre augmentait sans cesse, tandis que les remparts se couvraient de Sarrasins armés d'arbalètes et de frondes. Vainement les valets qui avaient commencé la rixe, voulurent rentrer dans la place; ils n'en eurent pas le temps. Amis et ennemis arrivèrent ensemble à la porte qu'on tenait ouverte pour recueillir les fuyards. Bouchart, comte de Vendôme, et Jean son frère, firent de grands efforts pour forcer le passage. La bataille, dit un chroniqueur, fut âpre et dure. « Les deux frères se jetèrent entre leurs ennemis, aussi « comme les sangliers eschauffez entre les chiens; et frappoient « a destre et à senestre si grands coups, qu'ils abattoient à terre « quanque il encontroient ¹. » Pierre de Vico, qui s'efforçait de gagner les bonnes grâces de Charles, se signala dans cette rencontre. Il essaya, avec ses Romains, d'escalader la muraille, mais ceux qui la défendaient lancèrent sur eux une grêle si épaisse de pierres et de flèches, que tous eussent péri, si de prompts secours ne fussent arrivés du camp ². L'affaire devint générale. Les assaillants, pleins d'ardeur, allaient à l'attaque avec l'impétuosité française; un même esprit les animait, tandis que ceux de dedans étaient divisés, et que la veille une lutte sanglante avait eu lieu entre des chrétiens et des musulmans. La porte fut enfin forcée. Un écuyer du comte de Vendôme planta son étendard sur la tour la plus voisine, et les assiégés croyant que la ville était au pouvoir de l'ennemi, prirent la fuite; quelques-uns entrèrent dans la citadelle; plus de mille furent massacrés. On ne fit point de quartier aux Sarrasins, et leurs corps laissés sans sépulture, devinrent la proie des corbeaux: ceux qui parvinrent à s'échapper portèrent à Manfred l'avis de ce nou-

1. Guiliel. de Nangiaco, *Gest. S. Lud.*, t. XX, p. 423.

2. Sabas Malaspina, p. 822.

veau désastre. Dès le lendemain, la garnison du château, sollicitée par les habitants de mettre bas les armes, invoqua la clémence du vainqueur. Charles mit sur la ville une taxe de guerre de deux mille onces d'or (126,240 fr.) pour la solde des troupes. Il fit occuper, sans y trouver de résistance, l'abbaye de Mont-Cassin, transformée sous Frédéric II en une forteresse qui, par sa situation sur une montagne escarpée, aurait pu tenir longtemps. Les moines en reprirent possession ¹.

Cet heureux coup de main répandit au loin la terreur du nom français, encouragea à la défection ceux que la crainte avait retenus dans le devoir, et fit entrer en défiance les uns des autres les plus zélés partisans de Manfred. Ce prince, tout étourdi des coups que lui portait la fortune, dut changer ses premières dispositions. Sa ligne de défense était forcée : le bas Vulturne lui en offrait une nouvelle, dont Capoue était la clef ; mais outre que cette ville lui était contraire, il voulait à tout prix conserver ses communications avec la Pouille, d'où il tirait ses principales ressources. L'ennemi, une fois maître des gués du haut Vulturne, qui, par le chemin de la montagne, ne sont qu'à une marche de San-Germano, pouvait aisément le séparer de cette province. Comment alors aurait-il fait subsister son armée dans la Terre de Labour, entièrement gagnée au pape, et que la force seule tenait dans la soumission ? D'après l'avis de ses meilleurs capitaines, il laissa une garnison dans le château neuf de Capoue, afin d'empêcher les Français de passer le fleuve sur le pont de cette ville. Lui-même, avec le gros des troupes, se porta à Bénévent, dans la vallée du Calore, pour y rallier les secours qu'il attendait de la Calabre et de l'Abruzze, et y livrer bataille si son adversaire l'y suivait ².

Après s'être reposée pendant plusieurs jours à San-Germano, l'armée française se porta en avant sur Capoue et Naples. Elle croyait traverser le Vulturne près d'Aviglianello ; mais les eaux étaient trop grosses, il fallut chercher plus haut un gué prati-

1. Pour la prise de San-Germano, consulter Sabas Malaspina, Lib. III, cap. 5, p. 822. — Riccordano Malespini, c. 179, p. 1002. — Antichi fragmenti, riferiti dal Tutini, *De Contestabile*, etc. p. 85.

2. Riccord. Malesp., cap. 180, p. 1002.

cable. Un paysan l'indiqua. C'était à deux milles au-dessus de Venafre, près d'un ruisseau appelé Tuliverno. Le passage du fleuve ne fut point disputé; et Charles, prenant sa direction par Ailano et les pentes du mont Matèse, gagna Telesia, l'une des anciennes cités du Samnium¹. Là on lui apprit que l'ennemi se concentrait à Bénévent, et il résolut d'aller l'y trouver par le plus court chemin.

De Telesia si l'on descend vers le Vulture, on trouve à deux petites lieues plus bas l'embouchure du Calore, rivière qui prend sa source dans la principauté ultérieure, reçoit le Sabato près de Bénévent, et traverse, depuis cette dernière ville, une contrée presque déserte, montueuse, coupée de torrents et de forêts. Les montagnes, couvertes pendant l'hiver d'une neige épaisse, font partie de la chaîne du Matèse, l'un des plus hauts sommets de l'Apennin, et dont la base a une étendue de plus de quarante milles. Sous la domination romaine, une voie consulaire (*via Prænestina*) ouvrit ce désert²: Annibal la suivit, quand, harcelé par Fabius, il passa de la Pouille en Campanie. Mais le temps n'avait pas épargné l'œuvre des maîtres du monde; et si ce chemin abrégéait le trajet de plusieurs jours, il était difficile à tenir pour une armée suivie de son attirail de guerre. Malgré de si grands obstacles, Charles d'Anjou n'hésita point à s'y engager. Le premier jour, les troupes campèrent près d'un bois, à moins de deux lieues de Telesia; le lendemain, vendredi 26 février³, elles partirent de grand matin, et après une marche pénible de trois lieues dans un pays abrupt, où facilement l'ennemi eût pu disputer le passage, l'avant-garde atteignit vers neuf heures le

1. L'antique Telesia, la patrie de Pontius Telesinus, qui fit passer l'armée romaine sous le joug, dans la vallée de Caudium, fut détruite dans le IX^e siècle. On y voit encore plusieurs tours de construction réticulaire, et une portion des murailles. La nouvelle ville est presque sans habitants.

2. TELESIAM — BENEVENTVM. XVIII. — Cette voie, dont de longues parties pavées existent encore aujourd'hui à peu de distance de Teano, traversait le Vulture sous Alife, descendait sur la rive gauche du fleuve jusqu'à Telesia, passait le Calore sur un pont près de Pietra Pulcina, et aboutissait à Bénévent par Santa-Maria della Strada. Des débris de tombeaux et d'autres monuments indiquent en plusieurs endroits le tracé de la route.

3. Die Veneris 26 presente mensis februarii. (*Epist. Carol. ad papam. Martenne*, n° 216, p. 283.)

dernier sommet, à peu de distance au S. O. de Bénévent. On s'y arrêta. Charles fit dresser son pavillon, près d'une chapelle dédiée à la Vierge. Le camp s'étendit sur quatre collines qui dominaient une vallée inégale, d'environ cinq milles ou six kilomètres, traversée par le Calore, et appelée de Sainte-Marie de la Grandella, vers l'extrémité de laquelle s'élève la ville de Bénévent.

Au premier avis de l'approche des Français, Manfred avait réuni en conseil ses principaux capitaines ¹. Plusieurs d'entre eux demandaient qu'on temporisât. — L'armée, disaient-ils, se grossit à tout instant, tandis que l'ennemi, ne recevant pas de renforts, ne peut que s'affaiblir. La nuit dernière, huit cents cavaliers ont rejoint la bannière royale; on attend de l'Abruzze cinq cents Allemands, commandés par Conrad d'Antioche, le neveu du roi : le comte Frédéric Lancia accourt de la Calabre avec des hommes d'armes rassemblés dans cette province; ceux de la Sicile et de la Pouille ne tarderont pas à arriver. Les Français, au contraire, sont harrassés, sans vivres, sans fourrages, dans un pays qui ne peut leur fournir aucune ressource. Patientons quelques jours, et ils seront forcés de faire retraite ou de capituler : si au contraire on hasarde une bataille et qu'ils soient vainqueurs, le royaume leur appartiendra. — Cet avis était sage, mais tardif. Il eût fallu dès la veille défendre les défilés de la montagne, qu'on avait fait la faute de laisser ouverts. Comment désormais empêcher de descendre dans la plaine une armée maîtresse des hauteurs ? Le seul moyen d'éviter une action générale, était d'évacuer Bénévent, où l'ennemi trouverait abondance de vivres. Frappés de ces raisons, les comtes Jourdan, Barthélemi, et quelques autres encore, insistaient pour qu'on en vint aux mains dès le jour même. La plupart des feudataires, et principalement ceux sur qui portaient les soupçons, se montraient non moins impatients de combattre. Ils alléguaient que les troupes étant reposées et bien repues, et les Français fatigués et à jeun, ces derniers devaient succomber. Si Manfred eût été plus sûr de sa noblesse, il eût vraisemblablement trainé la guerre en longueur; mais, outre qu'il ne pouvait se méprendre sur l'état des

1. Sabas Malaspina, Lib. III, cap. 9, p. 825.

esprits, il avait à cœur d'effacer promptement, par une action d'éclat, la honte des journées de Ceprane et de San-Germano. Il se flattait, d'ailleurs, qu'une fois en face de l'ennemi, le vieil honneur de la chevalerie se réveillerait, et que chacun ferait son devoir. La bataille fut donc résolue.

L'armée sicilienne était campée sur la rive droite du Calore, dans la plaine de la Grandella, au lieu dit la Pierre de la Rose-raie (*Pietra del Roseto*), nom qui s'est conservé jusqu'aujourd'hui. Manfred fit trois corps de sa cavalerie, qu'il rangea en échelons, pour prendre successivement part au combat. Douze cents hommes d'armes allemands, tous gens d'élite, avec un pareil nombre de sergents à cheval, composaient le premier corps, sous les ordres de Galvano Lancia; un peu en arrière, étaient placés, au nombre de mille, les Gibelins toscans et lombards, que conduisait Jourdan d'Anglano; enfin, les barons du royaume et des Musulmans de Lucera formaient le troisième corps, dont la force était d'environ mille quatre cents lances¹. Le roi lui-même s'en était réservé le commandement. Près de sa personne étaient le comte Manfred Malecta, grand camérier, son grand-oncle maternel; Thomas, comte d'Acerra, son beau-frère; Barthélemi de Gesualdo, et le fidèle Théobald des Annibaldi, noble romain, qui avait juré de mourir avec le roi. L'infanterie et les arbalétriers, au nombre de dix ou douze mille, presque tous Sarrasins, furent, suivant l'usage de la guerre, placés en avant de la cavalerie pour engager l'action.

Pendant que ces choses se passaient, les Français achevaient d'établir leur camp, et Charles d'Anjou consultait les chefs de son armée sur le parti qu'il fallait prendre. Ici, comme à Bénévent, les avis se partagèrent. Les uns proposaient d'attaquer de suite l'ennemi, qu'on voyait en avant de la ville, formant son ordre de bataille; d'autres, objectant qu'il était déjà plus de midi², insistaient pour qu'on laissât reposer les troupes jusqu'au

1. Hugues de Balze, chevalier français présent à la bataille, dit qu'autant qu'on en pouvait juger, la force de l'armée sicilienne était de 5,000 chevaux et 10,000 Sarrasins armés d'arcs. La chronique de Parme l'évalue seulement à 8,000 cavaliers. Malaspina à 3,600 lances seulement, sans l'infanterie qui était nombreuse.

2. Leure dé midi estoit ja passée. (Guill. de Nangis, p. 425, D.)

lendemain. Giles le Brun, le connétable de France, mit fin au débat. « A quoi bon tant de paroles? s'écria-t-il. Quoi que vous puissiez décider, je me mettrai à la tête des hommes du comté de Flandres, et avant la nuit, nos épées auront fait couler le sang des adversaires de l'Église. J'ai la ferme confiance que Dieu, notre sire, sera avec nous ¹. » Charles, transporté de joie, reprit alors d'une voix tonnante : — Le jour tant désiré est enfin venu ! — Se levant aussitôt, il ordonna de sonner trompettes et buccines, et de descendre dans la plaine. Trois batailles ou *eschielles*, comme on disait alors, furent opposées aux trois divisions de Manfred. Le premier corps, de mille lances françaises, avec autant de sergents, avait pour chefs Philippe de Montfort et le maréchal de Mirepoix ; dans le second, à peu près d'égale force, les Provençaux et les Italiens étaient réunis sous les ordres du roi lui-même. Au premier rang de ces derniers se déployait le drapeau des émigrés de la Pouille. Les San-Severino, les Morra, les Fasanella, dont les noms rappellent une odieuse trame contre les jours de Frédéric II, le bienfaiteur de leurs familles, venaient consommer la ruine de son fils. Déplorable effet des dissensions civiles ! ces hommes, aveuglés par la passion, après avoir déchiré pendant vingt ans le sein de leur patrie, la livraient sans remords à la domination étrangère. Huit à neuf cents chevaliers flamands et picards, conduits par le connétable et par Robert de Flandre, son pupille, composaient le troisième corps. Enfin les Guelfes bannis de Florence, au nombre de quatre cents, sous le comte Guido Guerra, se tenaient en arrière, prêts à se porter où besoin serait. L'infanterie, très-nombreuse, était armée d'arcs et d'arbalètes ².

Ces dispositions prises, Charles fit de sa main des chevaliers, et harangua les troupes. Il recommanda à chaque homme d'armes de se faire suivre par deux fantassins, soit soldats soit même ribauds ³, de frapper de pointe plutôt que de taille, et de blesser les chevaux de préférence, afin que les cavaliers, accablés sous le poids de leurs armures et ne pouvant se relever, fussent facile-

1. Guill. de Nangis, p. 424.

2. Riccord. Malespini, cap. 180, p. 1003. — Monach. Patav., p. 726 et 727.

3. *Ribaldí velites*, enfants perdus. (Ducange.)

ment égorgés par les hommes à pied¹. Cet ordre violait les lois de la chevalerie, mais Charles ne s'en faisait pas un scrupule, et, à ses yeux, pourvu que la fin fût heureuse, tout moyen était permis. « Nous sommes trop loin de France, ajouta-t-il, pour que la retraite soit possible, et il ne nous reste aujourd'hui qu'à vaincre ou à périr. Vous êtes dans la communion des fidèles; vous combattez non pour ma personne, mais pour la cause de Dieu et de son Église, qui vous absoudra de vos péchés. Nos ennemis, frappés d'excommunication, obéissent à plusieurs lois : ils en seront plus faibles et plus facilement détruits. A San Germano, où, par leur nombre et par la force de la ville, ils auraient pu rendre nos efforts superflus, n'ont-ils pas prouvé combien ils étaient lâches et peu capables de vous résister? Regardez-vous seulement, regardez-les, et attaquez avec vigueur ceux qui sont à moitié vaincus par votre seule présence². »

Les Français prirent position, leur droite appuyée au Calore, à un trait d'arbalète des Siciliens, dont ils admirèrent la belle ordonnance³. L'évêque d'Auxerre, « hardi, dit une chronique, autant qu'aucun ne fust en la compagnie, et aussi près de combattre, se ne fust la dignité de évesque⁴ », bénit l'armée au nom du pape, dont il tenait ses pouvoirs. Il accorda une absolution générale, en recommandant, pour pénitence, de s'entr'aider comme frères dans l'action, et de ne point épargner ceux que Dieu lui-même avait condamnés. Roi, barons, soldats, à genoux et dans le plus profond recueillement, écoutaient les paroles sacramentelles, qui, pour beaucoup d'entre eux, devaient être les dernières. Les Siciliens, étonnés, contemplaient en silence. Tout à coup un immense cri, répété par l'écho de la montagne, retentit dans les airs : c'étaient les archers sarrasins qui, sans attendre le signal, lançaient sur l'ennemi une nuée de flèches. Les fantassins flamands et picards, rangés en

1. *Reddite vos cantos et attentos, ut potius equos quam homines offendatis, etc.* (Sab. Malaspina, Lib. III, cap. 6, p. 823.)

2. Guill. de Nangis, p. 425. — Sab. Malaspina, p. 823.

3. *Vidimus Manfr. cum toto exercitu suo mirabiliter ordinato.* (*Epist. Ugon. de Balz.*, ap. Tutiui, p. 93.)

4. Guill. de Nangis, p. 425, B.

avant de la chevalerie, soutinrent d'abord résolument cette brusque attaque, mais après une résistance assez courte ils tournèrent le dos, laissant la terre couverte de leurs morts. Les chevaliers français, qui dédaignaient d'abaisser leurs lances contre cette pédaille de mécréants, firent soutenir l'infanterie par leurs sergents à cheval, au nombre de mille, et ceux-ci chargèrent si vigoureusement, qu'à leur tour les Sarrasins furent mis en fuite. Le brave Jourdan d'Anglano était, suivant sa coutume, au premier rang des siens. N'écoulant que son courage, et sans attendre l'ordre du roi ¹, il s'élança à la tête des Allemands, sur les sergents à cheval, qui, n'étant ni montés ni armés pour tenir tête à la chevalerie, succombent dans cette lutte inégale. L'affaire, engagée par des soldats impatients, était en quelque sorte livrée au hasard; ce qui prouve qu'on observait mal la discipline dans les deux camps. En voyant la défaite de ses Français, Charles frémissait de rage. Il ordonna à Philippe de Montfort et au maréchal de Mirepoix de se porter en avant et de ne faire aucun quartier. Cette troupe, l'élite de l'armée, partit en poussant son cri de guerre : *Montjoie ! Montjoie !* auquel les Allemands répondirent par celui de : *Souabe chevaliers !* Une lutte acharnée commença; c'était, dit un chroniqueur, les forts contre les forts ². Comme, à la fin, les Français, moins nombreux, perdaient du terrain, de nouvelles troupes vinrent les soutenir. Manfred en envoya à son tour, ce qui fit pencher la balance tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. L'ordre de bataille était presque entièrement rompu; chacun choisissait son adversaire pour le combattre corps à corps, et la mêlée devint affreuse. Les Allemands, grands et vigoureux, se servaient de longues épées tournoyantes, qu'ils maniaient à deux mains ³.

1. Non expectata deliberatione Manfredi. (Sabas Malasp., Lib. III, cap. 10, p. 827.

2. Fortes contra fortes fortissime irruerunt. (Sabas Malaspina, p. 827, C.)

3. Car les deus mains en haut levées
Gietent d'unes longues espées
Souëf tranchanz à larges meures.

.
Li François espées reportent
Courttes et roides dont il taillent,
Mez aux ennemis navrer failient.

(Guill. Guyart, *Royaux lignages*, t. II, p. 77.)

Les Français portaient, au contraire, des glaives courts et droits, dont ils frappaient de taille sur des armures bien trempées, qu'ils entamaient difficilement. Charles, qui s'en aperçoit, vole à leur aide avec le reste des troupes : — D'estoc ! d'estoc ! crie-t-il aux siens. Nul ne s'en aille ! — Cet ordre, répété de bouche en bouche, change la face des affaires. Dès qu'un Allemand levait les bras pour mouvoir sa pesante épée, son adversaire, plus agile, le piquait sous l'aisselle, au défaut de la maille, et lui faisait une blessure dangereuse. Si le cavalier perdait les arçons, un ribaud l'achevait ¹. Bientôt la terre fut jonchée de morts. Le comte Jourdan, Pierre des Uberti, noble Florentin, et d'autres guerriers de marque, restèrent prisonniers. Le moment décisif était venu. Du côté des Français, l'armée presque entière était engagée; Manfred avait encore près de lui quelques Romains, des Gibelins lombards, et les barons du royaume. Le sort de la journée dépendait d'eux. — Marchons ! leur dit-il en se mettant à leur tête ; la victoire est dans nos mains. — Mais l'heure fatale avait sonné pour lui, et sous la plupart de ces armures brillantes battaient des cœurs lâches ou perfides. Le comte Malecta, grand camérier, l'oncle de Manfred, donna l'exemple de la défection. Ce misérable, comblé de biens et d'honneurs, qui, après avoir une première fois abandonné son neveu dans la guerre contre Innocent IV, en avait reçu un généreux pardon, tourna bride et se retira vers Bénévent, emmenant avec lui le trésor, dont il était le gardien ². Le comte d'Acerra, le propre beau-frère du roi, d'autres seigneurs, liés aux Français par de secrets engagements, prirent la fuite, et il ne resta avec Manfred qu'un petit nombre d'amis, décidés à partager son sort. Qui pourrait ne pas frémir d'indignation, en voyant les plus proches parents de ce prince, la fleur de la chevalerie du royaume, ceux auxquels il accordait la plus noble confiance, feindre un dévouement sans bornes, quand leur main a signé un pacte de trahison ; suivre leur prince à la guerre, demander la bataille pour le mieux tromper, et enfin le livrer à l'ennemi qu'ils avaient juré de combattre ?

1. Guill. de Nangis, p. 425.

2. *Epist. Clement. IV*, ap. Martenne, n° 257, p. 302.

Le malheureux Manfred, victime d'un abandon si lâche, était resté comme frappé de stupeur. Que pouvait-il espérer désormais, sinon une mort glorieuse ? Son âme élevée l'appela. Vainement on le supplia de céder à la mauvaise fortune et de se retirer en Épire jusqu'à ce qu'il pût ressaisir la couronne : — Plutôt mourir en roi, répliqua-t-il, que de vivre honteusement pour mendier la pitié ! — Quittant à la hâte les insignes de la royauté qui l'auraient fait reconnaître, il prit de la main d'un écuyer son heaume de bataille. Un chroniqueur rapporte que l'aigle d'argent qui en faisait le cimier s'étant détaché tomba sur l'arçon de sa selle : *Hoc est signum Dei*, dit Manfred sans s'émouvoir ; voilà le signe de Dieu, car j'avais moi-même fixé cet aigle de telle façon qu'il ne pouvait se défaire². Suivi d'une poignée de gens de cœur, il se jeta au plus épais des ennemis³, mais cette lutte, trop inégale, dura peu. Les Siciliens, entièrement rompus, furent rejetés sur Bénévent, où vainqueurs et vaincus arrivèrent pêle-mêle. Il y eut dans cette déroute un horrible massacre : Manfred ne reparut plus.

Il faisait nuit ; la victoire des Français était complète, et de cette nombreuse armée sicilienne, dont peu d'heures auparavant l'ennemi lui-même admirait la belle ordonnance, près de trois mille combattants avaient péri⁴ ; il ne restait que des traîtres qui attendaient le prix de leur infamie, et une multitude de fuyards entièrement débandés. Ceux des chefs qui n'avaient pas trahi leur roi étaient pour la plupart morts ou captifs ; le camp, les équipages, tout appartenait au vainqueur. Les Français nageaient dans la joie ; seul, Charles d'Anjou restait soucieux. A ceux qui le félicitaient sur l'heureux résultat de la journée il demandait

1. Potius, inquit, hodie volo mori rex quam vivere exul et miser. (Riccobald. Ferrar., p. 135. — Anonym. Sicul., p. 607.

2. Riccord. Malespini, cap. 180, p. 1004.

3. Guillaume de Nangis prétend, ce qui est démenti par les faits postérieurs, que Manfred prit la fuite avec les siens (p. 427). Ferreti de Vicence dit (Lib. I, p. 947) : *Manfredus cum paucis suorum reliquis fugiendo Noceriam appulit*. Tous les autres chroniqueurs italiens s'accordent à dire que ce prince périt glorieusement.

4. 2,000, Bern. Guidon., p. 595. 3,000, Salimbeni, f° 406. — *Mem. Potest. reg.*, p. 1125. — D'Esclot, contemporain, évalue à 6,000 les morts des deux armées. — Charles d'Anjou, dans ses lettres au pape, dit : *Facta est tanta strages hostium, quod celant campum oculis superjacentia corpora occisorum*.

Manfred, croyant ne triompher qu'à demi, si son adversaire lui échappait. On reconnut parmi les chevaux de prise celui que montait le roi de Sicile, mais personne ne pouvait dire si ce prince infortuné était mort ou si les siens l'avaient entraîné dans leur fuite.

L'archevêque de Bénévent, le confesseur de Manfred, excommunié par le pape, était avec son clergé à l'entrée du pont, sur le Calore, pour supplier le frère de saint Louis de prendre en sa protection cette ville du domaine pontifical : il fut dépouillé de ses ornements sacerdotaux et accablé d'outrages¹. Les Français, à peine maîtres de Bénévent, commencèrent à tuer et piller, sans distinction d'amis ou d'ennemis². Le sang inonda les rues; vieillards, femmes, enfants, personne ne fut épargné. Sous le prétexte de chercher l'argent des laïques qui était en dépôt dans les églises, une soldatesque effrénée les dévasta, prit les vases sacrés et égorgea des prêtres jusque sur les marches de l'autel. Ces scènes effroyables durèrent huit jours entiers, sans que Charles essayât de dérober de malheureux chrétiens à la fureur du soldat³ et encore moins de sauvegarder une ville qui appartenait au saint-siège.

En informant le pape de sa victoire dès le lendemain de la bataille, Charles d'Anjou n'eut garde de laisser soupçonner ce qui se passait à Bénévent. Il prétendit, au contraire, que le Père des miséricordes, dont il se disait le vengeur, le conduisait par la main. « Le saint-siège, ajoutait-il, peut fermement espérer que le royaume, purgé désormais de tous scandales et de l'auteur de ses longues souffrances, va rentrer dévotement dans le giron de l'Église et recouvrer avec la paix son antique prospérité⁴. » Cette lettre était accompagnée d'une riche part du butin offerte à Clément. C'étaient deux immenses candélabres d'or pur, dont le travail, par son prix, surpassait la matière;

1. Ce prélat était chancelier du royaume. Compris dans l'excommunication portée contre les partisans de Manfred, il n'en fut relevé que huit ans plus tard par Grégoire X, au deuxième concile de Lyon.

2. *Sine personarum acceptione.* (Sab, Malasp., Lib. III, cap. 12, p. 828.)

3. *Unde pauci vel nulli potuerunt evadere crudeles gladios bellatorum.* (Sab, Malaspina, p. 829.)

4. 27 febr. 1266. *Regest. Clem. IV*, Lib. II, n° 151, f° 27. — Martenne, n° 236, p. 283.

divers bijoux d'une grande valeur ; un trône enrichi d'or et de pierres précieuses ¹.

Déjà deux jours s'étaient écoulés sans qu'on eût appris ce qu'était devenu Manfred : vainement Charles avait fait passer en revue ses nombreux captifs et examiner attentivement les morts qui jonchaient la plaine. Le soldat qui avait dans ses équipages le destrier du roi était un homme d'armes picard ; on l'interrogea : « J'ai vu, répondit-il, le maître de ce cheval se jeter avec un petit nombre des siens au plus fort de la mêlée et déployer tant de valeur, que, s'il avait été suivi de beaucoup de compagnons aussi braves, la victoire eût pu nous échapper. C'était un homme d'une taille moyenne, blond, aux yeux brillants, agréable de figure, d'un extérieur doux et humain. Je piquai de ma lance la tête de son cheval, qui se cabra et le fit tomber sous lui. Les ribauds le percèrent de coups, puis le dépouillèrent. J'ai pris pour ma part du butin son coursier et une ceinture précieuse. Facilement je retrouverais le lieu où ce guerrier a péri ². » Ces paroles firent renaître l'espérance dans l'esprit du roi Charles. Richard de Caserte, le transfuge de Ceprano, avait rejoint l'armée française. Mieux que personne il devait reconnaître sa victime, et on l'obligea à suivre le soldat picard. Avec eux marchaient, chargés de liens, ceux des captifs qui avaient vécu dans l'intimité de leur maître. Après avoir remué un grand nombre de cadavres, ils découvrirent enfin celui de Manfred, presque défiguré par de larges blessures, l'une à la tête, l'autre à la poitrine ³. Saisis, à cet aspect, d'une douleur profonde, ils se jetèrent sur ces restes inanimés, qu'ils baignèrent de leurs larmes. *Voilà, s'écrièrent-ils d'une voix étouffée par les sanglots, voilà l'innocent qui est mort pour nous, celui qui aima ses serviteurs jusqu'à son dernier soupir !* Touchant témoignage d'affection, qui émut profondément les Français témoins de cette scène,

1. Sabas Malaspina, Lib. III, cap. 14, p. 831.

2. Sabas Malaspina, Lib. III, cap. 13, p. 830.

3. Dante, *Purg.*, Cant. VIII. — Riscordano Malespini prétend qu'un vilain, qui avait reconnu le corps du roi, le porta au camp, couché en travers sur un âne, en criant : Qui veut acheter Manfred ? Mais dans une lettre au pape, rapportée par Tutini, Charles dément ce récit par les paroles suivantes : *Contigit quod die dominica corpus inventum est nudum penitus inter cadavera peremptorum.*

et eût fait rougir de honte ceux qui avaient livré leur roi, si la lâcheté et la trahison gardaient encore quelque pudeur. Après de Manfred gisait Théobald des Annibaldi : ce noble Romain avait combattu à ses côtés et était mort avec lui ¹. Les barons français supplièrent Charles d'Anjou de faire donner à son vaillant adversaire une sépulture chrétienne. — Je le ferais volontiers, répondit ce prince, s'il n'était frappé d'anathème, mais l'Église défend qu'un excommunié repose en terre sainte. — Il fut enterré près d'une chapelle en ruine, au-dessus du pont de Bénévent ². Chaque soldat déposa une pierre sur la fosse, et en peu de temps une grossière pyramide, un véritable *tumulus*, la recouvrit. C'était, dans les temps primitifs, le monument funéraire consacré aux héros ³.

Cependant un ennemi juré de la race de Souabe, Pignatelli, archevêque de Cosenza, n'avait pu voir sans colère les faibles honneurs rendus à Manfred. Sa vengeance poursuivait ce malheureux prince jusqu'au tombeau. Un écrivain guelfe rapporte que, s'autorisant de la volonté expresse du souverain pontife ⁴, ce prélat haineux exigea que le cadavre royal fût rendu aux chiens et aux corbeaux, à qui, disait-il, tout hérétique mort appartenait. Clément avait-il en effet donné un tel ordre? Aucun document n'autorise à l'affirmer. Quoi qu'il en soit, à la honte éternelle de Charles d'Anjou, on exhuma avec ignominie, et presque sous ses yeux, les restes de celui qui avait été son proche parent, du guerrier mort en homme de cœur, les armes à la main. Ils furent transportés hors du royaume, au-dessus de Ceprano, sur la rive gauche du Liris, qu'on appelait aussi le

1. Ce récit est tiré presque en entier de Sabas Malaspina, chroniqueur guelfe tout dévoué au pape. Le témoignage qu'il rend de la haute valeur du roi de Sicile est, dans sa bouche, digne de toute confiance. On peut aussi consulter Riccordano Malespini, p. 830. — Franciscus Pipinus, p. 79-80, et Aimerich de Pequilain, in *Diez. Leben des Troubadours*, p. 444.

2. *Ibique humari corpus ritu vilium hominum.* (F. Francisci Pipini *Chron.*, Lib. III, cap. 6, p. 680.)

3. Sabas Malaspina, p. 830. — Riccord. Malespini, p. 1004. — Charles, dans une lettre au pape, s'exprime ainsi : *Ego itaque naturali pietate inductus, corpus ipsum cum quadam honorificentia sepulturæ, non tamen ecclesiasticæ, tradi feci.* (Tutini, p. 96-97.)

4. Si disse che per commandamento del papa il vescovo di Cosenza il trasse di quella sepoltura. (Riccord. Malespini, p. 1004.)

Verde ; on les jeta dans un champ , sans daigner même les couvrir d'un peu de terre ¹.

Ainsi périt Manfred , à l'âge de trente-quatre ans , après un règne de sept ans six mois et dix-huit jours. Prince aimable , bienveillant , généreux et plein de courage , la nature , en le comblant de ses dons , semblait lui assurer un heureux avenir ; et cependant nul ne compta plus d'ennemis et ne fut plus souvent atteint des traits empoisonnés de la calomnie. Les Guelfes lui imputèrent les plus horribles forfaits ; l'Église l'accusa d'irréligion. Quant à ce dernier reproche , Dieu seul lit au fond des cœurs , mais , en voyant l'excommunication devenir dans la main de certains papes une arme qu'ils opposent , pour des intérêts purement temporels , à leurs adversaires politiques , n'est-il pas permis d'appeler de sentences trop souvent entachées de passions mondaines ? Manfred , protecteur des savants , instruit dans les lettres , était imbu des maximes philosophiques qui étaient alors en progrès : la haine du saint-siège s'en accrût , et de part et d'autre la violence prit la place des sentiments chrétiens. Ajoutons toutefois que , sous la domination de ce prince comme sous celle de son père , les hérétiques , nombreux partout ailleurs , ne purent s'établir dans le royaume. On lui fit un crime d'avoir des Sarrasins à son service , tandis que la cour romaine les tolérait dans les États chrétiens d'Espagne et que sous les rois normands ces infidèles avaient joui en Sicile de grands privilèges , sans qu'elle en prit ombrage.

Si les seules chroniques guelfes nous restaient , Manfred aurait place , dans la mémoire des hommes , à côté des tyrans les plus

1. Or le bagna la pioggia e move il vento
Di fuor dal Regno, quasi lungo il Verde,
Ove le trasmutò a lume spento.

(Dant., *Purg.*, Cant. III.)

— Le Verde, *Viridis*, est aussi un ruisseau de l'État pontifical, qui se jette dans le Liris. — Petrus Diacon., *Ilist. Mont. Cassin.*, p. 756, dit : *Venit ad fluvium Viride qui secus Ceperanum influit*. Manfred avait depuis longtemps choisi, pour sa sépulture, le monastère de *Monte Vergine*, l'un des plus célèbres sanctuaires de l'Italie. Dans une chapelle à droite du maître-autel est un sarcophage antique, destiné par lui à recevoir sa dépouille mortelle. On y voit aussi un grand crucifix aux bras pendants, dont il avait fait présent à l'église. Après la journée de Bénévent cette chapelle fut donnée par le roi à un seigneur français.

odieux. Parricide, fratricide, empoisonneur, assassin de ses proches et de quiconque lui faisait obstacle, jamais plus de forfaits n'auraient souillé la vie d'un prince. Mais, outre que des documents irrécusables ont établi le peu de réalité de la plupart de ces inculpations; quand on a vu le chef de l'Église lui-même prouver, en donnant l'absolution au fils de Frédéric¹, que ce dernier était, dans l'opinion du saint-siège, innocent de la mort de son père et de son frère, n'est-il pas permis d'attribuer d'autres imputations plus récentes moins au cri de la conscience qu'au délire des passions politiques?

Élevé à la cour de Frédéric II, entouré de seigneurs dont le souverain avait amoindri les privilèges féodaux, Manfred les avait vus se confondre en protestations menteuses, en attendant l'heure où ils pourraient le trahir avec profit. Si, dans trop de circonstances, ce prince manqua lui-même de cette franchise qu'on voudrait trouver unie à une grande supériorité d'esprit, les mœurs de son temps et les circonstances difficiles dans lesquelles il se trouva n'y entraient-elles pour rien? Le trait le plus saillant de l'histoire italienne au XIII^e siècle est la fausseté : on ne voit partout que fourberies et trahisons. Pontifes, rois, feudataires, clergé, bourgeoisie, menu peuple, nul n'est à l'abri de ce reproche. Les serments ne semblent faits que pour tromper mieux; chacun les prodigue, mais personne n'y croit, parce qu'ils sont presque toujours violés. Le gibelin d'hier est guelfe aujourd'hui. On renouvelle sans cesse les traités, et trop souvent il faut craindre à l'égal de son ennemi l'homme qu'on a comblé de bienfaits. Ceux des nobles qui soutiennent le souverain en exigent des récompenses au-dessus de ses ressources : trop faible pour commander la soumission, il paye en promesses que rarement il peut accomplir. Telles étaient à cette époque les mœurs de la Péninsule : tâchons de nous en bien pénétrer, avant de condamner ceux qui vécurent sous leur influence.

Naturellement généreux, le fils de Frédéric n'aimait pas à verser le sang et faisait la guerre avec moins de barbarie qu'il n'était alors d'usage. Presque toujours après une victoire il rete-

1. Voyez, pour l'absolution donnée à Manfred par Innocent IV, tome 3, p. 7.

nait ses soldats mercenaires, trop ardents à piller; il se montrait clément pour les rebelles, humain envers les prisonniers. Sa vie n'offre aucun de ces actes d'une froide cruauté qui ternissent la gloire de ses plus illustres ancêtres. Certes, parmi les hommes qu'on vient de voir passer sur la scène du monde, il y a de plus habiles politiques, des guerriers plus heureux, des princes doués de plus de vertus chrétiennes : en est-il qui surpassent Manfred par l'élévation de l'esprit, la valeur, le caractère chevaleresque, l'aménité et les sentiments généreux?

Mais, réduit par sa situation à chercher les moyens de consolider un établissement nouveau dont l'usurpation était le principe, il commit la double faute de trop compter sur l'emploi de la force et de mettre en oubli les vœux et les besoins du pays qu'il gouverna. A cette époque les idées d'émancipation n'existaient plus guère qu'en paroles dans le nord de l'Italie, mais en Sicile elles faisaient toujours battre les cœurs populaires. Un gouvernement qui a ses racines dans l'affection publique n'est pas facile à renverser; et, si Manfred eût favorisé l'établissement des communes, il eût trouvé en elles l'appui qui lui manqua. Le peuple, qui pour un peu de liberté eût supporté sans se plaindre les charges de la guerre, se retira de lui; la noblesse, qui avait favorisé son usurpation dans l'espoir de recouvrer d'anciennes prérogatives, voyant cette attente trompée, se tourna du côté du pape et des Français. A défaut de l'élément national, il fallut composer l'armée de mercenaires allemands et de Sarrasins, dont l'indiscipline et les pilleries achevèrent d'aliéner les populations. Comme Manfred voulait le maintien d'un ordre de choses que peu de personnes aimaient, la cour pontificale comprit qu'en ne lui accordant ni paix ni trêve il serait forcé d'imposer sur ses sujets des taxes de plus en plus écrasantes : ce qui devait le perdre.

Manfred était dissolu dans ses mœurs, mais sa passion dominante fut l'ambition. Elle le porta à s'emparer du trône de son neveu, dont cet orphelin lui avait confié la garde : action criminelle aux yeux de la conscience et digne du châtimement que la justice divine lui réservait. Si sa mort glorieuse n'expia qu'imparfaitement au tribunal de Dieu les torts de sa vie, elle l'éleva

du moins, dans l'opinion des hommes, bien au-dessus de ces ambitieux vulgaires qui n'usurpent le pouvoir que pour l'abandonner lâchement à l'heure du péril.

Après la journée de Bénévent, toute résistance cessa. Les mercenaires allemands se dispersèrent dans les montagnes, cherchant à fuir hors des États siciliens. Les chefs de guerre, les ministres, la plupart de ceux qui étaient demeurés fidèles à Manfred, voyant tout espoir perdu, s'offrirent au vainqueur. Les villes ouvrirent leurs portes; de toutes parts les nobles accoururent sous la bannière des lis; le clergé célébra le triomphe de la papauté; les peuples, pleins de l'espoir d'un meilleur avenir, furent dans la joie; et l'heureux Charles, dont un succès si rapide surpassait les espérances, se vit le maître d'un grand royaume.

Pendant que le sort des États siciliens se décidait à Bénévent, la reine Hélène était à Lucera, confiée à la garde du gouverneur de cette ville. Avec elle étaient ses quatre enfants : Béatrix, âgée d'un peu moins de cinq ans; Henri, né en 1262; Frédéric et Enzius, l'un et l'autre au berceau. Le surlendemain de la bataille, quelques fuyards apportèrent la première nouvelle de la défaite de l'armée. Tremblante pour son époux, qu'elle aimait tendrement, la malheureuse Hélène passa deux jours livrée à de cruelles angoisses, et, quand elle apprit enfin le sort funeste de Manfred, peu s'en fallut, dit une très-vieille chronique, qu'elle ne mourût de douleur¹. Éperdue, en proie au plus violent chagrin, hors d'état de pourvoir à sa sûreté, quand chaque instant augmentait le péril, cette infortunée vit ses serviteurs, ses faux amis, les courtisans qui l'avaient adulée le plus, partir les uns après les autres, pour porter leur encens à un nouveau maître². Au milieu de cet abandon général, deux bourgeois et une femme de Trani, dont les noms honorables méritent d'être cités, restèrent fidèles au malheur. C'étaient messire Amerusio, messire Monaldo et Amundilla, l'épouse de ce dernier. Par leurs exhortations, et en parlant à la jeune mère de sauver ses enfants, ils lui rendirent un peu de cou-

1. Poco mancao che non cadisse morta per la doluri. (*Chronique de Trani*, en vieux langage de la Pouille; fragment cité par Davanzati, cap. 3, p. 21 et 22.)

2. Li curtisciani a la solitu loro le voltaro le spalli. (*Ibid.*)

rage. Elle résolut de passer en Épire, où un asile lui était assuré à la cour de son père. L'un des bourgeois fit équiper, dans sa ville natale, un bâtiment fin voilier, et, dans la nuit du 3 mars, les fugitifs entrèrent secrètement à Trani. Mais la mer était en furie, un vent violent soufflait du large, et le vaisseau ne put sortir du port. Pour attendre la fin de la tempête, Hélène se retira avec sa famille dans ce même château où, accompagnée des vœux de tout un peuple, elle avait reçu la bénédiction nuptiale moins de sept ans auparavant. Alors la vie s'offrait à elle pleine de bonheur et d'espérances, et ce souvenir augmentait encore l'amertume de son cœur. Le châtelain, dont on se croyait sûr, promit de favoriser le départ, mais des frères mendiants, qui s'étaient introduits dans la ville, l'incitèrent à une lâche perfidie. Séduit par l'appât des récompenses, ce traître fit lever le pont, et le surlendemain, quand les soldats mis à la poursuite de la reine se présentèrent, il leur livra ses prisonniers¹. Charles d'Anjou n'avait dans le cœur aucun sentiment généreux. Loin d'être touché de compassion devant une si grande infortune, il accabla de rigueurs la famille de Manfred. Hélène et ses enfants furent enfermés, sous la garde d'un chevalier et de trente sergents, à Nocera *dei Pagani*, l'une des meilleures forteresses de la Terre de Labour. On les y traita avec une parcimonie ignoble, leur donnant à peine le strict nécessaire. La reine recevait par jour, pour sa dépense, celle de ses enfants et de deux gens de service, un peu moins de six carlins d'alors (environ 6 fr. 30 c.)². Le chagrin abrégé ses jours. Elle mourut à peine âgée de trente ans, vers le milieu du mois de juillet 1271. Le peu d'effets et un petit nombre de bijoux que laissait Hélène furent attribués au fisc³. On verra plus tard comment sa fille recouvra la liberté en 1284, après une captivité de dix-huit ans. Quant aux trois fils

1. *Chronique de Trani*, loc. cit.

2. D'après le registre de Charles d'Anjou, on avait assigné par an 40 onces *ad generalem pondus*, ce qui comportait la retenue d'un dixième. (*Regest. Carol. I*, 1269, B, f^o 152 et 156. — Voir aussi au Registre de 1270, C, fol. 238.) — L'once d'or pur, qui vaut aujourd'hui 63 fr. 12 cent., contenait 30 taris, le tari 2 carlins.

3. L'inventaire de ces objets, en date du 18 juillet 1271, est au Registre coté 1270, C, f^o 238.

de Manfred, ils vécurent misérablement, trainés comme des criminels de prison en prison, dans le royaume de leurs ancêtres. Sous Charles II ils obtinrent quelques adoucissements. En 1194, leur dépense journalière fut élevée, pour chacun, à un tari d'or (environ 2 fr. 11 c.), et trois ans plus tard, après une captivité de trente et un ans, un ordre royal enjoignit au châtelain de Castel di Monte de leur ôter les fers qu'ils portaient depuis l'âge de raison¹. Le plus jeune succomba le premier; Henri, devenu aveugle, vécut jusque sous le règne de Robert. (1199.) Frédéric s'échappa de prison et on croit qu'il se retira en Égypte². Ainsi fut traitée cette malheureuse famille par un vainqueur sans pitié. L'historien ne peut se défendre d'un sentiment de dégoût en rapportant ces tristes détails, nécessaires toutefois pour faire connaître le nouveau roi que la Providence envoyait aux Siciliens.

Le comte Jourdan, Pierre degli Asinari et d'autres prisonniers de marque, furent envoyés en Provence, où on les tint dans une dure captivité. Les deux frères Capece parvinrent à gagner la Sicile, Galvano, Galeotto son fils, et Frédéric Lancia, cherchèrent un refuge dans les montagnes de l'Abruzze, mais ils furent arrêtés, et, à la prière de l'archevêque de Cosenza, ils eurent pour prison le château d'un noble Calabrais du parti angevin. Quant au comte Malecta, grand camérier, on se souvient qu'il avait emporté dans sa fuite le trésor de Manfred : c'était pour l'offrir au vainqueur et mériter ses bonnes grâces, qu'il sollicita dans les termes les plus dignes de mépris. Entre autres bijoux précieux, il y avait quatre couronnes d'or, dont une, qui avait appartenu à l'empereur Frédéric, était ornée de pierreries d'une valeur inestimable³. L'avidé Charles reçut le présent avec faveur, et, à la recommandation de la cour pontificale⁴, il main-

1. 26 avril. 1197. — *Volumus quatenus H. F. et E., filios quondam principis Manfredi, qui in dicto castro in compedibus detinentur, etc. (Regest. Carol. II, in Archiv. Neapol., fasc. 28, 2^e Reg., n^o 109.)*

2. En 1199 on le retrouve à la cour du roi d'Angleterre Édouard II, où il attendait un sauf-conduit pour se rendre en France près du pape. (*Champollion-Figeac, Lettres des Rois, t. II, p. 33.*)

3. 5 mart. 1266. *Chronicon Parmense*, p. 781, A.

4. Voir, à la fin du volume, Documents, n^o 6.

tint en charge le grand camérier. Les Sarrasins de Lucera ayant demandé une capitulation, on exigea d'eux une soumission complète qu'ils promirent. Des troupes furent mises à la poursuite des Allemands et des Gibelins échappés au glaive des Français; ordre fut donné de garder le littoral de l'Adriatique avec des forces suffisantes pour saisir ceux qui chercheraient à s'embarquer¹. Ces mesures prises, et quand il n'y eut plus d'ennemis à craindre, que Bénévent saccagé n'offrit qu'un monceau de ruines, Charles se rendit avec la reine Béatrix à Naples, pour y tenir un parlement général. Partout il fut reçu comme un libérateur; les rues étaient ornées, les populations faisaient entendre des chants d'allégresse. A Acerra, le comte Thomas, le transfuge de Bénévent, redoubla ses démonstrations de zèle. Mais, si trop souvent on se sert des traîtres, toujours on les méprise, et les comtes de Caserte et d'Acerra ne tardèrent pas à en faire l'épreuve. On les appelait *des hommes de sang*, et le dernier des deux, ayant sollicité l'autorisation de se rendre à la cour romaine, fut honteusement refusé par le pape².

Les syndics des cités domaniales et un grand nombre de barons attendaient à Naples le nouveau souverain pour l'hommage et le serment. Charles fit dans cette ville une entrée magnifique. Les éléphants et les lions que Frédéric et Manfred faisaient conserver à Lucera ouvraient la marche³. Venaient ensuite quatre cents lances françaises et une nombreuse compagnie de Frisons, tous portant de brillantes cottes d'armes et des panaches de mille couleurs. Soixante nobles seigneurs précédaient le roi, monté sur son cheval de bataille. La reine était dans un grand char entièrement recouvert de velours bleu, parsemé de fleurs de lis d'or. Évêques, barons, chevaliers, avaient cherché à se surpasser par la beauté de leurs chevaux, le nombre de leurs écuyers, la richesse de leurs vêtements. Le peuple a la vue courte; il accourut en foule et accueillit le vainqueur avec des transports de joie. Point de regrets pour la nationalité perdue,

1. *Syllab. membran. Archiv. Neapolit. pertinentium*, t. 1, n° 2.

2. 5 junii 1266. *Virum sanguinum comitem Acerrarum ad nos venire noluimus.* (Martenne, n° 298, p. 340.)

3. Capaccio, *Forest. Dialog. Neapol.*, 1634.

nulle répugnance pour le joug étranger qu'on allait subir. Un chroniqueur présent à cette entrée en décrit avec complaisance les moindres détails; puis il s'écrie : « Je n'ai jamais vu un plus beau spectacle ! » C'est ainsi que les Guelfes siciliens, aveuglés par l'esprit de faction, parlaient des Français, leurs nouveaux maîtres.

1. *A vita mia non vidi la più bella vista.* (Matteo, § 181.)

LIVRE X

CONRADIN

1266 — 1268

I

GOUVERNEMENT DE CHARLES D'ANJOU. — HENRI DE CASTILLE, SÉNATEUR DE ROME, —
CONRADIN EST APPELÉ EN ITALIE. — SON ARRIVÉE A VÉRONE.

1266 — 1267

La nouvelle de la bataille de Bénévent se répandit en Italie avec une extrême rapidité ; le clergé et les Guelfes triomphèrent ; les Gibelins furent dans la consternation. Mais, comme l'esprit de parti avait éteint tout sentiment de nationalité, personne ne parut songer que la victoire des Français pouvait mettre en grand péril l'indépendance italienne. Le patriotisme étroit de localité, cette plaie incurable de la Péninsule, faisait oublier la patrie commune. En Lombardie, la liberté mourait de ses propres excès ; des luttes sanglantes entre la noblesse et le peuple, des constitutions qui n'assuraient ni la paix publique ni la sûreté individuelle, étaient bien faites pour rendre odieux les gouvernements républicains. Aussi, dans beaucoup de villes, le peuple, longtemps séduit par des promesses mensongères, las de courir après une félicité insaisissable, cherchait-il, dans le despotisme d'un seul, le repos qu'il n'avait pas trouvé sous le despotisme de tous. Les républiques, guelfes ou gibelines, se transformaient les unes après les autres en petites principautés, et même, dans celles où l'ancienne forme démocratique se maintenait, l'anéantissement complet du caractère républicain y préparait l'établissement de la tyrannie. Le parti guelfe, qui avait

ouvert la Lombardie aux Français, prit le dessus dans cette province peu de semaines après la mort de Manfred. Quelques villes gibelines, jugeant qu'une plus longue résistance devenait impossible, firent la paix avec le pape. Crémone, le centre de la faction, était à bout de sacrifices pour la cause impériale. Le marquis Pelavicini, qui depuis seize ans y avait une puissance presque absolue, dut céder à la force de l'opinion, et demanda à être réconcilié à l'Église¹. Un légat vint à Crémone, et, en opposant Buoso au marquis, il eut l'adresse de les détruire l'un par l'autre. Pelavicini, à peine relevé de l'excommunication, fut chassé de la ville ; il perdit presque en même temps Brescia et Plaisance, et ne conserva que ses fiefs héréditaires. Buoso eut son tour quelques mois plus tard ; après de vaines tentatives de résistance, il fut excommunié de nouveau et banni pour toujours. Crémone entra dans la ligue guelfe². De toutes les villes lombardes confédérées, deux seulement, Pavie et Vérone, restèrent gibelines.

L'élément républicain, presque éteint chez les Lombards, semblait s'être réfugié en Toscane. Ici, point de principauté héréditaire, mais l'esprit de localité n'y régnait pas moins exclusivement que dans le nord de l'Italie. Les communes guelfes, que la bataille de Monte-Aperto avait fait passer sous la loi de Manfred, étaient contenues dans l'obéissance plutôt que soumises ; et la mort de ce prince donna le signal de leur émancipation. Plusieurs cités mirent dehors garnisons et magistrats gibelins. Le peuple de Florence, surchargé de taxes et exclu par le vainqueur de toute participation au gouvernement de la république, supportait impatiemment le joug qui lui était imposé ; des symptômes de sédition se manifestaient dans tous les quartiers de la ville. Guido Novello, le lieutenant de Manfred, crut que, pour apaiser les mécontents, il suffirait de leur donner quelque satisfaction. A cet effet, il créa deux podestats, l'un gibelin, l'autre guelfe, puis il fit entrer dans le conseil de la commune les délégués des corporations. En même temps il rassem-

1. Une lettre pontificale, du 25 mars 1266, annonce l'arrivée à Pérouse des envoyés de Pelavicini, et une autre lettre, du 15 mai, la réconciliation de ce seigneur et celle des Crémonais à l'Église. (Martenne, num. 257 et 258, p. 302 et 327.)

2. *Chron. de Rebus in Italia gestis*, p. 259 et seq. — *Mem. Gotest. Regiens.*, p. 1125.

bla ses forces, qui consistaient en six cents cavaliers allemands et neuf cents lances gibelines. Une nouvelle taxe pour la paye de ces troupes ¹ fit éclater l'orage ; le peuple dressa des baricades, et du haut des maisons assaillit les soldats d'une grêle de projectiles. Guidò Novello, surpris, fit la faute de sortir de Florence, où il eût pu se maintenir. Le gouvernement passa dans les mains du peuple. Pour la première fois, les familles gibelines ne furent point envoyées en exil, mais, à l'approche des Français, elles se retirèrent volontairement à Pise et à Sienne ².

La défaite de l'ennemi de l'Église combla de joie la cour pontificale ; les cloches de Pérouse furent mises en branle, il y eut des prières en actions de grâces : mais la nouvelle du sac de Bénévent qui vint quelques jours plus tard y causa une douloureuse surprise. « Si cette ville, où finalement Charles d'Anjou a reçu son « diplôme de roi, lui avait appartenu, s'écria Clément, elle aurait été épargnée ³. » Tout autre que ce prince eût été frappé d'excommunication : on se contenta de lui adresser d'amers reproches et d'exiger qu'il réparât le dommage ⁴. Après vingt et un ans de luttes et de sacrifices depuis la déposition de Frédéric II, le saint-siège l'emportait ; le sceptre de la Sicile était arraché à la maison de Souabe, et la réunion tant redoutée de l'Italie méridionale à l'empire allemand semblait désormais impossible. Pour rendre complet le triomphe de la papauté, restait encore à établir l'autorité pontificale dans la capitale du monde chrétien : c'était le vœu le plus cher de Clément IV, mais ses créanciers et ceux de ses prédécesseurs se montraient exigeants, et avant tout il fallait les satisfaire. Son espoir était que le roi Charles, une fois sur le trône, s'empresserait de libérer la cour romaine des dettes qu'elle avait contractées pour renverser Manfred. « Notre situation et celle de nos frères les cardinaux, « écrivait le pontife, est enfin devenue meilleure. Nous avons « quitté Pérouse pour Orvieto, d'où nous ne tarderons guère

1. Una libra di soldi dieci per centinaja. (Riccord. Malespini, C. 184.)

2. Riccord. Malespini, cap. 183 et seq., p. 1006-1008. — *Annal. eccles.*, 1266, § 22.

3. Ubi finaliter regni Siciliae bravium percepisti. (12 avril. 1266, Martenne, n° 262, p. 306.)

4. 25 mart. et 2 april. 1266. *Regest. Clem. IV*, Lib. II, num. 166 et 262, fol. 30 et 306.

« à passer à Viterbe. Si nous parvenons à nous arranger avec nos créanciers, notre projet est de retourner à Rome avant l'hiver ¹. »

Voyons maintenant comment Charles d'Anjou réalisait les espérances de ses nouveaux sujets, et sur quelles bases il établissait son administration.

Les feudataires se rendirent en foule au parlement de Naples. Une amnistie fut accordée à ceux qui avaient servi Manfred ; ils obtinrent même la promesse d'être maintenus dans leurs fiefs, s'ils se montraient fidèles au nouveau souverain ². Un chroniqueur guelfe ajoute que les nobles faits prisonniers à Bénévent furent mis en liberté, et que le roi, croyant se les attacher par la reconnaissance, rendit à une partie d'entre eux la possession de leurs terres ; assertion que les faits ne justifient point ³. Des commissaires royaux, Français ou anciens émigrés du royaume, furent envoyés dans les provinces pour s'assurer de l'état des esprits ; leur exigence et leur rapacité donnèrent bientôt de grands sujets de plaintes. Philippe de Montfort eut le commandement de la Sicile ; Pandolfe Fasanella, cet ancien ministre de Frédéric II, obtint le justiciariat de la Terre de Bari ; d'autres seigneurs, proscrits pour la cause de l'Église, furent pourvus de fonctions importantes qui leur donnaient les moyens de se venger de leurs ennemis. Charles savait que, pour changer les choses, il faut d'abord changer les hommes ; et il destitua en masse l'ancienne administration : certains agents de finance, nécessaires pour indiquer les ressources du trésor et les moyens de perception, furent seuls épargnés. On vit accourir à cette curée des places, outre une multitude d'étrangers avides, ces gens si nombreux dans les révolutions, qui, oubliant un passé qu'ils servaient la veille, ne voient que le puissant du jour et cherchent à deviner celui du lendemain pour prendre sa livrée.

1. 24 avril 1266. Martenne, n° 271, p. 315. — *Regest. Clem. IV*, Lib. II, n° 177, n° 33. — La première lettre écrite de Viterbe est du 30 avril.

2. Sabas Malaspina, Lib. III, cap. 15, p. 831.

3. Tutti i baroni Pugliesi, presi alla battaglia, il re li fece lasciare, e a molti rendere le loro terre e reitaggi, per esser più in amore di quello paese. (Riccord. Malespini, cap. 181, p. 1006.)

Leur bassesse était un titre, leur trahison un droit. Parmi ces hommes sans foi et sans honneur, qui mettent leur habileté au service des causes triomphantes, se trouvait un habitant de Barletta, appelé Giozolino de Marra, ancien receveur des revenus royaux. Cet agent, très-versé dans ces sortes d'affaires, avait en sa possession des registres où étaient inscrits les impôts de toute nature dont les souverains de la maison de Souabe avaient accablé la nation. Charles l'accueillit avec faveur, et bientôt les peuples purent s'apercevoir qu'en changeant de maître ils avaient empiré leur sort¹. Comme le traité d'investiture exemptait de toutes taxes publiques les églises et les clercs, et que le pape en recommandait la stricte exécution, il fallut augmenter d'autant les charges de la bourgeoisie.

On s'était attendu à retrouver sous le sceptre de Charles d'Anjou les heureux temps de la domination normande : non-seulement aucune imposition ne fut abolie, mais celles qui jusqu'alors n'avaient été que temporaires devinrent permanentes. Une enquête eut lieu sur les biens de toute nature : elle tendait à découvrir quelque irrégularité dans la possession, afin de dépouiller les détenteurs. Les préposés du domaine y déployèrent une rigueur excessive, repoussant la prescription, exigeant des titres, et ne les trouvant valables que pour ceux qui leur donnaient beaucoup d'argent. De leur côté, les collecteurs commettaient des exactions si criantes, que, suivant un chroniqueur guelfe contemporain, *ils s'engraissaient du sang du peuple et rongeaient les os jusqu'à la moelle*². La Pouille gémit, la Sicile s'indigna. Charles ferma l'oreille aux plaintes, mais Clément, qui les entendit, lui adressa des conseils pleins de sagesse et de modération : « S'il faut ajouter foi à un bruit général, » ainsi s'exprimait le pontife, « les hommes qui ont ta confiance, ceux que tu as « préposés à l'administration des provinces, s'enrichissent aux « dépens du public, et tu tolères leurs extorsions, soit parce que « tu ne leur assignes pas de gages suffisants, soit parce que tu « retiens le salaire auquel ils ont droit. Les peuples de ton

1. *Epist. Carol.* princip. Salern., 1283, in bibl. Panorm. Q. G. I.

2. *Ubilibet subjectos gravant indebite, ac eis importabilia onera imponentes, emungendo plus debito cruorem eliciunt et medulas.* (Sab. Malasp., Lib. 111, c. 15, p. 832.)

« royaume, ruinés et opprimés, invoquent en vain ta justice, « même quand ils peuvent parvenir jusqu'à toi; ce qui, assure-t-on, arrive fort rarement. Si tu ne veux être ni affable ni accessible, et que tu prétendes gouverner despotiquement tes sujets, il te faudra toujours avoir la cotte de mailles sur le dos, le glaive à la main et une armée derrière toi. Mais, sache-le-bien, inspirer la crainte, être dans de continuelles alarmes, c'est moins la vie que l'image de la mort. Les conseils imprudents sont, dit-on, ceux que tu préfères; et quant à ta propre maison, on assure qu'un grand désordre y règne, et qu'autant il y a de personnes, autant il y a de maîtres. Sans doute tu trouveras malséant que nous nous mêlions de pareilles choses, mais, comme elles tournent à ton déshonneur, nous ne pouvons les entendre répéter sans un vif déplaisir¹, etc. » Cette remontrance paternelle fut si peu écoutée, que bientôt, dans tout le royaume, le peuple se livra à de tardifs regrets. Ceux qui s'étaient tournés contre le fils de l'empereur ne furent pas des derniers à se reprocher leur aveuglement. « O roi Manfred ! s'écriaient-ils les yeux pleins de larmes, tu as été méconnu ! Nous te croyions un loup rapace, et tu étais un agneau plein de mansuétude, si l'on te compare aux nouveaux maîtres auxquels notre inconstance nous a livrés. Trop tard nous reconnaissons combien ton sceptre était léger, au prix du joug qui s'appesantit sur nos têtes. On nous réduit à la misère; nos biens et nos personnes sont à la merci des étrangers². » Charles d'Anjou avait de grandes charges et se montrait âpre à l'argent, mais les taxes rentraient avec d'autant plus de difficulté, que la nation, fort appauvrie sous les princes de la maison de Souabe, avait cru plus fermement en être quitte.

Une chronique rapporte qu'à Naples, au château de Porta Capuana, on remit au roi un trésor considérable, déposé par Manfred dans cette ancienne résidence royale. Le vainqueur de

1. 22 septembris 1266. *Regest. Clem. IV*, Lib. II, n° 254, f° 45. Martenne, n° 380, p. 406. — Cette lettre fut suivie de plusieurs autres, qui contenaient des reproches non moins vifs sur les horribles exactions commises par les agents du roi. (Martenne, num. 432, 433, 501, 530, 532. Cette dernière est du 17 septembre 1267.)

2. Sabas Malaspina, Lib. III, cap. 16, p. 832.

Bénévent fit étendre la somme sur un tapis, demanda des balances, et ordonna à Hugues de Baux de la diviser. — A quoi bon tant de précautions? répondit ce seigneur. Et, séparant avec le pied ce monceau d'or en trois parts : La première sera, dit-il, pour le roi; la seconde pour madame la reine, et la dernière pour leurs chevaliers¹. — On supposera peut-être que Charles d'Anjou ne pressurait le royaume que pour satisfaire ses créanciers. Il n'en était rien, et non-seulement les marchands qui menaçaient de faire vendre les biens des églises n'étaient pas remboursés de leurs avances, mais, quand vint l'échéance du cens annuel de 8,000 onces dû au saint-siège pour le royaume (29 juin), la somme ne se trouva pas prête. Clément IV consentit à en reculer le paiement jusqu'au 1^{er} novembre, sous la condition expresse que l'excommunication punirait tout retard nouveau². Charles ne se montrait pas plus exact envers son frère. Outre les 15,000 marcs dus depuis dix-sept ans par le trésor de Provence, Louis IX lui avait prêté, lors de sa captivité en Égypte, 30,000 livres qui servirent à sa rançon. Deux envoyés français, l'archidiacre de Paris et un maréchal du saint roi, vinrent à Naples pour y réclamer le paiement de ces anciennes dettes et terminer, s'il se pouvait, l'affaire de la douane du Rhône : ils s'en retournèrent sans argent.

Si dès son début la domination de Charles d'Anjou fut signalée par des excès qui la rendirent impopulaire, on doit surtout l'attribuer à l'humeur de ce prince, naturellement violente et tyrannique. Cependant tout lui arrivait à souhait. Après avoir été accueilli par la multitude comme le libérateur de la patrie, il voyait venir à lui les hommes qui auraient pu mettre obstacle à son paisible établissement. Les plus compromis, étouffant le cri de leur conscience, insultaient par d'ignobles accusations à la mémoire du prince qu'ils avaient encensé. Ils s'adressaient au pape, qui, après les avoir relevés de l'anathème, sollicitait en leur faveur pardon et oubli. Au nombre de ces derniers, il en est un qu'on ne verra pas sans surprise cherchant à s'attacher

1. Riccord. Malespini, cap. 181, p. 1005.

2. 1^o septembris 1266. Martenne, n^o 374, p. 398.

à la fortune de la maison d'Anjou. C'est Jean de Procida, l'ami et le médecin de Frédéric II et de Conrad, le ministre de Manfred¹. Des poètes et des écrivains mal renseignés se sont plu à lui attribuer de ces sentiments généreux dont l'histoire offre trop peu d'exemples. Donnant carrière à leur imagination, ils en ont fait le type de la fidélité et de la constance : malheureusement rien n'est moins certain. Si Procida se montra dévoué à ses maîtres tant qu'ils eurent le pouvoir, il se tourna du côté du vainqueur quand leur ruine fut consommée. Après la mort de Manfred, Procida s'était retiré dans la Marche d'Ancône, où, à force de protestations et en reniant son passé, il sut se rendre le légat favorable². Le pape lui-même sollicita en sa faveur la clémence de Charles d'Anjou. Contraint, écrivait le pontife, de taire ses sentiments secrets durant *la tempête de la tyrannie*, Procida, humble et soumis, profitait de l'heureux changement que la volonté divine venait d'opérer, pour faire éclater le dévouement qu'il nourrissait au fond de son cœur. Plein de confiance dans la bénignité royale, tout son désir était de se reposer sous l'aile tutélaire du souverain et d'obéir désormais à sa loi³. Ces palinodies, si fréquentes dans les révolutions politiques, réussissent trop souvent à ceux qui savent joindre l'effronterie à l'ingratitude. Jean de Procida fut-il rappelé, et lui rendit-on ses biens ? tout porte à le croire⁴, mais il n'en jouit pas longtemps, car deux ans plus tard il était déclaré coupable de haute trahison et n'échappait au châtement que par une prompte fuite⁵.

Une condition essentielle de l'investiture des États siciliens était la renonciation de Charles d'Anjou à la dignité sénatoriale trois mois après qu'il en aurait été requis par le saint-siège. Clément IV en exigea l'accomplissement sans même attendre

1. Il existe à l'*Archivio reale* de Naples, Reg. de Charles I^{er}, 1269, f^o 9, un diplôme de Manfred, du 15 août 1265, signé *per Johannem de Procida, apud Capuam*.

2. 5 junii 1266. — Martenne, n^o 298, p. 340.

3. Voir, à la fin du volume, Documents, n^o 7.

4. Un diplôme de Charles II, en date du 18 août 1299, prouve que Jean de Procida avait été gracié par Charles d'Anjou. *Dum erat in gratia clarissim. memorie patris nostri*, porte ce titre. (*Regest. Carol. II*, 1299, f^o 213, in Arch. Neapol.)

5. 22 septembris 1266. *Regest. Carol. I*, signat. 1269 B, f^o 56, a tergo. — L'ordre de séquestre des biens est du 3 febr. 1270, *Reg.* 1269, C. f^o 214.

l'expiration du délai. Les troubles recommencèrent dans la ville, et, comme tout rapprochement entre les factions était devenu impossible, il y eut, cette fois encore, de doubles élections ¹.

Quelque temps auparavant, un nouveau personnage avait paru sur la scène politique : c'était Henri, infant de Castille, le dernier des fils de Ferdinand III, dit le Saint, et le frère du roi Alphonse, dit le Sage ou le Savant, empereur élu des Romains. Prince ambitieux, plein de ruses et ardent à la vengeance, sa valeur avait brillé d'un vif éclat dans les guerres contre les Maures, et il avait contribué puissamment à la prise de Jerès, d'Arcos et d'autres villes du sud de l'Espagne. On prétend qu'une intrigue amoureuse le brouilla avec Alphonse. Quoi qu'il en soit, une partie de la noblesse ayant formé une ligue pour maintenir les privilèges nationaux que le roi avait violés en altérant les monnaies et en établissant des impôts arbitraires, Henri se mit à la tête de l'insurrection. Battu à Nebrissa en 1257, il s'était retiré à Valence, d'où il passa en Afrique, conduisant avec lui l'infant don Frédéric, le second de ses frères, et bon nombre de gentilshommes obligés, comme lui, de s'expatrier ². Le roi musulman de Tunis le prit à son service. Il y resta neuf ans, et, s'il faut ajouter foi aux historiens guelfes, il avait adopté, durant ce long séjour, les mœurs de l'Orient et à peu près oublié sa religion ³. Soit que Henri fût devenu suspect au roi de Tunis, soit pour toute autre cause, il envoya à Gênes quarante mille doublons provenant de ses épargnes, et passa lui-même en Italie avec trois cents chevaliers. C'était vers l'époque où Charles d'Anjou, son proche parent ⁴, cherchait par toute sorte de voies à remplir son trésor. Henri lui prêta ce qu'il possédait, et, quand il vint à Naples après la bataille de Bénévent, on le reçut à bras ouverts.

1. Martenne, n° 310, p. 353.

2. Mariana, *Histoire d'Espagne*, Lib. XIII, cap. 11.

3. Et fere christianæ religionis oblit. (Sab. Malasp., Lib. III, cap. 18, p. 833.)

4. ALPHONSE III,

BÉRENGÈRE DE CASTILLE.

FERDINAND III, dit LE SAINT.
BÉATRIX DE HOHENSTAUFEN.

BLANCHE DE CASTILLE,
épouse LOUIS VIII.

|
ALPHONSE, FRÉDÉRIC, HENRI.

|
CHARLES D'ANJOU.

Son espoir était d'obtenir de l'Église romaine l'investiture de la Sardaigne, que le pape voulait enlever aux Pisans. Charles parla de l'appuyer, mais, oubliant bientôt sa promesse, le prince angevin, dont les vues franchissaient déjà les limites de l'Italie, demanda pour lui-même la souveraineté de l'île. L'infant espagnol, par son adresse, ses manières nobles et généreuses, avait su se faire de nombreux partisans, et attirer dans ses intérêts jusqu'à des membres du sacré-collège ; quant à Clément, qui redoutait l'ambition des deux compétiteurs, il se garda bien de les écouter. Sur ces entrefaites, comme la lutte des factions remplissait Rome de troubles, le peuple élut pour capitaine un noble appelé Angelo Capoccio, et lui adjoignit deux assesseurs pris dans chacun des sept quartiers de la ville, en leur ordonnant de travailler au rétablissement de la paix. Capoccio avait de plus l'autorisation de conférer la dignité sénatoriale. Il choisit le prince castillan, malgré l'opposition d'une partie de la noblesse romaine et des cardinaux du parti français¹. Clément ne voyait pas de bon œil un tel homme à la tête du gouvernement de la ville, mais, faute de pouvoir annuler l'élection, il prit le parti de ne la point contester. Le nouveau sénateur tint d'abord avec équité la balance de la justice ; bientôt pourtant il se tourna du côté du peuple et traita le clergé avec rigueur, sans aucun égard pour les privilèges des églises dont il convoitait les richesses. Charles d'Anjou avait appris avec jalousie la promotion de son parent : ce fut un aliment de plus aux sentiments haineux que leur rivalité pour la Sardaigne avait fait germer dans leurs cœurs.

Depuis que le saint-siège employait tous ses efforts contre Manfred, les colonies chrétiennes d'Asie, abandonnées à elles-mêmes, se voyaient réduites à la plus extrême détresse. L'argent manquait ; elles n'avaient plus d'armée, et les secours envoyés d'Europe devenaient de plus en plus rares et insuffisants. Les cris de désespoir des Orientaux retentirent dans tout l'Occident. Un seul souverain prit à cœur la délivrance du saint tombeau : c'était Louis IX, dont le zèle pour les croisades tenait ferme contre

1. Qui jam aliquid de ipsius Henrici fraudulentia voluntate conceperant. (Sabas Malaspina, p. 834.)

l'esprit du siècle. Ce prince, grand justicier, loyal et vertueux, faisait régner chez lui l'ordre et la paix. Par une sage administration, il cicatrisait les plaies de son royaume, et rédigeait les lois qu'on publia, deux ans plus tard, sous le nom d'*Établissements*. Il protégeait les églises contre les exigences fiscales de la cour romaine, exigences qui, sous les trois derniers papes, avaient poussé le clergé français à la plainte et même à la résistance ¹. Mais cette situation exceptionnelle allait cesser; Louis ne se consolait pas du mauvais succès de la guerre d'Égypte. « Il lui estoit « avis, dit Guillaume de Nangis, son historien, qu'en le premier « pelerinage avoit eu graindre honte et graindre reproche au « royaume de France qui fourfict à sainte Église ². » Déjà une fois il avait consulté la cour romaine sur l'opportunité d'une expédition en Palestine, et le pape, qui précisément alors lui demandait des subsides pour la guerre de Sicile, l'avait détourné de ce projet, en lui signalant les dangers dans lesquels son absence pourrait plonger la France et même l'Europe. Consulté de nouveau au printemps de l'année 1266, Clément, qui n'avait plus les mêmes motifs de s'opposer au départ de Louis, l'y encouragea, persuadé, disait-il, que cette inspiration venait de Dieu ³.

1. C'est environ deux ans après la mort de Manfred qu'il faut placer la célèbre *Pragmatique*, objet de controverse entre les défenseurs du pape et ceux des libertés gallicanes. Bossuet proclame l'authenticité de cet acte. Au contraire, le P. Daniel, d'Héricourt, et d'autres écrivains plus récents, arguant du silence gardé sur une pièce de cette importance jusque vers le milieu du xv^e siècle, en concluent qu'elle est l'œuvre d'un faussaire. Sans prétendre entrer ici dans une discussion dont l'examen appartient aux historiens de la France, contentons-nous de rappeler que, depuis plusieurs pontificats, la cour de Rome pressurait les églises du royaume, au point de mécontenter le clergé. Voici, au surplus, l'article de la Pragmatique qui a pour objet les demandes de décimes, souvent répétées sous les derniers papes :

« Art. 5. Quant aux exactions et aux charges très-pesantes, soit imposées par la « cour de Rome à l'Église de notre royaume, par lesquelles il a été nuisiblement « appauvri, soit celles qu'on voudrait imposer dans la suite, nous ne voulons pas en « aucune sorte qu'on en fasse la levée, si ce n'est pour une cause raisonnable, pieuse « et très-urgente, ou pour une véritable nécessité, et cela du consentement libre et « exprès de nous et de l'Église de notre royaume. »

Le surplus de l'ordonnance a pour objet les droits et franchises ecclésiastiques, la liberté des élections, que le roi ordonne de maintenir. Il défend la simonie, et veut que ce crime soit entièrement banni de ses États.

Donné à Paris, l'an de N. S. 1268, au mois de mai (1269).

2. Guill. de Nangis, p. 439.

3. Michaud, *Histoire des Croisades*, Lib. xv, t. IV, p. 366.

L'ardeur du pontife pour la délivrance de Jérusalem s'était réveillée, et, moins de deux mois après la journée de Bénévent, il écrivit au saint roi que les périls des Orientaux troublaient la joie dont le triomphe de l'Église en Italie remplissait son cœur ¹. Des lettres semblables furent adressées à la noblesse française, en Angleterre, en Allemagne, à Venise et jusqu'en Navarre. Clément enjoignit au cardinal de Sainte-Cécile, son légat à Paris, de faire prêcher la croisade. Un centième pour cinq ans avait été imposé par Urbain sur les biens ecclésiastiques; ordre fut donné d'en exiger le paiement, ainsi que les arrérages ².

Les grandes promesses de Charles d'Anjou en faveur de la Terre Sainte avait contribué, non moins que les instances du pape, à lever les scrupules de Louis IX sur la guerre de Sicile. D'un autre côté, Clément ayant reconnu, quoique un peu tard, que le protégé du saint-siège ne se contenterait pas d'un trône dans le midi de l'Italie, cherchait à l'occuper au loin. On ne doit donc pas s'étonner si, à peine maître des provinces siciliennes, Charles fut sollicité à la fois par le chef de l'Église et par le roi de France de passer en Syrie, et s'il s'appliqua à éluder ces instances importunes. Le cardinal de Saint-Ange fut chargé de s'enquérir des intentions de ce prince et de ce qu'il pouvait faire ³. Charles offrit quinze vaisseaux pour le prochain voyage de mars : secours bien faible au prix de ce qu'on attendait de lui. Il fit aussi partir une ambassade qui alla recommander au sultan du Caire les colonies syriennes. Dans sa réponse, Bibars accusa les chrétiens orientaux de ne point respecter les traités : on ne pouvait, disait-il, se fier à leurs serments; ils étaient tombés dans l'anarchie, et se ruinaient de leurs propres mains ⁴. Malheureusement ces accusations n'étaient que trop fondées. Les ministres arabes, chargés de la lettre du sultan, purent s'apercevoir qu'à la cour de Sicile on n'était pas en humeur d'envoyer de grandes forces en Asie. Quand le temps vint d'expédier les navires, rien en effet ne se trouva prêt, et le pape s'en plai-

1. 15 maii 1266. — Martenne, n° 288, p. 327.

2. 30 et 31 julii 1266. — Martenne, num. 348 et 350, p. 379-382.

3. 19 octobris 1266. *Regest.*, Lib. II, n° 270, f° 48. — Martenne, n° 396, p. 419.

4. Ibn. Ferrat. Voir la *Biblioth. des Croisades*, de M. Reinaud, p. 515.

gnit à son légat en France, dans les termes suivants : « Le zèle
« du roi Charles éclate en vaines protestations, mais nous n'en
« obtenons rien de plus. Il ne remplit point ses engagements,
« et nous craignons que nos instances n'aboutissent à rien de
« réel'. » Charles ne voulait pas de guerre sans profit. Les inté-
rêts de la Terre Sainte l'occupaient moins que l'empire grec,
alors soumis à Paléologue, et c'était de ce côté qu'il jetait un re-
gard de convoitise.

Le rapprochement des Églises grecque et latine n'avait eu lieu qu'en paroles, et depuis que Paléologue était paisible possesseur de Constantinople, il croyait que la victoire l'avait délié de ses promesses. Après d'inutiles démarches pour qu'il déclarât ouvertement son retour à la foi catholique, le pape, s'apercevant enfin qu'on le trompait, chercha des ennemis à Paléologue. En favorisant les vues de Charles d'Anjou sur la Grèce, Clément y trouvait le double avantage de punir un empereur schismatique et de donner, hors de l'Italie, de l'aliment à l'humeur ambitieuse du roi de Sicile. Précisément alors Baudoin IV arrivait à Viterbe, où se trouvait Charles d'Anjou. Désabusé du chimérique espoir de recouvrer par ses propres mains un trône qu'il n'avait pas su défendre, ce malheureux prince était prêt à céder ses droits sur une partie de l'empire d'Orient à celui qui lui ouvrirait le chemin de sa capitale. Charles reçut Baudoin à bras ouverts, et bientôt, par la médiation du pape, il se fit entre eux un accord dont voici les principales clauses : Le roi de Sicile, prenant en considération les malheurs de la Terre Sainte, ceux de la Grèce et la fortune présente de Baudoin, promettait de conduire en personne, ou de mettre sous les ordres de son propre fils, dans le délai de six ans, une armée de deux mille chevaux, destinée à reconquérir l'empire grec. Pour indemniser le roi de ses dépenses, l'empereur lui cédait la seigneurie directe des principautés d'Achaïe et de Morée, qui demeuraient séparées pour toujours du territoire impérial ; la seigneurie réelle avec l'investiture des terres données en dot à Hélène par le despote d'Épire, et les îles en deçà des Dardanelles, à l'exception de

1. 23 maii 1267. Martenne, n° 471, p. 473.

Méte lin , de Chio , de Cos et de Samos. Le roi avait droit au tiers des conquêtes qui seraient faites en commun , et il succédait au trône de Constantinople, si la postérité légitime de Baudoin venait à s'éteindre¹. Enfin Philippe , l'unique fils de l'empereur , était fiancé à Béatrix , la fille de Charles². Le traité fut rédigé , le 27 mai 1267 , par le protonotaire Robert de Bari , sous les yeux et dans la chambre même du pape , qui y donna son consentement. Baudoin remit à Charles un anneau d'or , en signe d'investiture et de pleine concession. A compter de ce jour , Guillaume de Villehardouin , prince d'Achaïe et de Morée , les deux seules provinces du continent grec qui ne fussent pas au pouvoir de Paléologue , eut le roi de Sicile pour suzerain. Sa fille , nièce de Manfred , épousa le second fils de Charles.

Les événements qui survinrent en Italie empêchèrent l'exécution de ce traité. Les deux frères Capèce , Galvano Lancia , Galeotto son fils et Frédéric son frère , qu'on gardait dans un château de la Calabre , avaient , dès l'été précédent , trouvé moyen de s'échapper³. Les deux premiers étaient passés en Toscane , pour tâcher d'y renouer une ligue contre Charles d'Anjou. Ce n'était point en faveur de la postérité de Manfred que ces seigneurs agissaient ; la royauté du prince de Tarente , fondée , non sur le droit , mais sur une usurpation heureuse , ne lui avait pas survécu : ses fils étaient au pouvoir d'un vainqueur implacable , et songer à relever pour eux le trône de leur père eût été un projet chimérique. C'était sur Conradin , l'héritier légitime , que les regards se portaient. Quant à Galvano , retiré avec ses parents dans la Marche d'Ancône , vers la frontière de l'Abruzze , il voyait le peuple de plus en plus mécontent des Français et appelant de ses vœux une domination moins oppressive ; mais Conradin était au fond de l'Allemagne , et Charles , maître du royaume , avait une armée victorieuse , contre laquelle des paysans ne pouvaient prévaloir. Chacun gémissait , personne n'osait remuer. Galvano , jugeant sans doute que le moment n'était pas venu de

1. Viterb. 27 maii 1267. — L'acte est rapporté par Davanzati , *Della seconda moglie di Manfredi*.

2. Béatrix n'était pas nubile , et le mariage ne fut célébré qu'en 1273.

3. 27 julii 1268. Martenne , n° 343 , p. 377.

faire un appel aux armes, offrit de prêter obéissance au vainqueur de Manfred. Une lettre pontificale fait foi que, dès avant la fin de l'année 1266, les deux frères Lancia avaient fait solliciter, par le maréchal du roi à Terracine, un sauf-conduit pour venir dans cette ville faire acte de soumission¹. Peu de temps après, ils supplièrent le pape lui-même de les recevoir à Viterbe et de lever l'anathème dont ils étaient frappés. Clément, qui se méfiait d'eux, refusa de les entendre, mais, comme l'Église ne repousse pas le pécheur repentant, il autorisa deux évêques à les absoudre, si leurs paroles étaient sincères et s'ils se soumettaient à la pénitence qui leur serait imposée. Entre autres conditions, il exigeait d'eux que dans dix jours, pour tout délai, ils sortissent de l'État ecclésiastique; qu'ils fissent pendant un an la guerre en Terre Sainte aux infidèles, et que de bonnes cautions répondissent de leur obéissance². Soit qu'ils ne purent en fournir, soit pour toute autre cause, cette affaire n'eut pas de suite. Tout porte à croire que Galvano et Frédéric Lancia ne voulaient que gagner du temps, car bientôt après ils rejoignirent en Toscane les frères Capèce et agirent de concert avec eux pour décider les communes de Sienne et de Pise à entrer ouvertement dans le parti de Conradin.

Pise, ville essentiellement commerçante, faisait avec la Sicile un grand négoce que les exemptions et les privilèges accordés par les princes de la maison de Souabe rendaient très-lucratif. La crainte de voir leurs riches établissements ruinés par le vainqueur de Manfred avait décidé les Pisans à se rapprocher du pape, et, moyennant la promesse d'une soumission complète à ses ordres et trente mille livres d'or qu'ils déposèrent à Rome, leur réconciliation à l'Église avait été prononcée dès le mois d'avril 1266³. Mais cet accord n'avait pas eu le résultat qu'ils s'en étaient promis. Leur commerce, accablé d'exactions dans le royaume, périclitait, et l'espoir de le relever sous le petit-fils de Frédéric leur fit écouter avec faveur la proposition d'opposer

1. 14 decembris 1266. Martenne, n° 416, p. 431.

2. 27 januar. et 5 febr. 1267. M^{ss}. de la grande Bibl. de Paris, ancien fonds latin n° 4188, f° 294.

3. 13 aprilis 1266. *Epist. Clem. IV*, Lib. II, n° 171.

Conradin à Charles d'Anjou. Muni de lettres pressantes, les deux Lancia et les frères Capèce prirent le chemin de l'Allemagne ¹. Des ambassadeurs les suivirent de près, et, afin de décider plus facilement le jeune prince, ils lui portèrent cent mille florins pour lever des troupes. De riches Gibelins, et jusqu'à d'anciens ministres de Manfred, au service du vainqueur, firent des offres magnifiques. Le comte Malecta, ce grand trésorier, transfuge de Bénévent, promit seize mille onces d'or et mille lances dont il voulait, disait-il, payer la solde ². En apprenant ces déflections, Charles d'Anjou s'écria : Il faut qu'il y ait du scandale, mais malheur à ceux qui en seront cause ³ !

L'Allemagne vivait autant que jamais en dissension. Les guerres intestines, la scission qui, depuis tant d'années, divisait les prince de l'empire, l'absence du souverain, l'oubli des lois et des formes de la justice, augmentaient dans ce malheureux pays la confusion et le désordre. Clément IV, tout occupé de la guerre contre Manfred, n'avait point prononcé entre Richard et Alphonse, et des voix s'élevaient pour annuler deux élections si fatales aux peuples germaniques. Les partisans de l'ancienne maison d'Hohenstaufen, ou plutôt ceux qui regrettaient la paix intérieure dont l'Allemagne avait longtemps joui sous sa domination, tournaient encore une fois leurs regards vers Conradin. C'était vers la fin de l'été de 1266. Le pape, sérieusement alarmé, menaça de frapper d'excommunication quiconque prêterait la main à une telle entreprise ⁴, et parla même de priver le jeune prince du royaume de Jérusalem. Le projet avorta. Le petit-fils de Frédéric attendait dans une inaction forcée un temps plus favorable, quand les vœux des Gibelins l'appelèrent en Italie. Conradin avait quinze ans. Beau, grand, bien fait, d'humeur enjouée, il était libéral, quoique pauvre ; plein de

1. Ad suscitandum catalum dormientem. (Sab. Malasp., Lib. III, cap. 17, p. 832.)

2. Voyez, à la fin du volume, Documents, n° 8. — Une lettre du 24 février 1267, contre-signée par le comte Malecta, maître-trésorier, prouve que ce perfide parent de Manfred occupait alors cette haute dignité sous Charles d'Anjou. (Arch. Neapol. arca F, fasc. 18, n° 13.)

3. Martenne, n° 343, p. 377.

4. 18 septembris 1266. *Epist. Clem. ad archiep. Magunt., ad Schannat, Vindicta litter.*, t I, p. 207.

dignité et de noblesse, adroit à tous les exercices, il aimait la chasse et les armes. Son éducation, confiée à l'évêque de Constance, avait été soignée ; il parlait facilement le latin, il était instruit dans les lettres anciennes, et, comme tous les princes de sa famille, il cultivait la poésie : deux ou trois de ses chansons, en langue allemande, nous sont restées¹. Son cœur, porté aux grandes choses, nourrissait l'espoir qu'on lui avait donné, dès le berceau, de relever la fortune de sa race, et il accueillait avec faveur tout projet qui flattait ses espérances. Malgré son extrême jeunesse, Conradin cherchait par un mariage à s'assurer un puissant appui. Son oncle et tuteur, Louis, duc de Bavière, s'en occupa² : quel fut le résultat de ses soins ? on l'ignore : non-seulement le nom de la fiancée est resté inconnu, mais on ne sait pas de quel côté se tournèrent les vues du jeune prince³, ni s'il se maria réellement. Quelques témoignages peuvent le faire supposer ; d'autres le démentent. Beaucoup de circonstances donnent lieu de penser que le duc Louis, surnommé le *Sévère*, parce qu'en 1256, dans un accès de jalousie, il avait fait périr sa femme sur l'échafaud, cherchait moins à agrandir Conradin qu'à s'assurer son héritage. On voit, en effet, ce tuteur obtenir, dès l'année 1263, un double titre qui lui lègue toutes les propriétés de son neveu situées en Allemagne, si ce dernier vient à mourir sans postérité⁴. Trois ans plus tard, cet acte est renouvelé à Augsbourg en faveur des ducs Louis et Henri, le jour même où Conradin indemnise le premier des frais faits pour un ma-

1. Voyez une de ces chansons, sous le nom de *Chunrat der junge*, dans le manuscrit des Meinsingers de la grande Bibl. de Paris, n° 7266, f° 2, v°. — Elle est imprimée dans le recueil de Hagen, t. I, p. 4.

2. 24 octobris 1266. *Monum. Boica*, t. XXX, n° 815, p. 354 et 355.

3. Dans un texte allemand du xiv^e siècle, on lit : *Dem Cunrat Kuniges Cunrates sun gab Marrgrofe Dietrich von Miszen sine dohter*. (Closener, *Strasburg. Chronik*, f° 126.) D'autres sources citées par Kløden, *Gesch. des Markgr. Waldemar von Brandenburg.*, t. I, p. 411, la nomment Brigitte, fille de Thierry, margrave de Misnie. Bien que M. de Raumer annonce que ce Thierry, déjà âgé de 24 ans en 1266, n'épousa la fille du marquis de Brandebourg qu'en 1268, on peut conjecturer qu'il avait eu une première femme. Les Chansons de Conradin ne parlent que d'une maîtresse, et pas une seule fois d'une fiancée. Cependant Pierre de Pretio, son chancelier (*Adhortatio ad Henricum march. Misnie*, § 14), s'écrie en rapportant la mort du jeune prince : *O conjux infelix ! ejusque nullum in orbe tibi de cetero virum reperies sui parem*.

4. 16 et 17 avril. 1263. *Monum. Boica*, t. XXX, num. 804 et 805, p. 333 et 335.

riage, ce qui semblerait prouver qu'il fut réellement marié¹.

L'intérêt le plus pressant de Conradin était de chasser les Français de son royaume héréditaire. Mais les secours dont-il avait besoin ne pouvaient lui venir que de ses oncles, et le duc Henri était alors en guerre avec Prémislas, roi de Bohême. Vers la fin de l'année 1266, Prémislas s'était avancé, avec neuf mille lances et une multitude de gens de pied, jusqu'à Ratisbonne. Il ne put pénétrer plus loin, et des dévastations inouïes signalèrent sa retraite².

Tel était l'état des affaires peu de temps avant l'arrivée des envoyés gibelins à Landshut. Les négociations qu'ils étaient chargés d'ouvrir languirent pendant plusieurs mois parce que la mère de Conradin s'opposait à une entreprise qui, à ses yeux, n'offrait aucune chance de succès. Outre que Charles d'Anjou était un adversaire douteux pour son fils, cette princesse demandait comment la ligue gibeline, réduite à quatre ou cinq villes, parviendrait à chasser les Français d'Italie, si elle n'avait pu leur en fermer le chemin lorsque la Toscane entière et plusieurs grandes communes lombardes, qui tenaient aujourd'hui pour les Guelfes, faisaient partie de la confédération. Elisabeth, veuve du roi Conrad en 1254, s'était remariée le 6 octobre 1268 avec le comte Meinhart de Coritz, mésalliance qui lui ôtait son titre de reine des Romains. Bien que Conradin l'aimât tendrement, le rang inférieur où elle était volontairement descendue faisait perdre à ses paroles beaucoup d'autorité. Le jeune prince écoutait par préférence les ducs Louis et Henri, ses oncles, et son beau-père, le comte Meinhart, qui l'encourageaient à tenter la fortune, en lui promettant secours et appui. La tournure que prirent les affaires de la Péninsule leva d'ailleurs toutes les objections.

Les communes de Pise et de Sienne, qui avaient pris à leur solde une partie des troupes mercenaires de Manfred, venaient

1. 24 octobris 1266. — *Monum. Boica*, n° 813, p. 350. — La dette du jeune prince est fixée à 2,200 marcs d'argent pur (environ 103,940 fr.). A défaut d'argent pour s'acquitter de cette somme, il céda à son oncle plusieurs châteaux et des terres patrimoniales.

2. 1266. *Chron. S. Petri Erphord.*, p. 272.

de rallumer la guerre dans l'Italie centrale. Le pape enjoignit aux recteurs de Florence de chasser de leurs confins les Allemands, *maudits de Dieu*, menaçant, s'ils ne le faisaient dans huit jours pour tout délai, d'autoriser le roi de Sicile à envoyer en Toscane un corps de cavalerie française¹. Deux semaines plus tard, comme la chose demeurerait sans effet, un nonce se rendit à Naples, et exhorta Charles d'Anjou à agir avec promptitude, s'il ne voulait laisser grossir un orage qu'on ne pourrait plus dissiper². Il n'en fallait pas tant pour décider l'ambitieux monarque à se charger de cette expédition. Son plus grand désir était de se mêler des affaires de la haute Italie, certain que, s'il y mettait une fois la main, bientôt il en deviendrait l'arbitre. Huit cents chevaux, sous les ordres de Guy de Monfort, entrèrent à Florence le jour de Pâques (12 avril 1267)³. Charles espérait qu'on l'autoriserait à les suivre, et, pour s'y préparer, il imposa de sa seule autorité une lourde collecte, dont la perception fut faite avec beaucoup de rigueur. Le chef de l'Église, craignant que cette façon arbitraire et despotique de se procurer de l'argent n'achevât d'aigrir les esprits, blâma la conduite du roi en des termes qui méritaient d'être rapportés. « Il est bon que la fraternité sache, »
« écrivait-il au cardinal d'Albano, légat à Naples, que la collecte, »
« soit qu'on en fasse la perception sur un simple ordre du sou- »
« verain, soit que le conseil royal l'autorise, est condamnable »
« aux yeux du Tout-Puissant comme aux nôtres. N'hésite donc »
« point à accuser de mensonge quiconque prétendrait que nous »
« avons donné notre consentement à cette exaction. La vérité »
« est que des envoyés royaux ayant parlé devant nous de la né- »
« cessité d'une taxe pour payer les troupes, notre réponse a été »
« que le roi exposerait son propre salut, s'il prétendait se passer »
« du consentement des États du royaume. Qu'il évite de provoquer »
« la haine de ses sujets, lorsque les ennemis du dehors s'arment »
« contre lui. Qu'il craigne surtout de s'attirer la colère de Dieu⁴. »

1. 27 decembris 1266. *Regest. Clem. IV*, Lib. II, n° 288, f° 51. — Martenne, n° 421, p. 436.

2. 18 januar. 1267. Martenne, n° 427, p. 440.

3. Riccord. Malespini, cap. 185, p. 1008.

4. 5 febr. 1267. Martenne, n° 432, p. 445.

— « Comme tes ambassadeurs, écrivait Clément au roi de Sicile, « pourraient te faire croire que nous approuvons ou même que nous tolérons la mesure despotique ordonnée par toi, voici la « vérité : nous avons dit qu'avant tout tu devais appeler les « prélats, les barons et les députés des villes, leur exposer tes « besoins et obtenir leur consentement à l'impôt qu'il s'agit de « percevoir ¹. » Cette remontrance demeura sans effet ; le parlement ne fut point convoqué, le perception continua, et le mécontentement devint général dans le royaume.

A Rome, le sénateur Henri de Castille, qui attribuait aux intrigues de Charles d'Anjou le peu de succès de ses démarches pour la Sardaigne, avait voué à ce parent une haine implacable. Il exigea le remboursement de ses avances, et comme on ne le paya point, il jura de s'en venger, dût-il lui en coûter la vie. Déjà, dans plus d'une occasion, ses mauvais desseins à l'égard du chef de l'Église s'étaient manifestés : tout portait à croire qu'aveuglé par ses ressentiments, il pousserait le peuple de Rome à soutenir les prétentions de Conradin, et qu'il ferait cause commune avec les Gibelins toscans.

Ces fâcheuses nouvelles décidèrent le pape, malgré de justes répugnances, à envoyer Charles d'Anjou en Toscane, avec le titre de pacificateur (*patiarius*) de cette province, pour y commander durant l'interrègne impérial. On exigea de lui le serment de se démettre de cet office un mois après que l'élection d'un roi des Romains aurait été confirmée par le chef de l'Église, et à tout événement défense lui était faite d'exercer cette charge plus de trois ans, sous peine d'excommunication ². Avis fut donné aux Guelfes de mettre leurs forces à la disposition du roi, et deux frères prêcheurs furent autorisés à frapper d'anathème quiconque n'obéirait point aux ordres de ce prince. Dès que Charles parut, les Florentins l'éluèrent podestat pour six ans ³. Les biens

1. 6 febr. 1267. *Ibid.*, n° 433, p. 445. — *Annal. Eccles.*, § 4.

2. L'avis de cette nomination, donné aux Toscans, est du 10 avril 1267. (Martenne, n° 450, p. 456.) Le serment de Charles est du 4 juin suivant. — *Annal. Eccles.*, 1267, § 6.

3. *Potestarium usque ad VI annos recepit.* (Martenne, n° 462, p. 465.) Suivant Ricordano Malespini, il obtint la seigneurie pour dix ans. (C. 185, p. 1009.)

des Gibelins furent confisqués, et on en fit trois parts : l'une pour la commune, la seconde pour réparer les pertes individuelles de la faction victorieuse, l'autre destinée au maintien de la domination guelfe. Lucques, Prato, Pistoja, Volterra, suivirent l'exemple de Florence, et il ne resta aux Gibelins toscans que Pise, Sienné et San-Miniato, où leurs bannis se rassemblèrent.

Le roi Charles, oubliant sa mission de pacificateur, fit la guerre comme un barbare, la torche dans une main, l'épée dans l'autre. Il prit plusieurs châteaux aux Pisans, et une chronique de ce siècle rapporte qu'à San-Ilario, hommes, femmes, enfants, vieillards, prêtres, tout périt par le glaive ou dans les tourments ¹. Le pape l'en réprimanda avec sévérité ².

L'irritation des esprits, moins vive en Lombardie, était en Toscane portée au plus haut point : les Guelfes se pressaient autour de Charles d'Anjou, les Gibelins redoublaient leurs instances auprès de Conradin. De part et d'autre les soldats commettaient de grands excès ; l'exil, la confiscation, étaient les mots d'ordre des gouvernements ; les prêtres fulminaient l'anathème, les trouvères, dans des chants pleins d'énergie, célébraient les combats, et vouaient leurs ennemis politiques à l'extermination. — « N'espérez pas, ô Gibelins ! disait un poète toscan de la faction guelfe, n'espérez pas de secours de l'élection qui s'est faite en Allemagne ³. Ami, tiens pour certain que je te verrai arriver à ta perte, ainsi que ceux qui sont avec toi. Tu te trompes, sois-en sûr ! toute la campagne appartiendra à l'Empire ⁴.

« On ne craint point la dent de l'agneau ⁵, car sa morsure n'est pas dangereuse, mais vous trouverez pire qu'un lion ou qu'un ours celui qui vous mordra de telle sorte que votre sang ne pourra s'élancher. S'il faut que Charles vous ronge l'échine, on entendra vos cris plus loin qu'en Espagne. Certes, pour

1. *Chron. Imp. et Pontif.*, m^{sc}. in bibl. Laurent., cod. 5 et 7, plut. 21.

2. 4 august. 1267. (Marteune, n^o 517, p. 515.)

3. Il s'agit ici de l'élection d'Alphonse de Castille, le parent de Conradin.

4. Allusion au titre de *patiaris*, ou délégué de l'empire en Toscane, que le pape avait conféré à Charles d'Anjou.

5. Surnom donné à Conradin par les Guelfes.

« l'empire (*le patiaris*), ce sera un jeu d'écraser ses ennemis.

« Troupe insensée, pour qui faites-vous des réjouissances ? Ne savez-vous donc pas en quelle monnaie Charles paie, et avec quelle promptitude il extermine quiconque s'oppose à lui ? Ami, lie ceci à ton doigt : nos gens désirent ardemment en venir aux mains, mais ils ne verront des vôtres que les épaules.

« Le temps me durera mille années, jusqu'à ce que nous vous rencontrions sur un champ de bataille ; vous y recevrez, ô Gibelins ! un si rude échec, que jamais vous ne vous en relèverez ! La journée sera à nous, et ceux qui nous ont fait du mal seront payés au double. »

Albizzo Pellavillani, poète Gibelin, répond : « Quelque habile que puisse être l'homme que le sort abandonne, son cœur sera en proie aux chagrins. Charles a été longtemps heureux à nos dépens, mais aujourd'hui la fortune se tourne contre lui : elle l'accablera. L'auteur de nos peines est tombé en démence, s'il croit nous résister, car il aura bientôt la mort pour compagne. Vous avez par moquerie appelé agneau celui qui commence la guerre : eh bien ! malheur à qui en sera mordu ! son sang coulera en abondance. Le glaive devient sanglant quand l'agneau en frappe ses ennemis. Aucun pouvoir ne prévaudra sur le sien, parce que Dieu lui est favorable ; nous sommes certains que l'Espagne en tressaillera de joie. Le juste triomphera et l'impie qui l'a affligé sera abattu.

« Nos cœurs vont droit à cette fête, sans que nulle crainte les en puisse détourner. Malheur à vous ! bientôt l'agneau apparaîtra sur le champ de bataille ; ce sera un coup de foudre qui sommerá votre ruine. Vous n'échapperez point à sa puissance, et il sera fait une capture pour vous doublement douloureuse, car je vois Charles exposé à une cruelle mort¹. »

Pendant que les partis se préparaient à de nouveaux combats, la chancellerie pontificale ne restait pas dans l'inaction. Le pape,

1. *Raccolta di varie romanze volgare*, m^o. en parchemin, de la fin du XIII^e siècle. Bibl. du Vatican, n^o 3793, f^o 156, verso.

Voyez, à la fin du volume, Documents, n^o 9.

à peine informé des démarches faites près de Conradin, fit écrire aux villes guelfes en termes virulents, pour les prémunir contre les tentatives de ce jeune prince. La lettre adressée aux Florentins était surtout remarquable par son style passionné. « De la race du serpent venimeux, disait le pontife, est sorti un roitelet qui de son souffle infecte la Toscane. Partout il envoie des agents, hommes de pestilence, fils de vipères, traîtres envers nous, traîtres envers l'empire, actuellement vacant, et envers notre très-cher fils en Jésus-Christ, l'illustre Charles d'Anjou, roi de Sicile¹. » En les avertissant de ce qui se passait en Allemagne, le pape ajoutait que le seul moyen de détourner l'orage près de fondre sur l'Italie était que les communes missent fin à leurs discordes. Gênes fut relevée de l'excommunication qu'elle subissait pour avoir soutenu Paléologue. Une nouvelle ligue lombarde se forma sous les auspices du saint-siège. Milan, Verceil, Novare, Côme, Mantoue, Parme, Ferrare, Padoue, Vicence, Bergame, Lodi, Brescia, Crémone et Plaisance, en firent partie, ainsi que les marquis d'Este et de Saint-Boniface, François et Napoléon de la Torre. Ce dernier en fut proclamé le chef². On verra bientôt que cette confédération exista moins en réalité qu'en paroles.

Dès l'année précédente (1266), Conradin avait été averti de ne plus prendre le titre de roi de Sicile, et de cesser toutes relations avec les ennemis du siège apostolique, s'il ne voulait être retranché de la communion des fidèles. Cet avis fut renouvelé publiquement dans la grande église de Viterbe, le 9 avril 1267, jour du jeudi saint. On ajourna le jeune prince au 29 juin suivant, devant la cour pontificale, pour présenter sa justification; injonction lui fut faite de ne point entrer en Italie, à moins qu'il ne vint faiblement accompagné et avec des intentions pacifiques. En cas de désobéissance, l'excommunication était prononcée contre lui et contre ceux qui lui prêteraient secours ou faveur, notamment contre Louis de Bavière, Meinhart, comte de Tyrol, Buoso de Doara et Manfred Malecta, l'ex-grand trésorier³.

1. 10 avril. 1267. *Regest. Clem. IV*, Lib. III, n° 314, f° 54. Martenne, n° 450, p. 456.

2. 4 avril. 1267. Giulini, p. 226. Martenne, n° 471, p. 472.

3. Viterbii, in die Cœnæ Dom. ann. IV. M^o. bibl. Vatic., n° 4957, f° 98-101.

A Rome, la conduite de Henri de Castille donnait au pape de sérieuses alarmes. « Nous éviterons aussi longtemps que nous le pourrons, écrivait Clément, d'avoir la guerre avec les Romains, mais il est bien à craindre que ni nous, ni le roi de Sicile, ne parvenions à nous accorder avec le sénateur¹. » Pour apaiser cet esprit irritable, le chef de l'Église recommanda à Charles d'Anjou de rendre l'argent qu'il devait au prince espagnol, et, comme Charles ne put ou ne voulut point se libérer, une lettre pontificale enjoignit au cardinal de Sainte-Cécile de prélever le plus tôt possible cette somme sur le produit des décimes de France². Dans l'espoir d'éloigner l'infant de l'Italie, le pape, après avoir tenté inutilement de le réconcilier avec le roi de Castille, demanda pour lui la main d'une princesse d'Aragon³. A toutes ces avances Henri répondait par des actes d'hostilité. Il se logea dans le palais de Latran, et, non content d'arrêter prisonniers, pour lui servir d'otages, les parents des cardinaux du parti français, il parcourut en ennemi les terres de l'Église, et mit garnison dans ses meilleures forteresses. La haine qu'il portait au roi de Sicile le jeta dans la faction gibeline, à laquelle son alliance donna beaucoup de force. Il fit offrir à Conradin, dont il était le parent⁴, de seconder ses projets.

Ce nouvel allié venait bien à propos pour écarter les obstacles qui jusqu'alors avaient retenu le petit-fils de Frédéric au nord des Alpes. La guerre fut résolue. Beaucoup de chevaliers pauvres, se berçant de l'espoir d'obtenir de bonnes terres en Sicile, offrirent leurs services. On décida que, pendant que les troupes

1. 23 novembris 1267. Martenne, n° 559, p. 543.

2. 26 sept. et 13 nov. 1267. Martenne, num. 537 et 555, p. 529 et 539. — 2,000 onces d'or furent payées le 18 novembre de cette même année.

3. 15 maii 1267. Martenne, n° 467, p. 468.

4. - FRÉDÉRIC BARBEROUSSE.

HENRI VI.
|
FRÉDÉRIC II.

|
CONRAD IV.
|
CONRADIN.

PHILIPPE I, roi des Romains.
|
BÉATRIX ou ÉLISE,
mariée à FERDINAND LE SAINT.
|
HENRI DE CASTILLE.

se rassembleraient en Allemagne, les ambassadeurs gibelins retourneraient en Italie pour activer les préparatifs des villes de la faction et pousser à la révolte les mécontents du royaume. Voici en quels termes Conradin annonça son arrivée aux peuples de la Péninsule : « Nous mettons sur pied une puissante armée et nous nous disposons, avec l'aide de Dieu, l'approbation et l'appui des grands de l'empire, à récupérer notre patrie, à relever l'honneur de l'Italie et la dignité du nom allemand. Préparez-vous donc à nous recevoir, ainsi que les princes qui nous accompagneront. Munissez-vous d'armes et de chevaux ; joignez vos forces aux nôtres, afin que nous infligions un châtement mérité à vos oppresseurs, à ceux qui, contre toute justice, se sont emparés de ce qui nous appartient ¹. »

Conrad Capece fut nommé vicaire royal en Sicile. Sa mission était de soulever l'île, afin d'y attirer une partie des forces ennemies. Il se rendit d'abord à Pise, où la commune lui donna deux vaisseaux qui le conduisirent en Afrique. L'infant don Frédéric de Castille, le frère du sénateur, était resté au service du roi de Tunis, et il s'agissait de lui faire embrasser la cause de Conradin, ce que Capece obtint aisément. Leurs forces réunies se composaient de deux cents Espagnols, de pareil nombre d'Allemands à la solde, et de quatre cents lances gibelines ². A défaut de place sur les navires, ils n'y embarquèrent que vingt-deux chevaux, mais beaucoup de harnais pour se remonter aussitôt qu'on le pourrait. Cette petite armée prit terre, vers le commencement de septembre, à Sciacca, ville de la côte méridionale de l'île, au val de Mazzara. Conrad Capece vit accourir à lui les mécontents de la province, et, comme il était homme d'exécution, il résolut de s'avancer jusque dans le cœur du pays, afin d'y propager la révolte. Un manifeste annonça aux Siciliens l'arrivée prochaine du petit-fils de l'empereur. « Armez-vous pour votre souverain légitime, leur disait le vicaire royal, et bientôt

1. Manuscrit de la bibl. de l'Athénée de Turin, D, n° 38, f° 70. — Le commencement de la lettre manque dans ce manuscrit.

2. Sabas Malaspina, Lib. iv, cap. 2, p. 837. — Le pape, dans une lettre du 17 septembre 1267, dit trois cents Allemands, cent chevaliers latins et cent Sarrasins.

« vous serez délivrés d'un joug intolérable! » Ces paroles firent une si grande sensation dans tout le Val de Mazzara et dans une partie de celui de Noto, que le peuple se rangea spontanément sous la bannière de Souabe.

Au premier bruit de cet événement, le lieutenant de Charles d'Anjou, appelé Foulques de Puy-Richard, rassembla ses troupes. On lui avait laissé peu de Français, et il dut encore en mettre une partie dans les postes les plus importants, mais, comme la plupart des feudataires se rendirent à son appel, il se crut assez fort pour écraser l'insurrection. Son erreur fut courte. Les troubles qui, depuis la mort de Frédéric II, déchiraient le royaume, avaient divisé la Sicile, comme le reste de la Péninsule, en deux partis, Guelfes et Gibelins sous Conrad et sous Manfred, vainqueurs et vaincus depuis la bataille décisive de Bénévent. Les Guelfes, moins nombreux que les Gibelins, s'étaient attachés au service de l'Église romaine et du gouvernement nouveau, dont ils se promettaient de grandes faveurs; les autres, anciens partisans de Manfred, cachaient leur ressentiment sous l'apparence de la soumission, afin d'éviter l'exil et peut-être l'échafaud. Réunis par la loi féodale sous le même étendard, une haine mal couverte les divisait, et chaque faction désignait l'autre par un sobriquet injurieux. Les Gibelins étaient appelés *fetenti*, les quants; les Guelfes *ferracani*, les ferre-chiens ou les chiens ferrés; expression bizarre, inventée par le peuple, qui vraisemblablement y attachait la signification de partisan des Français¹. Dès la première affaire, quand les Gibelins virent les Guelfes aux prises avec les insurgés, ils se tournèrent contre eux et foulèrent aux pieds le drapeau des lis, aux cris de : Vive le roi Conrad! Foulques, attaqué de deux côtés à la fois, fit sonner la retraite, trop heureux d'échapper à une ruine totale en abandonnant ses tentes et ses équipages. L'île entière se souleva, à l'exception de la capitale, de Syracuse et de Mes-

1. Sabas Malaspina, Lib. iv, cap. 3, p. 838. — Ce surnom de *ferracani* survécut longtemps à la défaite du parti de Conradin. Après les Vêpres siciliennes il devint une cause de rixes fréquentes qui ensanglantèrent les rues de Palerme. Pour y mettre fin, le roi Jacques d'Aragon défendit, sous des peines sévères, de donner ce surnom à qui que ce fût.

sine, où le lieutenant de Charles courut s'enfermer. On pouvait croire qu'un dernier effort du parti victorieux suffirait pour jeter au delà du phare les débris de l'armée française, mais les choses ne se passèrent point ainsi. Les barons gibelins songeaient moins à unir leurs armes contre l'ennemi commun qu'à venger des injures personnelles, et dans ce but, beaucoup d'entre eux quittèrent Capece, qui se trouva trop faible pour emporter Messine. Foulques conserva ses positions.

En Allemagne, Conradin, près de passer les Alpes, avait adressé aux princes de l'empire un manifeste dans lequel il énumérait longuement les injustices et les spoliations dont il était l'innocente victime. Orphelin dès le berceau, tour à tour persécuté, leurré de fausses promesses et dépossédé de l'héritage paternel, il s'était vu condamner, avec une partialité sans exemple, par quatre papes qu'il n'avait jamais offensés. Bien que son père, avant de mourir, l'eût mis sous la protection de la sainte Église romaine, dans l'espoir qu'elle le défendrait, Innocent IV avait envahi ses États, non pour les lui conserver, mais avec l'intention de les réunir au domaine pontifical¹. Le monde entier savait de quelle manière Manfred, cet oncle paternel, trahissant ses devoirs de parent et de tuteur, avait usurpé le trône confié à sa garde. Alexandre IV, voulant ruiner Manfred, s'était adressé tout à la fois à lui, Conradin, et à des princes étrangers auxquels il avait offert l'investiture du royaume de Sicile. Urbain IV s'était d'abord rapproché de Manfred, et, si les négociations n'eussent point été rompues, l'Église romaine eût conféré à cet habile usurpateur un bien mal acquis. Plus tard, le même pape avait appelé en Italie Charles, le frère du roi de France ; et Clément, à peine assis dans la chaire apostolique, avait donné l'investiture des États siciliens au prince français, livrant ainsi les peuples à une horrible tyrannie. « Ouvrez les yeux, ajoutait Conradin, et « voyez comment, sous de faux prétextes, on surprend le monde « et on le dupe. Voyez la croix du Sauveur tournée contre les

1. Lunig. *Codex Ital. Diplomaticus*, t. II, n° 41, p. 937-940. — Suivant le goût de l'époque, Conradin fait ici des jeux de mots sur les noms des papes dont il se plaint : *Urbanus qui nobis exstitit inurbanus... Dom. Clemens, non clementiam, sed inclementiam operatus in nobis.*

« chrétiens ; voyez, hélas ! combien de tromperies sont employées
 « pour nous réduire à un dénûment absolu ! Non content de nous
 « déposséder de notre héritage en Italie, on nous persécute en
 « Allemagne ; on nous refuse miséricorde ; on veut nous ôter
 « jusqu'au nom de roi ; on met enfin la faucille dans notre mois-
 « son, en donnant à Charles la dignité de vicaire impérial ¹ ; et,
 « comme si ce n'était pas assez de rigueurs à l'égard d'un inno-
 « cent, on lance sur nous les foudres de l'Église. Quel mal
 « t'avons-nous donc fait, ô souverain pontife ! pour nous traiter
 « ainsi ? Notre tort à tes yeux est donc de vivre ? car le Ciel nous
 « est témoin que notre conscience ne nous fait aucun reproche ².
 « Aujourd'hui, Dieu, dans sa bonté suprême, nous ouvre une
 « voie à l'espérance : de fidèles amis, tant dans l'empire que dans
 « le royaume, se dévouent à notre cause et nous envoient de
 « l'or pour lever des troupes. Répondant à un si noble appel
 « et voulant nous montrer digne de nos ancêtres, nous saisis-
 « sons le glaive et le bouclier pour relever, avec la protection
 « divine, l'antique puissance de notre maison ³. Loin de rien
 « entreprendre contre le souverain pontife, notre père et notre
 « seigneur ⁴, nous voulons seulement revendiquer de justes
 « droits. Descendez dans vos consciences, pesez mûrement nos
 « raisons, et prononcez. Nous espérons qu'après avoir reconnu
 « notre innocence, vous nous accorderez aide, conseil et faveur ;
 « que vous exhorterez le chef de l'Église à modérer son injuste
 « colère et à se montrer envers nous clément et équitable. »

Quelques amis de Conradin le poussaient à se faire élire empereur avant de quitter l'Allemagne, mais il était trop pauvre pour acheter des suffrages qui ne se donnaient plus ; et c'est surtout pour ce motif que les tentatives faites jusqu'alors pour l'élever au rang suprême avaient été si facilement déjouées par le pape. Son manifeste lui valut les sympathies de plusieurs princes allemands, mais rien de plus. Quant à lui, sans désespérer

1. Et falcem mittunt in nostram messem. (Loc. sup. cit.)

2. Verumtamen gravem offensam reputas, quod vivimus super terram. (Loc. sup. cit.)

3. Sed alta potentia nostræ domus, si annuerit, nostris temporibus relevetur. (Ibid.)

4. Quem patrem reputamus ac dominum. (Ibid.)

d'avoir un jour l'empire, il tourna toutes ses pensées vers l'Italie, avec la ferme confiance que, s'il en revenait triomphant, on ne lui refuserait plus une couronne glorieusement portée par six de ses ancêtres. Ses troupes étaient rassemblées à Augsbourg : vers la fin du mois d'août ¹, il se mit à leur tête, et se dirigea lentement, par Inspruck et la vallée de l'Adige, vers la Marche Véronaise, que tenait le parti gibelin. Avec lui venaient son oncle, Louis de Bavière; Meinhart, comte de Tyrol, son beau-père; Rodolphe de Hapsbourg, l'ami de sa famille et son conseiller. Le jeune Frédéric de Bade, son parent, héritier déposé de l'Autriche, comme lui trahi par le sort, et tout autant que lui confiant dans un avenir trompeur, s'était attaché à sa fortune. Élevés ensemble, à peu près du même âge ², orphelins tous deux, pauvres, mais pleins d'énergie et d'ambition, une étroite amitié les unissait.

A Trente, dans le bas Tyrol, où Conradin s'arrêta vers le 10 octobre, il annonça aux évêques et aux communes lombardes son arrivée prochaine en Italie. Une lettre fut aussi adressée à Napoléon de la Torre et à d'autres membres de cette puissante famille pour les détacher du parti guelfe. « Nous sommes à la tête d'une armée formidable, leur écrivait le petit-fils de l'empereur; des princes et des chevaliers en nombre infini servent dans nos rangs et nous sollicitent de replacer la Lombardie sous l'autorité impériale, avant que nous ne nous dirigions vers notre royaume héréditaire. Joignez-vous à nous; votre intérêt vous y engage. Si vous le faites, aucun seigneur lombard ne nous sera plus cher que vous. Mais, si vous refusez, nous prendrons vos villes de vive force, et vos ennemis pourront impunément exercer sur vous de cruelles vengeances ³. »

Conradin entra à Vérone le 20 octobre 1267, à la tête d'une armée que certains chroniqueurs évaluent à douze mille chevaux ⁴, nombre fort exagéré sans doute. Une partie de ces troupes

1. Le 22 août, Conradin était encore à Swagenowe; le 1^{er} septembre, il date un acte du pont d'Inspruck, le 4 octobre à Bolzano.

2. Frédéric, né en 1249, avait trois ans de plus que Conradin. Il descendait à la 4^e génération de Conrad, comte palatin, frère de l'empereur Frédéric Barberousse.

3. *Chron. de Reb. in Italia gestis*, p. 272 et 273.

4. *Ibid.*, p. 272. — Le pape, dans une lettre du 23 novembre, dit, au contraire,

appartenait au duc de Bavière et au comte de Tyrol. La Péninsule retentit de cet événement : les villes guelfes, et principalement celles qui avaient déserté la cause impériale, en ressentirent de vives inquiétudes ¹; les Gibelins, transportés de joie, firent tenir au jeune prince quelques subsides, et renouvelèrent leurs anciennes promesses.

Galvano Lancia, précédant de peu Conradin, avait porté son manifeste en Italie. Il se rendit à Rome pour s'assurer du concours actif du sénateur, et en obtenir l'argent dont le petit-fils de Frédéric était fort dépourvu, quoiqu'il eût vendu ou engagé la meilleure partie de ses biens propres. Rome ne tarda guère à se déclarer en sa faveur. Le 18 octobre, Galvano entra dans la ville, enseignes déployées; le peuple le reçut avec de grandes acclamations, et l'accompagna jusqu'au palais de Latran. Henri de Castille lui rendit les honneurs dus à un envoyé impérial, le combla de caresses, et entendit ses propositions en audience solennelle. Enfin, vers les premiers jours de novembre, l'alliance de la Commune avec Conradin fut publiée à son de trompe ². Comme la plupart des nobles lui étaient contraires, le sénateur, bien décidé à en avoir raison, les convoqua en conseil au Capitole. Les plus prudents ne s'y rendirent point; ceux qui y parurent furent arrêtés, chargés de liens, et enfermés, les uns à Rome, d'autres à Castel-Sarracinesco, qui appartenait à Conrad d'Antioche. Leurs maisons furent livrées au pillage, leurs biens confisqués. Vainement le pape les mit sous la protection de l'Église et cassa les sentences portées contre eux : leurs prisons ne s'ouvrirent point ³.

Avec beaucoup d'argent il était facile de rassembler sous le drapeau bon nombre de soldats, mais le nœud de la difficulté était de trouver les sommes nécessaires. Les lever sur le peuple, c'était le tourner contre soi, et Henri de Castille n'en avait garde. Bien décidé à braver le saint-siège, malgré les ménagements dont le pape usait envers lui, le sénateur prit la résolu-

que Conradin arriva à Vérone *cum modica militum comitiva*. (Martenne, n° 559.)

1. Cremonenses timent ad mortem de adventu regis Conradi. (*Ibid.*, p. 271.)

2. *Regest. Clem. IV*, Lib. IV, Cur., num. 3 et 4, fol. 248 et 249.

3. 16 novembris 1267. Martenne, 556, f° 540.

tion de s'emparer des dépôts confiés aux églises. Pour les Italiens du moyen âge, le gouvernement républicain était la révolution en permanence. A chaque changement, toujours fait au nom de la liberté et du bonheur de tous, c'étaient de nouvelles pilleries, des sentences d'exil et des confiscations. Le riche bourgeois, sans cesse menacé dans sa fortune, n'osait conserver sous son toit des valeurs qui n'y eussent pas été en sûreté. Recevait-il quelque somme importante, il la déposait dans un sanctuaire en renom, et ces asiles avaient toujours été respectés au milieu de la confusion générale. Le sénateur demanda qu'on lui ouvrit les églises, mais, comme le clergé fit résistance, il employa la force. Au mépris des privilèges ecclésiastiques, les dépôts furent emportés, main-basse fut faite sur les bijoux, les vases, les riches ornements des sacristies. Les basiliques de Latran et de Saint-Paul, Saint-Sabas, Saint-Basile du mont Aventin, Sainte-Sabine, et la plupart des monastères opulents, subirent ces spoliations sacrilèges ¹. Le pape en gémit, sans toutefois perdre l'espoir d'apaiser Henri de Castille ². Depuis longtemps il le menaçait, tout en retenant son bras prêt à frapper. Il lui reprochait d'avoir admis dans la ville Galvano, *ce fils de malédiction*; il le rappelait à l'obéissance, et lui recommandait avec ménagement de ne point persévérer dans sa conduite coupable. « Certes, ajoutait-il, « nous ne pourrions la supporter davantage, et nous serions « forcé de tirer hors du fourreau le glaive spirituel, ce glaive « qui n'épargne ni princes ni empereurs ³. » Pour toute réponse, Henri, qui déjà s'était emparé de Sutri et avait dévasté Vetrella, se fit élire, pour cinq ans, capitaine général des Gibelins de la Toscane, avec un traitement annuel de 10,000 livres, monnaie de Pise, sous la condition qu'il maintiendrait à sa solde deux cents lances espagnoles ⁴. Clément IV, ne se trouvant plus en sûreté à Viterbe, qui n'est qu'à soixante milles ou vingt lieues

1. Sabas Malaspina, Lib. III, cap. 20, p. 836.

2. 3 mai 1268. *Spoliantur ecclesie, rapiuntur deposita, male tractantur clerici, carceri mancipantur.* (Martenne, n° 635, p. 592.)

3. *Qui nec imperatoribus, nec principibus aliis, parcere consuevit.* (28 decembris 1267. Martenne, n° 572, p. 555.)

4. 1^{er} décembre 1267. Archives de Florence, n° 871, 872 et 875.

de Rome, rappela de Florence Charles d'Anjou, en lui laissant le soin de pourvoir, comme il l'entendrait, à la défense de la Toscane. « Si tu tardais beaucoup, lui écrivait le chef de l'Église, « nous serions dans la nécessité de transférer notre cour à « Assise ou à Pérouse ¹. » La glace était rompue. Le sénateur ne désirait rien tant que de tirer du roi de Sicile une vengeance prompt et éclatante. Il recommandait à Conradin de se hâter, tout en le pressant de prendre le titre d'empereur, que les Gibelins d'Italie demandaient pour le petit-fils de Frédéric. L'infant espagnol était tout à la fois poète et vaillant homme de guerre. Dans une pièce de vers adressée au jeune prince, et qui nous a été conservée, voici en quels termes il exprimait sa haine pour Charles d'Anjou, ses espérances personnelles, et son désir de voir Conradin monter au rang suprême : « Gaiement, et sans « réserve, je dirai l'état où je suis. Malgré les pertes que j'ai « essayées, mon cœur est dans la joie, et j'espère obtenir meil- « leure récompense de ce que j'ai accompli de bonne foi et avec « une entière loyauté. Déjà je sens la confiance renaitre dans « mon âme : Dieu prête secours à qui a bon vouloir.

« A force de souffrances, l'homme atteint son but, tandis que « l'excès du bonheur lui fait perdre ce qu'il a gagné. Aussi cette « prospérité de la fleur de lis, que j'ai vue naître, et qui répand « son parfum sur ses amis, doit-elle s'éteindre un jour dans de « cruels tourments. Ceux qui savent les choses de ce monde « présagent que la récompense sera pour chacun suivant ses « œuvres.

« Qu'on se rappelle le noir chagrin, la mort si bien cachée « sous l'apparence d'une œuvre d'amour. Certes, la trahison ne « sied pas à un seigneur, et le pouvoir ainsi souillé ne peut du- « rer longtemps. Maintes fois j'ai entendu répéter que l'homme « doit périr de la même mort qu'il a voulu donner.

« Qu'il meure donc, de par Dieu, celui qui a tramé ma mort, « celui qui, semblable à un juif, retient mon avoir ! Quant à « mes amis, j'espère leur obtenir un jour des lots dans l'Empire. « Affranchis des peines qu'ils pouvaient attendre, qu'ils déri-

1. 14 decembris 1267. Martenne, n° 566, p. 516.

« dent leurs fronts, qu'ils persévèrent dans leurs sentiments, et
« les beaux jours perdus reviendront pour eux.

« Et quant à toi, haute vaillance que je commence à connaître,
« les maux que tu as endurés sont autant de reproches pour toi.
« Songe qu'il ne te reste qu'une partie de ce qui t'appartenait,
« et qu'on t'a fermé la carrière qui t'était ouverte : reprends en
« entier ta puissance herculéenne ; ne te contente pas d'un lam-
« beau, si tu peux avoir le tout. Souviens-toi que celui qui cul-
« tive mal la terre ne recueillera que de mauvais fruits.

« O magnifique jardin de la Sicile ! le jardinier qui t'a pris à
« ferme saura changer ton deuil en joie. Il réclame la grande
« couronne : celle de l'empereur romain ¹. »

Dans le sud de la Péninsule, l'agitation des esprits faisait pressentir de terribles événements. Le pape prononça, le 19 novembre, l'excommunication contre Conradin, contre les Siennois, les Pisans et leurs fauteurs, s'ils ne renonçaient à leur coupable entreprise. Ordre fut donné au clergé romain de publier cette sentence dans les églises de la ville ². Déjà Charles d'Anjou, après un court séjour à Viterbe, s'était rendu dans ses États pour y apaiser les troubles et s'y procurer de l'argent ³. Quoique depuis près de six mois il eût perdu la reine Béatrix de Provence ⁴, on ne le voit pas, sans quelque surprise, s'occuper d'un nouveau mariage, lorsque l'approche de Conradin et la situation de l'Italie l'environnaient de périls. Des lettres pontificales font foi qu'il s'était adressé à cet effet au pape, qui lui conseilla de demander la fille du roi d'Aragon, cette même princesse dont la main avait été proposée par Clément IV à Henri de Castille ⁵. Un parlement général, assemblé à Naples

1. *La gran corona chiede da Romano*. (M^{ss}. du Vatican, n° 3793, f° 53.) Voyez, à la fin du volume, Documents, n° 10.

2. 26 novembris 1267. Martenne, n° 561, p. 544.

3. Octobris 1267, Matteo, § 191.

4. Béatrix de Provence était morte au mois de juillet 1267. Elle fut ensevelie dans l'église du couvent de Sainte-Marie, *Mater Domini*. Plus tard, on transporta son corps en Provence, pour être placé à Aix, dans l'église de Saint-Jean, près de Raymond Béranger, son père.

5. 17 decembris 1267. Martenne, n° 568, p. 547. — Ce mariage ne se fit point. La jeune princesse venait de mourir quand les ambassadeurs, chargés de demander sa main, arrivèrent à la cour d'Aragon.

le 25 novembre 1267, donna au roi des troupes et des subsides de guerre. Les contingents féodaux furent appelés, et la bourgeoisie paya une double collecte. Le bruit courut que messer Pierre Pignatelli, le parent de l'archevêque de Cosenza, avait demandé l'expulsion du royaume de toutes les familles nobles d'origine allemande, mais que le roi Charles, tout enclin qu'il était aux partis extrêmes, avait reculé devant cette mesure tyrannique¹. Un mécontentement général se manifesta, et on ne peut mettre en doute que les exactions des agents du fisc, la rigueur intolérable avec laquelle ils exigeaient les impôts, n'aient beaucoup contribué aux progrès de l'insurrection, qui bientôt embrassa la Pouille et la Calabre².

Sur ces entrefaites, Guillaume de Villehardouin, despote de Morée et beau-frère de Manfred, débarqua à Viesti en Capitanate. On se souvient que par un traité récent Baudouin II avait cédé au roi Charles le droit impérial de haute suzeraineté sur les terres du despote. Villehardouin, pris au combat d'Akraïda en 1259 par Paléologue, était resté prisonnier jusqu'en 1263, époque à laquelle la liberté lui fut rendue, sur les instances du pape Urbain IV³ : il venait en Italie pour faire l'hommage féodal de sa principauté. Ce devoir rempli, Villehardouin se rangea, avec les feudataires du parti français, sous la bannière royale. Non-seulement ce seigneur ambitieux n'essaya pas d'adoucir le sort d'Hélène, sa belle-sœur, mais il embrassa la cause du vainqueur de Manfred, et le suivit contre Conradin. Sa fille, appelée Isabelle, fut fiancée à Philippe, le second fils de Charles d'Anjou : nouvelle preuve que ce dernier ne perdait pas de vue ses projets sur l'Orient.

Cependant la position de Conradin à Vérone était pleine de difficultés : les subsides promis n'arrivaient pas, il était court d'argent. Tout aussi obéré que Charles lorsque ce dernier entreprit la guerre contre Manfred, le petit-fils de Frédéric n'avait

1. Matteo, § 194.

2. Clément IV ne cessait de recommander au roi de mettre fin aux horribles exactions (*horrendis exactionibus*) de ses agents. (Martenne, num. 504, 530, 532, p. 508, 524 et 525.)

3. M^{ss}. de la grande Bibl. de Paris, fonds Saint-Victor, *Magist. Rich. de Poiss*, n^o 273, f^o 139^o.

pas les biens des églises pour garantir ses emprunts. Comme son crédit était nul, que les vivres devenaient rares, et que les troupes à sa solde ne recevaient presque rien, chaque jour des hommes d'armes vendaient leurs équipages et retournaient en Allemagne. Dans cette extrémité, le duc de Bavière et le comte de Tyrol avancèrent à Conradin 1,500 marcs au poids de Cologne (77,9551.), mais ce ne fut pas sans exiger de bonnes hypothèques¹. Bientôt après, ces avides parents demandèrent à être indemnisés des dépenses faites par eux depuis le départ d'Augsbourg, et qu'ils évaluaient à 2,000 marcs (103,940 fr.)¹. Il fallut, à défaut d'argent, donner de nouveaux gages, et, comme la somme grossissait journellement, elle montait au mois de janvier à 3,000 marcs (155,910 l.)². Un moyen de sortir d'embarras eût été de marcher en avant et de brusquer la fortune, mais des troubles avaient éclaté à Pavie entre le peuple et la noblesse, qui cherchait à se liguier avec les Milanais. De plus, pour gagner cette ville, il fallait traverser le territoire de plusieurs grandes communes guelfes, ce qui ne pouvait se faire qu'en obtenant d'elles une sorte de neutralité. On était en plein hiver; les fleuves, grossis dans cette saison, pouvaient présenter de grands obstacles, si le passage en était défendu. Tout porte à croire que de secrètes négociations avaient lieu avec les recteurs des villes de la ligue. Peut-être quelques chefs, effrayés de l'ambition de Charles d'Anjou, voyaient-ils avec joie un compétiteur lui disputer le royaume et commencer une guerre qui devait affaiblir à la fois l'un et l'autre. Ce qui paraît certain, c'est que la plupart de ces chefs voulaient observer la marche des affaires avant de se prononcer. Clément avait sans doute connaissance de leurs hésitations quand il écrivait ces paroles : « Si les Guelfes lombards persistent dans leur fidélité, Conradin succombera³. »

Le roi de Sicile avait supplié le pape de frapper d'excommunication le duc de Bavière et le comte Meinhart, s'ils ne se hâtaient de repasser les Alpes. Clément refusa de prendre ce parti

1. Verona, 27 decembris 1267. *Monumenta Boica*, t. XXX, n° 820, p. 363 et 364.

2. Verona, 10 janvier 1268. *Ibid.*, num. 821 et 822, p. 365 et seq.

3. *Credimus quod cum confusione recederet si Lombardi stabiles perseverant, etc.* 23 novemb. 1267. Martenne, n° 559, p. 543.)

extrême, mais il les en menaça et fit de telle sorte que, bientôt après avoir reçu de bonnes garanties pour leurs dépenses, les parents de Conradin le sollicitèrent d'abandonner son entreprise, et qu'ils quittèrent eux-mêmes Vérone, sous le faux prétexte de lui faire obtenir en Allemagne la couronne impériale. Ils le laissaient privé de ressources et à la tête d'une armée sans solde, que leur désertion réduisait à moins de quatre mille hommes d'armes. Les circonstances devenaient critiques, quand vers la fin de décembre un corps de milices pavésanes arriva bien à propos pour rendre la confiance aux troupes et leur ouvrir le chemin de Pavie. Le peuple de cette ville, qui tenait pour l'empire, l'avait emporté sur les nobles, et offrait à Conradin de lui prêter secours. Par bonheur les Guelfes n'avaient pas rassemblé leurs forces; des troubles avaient éclaté à Brescia et à Plaisance; enfin, le chef de la ligue, Napoléon de la Torre, seigneur de Milan, paraissait plus porté à favoriser l'adversaire de Charles d'Anjou qu'à le combattre¹. Crémone, nouvellement réconciliée à l'Église, réparait ses murailles, et Lodi, près de laquelle il fallait traverser l'Adda, ne montrait aucune intention de s'y opposer. Rassuré par l'attitude de la faction ennemie, et appelé d'ailleurs en Toscane par les Pisans et les Siennois, qui lui promettaient l'appui le plus efficace, Conradin donna l'ordre du départ. Le 17 janvier 1268, l'armée sortit de Vérone, où elle avait séjourné près de trois mois. Elle traversa le territoire lombard sans rencontrer d'ennemi, passa l'Oglio à Rocca, château qui appartenait à Buoso de Doara, avec lequel Conradin eut une entrevue, puis, après avoir franchi l'Adda à Galgagno au-dessus de Lodi, et le Lambro à San Angiolo, elle entra enfin à Pavie le 20 janvier².

1. *Turriani occulta faventibus.* (*Annales Mediolanenses*, cap. 40, p. 670.)

2. *Chron. de Rebus in Italia gestis*, p. 274 et 275.

II

CONRADIN A ROME. — SON ARMÉE EST DÉFAITE A LA BATAILLE DU SALTO. — PRISONNIER DE CHARLES D'ANJOU, IL EST CONDAMNÉ A MORT ET LIVRÉ AU BOURREAU.

1267 — 1268

Le premier plan de campagne de Charles d'Anjou était de se porter avec le gros de ses troupes en Lombardie, d'y rassembler les Guelfes, et d'arrêter l'ennemi au passage des rivières, cette seconde ligne de défense que la nature a donnée à l'Italie. En couvrant la Toscane, il eût séparé Conradin des villes gibelines de cette province, et surtout de Rome, où de grands secours étaient promis à ce jeune prince ; il l'eût réduit à risquer, dans les plus mauvaises conditions, une bataille dont la perte devait ruiner son parti dans la Péninsule. Mais le pape, qui ne pouvait voir sans inquiétude le nouveau roi de Sicile étendre son autorité en Lombardie, ne lui permit pas de prendre le commandement des Guelfes. Il alléguait que les forces de la ligue suffisant, de reste, pour repousser les Allemands, la chose la plus urgente était d'éteindre l'incendie allumé dans le royaume. Charles, après un court séjour à Viterbe, où ses instances ne purent vaincre l'obstination du pontife, avait seulement obtenu de lui l'autorisation de retourner pour quelque temps en Toscane, et il y faisait une rude guerre aux Gibelins qui s'étaient concentrés à Pise et à Sienne. Outre leurs propres hommes d'armes, ils avaient à leur solde la plus grande partie des mercenaires échappés du grand naufrage de Bénévent. Douze cents lances gibelines défendaient Poggibonsi, bourg fortifié à vingt-trois milles ou sept lieues et demie en avant de Sienne, sur le chemin de Florence. Depuis près de quatre mois le maréchal du roi s'épuisait en efforts inutiles devant ce poste important, quand, au mois de décembre 1267, Charles, qui était venu à ce siège avec des renforts, obligea la garnison à capituler.

ler. Elle sortit librement de la ville avec armées et bagages¹. Se portant ensuite sur le territoire pisan, les Français prirent plusieurs châteaux et dévastèrent Porto-Pisano, près de Livourne, dont, à l'exception de deux tours encore debout, les fortifications furent démantelées². Pontremoli, forteresse située au cœur des montagnes, près des sources de la Magra, était un poste important qui commandait le passage de la vallée du Pô en Toscane. Les comtes de Fiesque et de Malaspina l'occupaient. Ils consentirent à le céder au roi, qui y mit quatre cents hommes d'armes français.

Pendant l'attitude de neutralité prise par les Guelfes lombards, au mépris du dernier acte de confédération, avait complètement trompé les espérances du pape. Cet événement fit une grande sensation en Italie; Charles d'Anjou regretta de s'être laissé détourner du projet d'acculer Conradin contre les Alpes, et, pour réparer cette faute, il se prépara à défendre pied à pied le passage de l'Apennin. Le titre de pacificateur de la Toscane ne lui donnant pas une autorité suffisante, il arracha en quelque façon à Clément IV celui de vicaire impérial, qu'on lui avait refusé l'année d'auparavant. Cette haute fonction lui fut conférée pour trois ans, sous la réserve expresse qu'il encourrait l'excommunication, si, passé ce terme, il continuait à l'exercer. Le décret portait de plus qu'en agissant ainsi le chef de l'Église usait de son droit de diriger les affaires de l'empire quand plusieurs concurrents se disputaient le rang suprême³. Le premier soin de Charles fut d'ordonner la mise en état des forteresses de la ligue toscane. Pour subvenir aux dépenses, il établit sur chaque ville une contribution proportionnelle payable en argent ou en vivres. Les Lucquois avaient assiégé sans succès le château de Mucrone, qui appartenait aux Pisans; ils offrirent au roi de lui prêter 6,000 livres de leur monnaie, s'il voulait le prendre, puis le leur vendre, ce qu'il accepta⁴. Mais, comme cette somme ne

1. *Chron. de Rebus in Italia gestis*, p. 273.

2. *Salimbeni Chron.*, n° 407. — *Monachi Patavini Chron.*, p. 727.

3. *Nos qui fluctuantis imperii curam gerimus.* (Viterb., 15 febr. 1268. Martenne, n° 625, p. 587.)

4. Au mois d'avril suivant, Mucrone fut vendu aux Lucquois pour 15,000 livres. (*Chron. de Rebus in Italia gestis*, p. 279.)

pouvait subvenir à ses besoins, il fit deux autres emprunts, l'un de 20,000, et l'autre de 15,000 livres tournois, dont le remboursement fut assigné sur la décime de France¹.

Pour gagner l'esprit des Florentins, il décora de la ceinture militaire plusieurs citoyens notables, et chaque nouveau chevalier fut gratifié d'une somme de 100 livres tournois². Poggibonsi fut vendu à la commune de Florence pour 20,000 livres³. Avec cet argent, les soldes et les traitements arriérés dus aux commandants des forteresses et aux justiciers du royaume furent acquittés. Ordre fut donné à ces officiers de ravitailler les garnisons et de prendre les mesures propres à arrêter la marche de l'ennemi⁴.

Pendant les charges de la guerre devenaient de plus en plus onéreuses, et, comme les collecteurs ne parvenaient que difficilement à faire rentrer les impôts, il fallut recourir à des moyens extrêmes pour se procurer l'argent nécessaire. Des banquiers italiens prêtèrent à gros intérêt, en échange d'obligations payables à Paris et à Marseille, sur les fonds de la décime. Le roi obtint encore une fois du pape l'autorisation d'hypothéquer des biens d'Église. Il engagea, pour 10,000 livres tournois, le revenu domanial des comtés de Provence et de Forcalquier⁵. La pénurie du trésor était telle que Charles prenait de toutes mains, et jusqu'à des sommes minimales de 100 livres tournois, pour sûreté desquelles on exigeait des gages⁶.

Mais, si le roi de Sicile manquait d'argent, Conradin, bien plus que lui, était dans une grande détresse. Il resta deux mois entiers

1. 19, 22 febr. et 20 martii 1268. *Regest. Carol. I*, in Arch. Neapol., 1269, A, f° 20 et 25.

2. 22 mart. *Regest. Carol. I*, 1268, f° 16, Dipl. 1, 2, et 3.

3. *Chron. de Rebus in Italia gestis*, p. 279.

4. *Regest. Carol. I*, ann. 1269, A, f° 16 et seq. — Les registres de Charles I^{er}, déposés aux archives de Naples, sont dans le plus grand désordre. On n'a point assemblé les pièces suivant leurs dates, quoique les volumes portent le chiffre des années du règne du roi; aucun d'eux n'a de table, ce qui rend les recherches très-difficiles.

5. Lucæ, 20 mart. 1268, anno 3 *Regest. Carol. I*, 1269, f° 20, n° 2.

6. *Ibid.*, ann. 1268, A, f° 27 et passim. — Ce volume renferme un grand nombre de pièces relatives aux emprunts faits à cette époque par Charles d'Anjou, en engageant le produit de la décime ou ses propres domaines.

à Pavie, se flattant toujours de voir arriver les subsides que les Gibelins lui faisaient attendre, se plaignant du dénûment où le laissaient ses amis et principalement le comte Manfred Malecta, grand trésorier, qui n'envoyait ni les 16,000 onces d'or, ni les mille lauces par lui offertes, ce qui faisait au jeune prince un tort irréparable¹. Pour sortir d'embarras, Conradin cherchait à ouvrir à son armée le chemin de la Toscane, pendant que lui-même s'embarquerait dans un port sur la côte ligurienne, et la devancerait à Pise, où de puissants secours lui étaient assurés. Un de ses officiers fut envoyé à Gènes pour attirer cette république dans son alliance, en lui offrant les privilèges commerciaux qu'elle réclamerait. Ses propositions furent rejetées. La ville était depuis peu de temps déliée de l'interdit, et le peuple ne voulait pas encourir une nouvelle sentence d'excommunication. D'un autre côté, le pape et le roi de France faisaient solliciter les Génois de s'unir au roi de Sicile contre l'ennemi du saint-siège², mais, après avoir hésité longtemps, le conseil de la commune résolut de garder la neutralité. Le temps passait sans amener de changement dans la position de Conradin. Déjà le souverain pontife annonçait sa perte comme infaillible : « Il dort tout éveillé, mandait-il à ses légats, coulé à fond par la misère, ayant avec lui peu de trou-
« pes sans discipline. Abandonné de sa propre famille, il passe
« ses jours dans la douleur et les angoisses, n'osant ni avancer
« ni faire un pas en arrière. C'est pourquoi nous détournons,
« autant qu'il est en nous, le roi de Sicile d'entreprendre le siège
« de Pavie, ainsi que les Lombards le lui proposent. Sa présence

1. *Ex cuius defectu damnium irreparabile fuit nostræ curiæ consecutum.* (*Concess. Conrad. II, a Petr. de Pratio, etc.*) Voyez, à la fin du volume, Documents, n° 8. — Pour en finir avec Manfred Malecta, cet homme toujours prêt à trahir le pouvoir qui tombe pour se donner à celui qui s'élève, après avoir été le grand trésorier de Manfred et de Charles d'Anjou, on le retrouve sous les rois aragonais de Sicile, avec cette même charge qu'il garda depuis les Vêpres siciliennes jusqu'en 1299. A cette époque, Robert, fils de Charles II, descendu dans l'île avec une armée, et réduit par le manque de vivres à une extrême disette, assiégeait Paterno, que défendait Malecta. Ce misérable livra la place et sauva les Angevins, qu'il suivit à Naples. Méprisé de tous, n'inspirant que la défiance, il y traîna sa honteuse vieillesse dans des emplois subalternes, et mourut pauvre et délaissé. (M. Amari, *la Guerra del Vespro Sicil.*, t. II, p. 150.)

2. Nicol. Guercii, cont. Caffari, Lib. VIII, p. 545.

« est bien plus utile dans ses propres États, où la révolte grandit
 « d'un jour à l'autre ¹. » Le pape écrivait lettres sur lettres au
 roi, le priant, le pressant de revenir et lui reprochant son obsti-
 nation en termes pleins d'amertume. Les Lombards, pour se
 laver du soupçon de connivence avec Conradin, avaient en effet
 engagé Charles d'Anjou à attaquer Pavie; et ce prince, s'il avait
 été libre de ses mouvements, aurait sans aucun doute fait cette
 expédition, qui eût terminé la guerre d'un seul coup. Forcé d'y
 renoncer pour ne point se brouiller avec la cour de Viterbe, il
 voulait du moins garder sa position en Toscane, afin d'empêcher
 son ennemi d'arriver à la frontière napolitaine. Une dernière
 lettre, plus impérative que les autres, mit fin à cette affaire.
 « Pourquoi t'écrivions-nous comme à un souverain, » ainsi s'ex-
 primait Clément, « quand tu n'as que du mépris pour ton
 « royaume, et que tu l'abandonnes comme un corps sans tête ?
 « Ruiné d'abord par les voleurs, qui étaient les agents, ce mal-
 « heureux pays est aujourd'hui la proie des Sarrasins et de
 « chrétiens perfides. La chenille dévore ce qui a échappé à la
 « sauterelle; et certes les dévastateurs ne manqueront pas à
 « l'œuvre, tant qu'il ne se présentera pas de défenseur. Garde-
 « toi de penser que, si tu perds tes États, l'Église recommence
 « ses travaux et ses sacrifices pour t'y rétablir. Content du titre
 « de roi, tu pourras retourner en Provence et y attendre un
 « miracle, si tu te crois assez de mérite pour que Dieu veuille
 « débrouiller les affaires de celui qui n'écoute aucun conseil
 « et n'a foi qu'en sa rare sagesse. Nous étions décidé à ne plus
 « t'écrire à cet égard : les instances de notre vénérable frère l'é-
 « vêque d'Albano ont, pour cette fois encore, changé notre ré-
 « solution. ² »

Charles, poussé à bout, laissa en Toscane son maréchal, Henri
 de Béselve, avec huit cents lances françaises, et se rendit à Viterbe,
 où il arriva le jour du jeudi saint (29 mars). Sa présence causa
 une grande joie au souverain pontife, qui écrivit au légat en
 Sicile qu'aussitôt après les fêtes de Pâques le roi rentrerait dans

1. 2 et 16 mart. 1268. Martenne, num. 608 et 614. p. 577 et 581.

2. 28 mart. 1268. *Regest. Clem. IV*, Lib. v, n° 460, f° 76. — *Annal. eccles.*, 1268, § 3.

son royaume « pour y couper les cornes des superbes et mettre fin aux scandales ¹. »

Cependant la soumission de Charles d'Anjou aux volontés du saint-siège n'allait pas jusqu'à se payer de vaines paroles. Les soupçons dont il était l'objet, la conduite ambiguë du consistoire, les ménagements qu'on gardait à Viterbe pour Henri de Castille, ne pouvaient échapper à ses yeux clairvoyants, et il avait exigé que le pape rompit ouvertement avec ses ennemis. Dès le même jour, l'excommunication majeure fut prononcée contre Conradin. On le déclara déchu du royaume de Jérusalem; ses sujets furent déliés de leur serment de fidélité. A défaut par lui d'évacuer l'Italie et de présenter humblement sa justification dans le délai d'un mois, il devenait inhabile à exercer aucune autorité en quelque pays que ce fût ². Étaient compris dans la sentence ceux qui favorisaient les rebelles de la Sicile, et notamment Guido Novello, Galvano et Frédéric Lancia, Conrad d'Antioche, Manfred Malecta, ex-grand trésorier. Les Véronais, les habitants de Pavie, les Siennois, les Pisans et les Gibelins de la Marche d'Ancône, ligués avec eux, tombèrent sous l'interdit. Le pape se décida aussi à frapper le sénateur et les Romains; toutefois comme il importait de les détacher d'une cause à laquelle leur adhésion prêtait beaucoup de force, un dernier délai de trente jours leur fut accordé pour donner satisfaction au saint-siège et restituer les biens dérobés aux églises ³. Une lettre adressée à Henri de Castille lui promit des grâces, s'il se montrait obéissant ⁴. En cas de refus, Charles d'Anjou était autorisé à reprendre le gouvernement de Rome pour dix ans, à partir du premier novembre 1268, nonobstant le serment fait à son sacre, dont le pape le relevait au besoin ⁵.

Sur ces entrefaites, la cour de Viterbe apprit que Conradin, qu'on supposait à Pavie dans la situation la plus critique, venait,

1. 31 mart. 1268. *Regest. Clem. IV*, Lib. IV, n° 462, f° 76. — En 1268, Pâques tombait le 1^{er} avril.

2. In die Cœnæ Domini 1268. *Regest.*, Lib. IV, Cur., n° 1, f° 245.

3. *Ibid.*, Lib. IV, Cur., n° 4, p. 249.

4. *Ibid.*, 28 mart. 1268. Lib. IV, n° 464, f° 76.

5. 3 april. 1268. *Regest. Clem. IV*, L. IV, n° 468, f° 77.

par un mouvement aussi prompt que hardi, de gagner Pise, où il était entré le 31 mars, jour du samedi saint ¹. Après s'être vu, par le manque d'argent, à la veille de sa ruine, il avait enfin reçu 17,000 onces d'or de la commune de Pise et 12,000 livres de celle de Pavie. Bien décidé à brusquer l'aventure malgré les hésitations des Génois, il avait masqué son projet par une fausse attaque contre les terres de l'abbaye de Morimont, puis, faisant volte-face, il avait traversé avec cinq cents cavaliers les domaines du marquis del Carretto, son oncle ², et s'était embarqué à Vado, près de Savone, sur des galères de Pise, qui l'avaient conduit en sûreté dans cette dernière ville. Il y avait été reçu avec tous les honneurs dus au chef de l'empire, et la commune se préparait à soutenir énergiquement ses droits. Mais un peuple marchand ne rend de services que s'il croit en tirer du profit. Les Pisans avaient été dépouillés par Charles d'Anjou des biens et des privilèges dont ils avaient joui dans le royaume de Sicile sous les souverains de la famille de Souabe : l'espoir de les recouvrer les attachait à la fortune de Conradin. Profitant de son séjour à Pise, ils en obtinrent un diplôme qui, indépendamment des anciennes concessions, en accordait d'autres très-importantes. Aux termes de cet acte, autorisation de commercer librement dans les États siciliens leur était donnée, avec réduction à un simple droit fixe d'une squifate valant 8 taris pour chaque navire venant directement de Pise, à l'exception du fer brut, de la poix et du sel, qui payaient 2 taris par quintal. La commune pouvait envoyer des consuls dans les villes du royaume, y avoir des bazars, en exporter annuellement 10,000 salmes de blé. Enfin, elle obtenait en fief les îles d'Ischia et de Malte, Trapani, Salerne, Cotrone et Monopoli, sous la redevance annuelle de 100 onces d'or ³.

Le 23 avril, l'armée, forte de trois mille cinq cents hommes d'armes, de cent nobles exilés de Plaisance et de deux mille fantassins lombards, sous le commandement du duc d'Autriche, prit

1. Ubi intravit die sabbati sancti. (*Chronica varia Pisana*, ap. Muratori, t. X, p. 197.) — 22 martii, *Annal. Mediol.*, cap. 40, p. 670.

2. Le marquis avait épousé Catherine, fille naturelle de Frédéric II, et sœur d'Enzio.

3. 18 julii 1268. *Dipl. in archiv. della riform. di Firenze*.

des chemins détournés dans le cœur des montagnes pour rejoindre Conradin à Pise. Elle traversa une partie du diocèse de Plaisance, où elle fit de grands ravages, puis elle descendit dans le Val de Tarro, et se jetant sur la droite pour éviter Pontremoli, elle gagna sans coup férir le territoire pisan, par Sarzana et Lavenzá¹. La cour pontificale fut dans la consternation. Le pape ne pouvait comprendre que les Guelfes n'eussent fait aucun effort pour arrêter l'ennemi : il n'osa leur exprimer son mécontentement, mais il en écrivit avec amertume à son légat en Lombardie². Quelques historiens, sévères pour Conradin, l'ont représenté comme un enfant étourdi et présomptueux, courant tête baissée à sa perte, sans plan, sans réflexion. S'ils avaient mieux considéré son isolement à Vérone, puis à Pavie, au milieu des grandes communes lombardes, et les difficultés d'une marche au travers du territoire de la puissante confédération guelfe, avec une armée que la désertion de ses parents avait fort affaiblie, ils lui auraient sans doute rendu plus de justice. Soit par des négociations heureuses, soit en profitant de l'hésitation de ses ennemis, celui auquel le pape prodiguait les surnoms injurieux de *sot* et de *stupid*e venait, contre toute probabilité, de triompher d'obstacles qui semblaient insurmontables. Maître de la mer, ses communications étaient assurées désormais avec Rome, la Sicile et la Calabre. Contrairement aux intentions de Charles d'Anjou, c'était dans le royaume que la question allait se vider, lorsque déjà la révolte s'étendait dans la plupart des provinces. Cet événement nécessitait de la part du roi de nouvelles dispositions. Le parti le meilleur était de gagner l'ennemi de vitesse, de rassembler de grandes forces, et, s'il le pouvait, de porter à l'insurrection un coup mortel avant l'arrivée de l'armée gibeline. Mais sa longue absence avait favorisé les progrès des rebelles. Aversa, dans la Terre de Labour, la province d'Abruzze tout entière, à l'exception d'Aquila, la Calabre jusqu'au port de Rosetto, et plusieurs villes de la Pouille, s'étaient prononcées pour Conradin. Les Sarrasins de Lucera supportaient impatiemment

1. *Chron. de Reb. in Italia gestis*, p. 279 et 280.

2. 15 mai 1268. Martenne, n° 640, p. 597.

la domination angevine. Leur vieille affection pour la race de Souabe s'était réveillée à l'approche du dernier rejeton de cette famille, et depuis le mois de février 1268, la bannière à l'aigle d'or, sous laquelle ils combattirent tant de fois pour les empereurs, flottait sur leurs murailles. Déjà le pape avait, sans beaucoup de succès; prêché contre eux la croisade, et envoyé devant Lucera deux cents lances levées à ses frais en Campanie¹. Le vœu le plus cher de Clément était de purger le pays de ces infidèles, dont l'établissement à quelques journées de sa résidence était à la fois une insulte et un danger pour la cour romaine. Charles, après avoir passé un mois à Viterbe, se décida à pousser avec vigueur le siège de Lucera², afin de priver Conradin des renforts qu'il pouvait tirer de la population guerrière de cette ville. Un fort détachement fut laissé dans les environs de Rome, pour surveiller les mouvements du sénateur et garder les chemins qui conduisent en Capitanate.

L'arrivée de Conradin à Pise ôtait à son expédition le caractère aventureux qu'elle avait eu jusqu'alors. Il était au centre de ses ressources; sa faction gagnait chaque jour du terrain dans le royaume de Sicile, tandis que Charles d'Anjou, séparé des Guelfes qui lui eussent donné une grande supériorité numérique, avait en même temps à soutenir la guerre civile et à repousser l'invasion étrangère. Mais ce prince, arrivé à la maturité de l'âge, l'emportait sur son jeune rival par l'habitude du commandement, le coup d'œil prompt et la prudence, qualités essentielles d'un chef d'armée. Une fois rentré dans ses États, il devenait libre de ses mouvements, que le pape ne pouvait plus contrarier. Comme on ignorait par quelle frontière l'ennemi devait pénétrer dans le royaume, Charles avait concentré ses forces autour de Lucera, prêt à marcher rapidement vers le point menacé.

Dans la situation où étaient les choses, deux partis s'offraient à Conradin : porter l'effort de la guerre en Sicile, c'est-à-dire la traîner en longueur, ou aller droit à son adversaire et lui livrer bataille. Mais, outre que, pour transporter au delà de la mer

1. *Epist. Clem. IV*, 12 febr. 1268. Martenne, num. 440 et 441, p. 450 et 451.

2. 28 april. Exivit heri Viterbio, etc. Martenne, n° 630, p. 589.

une armée nombreuse en cavalerie, la flotte pisane n'eût peut-être point suffi, on ne doit pas oublier que les Gibelins se soumettaient à des sacrifices accablants, moins pour replacer l'héritier légitime sur le trône que pour relever par lui leur propre puissance en Italie. Ils n'eussent pas approuvé un plan dont l'exécution ne présentait que des avantages fort incertains et pouvait attirer sur eux de grands périls. Conradin résolut donc de se rendre par la route de Sienne à Rome, où l'appelait l'infant espagnol, puis de pénétrer dans le cœur des provinces napolitaines, pendant qu'une escadre pisane ferait une puissante diversion sur les côtes du royaume. A cet effet, la commune de Pise armait, à l'embouchure de l'Arno, trente galères et de gros navires, montés par plus de cinq mille hommes de débarquement. Frédéric Lancia, qui en eut la conduite, fut élevé au rang de vicaire royal. Quand ce secours se trouva prêt, le jeune prince, plein de confiance dans une victoire qu'il croyait certaine, sortit triomphant de Pise le 15 juin 1268¹. Devait-il revoir cette ville, l'âme du parti gibelin ?

Le corps de troupes françaises resté en Toscane avait pris position à Lucques, et laissait la route de Rome ouverte aux Allemands. Conradin alla à Poggibonsi, qui avait chassé la garnison guelfe; puis il gagna Sienne sans aucun obstacle. A peine informé de ce départ, le maréchal de Béselve, avec ses huit cents chevaliers et les milices de Florence, se dirigea vers Arezzo par le val supérieur de l'Arno. Son espoir était de tourner l'armée gibeline par un mouvement sur la droite, et d'occuper ensuite un des passages, faciles à défendre, qu'on rencontre entre Sienne et Rome. Trop de confiance le perdit. A Monte-Varchi il renvoya les Florentins, et, continuant de s'avancer sans même éclairer sa marche, il arriva dans les derniers jours de juin à Ponte-à-Valle pour y passer l'Arno. Près de là, le duc d'Autriche et Uberti, le chef des Gibelins toscans, s'étaient mis en embuscade dans une gorge étroite où le maréchal s'engagea imprudemment. Ils assaillirent les Français en poussant de grands cris, coupèrent

1. *Chronica varia Pisana*, p. 197 et 198. — 30 galères et 6,000 hommes. (*Chron. de Reb. in Italia gestis*, p. 281.)

leur colonne par le milieu, et les mirent dans une complète déroute. Beaucoup d'hommes d'armes y périrent ; d'autres, en plus grand nombre, et le maréchal lui-même, faits prisonniers, furent conduits à Sienne ¹. Cette première victoire enfla tellement l'orgueil des Gibelins, qu'ils ne parlaient qu'avec mépris de la chevalerie française ².

A Sienne, Conradin, agissant comme si l'empire lui était promis, distribua des fiefs et des privilèges. La commune obtint une exemption totale des droits impériaux, tels que péages, juridiction, milice et autres encore, pour en jouir, portait le diplôme, aussitôt qu'avec la protection divine l'héritier des empereurs serait parvenu à la haute dignité à laquelle il aspirait avec justice. Les marchands furent affranchis de taxes pour leur commerce dans les royaumes de Sicile et de Jérusalem ³. Après quelque séjour dans la ville, Conradin se remit en marche, et arriva devant Viterbe vers le milieu de juillet. Le pape y avait rassemblé les milices de Pérouse, d'Assise et de plusieurs autres cités guelfes ; précaution qui ne rassurait qu'à demi la cour pontificale. Seul, Clément conservait le calme habituel de son esprit. Plein de confiance dans le succès d'une cause qu'il croyait être celle de Dieu lui-même, il promettait d'un ton prophétique la victoire aux siens. Le jour de la Pentecôte, prêchant dans l'église des Dominicains, il avait dit : « Nous savons de science certaine que ce jeune homme, voué au malheur, est conduit à la mort par des méchants, comme l'agneau à la boucherie : croyez ceci comme un article de foi ⁴. » A l'approche de l'armée gibeline, les cardinaux et le pontife lui-même s'étaient placés aux fenêtres les plus élevées du palais. Conradin les aperçut, et quoiqu'il n'eût aucune envie de faire le siège de la ville, il s'arrêta au pied des murailles, comme s'il voulait donner l'assaut ; puis il fit défiler ses troupes en chantant des airs guerriers : vaine bravade faite à un ennemi puissant. Pour

1. *Epist. Conrad.* in *Chron. de Rebus in Ital. gest.*, p. 281. — Conradin porte à 600 le nombre des morts du côté des Français, et à 3 seulement ceux de son parti.

2. *Aveano per niente i Franceschi.* (Riccord. Malespini, p. 1012.)

3. 7 julii 1268. Lunig. *Codex Dipl. Italiae*, t. III, p. 1503-1504.

4. J. à Voragine, *Chron. Januense*, t. IX, p. 50.

toute réponse, le pape ordonna aux évêques d'Italie de fulminer chaque jour de dimanche ou de fête, au son des cloches et cierges éteints, l'excommunication majeure qui avait été prononcée dès le 29 mars précédent contre l'adversaire de l'Église¹.

Pendant ce temps, la flotte, partie de Pise le 19 juillet, naviguait le long des côtes du royaume. Après avoir vainement attaqué le port de Gaète, les Pisans débarquèrent à Mola, où ils firent de grands ravages, détruisant jusqu'au dernier les orangers et les arbres fruitiers cultivés en abondance autour de cette petite ville. Quand ils parurent devant Naples, on y célébrait un service anniversaire pour la reine Béatrix de Provence, morte au mois de juillet de l'année précédente au château de Nocera. Le vaisseau amiral ayant pénétré jusque dans le port, déploya le drapeau de Souabe, au cri de *vive Conradin!* Mais les habitants, gagnés pour la plupart à la cause angevine, ne répondirent pas à cet appel : et comme d'autres tentatives semblables échouèrent à Sorrento et à Salerne, l'escadre prit le large, et mouilla enfin à Milazzo en Sicile, où les troupes furent mises à terre. Lancia fit sa jonction avec l'infant Frédéric et avec Capèce; après quoi leurs forces réunies marchèrent contre Messine. La rivalité des trois chefs gibelins mit pour quelque temps le désordre dans l'armée. Capèce avait pris le titre de vicaire royal; Lancia prétendait en exercer les fonctions, et le prince de Castille soutenait ses droits au commandement. Le peuple était pour Conradin, mais les nobles ne songeaient qu'à leurs querelles privées, et, faute de pouvoir s'entendre, tout allait en confusion. Sur ces entrefaites, vingt-quatre galères provençales, sous les ordres de Robert de Lavena, célèbre professeur en droit, dont Charles d'Anjou avait fait son amiral, arrivèrent à Messine. La ville arma neuf navires, et Foulques de Puy-Richard résolut de faire attaquer par cette flotte celle des Pisans, tandis que lui-même, à la tête de ses Provençaux et des barons du parti français, irait à la rencontre des Gibelins. Sa petite armée ne comptait pas plus de sept cents lances, mais le peu d'accord qui existait dans le camp ennemi devait doubler sa force. Les deux flottes, s'étant

1. 6 augusti 1268. *Regest. Clem. IV*, Lib. IV, Cur., n° 17, f° 256.

rencontrées à l'entrée du Phare, en vinrent aux mains. L'événement ne fut pas longtemps douteux. Les Provençaux, saisis d'une terreur panique, prirent la fuite, pendant que les Messinois, se croyant soutenus, engageaient une lutte trop inégale. Forcés de se jeter à la côte, ils abandonnèrent leurs navires, qui devinrent la proie du vainqueur. Dès le lendemain, les Pisans allumèrent dans le port de Messine un immense feu de joie avec les bâtiments capturés. L'incendie, s'étant communiqué à d'autres vaisseaux, gagna les maisons voisines de la mer. On crut que l'amiral voulait brûler la ville : les habitants coururent aux armes et le forcèrent à reprendre le large. Quant aux troupes de Puy-Richard, à peine instruites de la défaite de la flotte, elles se débandèrent avant même d'avoir vu l'ennemi¹.

Cependant Conradin poursuivait sa marche de Viterbe vers Rome, et approchait du pont Milvio, aujourd'hui *Ponte Molle*, sur le Tibre, qui n'est qu'à deux milles romains, environ trois de nos kilomètres, de la porte du Peuple. Dès que la nouvelle s'en répandit, le sénateur rassembla les milices de la ville et les mit en bataille dans la prairie de Saint-Pierre, au pied du Monte Malo, où les empereurs élus avaient coutume de camper quand ils venaient, pour leur sacre, dans la ville éternelle. Henri de Castille était un allié utile et redoutable à la fois : une excessive ambition le dévorait ; les Guelfes l'accusaient d'avoir des vues sur la couronne de Sicile. Un chroniqueur contemporain, tout dévoué au saint-siège, parle d'un complot à l'existence duquel les paroles prononcées à Viterbe par le pape ont pu donner quelque crédit. Suivant ce narrateur, Henri s'était ligué avec Galvano et avec beaucoup de nobles qui ne suivaient l'enfant qu'ils proclamaient roi que pour mieux le trahir. Après la défaite de Charles d'Anjou, qu'ils regardaient comme certaine, les conjurés devaient mettre à mort le duc d'Autriche, les chefs allemands et Conradin lui-même, puis proclamer le prince espagnol roi de Sicile².

1. Sabas Malaspina, Lib. IV, cap. 4 et 5, p. 840 et 841. — Barthol. de Neocastro, cap. 8, p. 1022.

2. Sicque D. Henricum in Siciliæ regem inungerent, totiusque regni sibi traderent dominatum. (Sabas Malaspina, loc. cit.)

Outre que rien ne justifie de telles accusations, les témoignages de respect que le sénateur et les Romains prodiguèrent au petit-fils de Frédéric étaient bien faits pour effacer toute idée de crainte dans un esprit de seize ans. La louange était dans toutes les bouches, la joie se peignait sur tous les visages : le peuple portait des couronnes de fleurs; les chevaliers, parés de riches cottes d'armes, déployaient leur adresse dans des courses et des fêtes militaires, où se donnaient de beaux coups de lance. Henri de Castille, qui avait engagé Conradin à prendre le diadème impérial, lui rendit les honneurs dus au chef de l'empire¹. Lorsque le jeune prince fit son entrée dans la ville, le sénateur et le duc d'Autriche étaient à ses côtés. Venaient ensuite Conrad d'Antioche, son cousin, nouvellement élevé au rang de prince de l'Abruzze²; les comtes de Montefeltro, Gérard de Pise et Galvano Lancia; Pierre de Vico, revenu au parti gibelin, Napoléon des Annibaldi, et d'autres nobles de Rome, parmi lesquels on retrouve ce même Raulo qui avait fait périr dans une embuscade un des ambassadeurs du duc de Bavière, et que Manfred avait créé comte de Catace. Des arcs de triomphe étaient élevés sur le passage du cortège; les rues jusqu'au Capitole étaient jonchées de fleurs, les maisons tapissées de belles tentures. De l'une à l'autre, des cordes faisaient comme une voûte sur la voie publique; les Romains y avaient attaché ce qu'ils possédaient de plus précieux : manteaux et fourrures de prix, tapis d'Orient, étoffes de Sicile et de Damas, bourses chevalières, écharpes de soie et d'or, colliers et bijoux. Les dames, dans leurs plus beaux atours, se tenaient aux fenêtres; des chœurs de jeunes femmes chantaient en s'accompagnant de cymbales, de tympanons, de violes et d'autres instruments plus bruyants qu'harmonieux³. Rien n'avait été oublié pour relever l'importance d'un allié tel que le prince de Castille, et faire impression sur l'esprit de Conradin. Comme les Guelfes de Rome étaient en exil ou en prison, l'absence de ces partisans de l'Église donnait à l'enthousiasme populaire un

1. *Chron. imp. et pontif.*, m^o. de la bibl. Laurent., plat. XXI, cod. 5 et 7.

2. Voir, à la fin du volume, Documents, n^o 12.

3. Sabas Malaspina, Lib. rv, cap. 6, p. 842.

semblant d'unanimité qui avait manqué à l'entrée de Charles d'Anjou.

Conradin se laissa prendre à ces belles apparences. Enivré des acclamations et des promesses de la multitude, il crut à un dévouement dont il ne devait que trop tôt connaître le peu de solidité. Par ses ordres, le peuple romain fut assemblé au pied de l'escalier du Capitole, et dans un discours d'apparat, que des cris d'allégresse interrompirent souvent, il le déclara son héritier s'il venait à succomber dans son entreprise. Chaque jour des renforts lui arrivaient de plusieurs communes de la Marche d'Ancone, soulevées contre le pape, des États siciliens, de Toscane ou de Lombardie. La noblesse gibeline de la ville demandait à courir sa fortune ; le peuple s'offrit en si grand nombre, que, pour ne point traîner à sa suite une foule plus embarrassante qu'utile, il refusa ceux qui n'avaient pas donné de gages solides au parti gibelin. L'infant de Castille délégua l'autorité sénatoriale au comte de Guido Montefeltro, son lieutenant, et lui-même, voulut accompagner Conradin à la tête de huit cents Espagnols qu'il tenait à sa solde. Quand tout fut prêt, le 18 ou le 19 août, l'armée, forte de cinq mille lances¹, sans compter une nombreuse infanterie, sortit de Rome par l'ancienne porte Tiburtine, aujourd'hui de Saint-Laurent, et suivit la route qui conduit à Tivoli.

On savait que Charles d'Anjou, laissant un corps de troupes devant Lucera, s'était porté avec le gros de ses gens, par Campo-Basso, Isernia, Venafro et San Germano, à Sora, ville située sur le Liris, au pied de la haute chaîne de l'Apennin, à une marche au-dessus de Ceprano et à trois de Capoue². Il gardait le passage du fleuve, et interceptait l'ancienne voie Latine, le chemin ordinaire des invasions. Pour tourner cet obstacle, Conradin se proposait de pénétrer par les vallées de l'Abruzze jusqu'à Sul-

1. 19 aug. *Chron. de Reb. in Ital.*, p. 282. — 10 aug. Riccord. Malespini, p. 1013.

2. Lo giorno di S. Maria di mezzo Agosto, arrivamo all' campo dello re ch' era sotto Sora. (Matteo, § 210.) — On croit que ce chroniqueur périt à la bataille qui fut livrée le 23 août. Son récit détruit les assertions de plusieurs historiens qui de Lucera font passer Charles d'Anjou par Sulmone, Popoli et Aquila, pour redescendre vers le lac Fucino.

monie; de dégager Lucera, et, après avoir rallié ses fidèles Sarrasins, de livrer bataille à son ennemi avec des forces supérieures. La route qu'il devait suivre, l'antique *via Valeria*, part de Tivoli et aboutit à Sulmone, en traversant la région montagneuse des Éques et des Marses, pays pauvre, et n'offrant à une grande armée que des ressources insuffisantes.

Charles d'Anjou déconcerta ce projet par la rapidité de ses mouvements. De Sora, on peut en trois traites gagner la *via Valeria*, en passant par le val alpestre de Roveto et la belle vallée du lac Fucino. Dès qu'il apprit que l'armée gibeline se dirigeait vers l'Abruzze, il se porta à Ovindoli, près d'Avezzano, sur la rive du lac. Conradin, qui était à Tagliacozzo, dut renoncer à poursuivre sa marche, tant pour ne point prêter le flanc à l'ennemi, que pour maintenir ses communications avec Rome. Il prit position près du village de Scurcola, à l'entrée des *Campi Palentini*; qu'on appelait la plaine de Saint-Valentin. C'est une vallée coupée de ravins et de marécages; sa longueur est d'environ six milles napolitains¹; sa plus grande largeur, vers Scurcola, de quatre milles; elle est arrosée par une petite rivière, appelée le Salto, que la route traverse sur un pont. Au nord-ouest, la plaine de Saint-Valentin est bornée par le mont Auronzo, qui s'étend du côté de Tagliacozzo. Au septentrion, s'élève la montagne de Scurcola; au nord-est une colline, alors très-boisée, part d'Alba et rejoint à une demi-lieue, dans la direction du levant, le mont Salviano, sous lequel passe le célèbre *Emissarium*, ou canal souterrain, œuvre gigantesque de la puissance romaine, construit sous l'empereur Claude, pour écouler dans le Liris le trop-plein du lac Fucino². Dans cette

1. Le mille napolitain est de 2 kil. 286 mètres.

2. Tacit. *Annal.*, tit. LVI. — Le lac Fucino ou de Celano, bassin de trente-quatre milles de circuit, reçoit plusieurs ruisseaux qui descendent de l'Apennin. La nature ne lui a donné aucune issue, et dès l'antiquité, l'augmentation progressive des eaux avait causé de grands ravages : plusieurs villes, et entre autres Archipea, avaient été englouties. Les petites républiques qui précédèrent les Romains n'étaient ni assez riches ni assez puissantes pour remédier à de tels désastres. Claude entreprit de percer le mont Salviano. En onze ans, les travaux furent terminés. On y employa trente mille esclaves. La longueur du canal est de plus de neuf kilomètres; sa hauteur, de vingt palmes napolitaines (un peu moins de cinq mètres cinquante centimètres), est double de sa largeur. Vingt-deux puits, dont le principal a cinq cents palmes ou

plaine, la fortune allait décider à qui, des Français ou des Allemands, appartiendrait la couronne de Sicile et le pouvoir dominateur de l'Italie. Des Alpes au Phare, Gibelins et Guelfes attendaient avec anxiété le résultat de la lutte. C'était l'effort suprême de la maison de Souabe ; Charles d'Anjou y engageait toutes ses ressources, et de son côté la cour romaine n'avait épargné ni argent ni influence morale pour faire triompher celui qu'elle appelait le champion de l'Église.

Le mercredi 22 août, Charles, quittant Ovindoli, franchit la chaîne du Salviano, qui sépare le lac Fucin des *Campi Palentini*, et posa son camp à peu de distance d'Antrosano, sur la colline d'Albe (*Alba Fucentia*), antique cité des Éques, sur la frontière des Marses¹. Il n'était qu'à une petite lieue, et en vue de l'armée ennemie, dont les tentes étaient dressées entre Scurcola et la montagne voisine. Dès que Conradin aperçut les bannières françaises, il se porta avec toutes ses forces vers le hameau de Poggio-Cinolfi, et disposa son ordre de bataille. De ce côté ce n'étaient que cris, chants guerriers et appel aux armes. Les Allemands, fiers de leur nombre, provoquaient les Français à descendre dans la plaine, et se promettaient une éclatante vengeance de la défaite de Bénévent. Mais la cavalerie de Charles était fatiguée, et ce prince, quelque désir qu'il eût d'accepter la bataille, garda sa position. Tout se borna, dans cette première journée, à quelques combats entre chevaliers sur les rives du Salto. Le soir venu, Conradin rentra dans son camp².

Le bruit s'était répandu que la ville d'Aquila, bâtie, puis sacagée par Frédéric II, et de tout temps le refuge des ennemis de

cent vingt-cinq mètres de profondeur, servaient à la ventilation. Avant d'ouvrir les digues, Claude fit exécuter en sa présence une naumachie et un combat de gladiateurs, où il se fit un tel carnage, qu'au dire des historiens, les eaux du lac devinrent vermeilles. Le temps avait comblé ce canal, que le gouvernement napolitain essaya de rouvrir dans le siècle dernier. En 1853, une compagnie industrielle entreprenait le dessèchement du Fucino.

1. Cette vieille cité, presque déserte aujourd'hui, était traversée par la *via Valeria*. Elle avait une enceinte de murs cyclopéens, dont quelques parties sont encore debout. Les Romains, dès le temps de la république, en avaient fait une prison d'État. Persée, roi de Macédoine, et Alexandre son fils y furent détenus, ainsi que Syphax, roi de Numidie, et Bituit, roi des Arvernes. (Tite Live, Liv. XX, 45 et 61.)

2. Sabas Malaspina, Lib. IV, cap. 8, p. 844.

la domination impériale, venait d'arborer la bannière de Souabe. Des paysans, qui apportaient des vivres aux Français, avaient dit que des agents de Conradin cherchaient à soulever le peuple; et ces rumeurs jetaient le trouble dans l'esprit du roi Charles. Voulant connaître par lui-même l'état des choses, il partit à l'entrée de la nuit avec peu de suite, courut à toute bride à Aquila, et se fit reconnaître des habitants, auxquels il recommanda de lui rester fidèles: « Sire, ne tiens plus de conseil, lui répondit dans son langage familier un vieux berger de l'Abruzze; après la fatigue viendra le repos. Marche à l'ennemi, et compte sur notre foi. » Avant l'aube, Charles, ayant fait près de quinze de nos lieues entre deux soleils, était de retour au camp, et se préparait à une action décisive.

Sur ces entrefaites, un chevalier de grand renom se présenta au quartier du roi. C'était Errard, sire de Valéry, chambrier de France et connétable de Champagne, lequel, au dire des contemporains, « on ne quidoit qu'en tout le monde eust millors ². » Il avait avec lui Montigny, Nanteuil et plus de cent lances, qu'il ramenait de la Terre Sainte. Le connétable, en débarquant dans un port du royaume, s'était proposé de saluer le frère du roi Louis IX, dont il avait été le compagnon d'armes. Pour cet effet, il avait traversé les montagnes de l'Abruzze et fait de longues et pénibles marches avant de rejoindre l'armée. Sa présence causa une grande joie à Charles d'Anjou, qui, se confiant en la prudence et la vieille expérience du sire de Valéry, le retint pour la bataille, dont il lui remit l'entière direction. Après une vive résistance, motivée sur un vœu de ne plus endosser le haubert, sinon contre les infidèles, le chevalier français, apprenant que Conradin et tous ceux qui le suivaient étaient excommuniés, consentit à assister le roi. « Sire, lui dit-il quand il eut reconnu

1. Riccordano Malespini, cap. 192, p. 113.

2. Brunetto Latini, *Treor*, etc., Lib. xiiii.

Un haut baron courtois et sage,
Et plain de si grant vasselage,
Que son cors et ses faitz loient,
Tuit cil qui parler en oient.

(Guill. Gouart, t. II, p. 83.)

« la supériorité numérique de l'ennemi, il faut ici que la ruse « supplée à la force ». » — En cherchant un terrain avantageux pour la bataille, il avait remarqué en face d'Albe, à gauche des tentes françaises, une colline boisée, séparée du mont Salviano par une gorge étroite propre à une embuscade, et qu'on ne pouvait apercevoir du camp gibelin. — « Voilà, ajouta-t-il, où il faudra « tenir en réserve un corps d'élite qui nous assurera la victoire. » — Par ses ordres, auxquels Charles lui-même avait promis d'obéir, huit cents chevaliers, les meilleurs de l'armée, à la tête desquels se mit le roi, furent placés dans le ravin. Ils devaient, à la fin de l'action, tomber inopinément sur l'ennemi, lorsque, se croyant maître du champ de bataille, il s'éparpillerait à la poursuite des fuyards et pour piller les bagages. Le reste des troupes forma deux divisions. L'une, composée de Provençaux et de Guelfes italiens, fut placée en première ligne sur la rive gauche du Salto, afin d'en disputer le passage. Elle avait pour chefs trois nobles seigneurs : Jean de Gancelme, Jean de Cléry, et Guillaume l'Estendart. Celui-ci, homme vaillant, mais d'humeur sanguinaire, avait ramené de la Toscane les débris de la chevalerie défaite à Ponte-à-Valle, par les Allemands et les Gibelins siennois. L'autre corps, placé un peu en arrière, sur le penchant d'un coteau, était presque entièrement formé de Français à la solde de Charles². Le maréchal Henri de Coussance en prit le commandement. Pour mieux tromper l'ennemi, ce seigneur revêtit l'armure du roi, et fit déployer devant lui la bannière aux lis d'or, qui annonçait la présence du monarque.

Les deux corps français, mis en ligne, ne comptaient guère que deux mille quatre cents lances³. Conradin, voyant qu'on lui opposait une si faible armée, se crut certain de la victoire, et ne prit aucune précaution contre un revers. Il avait négligé de faire explorer le pays; et comme personne dans son camp ne soupçonnait l'embuscade cachée derrière la colline, ni lui ni

1. Convien usar maestria piu che forza. (Riccord. Malespini., p. 1013.)

2. Qui sub stipendiis militabant. (Sabas Malaspina, Lib. iv, cap. 9, p. 845.)

3. Suivant la chronique de *Rebus in Italia gestis*, l'armée de Charles d'Anjou était forte de 4,000 lances, Riccordano Malespini réduit ce nombre à 3,000.

aucun chef n'eut l'idée de former une réserve. Ses gens, au nombre d'environ cinq mille hommes d'armes, furent divisés en deux corps, et prirent position en face des Français, dont ils étaient séparés par le Salto. Dans le premier corps on avait mis huit cents Espagnols et les Romains sous Henri de Castille, les Lombards conduits par Galvano Lancia, et les Toscans par le comte Gérard de Pise. Le second corps, composé d'Allemands et des nobles du royaume, resta sous les ordres du duc d'Autriche et de Conradin lui-même. Le front en était si étendu, les rangs si serrés, l'aspect si formidable, qu'il paraissait suffisant pour achever seul la défaite de l'ennemi¹.

Au signal donné par les instruments de guerre, les arbalétriers engagèrent l'action; puis le prince castillan, à la tête des Espagnols, s'avança pour forcer le pont de bois sur lequel passait la route, et que les Provençaux et les Guelfes défendaient. Le choc fut rude, et il y eut de beaux faits d'armes. Après plusieurs tentatives inutiles, comme la rive du Salto était trop élevée en cet endroit pour que la cavalerie pût passer sur l'autre bord, le sénateur descendit la rivière, qui un peu plus bas se trouva guéable, puis il revint prendre à dos le corps ennemi. Malgré une résistance vigoureuse, les Provençaux furent rompus et mis en fuite. Henri de Cousance accourut et rétablit le combat. A leur tour les Allemands de Conradin marchèrent contre les Français, et, à l'exception de la réserve du roi, toujours immobile dans le ravin, les deux armées se trouvèrent engagées. La mêlée devint terrible. La terre était jonchée de blessés et de morts, l'air retentissait de cris; de part et d'autre on combattait avec une animosité que le souvenir de Bénévent rendait implacable. Mais la disproportion entre les partis était trop grande, et le nombre devait à la fin l'emporter. Les Français, fatigués d'une lutte inégale, perdaient du terrain; leurs meilleurs guerriers, attaqués par plusieurs ennemis à la fois, tombaient sous les masses d'armes et les longues épées tournoyantes des Allemands. Déjà le soleil baissait vers l'horizon; Jean de Gancelme, entraîné par les siens, avait quitté le champ de bataille; Henri de Cousance,

1. Sabas Malaspina, Lib. IV, cap. 9, p. 845.

toujours paré des insignes de la royauté, était au milieu d'un escadron d'élite, bien résolu à vendre chèrement sa vie : tout l'effort des Gibelins se porta contre lui. Comme c'était un vaillant guerrier, d'une haute taille et d'une vigueur remarquable, il tint longtemps contre les forces supérieures qui l'entouraient ; mais serré de près, par un gros d'ennemis, blessé, renversé de cheval, il fut mis à mort, et, s'il faut en croire un chroniqueur, coupé en morceaux par ceux qui le prenaient pour le roi¹. De grands cris de victoire, répétés par l'écho des montagnes, annoncèrent cet événement. Les vainqueurs, croyant la déroute des Français complète, ne songèrent plus qu'à faire du butin, et à prendre des captifs pour les mettre à rançon. Conradin lui-même, accablé par la chaleur, qui était excessive, s'assit à l'ombre de grands peupliers au bord du Salto, et se fit désarmer.

Pendant que ces choses se passaient, le frère de saint Louis, saisi d'une douleur amère, assistait, du haut de la colline, à la défaite des siens. Dès le commencement de l'action, il ouït dévotement la messe, se confessa, et reçut l'absolution de ses fautes. Plus tard, quand sa vaillante chevalerie fut moissonnée sous ses yeux, on le voyait monter sur le mamelon qui le séparait de la plaine, en descendre, trépigner de colère, verser d'abondantes larmes, maudire sa destinée, puis invoquer le Christ et la Vierge Marie, dont il se disait le champion. Le sire de Valery et Villehardouin, le prince d'Achaïe, étaient auprès de lui, s'efforçant de modérer l'ardeur impétueuse qui le poussait à combattre avant l'heure. Quand, enfin, le connétable de Champagne aperçut le dernier escadron français dispersé ; Henri de Castille, avec ses Espagnols, poursuivant au loin les fuyards ; les Allemands, dans le plus grand désordre, occupés à dépouiller les morts et à piller les tentes ; le duc d'Autriche et Conradin ne conservant autour d'eux qu'une poignée de combattants, il s'écria, plein d'enthousiasme : — « Marchons, sire, la journée est à nous ! » — Charles, levant vers le ciel un regard reconnais-

1. Guill. de Nangis, p. 433. — Sabas Malaspina prétend que Conradin assembla une sorte de conseil de guerre qui condamna à mort le prétendu Charles. Cette circonstance, au milieu de la bataille, est dénuée de vraisemblance.

sant, fit une courte prière, puis, s'adressant à ses chevaliers : « Soutenez, leur dit-il, la gloire et l'honneur de la France, dont « vous êtes les enfants; montrez-vous dignes de vos ancêtres; « n'oubliez pas que vous combattez pour l'Église, et que ceux « d'entre vous qui succomberont auront le ciel pour récom-
« pense ! » Ces paroles dites, les trompettes sonnèrent la charge et l'escadron descendit vers le Salto, en répétant le cri d'armes habituel des Français : *Montjoie! Montjoie!*

Cette attaque imprévue frappa de stupeur les Allemands, épars dans la campagne et chargés de butin. Vainement Conradin veut les rallier, plus vainement encore il se jette au milieu des périls pour arrêter l'ennemi : les siens l'entraînent dans leur fuite. Le duc d'Autriche, Gérard de Pise et quelques Gibelins s'attachent à ses pas, et gagnent à la faveur de l'obscurité les montagnes de Tagliacozzo; mais Galvano Lancia, Galeotto son fils, Conrad d'Antioche, et la plupart des nobles romains, restent prisonniers. Les Français ne cessèrent de tuer que lorsqu'ils se virent entièrement maîtres du champ de bataille. Charles leur permit alors de prendre un peu de repos, sans toutefois rompre les rangs.

Sur ces entrefaites, le prince de Castille revint de sa poursuite avec une troupe supérieure en nombre à celle du roi, mais harassée après une journée si laborieuse. Le soleil avait disparu depuis longtemps; et comme Henri ne distingua pas tout d'abord la couleur des bannières déployées devant lui, il prit l'ennemi pour le corps de bataille de Conradin, et se dirigea plein de joie et de confiance vers le camp français, pour que ses soldats eussent part au butin. Quand il reconnut son erreur, il rallia à la hâte sa troupe, et marcha, la lance en arrêt, contre le roi Charles. Tout pouvait se réparer encore; mais une nouvelle ruse du vieux connétable donna pleine victoire aux Français. Par une fuite simulée avec une partie de ses hommes d'armes, il éparpilla les Espagnols, qui le suivirent en criant à pleine tête : « A eux! à eux, nous les avons? » Valery, faisant volte-face,

1. Monach. Patav., *Chron.*, p. 730, A. — Sabas Malaspina, Lib. IV, cap. 10 et 11.

2. Guillaume. Guiart, *Royaux Lignaques*, p. 92. — Guill. de Nangis, p. 433.

les ramena à son tour sur la petite réserve du roi, qui les attendait de pied ferme. Le combat fut des plus rudes, malgré l'obscurité de la nuit. Le vaillant Guy de Montfort reçut un coup de masse qui enfonça son heaume jusqu'au dessous des yeux. Le pauvre chevalier, tout éperdu, au plus épais de la mêlée, donnait vainement à droite et à gauche de grandes estocades. Valery, qui le reconnut, voulut le dégager; mais Guy, croyant qu'un ennemi le prenait prisonnier, blessa le connétable, et l'eût peut-être mis à mort s'il ne l'eût reconnu à la voix ¹. Les Français triomphèrent à la fin; et, pour ne point compromettre un succès si chèrement payé, Charles ne voulut pas, dans le premier moment, qu'on poursuivît les fuyards. Le jour venu, on leur donna la chasse dans les bois et les montagnes: et il y eut un tel massacre, que celui de Bénévent était peu de chose en comparaison ².

Jamais défaite ne fut plus complète que celle de Conradin: de cette puissante armée qui avait combattu avec tant de courage, rien ne put se rallier. La bataille du Salto fut le coup de grâce donné au parti de la maison de Souabe; ses résultats furent immenses, car elle décida pour longtemps du sort de Naples, de Rome et de l'Italie. Si dans ce jour mémorable la fortune avait favorisé le petit-fils de Frédéric, l'élément français aurait disparu de la Péninsule; Conradin victorieux aurait pu, à l'aide de ses amis d'Allemagne, obtenir la couronne impériale; et la querelle du sacerdoce et de l'empire serait revenue au même point où Frédéric II l'avait prise lorsqu'il fut excommunié par Grégoire IX. Au contraire, Charles d'Anjou vainqueur délivra si bien l'Italie de la domination germanique, que près d'un demi-siècle s'écoula, après le désastre du Salto, sans qu'une armée allemande reparût au sud des Alpes. Ajoutons toutefois que, loin de préparer l'affranchissement de cette belle contrée, le triomphe de Charles ne fit que mettre les lis à la place de l'aigle. On verra plus tard le vengeur de l'Église devenir pour le

1. Guill. de Nangis, p. 437.

2. *Illa strages quæ in campo Beneventano facta fuit, hujus respectu valdè modica fuit.* (*Epist. Caroli*, 23 aug. 1268, ap. Martenne, n° 690, p. 625.)

siège romain un protecteur non moins dangereux que l'eût été l'héritier des Souabes.

L'armée victorieuse coucha sur le champ de bataille. Avant de prendre un repos nécessaire, Charles d'Anjou voulut informer le pape, et les villes de son parti, du grand événement qui venait d'affermir sur sa tête la couronne de Sicile ¹. Trop prudent pour récriminer contre les Guelfes lombards dont il avait besoin, il ne fit dans ses lettres aucune mention du passé, et leur recommanda seulement de n'avoir ni paix ni trêve avec la faction ennemie, et de faire bonne garde afin que Conradin et ses compagnons ne pussent gagner l'Allemagne. Les prisonniers romains et ceux du royaume furent déclarés traîtres et félons. Charles, enclin naturellement à la cruauté, leur fit couper les pieds, et comme il craignait que la vue de ces malheureux, ainsi mutilés, n'irritât contre lui le peuple de Rome, il lui parut de meilleur conseil, dit un historien guelfe ², de les faire disparaître. On les rassembla au nombre de cent trente dans une enceinte, où ils périrent au milieu des flammes. Conrad d'Antioche eut la vie sauve, sur les instances de Jean Gaétano, cardinal de Saint-Nicolas, qui plus tard, le fit échanger contre deux de ses frères que la femme de Conrad gardait en otage dans la forteresse de Castro Sarracinesco. Les Français se partagèrent un butin immense. Charles prit pour lui les armes de Conradin, ses parures, son trésor, sa tente, soutenue par six colonnes dorées. Guillaume de Villehardouin eut la tente de Frédéric d'Autriche. Avant de quitter les champs Palentins, le roi, qui durant le combat avait fait vœu d'élever, s'il était vainqueur, une église à la Vierge Marie, donna les ordres nécessaires pour que ce monument fût digne de sa divine protectrice ³. Lui-même en marqua l'emplacement à environ un mille au levant de Scurcola, près de la voie romaine; mais elle fut construite seulement en 1274 et

1. 23 aug. 1268. *Regest. Clem.* Lib. iv, n° 528, p. 83. — Martenne, n° 690, p. 624.

2. *Usus consilio sanioris*, etc. (Sabas Malaspina, Lib. iv, cap. 13, p. 849.)

3. Riccord. Malespini, cap. 192, p. 1014. — L'église de la Victoire fut construite par le célèbre Nicolas de Pise. Le monastère, peuplé d'une trentaine de religieux français de l'ordre de Clteaux, fut dévasté à diverses reprises dans les guerres civiles, puis détruit par des tremblements de terre.

mise sous l'invocation de Notre-Dame de la Victoire, avec un vaste monastère que le roi dota de grands biens. Il n'en reste aujourd'hui qu'un amas de ruines, au lieu dit *le Schiere*.

Pendant Conradin, le duc d'Autriche, Gérard de Pise, et plusieurs nobles qui accompagnaient dans sa fuite le petit-fils de Frédéric, étaient arrivés à Tagliacozzo, à six milles du champ de bataille. Quoique la poursuite eût cessé, il était urgent pour eux de sortir très-promptement du royaume, et de trouver un lieu de refuge où ils pussent rassembler les fuyards et réunir de nouvelles troupes. Les acclamations enthousiastes des Romains, leurs protestations de fidélité, retentissaient encore aux oreilles du jeune prince, qui, dans son inexpérience crédule, se flattait de ne pas réclamer en vain, lorsque la fortune devenait contraire, les secours promis dans des jours plus heureux. Rome, par la proximité des provinces napolitaines et par sa situation entre Pise et la Sicile, lui offrait de grands avantages pour recommencer la guerre ; mais le bruit de sa défaite l'avait devancé : déjà les Guelfes, cachés dans la ville, levaient la tête ; les Gibelins étaient dans la consternation. Quand on vit revenir Pierre de Vico blessé mortellement, qu'on apprit que le sénateur n'avait pas reparu, et que la plupart des nobles étaient tués ; en un mot, lorsque la vérité fut connue de tous, les plus hardis désespérèrent d'une cause que la Providence délaissait. Les cœurs lâches oublièrent leurs serments ; la populace, cette alliée naturelle des victorieux, se retourna du côté des Guelfes. L'infortuné Conradin qui, peu de semaines auparavant, avait été porté en triomphe, revenait en suppliant : on l'abandonna. Le 28 août, quand il reparut à Rome avec cinq cents lances, tristes débris qu'il avait ralliés dans sa fuite, le comte de Montefeltro refusa de lui ouvrir le capitole, et vendit bientôt après cette forteresse aux Guelfes, moyennant 4,000 livres de Pérouse. Conradin se réfugia dans le Colisée ; mais il ne put s'y maintenir. Dès le lendemain, les partisans de Charles d'Anjou revinrent triomphants, et se disposèrent à l'assiéger dans ce dernier asile. Le péril était imminent, il fallait fuir ; les moments étaient précieux. Suivi du duc d'Autriche et de quelques nobles seigneurs italiens et allemands, Conradin sortit de Rome à la dérobée pendant la nuit. Seul, le comte Gé-

rard de Pise crut pouvoir se cacher dans la ville ; il y fut bientôt découvert, et les Guelfes le livrèrent au roi Charles. Les fugitifs, aiguillonnés par la crainte d'être poursuivis, allèrent tout d'une traite à Castel-Saraceno, où commandait l'épouse de Conrad d'Antioche ; mais cette place ne pouvait leur offrir qu'un refuge très-précaire, et ils en partirent déguisés en paysans. Leur dessein était de gagner un petit port de la Maremme, et de s'y embarquer pour passer en Sicile ¹. Après avoir marché un jour et une nuit, ils arrivèrent à la plage d'Astura, où ils virent avec joie de grandes barques tirées sur le sable.

Astura est un bourg de la province maritime, peuplé en partie de pêcheurs : un château baronniel le commande, et du haut de ses tours l'œil découvre un vaste horizon de mer. Comme c'était une chose rare de voir des étrangers dans ce pays, qu'un désert marécageux isole des villes, les fugitifs, malgré leur déguisement, devaient bientôt y être remarqués. La plupart parlaient mal la langue italienne ; leur allure, leurs traits n'étaient point ceux des gens rustiques dont ils portaient le costume. On savait d'ailleurs que Conradin était retiré dans la campagne de Rome, et, dans de telles circonstances, tout visage inconnu attirait les regards. Avec beaucoup d'argent, ils se procurèrent une barque qui les éloigna de ce dangereux rivage ; mais leur présence avait excité les soupçons, et bientôt ils aperçurent, non sans inquiétude, une felouque d'une marche supérieure qui faisait force de rames derrière eux. Les marins interrogés répondirent que cette embarcation portait Jean Frangipani, noble romain, seigneur d'Astura, avec ses hommes d'armes. — « C'est un ami, reprit le prince ; mon aïeul a comblé de biens sa famille, et l'a fait lui-même chevalier. » — Jean était neveu d'Othon Frangipani, cet ancien chef des Guelfes de Rome, passé au parti gibelin, qui, après avoir vendu à Frédéric II ses domaines situés dans l'état ecclésiastique, en avait reçu l'investiture à titre de fiefs impériaux (1227). Mais, en 1249 Innocent IV avait conféré aux Frangipani la principauté de Tarente, et la terre d'Otrante, qu'Othon préten-

1. *Chron. de Rebus in Italia gestis*, p. 283. — Suivant Sabas Malaspina, c'était vers Pise que Conradin voulait se diriger.

dait lui avoir été promise par l'impératrice Constance dès la fin du XII^e siècle ¹. Quoique ce présent eût été jusqu'alors sans valeur réelle, l'espoir d'en jouir, si l'Église triomphait, avait rattaché cette famille à la cause du souverain pontife. Jean ramena les fugitifs à Astura, malgré les instances, les reproches et les promesses magnifiques de Conradin ². Un chroniqueur de cette époque prétend que ce malheureux prince offrit d'épouser la fille de Frangipani, si celui-ci favorisait sa fuite ³. Non moins vainement il demanda d'être reconduit à Rome. L'avidé baron, muet et impassible, calculait froidement en lui-même ce que lui vaudrait sa capture, soit qu'il livrât le dernier des Souabes au roi de Sicile, soit qu'il le remit aux Gibelins. Le bruit de cet événement se répandit avec la rapidité de l'éclair. Bientôt la flotte provençale, après sa défaite par les Pisans à l'entrée du Phare, vint jeter l'ancre devant Astura. L'amiral Robert de Lavena, mit à terre ses marins et menaça d'emporter le château par escalade si on ne lui livrait les captifs; mais déjà Frangipani les avait transférés dans un lieu plus sûr. Robert, qui, en rendant un grand service à son maître, espérait faire oublier sa lâche conduite, résolut de prendre de vive force ce qu'on lui refusait. Dans le même temps, le cardinal Jean de Terracine, recteur de la province maritime, vint avec quelques troupes réclamer, au nom du pape, les fugitifs arrêtés sur les terres de l'Église par un feudataire du saint-siège. Ce prélat, ancien notaire apostolique, s'était montré l'ami des princes de Souabe : une contestation s'éleva entre lui et l'amiral. Le seigneur d'Astura écoutait les propositions de l'un et de l'autre, prêt à traiter aux conditions les meilleures. Robert de Lavena l'emporta à la fin ⁴ : on lui remit les prisonniers, et il les fit enfermer dans le château de Palestrine, que Jean Colonne gardait pour le roi. Quant à Frangipani, il eut, pour prix de son infamie, les fiefs de la Pelosa, de

1. 29 mai 1249. *Regest. Inn. IV*, Lib. VI, n° 563, f° 49, v°.

2. Sabas Malaaspina, Lib. IV, cap. 9-15. — *Chron. Franc. Pipini*, Lib. III, cap. 8. — Villani, Lib. VII, cap. 29.

3. Barthol. de Neocastro, t. XIII, Lib. I, cap. 9, p. 1023.

4. Sabas Malaasp., Lib. IV, cap. 16, p. 851. — Barthol. de Neocastro, Lib. I, cap. 9, p. 1023.

Terrecosa, de Ponte et de Fragnito, dans la principauté. Mais la justice de Dieu veillait le glaive en main. En 1286, quatre ans après les Vêpres Siciliennes, un amiral de Jacques d'Aragon réduisit Astura en cendres. Les biens des Frangipani furent ravagés; Jacob, le fils de Jean, périt dans le combat; sa postérité s'éteignit, et, de cette branche, dont le blason était taché du sang royal, il ne resta qu'un souvenir de déshonneur.

Vers le milieu du mois de septembre ¹, Charles d'Anjou se rendit à Rome pour y faire reconnaître son autorité. Le peuple le reçut en triomphe, le proclama sénateur ², et lui éleva une statue qui se voit encore aujourd'hui dans la grande salle du Capitole. On sait que peu de mois auparavant, le pape l'avait autorisé à reprendre pour dix ans la dignité sénatoriale, dans le cas où Henri de Castille persisterait dans la rébellion. Depuis que les choses avaient changé de face, Clément aurait bien voulu retirer une autorisation si contraire à la politique du saint-siège; mais, pour justifier une telle rigueur, il n'y avait pas de prétexte. Tout arrivait à souhait à l'ambitieux monarque. On lui annonça sur ces entrefaites que Conradin et ses compagnons d'infortune, pris à Astura, étaient enfermés dans la Tour de Palestrina. Galvano et Galeotto Lancia lui furent amenés avec plusieurs autres captifs; il les condamna à la peine capitale, et les fit exécuter à Rome ³. Vainement ces infortunés offrirent de grosses sommes pour leur rançon ⁴. Charles avait dit qu'il porterait à ses ennemis l'extermination et la mort: il tint parole. Pour rendre plus douloureux les derniers moments de Galvano, ordre fut donné de trancher sous ses yeux la tête de son fils ⁵.

Henri de Castille, entraîné dans la fuite des siens, après avoir combattu en héros, avait été renversé de cheval, et fait prisonnier par un chevalier guelfe appelé Sinibaldo Aquilone⁶. On le

1. *Epist. Clem. IV*, ap. Martenne, n° 695, p. 627.

2. *Monach. Patav.*, p. 730.

3. *Salimbeni Chron.*, f° 308, v°. — *Memoriale Polest. Reginensium*, p. 1127. — La chronique de *Rebus in Ital.* porte, au contraire, que, sans attendre les ordres du roi, son maréchal fit périr Galvano à Palestrine. P. 283.

4. 100 mille onces d'or pour eux et pour Henri de Castille. (*Chron. Veronense*, p. 639.)

5. *Ut filialibus pœnis adspectis, paterna viscera mœroris magis crucientur angustia.* (Sabas Malaspina, *Lib. iv*, cap. 12, p. 848.)

6. *Davanzati*, cap. 3, p. 18, note 2.

conduisit à Rome, et, par une étrange vicissitude des choses humaines, le prince espagnol rentra enchaîné dans la ville, où, peu de temps auparavant, il commandait en maître.

Désormais personne ne pouvait disputer la couronne à Charles d'Anjou ; mais pour cet esprit sévère et vindicatif, ce n'était pas assez de voir ses ennemis abattus, il les voulait anéantis. Conradin vivant le gênait : c'était un drapeau rival du sien, un droit à opposer à son droit. Charles nourrissait en son cœur de vastes projets ; son ambition n'avait pas de bornes ; et si le saint-siège qui l'avait fait roi, prétendait le briser un jour comme il avait brisé Othon IV, Frédéric II et Manfred, l'héritier des empereurs pouvait devenir un instrument dangereux entre les mains du pape ? L'esprit plein de ces pensées, le roi de Sicile, en informant les Lucquois de l'arrestation de Conradin, leur disait : « Rassurez-vous, les têtes une fois abattues, les membres ne résistent plus¹. » Paroles qui étaient comme l'annonce d'un drame sanglant.

Clément IV, depuis longtemps infirme, et déjà atteint de la maladie qui l'emporta bientôt après, ne pouvait, dans l'état de faiblesse où il tombait chaque jour davantage, mettre beaucoup d'opposition aux volontés du roi. Le bruit courut, néanmoins, qu'il demanda avec instance que les captifs arrêtés sur les terres de l'Église lui fussent remis² ; mais Charles n'eut garde d'obéir, et, pour se soustraire à des réclamations importunes, dans les derniers jours du mois de septembre, il délégua à un lieutenant le pouvoir sénatorial, et se rendit à Palestrina, d'où il conduisit à Naples ses prisonniers enchaînés. Ils furent enfermés dans le château de l'Œuf. Conradin, en voyant les fers dont on le chargeait, ne put maîtriser sa douleur. Les sages conseils de sa mère, si peu écoutés, ses derniers adieux, lui revinrent à l'esprit ; et, le cœur navré, les yeux remplis de larmes, il s'écria : « Oh ! ma

1. *Contritis capitibus, nulla resistentia est in membris.* (M^{ss}. Bibl. Anglie. Rom., D, VIII, f^o 17.)

2. *Sunt qui dicunt, per pontificem et cardinales, ut Conradus et cæteri in eorum potestatem et carcerem venirent, fuisse decretum.* (Riccobaldi Ferrariensis *Historia*, p. 137.)

3. *Per Campaniam usque Neapolim ignominiose post se traxeran compeditum.* (Franc. Pipin., *Chron.*, p. 685.)

mère, quel chagrin mon triste sort va te donner ! » Comme ce malheureux prince ne pouvait, dans son extrême détresse, invoquer d'autre appui que celui de la cour pontificale, on lui persuada de chercher à rentrer dans la communion chrétienne. Un célèbre religieux Siennois, appelé Ambroise Sansedoni, que l'Église a mis au rang des saints, se chargea d'implorer en sa faveur la clémence du père des fidèles. Admis au consistoire, le pieux messager, prenant pour texte la parabole de l'enfant prodigue, demanda en termes si touchants le retour du coupable à la maison, que le vieux pontife ému de pitié répondit : « Ambroise, je veux la miséricorde, et non le sacrifice ! » Puis se tournant vers les cardinaux : « Ce n'est pas le religieux qui a parlé, leur dit-il, mais l'esprit du Tout-Puissant¹. » Ne pouvant sauver Conradin, le pape consentit à l'absoudre ; et cet acte de charité chrétienne devint fatal au prince captif. Excommunié, il était sous la main de la justice de l'Église ; absous, il retombait sous la juridiction séculière : circonstance que Charles sut mettre à profit, et qui a fait supposer que certains cardinaux dévoués à ses intérêts avaient arraché à la faiblesse du pontife la révocation de l'anathème porté contre Conradin. Quoi qu'il en soit, dès qu'elle fut prononcée, le roi, qui voulait se défaire d'un ennemi dangereux, tout en rejetant sur d'autres la responsabilité d'une action si odieuse, résolut de faire prononcer, par des juges obéissants, une sentence de mort qu'il sanctionnerait². A cet effet, une cour spéciale, où siégèrent le syndic et deux notables de chaque ville de la Terre de Labour et de la Principauté, provinces contraires à la maison de Souabe, eut mission de juger ce procès inique. Pour plus de solennité, quelques jurisconsultes ou professeurs de droit des principales écoles d'Italie furent appelés en consultation. Enfin, des barons français et napolitains firent partie de ce tribunal, qu'on ne peut assimiler aux grandes cours de parlement, puisque deux provinces seules y envoyèrent leurs députés.

Le protonotaire Robert de Bari, homme dont un zèle passionné

1. Sabas Malasp., Lib. IV, cap. 15, p. 851.

2. *Vita S. Ambrosii Senensis*, in *Acta sanctorum*, à J. Bollandi, t. III, 190.

3. Sabas Malasp., Lib. IV, cap. 16, p. 852.

faisait le principal mérite aux yeux du roi, soutint l'accusation. — « Conradin, fils de Conrad, excommunié, condamné par « l'Église, coupable de l'envahissement d'un royaume sur lequel « il n'avait aucun droit, avait, disait Robert, excité les peuples à « la révolte, conjuré la mort du légitime souverain, usurpé le « titre de roi, et commis ou laissé commettre des crimes qui « appelaient sur lui la peine capitale. » — Les jurisconsultes combattirent ces conclusions. L'un d'eux, appelé Guido, natif de Suzaria, dans le diocèse de Reggio, prit la défense de l'accusé : « S'il est venu dans le royaume à la tête d'une armée, dit le cou- « rageux juriste, c'est qu'il le regardait comme un héritage que « la force lui avait ravi, et qu'il avait le droit de reprendre. « Vaincu et arrêté dans sa fuite, il est prisonnier de guerre, et « doit être traité comme tel. — Mais, répondit le protonotaire, « il a dévasté et livré aux flammes des couvents et des églises ; « ses mains coupables se sont étendues sur les biens ecclésiastiques. — Et les vôtres, répliqua vivement Guido, sont-elles « exemptes de semblables violences ? Rien ne prouve d'ailleurs « qu'il ait donné l'ordre de les commettre¹. » Les Français, et principalement ceux qui n'avaient pas dessein de demeurer dans le royaume, s'opposèrent à une condamnation injuste. Un seul juge, d'origine génoise, opina pour la mort² : on croit que c'était Robert de Lavena, cet avocat amiral qui, en flattant les passions du roi, reprenait tout son crédit³. Les Italiens et quelques étrangers auxquels on avait promis, pour récompense de leurs services, les fiefs confisqués sur les Gibelins, inclinaient à la rigueur ; mais combattus intérieurement par la honte de l'iniquité, ils restèrent muets. Charles d'Anjou avait hâte de clore le débat. Feignant donc de prendre leur silence pour un acquiescement, il prononça l'arrêt de mort en absence des accusés, et sans les admettre à se défendre. Ils étaient au nombre de douze. Seul, Henri de Castille avait la vie sauve, en considération de sa proche parenté avec le roi : on le condamna à une prison per-

1. Riccobaldus. Ferrariensis, p. 137 et 138.

2. Jacob. de Acquis, ap. Moriundum, t. II, p. 160. — Franc.. Pipinus, Lib. III, c. 9.

3. Pour Robert de Lavena et pour Robert de Bari, voir *Cesars, Storia di Manfredi*, t. II, p. 69 et 70.

pétuelle¹. Quatre barons du royaume subissaient le supplice ignominieux réservé aux traîtres. Conradin, Frédéric d'Autriche et leurs autres compagnons d'infortune devaient avoir la tête tranchée sur la place publique par la main du bourreau. L'exécution fut fixée au lendemain.

Les deux princes ne s'étaient pas attendus à ce dénouement, contraire aux lois de la guerre, réprouvé par la justice et la conscience humaines, mais qu'une politique barbare commandait comme le seul moyen d'assurer un droit contestable. En admettant même que le pape, en sa qualité de suzerain du royaume de Sicile, pût, dans certains cas prévus par la loi féodale, priver le roi régnant de son fief, avait-il le droit d'étendre la condamnation sur toute une famille et jusque sur un enfant en bas âge, bien innocent des fautes qu'on lui faisait expier? Certes, rien de pareil n'existe dans les titres sur lesquels se fonde la suzeraineté de l'Église romaine. Au contraire, le pape s'y oblige formellement à donner l'investiture aux héritiers du roi, moyennant qu'ils feront l'hommage lige et le serment de fidélité. Ils devront, est-il dit, prendre cet engagement en temps utile; mais s'ils sont mis en demeure de prêter hommage, ils n'en conserveront pas moins, sans diminution, ce qu'ils possédaient². « Nous aiderons envers et contre tous, ajoute encore le pape Adrien IV dans le traité fait avec le roi Guillaume I^{er}, toi et tes héritiers qui te succéderont, suivant l'ordre établi par toi, à conserver honorablement ce royaume³. » L'injustice de la sentence de déposition portée contre la race entière de Souabe paraissait tellement évidente aux yeux de la raison, que saint Louis lui-même avait résisté pendant vingt-cinq ans aux instances du chef de l'Église, tant il regardait comme bien fondés les droits de la postérité de Frédéric. Conradin en était l'héritier légitime; or,

1. Henri fut détenu prisonnier, jusqu'en 1280, au château de Canosa, l'un des plus forts de la Pouille. Il recevait par mois, pour sa dépense, 3 onces d'or. L'insalubrité de Canosa le fit transférer à Castel-a-Monte, qui était devenu une prison d'État. Les rois de Castille et d'Aragon avaient écrit vainement en sa faveur. Une lettre de Charles II, datée de 1290, fait encore mention de Henri; mais depuis il n'en est plus question, et tout porte à croire qu'il mourut en captivité.

2. 27 julii 1139. *Bulla Innocent. II*, ap. Lunig, *Cod. Ital. diplom.*, t. II, p. 850.

3. Jun. 1156. *Tract. pacis*, ap. Lunig., p. 350.

la volonté humaine peut bannir un principe, mais non l'effacer : acquis en naissant, il ne se perd qu'avec la vie ; et, quoi qu'on fasse, un prince dépossédé, en prison ou en exil, n'en reste pas moins le représentant des droits de son père ou de sa race. Charles tenait sous sa main la dernière tête d'une famille avec laquelle il ne voulait point de conciliation ; en la frappant, tout finissait : il la fit tomber.

Les historiens ont fait intervenir bien diversement la cour romaine dans la catastrophe qui se préparait ; les uns affirmant, sans en rapporter de preuves, que Clément IV avait conseillé la mort de Conradin : les autres, qu'il en avait manifesté beaucoup d'irritation. « Le roi Charles, dit Ricordano Malespini, fut sévèrement réprimandé par le pape et par les cardinaux ¹. » Son continuateur Villani ajoute : tous les hommes sages le désapprouvèrent, parce que le jeune prince avait été pris à la suite d'une bataille, et qu'il valait mieux le garder en prison que de le faire mourir. Certaines personnes, dit encore cet historien guelfe, ont prétendu que le chef de l'Église avait autorisé l'exécution ; mais nous n'en croyons rien, parce que c'était un saint homme ². » Suivant une chronique plus récente Clément, interrogé sur ce qu'il fallait faire des prisonniers, aurait répondu : « Je ne demande point la vengeance, mais je ne refuse point la justice ³. » A une époque voisine de la réforme, certains écrivains prétendirent que le pape avait implicitement dicté la sentence. Suivant eux, Clément consulté par des envoyés du roi, sur ce qu'il convenait de faire des prisonniers aurait, pour toute réponse, coupé en leur présence les têtes des plus hauts pavots de son jardin ⁴. Enfin, la plupart des historiens de Naples ont mis dans la bouche du pape ce mot fameux : « *Vita Corradini, mors Caroli; mors Caroli, vita Corradini* : La vie de Conradin est la mort de Charles ; la mort de Charles est la

1. Lo re Carlo ne fu molto ripreso dal papa e dai cardinali. (Riccord. Malespini, cap. 193, p. 1015.) — Riccordano, contemporain, écrivait alors sa chronique à Florence. Il mourut en 1280.

2. Villani, *Historia Fiorentina*, Lib. VII, cap. 29, p. 254.

3. Jacob. de Acquis, ap. Moriundum, *Mon. Acquens.*, part. II, p. 160.

4. *Fiorita d'Italia*, m^o. de la bibliothèque Barberina, n^o 911, f^o 116.

« vie de Conradin ¹. » Mais rien dans les lettres pontificales, ni dans les registres du roi de Sicile déposés aux archives de Naples, ne justifie une telle assertion. Ce qui paraît plus vraisemblable, c'est que Clément IV, très-affaibli par la maladie, et trop facilement convaincu qu'il ne pouvait rien empêcher, laissa prononcer l'arrêt sans y participer, mais aussi sans manifester l'indignation qu'un tel attentat méritait. Ajoutons que les souverains de l'Europe ne firent aucune démarche pour s'opposer à cette condamnation, véritable assassinat juridique, leçon funeste donnée aux peuples, premier et fatal exemple d'une tête royale tranchée par le bourreau. La Providence, dans ses voies impénétrables, laissa commettre cette iniquité : on verra plus tard comment elle en punit l'auteur.

Quand il fallut avertir Conradin que l'échafaud se dressait pour lui, chacun refusa d'abord cette triste mission. Un vieux chevalier français appelé Jean Bricaut, seigneur de Nangey, qui avait contribué puissamment au gain de la bataille du Salto, consentit enfin à s'en charger. Il trouva le jeune prince jouant aux échecs avec Frédéric d'Autriche. L'un et l'autre entendirent avec calme la fatale nouvelle, et demandèrent, pour toute grâce, trois jours de répit, afin de se préparer à une mort chrétienne. Tant de résignation fit verser des larmes au vieux chevalier, qui promit, dùt-il encourir la disgrâce du roi, de solliciter le délai qu'ils réclamaient. Il l'obtint en effet. Déjà, par un premier titre remis à Pierre de Prece, son vice-chancelier, qui le porta en Allemagne, Conradin avait réglé ce qui concernait la transmission de ses droits aux trônes de Sicile et de Jérusalem, ainsi qu'au duché de Souabe : l'héritier légal était Frédéric de Misnie, son cousin germain, le fils de Marguerite, et l'unique rejeton de la postérité légitime de l'empereur Frédéric II ². Restait encore à disposer des biens patrimoniaux qui n'avaient pas été aliénés pour la funeste expédition d'Italie. Le lundi, 29 octobre, de grand matin, Conradin et Frédéric d'Autriche dictèrent chacun leur testament ou codicille, en présence du sire

1. Colenuccio, Fazello, Giannone, etc.

2. Adhortatio ad Henricum illustrem, march. Misniæ, etc. Leyde, 1745, in-8°.

de Nangey, qui y apposa son sceau. Par cet acte de dernière volonté, le petit-fils de l'empereur confirmait la donation de tous ses biens propres à ses oncles Louis et Henri de Bavière; soit qu'il ne les crût pas coupables envers lui, ou que, près de paraître au tribunal de Dieu, il voulût pardonner. Frédéric leur légua également ses droits héréditaires sur l'Autriche, en leur recommandant sa jeune épouse et sa sœur; il donnait à Gertrude, sa mère, les terres de Styrie. Tous deux enfin, pour le repos de leurs âmes, stipulèrent plusieurs donations en argent, à des monastères d'Allemagne ¹. Dégagés désormais de toute pensée terrestre, ces nobles enfants, réconciliés à l'Église, confessèrent leurs fautes à un frère mineur, et reçurent l'absolution ². Ils ouïrent pieusement la messe dans une chapelle tendue de noir, et, après avoir été admis à la sainte table, ils marchèrent résolument vers le lieu du supplice.

On avait choisi pour l'exécution la nouvelle place du marché que Charles faisait alors construire. L'échafaud, recouvert de drap rouge, était dressé près d'une petite église desservie par les Carmes, entre le cimetière des Juifs et un ruisseau qui se jetait un peu plus loin dans la mer. A côté du billot, le bourreau, les jambes et les bras nus, attendait, le glaive à la main. Une multitude innombrable remplissait toutes les avenues; l'étonnement et la pitié se peignaient sur les visages; on entendait des chevaliers, de hauts barons, et principalement ceux de France, condamner hautement l'humeur sanguinaire du roi ³. L'honneur français se sentait blessé en présence de ces victimes si froidement sacrifiées à la peur et à la vengeance. Pour que rien ne manquât à l'horreur du spectacle, Charles lui-même, foulant aux pieds tout respect humain, s'était placé à une fenêtre d'où il pouvait voir couler le sang généreux de son ennemi ⁴: action lâche et cruelle, digne de la flétrissure de l'histoire.

1. Die lunæ 29 octobris 1268, Hess, *Prodromus monum. Guelficorum*, in-4° p. 81.

2. *Chron. S. Petri Erphord.*, p. 275.

3. Pauci spectatores lachrymas continebant, presertim equites franci, qui regis Karuli detestabantur sævitiam. (Riccobald. Ferrar., p. 138.)

4. Presente il re. (Riccord. Malespini, cap. 193, p. 1015. — Barthol. de Neucastro, cap. 10.)

Conradin monta d'un pas ferme sur l'échafaud, suivi de Frédéric d'Autriche et de ses autres compagnons d'infortune. Sa jeunesse, sa beauté, la dignité de son maintien, lui attiraient les cœurs. Cette foule si nombreuse pleurait. Le protonotaire Robert de Bari, placé sur une estrade, éleva la voix et aussitôt un morne silence succéda aux murmures : « Vous tous qui m'écoutez, s'écria-t-il, voici devant vous Conradin, le fils du roi Conrad, le petit-fils de l'ex-empereur Frédéric. Parti d'Allemagne avec une armée, il a osé attaquer le roi notre seigneur ; il a séduit les peuples, et s'est efforcé de mettre la faux dans la moisson d'autrui. Vainqueur d'abord, vaincu et captif bientôt après, lorsqu'il se croyait déjà maître du royaume, il a été traduit devant la justice royale. Avec la permission du souverain pontife ¹, de l'avis des sages et des hommes de science, l'arbitre du jugement a ordonné que les accusés, ici présents, fussent considérés comme de vrais pirates et punis de la peine capitale. En conséquence, nous requérons au nom du roi, et sans admettre aucun appel, que Conradin et ses fauteurs aient, à la vue de tous, la tête tranchée. — Vil esclave, s'écria le jeune prince avec indignation, tu oses déclarer coupable le fils et l'héritier des rois ! Ton maître ignore-t-il que je suis son égal, et qu'il ne peut me juger ². » Se tournant ensuite vers le peuple, il reprit d'une voix plus calme : « Dieu, bien qu'il m'ait créé à son image, m'a fait mortel, et je dois mourir ; mais je suis condamné injustement. Qu'on interroge les rois de la terre : qu'ils disent, dans leur conscience, si le fils qui cherche à recouvrer l'héritage paternel est coupable ! Toutefois, si je ne mérite pas de pardon, qu'on use du moins d'indulgence pour mes amis innocents. Que ceux qui, pleins de foi dans la justice de ma cause, ont marché avec moi, ne partagent pas mon sort. Enfin, si cette prière est encore repoussée, j'attends pour unique grâce d'être frappé le premier, afin de n'avoir pas la douleur de les voir mourir ³. »

1. Et ideo permissione pontificum. (Barthol. de Neocastro, cap. 9, ap. Murat., p. 1024, A.)

2. Giannone, Lib. XIX, cap. 4, t. II, p. 705.

3. Barthol. de Neocastro, cap. 10, p. 1024.

Ces paroles dites, Conradin détacha son manteau, se mit à genoux, fit le signe de la croix et invoqua à voix basse la miséricorde divine. Bon nombre de spectateurs, entraînés par un mouvement sympathique, s'étaient aussi jetés à genoux pour prier. Après avoir donné le baiser d'adieu à ses compagnons et prononcé le nom de sa mère, la victime royale mit la tête sur le billot : un seul coup l'abattit.

Exaspéré à la vue de cette tête, le duc d'Autriche la prit, la baisa avec transport en jetant des cris furieux, interrompus par ses sanglots. On le saisit, et la hache du bourreau le frappa. Après lui vinrent le comte Gérard de Pise, et successivement tous les autres. Le même jour les seigneurs siciliens, réservés à une mort infamante, furent pendus à la potence près de la porte Capuane.

Défense fut faite d'inhumer les cadavres en terre sainte ¹. On les enveloppa dans un linceul, puis ils furent enterrés dans le sable près l'embouchure du Sebeto ² et un amas de pierres brutes recouvrit la fosse qui les renfermait ³. Longtemps après, le successeur de Charles d'Anjou permit que des ossements, qu'on présumait être ceux de Conradin, fussent transportés dans la nouvelle église que les carmes, achevaient de bâtir. Élisabeth, la mère de ce malheureux prince, avait donné aux moines une grosse somme pour aider à cette construction; mais jusque vers le milieu du xiv^e siècle, sous le règne de Jeanne I^{re}, aucun monument ne fut élevé au dernier des Souabes. A cette époque seulement, les corroyeurs de Naples fondèrent une chapelle expiatoire sur le lieu même du supplice. Une messe y fut célébrée annuellement aux frais de la corporation jusqu'en 1781, époque à laquelle cette modeste église fut abattue pour l'élargissement de la place du Marché ⁴.

1. Riccord. Malespini, cap. 193. p. 1014.

2. More eorum qui pelago necati sunt. (Franc. Pipinus, Lib. III, cap. 9, p. 685.)

3. Sabas Malaspina, qui mourut vers 1277, dit que, de son temps, ce monceau de pierres existait encore; mais que le bruit courait à Naples que le corps de Conradin en avait été retiré par les carmes, et envoyé à sa mère (Lib. IV, cap. 16, p. 852.)

4. Une colonne de porphyre, de 2 mètres 55 centimètres de hauteur, surmontée d'une croix gothique en marbre blanc, de 80 centimètres, avait été érigée en même temps que la chapelle. Elle portait la date de 1351 et le nom de maître Domenico de

La lutte de la papauté et de la maison de Souabe venait de finir sur l'échafaud où périt Conradin. L'Église triomphait; mais si sa victoire, chèrement payée, la délivrait d'ennemis redoutables, si elle arrachait la Péninsule des serres de l'aigle germanique, c'était pour y appeler d'autres étrangers, non moins dangereux pour l'indépendance italienne que pour l'autorité même du saint-siège. Cet événement retentit dans toute l'Europe; chacun plaignit Conradin; les poètes des deux côtés des Alpes chantèrent sa jeunesse, son courage, ses malheurs. En Allemagne surtout, l'opinion se prononça énergiquement contre Charles d'Anjou et contre la cour romaine¹. Au récit vrai de sa mort, on ajouta des circonstances dont l'imagination populaire ou celle des chroniqueurs, amis du merveilleux, firent tous les frais. Suivant les uns, un aigle royal ne cessa, durant l'exécution, de planer au-dessus de l'échafaud; puis, il descendit, teignit son aile du sang des empereurs, et disparut dans les airs². Selon d'autres, des hommes masqués poignardèrent le bourreau qui avait fait tomber une tête royale. La plupart des historiens ont répété à l'envi, d'après un contemporain mal informé, que dans un transport d'indignation Robert de Béthune, le gendre du roi, blessa mortellement le protonotaire, en s'écriant : — Ribaud, voilà ce que tu mérites pour avoir condamné un si grand et si noble seigneur³. — Le peuple

Persio, qui était vraisemblablement le syndic des corroyeurs. A l'angle d'une maison voisine on avait encasté dans le mur une statue de marbre blanc, d'un travail médiocre, qui représentait la reine Élisabeth, la couronne sur la tête, les yeux mouillés de larmes, et une bourse à la main, pour rappeler sans doute la donation faite par elle aux moines. La colonne est aujourd'hui dans le vestibule de la sacristie de l'église des Ames du Purgatoire. Quant à la statue, elle fut transportée, vers la fin du xvi^e siècle, dans le cloître du couvent des carmes, et tout récemment au musée des *Studi*, avec d'autres monuments du moyen âge.

1. De cujus morte tota dolet Germania. (*Fragm. ap. Urtis*, part. II, p. 93. — Raynouard, t. V, p. 60. — Meinsingers, ap. Hayen, t. III, p. 102).

2. *Chron. Vitodor.*, ap. Eccard. *Corp. Hist.*, t. I, 1742.

3. Riccord. Malespini, cap. 193. p. 1015. — Ce prétendu fait, ou plutôt ce bruit populaire admis par le chroniqueur florentin, ne mérite aucune confiance. La chronique de Reggio (*Murat.*, t. IX, p. 1128), nous apprend que le 18 octobre 1268, la nouvelle épouse de Charles arriva dans cette ville; que Robert avec sa jeune femme et une suite nombreuse vint à la rencontre de la reine, et que tous retournèrent à Naples après le supplice de Conradin. (*Infra mensem octob.*, venit comes Flandria, cum uxore sua et cum maxima gentium multitudine qui omnes ad regis Caroli

de Naples croit fermement que la reine Élisabeth, informée de la captivité de Conradin, vint dans cette ville sur un vaisseau tendu de noir. Elle apportait beaucoup d'argent pour la rançon de son fils ; mais il était trop tard : le sang du dernier des Souabes avait coulé, et la malheureuse mère ne put que prier, verser des larmes, et faire des fondations pieuses ¹. Une autre tradition également chère aux Italiens, et non moins apocryphe, est celle du gant de Conradin, jeté par lui au milieu de la foule, et porté en signe d'investiture des États siciliens, au roi d'Aragon, le gendre de Manfred ². Ces faits prétendus servent du moins à prouver que l'opinion, fortement émue du dénouement de ce grand drame, condamnait un attentat qui n'avait point d'analogue dans la mémoire des peuples ³.

La mort de son jeune compétiteur n'avait pas assouvi la vengeance du frère de saint Louis. Il se reprochait d'avoir épargné le sang après la défaite de Manfred ; et trop d'indulgence pour ses ennemis, était, à ses yeux, la véritable cause du nouveau péril auquel il venait d'échapper. Loin donc d'entrer dans une voie de modération, il donna les ordres les plus rigoureux contre les partisans de la maison de Souabe. Partout des bûchers et des échafauds se dressèrent. Les barons qui avaient fomenté la révolte, sachant qu'il ne leur serait point fait miséricorde, se barricadèrent dans leurs donjons : ils y furent successivement attaqués, pris, et mis à mort. Des inquisiteurs royaux, qui se promettaient des récompenses proportionnées à l'exagération de leur zèle, parcoururent les provinces, à la recherche des coupables ; des juges prononçaient sommairement, au nom du souverain, et le bourreau faisait le reste. Beaucoup d'infortunés

iverunt in Apuliam post disconfictam Corradini.) Quant au protonotaire, on voit par les registres de Charles I^{er}, qu'il obtint plus tard des biens féodaux, en récompense de ses services. En 1273, après sa mort, ces mêmes biens furent, par un rescrit royal, conférés à ses héritiers. (7 mai 1273, *ex Regest. Carol. I*, 1269, B, f^o 3, dipl. 1.)

1. *Giornali Napoli*, ap. Murat., t. XXI, ann. 1268. — Gianettasii *Histor. Neapol.*, p. 457.

2. Cette fable est postérieure de près d'un siècle à la mort de Conradin.

3. Deux ans plus tard, en 1270, un faux Conradin se montra en Allemagne, mais sa folle tentative n'eut aucun succès. (*Annal. Colmar.*, ap. Boehmer, *Fontes*, t. II, p. 5. — Voyez, sur la mort de Conradin, d'excellentes recherches de M. Huillard-Bréholles, dans le *Journal de l'Institut historique*. (Janvier 1851.)

furent privés de la vue, d'autres mutilés, ou envoyés en exil sans qu'on daignât les admettre à se justifier : la plupart eurent leurs biens saisis par le fisc. La vengeance du roi frappait riches et pauvres ; certains condamnés ne possédaient rien ¹. Pour perdre un ennemi, il suffisait de le dénoncer ; et chacun, dit un chroniqueur guelfe alors vivant, voulant être juge dans sa propre cause, usurpait le glaive de la justice ². Dans ce temps de confusion et de troubles, des accusés, pour sauver leur vie, se faisaient accusateurs, et envoyaient au supplice parents et amis. A Potenza, en Basilicate, le peuple, croyant faire oublier qu'il avait eu part à l'insurrection, massacra bon nombre de gentils-hommes : perfidie qui ne le sauva point, car la ville fut saccagée par ordre du roi, et ses murailles abattues. Les habitants de Corneio firent plus encore. Informés que des troupes marchaient contre eux, ils offrirent aux barons gibelins de la province de les recevoir dans leur ville qui était très-forte et bien approvisionnée de vivres. Ceux-ci vinrent en grand nombre : on leur fit bon accueil ; puis, pendant qu'ils étaient à table, désarmés et sans défiance, ils furent pris, garrottés, et livrés aux officiers royaux. Cent trois de ces malheureux périrent, pendus au gibet ; trois autres, envoyés à Melfi, furent précipités du haut des remparts. Le pays était à la merci des soldats ; on ne voyait que bourgs et châteaux livrés aux flammes ; dans toute la Pouille et la Basilicate aucune ville ne fut exempte de rapines et de vengeances.

Un parlement ordonna la confiscation des biens de tous les traîtres morts ou vivants : ceux-ci furent, sans exception, menés au supplice, leurs enfants notés d'infamie. Quiconque donnait asile à un proscrit, ou ne dénonçait pas à la justice le lieu de sa retraite, encourait la peine qu'il plaisait au roi d'infliger ³. La rigueur fut poussée si loin, qu'une femme, dont le mari était en exil, lui ayant envoyé de l'argent, en fut punie par la perte de ce qu'elle possédait ⁴.

Pendant que les provinces de Terre-Ferme subissaient la loi

1. *Syllab. membran.*, fascicul. 23, n° 9 et passim, t. 1.

2. *Sahas Malasp.*, Lib. IV, cap. 17, p. 853.

3. *Constitut. regni Sicilia*, 15 decembris 1268, p. 15.

4. *Catalog. delle Pergam.*, dell' archiv. di Napoli, t. I, p. 92.

d'un vainqueur implacable, Charles d'Anjou célébrait son mariage avec Marguerite, fille du comte de Nevers, et petite-fille de Hugues IV, duc de Bourgogne. Cette union, depuis longtemps projetée, se réalisa lorsque la mort de Conradin eut affermi le sceptre dans les mains du frère de saint Louis¹. Le voyage de la jeune princesse, depuis les Alpes jusqu'à Rome, fut une suite de plaisirs. Les Guelfes lombards, et principalement ceux de la famille de la Torre, voulant faire oublier leur tiédeur pour les intérêts angevins, rivalisèrent de magnificence, dans les fêtes qu'ils donnèrent à la fiancée du roi. A Naples, où on avait appelé l'élite de la noblesse, il y eut durant plusieurs jours des bals, des repas splendides. Le prince de Salerne, le fils aîné de Charles et cent jeunes écuyers de son âge, reçurent l'ordre de chevalerie. De grandes récompenses furent données à ceux qui avaient servi la cause angevine; les terres des partisans de Conradin étaient dans les mains du fisc; Charles les distribua à ses serviteurs. Gui de Montfort eut Monteforte, Atripalda et Nola, en Terre de Labour; Simon, son frère, le comté d'Avellino; Guillaume de Beaumont, celui de Caserte. Jean Bricaut et une foule d'autres, qu'il serait trop long de nommer ici, obtinrent de bons fiefs, des charges de cour, des emplois rendus lucratifs par les concussions que le désordre général semblait autoriser². Errard de Valery, le vainqueur du Salto, ne pouvait être oublié dans cette répartition des faveurs royales. On lui offrit Sorrento et Amalfi, qu'il refusa. « Je n'ai pas besoin de salaire, dit le vieux connétable, ce que j'ai fait, c'est par amour pour mon roi et pour l'honneur de la France. » Noble désintéressement sans beaucoup d'imitateurs, car Français et Provençaux se montrèrent également âpres à la proie. Ces concessions à des étrangers introduisirent dans le royaume une noblesse nouvelle unie d'intérêt à la dynastie angevine à laquelle elle devait son établissement. Par le réseau de forteresses dont elle enveloppa les provinces, elle retint les peuples dans la soumission; mais son insolence et ses exactions la rendirent odieuse. D'autre part, Charles, brûlé d'une soif insa-

1. Ce mariage fut célébré le 18 novembre.

2. Liber donat. per Carol. I, fact. post victoriam habitam de Conradino. M^{ss}. in arch. Neapol.

tiable d'argent, imposait de si lourdes charges, que beaucoup de ses sujets ne pouvant y satisfaire abandonnaient leurs maisons, que les agents de finance faisaient vendre ou démolir¹. Les plaintes, presque toujours repoussées sans examen, passaient pour autant de calomnies inventées par des traîtres ou des rebelles².

Cependant sans parler de la Sicile où la guerre ne s'était point ralentie, deux forteresses en Terre-Ferme, Gallipoli, petit port de la terre d'Otrante, et Lucera, la ville des Sarrasins, étaient encore fermées aux Français. Des partisans très-compromis de Conradin s'étaient retirés à Gallipoli, dans l'espoir d'y trouver un moyen de passer au delà de l'Adriatique. Mais cette place était de peu de défense, et au mois de novembre 1269, le justicier de la province l'attaqua par terre et par mer, la prit d'assaut et fit attacher au gibet vingt-quatre barons qui tombèrent vivants entre ses mains³. Lucera exigeait des efforts plus sérieux. Outre que ses murailles étaient excellentes, sa nombreuse population qui craignait d'être abandonnée aux vengeances de l'Église romaine, se préparait à résister courageusement. Le maréchal du roi fut envoyé contre cette ville avec mille lances complètes; mais les Sarrasins, conduits par un chevalier hospitalier, sortirent à sa rencontre et lui tuèrent cinq cents hommes dans un premier combat⁴. Un ordre royal enjoignit alors aux justiciers de rassembler des troupes en assez grand nombre pour mettre ces mécréants à la raison. Les feudataires étaient tenus de marcher à la tête de leurs contingents sous peine de perdre leurs fiefs; les villes du domaine, de fournir avec les approvisionnements nécessaires, un homme, soldat ou ouvrier par chaque feu : ceux qui n'avaient pas d'armes devaient se pourvoir de faux et d'outils de toutes sortes⁵. La résistance se prolongeant, le roi vint en personne à ce siège et bloqua si étroitement la place que les vivres, qu'elle tirait des campagnes envi-

1. M^{ss}. Bibl. Panorm., Q. q. G. 2.

2. Nicol. Special., Lib. I, cap. 2.

3. Regest. Carol. I, ann. 1269, B, fol. 39. — Sabas Malasp. Lib. iv, cap. 17, p. 853.

4. Chron. de Rebus in Ital., p. 293.

5. Datum Foggiae, 12 februarii 1269. Davanzati, n° 16, p. 27.

ronnantes n'y purent pénétrer. Malgré une extrême disette de toutes choses, les Sarrasins tinrent ferme jusque vers le milieu de l'été de l'année suivante. Une partie de la population avait succombé faute de nourriture; le reste, demi-mort de faim, dut se rendre à discrétion. Ces malheureux, pieds nus, la corde au cou, implorèrent à genoux la miséricorde du vainqueur (27 août 1269)¹. Un fils naturel du roi Conrad, appelé Conradin, s'était retiré à Lucera; Charles se le fit livrer et le condamna à mort, ainsi que le chevalier de l'Hopital, et les autres rebelles non musulmans²; mais il ne voulut pas user de trop de rigueur à l'égard de vaillants soldats dont il pouvait tirer bon parti dans ses guerres. Oubliant donc les reproches faits par le pape à Frédéric II le protecteur des Sarrasins, Charles, qui avait appelé Manfred le sultan de Lucera, permit à ces infidèles, moyennant un tribut, de demeurer dans cette ville sans trop les molester pour l'exercice de leur religion. Afin de prévenir de nouvelles révoltes, et d'affaiblir la trop grande puissance que la possession exclusive d'une place forte donnait aux musulmans, ils furent mis sous les ordres du justicier de la province, et le roi appela à Lucera, en 1273, une colonie provençale à laquelle il accorda le transport gratuit par mer, des bestiaux et des vivres pour un an³. Dans cette même année, ce prince employa les Sarrasins en Achaïe et en Albanie⁴. Plus d'une fois il fit occuper par eux certaines villes d'une fidélité suspecte; ce ne fut que vingt-six ans après la reddition de Lucera, que Charles II, à la sollicitation de la cour romaine, les expulsa pour toujours du royaume.

Les châtimens infligés aux provinces de Terre-Ferme qui avaient tenu le parti de Conradin n'étaient rien auprès de ceux que Charles d'Anjou réservait à la malheureuse Sicile. Des officiers de confiance et entre autres Guillaume l'Étendart, son grand sénéchal, avaient été investis de pouvoirs illimités pour faire rentrer cette île dans l'obéissance et punir les traîtres. Ils

1. Luceria, 28 aug. *Regest. Carol. I*, 1269, f° 134.

2. *Chron. de Rebus in Ital. gestis*, p. 298.

3. 20 octobris 1273. *Regest. Carol. I*, 1274, B. f° 78.

4. 30 april. 1273. *Regest. Carol.*, 1273, f° 45.

emmenaient avec eux quinze cents lances françaises, beaucoup de fantassins et d'arbalétriers. L'armée gibeline, qu'une chronique évalue à trois mille lances, nombre sans doute fort exagéré, était rassemblée en grande partie dans le val de Noto, d'où elle dominait sur toute l'île, à l'exception de Messine, de Palerme et de quelques villes d'une moindre importance, restées au pouvoir des Français. Après la mort de Conradin, plusieurs de ses chefs désespérant du succès, avaient quitté la Sicile; les autres s'étaient réunis contre l'ennemi commun, puis ils avaient proclamé roi Frédéric de Misnie, et lui avaient écrit en Allemagne, le sollicitant de venir sans retard se mettre à leur tête pour combattre l'usurpateur. L'Étendart partit de Messine et débarqua près d'Augusta, dont il fit le siège. Cette ville, bâtie en 1229 par Frédéric II, à peu de distance de l'ancienne Hybla-Megara, est située sur un rocher à l'extrémité d'un golfe d'environ quatre kilomètres de tour, qui forme un des plus beaux ports de la Sicile. Elle ne tient à la côte que par la langue étroite de terre sur laquelle les français dressèrent leurs tentes. Des navires de Messine fermaient la rade. Augusta, protégée par une citadelle, défendue par plus de mille habitants armés et par deux cents chevaliers toscans venus de Tunis avec l'infant D. Frédéric, pouvait résister longtemps; mais dès les premiers jours, six bourgeois, l'esprit troublé par la peur, offrirent au général ennemi, sous l'expresse condition que les assiégés auraient vies et bagues sauvées, de lui livrer une porte dont ils avaient la garde. Cette promesse fut indignement violée. Les Gibelins surpris dans leur sommeil, furent mis à mort. On fouilla les maisons, et ceux qui s'y tenaient cachés, hommes, femmes et enfants, furent conduits sur le rivage, et périrent dans d'atroces supplices, sauf un petit nombre de ces infortunés qui se jetèrent dans une barque, et à force de rames gagnèrent la côte voisine. Les traîtres qui avaient introduit les Français ne furent pas épargnés. Après le sac d'Augusta, l'Étendart fit de la ville un monceau de décombres, et de sa nombreuse population il ne resta que les cadavres mutilés que la mer rejetait sur ses bords¹.

1. Sabas Malaspina, Lib. iv, cap. 18, p. 855.

Cette guerre se prolongea pendant près de deux ans, sans que les deux armées cherchassent à la terminer par une action décisive. Une fois cependant il y eut près de Sciacca, sur la côte méridionale de l'île, un combat sanglant où les Français eurent le dessous. C'était le 1^{er} juin 1269. Un corps de troupes angevines qui faisait le siège de cette ville, fut attaqué par les Gibelins : la victoire, longtemps disputée était encore indécise, quand l'infant Frédéric vint avec cinq cents Espagnols pesamment armés, qu'on appelait les chevaliers de la mort, mit en fuite les Français et en prit un grand nombre qui furent passés par les armes ¹. Un an plus tard, vers la fin de mai 1270, l'armée angevine vint attaquer Girgenti, l'ancienne Agrigente, où les principaux Gibelins avaient réuni une grande partie de leurs troupes. Dans une vigoureuse sortie, ces derniers prirent à l'ennemi trois cents hommes d'armes auxquels ils firent trancher la tête par représailles des cruautés commises par les généraux français. Mais ces avantages partiels ne procuraient qu'une gloire stérile, et l'armée gibeline, qui espérait vainement d'être secourue, devait succomber à la fin. La division se mit de nouveau dans ses rangs. L'infant de Castille et Frédéric Lancia rendirent Agrigente sous condition qu'ils se retireraient librement à Tunis avec leurs soldats étrangers ². Conrad Capece s'était enfermé dans la forteresse presque inexpugnable de Centorbi avec quelques Allemands et une partie des auxiliaires de Pise. Le maréchal du roi Charles l'y suivit, et bloqua étroitement la place. De même qu'à Augusta, un complot se forma pour l'ouvrir aux Français, moyennant la vie sauve. Cet accord fut conclu par l'intermédiaire de l'un des plus chauds partisans de Manfred, D. Alaimo de Lentini qui, après la bataille de Bénévent, était passé sous la bannière angevine. Capece fut arrêté et conduit par le capitaine des Pisans à la tente du général français qui, après lui avoir fait arracher les yeux, l'envoya à Catane, où il fut pendu sur les bords de la mer ³. Jacques et Marino, ses deux frères, avaient subi à Naples un supplice infamant. Après ces exécutions bar-

1. *Chron. de Rebus in Ital. gestis*, p. 287.

2. Sabas Malaspina, cap. 19, p. 857.

3. Sabas Malasp., cap. 19, p. 857.

bares, la Sicile courbée sous un pouvoir tyrannique, abreuvée de sang et de larmes, ruinée par d'horribles exactions, cessa de s'agiter. Charles d'Anjou se persuada que son trône était désormais inébranlable. Mais loin de consolider le pouvoir, le despotisme et la violence allument dans les cœurs des haines couvertes qui éclatent quand l'heure est venue. La Providence réservait cet enseignement au frère de saint Louis.

Cependant, le cri des victimes avait retenti jusqu'à Viterbe, et de son lit de mort le vieux pontife exprima avec véhémence sa douleur et son indignation. « En vérité, écrivit-il au roi
 « Charles, nous nous étonnons que tes oreilles restent fermées
 « aux hurlements de tes sujets réduits au désespoir; comme si
 « l'horrible désolation de ton royaume, les rapines, les iniquités
 « commises par les tiens étaient ignorées de toi. Sache bien que
 « tu ne peux les tolérer sans te couvrir d'opprobre! En commet-
 « tant de si coupables excès, tes officiers te rendent odieux! Ni
 « le sexe, ni l'âge, ni la pauvreté ne mettent à l'abri de leurs
 « violences; et, sous les prétextes les plus frivoles, ils s'acharnent
 « contre les riches dont ils ont les dépouilles. A eux le profit, à
 « toi la mauvaise renommée ¹. »

Dieu avait appesanti sa main sur la famille de Frédéric II. Ses enfants, nés en légitime mariage, étaient morts à la seule exception de Marguerite, femme d'Albert, margrave de Misnie, auquel ses crimes avaient valu le surnom de *Dénaturé*. Après avoir mené une vie malheureuse, accablée de mauvais traitements, chassée par son mari, cette infortunée expira de douleur en 1270, deux ans après Conradin. Son unique fils, Frédéric de Misnie, qui prenait le titre de roi de Sicile et de Jérusalem, et se faisait appeler Frédéric III, était un concurrent peu redoutable pour la dynastie angevine. Des lettres, dans lesquelles il annonçait son arrivée en Italie avec une puissante armée fournie par les princes de l'empire, excitèrent les Gibelins lombards et siciliens à tenir ferme; mais les troubles de l'Allemagne, en le privant de toute assistance, renversèrent ses projets, et il mourut en 1325, sans avoir tenté la fortune pour recouvrer le trône de ses ancêtres ². Le 14 mai

1. *M^{ss}. Vallicell.*, litt. C. n° 49, f° 19. — *Annal. eccl.*, 1268, § 36.

2. *Art de vérifier les dates*, t. III. (Landgraves de Thuringe.) — Dès l'année 1269,

1272, le vaillant Enzo, prisonnier des Bolonais, termina sa vie à l'âge de quarante-six ans, après en avoir passé plus de vingt-trois en captivité. Conrad d'Antioche, fait prisonnier en Sicile par Guy de Monfort, avait été rendu aveugle, mutilé et attaché au gibet. Deux de ses fils furent successivement archevêques de Palerme; le dernier vit finir ses jours en 1320¹. La postérité de Conrad s'éteignit vers le milieu du xiv^e siècle. Les fils de Manfred ne reparurent plus; seule, Constance, reine d'Aragon, née du premier mariage de ce prince et unie de parenté avec la maison de France, se sauva du naufrage général des siens. Ce spectacle d'une race illustre qui finit misérablement; de princes doués pour la plupart de courage, d'énergie, d'une haute intelligence, luttant sans succès contre un vieux prêtre exilé de son siège, et dont le principe fait toute la force; ce spectacle, disons-nous, est fécond en enseignements. Il frappa vivement l'esprit des contemporains. La plupart plainquirent la victime dont le bourreau avait tranché la tête; mais d'autres crurent reconnaître Dieu vengeant son Église et, selon le texte des Écritures, étendant sa colère jusqu'à la quatrième génération, c'est-à-dire sur la race entière de ses ennemis. Si le sort de Conradin les émut, ils s'inclinèrent devant le triomphe du saint-siège. « On ne peut « douter, (ainsi parle l'historien Villani) que quiconque ose « attaquer l'Église romaine, ne perde son âme et son corps. « Juste ou injuste, une excommunication est toujours redou- « table; les anciennes chroniques, et les faits plus récents, prou- « vent assez que ceux qui l'ont encourue ont été voués à un sort « funeste². » Certes, les empereurs dont on vient de lire l'histoire

le cousin de Conradin prit le titre de *Frédéric III, roi de Sicile et de Jérusalem*. Enzo, le fils naturel de l'empereur, le lui donne dans son testament. La chronique de *Robus in Ital. gestis*, contient plusieurs lettres de ce prince (p. 299 à 307), par lesquelles il annonce aux Gibelins que les archevêques de Mayence et de Salzbourg, plusieurs évêques, le landgrave, son père, le marquis de Brandebourg, son oncle, les ducs de Saxe, de Brunswick et plusieurs autres princes ont fait serment de le suivre en Italie. Enfin, en 1293, quand Jacques d'Aragon voulut faire la paix avec le pape en sacrifiant la Sicile, les patriotes de l'île le menacèrent, suivant le récit de Barthélemy de Neocastro, cap. 124, de rappeler Frédéric de Staufén, le petit-fils de Frédéric II.

1. Leurs tombeaux se voient dans l'église souterraine de la cathédrale de Palerme.

2. Giov. Villani, Lib. VII, p. 257. — Villani, né en 1317, mourut de la peste en 1348.

avaient conçu de vastes projets, et ils eussent vraisemblablement exécuté de grandes choses, sans l'opposition constante de la papauté : mais leurs plans gigantesques n'étaient pas marqués du sceau de la justice, et ils aboutirent à un échafaud. Si les descendants de Barberousse ont en quelque sorte devancé leur siècle ; si, sous leur sceptre, la société a marché vers une amélioration générale ; n'ont-ils pas aussi, par leur ambition déréglée, fait peser de grands maux sur les peuples, et miné de leurs propres mains le pouvoir impérial ? De son côté, le siège apostolique, en se laissant emporter par la passion, et en cherchant à fonder une domination trop absolue, n'a-t-il pas lui-même préparé dans l'avenir son affaiblissement ? Enfin, l'Italie, en élevant une démocratie aveugle sur les débris du principe d'autorité, était-elle entrée dans la voie qui conduit les peuples à la liberté et à la fortune ? Grandes questions, auxquelles les faits postérieurs vont bientôt répondre. Bornons-nous, quant à présent, à faire remarquer que la dynastie de Souabe s'était établie en Sicile par la cruauté et la violence, et qu'à son tour le frère de saint Louis crut qu'on pouvait cimenter un trône avec du sang et des larmes. La justice de Dieu tourna contre eux son glaive : Henri VI de Hohenstaufen et Charles d'Anjou furent punis dans leur postérité. Conradin avait été la victime expiatoire de son bisaïeul : Jeanne I^{re}, arrière-petite-fille de Charles, périt étouffée entre des matelas. Les deux familles s'éteignirent. Si la première dura moins, si elle se noya dans son propre sang, l'autre tomba dans le mépris des hommes, et eut une fin misérable.

APPENDICE

I

LA PAPAUTÉ DEPUIS SA VICTOIRE SUR LES EMPEREURS DE LA MAISON DE SOUABE JUSQU'À LUTHER

LE SAINT-SIÈGE EN ITALIE JUSQU'AU PONTIFICAT DE CLÉMENT V

1268 — 1305

La victoire du Salto venait de séparer pour jamais le royaume de Sicile d'avec l'Empire ; la race de Souabe n'existait plus, et, dans l'état de faiblesse et de ruine où le pouvoir impérial était tombé depuis la mort de Frédéric II, l'annexion du nord et du centre de la Péninsule à l'Allemagne était désormais une chimère. Mais ce triomphe fut-il aussi utile à la cour romaine qu'elle se l'était promis ? Un examen rapide des événements dont les longues guerres du sacerdoce et de l'empire furent en quelque sorte les prémices, va nous l'apprendre ; nous verrons quel degré d'influence ce rude conflit eut sur la destinée des papes, considérés comme princes temporels et comme chefs de l'Église catholique.

Souverains de Rome, les papes avaient échoué dans tout projet d'agrandissement, et s'ils avaient chassé les Allemands de l'Italie, c'était en l'ouvrant aux Français. Depuis plus de vingt ans, leur puissance temporelle perdait du terrain au sud des Alpes ; et bien des années devaient s'écouler encore avant qu'ils pussent s'établir avec sécurité dans la capitale du monde chrétien. Les Lombards avaient pris les papes pour chefs d'une ligue contre les empereurs ; mais ils n'en voulaient pas pour maîtres

Les anciennes républiques revenaient, les unes après les autres, au gouvernement d'un seul, sans qu'aucune d'elles se donnât à l'Église romaine. Les Guelfes acceptèrent Charles d'Anjou, la créature du saint-siège, et les Gibelins rallièrent naturellement à eux tout ce qui était antifrçais. L'Italie se trouva donc, comme auparavant, divisée en deux factions ennemies; avec cette différence remarquable, que les anciens défenseurs de l'indépendance nationale étaient devenus les alliés de l'étranger, et que le parti qui avait voulu l'union avec l'Allemagne, repoussait à la fois l'influence française et celle du siège apostolique.

Chefs spirituels de la chrétienté, les papes n'avaient pas été moins déçus dans leurs espérances. Les faits montrent que la lutte du sacerdoce avec l'empire ne concernait pas uniquement l'Église, mais qu'elle avait aussi pour objet des intérêts mondains. Cependant, au défaut de la force matérielle qui leur manquait, les successeurs de saint Pierre, obligés de recourir sans cesse aux armes spirituelles, les avaient émoussées par un usage trop fréquent. Autrefois, quand l'excommunication n'était lancée que sur les ennemis de la foi et sur de grands coupables, elle faisait trembler le monde. Depuis qu'elle frappait, sans distinction de chrétiens et d'hérétiques, tout adversaire du souverain de l'État pontifical, on la bravait ou du moins on en débattait la valeur. Les opinions philosophiques des princes de Hohenstaufen furent un des plus grands griefs des papes contre cette famille; et, par l'effet même de la lutte qui la renversa, l'esprit d'examen fit en Europe de rapides progrès. Partout d'audacieux novateurs attaquaient la corruption de la cour romaine, ses exactions, ses sentences; le monde s'habitua à discuter des actes auxquels la génération précédente s'était soumise aveuglément; et de la discussion à la résistance le pas est facile. N'est-ce point une chose digne de remarque, que le saint-siège, précisément lorsqu'il triomphe de son plus redoutable ennemi, se voie contraint par l'émancipation progressive de la bourgeoisie, à abandonner l'ancien projet de théocratiser l'Europe? L'élément laïque s'introduisait partout, dans l'enseignement, qui jusqu'alors avait exclusivement appartenu au clergé, dans l'étude des sciences, dans les arts. Pendant la deuxième moitié du XIII^e siècle, l'héré-

sie, propagée, à la faveur des troubles civils, en Allemagne, en France, et jusqu'aux portes de Rome, avait produit dans beaucoup d'esprits populaires une réaction véritable. La ruine d'une puissante dynastie et l'état misérable de l'empire, en ouvrant les yeux aux souverains, les faisaient entrer, pour la plupart, dans une voie d'opposition. La discorde régnait au sein des conclaves; le choix d'un pape prenait de plus en plus le caractère d'une intrigue politique, dans laquelle l'intérêt matériel semblait l'emporter sur l'intérêt chrétien. En définitive, la double autorité du saint-siège, lors de la fin de sa lutte avec l'empire, était moins en progrès qu'en décadence. Urbain et Clément IV, en ouvrant l'Italie aux Français, avaient tout à la fois satisfait un désir de vengeance et assuré, dans leur pensée du moins, le triomphe de l'Église. Voyons comment l'abaissement de leurs successeurs en fut au contraire le résultat.

Les trois derniers conclaves avaient offert aux fidèles un triste spectacle : Cément IV cessa de vivre le 29 octobre 1268, un mois seulement après le supplice de Conradin; et l'élection qui suivit sa mort fut, plus qu'aucune autre, entachée d'intrigue. Durant trente-trois mois le sacré collège, composé de dix-sept membres, resta partagé en deux camps : six cardinaux soutenaient les intérêts du roi de Sicile, les onze autres les combattaient. Une seule voix manquait pour former la majorité légale¹. Vainement le roi de France Philippe le Hardi, Henri le neveu du roi d'Angleterre et Charles d'Anjou lui-même, qui s'étaient rendus à Viterbe à leur retour de la croisade, où saint Louis était mort, supplièrent ces princes de l'Église de mettre fin au scandale que de tels débats donnaient à la chrétienté. Non moins vainement le podestat de Viterbe les enferma à l'étroit dans le palais épiscopal, dont le peuple vint enlever la toiture, afin de les exposer à l'intempérie des saisons. Rien ne pouvant vaincre leur opiniâtreté, on les prit par famine, ce qui amena enfin un rapprochement. Pour éviter de nouveaux débats, chaque parti élut trois cardinaux, auxquels l'assemblée donna pouvoir de nommer un pape, à l'exclusion des membres du conclave². Ils désigné-

1. *Chron. de Rebus in Italia gestis*, p. 293.

2. *Id.*, *ibid.*

rent Tealdo Visconti de Plaisance , archidiacre de Liège et légat en Syrie, qui fut proclamé sous le nom de Grégoire X.

Ce pontife, étranger aux luttes de la Péninsule et animé de pieuses intentions, revint d'Orient avec la ferme volonté de pacifier l'Europe pour l'armer contre les infidèles, maîtres de la plupart des colonies chrétiennes. Mais, dans l'interrègne, Charles d'Anjou avait fait de grands progrès en Italie : on sait que les Romains, après la victoire du Salto, lui avaient confirmé pour dix ans la dignité sénatoriale. Il tenait de Clément IV, pour une période semblable, la charge de vicaire impérial en Toscane, sauf le cas où une élection validée par le pape donnerait, avant ce terme, un chef à l'empire. La puissance du roi de Sicile, si on ne l'arrêtait, pouvait en peu de temps devenir tout aussi menaçante pour l'indépendance du saint-siège que l'avait été celle des empereurs. Grégoire entreprit de la limiter. Depuis la fin tragique de Conradin, la cour romaine n'avait plus le même intérêt à entretenir la division en Allemagne. Richard était mort en 1271. Alphonse était encore vivant, et parlait même de venir en personne soutenir ses droits, quand le nouveau chef de l'Église, en vertu de son autorité apostolique, déclara nulles les anciennes élections. Rodolphe de Habsbourg fut proclamé roi des Romains ; et le pape, après avoir ratifié le décret des princes, somma Charles d'Anjou de renoncer aux fonctions de vicaire impérial en Toscane.

Non content de ce premier pas, il travailla à réconcilier des factions qui, suivant lui, n'avaient plus aucun motif de querelle. Deux années furent consacrées à cette tâche plus difficile que l'autre, et dont Grégoire X ne devait pas voir l'accomplissement. Si, d'une part, les Gibelins étaient partout humiliés, et si les Siennois et les Pisans, battus à plusieurs reprises, avaient fait la paix avec le roi de Sicile (avril 1270) ; d'autre part, les exilés de cette faction remplissaient l'Italie, ne cherchant qu'à rallumer partout les troubles. Le pape alla lui-même à Florence, menaça de l'excommunication tout violateur de la paix, fit rappeler les bannis, et exigea la restitution de leurs biens. Mais comme

1. Villani, Lib. XII, cap. 30, p. 260.

on les avertit sous main que Charles d'Anjou les ferait égorger s'ils restaient dans la ville, ils se hâtèrent d'en repartir. Le pape, justement irrité, quitta Florence, qu'il frappa d'interdit. A compter de ce jour, dit un historien guelfe, Grégoire garda dans son cœur un profond ressentiment contre le roi de Sicile¹.

Le 7 mai 1274, un concile général fut assemblé à Lyon, tant pour une réforme ecclésiastique reconnue nécessaire, que pour réunir l'Église grecque à l'Église latine, et pourvoir aux besoins de la terre sainte. Une croisade y fut résolue, mais elle n'eut jamais lieu. Entre autres règlements, on ordonna d'enfermer plus à l'étroit les cardinaux au conclave; de ne leur laisser qu'un seul servant ou conclaviste; de réduire leurs vivres à un mets le matin, et un autre le soir; d'interdire enfin toute communication avec le dehors. Par ce redoublement de rigueur, le pape se flattait d'empêcher le retour de scandales trop fréquents, et de lenteurs préjudiciables à l'Église.

Un traité fut conclu le 6 juin 1274 avec les envoyés de Rodolphe, à l'effet d'assurer irrévocablement à l'Église romaine la possession des provinces du centre de l'Italie, sur lesquelles elle réclamait un droit de souveraineté². Déjà, à deux reprises, sous Othon IV et sous Frédéric II, ce droit avait été reconnu par des titres en bonne forme : on sait comment ces deux princes en exécutèrent les dispositions. Les limites de l'État pontifical restèrent les mêmes qu'auparavant; mais l'empereur élu s'engageait par serment à abandonner toute juridiction, toute suzeraineté sur lesdites provinces, et à ne s'approprier dans aucun cas les biens de l'Église, ni ceux de ses vassaux, lors même que ceux-ci se rangeraient volontairement sous la domination impériale. Il promettait aussi de ne point accepter, sans le consentement du pape, la dignité de sénateur ou toute autre charge à l'élection du peuple, et de n'accorder ni protection ni faveur à quiconque tenterait de les usurper. Enfin, il renonçait à posséder le royaume de Sicile, à l'attaquer, à le réunir à l'empire, à aider de secours ou de conseils les ennemis de la maison d'Anjou.

1. Villani, Lib. VII, cap. 42, p. 263.

2. *Annal. eccles.*, 1274., § 7-10.

Pour mettre hors de contestation les droits du nouvel empereur, restait encore à obtenir d'Alphonse une renonciation expresse à la couronne impériale. Grégoire y parvint à force d'instances et en concédant au roi de Castille, à titre de dédommagement, les dîmes de son royaume pendant plusieurs années. Rodolphe prit la croix pour la terre sainte ; mais la mort du pape, qui survint le 10 janvier 1276, fit abandonner pour toujours le projet de reconquérir le royaume de Jérusalem. Les successeurs de Grégoire tentèrent encore, à diverses reprises, de stimuler le zèle des chrétiens. Si quelques princes promirent du secours et offrirent même de marcher en personne à la croisade, leur but était uniquement de se faire accorder des décimes, qu'ils employaient à d'autres usages. C'en était fait des colonies chrétiennes, et, avant la fin du siècle, la chute de Ptolémaïs (mai 1291) acheva de compléter leur ruine.

En quinze mois, du 21 février 1276 au 17 mai 1277, trois papes occupèrent le siège pontifical. L'un était de Savoie, le second Italien, le dernier Portugais. Sous un gouvernement si précaire, l'Église romaine perdait de plus en plus de son autorité en Italie : Charles d'Anjou, au contraire, étendait la sienne. Malgré de pressantes instances de Grégoire X, il n'avait renoncé ni à la dignité de sénateur, ni à celle de vicaire de l'empire, que Rodolphe, retenu en Allemagne par de graves intérêts, n'avait pu lui faire quitter. Les choses changèrent momentanément sous Nicolas III. Ce pontife était plein d'ardeur pour enrichir ses parents. S'il faut ajouter foi à un chroniqueur guelfe contemporain, Nicolas ayant proposé au roi de Sicile d'unir par le mariage un des petits-fils de ce prince avec sa propre nièce, Charles aurait répondu : « Pense-t-il, parce qu'il porte des bas rouges, que sa famille soit digne de s'allier à la nôtre ? Son pouvoir, dont il est si fier, finira avec lui. » Dès lors, ajoute le narrateur, Nicolas devenu l'ennemi de Charles, s'appliqua à le contre-carrer en toutes choses¹. Quelque soit le degré de croyance que mérite cette allégation, ce qui est hors de doute, c'est que ce pontife favorisa une réaction des intérêts Italiens

1. Riccordano Malespini, cap. 204, p. 1022.

contre la domination française, dont ils projetaient l'abaissement.

Dès l'année suivante (1278), le roi de Sicile dut enfin renoncer au vicariat impérial, et même retirer de la Toscane les troupes à sa solde. Précisément alors les pouvoirs du sénateur, conférés pour dix ans étaient près d'expirer. Une bulle défendit aux Romains d'élire désormais à cette suprême magistrature aucun prince étranger, le pape prétendant s'en revêtir lui-même¹. Nicolas ne voulut pas néanmoins fixer sa résidence dans une ville dont l'humeur séditeuse avait causé de longues tribulations à ses prédécesseurs. Remarquons ici que, sur neuf papes qui avaient gouverné l'Église pendant trente-six ans, depuis la mort de Grégoire IX en 1241, six n'entrèrent jamais à Rome, et les trois autres n'y séjournèrent que passagèrement.

Afin d'ôter aux Français toute prépondérance dans le sacré collège, Nicolas III créa sept cardinaux romains, pris pour la plupart parmi ses parents². L'un d'eux eut mission de pacifier la Marche, la Lombardie et la Toscane, avec les pouvoirs nécessaires pour réconcilier à l'Église les excommuniés, presque tous gibelins. Plusieurs villes furent relevées de l'interdit, et en peu de temps Charles d'Anjou, qui s'était vu l'arbitre de l'Italie, ne conserva que son royaume de Sicile. Il supportait ce changement de fortune avec une résignation qui étonnait le pape lui-même; mais Nicolas était vieux, et, après lui, tout pouvait changer. En attendant, le roi faisait de grands armements contre l'empire grec. Pour en payer les frais, il accablait ses sujets d'impôts et leur faisait porter un joug si rude, qu'une conjuration se forma sourdement en Sicile. L'empereur d'Orient, et Pierre, roi d'Aragon, gendre de Manfred, encourageaient ces secrètes menées; Jean de Procida en était l'agent le plus actif. On croit que Nicolas lui-même les favorisait sous main³; mais il fut frappé d'apoplexie et mourut à Viterbe le 22 août 1280. Cet événement changea toute la face des affaires.

1. *Chron. de Rebus in Italia gestis*, p. 370.

2. *La maggior parte suoi parenti*. (Riccord. Malespini, cap. 204, p. 1022.)

3. Dante, grand ennemi de la domination française, accuse Nicolas III de s'être laissé corrompre par l'or des Grecs, et place ce pontife dans l'enfer, avec les simoniaques. (*Infern.*, canto XIX.)

Pour s'assurer une majorité dans le conclave, qui était divisé autant que jamais, Charles court à Viterbe, met en prison deux cardinaux, chefs de la faction italienne; intimide les uns, fait des promesses aux autres¹, et obtient enfin qu'on élève au pontificat le cardinal de Sainte-Cécile, Français de basse origine, qui lui est entièrement dévoué (22 février 1284). Pendant un règne de plus de trois ans, Martin IV (ainsi se nommait le nouveau pape) semble mettre toute son étude à élever le parti français et à lui sacrifier les intérêts du saint-siège. Il se fait élire sénateur, mais c'est pour en déléguer l'autorité au roi de Sicile. Partout les Gibelins sont persécutés, et les troubles recommencent. Charles d'Anjou s'établit à Viterbe, tient le pape en tutelle et confie à ses créatures les principales fonctions de l'État ecclésiastique. Un Français est fait comte et gouverneur de Romagne; des chevaliers de cette nation sont donnés pour recteurs aux villes du patrimoine de Saint-Pierre.

Mais la fortune, si longtemps favorable, se tourne enfin contre le frère de saint Louis. Le massacre des Vêpres Siciliennes et la révolte du reste de la Sicile enlèvent à Charles d'Anjou cette magnifique province, qui prend pour roi Pierre d'Aragon. La puissance de la maison angevine échoue devant un peuple peu nombreux, mais décidé à soutenir une lutte inégale, et qu'un désir ardent de liberté et une soif de vengeance conduisent à la victoire.

Deux ans plus tard, Charles d'Anjou, après d'inutiles efforts, vaincu, découragé, mourut de chagrin à Foggia (7 janvier 1285). L'aîné de ses fils, pris en 1284 dans une bataille navale par le grand amiral de Sicile, était au pouvoir du roi d'Aragon. La domination française en Italie semblait pencher vers sa ruine; mais les intrigues de la cour romaine, et la faiblesse des successeurs de Martin IV contribuèrent à la rétablir. Les cardinaux semblaient s'être fait une loi de n'élever au pouvoir suprême que des papes vieux et infirmes. Moins occupés de l'indépen-

1. Suivant Sabas Malaspina, Charles, pour lasser les cardinaux italiens, ne leur fit donner que du pain et de l'eau, tandis qu'au contraire les Français recevaient d'abondantes rations de vivres. (Sabas Malaspina, *continuat.*, Lib. VI, cap. 6, p. 872.) — Voir G. Villani, p. 275.

dance italienne que du soin d'enrichir leurs parents et leurs créatures, ils prodiguaient les trésors levés sur la chrétienté pour des intérêts qui n'étaient pas ceux de l'Église. Honorius IV, lors de son avènement, était à un tel point perclus par la goutte, qu'il ne pouvait ni rester debout, ni ouvrir ni fermer les mains. On inventa une machine qui l'élevait et le tournait, quand il célébrait les saints offices; et comme ses doigts étaient privés de mouvement, un mécanisme y suppléait pour tenir l'hostie¹.

Un autre pape, Nicolas IV, dans un règne de vingt-cinq mois, combla de tant de biens la famille Colonna, à laquelle il était étranger, que, au dire d'un contemporain, on le dépeignit dans un libelle, cherchant à dégager d'une colonne de marbre sa tête coiffée de la mitre pontificale, tandis que deux autres colonnes, placées devant ses yeux, l'empêchaient de rien voir autour de lui².

Nicolas IV mourut à Latran, le 4 avril 1292; et la discorde, qui semblait avoir fixé sa demeure au milieu du sacré collège, divisa plus que jamais les esprits. La faction française avait pour chef un Orsini; un Colonna dirigeait la faction contraire. Malgré les gémissements de la chrétienté, plus de deux ans se passèrent sans qu'un rapprochement pût avoir lieu. Pendant ce temps, des maladies sévirent dans Rome, la sédition éclata; chacun en prit prétexte pour sortir de la ville, et le conclave fut transféré à Pérouse. Enfin, après vingt-sept mois de luttes et d'intrigues³, on procéda, le 5 juillet 1294, à une de ces élections qui en réalité ne sont qu'un attermoiement. Le matin du même jour, l'évêque d'Ostie avait dit qu'un religieux de l'ordre de Saint-Benoît, vieillard retiré dans la montagne de Sulmone, où il pratiquait de grandes austérités, avait eu une vision miraculeuse. L'Esprit-Saint lui avait révélé que le sacré collège tout entier serait frappé de mort, si avant deux mois il ne proclamait un pape⁴.

1. Franc. Pipini *Chron.*, Lib. IV, cap. 22, p. 727.

2. Francis. Pipin., *Chron.*, Lib. IV, cap. 23, p. 728. — Ce libelle avait pour titre : *Inceptis initium malorum.*

3. *Vaco la sedia apost. per 27 mesi; per discordia dei cardinali* (Villani, Lib. VII, cap. 150, p. 341.)

4. *Vita Celest.*, a Jacob. card. S.-Georg., ap. Murat., t. III, p. 626.

Pierre de Morone (ainsi se nommait le pieux solitaire) était illettré, sans ambition, et tout à fait en dehors des intrigues du monde. Par une combinaison inattendue, les suffrages se réunissent sur lui, et, à son grand chagrin, le pauvre ermite de l'Abruzze apprend qu'on vient de le donner pour chef à l'Église catholique. Effrayé de la tâche imposée à sa faiblesse, il cherche à se soustraire à une dignité que tant d'autres convoitent; mais on l'oblige à l'accepter. Sa robe de bure, son humilité contrastaient étrangement avec les honneurs dont on l'accablait. Lors de son entrée à Aquila, il ne voulut d'autre monture que l'âne dont il se servait pour ses quêtes. Deux rois, Charles II de Naples et Charles Martel de Hongrie, tenaient la bride comme de simples écuyers¹; les envoyés des cardinaux, un clergé nombreux l'accompagnaient respectueusement; le peuple s'agenouillait sur son passage.

Au mois de septembre suivant, Célestin IV nomma douze cardinaux qui pour la plupart lui étaient inconnus : sept étaient français, les trois autres napolitains. Cette promotion, en assurant au roi de Naples une majorité incontestable dans le conclave, le rendait en quelque sorte l'arbitre d'une future élection. Bientôt l'incapacité du pape frappa tous les yeux. Chacun le trompait sans qu'il s'en aperçût. Tout occupé du soin de son âme, il négligeait les affaires de l'Église, ou s'il s'en mêlait, c'était sans règle et sans suite, oubliant l'ordre donné la veille, et défaisant d'une main ce que l'autre avait fait. Les cardinaux murmuraient, Célestin lui-même ne se dissimulait pas son peu d'intelligence. Il regrettait la solitude de ses montagnes, et ne désirait rien tant que d'y rentrer.

Parmi les membres de la faction antifranaise du sacré collège, un cardinal que l'ambition dévorait n'avait pu voir sans un chagrin très-vif qu'on lui eût préféré l'ermite de Sulmone. Il se nommait Benoît Gaëtano, et appartenait à une ancienne et noble famille gibeline d'Anagni. Comme ce prélat joignait à une parole facile et persuasive, l'art de dissimuler ses sentiments, il sut tout à la fois obtenir beaucoup d'autorité dans le collège des

1. *Vita Celestin. IV*, p. 634, A.

cardinaux et gagner la confiance du malheureux Célestin , dont il devint le principal conseiller. S'il ne chercha pas à encourager les bévues du pontife, on peut du moins dire qu'il en eut le profit. L'historien Villani rapporte qu'une nuit Gaëtano partit déguisé, et alla trouver à Naples le roi Charles II, auquel il adressa ces paroles : « Célestin aurait pu vous rendre de grands services ; il l'a voulu, mais il n'a pas su agir. Faites en sorte que ceux des cardinaux qui vous sont dévoués me mettent à sa place, je saurai, je voudrai et je pourrai vous être utile ¹. » Le marché conclu, restait à obtenir du crédule pontife qu'il mit à exécution son projet de retraite. Gaëtano y parvint en alarmant sa conscience, en effrayant son esprit. Au dire de certains chroniqueurs, on lui fit entendre, pendant la nuit, une voix mystérieuse qui lui ordonnait ce sacrifice ². Vainement alors le clergé de Naples alla processionnellement supplier Célestin de garder le pontificat : le 13 décembre 1294, après avoir fait lire en plein consistoire son abdication qui avait été rédigée par le cardinal Gaëtano, il quitta le manteau sacré et la couronne, reprit la besace de l'ermite, et regagna tout joyeux ses montagnes, plein de l'espoir d'y finir paisiblement ses jours. De terribles épreuves l'y attendaient. Gaëtano fut élu, le 24 décembre, et prit le nom de Boniface VIII. D'autant plus jaloux du pouvoir qu'il l'avait obtenu par des voies mauvaises, ce nouveau pape ne crut pas à la sincérité de Célestin, et, pour n'avoir plus à le craindre, il donna ordre de l'arrêter. L'infortuné vieillard essaya de fuir seul, à pied, malgré l'intempérie d'un hiver rigoureux. De pauvres solitaires, le recueillirent pendant tout le carême. Comme on découvrit sa retraite, il voulut mettre l'Adriatique entre lui et ses persécuteurs ; mais le vaisseau qui le portait ayant été jeté à la côte, par les vents contraires, Célestin fut pris et enfermé dans la forteresse de Fumone, d'où il ne sortit plus. Gardé à vue, séquestré du monde entier, traité avec une dureté révoltante, il mourut le 19 mai 1296, après une captivité

1. Io sapro, e vorrò, e potrò. (Villani, Lib. VIII, cap. 6, p. 348.)

2. Ferreti Vicentin. *Hist.*, p. 966. (Ce chroniqueur écrivait en 1330.) — Albert. Argentor., ap. Urtis, part. I, p. III.

de dix-sept mois, donnant à son successeur l'inutile exemple d'une résignation toute chrétienne aux volontés du Ciel¹.

Durant plusieurs années, Boniface se montra entièrement soumis aux rois Philippe le Bel et Charles II d'Anjou. Ce dernier faisait d'inutiles efforts pour reprendre la Sicile, qui, depuis quatorze ans, restait sous le poids de l'excommunication et tenait tête aux forces réunies de la France et de Naples. Jacques, roi d'Aragon, couronné à Palerme le 2 février 1286, après la mort de Pierre III, son père, avait envahi les provinces méridionales de l'Italie et se fortifiait dans les deux Calabres, lorsqu'en 1291 la mort de son frère Alphonse l'appela à régner en Espagne. Il laissa à l'infant Frédéric le gouvernement de l'île. Célestin n'avait fait que de faibles efforts pour avancer les affaires de Charles II. Boniface, plus entreprenant, sut, par un traité honnête pour Jacques, obliger l'Aragonais, non-seulement à abandonner ses sujets siciliens, mais même à employer la force pour les contraindre à déposer les armes. Leur haine contre la maison angevine déjoua cet indigne projet. L'infant Frédéric fut proclamé roi à Catane le 15 janvier 1296; et ce prince, fort du dévouement de la nation, soutint, malgré son infériorité, une lutte qui aboutit en définitive à la reconnaissance de ses droits.

Cependant la bonne intelligence entre le siège apostolique et la cour de France, basée sur les services que le chef de l'Église rendait au roi, s'altérait sensiblement. Philippe le Bel et Boniface étaient l'un et l'autre d'humeur hautaine; leur orgueil sans bornes ne pouvait supporter la résistance ou la contradiction. Déjà, en 1296, le souverain pontife ayant prétendu se rendre arbitre entre Adolphe de Nassau, roi des Romains, et le monarque français qui avait envahi le royaume d'Arles, ce dernier déclara que l'Église n'avait rien à voir dans les affaires temporelles. Deux ans plus tard, Philippe refusa la médiation offerte par Boniface pour rétablir la paix entre la

1. *Annal. eccles.*, 1295, § 13. — Célestin fut canonisé en 1313, par le pape Jean XXII. Le chroniqueur Franc. Pipinus rapporte que Boniface VIII visitant Célestin dans sa prison, lui adressa certaines questions auxquelles le vieil ermite répondit : *In papatu ut vulpes subiisti, regnabis ut leo, morieris ut canis.* (p. 736.)

France et l'Angleterre (1297)¹. Ce prince retenait en prison le comte de Flandre et ses fils : le pape sollicita leur liberté, et cette intervention fut regardée comme une nouvelle offense. Boniface n'avait pas accordé pour la guerre contre les Flamans autant de décimes que le roi en demandait; et, à son tour, Philippe prohiba la sortie de l'argent du royaume, privant ainsi la chambre apostolique de l'une de ses ressources les plus abondantes². Un évêché fut établi à Pamiers, et l'évêque nommé légat pontifical en France sans l'autorisation royale (1207). Sous un prétexte le roi mit ce prélat en prison, au mépris des privilèges ecclésiastiques; les poursuites exercées contre lui, dit un savant historien, furent un modèle de violence et d'iniquité³. Les esprits s'aigrèrent, la querelle s'envenima. Philippe convoque ses états généraux, et leur demande assistance contre Boniface qu'il qualifie d'hérétique et de faux pape (13 avril 1302) Les trois⁴ ordres écrivent à Rome, le clergé avec une fermeté respectueuse, la noblesse en termes violents; la lettre de la bourgeoisie ne s'est pas conservée. Enfin Guillaume de Nogaret accuse le souverain pontife de crimes énormes, et, entre autres, de ne pas croire à la présence réelle dans l'eucharistie : il sollicite le roi d'assembler un concile général, qui tirera l'Église de servitude.

Boniface veut alors recourir aux armes qui, dans le XIII^e siècle, ont été employées avec succès par ses prédécesseurs. Il enjoint aux prélats français de se réunir à Rome le 1^{er} novembre 1302, pour y réformer les abus introduits dans l'État⁵; et comme un ordre royal défend cette assemblée, le pontife frappe d'excommunication quiconque mettra obstacle aux commandements du saint-siège, fût-il roi ou empereur⁶. Cette mesure qui, cinquante ans plus tôt, eût consterné les esprits, ne produisit pas l'impression que la cour pontificale s'en promettait; mais elle poussa Philippe aux derniers excès de la colère et de

1. 19 août 1297. Dumont, *Corp. Diplom.*, t. I, n° 539, p. 300.

2. Bernard. Guidon., *Vita Bonif.* VIII, p. 672.

3. M. Guizot, *Histoire de la Civilisation en France*, t. IV, p. 199.

4. Bernard. Guidonis, *Vita Bonif.*, loc. cit.

5. Ad reformationem regis et regni. (*Annal. eccl.*, § 29.)

6. 29 junii 1302. (*Annal. eccl.*, § 14.)

l'emportement. Le roi et le pape, oubliant à la fois convenance et dignité, s'écrivent des lettres remplies d'injures. Une bulle déclare que toute créature humaine est soumise au saint-siège ¹. « Que ta très-grande fatuité sache, répond Philippe, que nous ne sommes soumis à personne pour le temporel ². » Seconde bulle qui condamne la mauvaise administration du roi. Philippe invoque l'appui du clergé français qui, prenant sa défense, refuse de reconnaître au pape le droit de censurer la conduite du monarque, et de s'ingérer dans le gouvernement de l'État ³. Cette nouvelle lutte des deux pouvoirs fut l'origine de ce que nous appelons les *libertés de l'Église gallicane* ⁴. En réveillant le sentiment d'examen qui était en progrès, et en apprenant au clergé qu'il avait des droits à soutenir, elle porta une atteinte sérieuse à l'autorité supérieure que la cour romaine prétendait exercer sur le monde chrétien.

Une entreprise d'une audace inouïe met fin à ces tristes débats. Sous prétexte de négociations, Guillaume de Nogaret et Sciarra Colonne partent pour l'Italie avec une escorte de trois cents hommes d'armes. Ils avaient des intelligences dans Anagni, où la cour pontificale passait l'été. Le 7 septembre 1303, de grand matin, on leur ouvre une porte; et, suivis de leur cavalerie, d'un grand nombre de gens de pied, et de barons du pays, gagnés par l'argent de la France, ils entrent dans la ville, enseignes déployées, aux cris de *Mort à Boniface, Vive le roi Philippe!* Le peuple se range de leur côté ⁵; ils forcent le palais, et, pendant que les soldats se gorgent de butin, les chefs pénètrent dans la salle où Boniface, revêtu des ornements pontificaux, les clefs de saint Pierre et une croix dans la main, les attendait assis près de l'autel. A l'exception de deux cardinaux, le sacré collège l'avait abandonné. « Si ma dernière heure est venue, dit l'intrépide « vieillard, je mourrai pape. » En voyant cette ferme contenance,

1. Porro subesse rom. pontif. omnem humanam creaturam declaramus, dicimus et diffinimus (18 novembris 1302. *Regest. Bonif. VIII*, Lib. IX, Cur., n° 52).

2. Sciat maxima tua fatuitas nos in temporalibus nemini subesse.

3. *Annal. eccles.*, 1302, § 12.

4. Elles furent rédigées en quatre-vingt-quatre articles, par Pierre Pithou, sous le règne de Henri VI et imprimées en 1593.

5. Giov. Villani, Lib. VIII, cap. 63, p. 396.

personne n'ose porter la main sur lui. Mais Nogaret l'accuse d'hérésie et le menace de le conduire enchaîné à Lyon où il sera jugé par un concile : « Je ne suis point coupable de ce crime, » reprend le pontife, mais toi-même, oublies-tu de qui tu descends? » et Nogaret, dont le grand-père, convaincu d'hérésie a péri dans les flammes, reste muet. Colonne veut que le chef de l'Église quitte la couronne pontificale¹ : Boniface demande celle du martyr. Enfin, après trois jours de captivité, les habitants d'Anagni s'arment en sa faveur. Les Français, poursuivis dans des rues étroites où ils ne peuvent se ranger, prennent la fuite : le pape est libre ; mais de si cruels outrages avaient égaré sa raison. A Rome, où on le conduit, les cardinaux refusent de le laisser voir au peuple, et peu de jours après, le 11 octobre 1303, il expire dans un accès de fureur. On le trouva dans son lit, sans vie et déjà glacé ; sa tête, qu'il avait voulu briser contre la muraille, était affreusement meurtrie. Un bâton que ses doigts crispés serraient fortement était tout rongé et souillé d'écume².

Le 22 octobre, Benoît IX, homme de basse origine, qui de simple frère dominicain était parvenu aux premières dignités ecclésiastiques, succéda à Boniface. Le peu d'influence qu'il avait dans Rome avait beaucoup contribué à son élévation. Sous un pape qui n'avait ni famille, ni amis puissants, les cardinaux pouvaient espérer de diriger les affaires de l'Église. De son côté, Benoît se flattait que s'il parvenait à sortir de la ville, non-seulement il échapperait à leur domination et aux exigences des Romains, mais il pourrait travailler avec plus de liberté à la pacification de l'Italie. Le besoin de respirer un air plus pur lui en fournit le prétexte ; et, dès les premiers jours du printemps, il se retira à Pérouse. On croit qu'il avait dessein de transporter le saint-siège en Lombardie, son pays natal : mais cherchant

1. Avant Boniface, la mitre pontificale portait une seule couronne ; on croit généralement qu'il y en ajouta une seconde ; mais des monuments contemporains démentent cette opinion.

2. Francisci Pipini *Chron.*, Lib. IV, cap. 41, p. 740. — Ferreti Vicent. *Hist.*, Lib. III, p. 1008. — Giov. Villani, Lib. VIII, cap. 63, p. 396 et 397. — Eberhard. *Altaheas. Annales*, ap. Boehmer, t. II, p. 551. — Le tombeau de Boniface VIII, par Arnolfo di Lapo, se voit dans la troisième nef des *Grotte Vecchie*, église souterraine de Saint-Pierre à Rome.

d'abord à faire la paix avec le roi de France, il leva l'excommunication encourue par le prince et par ses ministres, pour avoir empêché de porter de l'argent à Rome. Plus tard, quand il se crut bien affermi, il ajourna devant le saint-siège ceux qui avaient ordonné, conseillé ou exécuté l'attentat contre Boniface, afin d'entendre la juste sentence qu'avec l'aide du Seigneur, il prononcerait contre les coupables ¹. Un mois après, Benoît mourait empoisonné ².

Les cardinaux entrèrent dans le conclave à Pérouse. Suivant Villani, narrateur alors vivant, deux factions irréconciliables, l'une dévoué aux intérêts français et l'autre qui leur était contraire se disputaient la papauté. La première avait pour chef le cardinal de Prato, la seconde était conduite par les cardinaux Napoléon Orsini et Gaëtano le neveu de Boniface VIII. Dès le premier jour, la lutte s'engagea et plus de neuf mois se passèrent sans que personne consentit à céder : obstination funeste qui préparait au monde chrétien de grands scandales. A la fin le cardinal de Prato proposa un compromis qui parut propre à tout concilier ; c'était qu'une faction désignât trois prélats non Italiens et pris en dehors du collège, parmi lesquels l'autre faction choisirait le nouveau pape. Gaëtano accepta sous condition que la liste serait formée par son parti. Inutile d'ajouter que les noms les plus hostiles au roi de France y figurèrent. Celui de Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux, la créature de Boniface VIII et l'ennemi déclaré de Philippe le Bel, était mis en première ligne. Comme c'était un prélat avide d'honneurs, de pouvoir et d'argent, ce fut précisément sur lui que les cardinaux du parti français jetèrent les yeux. Le cardinal de Prato avertit le roi que le moyen le plus sûr pour relever ses affaires à la cour de Rome était de se réconcilier avec l'archevêque. Un courrier, ajoute le narrateur italien, porta en onze jours la lettre à Paris.

Philippe part pour la Gascogne, et le sixième jour, rencontre

1. Perug., 7 junii 1304. — *Annal. ecclies.*, § 13 et 14.

2. Ferreti de Vioence, Liq. III, t. IX, p. 1013, en accuse le roi de France. — Villani, Lib. VIII, cap. 80, p. 417, dit seulement : *per invidia di certi cardinali, si dice che lo fecero morire*. — Fra Pipino, Lib. IV, cap. 48, p. 747, rapporte les circonstances de l'empoisonnement, sans nommer personne.

Bertrand dans une abbaye située au milieu d'une forêt près de Saint-Jean-d'Angély. Là, après qu'ils ont entendu la messe, et que, la main sur l'autel, ils se sont juré le plus inviolable secret, le roi, montrant à l'archevêque la lettre et le compromis des cardinaux, lui offre la papauté, moyennant certaines conditions. « Sire, s'écrie l'ambitieux prélat, en se jetant à ses pieds dans un transport de joie, je vois que vous m'aimez plus qu'homme qui soit au monde : c'est à vous de commander, à moi d'obéir, et toujours il en sera ainsi. » Le roi le relève, l'embrasse sur la bouche et lui dit : « Voici ce que je veux de toi. Tu me reconcilieras avec l'Église pour tout ce qui s'est fait contre Boniface, dont tu flétriras la mémoire. Tu rendras la communion à moi et aux miens. J'aurai pendant cinq ans les décimes du royaume. Jacques et Pierre Colonne seront rétablis dans leur dignité de cardinaux ; plusieurs de mes amis entreront dans le sacré collège. Quant à la sixième condition, son importance est grande, et je me réserve de la réclamer en temps et lieu ¹. » L'archevêque jura cet accord sur l'hostie, et donna en otage son frère et deux de ses neveux. A son tour le roi promit avec serment de le faire élire, ce qui eut lieu en effet le 5 juin 1305, après une vacance de dix mois et vingt-huit jours. Le nouveau pontife prit le nom de Clément V. On chanta le *Te Deum* pour remercier Dieu du succès de toutes ces intrigues ; et chaque faction, croyant avoir dupé l'autre, fut dans la joie.

Mais, hâtons-nous de le dire : ces détails, qu'aucun document contemporain ne confirme, ne reposent, très-probablement, que sur des bruits populaires recueillis par l'historien de Florence, mécontent, comme tous les Italiens, de la translation du saint-siège sur les bords du Rhône. En réalité deux partis divisaient le conclave : le parti italien en grande minorité et le parti français. Celui-ci était partagé en deux fractions rivales qui se disputaient le choix d'un pape. Le 5 juin 1305, lorsque le parti français se fut mis d'accord, après une réclusion de neuf mois, l'élection eut lieu, non par un compromis, ce qui eût réuni forcément l'u-

1. Giov. Villani, Lib. VIII, cap. 80, p. 417 et seq. — Trithème (*Annal. Hirsaug.*, t. II, p. 101), répète ce récit et ajoute que la sixième demande était la couronne impériale pour Charles de Valois.

nanimité des suffrages; mais par une majorité de dix voix sur quinze votants. Des conditions furent-elles imposées à Bertrand du Got? Certaines expressions qu'on lit dans une de ses lettres, adressée au roi de France le 15 octobre 1305, peuvent le donner à entendre. « Relativement aux articles que nous avons traités « avec vos ambassadeurs, porte cet écrit, et qui ne devaient être « divulgués ni par vous ni par eux, nous consentons, suivant « votre désir, que vous les communiquiez à trois ou quatre personnes au delà du nombre que nous avons fixé ». » Quant à l'entrevue secrète, connue seulement de Villani, elle aurait eu lieu dans le mois de mai 1305. Mais on sait que Philippe le Bel passa ce mois entier à Paris ou dans les environs, et que l'archevêque visitait alors le diocèse de Poitiers. Son itinéraire, qu'on connaît jour par jour, le tint éloigné de Saint-Jean-d'Angély d'au moins vingt lieues, et il ne parut en Saintonge qu'après son avènement au suprême pontificat.

Ici commence pour la papauté une ère de faiblesse et de décadence, avant-coureur des événements désastreux qui la menacent. Dans le décret d'élection, les cardinaux français eux-mêmes s'étaient joints aux Italiens pour supplier le chef de l'Église de faire sa demeure à Rome, où, suivant eux, sa présence devait remédier à tous les maux¹. Mais ceci n'entraîna nullement dans les vues du roi de France; et quant à Clément V, soit qu'il ne se sentit pas appelé à rétablir dans l'État ecclésiastique la puissance temporelle du saint-siège, soit qu'il craignit des violences de la part de la noblesse romaine qui s'était en quelque sorte partagé la ville, soit enfin qu'il crût devoir céder aux exigences du roi, il se décida à appeler au nord des Alpes le collège des cardinaux, et il le remplit de Français et de Gascons, créatures de Philippe. La cour romaine parcourut la France, leva des décimes et ruina les églises par ses prodigalités²; puis après quatre ans de cette

1. Baluze, *Vita PP. Avenion.*, t. II, p. 62.

2. *Acta Concil. et Const. summ. Pontif.*, t. VII.

3. L'archevêque de Bourges se trouva réduit à une telle pénurie d'argent après le séjour du pape dans son diocèse, qu'il fut obligé de se réduire à la pitance distribuée chaque jour aux chanoines du chapitre. (Manesse. *Contîn. Spicil. d'Achery*, t. III, ann. 1305.) — Voir aussi pour l'argent exigé des ecclésiastiques que des affaires appelaient à la cour du pape, le tome XXI des *Script. rer. Francic.*, p. 645.

vie errante, elle s'établit, en 1309, à Avignon. Bientôt elle y donne au monde l'exemple de grands désordres, portant ainsi de sa propre main les coups les plus funestes à l'autorité morale de l'Église, et ouvrant la porte aux schismes et aux hérésies qu'elle aura plus tard à combattre. Les Italiens ont peint en deux mots cette période funeste : elle est pour eux *la captivité de Babylone*; pour le monde chrétien, elle est la source trop féconde des révolutions qui nous restent à faire connaître. Voilà où, trente-huit ans après le triomphe du sacerdoce sur l'empire, la puissance française appelée par la cour romaine en Italie, avait conduit la papauté.

LE SAINT-SIÈGE A AVIGNON

1309 — 1377

Dans les premières années du xiv^e siècle, il ne restait en Italie presque aucune ville qui ne fût déchirée par les factions, ou en guerre avec les villes voisines. La lutte des rois de Naples et des princes Aragonais, en appelant en Sicile la plus grande partie des troupes napolitaines, avait longtemps empêché la réalisation des projets de la maison d'Anjou sur le nord de la Péninsule. Quand les Siciliens eurent obtenu avec la paix une existence politique séparée, on put croire que Charles II chercherait à compenser la perte de sa plus belle province par des acquisitions nouvelles. Il n'en fit rien. Ce prince, déjà avancé en âge, parut borner son ambition à rester le chef nominal du parti guelfe¹; mais Robert, qui lui succéda, agit tout autrement. Son plan était de profiter des dissensions de la Ligurie et de la Lombardie, pour y établir son autorité. Il se fit donner la seigneurie de plusieurs villes du Piémont; il étendit sa domination sur la plus grande partie de la Toscane; et, après avoir obtenu du pape le titre de vicaire impérial, il se montra le plus ardent ennemi

1. Charles II, le fils de Charles d'Anjou, mourut à Naples, le 4 ou le 5 mai 1309, âgé de soixante et un ans.

de Henri VII, quand cet empereur voulut rattacher la haute Italie à l'empire. De toutes les anciennes communes lombardes, deux seulement, Bologne et Padoue, conservaient encore les formes du gouvernement populaire : les autres étaient soumises à des chefs de factions, républicains détroqués pour la plupart, qui s'efforçaient de rendre héréditaire un pouvoir usurpé et mal affermi. Mais la faction vaincue, quoiqu'en exil et dépouillée de ses biens, ne déposait jamais les armes. Elle ravageait les campagnes, entretenait des intelligences dans la cité, et finissait quelquefois par renverser le tyran, dont le général victorieux prenait tout aussitôt la place. Dans l'État ecclésiastique, l'anarchie n'était pas moins complète. Des familles puissantes, guelfes et gibelines, se disputaient la Romagne, et le pape qui réclamait sur cette province un droit incommutable de souveraineté directe, nommait des gouverneurs chargés d'y rétablir son autorité. Il voulait que les villes reçussent de lui leurs podestats; mais cette prérogative était méconnue, et la guerre continuait partout ses ravages. De petites principautés se formaient à Urbino, à Rimini, à Faenza, à Ravenne : comme leur organisation, œuvre de la force, n'était pas tempérée par les lois, leur histoire n'est qu'un long enchaînement de trahisons et de vengeances. A Rome enfin, une lutte plus violente que jamais existait entre les factions. Les Orsini, soutenus par les princes angevins de Naples, étaient à la tête des Guelfes; les Colonne, s'appuyaient sur le prince aragonais que les Siciliens avaient proclamé roi. Dans les villes du Patrimoine et du duché de Spolète, la paix était sans cesse troublée; et le chef de l'Église, quel que fût le lieu de ses États qu'il choisit pour sa résidence, ne devait s'y promettre qu'un repos très-incertain. Du château d'Avignon, il pouvait au contraire profiter des occasions qui se présentaient d'attaquer ses ennemis, sans mettre sa personne en péril.

Si, comme les annalistes du saint-siège le donnent à entendre¹, une convention secrète avait jeté Clément V dans les bras du roi de France, il jouit pendant près de neuf ans des profits de ce

1. *Certe turpis alicujus fœderis inter Clementem et regem initi, suspicionem injicit illud effusum, postea, in Philippum studium, etc.* (*Annal. ecclēs.*, ad ann. 1305.)

marché honteux; amassant d'immenses richesses, gorgeant de biens sa famille, sacrifiant l'indépendance et l'autorité de l'Église de Rome à des intérêts mondains. Triste spectacle que de voir le père des fidèles, chargé de répandre ici-bas la parole du Christ, s'abandonner sans frein à ses passions !

Clément V se soumit aux volontés de Philippe le Bel, excepté dans une occasion importante où il le trompa. C'était en 1308; la mort d'Albert d'Autriche avait laissé vacant le trône impérial. Le roi, rappelant au pape les conditions mises à son avènement au pontificat, lui demanda de le faire élire lui-même, ou du moins de porter les votes des électeurs sur son frère Charles de Valois. La réussite de ce plan eût relevé au profit de la maison de France le vaste empire de Charlemagne¹. Clément V, qui n'osait refuser ouvertement, feignit d'être favorable aux désirs du monarque, et fit même partir un légat porteur de lettres de recommandation officielles pour les princes investis du droit de suffrage. Déjà deux électeurs s'étaient laissé gagner², lorsque de nouvelles dépêches du pontife, en signalant aux princes ayant droit de suffrage les dangers d'un tel choix pour les libertés germaniques, désignèrent comme le plus digne de l'empire Henri de Luxembourg, seigneur pauvre, mais fort renommé par sa valeur et son expérience de la guerre. « Hâtez-vous de le proclamer, leur écrivait Clément, afin de ne point laisser au roi de France le temps de déployer l'habileté qu'on lui connaît³. » Henri fut élu le 27 novembre 1308. Pour apaiser Philippe, le pape offrit d'aider Valois à se mettre en possession de Constantinople, et se rendit garant que le futur empereur d'Allemagne serait un allié fidèle de la France. Enfin, trois ans plus tard, au concile de Vienne (3 avril 1312), il sacrifia au monarque français l'ordre des Templiers, dont les grands biens avaient excité la cupidité de ce prince. Mais, à partir de l'é-

1. Trithem. *Annal. Hirsaug.*, t. II, p. 115.

2. *Bulla Clem. V ad Philip.*, 1 octobris 1308. (Olenschlager, *Geschichte des Rom. Kayserthums*, Doc. VII, p. 13.)

3. Bzovius, *Annal. eccles.*, ann. 1309, t. XIV, p. 95. — Henri de Luxembourg était frère de l'archevêque électeur de Trèves, prélat tout dévoué au pape, qui lui avait envoyé le *pallium*, bien qu'il n'eût encore que vingt-deux ans.

lection de Henri VIII, ajoute l'historien Villani, Philippe, irrité d'avoir été pris pour dupe, cessa d'être l'ami de Clément¹.

Le séjour du saint-siège en Provence se prolongea durant soixante-treize ans, sous huit pontifes français ou gascons. Pleins de soumission pour les successeurs de Philippe le Bel, qui en retour les protégèrent longtemps contre toute attaque du dehors, les papes, à défaut d'indépendance, avaient trouvé à Avignon un peuple peu désireux de liberté, et une noblesse aussi tranquille que celle de Rome était turbulente. Ils y jouirent d'une sécurité complète. La cour pontificale s'y corrompit ; son autorité morale, depuis longtemps ébranlée en Italie, s'affaiblit dans toute l'Europe. Par ses exactions, elle amassa de grandes richesses ; elle vécut dans le luxe et les plaisirs, mécontenta profondément la chrétienté, et, par une conduite non moins imprudente que peu digne de sa haute mission, elle prépara de mauvais jours à l'Église. Plusieurs papes acquirent une triste célébrité. Le monde, surpris de leur relâchement, écouta avec faveur des satires contre la cour d'Avignon que mille bouches répétaient. Pendant ce temps, le sacré collège se remplissait de cardinaux, pour la plupart Français, que la faveur ou l'intrigue élevaient à ce haut rang. « Quelques-uns étaient si jeunes et si « dépravés, dit un contemporain, qu'il en résulta de grandes « abominations. Ils faisaient enlever de jeunes femmes, et les « gardaient publiquement dans leurs demeures. A cette époque, « ajoute la chronique, on n'avait égard ni à la science, ni à la « vertu². » Ces princes de l'Église avaient fait construire dans la ville de magnifiques palais ; et comme par leur nombre ils l'emportaient dans les conclaves, on pouvait croire que le siège pontifical, de plus en plus étranger à l'Italie, était à jamais fixé sur les bords du Rhône.

Cependant, les papes d'Avignon, loin de renoncer à leur souveraineté sur l'État ecclésiastique, travaillèrent avec persévérance à recouvrer une autorité perdue. Comme ils étaient à l'abri des événements, qu'ils tiraient leurs revenus de l'Europe entière,

1. Giov. Villani, Lib. VIII, cap. 101, p. 437.

2. A quello tempo, non s'havea riguardo alla scienza o alla virtù. (Matteo Villani, Lib. III, cap. 43, p. 186 ; 86, p. 29.) Matteo, était fils de Jean Villani.

et que chaque revers servait de prétexte à de nouvelles demandes de décimes, ils ne pouvaient être entièrement vaincus. Mais difficilement ils pouvaient vaincre, parce que les dépenses de la cour détournaient une grande partie de l'argent, et qu'on ne prenait que des mesures insuffisantes. A deux reprises néanmoins, ils obtinrent d'importants avantages. Sous Jean XXII, le cardinal Bertrand du Poïet, soutenu par le roi Robert de Naples, que le pape avait institué vicaire impérial, fit des progrès en Lombardie. Plusieurs villes de cette province se donnèrent à l'Église pour toute la durée de l'inter règne impérial. Le conseil du peuple de Bologne lui conféra la seigneurie, à la majorité de 935 voix contre 3 (8 février 1327). En Romagne, les Gibelins eurent le dessous; leur chef, Frédéric de Montefeltro, périt misérablement. Imola, Faenza, Rimini, Urbino, ouvrirent leurs portes; mais les exactions et la perfidie du légat ayant tourné contre lui une partie de la noblesse et irrité le peuple, il ne put conserver ces utiles conquêtes. Vingt-cinq ans plus tard, trois châteaux seulement, Montefiascone, Bolsena et Acquapendente, étaient restés fidèles au saint-siège. Le cardinal Albornoz fut alors chargé par Innocent VI de chasser les tyrans de la Romagne, de rendre aux villes leurs anciennes franchises municipales, et de les replacer sous l'autorité de l'Église. C'était un prélat guerrier, qui s'était distingué en Espagne contre les Maures et avait été fait chevalier de la main du roi Alphonse XI de Castille après la bataille de Tarifa. On lui donna une petite armée, peu d'argent et beaucoup de promesses : faibles ressources pour de vastes projets; mais Albornoz comptait sur la sympathie des peuples qu'il venait délivrer, et ses espérances ne furent pas vaines. Profitant avec adresse de la rivalité de ses adversaires pour les tourner les uns contre les autres, ses progrès dans les États de l'Église furent rapides. La Romagne, dont les habitants étaient plus belliqueux, résista davantage; mais Albornoz éloigna à prix d'argent les grandes compagnies d'aventuriers que les petits tyrans de l'Italie centrale avaient pris à leur solde, et secouru par les Guelfes, il recouvra Faenza et Bologne. Il fit si bien dans une légation de quatorze ans, qu'il reprit la presque totalité du domaine pontifical, et que les principaux seigneurs reçurent

l'investiture de l'Église, à laquelle ils payèrent de fortes redevances¹. Un historien rapporte que le pape Urbain V ayant demandé qu'on lui rendit compte des sommes dépensées dans cette guerre, Albornoze, pour toute réponse, lui envoya un chariot chargé des clefs des villes et des châteaux qu'il avait soumis².

Pendant le séjour de la cour romaine à Avignon, diverses tentatives furent faites par les empereurs pour rétablir leur antique domination sur l'Italie. Rodolphe de Habsbourg et ses successeurs n'avaient eu presque aucune relation avec la Péninsule, et depuis quarante-deux ans l'aigle germanique ne s'était plus montrée au sud des Alpes, quand on apprit en 1310 que Henri de Luxembourg, élu roi des Romains, s'acheminait vers Rome pour y recevoir, des mains d'un légat, la couronne des Othon et des Frédéric. Cette nouvelle fit d'autant plus d'impression sur les esprits, qu'on s'habitua à une séparation complète d'avec l'Allemagne, et qu'on croyait généralement que les droits de souveraineté des empereurs avaient besoin, pour être validés, de la consécration pontificale, cérémonie qui ne s'était pas renouvelée depuis près de cent ans³. On a vu plus haut que Clément V, en faisant élire Henri VII, avait eu pour but d'opposer une digue à l'ambition de la maison de France. Il le pressait de passer en Italie, et offrait de le faire accompagner par trois cardinaux, qui lui donneraient le diadème impérial. Le roi des Romains partit d'Allemagne au commencement de l'automne; des ministres pontificaux qui l'attendaient à Lausanne lui firent accepter entre autres conditions avantageuses au saint-siège, une renonciation absolue à tout droit de souveraineté sur le territoire de l'Église⁴. C'était donc avec l'assentiment du pape que Henri entreprenait l'expédition de Rome. La plupart des États italiens députèrent vers lui : les Guelfes, non sans défiance; les Gibelins, dans la ferme persuasion qu'il se joindrait avec eux pour détruire la faction ennemie. Henri avait un noble

1. Malatesta, seigneur de Rimini, de Pesaro, etc., payait 6,000 florins; Polenta, tyran de Ravenne, 10,000.

2. Pellini, *Storia di Perugia*, Lib. VIII, t. I, p. 1025.

3. Le dernier couronnement d'empereur avait été celui de Frédéric II, en 1220.

4. V Idus novembris. (Olenschlager, n° XI, p. 31.)

cœur ; mais, ou il connaissait mal la situation des affaires, ou il se faisait illusion sur sa propre puissance. Désireux de tout concilier, il se flattait d'être à la fois le pacificateur de l'Italie, le soutien des papes et le restaurateur des droits de l'empire ; entreprise chimérique, dans laquelle il devait succomber. Bientôt, en effet, le roi Robert de Naples, les Bolonais et les Toscans se montrèrent opposés à tout projet d'accord. Henri VII, à qui Guido de la Torre, seigneur guelfe de Milan, avait fait offrir, s'il se fiait à lui, de lui faire faire le tour de la Péninsule l'oiseau sur le poing, sans qu'il eût besoin d'un soldat¹, reconnut qu'il ne devait compter que sur le concours des Gibelins. Dès lors il ne fut en réalité que le chef de cette faction, comme Robert de Naples était le chef des Guelfes. La Lombardie renoua ses anciennes ligues ; Bologne, Florence, fermèrent leurs portes aux Impériaux ; et quand, après vingt mois de luttes, ils arrivèrent enfin à Rome, une armée napolitaine leur disputa le passage du Tibre. Chaque rue devint un champ de bataille, où ils n'eurent pas toujours l'avantage. L'empereur ne put se rendre maître de la Cité Léonine, ce qui l'obligea à se faire couronner, contrairement à l'usage, dans la basilique de Latran. L'argent lui manquait, et les dons prétendus volontaires qu'il exigeait impérieusement lui aliénaient l'esprit des peuples. Les Romains se tournèrent contre lui. Forcé d'évacuer la ville, où sa situation s'aggravait de jour en jour, il rentra en Toscane, appela de nouvelles troupes allemandes, et s'unit au roi Frédéric de Sicile et aux Génois, pour chasser de Naples la famille d'Anjou. Mais comme il se préparait à envahir les provinces napolitaines, entreprise qui devait le brouiller avec le siège apostolique, une maladie l'arrêta à Buonconvento, près de Sienne. Il y mourut si soudainement, que le bruit se répandit qu'il avait été empoisonné² (24 août 1313). Cette mort changea toute la face des affaires. L'armée se sépara ; les soldats allemands repassèrent les Alpes ; le parti fran-

1. Episc. Botrant., *Henrici VII Iter Ital.*, ap. Murat., t. IX, p. 888.

2. Albert. Argentor., ap. Urtis, p. 118. — *Chronica di Pisa*, ap. Murat., t. XV, p. 966. — Villani et d'autres Italiens ne parlent pas de poison. — Jean de Cermenate, t. IX, p. 1282, dit que Henri mourut de la fièvre tierce ; Trithème, (*Annal. Hirsauug.*, t. II, p. 130), de pleurésie.

çais reprit le dessus, et encore une fois l'Italie échappa à la domination germanique.

Quatorze ans plus tard, nouvelle et plus sérieuse tentative sur la Péninsule. Louis IV, roi des Romains, ayant vaincu dans les champs de Muhldorf le duc Frédéric d'Autriche, son proche parent¹, et son compétiteur à l'empire (28 septembre 1322), se ligua dès l'année suivante avec Galéas Visconti, seigneur d'une grande partie du Milanais. Un corps de troupes allemandes dégagea Galéas, que le légat tenait assiégé dans Milan. Le pape Jean XXII menace le roi Louis; bientôt après il l'excommunie, puis il le déclare déchu du trône, et incapable de jamais parvenir à l'empire². Non satisfait encore, il veut lui susciter un ennemi redoutable; et, avec son autorisation, une diète est convoquée à Bar-sur-Aube, au mois de juillet 1324, pour y élire Charles IV, dit le Bel, à la dignité de roi des Romains³. Mais, soit par la faute du monarque français, à qui le pape reprocha d'avoir trop épargné l'argent, soit parce que les électeurs ne donnèrent pas les mains à cette entreprise, elle ne réussit point. Louis de Bavière fit une protestation énergique, dans laquelle il accusait Jean XXII de fouler aux pieds les lois divines et humaines, et d'avoir dit que les dissensions de l'Allemagne assuraient la paix et la prospérité de l'Église⁴. Il se réconcilia et partagea le pouvoir suprême avec Frédéric d'Autriche, qui promit de le soutenir contre tous les hommes, sans excepter celui qui se prétendait pape⁵. A peine délivré de la guerre civile dans les provinces germaniques, il résolut de relever en Italie la puissance impériale, nonobstant l'opposition armée des Guelfes et les menaces de la cour romaine. Soixante-quinze ans s'étaient écoulés depuis la mort de Frédéric II, quand la lutte qu'il avait soutenue pour la Péninsule se ralluma aussi ardente que jamais. Voyons dans quelles circonstances elle eut lieu, et quels en furent les résultats.

1. Essent Germani. (*Cortusior. Hist.*, L. II, cap. 8, p. 837.)

2. V Idib. julii ann. 8. Sentent. excommunic. etc.—Privatio Ducat. Bavar. (3 Non. april.) (Martenne, *Thesaur.*, t. II, p. 652-671.)

3. Giov. Villani, 1324, Lib. IX, cap. 267, p. 561.

4. Ann. 1324. Appellatio Ludov. Bavori; ap. Olenschlager, Doc. XLIII, p. 117.

5. 5 septemb. 1325. (Dumont, *Corps diplom.*, t. I, 2^e part. p. 80.)

Le parti gibelin, en Italie, comptait au nombre de ses chefs des hommes d'exécution qui appelaient de leurs vœux le roi Louis de Bavière, comme ils avaient appelé Henri VII, dans la pensée que ce prince abattrait leurs ennemis et validerait le pouvoir que chacun d'eux avait usurpé dans sa ville. Voici à peu près quelle était la situation de la ligue gibeline, lorsqu'au mois de février 1327, le roi Louis appela ses chefs à une assemblée générale à Treute : Galéas Visconti, le plus puissant de tous, était maître de Milan ; Cane della Scala avait Vérone et une grande partie de la Marche ; en Toscane, Castruccio Castracani, seigneur de Lucques, guerrier d'une haute valeur et d'un grand renom, tenait en échec Florence et les autres villes guelfes de cette province. Pise, quoique toujours gibeline, offrait à l'empereur soixante mille florins pour conserver sa neutralité, qu'une suite de défaites en Sardaigne lui rendait nécessaire. Dans la Romagne et la Marche d'Ancône, Forli, Ravenne, Cervia, Césène, tenaient le parti de l'Empire ; les comtes de Montefeltre se fortifiaient à Urbino. A Rome enfin, où le roi de Naples avait été investi par Jean XXII de la dignité sénatoriale, la plus grande partie du peuple proclamait Sciarra Colonne sénateur, et prévenait le pape que s'il ne se hâtait de rentrer dans la ville dont il était le pasteur, les Romains se donneraient au chef de l'Empire ¹.

Les Guelfes ne voyaient pas sans inquiétude le mouvement général que l'approche de Louis de Bavière imprimait à l'Italie. Comme l'expérience avait appris que les habitudes turbulentes des gouvernements populaires, loin de parer aux dangers de l'État, ne faisaient que les aggraver, l'usage s'était établi, dans les républiques, quand les circonstances devenaient difficiles, de suspendre pendant un temps la constitution, et de concentrer tous les pouvoirs dans la main d'un seul. C'est ainsi que, en 1318, les Génois avaient donné pour dix ans la seigneurie de leur ville au roi Robert de Naples. Huit ans plus tard, en 1326, les Florentins, serrés de près par Castruccio, avaient mis le duc de Calabre, le fils de Robert, à la tête de la république, avec une autorité absolue, dont la durée fut fixée à dix ans. Sienne et les

1. Giov. Villani, Lib. xix, p. 612.

autres communes alliées de Florence suivirent cet exemple. Parme, Plaisance, Reggio, se donnèrent à l'Église; et Bologne conféra au légat pontifical l'autorité suprême. C'est dans ces circonstances qu'on apprit que Louis de Bavière rassemblait son armée à Trente, pour entrer avec elle en Lombardie.

Jean XXII s'efforçait de faire triompher partout l'influence de la France : partialité dangereuse, qu'on lui reprochait avec justice. Il avait beaucoup d'ennemis, et, dans le sein même de l'Église, un parti qui lui était contraire prenait prétexte de quelques propositions soutenues par le pontife, pour l'accuser d'erreur en matière de foi.

Dans une instruction pastorale, il avait en effet rassemblé d'anciens textes, afin de prouver que la vision béatifique, les récompenses et les peines éternelles n'auraient lieu qu'après le dernier jugement, ce qui renversait les idées reçues par l'Église ¹. Il y avait alors division entre les dominicains et les mineurs, ou cordeliers, sur la question des biens terrestres : ceux-là soutenant que l'homme avait le droit de propriété sur ce qui était nécessaire à ses besoins personnels ; les mineurs, limitant ce droit au morceau de pain qui le nourrissait. Jean XXII approuva la doctrine des dominicains. Les mineurs se divisèrent ; les uns se soumirent à la décision du pape, les autres crièrent à l'hérésie. Quelques frères périrent sur le bûcher ², leurs chefs se jetèrent dans le parti impérial. Des deux côtés des Alpes, certains docteurs laïques, de savants illustres, soutenaient l'indépendance des pouvoirs temporels de la juridiction du saint-siège, et publiaient des écrits qui irritaient profondément la cour d'Avignon ³. Louis, lorsqu'il franchit la frontière italienne, devait compter bien

1. Pour soutenir que les âmes des justes ne verraient Dieu qu'après le jugement dernier, Jean XXII se fonda sur ce passage de l'Apocalypse : *Vidi subtus altare animas interfectorum propter verbum Dei*. (Cap. vi, vers. 9.)

2. *Annales Casenates*, p. 1148. — *Annales eccles.*, 1324 et 1325.

3. Le premier et le plus célèbre de tous, Dante Alighieri, dans le livre intitulé *De Monarchia*, s'était élevé contre la souveraineté temporelle des papes sur l'Italie. Après lui, Marsilius de Padoue, dans le *Defensor pacis*, condamna ce qu'il appelait la juridiction usurpée par l'évêque de Rome. Vinrent ensuite Jean de Genève, Ulrich d'Augsbourg et d'autres auteurs, dont les écrits parurent vers l'époque de la diète de Ratisbonne en 1324.

moins sur ses propres forces que sur les dissidents ecclésiastiques et sur le concours très-actif des Gibelins. Il entreprenait la guerre avec l'assentiment mais sans la coopération des princes germaniques, qui, depuis Frédéric II, considéraient l'Italie comme appartenant à l'empereur, et nullement comme une partie intégrante de l'empire. Lors de son départ de Trente, il manquait d'argent, et son armée n'était que de six cents chevaux; mais les Gibelins lui avaient promis 150 mille florins, et déjà à Milan, où deux évêques excommuniés par le pape lui donnèrent la couronne d'Italie, dans la basilique de Saint-Ambroise (30 mai 1327), des forces considérables avaient grossi ses rangs ¹.

Pour réussir, il eût fallu que Louis conservât l'amitié de ses alliés. Malheureusement ce prince était trop porté à traiter l'Italie en pays de conquête; il ne se croyait point lié par ses promesses, et, pour se procurer beaucoup d'argent, tous les moyens lui semblaient bons. Galéas Visconti, l'un des plus fermes adversaires des papes, l'avait reçu à Milan avec magnificence. Louis corrompit ses soldats, s'empara de sa personne, et, par une perfidie insigne, le priva de sa seigneurie, sous prétexte que ce puissant chef des Gibelins n'acquittait pas une contribution de guerre de 150,000 florins, qu'il exigeait de lui (6 juillet 1327) ².

Une entreprise ainsi conduite devait échouer. La marche des Impériaux vers la capitale du monde chrétien ne rencontra d'abord d'autres obstacles que le débordement des rivières; mais bientôt Louis devint à charge à ses alliés par des demandes d'argent trop fréquentes. A l'instigation de Castruccio, qui depuis longtemps cherchait à se rendre maître de Pise, cette ville, dont les portes ne s'ouvrirent point, subit un siège, obtint une capitulation qui fut violée, et paya une rançon de 150,000 florins. L'armée était forte de quatre mille lances, lorsque, le 7 janvier 1328, elle entra dans la ville éternelle. Louis y reçut de grands honneurs et fut logé au vatican: huit jours après, les évêques de Venise et d'Aleria, l'un et l'autre excommuniés, lui donnèrent

1. *Chron. Veronense*, ann. 1327, p. 645.

2. *Giov. Villani*, Lib. x, cap. 30, p. 619.

la couronne impériale. D'une voix unanime les Romains le proclamèrent sénateur pour un an ; puis ils applaudirent quand Louis, voulant se venger de Jean XXII, qu'il appelait le prêtre *Jacques de Cahors*, lui fit publiquement son procès en vertu du pouvoir impérial, et le déposa de la papauté, au nom du sénat et du peuple ¹. La sentence déclarait Jean coupable d'hérésie, le livrait au bras séculier, et défendait, sous peine de la perte des dignités temporelles, de le reconnaître pour pape. Il fut établi par une loi que le chef de l'Église ferait désormais sa résidence à Rome, d'où il ne pourrait s'absenter qu'avec l'autorisation du clergé et du peuple, et seulement trois mois par an, sous l'expresse condition de ne pas s'éloigner de la ville de plus de deux journées de marche. S'il n'y rentrerait pas après en avoir été sommé à trois reprises, on devait élire un autre pontife ². Bientôt après, en présence des ecclésiastiques et de la multitude assemblée au son de la cloche du Capitole, l'empereur désigna, comme le plus digne, un frère mineur appelé Pietro Rinianulci de Corvara, qui avait quitté sa femme pour prendre le froc ³. « Vous tous qui m'écoutez, cria par trois fois l'évêque de Venise, voulez-vous pour pape le frère Pierre ? — Nous le voulons ! répondit le peuple. » L'empereur lui remit alors le manteau sacré et l'anneau du pêcheur, puis il le fit proclamer sous le nom de Nicolas V (12 mai 1328).

Mais cette parfaite intelligence entre Louis IV et les Romains ne dura guère : déjà des rixes avaient eu lieu au sujet des vivres que les Allemands refusaient de payer. Un impôt établi pour la solde des troupes acheva de mécontenter ce peuple irritable. Au lieu de se porter rapidement sur Naples avec toutes ses forces, Louis avait perdu beaucoup de temps à de vaines cérémonies ; la plupart de ses alliés étaient retournés chez eux ; et quand il pensa à faire une guerre sérieuse, son armée se trouva trop faible. Le roi Robert envoya dans plusieurs villes de l'État pontifical des garnisons napolitaines qu'on ne put en expulser. Les Impé-

1. 18 avril. 1328. — Voir la sentence dans les *Annales Casanatenses*, Muratori, t. XIV, p. 1166.

2. 23 avril. 1238. Olenschlager, Doc. 49, p. 173.

3. *Processus contra P. de Corvara*, etc., ap. Martenne, *Thesaurus*, etc., t. II, p. 765.

riaux, manquant du nécessaire, commirent des actes de violence; la discorde se mit dans leurs rangs, et lorsqu'après cinq mois de séjour à Rome, l'empereur voulut reconduire en Toscane les débris de ses troupes (4 août 1328), le menu peuple, partout le même dans ses emportements, l'accabla d'injures ainsi que l'antipape, les poursuivit en proférant des cris de mort, et égorga tous les traîneurs. Les maisons des Gibelins furent mises au pillage et démolies. On vit des enfants ouvrir les caveaux des églises, en tirer les cadavres des partisans du Bava-rois, qu'ils jetèrent au Tibre après les avoir traînés dans les rues boueuses de la ville ¹.

La perfidie et la vénalité de l'empereur finirent par aliéner les esprits de ses propres partisans. La mort de Castruccio, qui survint sur ces entrefaites, le priva de son meilleur appui (3 septembre 1328); mais loin de récompenser dans les enfants les services du père, il s'empara de Lucques par une insigne tromperie, et la vendit 22,000 florins à un ennemi de cette famille ². Il nomma Azzo Visconti son vicaire en Lombardie, et promit de lui livrer Milan moyennant 125,000 florins ³. Gatti, seigneur de Viterbe, avait ouvert volontairement sa forteresse aux Impériaux; il fut mis à la torture pour l'obliger à faire connaître le lieu où il cachait ses trésors ⁴. Comme, malgré tant d'exactions, les troupes n'étaient pas payées, huit cents hommes d'armes saxons et beaucoup de fantassins désertèrent leurs drapeaux et formèrent une compagnie franche: la première de ces bandes de condottieri qui, pendant plus d'un siècle, désolèrent l'Italie. Enfin, après avoir laissé à Pise l'antipape avec une petite garnison et remporté en Lombardie de faibles avantages sur la ligue guelfe, Louis se rendit à Trente pour y attendre des renforts. Mais comme sur ces entrefaites il apprit la mort de Frédéric d'Autriche, son ancien compétiteur et depuis son collègue

1. Villani, Lib. x, p. 646 à 660.

2. *Istorie Pistolesi Anon.*, t. XI, p. 453. — Giov. Villani, Lib. x, cap. 125, p. 679.

3. Galéas, remis en liberté à la sollicitation de Castruccio, mais privé de ses biens, était mort en août 1328, à la solde du seigneur de Luques. Il laissait trois fils en bas âge. Azzo, son frère, devint le maître de Milan (janvier 1329), ce qui ne l'empêcha pas de se tourner bientôt après contre l'empereur.

4. Giov. Villani, Lib. x, cap. 65, p. 639.

à l'empire, il se hâta de rentrer en Allemagne, d'où il ne devait plus sortir (janvier 1330).

Telle fut la fin d'une expédition qui, loin de relever au sud des Alpes la puissance impériale, ne fit que la décréditer, ruina le gibelin comme le guelfe, et trompa les espérances du parti qui avait appelé Louis de Bavière. Le saint-siège ne put ou ne sut pas profiter des fautes de son ennemi. On méprisait un pontife qui, oubliant les devoirs imposés au père des fidèles, n'était que la créature et l'instrument du roi de France, sacrifiait la Péninsule à des prétentions ambitieuses, et, loin d'appuyer ceux qui s'étaient mis sous sa protection, ne cherchait qu'à s'agrandir à leurs dépens. Néanmoins Jean XXII eut le bonheur d'étouffer le schisme dont Louis de Bavière était l'auteur. Quatre jours seulement après le départ de ce prince, les Pisans, qu'il avait traités avec rigueur, avaient chassé de leur ville la garnison impériale. Forcé de fuir, l'antipape avait trouvé un refuge dans un château des Maremmes. « Qui pourrait énumérer, dit un chroniqueur, ce que, durant son séjour à Pise, il avait extorqué d'argent et commis d'injustices ? » Le châtelain qui lui avait donné asile, finit par le livrer, comme un gage de sa soumission à l'Église. Pierre de Corvara parut devant le consistoire, la corde au cou. Prosterné la face contre terre, il confessa ses fautes, abjura ses erreurs et demanda miséricorde. A ce spectacle, ajoute l'historien Villani, Jean XXII ne put retenir ses larmes, qu'un sentiment de joie plus encore que de pitié faisait couler². Il releva Pierre, l'embrassa, et se montra pour lui bon et clément, sans néanmoins lui rendre une liberté qui aurait pu devenir le signal de nouveaux troubles.

Après la mort de Jean XXII, la querelle de l'empereur Louis avec la cour romaine eût été pacifiée par Benoît XII, si la France ne lui eût lié les mains. Pour empêcher l'accord de se conclure, Philippe V de Valois, fit séquestrer dans son royaume les biens des cardinaux. Plus tard, Benoît avouait, en versant des larmes amères, que ce prince l'avait menacé, s'il donnait l'absolution à

1. *Chron. di Pisa*, ap. Murat., t. XV, p. 1000.

2. Villani, Lib VIII, cap. 162, p. 702. — Martenne, *Thes.*, t. II, p. 806-816.

l'empereur, d'un traitement plus rigoureux encore que celui que Philippe le Bel avait fait subir à Boniface ¹. Ce fut également par condescendance pour les volontés du roi que Clément VI refusa de pacifier l'empire. Le pape et Philippe, dit un contemporain, n'avaient qu'un cœur et qu'une pensée ². Pour leur résister et opposer en même temps une digue aux envahissements de la France, tant sur la frontière du nord de l'empire que dans le royaume d'Arles ³, l'empereur Louis fit en 1337 un traité d'alliance avec le roi d'Angleterre Édouard III, son parent. Par cet acte il lui conférait le titre de vicaire impérial en Flandre et s'obligeait à lui envoyer un secours de deux mille hommes d'armes allemands pour l'aider à envahir la France. Édouard promettait de son côté de fournir 300,000 florins aux frais d'une attaque projetée contre Avignon, mais qui ne se réalisa point.

Une troisième fois, pendant le séjour des papes sur les bords du Rhône, Rome vit couronner un empereur. Louis de Bavière, après avoir soutenu avec énergie et pendant seize ans les droits de l'empire contre les attaques de la cour romaine, était descendu aux plus basses soumissions pour obtenir la paix que Clément VI ne voulait lui accorder à aucun prix ⁴. Poussé à bout, il faisait, de concert avec le roi de Hongrie, de grands préparatifs pour une nouvelle expédition en Italie, quand Clément VI parvint à faire élire un antiempereur (10 juillet 1346). C'était Charles, le fils de Jean de Luxembourg, roi de Bohême, ce monarque, fameux par ses exploits guerriers, et qui, quoique aveugle, combattit dans nos rangs à Crécy, se fit conduire au plus épais de la mêlée, et y périt glorieusement pour la France. Charles IV, qu'on surnomma *le Roi des prêtres*, comme tant d'autres empereurs qui durent leur fortune à la protection de l'Église romaine, s'était soumis complètement aux exigences du pontife; néanmoins, un parti nombreux dans le sacré collège

1. Albert. Argentor., ap. Urtisium, p. 126 et 127.

2. *Ibid.*, p. 186.

3. En 1311, Lyon était passé sous la protection de la France. En 1343, le Dauphiné fut cédé au roi Philippe V par le dauphin Humbert.

4. Voir dans Etienne Baluze, *Miscell.*, in-folio, t. II, p. 284, le récit de l'ambassade de Louis à Clément VI.

comme dans l'empire, soutenait encore les droits de Louis. L'historien Villani rapporte même qu'à la suite d'une violente altercation en plein consistoire, deux cardinaux, après s'être accablés d'injures, tirèrent des poignards pour s'en frapper ¹. La guerre allait embraser de nouveau l'Italie et l'Allemagne, quand un événement inattendu sauva l'Église des périls qui la menaçaient. Louis de Bavière mourut d'apoplexie à l'âge de soixante-trois ans (11 octobre 1347); et, en moins de deux ans, l'heureux Charles, auquel le parti contraire ne parvint pas à opposer un compétiteur, fut reconnu généralement dans l'empire.

Pour s'assurer la protection de l'Église, Charles VI avait fait serment d'annuler les décrets de Louis de Bavière relatifs à l'Italie; de garantir au saint-siège la possession de l'État ecclésiastique; de ne point passer les Alpes avant que le pape eût ratifié son élection; de n'aller à Rome que pour son sacre, d'en sortir dès le jour même, et enfin de ne plus reparaitre dans la Péninsule sans une autorisation expresse du souverain pontife ². Après avoir lié de la sorte le roi des Romains, Innocent VI n'avait plus aucun prétexte pour ajourner son couronnement. Au mois de février 1354, des légats furent désignés pour présider à cette cérémonie; et, le 14 octobre suivant, Charles arriva à Udine, ayant pour toute escorte trois cents chevaliers désarmés pour la plupart ³. Comme il ne pouvait inspirer de crainte, de grands honneurs lui furent rendus, et des seigneurs qui étaient en guerre avec leurs voisins offrirent de se soumettre à son arbitrage. Charles eut recours à l'intrigue, et, sous prétexte de pacifier les querelles, il essaya de faire prévaloir son autorité; mais cette tentative échoua. A Milan, les Visconti, maîtres de la ville, voulant lui donner une haute idée de leur puissance, firent défiler sous ses yeux six mille cavaliers et dix mille fantassins à leur solde. Des historiens ajoutent que, pour faire paraître l'armée plus nombreuse, on exécutait chaque jour, devant les fenêtres de l'appartement impérial, cette manœuvre de nos théâtres qui ramène sans cesse les mêmes hommes sur la scène. On l'en-

1. Giov. Villani, Lib. XII, cap. 59, p. 941.

2. Trident., 27 avril. 1347, ap. Olenschlager, Dipl., 93 p. 260 et seq.

3. I più senza arme (Matteo Villani, Lib. IV, cap. 39, p. 263).

toura de troupes lorsqu'il reçut la couronne des rois longobards (6 janvier 1335); puis quand il voulut se diriger vers le sud de la Péninsule, les seigneurs le firent accompagner de ville en ville, jusqu'à la frontière de Toscane, par de forts détachements de cavalerie, qui le gardèrent à vue avec tous les dehors de la soumission et du respect. Ce prince, suivi de ses chevaliers, désarmés et montés sur des chevaux de voyage, ressemblait, dit un contemporain, moins à un empereur qu'à un marchand pressé d'arriver à la foire¹. A Pise, où l'impératrice et plusieurs princes allemands lui amenèrent des renforts, sa position devint moins précaire. Moyennant 100,000 florins, payables en trois termes, les condamnations portées contre Florence furent annulées; et le peuple de cette ville, conserva ses anciennes lois municipales². Enfin, l'empereur réforma le gouvernement de Sienne, et, après avoir fait un assez long séjour en Toscane, il arriva à Rome, le 2 avril 1355.

Cette antique capitale du monde chrétien était depuis longtemps en proie à l'anarchie. Passant d'un parti à l'autre, changeant sans cesse de gouvernants, tour à tour dominée par une noblesse factieuse ou par un peuple turbulent, quoique pauvre, vain et dégradé, Rome se dépeuplait, ses monuments tombaient en ruines : ce n'était partout que misère, violence et désordre. A plusieurs reprises, les Romains avaient supplié le souverain pontife de venir habiter au milieu d'eux. Sa présence pouvait seule, en effet, rendre quelque prospérité à une ville sans industrie, reine d'un pays désolé, et qui descend au second rang dès qu'elle n'est plus le siège du catholicisme. Dans l'état de morcellement où des siècles de guerre civile avaient jeté l'Italie, en l'absence de tout sentiment de véritable nationalité, la raison conseillait donc à Rome de rester la ville des papes; mais la folie, par la voie de quelques démagogues, berçait les Romains des vains souvenirs d'une gloire perdue, faisait retentir de grands noms là où jadis se faisaient de grandes choses, et persuadait à la foule, trop facile à duper, que le Capitole, dont il

1. *Avanzava il suo cammino non come imperadore, ma come mercatante che andasse in fretta alla fiera.* (Matteo Villani, Lib. iv, cap. 39, p. 265.)

2. *Ibid.*, Lib. iv, cap. 76, p. 290. — *Chron. Senese*, p. 145.

restait à peine un débris, devait encore commander à l'univers.

Le roi Robert de Naples avait conservé jusqu'à sa mort, en 1343, le titre plutôt que l'autorité de sénateur. Son vicaire résidait dans la ville, pour y pourvoir, au nom du monarque, à la défense et au gouvernement de l'État. Sous lui, le préfet était à la tête du peuple et des conseils populaires, composés de députés élus par chaque *rione* ou quartier. On en excluait la noblesse, qui, par une étrange contradiction, pouvait être investie des commandements militaires. Après la mort de Robert, le saint-siège avait repris le droit de nommer les sénateurs, et la populace l'habitude de les chasser; les partis étaient toujours en lutte, et, chaque année, de nouveaux troubles aggravaient la situation de Rome. Sur ces entrefaites, un homme de basse origine, dont le nom a acquis une célébrité que les faits ne justifient qu'imparfaitement, se crut choisi par la Providence pour régénérer sa patrie. C'était Nicolo ou Cola di Rienzo ¹, fils d'un cabaretier et d'une blanchisseuse, homme éloquent, versé dans les lettres latines, passionné pour l'antique gloire des Romains, les lois et les mœurs de leur république ². Élevé au pouvoir par la faveur populaire en 1347, Rienzo se fit appeler tribun, et fut en effet dictateur. Violent plutôt que sage, mais plein d'intégrité dans l'exercice de sa charge, il parvint très-promptement à faire cesser les troubles que les nobles excitaient par leurs divisions. Ce premier succès obtenu, il entreprit de transformer les habitants dégénérés de la Rome du moyen âge en vieux *Quirites*, de rétablir le peuple dans ce qu'il appelait *l'antique et bon état*. Suivant lui, Rome contenait encore les éléments de sa puissance perdue : étrange illusion d'un esprit aveugle ! La sévérité de sa justice remplit de terreur les criminels et les agents de désordres ; la sûreté fut rendue aux chemins, et le tribun promit protection aux fidèles que l'approche du jubilé de 1350 allait appeler à Rome. Rienzo trouva de nombreux apologistes : les gens

1. Nicolas, fils de Laurent ; *Rienzo* est un diminutif de *Lorenzo*, le nom du père du tribun.

2. *Spesso diceva : dove sono quelli buoni Romani ? dove ene loro summa giustizia ? Poteramme trovare in tiempo che questi furiano.* (*Frammenti di Storia romana*, ap. Murat., *Antiquitates Ital.*, t. III, p. 399.)

de lettres, les jurisconsultes exaltèrent son nom ; Pétrarque fut pour lui un défenseur enthousiaste ; les villes d'Italie lui envoyèrent des députés. Il écrivit au pape, aux souverains, aux républiques, de se faire représenter dans un congrès général, où on réglerait *le bon état* de l'Europe. Il évoqua devant son tribunal le litige pour la succession de Naples, entre Jeanne, petite-fille de Robert, et le roi de Hongrie ¹. Enfin, l'empereur Louis de Bavière et son concurrent Charles de Bohême furent sommés de soumettre leur différend à sa décision ². Ni le tribun ni le peuple n'étaient à la hauteur de tels rôles, et toute cette fausse grandeur devait bientôt se dissiper. Rienzo s'en laissa éblouir. Oubliant sa modeste origine, il se fit armer chevalier, donna de splendides festins, et, pour soutenir un luxe insensé, il augmenta les charges publiques. Sa popularité avait été rapide, il la perdit plus promptement encore. Chassé une première fois de Rome, qu'il avait dominée pendant un peu moins de sept mois (du 20 mai au 15 décembre 1347), il fut rappelé au mois d'août 1354 après sept ans d'exil. Cette rude leçon ne l'avait point corrigé, et, plus que jamais, il se montra orgueilleux, avide et impitoyable. Cet homme si populaire redescendit rapidement au dernier échelon de l'impopularité. Ceux qui l'avaient proclamé le libérateur des Romains se tournèrent contre lui. Le 8 octobre, quelques semaines après sa rentrée au pouvoir, une insurrection éclata dans plusieurs quartiers, aux cris de : *Viva il popolo ! Mora lo traditore !* Sa garde elle-même l'abandonna, et il fut massacré par cette populace dont il avait été l'idole, au lieu même où il prononçait ses condamnations ³.

Innocent VI avait cherché à se servir du tribun pour ramener les villes de l'État pontifical à l'obéissance de l'Église romaine. Loin

1. Le testament de Robert, en date du 16 janvier 1343, est rapporté par Dumont, *Corps diplomatique*, t. I, 2^e part., p. 207.

2. La citation, en date du 1^{er} août 1347, est rapportée par Olenchlagier, *Dipl.* 95, p. 270 — Voici les titres que prend Rienzo : *Nicolaus, severus et clemens, liberator Urbis, zelator Italia, tribunus augustus.*

3. Rienzo périt au pied de l'escalier du Capitole. On lui coupa la tête ; son corps fut traîné dans les rues de la ville, suspendu à l'échalas d'un boucher, et enfin racheté par des juifs, qui le brûlèrent. (*Framment. di Stor. Rom.*, Lib. III, cap. 23-26, p. 537-543.)

donc de désapprouver son retour à Rome, il lui avait donné dans ses lettres les titres de sénateur et de chevalier¹. Après la mort de Rienzo, le cardinal Albornoze choisit un autre chef, et parvint à rendre un peu de calme à la capitale. Les choses étaient dans cette situation, quand Charles IV, qui, pendant un assez long séjour à Pise, avait rassemblé jusqu'à quinze mille hommes d'armes allemands et italiens, dressa ses tentes sur la rive droite du Tibre, au pied du *Monte Malo*. On pouvait supposer qu'avec de telles forces ce prince, cédant aux instances du parti gibelin, des poètes et des savants de l'Italie, tenterait de rétablir à Rome les anciens droits des empereurs; mais il n'en fit rien. Lié par ses serments envers le saint-siège, faiblement secondé par les princes allemands, il comprenait que, dans l'état d'anarchie où la Péninsule était tombée, des obstacles insurmontables l'arrêteraient dans cette entreprise. Dans une lettre adressée à Pétrarque il exprime ainsi sa pensée : « J'ai vu les désordres du pays, j'ai vu la lâcheté de Rome la pieuse. Cette république, qui soutint jadis les empereurs, n'est aujourd'hui qu'une mendicante. En prenant les rênes de l'État, je me suis rappelé ces paroles de Trajan : *Vous ne savez pas quelle bête sauvage est l'empire !* » Le jour de Pâques, 5 avril 1355, Charles fut sacré dans la basilique de Saint-Pierre par le cardinal-évêque d'Ostie : après cette cérémonie, il traversa la ville en grand appareil et se rendit au palais de Latran, où un festin l'attendait; puis, vers le soir, il sortit de Rome pour n'y plus rentrer. L'armée se sépara, douze cents lances seulement suivirent l'empereur en Toscane. Ingrat envers ses partisans, insensible aux reproches de ceux dont il trompait les espérances, Charles reprit enfin le chemin de l'Allemagne, emportant l'argent qu'il avait extorqué aux villes. Les seigneurs lombards, qui ne le craignaient plus, ne montrèrent aucun respect pour sa personne : leurs forteresses se fermaient à son approche, les murs se garnissaient de soldats. A Crémone, on le relint pendant deux heures hors des portes avant de l'admettre dans la ville : défense fut faite aux

1. Août 1354. Nobil. viro N. Laurentii militi, senatori urbis. (*Epist. Innoc. VI*, in *Annal. eccles.*, § 3.)

hommes armés de sa suite d'entrer avec lui ¹. Avant Charles IV, l'opinion publique était redevenue favorable aux empereurs. Les écrits des savants, les souvenirs de l'antiquité qui se réveillaient dans ce siècle, et, plus que tout, le besoin d'ordre au milieu de l'anarchie qui désolait la Péninsule, avaient produit ce changement. L'expédition, dont on vient de lire le récit, détruisit sans retour le prestige qui environnait la puissance impériale : Le rêve des Hohenstaufen était désormais irréalisable.

Le résultat le plus mauvais pour le saint-siège, de sa translation sur les bords du Rhône, fut de tomber sous la dépendance presque entière du roi de France. Cette fausse situation, en forçant les papes à servir des intérêts étrangers à ceux de l'Église, mécontenta l'Europe, affaiblit l'autorité morale du pontife, et prépara les voies à de grands changements.

Il vint un temps où la France, épuisée par une guerre malheureuse avec l'Angleterre, ne put pourvoir, comme auparavant, à la sécurité de la cour d'Avignon. Le roi Jean prisonnier à Londres, les rênes de l'État confiées à un prince de dix-huit ans, la capitale remplie de factieux et de traîtres, le désordre dans les provinces, les ressources financières taries, telle était la triste situation du royaume des lis. On vit alors les soldats licenciés après la paix de Brétigny se réunir en compagnies d'aventuriers et porter partout le pillage et la ruine. Les paysans révoltés contre les nobles, qu'ils accusaient d'avoir fui à Poitiers (septembre 1356), prirent les armes et commirent d'épouvantables cruautés dans cette guerre civile, appelée *la Jacquerie*. Au milieu de tant de calamités, la cour pontificale, serrée de près par les aventuriers, dut pourvoir à sa défense. Une grande compagnie s'était emparée du Pont-Saint-Esprit ; une autre, appelée *la compagnie anglaise*, forte de six cents hommes, s'établit à dix lieues d'Avignon ; une troisième arriva d'Espagne avec le dessein de rançonner le pape, qu'on savait bien pourvu d'argent ². Innocent VI fit retentir dans toute l'Europe un cri de détresse. Comme le danger était imminent, il se hâta de fortifier la ville ³ ; des

1. Matteo Villani, Lib. v, cap. 54, p. 338.

2. Matteo Villani, Lib. x, cap. 34, p. 647.

3. Ann. 1359. *Vita Innocent. IX*, ap. Murat, t. III, part. II, p. 605.

fossés furent creusés, les bourgeois prirent les armes, tandis que les cardinaux, en proie à des frayeurs mortelles, appelaient à leur aide la noblesse du pays. Cette situation se prolongea jusqu'à ce que le marquis de Montferrat, qui était en guerre avec le seigneur de Milan, eût pris à sa solde, avec l'argent du pape, les principales compagnies étrangères, et les eût conduites en Piémont. Il en coûta au trésor pontifical plus de cent mille florins, pour détourner un péril dont il n'était pas au pouvoir du roi de France de le sauver¹. Précisément alors, la peste apportée par les aventuriers ravageait la vallée du Rhône. A Avignon, neuf cardinaux, soixante-dix prélats, beaucoup de prêtres et une multitude d'habitants succombèrent. De la Provence, la contagion passa en Italie, où elle fit de terribles ravages². Pendant ce temps, le cardinal Albornoze soumettait la Romagne et l'État ecclésiastique presque en entier. Les Romains eux-mêmes, effrayés de l'approche des grandes compagnies, que les nobles, exilés de la ville par le menu peuple, appelaient à eux, paraissaient prêts à se jeter dans les bras du chef de l'Église, lorsque Innocent VI mourut à Avignon, le 11 septembre 1362.

Le nouveau pape, Urbain V, n'étant encore que légat à Florence, avait dit que son désir le plus ardent était de voir rétablir le siège pontifical à Rome, dût-il mourir le lendemain³. Il avait également à cœur d'abattre la puissance des Visconti, seigneurs de Milan, qui étaient maîtres de la plus grande partie du territoire lombard et menaçaient la Toscane. Quatre ans plus tard, en 1366, un fait singulier dut le confirmer dans le projet d'abandonner les bords du Rhône. Bertrand du Guesclin, voulant délivrer la France des malandrins qui achevaient sa ruine, les réunit au nombre de plus de douze mille, la plupart armés pesamment, pour marcher avec eux contre Pierre le Cruel, roi de Castille. L'armée prit sa route par Avignon, malgré l'anathème dont Urbain V la frappa. Comme ces terribles visiteurs, dit un ancien historien, exigeaient du pontife 200 mille livres et une absolution en bonne forme : « Haa Dieu ! s'écria le chef de l'Église

1. Matteo Villani, Lib. x, cap. 34 et 43, p. 647 et 651.

2. L'historien Matthieu Villani mourut de la peste au mois de juin 1363.

3. E l'altro di morisse, sarrebe contento. (Matteo Villani, Lib. xi, cap. 26, p. 709.)

« saisi d'étonnement, comment ceste gent ouvrent de mal en pis et se donnent de poine pour aller en enfer ! On a accoustumé de nous donner grants dons d'or et d'argent pour absoldre les gens, et il convient que nous absoilons ceux-cy à leur devise, et encore que nous leur donnions du nostre : c'est bien contre raison. » Après de longs pourparlers, Bertrand se contenta de 5,000 florins d'or ; mais comme on lui dit que cette somme avait été levée sur les bourgeois de la ville, il exigea qu'elle leur fût rendue, ne voulant, ajoutait le connétable, recevoir d'autre argent que celui du pape et de son riche clergé. « Et dites-lui bien qu'il le leur fasse rendre ; car si je savoye que le contraire fust, et eusse ore passée la mer, si retourneroy-je par deça¹. » Ajoutons que non-seulement cette dernière assertion de l'historien n'est pas appuyée de preuves, mais qu'il paraît certain que Bertrand partit sans faire rembourser la somme avancée par les bourgeois.

Pour fonder solidement l'autorité apostolique dans l'État pontifical et se venger de ses ennemis, Urbain V eut recours à l'empereur. Charles IV se rendit à Avignon au mois de mai 1365, et promit, par un traité secret, d'installer le pape à Rome, et de se joindre à lui contre les seigneurs de Milan. Comme il était nécessaire de tromper les Visconti sur le but réel de la ligue, on lui donna pour prétexte la destruction des compagnies franches qui désolaient l'Italie. Le pontife et le monarque convinrent de se réunir à Viterbe au printemps de l'année 1367 ; mais les affaires de l'empire ayant retenu Charles en Allemagne, son expédition fut remise à l'année suivante. Urbain ne l'attendit pas ; et, après avoir conclu une alliance avec quelques seigneurs guelfes ennemis des Visconti, il quitta Avignon le 30 avril 1367, suivi de la plupart des cardinaux, qui, bien à regret, s'éloignaient de la Provence. Cinq d'entre eux refusèrent même de retourner en Italie. Les autres manifestèrent un tel déplaisir, qu'Urbain V, poussé à bout et froissant sa toque dans ses mains, s'écria : « Ces hommes font mon tourment ! » La flottille aborda le 4 juin près de Corneto, où le cardinal Albornoz l'attendait. Des députés

1. Memard, *Histoire de du Guesclin*, p. 177 et 178.

romains vinrent offrir au pape la seigneurie de la ville et les clefs du château Saint-Ange. Il fit son entrée à Rome aux acclamations bruyantes d'une multitude ivre de joie¹.

A son tour Charles IV franchit les Alpes au printemps de l'année suivante 1368, à la tête de trois mille lances allemandes et bohémiennes. Il avait avec lui des pièces d'artillerie, dont on commençait à faire usage. L'armée des Guelfes n'était pas moins considérable. Ces forces réunies devaient attaquer les Visconti, qui, de leur côté, mettaient sur pied de nombreuses troupes et prenaient à leur solde la grande compagnie anglaise pour l'opposer aux Impériaux. Telle était la défiance du saint-siège à l'égard d'un empereur, quelque bonnes que fussent d'ailleurs leurs relations, qu'avant de permettre à Charles IV d'entrer en Lombardie, Urbain exigea de lui la confirmation de tous les droits reconnus à l'Église romaine par ses prédécesseurs. Cette expédition, dont il s'était promis de grands avantages, n'eut pas le résultat qu'il en attendait. Les Allemands, fort inférieurs aux Italiens dans l'art des sièges, perdirent beaucoup de temps autour de Mantoue; l'empereur, toujours pressé d'argent, finit par accorder une trêve à ses ennemis moyennant une grosse somme (24 août 1360). Beaucoup de soldats le quittèrent, et, à la grande surprise de l'Italie, la coalition se trouva dissoute par l'avarice de son chef. Ce prince passa ensuite en Toscane, et, sous toutes sortes de prétextes, y rançonna les villes. La pénurie du trésor était telle, qu'à Florence la couronne impériale fut mise en gage pour 4,620 florins, et que, quand on voulut la retirer, il fallut emprunter cet argent d'un marchand de Sienne². D'un autre côté, pour apaiser le pape qui était mécontent, Charles s'humilia et fit de magnifiques promesses. Urbain V était à Viterbe. Lors de sa rentrée à Rome (21 octobre 1368), l'empereur, qui l'avait devancé dans cette capitale, sortit à sa rencontre, mit pied à terre à l'entrée du pont Saint-Ange, et conduisit par la bride, jusqu'au pied de l'escalier de Saint-Pierre, la mule montée par le pape : hommage qui, au dire d'une chronique,

1. Bzovius, *Annal. eccles.*, 1367, t. XIV, p. 1332. — *Vita Urbani V*, p. 618.

2. *Chron. Sanese*, ap. Murat., t. XV, p. 200.

attira sur le monarque le mépris public ¹. Lors du couronnement de l'impératrice, Charles fit l'office de diacre à la messe pontificale. De retour en Toscane au mois de décembre suivant, il exigea 20,000 florins des Siennois, et d'autres sommes non moins considérables de Florence, de Lucques et de Pise; puis, il reprit le chemin de l'Allemagne, laissant en Italie de fâcheux souvenirs, et la réputation d'un prince faible et cupide, toujours prêt à sacrifier amis, devoirs et honneur à l'argent.

Cependant, le cardinal Albornoz, à qui le saint-siège devait le rétablissement de sa puissance temporelle, était mort (août 1367). La guerre se ralluma en Italie; il y eut des troubles dans l'État ecclésiastique. A Viterbe, la populace assaillit le palais pontifical aux cris de : *Vive le peuple ! mort à l'Église !* Les cardinaux, qui regrettaient de plus en plus le séjour d'Avignon, persuadèrent au pape qu'il n'était pas en sûreté au milieu de ces populations turbulentes; et qu'en retournant en Provence, il lui serait facile de réconcilier les rois de France et d'Angleterre, toujours en lutte depuis l'avènement de Charles le Sage. Après un séjour d'un peu plus de trois ans dans la capitale de la chrétienté, Urbain V, prêt à en partir, déclara que les Romains ne lui avaient donné aucun sujet de mécontentement; puis, le 3 septembre 1370, il s'embarqua à Corneto. Moins de trois mois après son arrivée à Avignon, il tomba malade et mourut dans cette ville le 19 décembre de la même année. C'était un pontife vertueux, éclairé, et digne de son rang.

Les cardinaux lui donnèrent pour successeur Pierre de Beauport, natif de Limoges, le neveu de Clément VI, à peine âgé de trente-six ans, et cardinal depuis dix-huit ans (31 décembre 1370). Il prit le nom de Grégoire XI. Ses premiers regards se portèrent vers la Péninsule, et, reprenant les projets d'Urbain V contre les Visconti, il se ligua avec l'empereur et avec les ennemis de cette puissante famille, auxquels il donna de l'argent pour solder des bandes d'aventuriers. Au mois d'août 1372, la guerre recommença; mais, pendant plusieurs années elle fut poursuivie sans beaucoup de vigueur, parce que la peste et la

1. *Chron. Riminiens.*, ap Murat., t. XV, p. 912.

famine désolaient la Lombardie. Cependant la conduite perfide et la tyrannie des légats excitèrent un mécontentement général. Florence, imitée par d'autres villes de Toscane, Pérouse, Bologne, une partie du duché de Spolète et de la Romagne, se soulevèrent : l'Église romaine perdit presque tout ce que l'habileté du cardinal Albornoz lui avait acquis. Grégoire, effrayé d'un changement si peu prévu, prit à sa solde la grande compagnie bretonne, forte de six mille cavaliers et de quatre mille fantassins, et l'envoya en Italie avec d'autres légats (1376). Lui-même, sollicité par les Romains de venir demeurer au milieu d'eux, fit son entrée dans la ville éternelle le 17 janvier 1377. On avait promis de lui rendre l'autorité suprême, et, pour cet effet, la hannière de la république et les enseignes des douze rione furent déposées à ses pieds ; mais les magistrats les reprirent dès le jour suivant et continuèrent à gouverner l'État'. Le gros des troupes pontificales avait été envoyé en Toscane, les Florentins demandèrent la paix ; des négociations furent ouvertes, mais un événement qui changea la face des choses les suspendit. Grégoire XI, malade de la pierre, mourut à Rome le 27 mars 1378, après avoir séjourné un peu plus de quatorze mois dans cette capitale du monde chrétien.

GRAND SCHISME D'OCCIDENT

1378 — 1429

La sujétion dans laquelle les successeurs de Philippe le Bel tinrent le siège apostolique, la partialité de la cour d'Avignon pour les intérêts français, sa vénalité, ses exactions, le relâchement de ses mœurs, furent autant de causes qui, en excitant de sérieux mécontentements dans la chrétienté, poussèrent les esprits à la résistance, et favorisèrent le développement des idées philosophiques dont les progrès en Europe devinrent dès lors de plus en plus frappants. Depuis le commencement du siècle, les rangs de la hiérarchie ecclésiastique étaient mal remplis. Le

1. *Vita Gregor. XI*, auct. synchr., t. III, pars II, p. 652.

relâchement prenait la place des vertus chrétiennes; la corruption s'établissait partout à divers degrés; grossière dans les rangs inférieurs, opulente, fastueuse dans ceux des hauts dignitaires. Le bas clergé, privé de la bonne direction que lui devaient ses chefs, s'abandonnait à d'ignobles instincts. Il n'était pas rare de voir des prêtres et des moines exercer des professions viles, telles que celles de cabaretiers, de jongleurs et de bouffons¹. L'ivrognerie était parmi eux un vice trop commun. Beaucoup de clercs vivaient publiquement avec des concubines, et les efforts des papes pour corriger ces mauvaises mœurs demeuraient impuissants². Le mal ne fit qu'augmenter pendant le schisme, et on voit qu'en Castille les cortès, assemblés à Madrid en 1405, ordonnèrent que les femmes qui, malgré la défense, persisteraient à demeurer avec des ecclésiastiques, seraient tenues de porter sur la tête une bande de drap écarlate, pour ne point être confondues avec les femmes de bien. Dans certaines communautés d'hommes, on avait établi jusque dans l'intérieur du cloître, des tavernes et des jeux de toute sorte³: des religieuses rompaient leur clôture, ce qui était l'occasion de graves scandales; le désordre alla si loin, que des conciles rendirent des décrets généraux contre les coupables⁴. Mais la réforme, dont le mot était dans toutes les bouches, rencontrait trop d'obstacles, et ne pouvait s'accomplir. Le haut clergé, gorgé de biens, s'abandonnait à un luxe immodéré et se montrait d'autant plus relâché qu'il était plus riche. La cour d'Avignon elle-même était insatiable d'argent; tous les moyens d'en amasser y semblaient licites, et, s'il faut en croire un homme éminent de ce siècle, le chancelier Gerson, des courtiers de simonie établis dans cette ville débattaient avec les sollicitateurs le prix des grâces que ceux-ci demandaient⁵. On citait des cardinaux qui s'étaient fait donner jusqu'à trois cents bénéfices; quelques-uns laissaient en mourant

1. *Se joculatores, seu gagliardos faciunt aut buffones, etc.* (*Concil. Salzsb.*, ann. 1310, in magn. Coll. Concil., t. XI, pars II, p. 1516.)

2. *Concil. Coloniens.*, 1310, (*Concil. omnium*, t. XI, pars II, p. 1125. — *Epist. Gregor. XI*, ann. 5, 1375; M^{ss} Bibl. Vatic., n^o 31.)

3. *Concil. Trevir.*, 1310, stat. 44, ap. Martenne, *Thes. etc.*, t. IV, p. 249.

4. *Concil. Colon.*, 1310, stat. 28 (In magn. Coll. Concil., t. XI, pars II, p. 1532.)

5. *Mercatores ac mediatores simoniaci.* (Gerson., t. II, *De necessit. Reform.*, c. 24.)

des sommes immenses à leurs héritiers ¹. Vainement Benoit XIII, pour mettre un terme à de si criants abus, offrit aux cardinaux une rente de 100,000 florins d'or et la moitié du revenu des provinces de l'État ecclésiastique, en échange de leurs bénéfices. Il est probable que cette dotation parut insuffisante, puisqu'elle fut refusée. Urbain V n'eut pas plus de succès ²; mais, pour réussir, il eût fallu prêcher d'exemple; et, loin de là les papes d'Avignon ne cessaient d'exiger de nouvelles taxes, dont le produit passait, en grande partie, à des usages profanes. Comme la lutte de l'Angleterre et de la France se prolongeait, que les troubles de l'Italie et la guerre intestine suscitée en Allemagne pour détrôner l'empereur Louis avaient épuisé les peuples, à chaque demande d'argent c'étaient de sérieuses réclamations. On reprochait à la papauté ses empiétements sur la puissance civile; on protestait contre son avidité; on comparait le luxe des prélats d'alors à la simplicité de ceux des premiers siècles, et c'était toujours aux dépens de l'autorité morale de l'Église que cette critique s'exerçait. « Depuis trop longtemps, disait à la diète de Mayence le chancelier de l'Empire au nom des princes ecclésiastiques, depuis trop longtemps la cour romaine ne regarde l'Allemagne que comme une mine bonne à exploiter. Sous mille prétextes, elle s'applique à en tirer le plus d'argent qu'elle peut. Il est temps de couper le mal à sa racine. » Charles IV lui-même, cet empereur qu'on a vu si soumis aux volontés du saint-siège, ajoutait à ces paroles sévères, qu'au lieu de lever des taxes exorbitantes, le pape ferait mieux de corriger les mœurs du clergé, de punir ses débauches, de réformer son luxe ³. En Angleterre, des discussions plus vives encore s'élevaient tant sur les exigences fiscales des Romains, que sur les limites contestables des juridictions spirituelle et laïque. Le cens appelé le *denier de saint Pierre* n'était plus payé depuis trente-quatre ans, parce qu'il entraînait une idée de vasselage humili-

1. Voyez plusieurs Testaments de cardinaux dans les collections de Martenne, de Baluze et de Ciacconius.

2. Urbain V disait que les cardinaux tenaient des bénéfices, *in numero detestabiliter excessivo*. (Constit. in Coll. Reg. Concil., t. VII.)

3. Pelzel, *Kays. Wencesl. Geschichte*, t. II, p. 596.

liante pour l'orgueil national. En 1366, Urbain V menaça le royaume des censures ecclésiastiques, si on n'acquittait tout l'arriéré. Le parlement répondit que la nation n'ayant pas figuré au contrat, le titre en vertu duquel on prétendait l'obliger à l'hommage et au tribut envers une puissance étrangère était nul : cette résistance énergique empêcha l'affaire d'aller plus loin¹. Beaucoup de voix accusaient le pape de s'entourer de conseillers rapaces et pleins de ruses, qui le tournaient à leur fantaisie ; on en vint même à attaquer les richesses du clergé, qui formaient un contraste frappant avec la misère publique. Un novateur appelé Wychliffe² demanda la suppression de la dîme, et la confiscation par l'État des biens superflus des églises. Entre autres réformes, il voulait qu'on favorisât la sécularisation des ordres religieux. Il osa qualifier le pape de prêtre dévoré d'orgueil, de tondeur de brebis, et de coupeur de bourses. « Les ecclésiastiques, répétait-il, sont tenus d'imiter le Fils de Dieu en pauvreté comme en vertu ; mais loin de là, ils ne sont que des hypocrites et des antechrists étouffés par la graisse des biens de ce monde. L'Église romaine est la synagogue de Satan, et son chef ne peut se dire le vicaire du Sauveur et des Apôtres. » Passant à l'examen du dogme et du pouvoir spirituel, il demandait que la propre parole sortie d'une bouche divine au sujet de l'Eucharistie pût être enseignée publiquement ; il attaquait, quoique en termes ambigus, la présence réelle, le purgatoire, le culte des saints, les indulgences, l'excommunication³. Ses doctrines se répandirent. Il rassembla sous le nom de *lollards* et de *pauvres prêtres*, des disciples auxquels il ordonna d'exercer la prédication ambulante, même malgré les évêques, et de défendre au peuple de payer la dîme. Le pouvoir royal intervint ; Wychliffe fut contraint de se rétracter, mais sa secte subsista. Dans la suite, comme le nombre des lollards s'était beaucoup accru, on déploya contre eux une grande rigueur. Les uns périrent sur le bûcher, d'autres

1. Lingard, *Histoire d'Angleterre*, trad. de Wailly, t. II, chap. 4, p. 260.

2. Wychliffe, recteur du collège de Canterbury, parut sous Édouard III. Son nom est mentionné pour la première fois vers l'an 1360. Il marchait toujours pieds nus, et vêtu d'une toile grossière. Il mourut d'apoplexie à la fin de 1384.

3. Labbe, *Concil.*, t. XIII, p. 45.

subirent la torture; ceux qui échappèrent aux poursuites passèrent en Allemagne, où les hérétiques les accueillirent comme des frères.

En France, l'autorité travaillait activement à l'extinction des hérésies. En 1373, lorsque la cour d'Avignon préparait son départ pour Rome, des bûchers s'allumèrent à Paris et dans plusieurs provinces¹. Le gouvernement n'avait pas oublié le péril que dans le siècle précédent, la guerre des Albigeois avait fait courir au royaume. L'unité de la monarchie, à laquelle nos rois de la troisième race travaillèrent sans relâche, serait, en effet, devenue impossible, si l'hérésie albigeoise avait triomphé au delà de la Loire. Mais, en France, comme dans les autres États de l'Europe, une opposition, formée en grande partie de savants et de lettrés, demandait la réforme d'abus trop réels. Dans un discours prononcé à Avignon devant Urbain V, un docteur de Paris, appelé Nicolas Oresme, osa prédire à l'Église catholique le sort de la synagogue, si on ne remédiait promptement à la conduite déplorable de ses chefs. De nombreux écrits, pour la plupart en langue vulgaire, afin de les mettre à la portée du peuple, signalaient jusqu'aux moindres griefs dont on devait exiger le redressement. Le saint-siège s'en émut. Ordre fut donné aux inquisiteurs de la foi de brûler les livres et d'en poursuivre les auteurs, ce qui ne ralentit que faiblement les progrès des idées nouvelles². De tels symptômes étaient les signes précurseurs d'une révolution menaçante pour la papauté. Était-il temps encore d'arrêter sa marche? On ne peut le dire; mais le devoir du saint-siège était de le tenter. Se retremant dans les traditions des premiers siècles, il fallait que la cour pontificale s'attachât à édifier le monde, qu'elle avait scandalisé trop longtemps; et que son retour à Rome devint le signal d'une réforme dont la nécessité était incontestable. On verra bientôt comment les papes comprirent une situation qui mettait en péril leurs plus chers intérêts.

1. *Annales eccles.*, 1373, § 19.

2. *Inquisitoribus, etc.*, Ut faciant comburi quosdam libros sermonum hæreticorum, pro majori parte in vulgari scriptos. (*Epist. Gregor. XI*, ann. 2, 1372, n° 1, m°. du Vatican, n° 3989.)

Lors de la mort de Grégoire XI, le sacré collège se composait de vingt-trois cardinaux. Six avaient refusé de suivre le pape en Italie ; un septième était légat en Toscane, et les seize autres entrèrent dans le conclave au Vatican. Parmi ces derniers, sept Limousins et quatre Français formaient une majorité unie de volonté pour ne point élire un Italien, mais partagée en deux fractions dont chacune prétendait désigner le nouveau pontife ¹. Il y eut de violents débats, et, faute de pouvoir s'accorder, on parla de faire décider l'élection par la voie du sort ². Pendant ce temps, la ville était en rumeur ; la grosse cloche de Saint-Pierre et celle du Capitole ne cessaient de sonner ; la populace qui s'attroupait dans la cité Léonine poussait des cris tumultueux. Comme il était notoire que le vœu de la plupart des cardinaux était de reconduire le saint-siège en Provence, les Romains, pour empêcher cette translation, menaçaient de se porter aux dernières extrémités, si un Français était élu. Pour s'opposer à la fermeture du conclave, les plus mutins forcèrent le palais ³. L'appartement pontifical, envahi par le peuple, fut mis au pillage ; les uns y dérobèrent des objets précieux, d'autres se firent dresser des tables jusque dans la chambre du pape ; de toute part retentissait le cri : *Romano volemo lo papa, o al manco Italiano*. « Nous voulons que le pape, s'il n'est pas de Rome, soit du moins Italien ! » Il fallut céder à l'orage. Mais comme la majorité refusait d'élire un des quatre cardinaux Italiens qui assistaient au conclave, les votes, par une sorte de transaction, se portèrent au dehors sur un Napolitain qui avait longtemps vécu à la cour de France, et qu'on regardait presque comme Français. C'était Barthélemi Prignano, vice-chancelier de l'Église, et archevêque de Bari. On devait supposer, dit un chroniqueur témoin des événements, que ce prélat, ne pouvant contester le vice de son élection, renoncerait volontairement à la dignité pontificale ⁴. D'un autre côté, l'évêque de Lucera, présent à Rome, tout en convenant des clameurs de la populace

1. *Vita Gregor. XI*, ap. Murat., t. III, part. II, p. 679.

2. Voyez, pour ces débats, le *Spicil. d'Achèry*, t. III, p. 743.

3. Non permiserunt conclavum claudere. (*Vita Gregor. IX*, t. III, part. II^e, p. 674.)

4. *Vita Gregor. IX*, ex auct. Synchron., p. 658, D.

et du pillage du palais, affirme que Prignano fut élu librement à l'unanimité, moins une voix ¹. Certaines circonstances et de nombreux témoignages appuient l'une et l'autre opinion; et la vérité, malgré de grandes controverses, reste enveloppée de nuages : c'est un de ces problèmes historiques dont le pour et le contre peuvent se soutenir. Ajoutons seulement que les chefs de la majorité considéraient tellement l'archevêque de Bari comme leur créature, qu'ils n'osèrent, suivant l'antique usage, publier le résultat du scrutin. Il y eut de grands troubles dans Rome : des palais furent saccagés; plusieurs cardinaux se réfugièrent dans le fort Saint-Ange, d'autres sortirent de la ville; mais, au bout de quelques jours, le peuple s'étant apaisé, tout rentra dans l'ordre. Prignano accepta la tiare, et prit le nom d'Urbain VI. Les membres du conclave, non contents d'informer leurs collègues d'Avignon que l'élection avait été faite librement et à l'unanimité des suffrages ², assistèrent, le 18 avril, jour de Pâques, au couronnement pontifical ³; ils demandèrent au pape l'absolution de leurs péchés; et l'accompagnèrent ensuite à Saint-Jean de Latran, pour la prise de possession de son siège.

La paix ainsi rétablie ne devait pas durer longtemps. Urbain, voulant être le maître, commença par déclarer que le saint-siège ne quitterait plus Rome. Bientôt après il annonça des réformes utiles, mais qu'il voulut faire exécuter avec trop de rigueur. La simonie fut interdite, sous peine d'excommunication; défense fut faite aux cardinaux de recevoir aucun présent, et d'avoir plus d'un mets à leurs repas ⁴. Il annonça qu'une prochaine promotion ôterait pour toujours aux Français la prépondérance qu'ils conservaient, depuis plus d'un siècle, dans le sacré collège. Violent et sans mesure dans ses discours, le nouveau pontife adressait aux cardinaux des paroles injurieuses. L'un était appelé sot; l'autre, fripon : le cardinal de Lagrange, auquel il reprochait d'avoir prévarié dans sa légation de Toscane, lui répondit

1. Elegerunt eum pure et libere. (Thom. di Acerno, p. 720, B.)

2. 18 avril 1378. Libere et unanimiter direximus vota nostra. (*Epist. Cord. in vita Clem. VII*, ap. Murat., t. III, p. 760.)

3. *Vita Gregor. XI*, ex *Cod. Patav.*, p. 685.

4. De quo scandalisati fuerunt nimium. (Thom. de Acerno, p. 724.)

avec indignation : « Tu en as menti par la gorge, comme un « Calabrais. » Dès le même jour ce prélat sortit de Rome, avec plusieurs membres du sacré-collège : les autres, s'étant éloignés successivement sous divers prétextes, se réunirent à Agnani, et s'y préparèrent à la lutte, sans toutefois cesser d'entretenir des rapports avec Urbain, et même de lui demander des grâces, qui vraisemblablement ne furent pas accordées¹. Vers la fin de juin, l'archevêque d'Arles, ancien camérier de Grégoire XI, leur porta les ornements pontificaux; le commandant du château Saint-Ange, Français de nation, refusa d'obéir à Urbain, et le comte de Fondi, à la tête d'un corps de troupes, commença les hostilités en Campanie. Le cardinal Robert de Genève appela une compagnie d'aventuriers bretons et gascons, qui força le passage du pont Salario, défendu par les Romains, et devint le noyau d'une petite armée contre les partisans du pape. Après cette victoire, les cardinaux français parlèrent d'annuler l'élection comme entachée de violence; mais les Italiens, qui craignaient d'être reconduits à Avignon, hésitaient à s'engager dans cette voie. L'un d'eux retourna même à Rome, où il se réconcilia avec le pape. Jusqu'alors les Français, qui formaient plus des deux tiers du collège, avaient gardé certains ménagements; mais, le 9 août 1378, ils adressèrent aux chrétiens un manifeste dans lequel ils déclaraient le saint-siège vacant, et l'élection d'Urbain radicalement nulle, comme ayant été faite sous la pression d'une sédition populaire².

Pour toute réponse, le souverain pontife prononce leur déchéance et crée vingt-neuf cardinaux, la plupart Italiens. Les anciens se décident alors à ouvrir un conclave à Fondi, sur le territoire de Naples. Robert de Genève, cardinal-prêtre des Douze Apôtres, est élu par douze voix³ le 20 septembre et proclamé le lendemain sous le nom de Clément VII.

Ce schisme divisa l'Europe et porta un coup funeste à l'auto-

1. Voyez plusieurs suppliques rapportées par Raynaldus. (*Annal. eccles.*, 1378, § 28.)

2. L'acte est rapporté par Muratori (*Vita Gregor. XI*, t. III, pars II, p. 668 et seq.)

3. Les onze cardinaux français, et Pierre de Luna Espagnol, du titre de Sainte-Marie *in Cosmedin*. Les trois Italiens ne votèrent pas, tout en refusant de reconnaître Urbain pour pape légitime.

rité de l'Église. Généralement parlant, les rois, en prenant parti pour l'un des deux papes, consultèrent moins l'intérêt de la chrétienté que le leur propre. Urbain, à peine élu, s'était empressé de confirmer la promotion à l'empire de Wenceslas, le fils de Charles IV, ce qui lui valut l'obéissance de l'Allemagne. La France, qui se flattait de ramener le saint-siège à Avignon, se prononça pour Clément, et son influence entraîna l'Espagne, l'Écosse, la Savoie et la Lorraine. Il n'en fallut pas davantage pour jeter l'Angleterre dans le parti d'Urbain; la Hongrie, la Bohême, le Nord tout entier, la Lombardie et la Toscane en firent autant. Une sédition des Napolitains ayant forcé Clément de sortir du royaume, les cardinaux français lui persuadèrent de fixer son séjour en Provence; et il rentra dans le palais d'Avignon au mois de juin 1379. Urbain resta en Italie, où bientôt son humeur impérieuse, sa vanité, ses emportements, lui firent de nombreux ennemis.

L'Église apostolique offrait alors un douloureux spectacle. Les deux adversaires, se frappant mutuellement d'anathème, publiaient des manifestes remplis d'invectives, aliénaient, pour se créer des partisans, les biens ecclésiastiques, et semblaient lutter d'ardeur à qui des deux porterait les coups les plus dangereux au saint-siège. Le désordre se mit partout. Les excès de la papauté au x^e siècle eurent des suites moins funestes que le grand schisme qui résulta de la double élection d'Urbain et de Clément.

La reine Jeanne de Naples avait d'abord vu avec joie l'avènement d'un de ses sujets au pontificat : comme il manquait d'argent, elle lui fit tenir 40,000 ducats, et lui offrit des troupes pour le garder. Les emportements d'Urbain, la hauteur avec laquelle il traita le mari de la reine, la jetèrent, vers la fin d'août, dans le parti des cardinaux. Urbain jura la perte de Jeanne, et fit venir de Hongrie Charles de Duras, le dernier descendant mâle de Charles d'Anjou, auquel il donna l'investiture du royaume¹. Par une stipulation séparée, la principauté de Capoue et d'autres seigneuries furent conférées à Prignano, le

1. 1 junii 1381. Lunig., t. II, n° 94, p. 150 et seq.

neveu d'Urbain¹. Pour assurer le succès de l'entreprise, une croisade fut publiée; mais, suivant l'expression de Froissart, les hommes d'armes ne vivaient plus de pardons, et n'en tenaient compte qu'à l'article de la mort. Il fallut donc imposer une décime générale sur l'Angleterre, qui cette fois la paya dans l'espoir d'abattre le parti de la France. Non content d'aliéner des possessions de l'Église romaine pour 80,000 florins d'or, Urbain convertit en monnaie des croix et des vases sacrés; spoliation qui occasionna de grands murmures. Jeanne tomba au pouvoir de son cousin, qui la fit mourir. L'orgueilleux pontife s'était flatté bien à tort de gouverner et le royaume de Naples, et le roi qu'il avait appelé : Charles de Duras n'était pas d'humeur à se soumettre. La guerre éclata. Urbain, serré de près dans le château de Nocera, découvrit un complot ourdi contre sa personne par six cardinaux qui ne pouvaient supporter ses violences. Ils subirent la torture en présence du pontife qui, pendant qu'ils étaient sur le chevalet, lisait tranquillement son bréviaire². Cinq d'entre eux moururent étranglés. Les Génois, après avoir forcé Charles de Duras à faire retraite, conduisirent le pontife dans leur ville; mais comme il ne tarda guère à se brouiller avec le doge, il se retira à Pérouse, d'où une sédition le chassa. Rentré enfin à Rome, il y finit sa vie aventureuse le 18 octobre 1389, à l'âge de soixante-douze ans.

Quant à Clément, un acte qui nous est resté semble prouver qu'en quittant l'Italie il avait perdu l'espoir d'y rétablir le siège apostolique. On voit en effet que, le 17 avril 1382, il avait érigé en royaume, en faveur du duc d'Anjou, l'aîné des frères de Charles V, les meilleures provinces de l'État ecclésiastique, Ferrare, Bologne, la Romagne, la Marche, l'Ombrie, Spolète et Pérouse; ne se réservant que Rome, le Patrimoine, et la Sabine. Le roi devait, dans le délai de deux ans, se mettre en état de conquérir le pays à lui cédé, en faire hommage au saint-siège, et payer un cens annuel de 40,000 florins. De plus il était stipulé que ses successeurs ne pourraient, dans aucun cas, unir au

1. *Annal. eccles.*, 1381, § 20.

2. Theod. de Niem, *Hist. Schismatis*, Lib. I, cap. 46, p. 38.

nouveau royaume l'État napolitain, l'Allemagne ou la Lombardie. A défaut d'héritiers des deux sexes, ce grand fief faisait retour à l'Église romaine¹. Le but avoué de cette concession était de délivrer l'Italie centrale des petits tyrans qui l'opprimaient; le motif véritable, de se venger des Romains et de les tenir en respect, en leur opposant un ennemi redoutable. Les événements ne répondirent pas à l'attente du pontife; mais si cet acte eût reçu son exécution, c'en était fait de la puissance temporelle que les papes avaient acquise dans la Péninsule par tant de luttes et de sacrifices.

Au mois de juin 1380, Louis d'Anjou, le frère du sage roi Charles VI, avait été adopté par Jeanne de Naples, pour s'en faire un appui contre Charles de Duras². Le 16 septembre de cette même année, Charles V mourut et son fils Charles VI, enfant de douze ans, fut, quoique mineur, déclaré *âge*, comme on parlait alors, et sacré à Reims le 4 novembre suivant. Louis d'Anjou, se trouva à la tête des affaires. Après la mort tragique de Jeanne, il se prépara à la venger; Clément VII se ligua avec lui, et, pour faciliter l'entreprise sur Naples, lui accorda une décime, en récompense de quoi le prince autorisa le pontife à s'attribuer la moitié des bénéfices du royaume de France et à vendre l'autre moitié, ce qui produisit des sommes considérables (1381). L'université de Paris protesta contre cette spoliation; mais le succès ne couronna pas ses efforts, et on l'obligea à demeurer dans l'obéissance de Clément. Néanmoins, elle ne cessa depuis de solliciter l'union de l'Église; et, en 1394, elle rédigea un mémoire qui fut présenté au roi et à ses conseillers. Pour mettre fin au schisme, elle indiquait trois moyens: 1° la renonciation simultanée des deux papes; 2° un engagement souscrit par eux de s'en rapporter à la décision de personnes notables, investies de pleins pouvoirs; 3° un concile général. « C'est à vous, Sire, en « qualité de roi très-chrétien, qu'il appartient de sauver l'Église, « cette mère de tous les fidèles. Désolée, opprimée, sans force

1. 17 avril. 1382. Lunig., t. II, n° 95, p. 1167. — Dumont, *Corps dépt.*, t. II, part. II, p. 135.

2. L'acte, en date du 29 juin 1380, est rapporté par Lunig, t. II, n° 90, p. 1142. L'acte confirmatif de Clément VII est du 22 juillet suivant, n° 92, p. 1146.

« et sans vigueur, elle n'a d'espoir qu'en vous. Depuis le schisme, « quelle pauvreté ! quels opprobres ! Et d'où viennent tant de « maux ? De ce que la simonie s'exerce sans pudeur, et qu'on « élève chaque jour aux prélatures des hommes qui ne se repais- « sent que de crimes, ne se divertissent que de débauches, et sa- « crifient à des passions honteuses le patrimoine payé par le sang « précieux du Sauveur. Malheur aux pauvres prêtres exposés à « leurs extorsions ! ils sont réduits à profaner leur caractère, à « vendre les vases sacrés pour avoir du pain. L'usage mystique « des sacrements est à l'enchère, et, dans certaines églises, le « service divin est complètement abandonné. Nos anciens pères « chercheraient vainement aujourd'hui l'épouse de Jésus-Christ : « ils ne trouveraient dans l'Église actuelle nulle trace de celle « qu'ils ont gouvernée ¹. » Cette lettre fut envoyée à Avignon. Sa lecture fit sur l'esprit de Clément une impression si forte, que sa santé en fut altérée. Frappé d'apoplexie, il mourut le 16 septembre 1394, à l'âge de cinquante-deux ans. On trouva dans ses coffres 300,000 écus d'or.

Le schisme durait depuis seize ans. Les États chrétiens étaient divisés, indécis, et les disputes des docteurs augmentaient l'incertitude. Le relâchement du clergé, de jour en jour plus complet, soulevait dans toute l'Europe des plaintes trop fondées. En Allemagne surtout, les évêques tenaient de véritables cours plénières, où les tournois, la chasse, les festins étaient les divertissements habituels. Ils achetaient les dignités ecclésiastiques, et, pour les payer, ils mettaient sur le peuple des taxes excessives. La corruption et la vénalité dont les cours d'Avignon et de Rome donnaient le funeste exemple, ébranlaient la foi. En voyant tant de scandales, les fidèles, ne reconnaissant nulle part le véritable chef de l'Église, demandaient d'un commun accord qu'on mit un terme à une situation si pleine de périls ; mais leurs gémissements n'étaient pas entendus. A Clément VII succéda un Espagnol appelé Pierre de Luna, cardinal d'Aragon. Il prit le nom de Benoît XIII (28 septembre 1394). Avant le scrutin, chaque votant avait juré, la main sur l'Évangile, d'étouffer le

1. Bulei, *Histor. Universit. Parisiensis*, in-folio, t. VI, p. 687.

schisme, s'il devenait pape, dût-il, pour y parvenir, résigner le pontificat ¹. Dix ans plus tard, à la mort de Boniface IX, un compromis semblable eut lieu à Rome entre les cardinaux qui élurent Innocent VII, le second successeur d'Urbain VI ². C'étaient là de vaines paroles, bientôt mises en oubli. Loin de travailler à la pacification de l'Église, chaque pontife ne songeait qu'à amasser des richesses et à se maintenir au pouvoir. Le mécontentement gagna les rois eux-mêmes. Une première fois en 1398, la France se sépara de Benoît, et l'assiégea dans Avignon pour l'obliger à se soumettre. Cinq ans plus tard, elle revint pour quelque temps à son obédience ³, puis elle l'abandonna pour toujours en 1408, lorsqu'il eut déclaré qu'il se laisserait brûler vif plutôt que de renoncer à la tiare. La Sorbonne le condamna comme hérétique. Charles VI défendit par ordonnance de reconnaître pour pape aucun des deux concurrents, si, avant le jour de l'Ascension (1408), le schisme n'était pas terminé. Benoît, voyant grossir l'orage, se retira en Aragon. Trois cardinaux seulement lui restèrent fidèles; les autres allèrent à Pise, où ils se réunirent à six des cardinaux de Grégoire XII ⁴. Ce dernier pontife, chassé de la Toscane, trouva un asile à Rimini, près de Malatesta, l'un des seigneurs de la Romagne.

Trois conciles furent alors convoqués presque en même temps : l'un par les cardinaux assemblés à Pise; le second, dans la province de Ravenne par Grégoire XII; le dernier, à Perpignan sous la présidence de Benoît XIII. Remarquons ici que l'esprit anarchique, qui depuis longtemps divisait l'Église, régnait alors dans presque toute l'Europe. L'histoire du moyen âge offre peu d'époques plus troublées. En Angleterre, Richard II était déposé par son cousin Henri de Lancastre, et la longue lutte des deux Roses commençait (septembre 1399). En France,

1. *Etiam usque ad cessionem inclusive per ipsum de papatu faciendam, etc.* (*Cedula cardinalium, etc.*, in *Vita Clement. VII*, p. 773.) — Vingt-et-un cardinaux étaient présents; dix-huit signèrent cette pièce, (*Card. Fiorentino, de Agrifolio, et de S. Martiale se non suscriperunt*; p. 776.)

2. *Compromissum cardinalium, post obitum Bonifacii IX*, ap. Martenne, *Thesaurus*, t. II, p. 1274.

3. Tarascon, 8 janvier 1403. Dumont, t. II, part. II, p. 285.

4. Grégoire XII avait succédé à Innocent VII le 30 novembre 1406.

la démenche de Charles VI, la rivalité des Bourguignons et des Armagnacs, la guerre avec les Anglais, réduisaient ce malheureux pays à une situation déplorable. Le moment approchait où la monarchie française allait être poussée par les factions jusqu'au bord de l'abîme. Louis II d'Anjou¹ et Ladislas se disputaient le trône de Naples. L'Italie épuisait ses forces dans des guerres intestines; chaque ville formait un État séparé que de petits tyrans opprimaient; et le pays, privé d'unité, perdait son rang parmi les nations indépendantes. En Allemagne, l'empereur Wenceslas avait été déposé; et Robert, palatin du Rhin, élu à sa place au mois d'août 1400, était reconnu par Grégoire XII, dont il soutenait les prétentions. Ainsi, il y avait schisme dans l'Église, schisme dans l'Empire, quand le concile des cardinaux s'ouvrit dans la cathédrale de Pise le 25 mars 1409.

Les lettres de convocation adressées aux prélats chrétiens rappelaient que les saints canons avaient autorisé, dans certains cas, la réunion d'un concile sans la participation du souverain pontife². Les deux papes, sommés de se trouver à cette assemblée, étaient prévenus que leur absence n'entraverait pas les délibérations. Vingt-deux cardinaux, quatre patriarches, douze archevêques, quatre-vingts évêques, cent vingt-huit abbés ou prieurs, et cent quarante-deux délégués, de prélats absents ou de chefs d'ordres monastiques, ainsi que les ambassadeurs de la plupart des princes de l'Europe assistèrent à ce concile, qui se déclara *œcuménique*, c'est-à-dire composé des prélats de la chrétienté, en assez grand nombre pour représenter l'Église universelle. Le 30 mars 1409, dans la troisième session, Grégoire et Benoît n'ayant pas comparu, furent déclarés contumaces. On instruisit leur procès, et, le 5 juin suivant, une sentence de déposition les exclut l'un et l'autre de l'Église catholique, comme coupables de schisme et d'hérésie. Le trône pontifical fut déclaré vacant, et les cardinaux eurent ordre de procéder sans retard à une nouvelle élection³.

Le sacré collège entra au conclave le 15 juin; et onze jours

1. Louis II était le fils de Louis I^{er} d'Anjou qui était mort à Tarente en 1384.

2. *Annal. eccles.*, ann. 1408, § 21.

3. Sessio 14, *Collect. reg. Concil.*, t. XIX, p. 208.

après, les suffrages s'étant réunis sur le cardinal Pierre Philarge, grec de nation, et archevêque de Milan, il fut proclamé pape sous le nom d'Alexandre V. On vantait sa piété et la pureté de ses mœurs. Pour tranquilliser les consciences, il confirma les dispenses et les nominations obtenues des anti-papes. Il abolit les censures prononcées de part et d'autre depuis le commencement du schisme; puis il ferma le concile le 7 août 1409, après avoir pris l'engagement formel d'en convoquer un autre, dans le délai de trois ans, pour la réforme de l'Église¹.

Ce mot de réforme était plus que jamais dans toutes les bouches. De toutes parts on demandait l'unité du pontificat, comme un premier pas vers une amélioration des mœurs du clergé. Si la translation et le long séjour du saint-siège en Provence avaient détendu outre mesure le lien de la discipline ecclésiastique, déjà fort relâché par la lutte de la papauté avec l'Empire, le schisme, s'il se prolongeait, ne devait-il pas porter le mal à son plus haut période? Benoît et Grégoire, loin d'obéir aux décisions du concile, s'obstinèrent l'un et l'autre à conserver le pontificat. Ce dernier, soutenu par Ladislas, roi de Hongrie et de Naples, s'était retiré à Gaëte, où il recevait de son protecteur une pension de vingt mille florins, pour lui tenir lieu du revenu de l'État ecclésiastique, qui était au pouvoir d'une armée napolitaine. Il persistait à se dire le successeur véritable des Apôtres, et les efforts qu'on fit à plusieurs reprises pour vaincre son obstination restèrent impuissants. Benoît, après avoir frappé d'anathème les cardinaux qui l'avaient abandonné, en créa douze autres, tous Castillans ou Aragonais. Ainsi l'assemblée de Pise, loin de réparer le mal, l'avait bien plutôt aggravé par la création d'un troisième pontife. Remarquons ici qu'un sentiment républicain, dont on ne pouvait alors prévoir les effets, s'était manifesté parmi les Pères du concile, et qu'en s'attribuant le droit de révoquer deux papes, ils portèrent une sérieuse atteinte au principe de l'infaillibilité pontificale. Les novateurs, qui pullulaient dans les États du nord et principalement en Allemagne,

1. *Annal. eccles.*, 1409, § 73.

redoublèrent d'ardeur contre le siège de Rome ; et, à force de répéter que les excessives richesses de l'Église étaient l'unique cause du désordre universel, ils firent germer dans l'esprit des laïques un sentiment profond d'envie et de cupidité, qui devait donner à la réforme de nombreux prosélytes.

En Italie, au contraire, le clergé, à quelques exceptions près, n'était ni très-riche ni très-puissant. Il supportait une grande partie des charges publiques, et sa conduite ne donnait pas les mêmes sujets de reproche. Les Italiens, plus sceptiques, et habitués de longue main, par les guerres du sacerdoce et de l'empire, à ne point s'effrayer des menaces du saint-siège, se donnaient rarement la peine de discuter des points de croyance religieuse. Adonnés à l'étude de l'antiquité, ils commentaient plus volontiers Aristote que les saintes Écritures ; les hautes classes pratiquaient le catholicisme avec une certaine tiédeur ; la religion du peuple n'était guère que le culte de la forme et des images : mais comme la présence de la cour pontificale au milieu d'eux leur procurait des avantages réels, ils étaient généralement disposés à soutenir l'autorité spirituelle des papes, bien plus qu'à la combattre. Ainsi la séparation qui devait plus tard s'établir entre le nord et le midi de l'Europe commençait dès lors à se former. Les hérétiques, qu'on a vus si nombreux au sud des Alpes, en disparaissaient à cette époque de tiédeur et de corruption. Le petit nombre de ceux qui voulaient contester le principe d'autorité, ou qui demandaient la liberté religieuse, abandonnait la Péninsule pour se réunir aux libres penseurs allemands. Du côté de la Germanie, le ciel était gros d'orages : ce pays, si longtemps soumis aux ordres émanés de Rome, allait bientôt donner le signal de la révolte.

Au commencement du xv^e siècle, les études étaient partout en progrès. Les universités, de plus en plus indépendantes, se mettaient en opposition ouverte avec le clergé quand il essayait d'empiéter sur leurs privilèges. En France et en Angleterre, les novateurs se renfermaient dans les limites légales ; Buridan et les disciples de Wychliffe, pour les avoir franchies, vivaient en exil. Mais en Allemagne, et principalement en Bohême, les choses se passaient bien différemment. On commentait les Écri-

tures, pour arriver à unir la réforme du clergé à celle de la doctrine. Six universités nouvelles avaient été fondées depuis cinquante ans¹. Les écoliers qui y affluaient reportaient chez eux le goût des études théologiques. Non-seulement un besoin d'innovation germait dans les esprits lettrés, mais jusque dans les rangs inférieurs de la hiérarchie ecclésiastique il se trouvait de hardis prédicateurs que les richesses n'avaient point corrompus, ou qui peut-être en convoitaient une part meilleure. C'est ainsi qu'à Prague, dans la seconde moitié du dernier siècle, quelques frères mendiants avaient soutenu des propositions censurables et expliqué au peuple les livres saints (1369-1394). En 1403, un simple religieux, appelé Jean Huss ou de Hussinetz², commença en Bohême l'œuvre de la réforme : voici à quelle occasion : Boniface IX, le successeur d'Urbain VI, avait envoyé dans ce royaume des missionnaires chargés de la distribution des indulgences, et ils en firent un trafic scandaleux. Suivant les récits contemporains³, lecture fut faite en chaire de la bulle qui les investissait des pouvoirs les plus étendus pour délivrer les âmes du Purgatoire, et accorder aux vivants, après confession, la rémission de leurs péchés. En guise d'enseigne, une bannière aux armes pontificales était suspendue à leur fenêtre. Le produit de la vente était compté jusque dans le sanctuaire; et si quelqu'un osait élever la voix, on le frappait d'excommunication : heureux s'il échappait à des poursuites criminelles ! Jean Huss se prononça contre ces extorsions. Condamné par l'archevêque de Prague, comme propagateur des doctrines de Wycliffe, ses écrits furent brûlés, et la prédication lui fut interdite. Mais les étudiants bohémiens de l'université prirent sa défense ; le peuple outragea les envoyés du siège apostolique, ce qui attira sur la ville une sentence d'interdit. L'esprit de révolte contre Rome fit de rapides progrès. Deux sectaires, Jérôme de Prague, chevalier attaché à la cour, et Jacob de Miessen, secondèrent si puissamment

1. 1365, université de Vienne pour quatre facultés; — 1366, Heidelberg, id.; — 1389, Cologne; — 1392, Erfurt; — 1402, Wurtzbourg, et Culm. (?).

2. Jean était né, en 1373, à Huss ou Hussinetz, petite ville de Bohême, dont il porta le nom.

3. Theod. de Niem, *Vita Johannis XXIII*, ap. Meibom., Script. p. 7.

ment les efforts de Jean Huss, que bientôt la Bohême devint le foyer d'une insurrection religieuse.

Jean Huss enseignait que l'Église étant la société des justes, les pécheurs et les réprouvés n'en faisaient point partie : d'où il déduisait la conséquence qu'un pape vicieux, qu'un évêque, que des prêtres en état de péché, étaient déchus de tout pouvoir. Cette règle s'appliquait aux souverains eux-mêmes. Huss ne reconnaissait d'autre pape que Jésus-Christ, d'autre suprématie au siège de Rome que celle qu'il tenait des empereurs. Quant au dogme, il soutenait la nécessité de la communion sous les deux espèces. Les ministres des autels ne pouvaient, suivant lui, retrancher un chrétien de l'Église; et l'absolution qu'ils donnaient était sans vertu. Enfin, chaque fidèle jouissait du droit de libre examen, en consultant le texte des Écritures. Ces doctrines furent adoptées par une grande partie du peuple; et bientôt les réformateurs se virent à la tête, non plus de quelques disciples, mais d'une véritable armée de sectaires.

Alexandre V mourut le 3 mai 1410, sans avoir réalisé sa promesse de tenir un concile général pour la réforme de l'Église dans son chef et dans ses membres. Homme faible et peu propre aux affaires, il en avait en quelque sorte abandonné la direction au cardinal Balthazar Cossa, qui fut élu à sa place le 17 mai, sous le nom de Jean XXIII. Ce nouveau pape, longtemps légat à Bologne, avait exercé sur la Romagne une domination tyrannique. On prétendit qu'il avait usé de contrainte pour arracher au conclave sa promotion. Ambitieux et violent, décrié par ses mœurs, moins fait pour gouverner l'Église que pour le siècle, Jean XXIII trouva des ennemis jusque dans ses plus intimes serviteurs. Théodore de Niem, à la fois son secrétaire et son historien, l'a représenté comme un empoisonneur, chargé de crimes et de débauches; mais le peu de modération de l'écrivain fait suspecter sa véracité¹. Le trésor pontifical était vide; depuis le schisme, la perception des impôts prélevés par le saint-siège sur la chrétienté se faisait mal; et le produit, divisé entre

1. Theod. de Niem, p. 1-50. — Entre autres faits peu dignes de foi, il prétend qu'on disait publiquement : *Quod, Bononia, ducentas maritatas, viduas et virgines, etiam quam plures moniales illic corruperat* (p. 6).

les trois papes, ne suffisait plus aux dépenses que leur situation nécessitait. A peine assis sur le trône apostolique, Jean XXIII demanda une décime au clergé de France. Les églises réclamèrent, l'université résista. Les nonces prétendirent que l'impôt de la décime était autorisé par le droit ecclésiastique, et que quiconque refusait de payer ne pouvait se dire chrétien. Le conseil du roi, qui désirait tenir la cour romaine sous sa dépendance, afin de conserver la direction générale des affaires de l'Église, se montrait favorable à ses exactions. Il y eut à ce sujet de grands débats, à la suite desquels un vingtième seulement, payable en deux termes, fut accordé à titre de secours. Le pape avait compté sur une taxe plus forte, et fut mécontent; et le clergé français, qui ne payait que par contrainte, se plaignait avec amertume de ce qu'il appelait une exaction criante.

Pendant que ces choses se passaient, la mort frappait en Allemagne l'antiroi des Romains, Robert (19 mai 1410), et Josse, son successeur, mourait avant d'être couronné (8 janvier 1411). Sigismond, le frère de Venceslas, ayant réuni tous les suffrages (21 juillet 1411), était enfin proclamé chef unique de l'empire. Ce prince se proposait un double but : soumettre les villes lombardes, et faire tenir en Allemagne le concile général depuis si longtemps promis. Il échoua dans le premier projet, mais le second lui réussit mieux. Le pape et l'empereur eurent à Lodi une entrevue dans laquelle cette affaire fut discutée. Jean XXIII, qui avait de justes raisons de craindre la sévérité des prélats ultramontains, eût préféré ne point quitter l'Italie. Il ne céda que bien à regret, et sur l'assurance formelle, donnée par Sigismond, qu'on le maintiendrait sur le trône de saint Pierre. Le concile fut indiqué à Constance pour le 1^{er} novembre 1414¹. Sommutation fut faite à Benoît et à Grégoire d'assister en personne à cette assemblée, dont l'objet était, comme on sait, de mettre fin au schisme, de détruire les hérésies, et de réformer l'Église dans son chef et dans ses membres².

Des historiens rapportent qu'en se rendant à Constance, Jean

1. V Idus decembris 1413. (Dumont, *Corps Diplom.*, t. I, p. 365.)

2. In capite et in membris. (Dumont, t. II, 2^e partie, p. 25.)

XXIII fut assailli de sinistres pressentiments. Sa voiture versa dans la neige ; et quand, du haut de la dernière colline, il aperçut la ville et le beau lac auquel elle donne son nom : « Voilà , s'écria-t-il , le cœur plein d'amertume, voilà le piège où les renards se laissent prendre. » Son entrée fut magnifique ; neuf cardinaux, une multitude de prélats italiens, et plus de neuf cents chevaliers, lui faisaient cortège ; une foule de peuple encombrait les rues par où il passait. Le 5 novembre 1414, il ouvrit le concile dans l'église cathédrale. Comme les Pères n'étaient pas tous arrivés, on décida, sur la proposition du parti français, que les suffrages seraient comptés par nation et non par tête, ce qui ôtait au pape l'avantage du nombre qu'il croyait s'être assuré. Chaque section délibérait à part, puis on statuait définitivement dans les assemblées générales, appelées sessions ¹.

Le concile de Constance, le seizième œcuménique depuis l'établissement du christianisme, eut quarante-cinq sessions et se prolongea jusqu'au 22 avril 1418, pendant trois ans cinq mois et dix-sept jours ². La seconde session, présidée par Jean XXIII, se tint le 2 mars 1415. On y traita l'affaire du schisme. En vain Jean prétendit que l'assemblée de Constance n'étant que la continuation de celle de Pise, d'où dérivait son élection, on devait le considérer comme le seul pape légitime. Il fut forcé de promettre par serment, à genoux sur les marches de l'autel, de se départir purement et simplement du pontificat, en cas de mort ou de renonciation des deux antipapes, et lorsque les circonstances seraient telles que l'union de l'Église et l'extinction du schisme dépendraient de son abdication. Trois semaines plus tard, le 21 mars, à l'entrée de la nuit, il sortit furtivement de Constance, déguisé en courrier, et se retira à Schaffouse, protégé dans sa fuite par le duc d'Autriche ³.

1. *Vita Johan. XXIII*, ex Cod. Vatic., t. III, 2^e partie, p. 847.

2. Ces quarante-cinq sessions furent ainsi réparties ; une en 1414 ; dix-neuf en 1415 ; six en 1416 ; seize en 1417, et trois en 1418. Le concile fut partagé en quatre chambres ou nations pour les délibérations particulières : les Français, les Allemands, les Italiens et les Anglais. Plus tard, les Espagnols, s'étant réunis au concile, formèrent une cinquième chambre. La décision prise dès l'origine, de voter par nation ôta aux Italiens, partisans de Jean XXIII, la prépondérance qu'ils eussent obtenue, si les suffrages eussent été comptés par tête.

3. Theod. Niem, *Vita Johan. XXIII*, t. I, p. 27.

L'assemblée fut tout d'abord sur le point de se dissoudre, ainsi que Jean XXIII l'avait espéré; mais en voyant la ferme contenance de l'empereur, bientôt chacun reprit courage. Le samedi, 6 avril, les Pères réunis en session déclarèrent que le concile général représentait l'Église catholique militante, et que, comme il tenait ses pouvoirs du Christ, tout chrétien, sans en excepter le pape, était obligé d'obéir à ses décisions, en ce qui regardait la foi, l'extirpation du schisme, et la réforme de l'Église¹. Ordre fut signifié à Jean XXIII de revenir, sous peine d'être poursuivi comme fauteur du schisme, et suspect d'hérésie²; et comme il ne se présenta point, on le suspendit de sa dignité le 14 mai suivant. Ses cardinaux, qui l'avaient rejoint à Schaffouse, l'abandonnèrent; lui-même fut pris et enfermé au château de Cella, près de Constance, où on le garda durant l'instruction de ce grand procès.

L'acte d'accusation contenait soixante-dix articles; seize rappelaient de telles infamies, qu'on crut devoir les écarter. Trente-sept témoins furent entendus. On imputait au pape, entre autres crimes, de ne point croire à notre résurrection dans la vie éternelle; d'avoir empoisonné son prédécesseur; de s'être rendu coupable de simonie, de sacrilège, d'inceste, d'adultère, des plus honteuses débauches. Quand les députés du concile lui présentèrent cette pièce, Jean répondit avec humilité, et sans même y jeter les yeux, qu'il se soumettait à la volonté divine. Comme on ajoutait que le décret serait rendu le lendemain: « Je le confirme dès aujourd'hui, quel qu'il soit, répliqua-t-il, et je promets de ne jamais le contester. » Le mercredi, 29 mai, sa déposition fut en effet prononcée en session publique, le saint sacrement exposé³. On défendit aux chrétiens de lui obéir, de le regarder désormais comme pape, ou de lui donner ce nom. Une de ses bulles fut lacérée, et le sceau rompu. Jean ratifia la sentence par une déclaration en bonne forme; puis s'étant dé-

1. Cui quilibet cujuscumque status, etiam si papalis existat, obedire tenetur in his quæ pertinent ad fidem et extirpationem schism. et reformationem generalem Ecclesie in capitis et membris. (4^e Sessio.) *Magn. Coll. Concil.*, t. XII, p. 19.

2. Labbe, *Concil.*, t. XII, p. 37.

3. Martenne, *Thesaurus*, etc., t. II, p. 1686. — Dumont, t. II, 2^e part, p. 42.

pouillé des ornements qu'il portait, il fit ôter de la chambre la croix pontificale et il supplia enfin l'empereur et le concile de le protéger contre ses ennemis. On le transféra de sa prison au château de Gottleben, puis à Heidelberg, sous la garde du comte palatin, et il y resta jusqu'en 1418. Alors son successeur, Martin V, craignant que les prélats allemands ne revinssent sur ce qui avait été fait, obtint du concile que le pape dépossédé fût transféré en Italie, pour y être retenu dans une prison perpétuelle. Le malheureux Jean corrompit ses géôliers; mais à peine libre, il écrivit une lettre pleine d'humilité et de repentir au nouveau chef de l'Église, dont il invoquait la clémence. Lui-même courut aux genoux de Martin, le reconnut pour successeur légitime de saint Pierre, et reçut de sa main le chapeau de cardinal. Au mois de décembre 1419, il mourut à Florence, où la seigneurie lui fit faire de magnifiques obsèques ¹.

Trente-sept sessions se succédèrent avant qu'on parvint à éteindre le schisme. Grégoire XII avait promis d'envoyer son abdication dès que Jean XXIII aurait donné la sienne, et il tint parole. Dès le 29 mars 1415, le cardinal de Raguse avait présenté une bulle par laquelle le pontife approuvait la convocation du concile. Le 4 juillet suivant, dans la quatorzième session, Malatesta, seigneur de Rimini, lut la renonciation pure et simple de Grégoire à la papauté ². On décida qu'il ne pourrait être réélu; mais en même temps, afin d'éviter de nouveaux troubles, les résolutions prises, les nominations faites catholiquement dans son obéissance, furent déclarées valides. Deux ans après, le 12 octobre 1417, il mourut à l'âge de quatre-vingt-dix ans, à Recanati, dans la Marche d'Ancône, dont la légation à vie lui avait été conférée ³.

Quant à Benoît, son caractère était d'une autre trempe. Vainement le concile le fit sommer de rendre, par une retraite volontaire, la paix à l'Église. Il répliqua qu'étant désormais le seul vivant des cardinaux promus avant le schisme, seul il avait le

1. *Vita Martin. V*, ex Cod. Vatican., p. 863 et 864. — Son tombeau, œuvre de Donatello, existe dans le baptistère de Florence.

2. Theod. de Niem, p. 31.

3. Martenne, *Thesaurus*, etc., t. II, p. 1638.

droit de nommer un pape, et que dès lors la légitimité de son titre ne pouvait être contestée. L'empereur eut avec lui une entrevue, en présence du roi Ferdinand d'Aragon. Benott parla durant plusieurs heures, et finit par proposer des conditions inadmissibles. Comme il s'aperçut que Ferdinand, son protecteur, était prêt de l'abandonner, il s'enfuit à Peniscola, persistant à se dire le véritable représentant du prince des apôtres ¹.

Le 15 octobre 1416, les prélats espagnols se réunirent au concile où ils formèrent la cinquième nation avec un vote dans le scrutin général, composé jusqu'à ce jour des quatre autres langues. On instruisit le procès de Benoît dans la forme accoutumée; et, sur son refus de comparaître, il fut déclaré contumace le 26 juillet 1417, dans la trente-septième session; puis déposé comme parjure, hérétique, et fauteur du schisme ². Ferme dans son obstination, le fier pontife répondit au décret du concile par un anathème général. Mais ses anciens partisans l'avaient presque tous abandonné; et comme il ne restait avec lui que deux de ses cardinaux, et un petit nombre de clercs, on ne tint nul compte de ses protestations, et le schisme fut considéré comme éteint.

Ce premier pas fait, restait encore à réformer l'Église et à lui donner un chef; mais on ne savait par où commencer; et la discorde se mit parmi les Pères dès qu'on agita cette importante question. L'empereur et les prélats des deux langues allemande et anglaise voulaient la réforme avant tout; mais les cardinaux, soutenus par les Français, les Italiens et les Espagnols, insistaient pour l'élection. Les esprits s'aigrirent au point de faire craindre entre le nord et le midi de l'Europe une scission qui eût détruit l'unité de l'Église. Un cardinal s'exprima avec tant de violence, qu'il fut frappé d'apoplexie: un autre osa qualifier d'hérétique Sigismond, qui, à son tour, parla d'enfermer les membres du sacré collège. A la fin les cardinaux parvinrent à détacher les Anglais et à gagner une partie des Allemands; et l'empereur, se voyant presque seul, laissa l'élection s'accomplir.

1. Theod. de Niem, p. 36-39. — *Vita Johan. XXIII*, ex Cod. Vatic., p. 849 et seq.

2. Dumont, *Corps Diplomatique*, t. II, 1^{re} partie, p. 89.

Elle eut lieu le 11 novembre 1417. Pour ôter tout prétexte à de nouveaux schismes, trente prélats, désignés en nombre égal par les cinq nations, avaient été adjoints, avec droit de suffrage, aux vingt-trois cardinaux présents à Constance¹. Le troisième jour, ils proclamèrent pape universel, Othon Colonne, cardinal-diacre de Saint-Georges, de la création de Jean XXIII. Il prit le nom de Martin V². Lors de son couronnement, Sigismond, à pied à ses côtés, conduisait par la bride la haquenée que montait le chef de l'Église, tandis que de l'autre main il écartait la foule avec un bâton. Le peuple ne vit pas sans surprise ces honneurs inusités, et beaucoup de gens accusèrent le pape d'un orgueil excessif, dont le prince des apôtres n'avait pas donné l'exemple.

Le concile avait décidé que le nouvel élu ne pourrait sortir de Constance avant d'avoir opéré la réforme, surtout en ce qui concernait le commerce des choses sacrées; mais, dès le lendemain de sa promotion, Martin V chercha les moyens d'é luder ce décret. Dix-huit articles étaient proposés pour mettre fin aux exactions et aux abus de pouvoir de la cour romaine. Le pape fit droit aux plaintes les moins importantes, et déclara, quant au surplus, que les circonstances ne permettaient pas de s'en occuper. Une autre disposition avait été adoptée lors de la fuite de Jean XXIII. Elle portait que cinq ans après la clôture de l'assemblée de Constance, un nouveau concile général serait célébré, et que dans la suite il s'en tiendrait de dix en dix ans³. Martin approuva cette résolution, et, le 22 avril 1418, dans la dernière séance générale, il désigna Pavie pour le prochain concile, sans toutefois fixer l'époque de sa convocation. Après avoir arrêté avec chaque nation une sorte de concordat qui ne satisfait personne⁴, il prit le che-

1. Labbe, *Concil.*, t. XII, p. 249. — Les cardinaux avaient tous été promus depuis le schisme.

2. *Vita Johan. XXIII* ex Cod. Patav., p. 856 et 857.

3. Et sic de decennio in decennium generalia Concilia tenerentur. (*Vita Martin. V*, ex Cod. Vatican., p. 861.)

4. 3 mai 1418 : Concordata inter Martinum V et nationem Germanicam. — 8 mai : Gallica nationis Concordata, etc. — 12 juillet : Concordata Anglicana. (Dumont, *Corps Diplom.*, t. II, 2^e partie, p. 108, 115 et 119.)

min de l'Italie. Six mois s'étaient écoulés depuis son élection.

Mais si le concile, après avoir mis fin au schisme, ne poursuivit pas activement le projet de réforme, l'un des trois points qui avaient motivé sa convocation, il s'occupa du moins de la question d'hérésie. La secte de Wycliffe existait toujours en Angleterre, malgré les mesures violentes prises pour la détruire¹. La doctrine du réformateur anglais fut condamnée dans la huitième session. A Paris, un docteur de l'université avait soutenu que tout moyen de délivrer le monde d'un tyran était licite; cette proposition fut déclarée hérétique et séditeuse. Mais les symptômes menaçants pour la papauté, qui se manifestaient en Angleterre et en France, n'étaient rien, comparés à ce qui se passait en Allemagne et surtout en Bohême. Ici, la plainte était dans toutes les bouches, la révolte dans la plupart des esprits. Jean Huss, cité devant le concile, s'y présenta, porteur d'une lettre de recommandation du roi Wenceslas, et d'un sauf-conduit, en bonne forme, délivré par Sigismond. Ces garanties ne le sauvèrent point. Comme il avait sapé dans sa base la puissance du clergé, les Pères du concile se montrèrent impitoyables. On instruisit son procès, on étouffa sa défense. Sigismond lui-même, au mépris de ses garanties, déclara que si le réformateur refusait d'abjurer, il serait brûlé vif; ce qui eut lieu, en effet, le 6 juillet 1415. Huss, en présence de la mort, ne faiblit point. On l'avait coiffé d'une mitre de papier, sur laquelle trois diables étaient représentés avec cette inscription : *L'âme de cet hérétique est livrée à l'enfer.* — « Je la donne à monseigneur Jésus-Christ, répétait-il avec douceur. » Ses cendres furent jetées dans le Rhin, pour que ses disciples ne pussent en faire des reliques.

Durant le procès, Jérôme de Prague, l'ami de Jean Huss, s'était rendu à Constance pour l'assister de ses conseils, et le soutenir dans la doctrine qu'il avait prêchée. Arrêté lui-même comme hérétique au mois d'avril 1415, Jérôme se rétracta dans sa prison, le 22 septembre suivant; mais plus tard il révoqua en plein concile des paroles qu'il disait lui avoir été arrachées par la misère et par de cruelles souffrances. Après avoir langu

1. En 1413, trente-six lollards avaient été pendus ou brûlés.

un an dans son cachot, il périt comme Jean Huss avec courage, chantant au milieu des flammes une hymne que la mort seule interrompit (mai 1416).

Tels furent les résultats du concile de Constance. La convocation de ces états généraux de l'Église catholique avait accrédité l'espoir d'une répression complète des abus, et cependant, si après de longs débats les Pères rendirent l'unité au saint-siège, ils laissèrent subsister les principaux griefs contre le pouvoir spirituel. Quelques branches de l'arbre du mal furent sans doute retranchées; mais on n'osa en extirper les racines, qui devaient bientôt produire d'autres jets plus vigoureux. On s'aperçut trop tard que brûler de hardis novateurs n'était point éteindre l'hérésie. Des siècles de plaintes et de réclamations avaient suffisamment signalé le péril. Le concile, en ne prononçant point une réforme plus que jamais nécessaire, manqua à sa mission. D'autre part, Martin V éluda des promesses dont la réalisation eût mis de son côté la raison et la justice. La révolution commencée par Frédéric II, et sous laquelle ce prince succomba, reprit sa marche; le séjour de la papauté à Avignon, les mœurs déréglées du clergé et le grand schisme d'Occident lui avaient frayé la route. Voyons maintenant quels obstacles elle rencontra avant d'arriver à son but, la séparation du nord de l'Europe d'avec Rome.

DE L'EXTINCTION DU SCHISME À LA RÉFORME PROTESTANTE ET AU CONCILE DE TRENTE.

1417 — 1563

On vient de voir que la grande question qui occupait le monde chrétien était celle de la réforme ecclésiastique. Les conciles avaient tenté de la résoudre par les formes légales; mais les papes, en refusant des changements indispensables, n'avaient fait qu'empirer les choses. Marcher plus longtemps dans cette voie, n'était-ce pas ouvrir la porte à l'élément révolutionnaire, qui, sous le prétexte banal d'amélioration, battait en brèche le principe d'autorité. En élisant Martin V, on crut qu'il s'appliquerait assidûment à donner la paix aux nations, et à rendre à

l'Église son antique splendeur. Malheureusement le règne de ce pontife ne réalisa pas de si belles espérances. Engagé dans l'ornière ouverte par ses prédécesseurs, Martin V ne pensa qu'à éluder ses promesses, à faire tourner à son profit les abus dont l'Europe se plaignait. Comme tous les pouvoirs égoïstes, il crut obtenir beaucoup en gagnant du temps, et se garda bien de chercher dans le passé des leçons pour l'avenir. Son autorité spirituelle était généralement reconnue; mais le patrimoine temporel du saint-siège, alors envahi par de petits tyrans, échappait entièrement à l'Église. Ses vues se tournèrent de préférence de ce côté. Il fit la guerre aux uns, il négocia avec les autres, et parvint enfin à se faire recevoir dans Rome, où le peuple lui rendit de grands honneurs¹.

Pendant ce temps la Bohême était en pleine révolte. La condamnation de Jean Huss et celle de Jérôme de Prague avaient exaspéré les esprits; l'insurrection faisait des progrès si formidables, qu'on ne pouvait plus songer à la réduire par les moyens pacifiques. L'empereur Sigismond attaqua les sectaires avec de grandes forces. Les croyances hussites, adoptées par les Tchèques de la Bohême, devinrent dès lors une sorte de protestation de la nationalité slave contre la domination germanique. Si elles eussent été dirigées seulement contre les usurpations de la cour romaine, elles eussent eu pour elles les sympathies d'une grande partie de l'Allemagne; il en fut tout autrement. L'empire, engagé dans la lutte, la soutint avec persévérance. Après dix-sept ans d'une guerre terrible, mêlée de succès et de revers, il finit par avoir le dessus; mais le principe que les disciples de Jean Huss représentaient, continua d'exister, et jusqu'à nos jours les Tchèques ont regardé l'Allemagne comme un pays étranger, et tout Allemand comme un ennemi.

L'époque fixée par les Pères de Constance pour un nouveau concile approchait; et Martin V, qui n'avait garde de se livrer comme Jean XXIII, aux mains des réformateurs du Nord, l'indiqua à Pavie pour le courant de l'année 1423. Quelques prélats anglais se rendirent dans cette ville, mais il n'y vint qu'un seul

1. 22 septembre 1421. (*Vita Martin. V*, ex Cod. Vatican., p. 364.)

évêque français et aucun allemand¹. Bientôt après, une maladie épidémique, qui régnait en Lombardie, servit de prétexte à la translation du concile à Sienne. Ici, les délégués pontificaux s'aperçurent qu'un vieux levain d'hostilité contre la cour romaine couvait au fond des cœurs. Martin V, qui était resté à Rome, se hâta d'ajourner l'assemblée en promettant de la rappeler à sept ans de là, suivant le décret du concile de Constance. Le point important était de faire désigner pour cette réunion un lieu favorable aux vues du saint-siège; mais on ne put empêcher la majorité des Pères de choisir Bâle; et le pape, forcé de céder, publia, quoique bien à regret, les lettres de convocation². Il ne vit pas, au surplus, les événements nouveaux qui s'ensuivirent, la mort l'ayant frappé cinq mois avant l'ouverture du concile (20 février 1431). Martin V, qui avait reçu la mission de pacifier l'Église, la laissa tout aussi troublée que jamais, avec une guerre religieuse en Bohême, se débattant sous les coups qu'on lui portait de toutes parts, et fermant les yeux au besoin d'une réforme que la corruption générale ne rendait que trop nécessaire.

L'esprit de résistance avait gagné jusqu'aux cardinaux. Les papes s'étaient souvent conduits très-arbitrairement envers eux, et le sacré collège voulait mettre des bornes à leur autorité. Dans le conclave qui élut Eugène IV (3 mars 1431) on signa certains articles restrictifs, auxquels chaque membre fit serment de donner force de loi, s'il obtenait la tiare. En voici les principales dispositions :

« A l'avenir, le pape ne pourra changer de résidence sans
 « l'express consentement des cardinaux. Il sera tenu, quand ils
 « le croiront nécessaire, de convoquer un concile œcuménique
 « et de réformer l'Église. »

« Il ne pourra créer de cardinaux qu'avec l'approbation du
 « collège, et en se conformant aux règles établies à Con-
 « stance; il n'aura aucun droit sur leur fortune particulière, ni
 « sur les biens des prélats décédés à sa cour. »

1. *Vita Martin. V*, ex Cod. Vatican., ap. Murat., t. III, 2^e partie, p. 865.

2. *Vita Martin. V*, ex Cod. Vatic., p. 866.

« La moitié des revenus de l'Église romaine appartiendra au sacré collège ; désormais le pape ne pourra, sans son concours, faire la guerre, signer des traités, lever des impôts, accorder des décimes, céder ou aliéner aucune portion de l'État ecclésiastique, ou des droits de l'Église. L'hommage pour les fiefs, le serment des officiers, seront reçus tant au nom du pape qu'en celui des cardinaux, afin que chacun leur obéisse quand le saint-siège deviendra vacant ¹. »

L'ouverture du concile eut lieu le 23 juillet 1431, sous la présidence d'un cardinal légat ; mais comme les Pères étaient arrivés en petit nombre, la première session fut ajournée au 14 décembre suivant. L'empereur Sigismond profita de ce retard pour faire en Italie une expédition dont il se promettait d'heureux résultats, et principalement de décider le pape à consentir aux réformes que le monde chrétien réclamait. Elle n'en eut d'autres que de lui donner la couronne impériale, qu'il reçut à Rome des mains d'Eugène IV, le 30 mai 1432. Déjà, à cette époque, le saint-siège était en complet désaccord avec le concile, et de nouveaux troubles étaient sur le point d'éclater dans le sein de l'Église.

Dès leur arrivée à Bâle, les prélats avaient manifesté une opposition qui donna au pape de vives alarmes. Sur la motion d'un évêque français, le concile, dans sa première assemblée générale, déclara qu'il ne se séparerait point sans avoir, au préalable, discuté et résolu les trois propositions suivantes : 1^o combattre les hérétiques ; 2^o pacifier les querelles de princes ; 3^o arracher les épines de la vigne du Christ, ou, en d'autres termes, réformer l'Église ². Dans la deuxième session, le concile se déclara supérieur au pape, le menaçant même de procéder contre lui, s'il prétendait, malgré le refus de l'assemblée, la dissoudre ou la transférer ailleurs ³. On résolut de s'occuper avant tout de la réforme, question la plus importante de toutes, puisque, dans la pensée des Pères, l'hérésie n'était que la conséquence de la corruption de l'Église. Plus tard on ôta au pape le droit de créer

1. 4 mart. 1431. *Annal. eccles.*, § 5.

2. 14 decembris 1431. Labbe, *Concil. gener.*, sessio 1, art. 12, p. 470.

3. *Ibid.*, sessio 2, art. 3, p. 477.

des cardinaux pendant la durée du concile; sommation lui fut faite de se rendre à Bâle dans le délai de trois mois, sous peine d'être déclaré contumace ¹. Eugène, informé de la tournure donnée aux affaires et du plan conçu contre son autorité, prononça la séparation du concile en annonçant qu'il l'appellerait à Bologne dix-huit mois plus tard (18 décembre 1431). Il voulut se liquer avec l'empereur; mais ce prince, tout en offrant sa médiation, alléguait qu'il avait pris l'engagement de protéger et de maintenir l'assemblée de l'Église. Commandement fut fait au pape de rapporter sa bulle; et comme il cherchait à gagner du temps, on le menaça de lui ôter la tiare. Eugène céda; mais cette paix ne dura guère. Un canon abolit les annates, un autre les grâces expectatives et les mandats; on formula la profession de foi à exiger du souverain pontife, lors de son avènement; et le nombre des cardinaux fut limité à vingt-quatre, dont plus du tiers ne pouvait appartenir à une même nation. Tous devaient avoir atteint l'âge de trente ans, et il était interdit d'élever à cette haute dignité les neveux du pape, les bâtards, les hommes estropiés ou difformes, et ceux entachés de crimes ou d'infamie ². Une rupture complète suivit ce commencement de réforme. Eugène déclara nulles les décisions du concile, et le transféra à Ferrare, afin de le soustraire à l'influence allemande qui y dominait (18 septembre 1437). Défense fut faite aux Pères, sous peine d'excommunication, et de la perte des biens et des dignités ecclésiastiques, de se réunir ailleurs que dans cette ville. Eugène prit pour prétexte l'union projetée entre les deux communions grecque et latine. L'empereur Jean VI Paléologue venait d'arriver en Lombardie pour sceller cet accord, mais il refusait de passer les Alpes; et il fallait bien, alléguait le souverain pontife, que les Pères allassent à la rencontre du monarque, puisqu'il ne voulait pas se rendre près d'eux. Cinq archevêques, dix-huit évêques et quelques prélats inférieurs obéirent; mais la majorité ayant résolu de maintenir le concile à Bâle, répondit au décret d'Eugène IV en le déclarant lui-même en état

1. Le désaccord entre Eugène IV et le concile occupa les quinze premières sessions.

2. 14 septembre 1437. (Lahbe, *Concil.* p. 585.)

de contumace et en lui ôtant l'administration de l'Église, si avant trois mois il ne se soumettait (1^{er} octobre 1437) ¹. Comme de part et d'autre on tint ferme, la lutte se trouva engagée entre le chef et les membres de l'Église.

C'est à cette époque que se rapportent deux actes importants : la *pragmatic sanction*, ou concordat avec la France, et la *pragmatic allemande*. Le clergé gallican, dans un synode tenu à Bourges sous la présidence du roi Charles VII, et auquel assistaient le Dauphin et les grands du royaume, discuta les articles du concile de Bâle. Ceux qui parurent les plus propres à réformer les abus furent acceptés, les uns en entier, les autres avec les modifications nécessaires : le tout fut ensuite publié en forme d'édit le 7 juillet 1438, et reçu le 13 du même mois au parlement de Paris ². « Icellui saint concil général, porte le « préambule du décret, prévoyant les difformitez indifféremment croistre de jour en jour en l'Église de Dieu, et meurs « très-corrompues infaire et destruire icelle Église, a prins cure « de persuader à tous en général moyens de salut... Par les « saintz Pères des premiers siècles, plusieurs saintz canons « très-salutaires auroyent esté faitz et promulguez pour le bon régime de l'état ecclésiastique; mais, hélas! par succession de « temps, l'improbité d'ambicion et l'insaciabilité de cupidité « détestable a commencé à délaisser petit à petit iceux très-saintz décrets, dont s'en sont ensuyvis corruption et difformités des meurs, deshonetetez et decoloracions de l'estat « ecclésiastique, usurpations très-grèves et entreprises intolérables, et mesmes par réservations des prélatures, dignitez et « autres bénéfices ecclésiastiques; par multiplication de innomérables concessions, de graces expectatives, de bénéfices non « vacants, et autres charges très-griefves et importables par lesquelles les personnes ecclésiastiques de nos royaumes sont « opprimez... Les patrimoines des dictz églises sont occupez par « gens indignes, et aucunes foys par des gens estrangers; et « souvent les dignitez et bénéfices de plus grant revenu sont

1. 1 octobris. (Labbe, *Concil.*, sessio 28, p. 590.)

2. *Droit civil ecclésiastique*, par Champeaux, t. I, p. 21.

« conférez à gens incongnez qui ne résident et aucuns foys n'en-
 « tendent la langue, et comme mercenaires quierent seulement
 « les gaingz temporels ; dont s'ensuit que le culte est diminué,
 « la cure des ames desprisée et délaissée, hospitalité sub-
 « straighte, les droits des Églises perduz, les édifices en ruyne,
 « la dévotion du peuple diminuée, les clerzcz de nos royaumes
 « délaissent les estudes des divines et humaines sciences, à
 « cause de l'espérance de promotion congrue à eulx ostée... Et
 « ainsi les droictz de notre couronne déperissent dommagea-
 « blement, et sont emportez les trésors de noz royaumes, ès
 « estranges régions, sous telle peult estre conjecture que quant
 « les prestres et clergié de nos dictz royaumes seront desprimez
 « et le trésor évacué, que celuy royaume soit plus débile en
 « adversitez. »

Ce décret est divisé en vingt-quatre titres, qui contiennent autant de canons du concile de Bâle, modifiés pour l'Église de France. Il consacre les formes de l'élection des prélats, la suppression des annates, et la réforme d'un grand nombre d'abus. Cinq archevêques, vingt-cinq évêques et une multitude d'abbés et de députés de l'université et des chapitres religieux, prirent part aux délibérations¹.

En Allemagne, la diète, réunie à Mayence, après avoir gardé la neutralité entre Bâle et Rome, résolut d'accepter celles des décisions du concile qui étaient basées sur les décrets de Constance, avec certaines restrictions toutefois, afin de laisser la porte ouverte à une réconciliation avec le pape. Ces articles, au nombre de vingt-six, sont connus sous le nom d'actes d'acceptation de Mayence. Ils répondaient assez généralement aux griefs de la nation contre la cour romaine (26 mars 1439)².

Ces deux actes, reçus avec satisfaction par les Pères du concile, loin de leur inspirer des sentiments de paix, les poussèrent à une rupture complète. Pendant qu'Eugène négociait à Florence la soumission du clergé grec, on le déposait à Bâle (25 juin 1439)³. Quelques mois plus tard (17 novembre), on

1. Dumont, *Corps Diplom.*, t. III, 1^{re} partie, n° 44, p. 57.

2. Koch, *Sanctio pragmat. Germanorum illust.*, p. 9.

3. Labbe, t. XII, p. 619. — Dumont, *Corps Diplom.*, t. III, 1^{re} partie, n° 49, p. 64.

mettait à sa place, sous le nom de Félix V, Amédée, ancien comte de Savoie, retiré depuis son abdication à Saint-Maurice de Ripaille, où il était le doyen du chapitre¹. Vingt-cinq ans à peine s'étaient écoulés depuis l'extinction du grand schisme, et déjà une scission portait un nouveau coup à la vieille unité catholique. L'assemblée de Bâle perdit dès lors sa position avancée, et acheva, par cette élection, de mettre le désordre dans les esprits. Les consciences alarmées demandaient en vain la vérité divine, seules les passions humaines leur répondaient. D'une part, on mettait le catholicisme en péril pour conserver d'anciens abus intolérables; de l'autre, le masque de la réforme ne couvrait qu'à demi la figure menaçante de la révolution. Chaque parti avait son pape et son concile, lançait l'anathème, et publiait à l'envi des écrits pleins de fiel. Et à quelle époque éclatait une lutte si funeste? Précisément lorsque de grandes calamités frappaient le monde chrétien. L'Italie, morcelée en petits États, déchirée par l'esprit de faction, peu jalouse de recouvrer une liberté perdue presque aussitôt que conquise, tombait dans une décadence politique dont elle ne devait plus se relever. Constantinople, serrée de près par les Turcs, allait bientôt devenir musulmane. Une trêve avait été conclue entre l'Angleterre et la France; mais le dernier de ces royaumes, épuisé par la guerre et les discordes intérieures, était réduit à l'état le plus déplorable. En Bohême, la révolte des hussites, cette tentative de réforme révolutionnaire qui durait depuis près de vingt-quatre ans, faisait éclater un fanatisme qui en aucun temps n'a été surpassé. Les forces de l'empire, poussées à plusieurs reprises contre ces sectaires, avaient été impuissantes pour les réduire. L'esprit d'examen faisait de rapides progrès en Allemagne; la liberté protestait contre l'autorité, l'avenir contre le passé. La révolution s'avancait à grands pas, et l'anarchie dans laquelle le saint-siège était tombé lui frayait sa route. Le concile de Ferrare, où dominaient les cardinaux et les prélats italiens, ne s'occupa point de la réforme; et, dans l'état actuel des affaires, ce fut une faute capitale. La peste qui survint en

1. Labbe, t. XII, p. 636.

Lombardie le fit transférer à Florence, et il y scella avec l'Église grecque une apparente réconciliation (6 juillet 1439), rejetée plus tard par la grande majorité des évêques orientaux, mais qui est restée le pacte d'alliance des Grecs unis¹. Quant au concile de Bâle, il ne se sépara qu'après sa quarante-cinquième session, tenue au mois de mai 1443, et à la suite de troubles qui éclatèrent dans la ville. Il y avait siégé près de douze ans. Les Pères résolurent de se réunir à Lausanne ou à Lyon pour continuer l'œuvre de la réforme.

En Allemagne, les électeurs laïques avaient, aussitôt après le schisme, formé une ligue pour le maintien d'une stricte neutralité (1439); mais les archevêques de Cologne et de Trèves s'étant déclarés pour Félix V et pour le concile de Bâle, Eugène IV prononça leur destitution (1445). Vainement, à plusieurs reprises, la diète germanique essaya de rétablir la paix : elle demandait qu'une assemblée plus générale des députés de l'Église fût convoquée dans une autre ville; mais les Pères de Bâle, pas plus que ceux de Florence, ne voulaient se soumettre. Eugène, lui-même, ne consentait à indiquer un autre concile que si préalablement la diète le reconnaissait pour pape légitime. Plusieurs années se passèrent dans ces discussions. A la fin, l'habileté italienne l'emporta; les envoyés romains distribuèrent de l'argent, et la ligue des princes se rompit² (septembre 1446). Les négociations continuées à Rome amenèrent un nouveau concordat qui, en détruisant en grande partie la première pragmatique de Mayence, rentra dans les vues du saint-siège (janvier 1447). Cet acte rétablissait, avec certaines restrictions les annates et les réserves. Eugène IV le signa sur son lit de mort³. On ne le soumit point

1. La base de l'union était : 1° l'admission du symbole : *Quod Spiritus Sanctus ex Patre Filioque procedit*; 2° l'usage du pain sans levain dans l'Eucharistie; 3° l'autorité du saint-siège; 4° le dogme du Purgatoire. Le pape fut reconnu pour chef légitime de l'Église et successeur de saint Pierre. Le patriarche de Constantinople avait le second rang dans la hiérarchie. Le décret, signé par le pape et par l'empereur grec, par sept cardinaux et deux cent dix-sept prélats grecs et latins, fut publié le 5 juillet 1439. Après la dernière session qui eut lieu le 26 avril 1442, le pape transféra le concile de Florence à Rome.

2. Æneas Sylvius, qui devint pape sous le nom de Pie II, raconte que 4,000 florins d'or furent donnés à des conseillers de l'archevêque de Mayence pour qu'ils lui persuadassent de se ranger du côté d'Eugène. (Kollar, *Annal. monum. Vind.*, t. II.)

3. Eugène IV mourut à Rome le 23 février 1447.

à la diète germanique ; mais le légat du pape sut obtenir séparément l'approbation de chaque électeur, en commençant par l'archevêque de Mayence. Les abus contre lesquels l'Allemagne protestait depuis si longtemps, furent ainsi renouvelés presque aussitôt que détruits. On ne pouvait mieux préparer le terrain pour une séparation d'avec Rome.

Cependant les prélats allemands s'étant pour la plupart retirés du concile, leur défection acheva d'ôter à l'assemblée, alors fort réduite, toute autorité. Le roi Charles VII s'offrit comme médiateur. Dans une conférence à Lyon, Nicolas V, qui avait succédé à Eugène IV le 10 avril 1447 fut reconnu pour pape légitime. L'anti-pape Félix consentit à abdiquer ; ses cardinaux furent admis dans le sacré collège ; lui-même reçut le chapeau de cardinal, et on lui conféra la légation de Germanie. Une amnistie générale fut ensuite proclamée ; et, comme vers le même temps l'empire comprima la révolte des hussites, la paix parut rétablie. C'est ainsi que le saint-siège parvint à étouffer les tentatives de réforme légale faites par les conciles, et de réforme révolutionnaire par les novateurs. Dans la joie de son triomphe, il crut avoir détruit un mal qu'on verra bientôt reparaitre. La papauté victorieuse s'endormit dans une sécurité funeste, oubliant que les temps étaient changés, et que la condition essentielle de tout pouvoir qui veut vivre est de marcher avec le siècle en le dirigeant, et non de lui faire obstacle.

On n'a pas oublié qu'en 1420 Martin V avait replacé Rome sous l'autorité de l'Église. Quatorze ans plus tard, sous Eugène IV, les Romains, déjà fatigués du gouvernement ecclésiastique, revinrent encore une fois à la forme républicaine. Eugène, ne pouvant tenir contre la multitude amentée, s'était réfugié dans une église ; ses partisans favorisèrent son évasion, et il se retira à Florence. En 1443, un nouveau caprice populaire lui rouvrit sa capitale, et il y mourut le 23 février 1447. Une dernière tentative d'indépendance eut lieu sous Nicolas V. Porcari, le chef des conjurés, se proposait d'ôter aux prélats le gouvernement de la ville, et, à cet effet, d'enlever le pape et les cardinaux lorsqu'ils se rendraient à Saint-Pierre pour y célébrer la fête des Rois. Il fut trahi par un des siens, et pendu avec ses principaux complices aux

créneaux du fort Saint-Ange (janvier 1453). Comme toute conspiration qui échoue profite au pouvoir, la domination des papes cessa dès lors d'être contestée¹. Rome n'eut plus qu'une administration municipale dans la main du chef de l'Église.

Rome, avec sa république et les séditions de la rue, était arrivée au dernier degré de l'abaissement. Une population, réduite de plus de moitié², le commerce anéanti, partout la misère, les ruines s'entassant sur les ruines, le désordre dans les mœurs comme dans les lois, l'anarchie dans le gouvernement, tel était le résultat de l'absence des papes. Nicolas V releva les murs, presque à demi renversés, de la ville éternelle. Les églises, au nombre de quarante, furent restaurées. La basilique des Apôtres s'écroulait : le pape jeta les fondements d'un nouveau temple qui devait surpasser en magnificence et en grandeur tous ceux du monde chrétien. Passionné pour les lettres anciennes, il fonda la célèbre bibliothèque du Vatican, où plus de cinq mille manuscrits furent rassemblés à grands frais. Le jubilé de 1450 amena à Rome un tel nombre de pèlerins, que l'argent, auparavant si rare, y circula abondamment. Le trésor pontifical se remplit, et put faire face à toutes les dépenses³.

Cependant, la paix plâtrée faite avec l'Allemagne après le concile de Bâle, et le retour du saint-siège sur les bords du Tibre, loin d'arrêter les cris de réforme qui partaient de tous les points de la chrétienté, auraient pu avoir pour résultat de liquer momentanément les modérés avec le parti révolutionnaire, si de nouveaux événements, en appelant ailleurs l'attention de l'Europe, n'avaient suspendu, pendant une période assez longue, les efforts des réformateurs. Le pontificat obtint une sorte de trêve, dont malheureusement il ne sut pas profiter pour opérer dans l'Église des changements salutaires. Constantinople fut prise par les Turcs (29 mai 1453); les barbares se répandirent comme un torrent dévastateur dans les provinces du Danube, et leur

1. Voyez Leo Bapt. Alberti, *de Conjur. Porcaria*, ap. Murat., t. XXV, p. 309 et seq. — Machiavelli, *delle Istorie Fiorentine*, Lib. VI.

2. Lancisi (*de Romanis Cæli Qualitatibus*, p. 122), prétend que, pendant le séjour des papes à Avignon, la population romaine fut réduite à 35,000 habitants.

3. Pour les travaux entrepris par Nicolas V, voyez *Vita Nicol. V, a Jannotto Manetto*, ap. Murat., t. III, part. II, p. 929 et seq.

approche causa un effroi indicible à l'Allemagne et à l'Italie. Nicolas V essaya de réveiller le zèle des Occidentaux pour les croisades; mais ses prédications n'eurent qu'un effet passager sur la chevalerie, et ne réussirent point à armer le peuple. « On « frémissait, dit un historien, à la pensée qu'un jour on « tendrait lire le Coran dans les églises de Rome, transformées « en mosquées; on croyait voir les janissaires renverser les au- « tels de l'Évangile. La réunion des puissances chrétiennes pou- « vait seule arracher aux Turcs leurs conquêtes, mais elle ren- « contrait chaque jour de nouveaux obstacles ¹. » Pie II, pendant tout son pontificat, fut un ardent promoteur de la guerre sainte. Au mois de janvier 1460, il tint à Mantoue un congrès où les principaux États furent représentés. On y décida qu'une armée serait levée dans les provinces germaniques, et payée par la France, l'Italie et l'Espagne. Le chef de l'Église parlait de la conduire lui-même contre les infidèles, afin, disait-il, d'élever, à l'exemple de Moïse, ses mains vers Dieu, pendant le combat. Quand il fallut agir, rien ne se trouva prêt. Les soldats ne recevaient point d'argent, et comme ils se souciaient peu des indulgences, bientôt ils commencèrent à se débander. Le pape mourut dans la nuit du 15 au 16 août 1464, et l'entreprise resta sans exécution.

Ce mauvais succès ne découragea pas, du moins en apparence, la cour romaine, et jusqu'à la mort de Mahomet II (3 mai 1481), elle continua à solliciter les princes chrétiens de se réunir contre l'ennemi du Christ. Dans les conclaves, avant le scrutin, chaque cardinal promettait d'employer les biens de l'Église à la guerre contre les Turcs; et, à peine élu, le nouveau pontife envoyait des agents dans toute la chrétienté pour prêcher la croisade, lever des décimes et pacifier tous les différends. Mais plus on avançait, moins les rois se montraient disposés à prendre les armes. Le péril devenait moins menaçant; et les papes eux-mêmes, quand le cri de la réforme, si général dans la première moitié du xv^e siècle, ne frappa que de loin en loin leurs oreilles, ne parlèrent plus de la guerre sainte qu'avec tiédeur. Bientôt ils revin-

1. Michaud, *Histoire des Croisades*, Liv. xviii, t. V, p. 1 et 2.

rent ouvertement aux anciens abus contre lesquels l'Europe avait si longtemps protesté. Le *népotisme* fut poussé à l'excès ; on vit des fortunes scandaleuses faites aux dépens de l'Église. Calixte III (1455-1458), le prédécesseur de Pie II, et le premier des Borgia, n'avait songé qu'à enrichir ses parents, tous également indignes des faveurs dont ils furent comblés. Mais aucun pape ne prodigua plus honteusement que Sixte IV (1471-1484) les trésors amassés pour la défense de la foi. Son plus grand désir était de gorger ses neveux de richesses, et de leur procurer des établissements princiers en Italie. Une corruption désordonnée régnait à sa cour ; lui-même étalait un luxe insensé, et on le disait livré à des passions coupables. Pour fournir à ses profusions, il fallut vendre les offices et rétablir les taxes excessives qui avaient excité de profonds ressentiments contre la papauté. A sa mort, la joie fut universelle. « Dans ce jour heureux, dit un annaliste contemporain, Dieu délivra son Église d'un homme sans charité, avide d'argent, livré à des voluptés déshonnêtes, épris d'une vaine gloire et d'un luxe tout mondain, écrasant le peuple d'impôts, qu'il consumait dans des guerres inutiles ou dans des fêtes ruineuses¹. »

A chaque nouvelle élection, certaines restrictions étaient imposées au nouveau pontife qui bientôt les violait sans pudeur. C'est ainsi que Sixte IV, après avoir fait serment de limiter à vingt-quatre le nombre des cardinaux, remplit le sacré collège de ses créatures. Il scandalisa le monde chrétien en donnant la pourpre à Raphaël Riario, son neveu, et à son valet de chambre, l'un à peine âgé de dix-huit ans, l'autre de vingt. Le dernier, totalement illettré, avait pour tout mérite un beau visage. La voix publique accusa Innocent VIII, le successeur de Sixte IV, d'avoir promis séparément à chaque cardinal, avant le scrutin, des dignités, des bénéfices, des places fortes et un revenu de 4,000 florins sur le trésor de l'Église². Il s'obligea à ne point les

1. Stefano Infessura, ap. Murat., t. III, *Vita Rom. pontif.*, p. 1182. — Après avoir décrit une fête splendide donnée par un proche parent de Sixte IV, le même chroniqueur ajoute ces paroles : *Oh guarda in quale cosa bisogna che si adoperi lo tesoro della Chiesa!* (*Diario di Roma*, t. III, partie II, p. 1144.)

2. *Pro habendis vocibus dictorum cardinalium.* (Infessura, p. 1190.)

frapper d'excommunication ou d'interdit, si les deux tiers des membres du collège n'approuvaient la sentence¹. Le cardinal Julien de la Rovère, le frère de Sixte IV, qui devint lui-même pape sous le nom de Jules II, avait conduit ces négociations simoniaques.

Innocent VIII, faible et corrompu, avait sept enfants naturels qu'il reconnut après son avènement². Sous lui, Rome devint un lieu de dépravation, de débauche et de rapine. Les richesses y affluaient, mais la justice n'était plus qu'un vain nom ; les meurtriers allaient partout tête levée, certains d'obtenir, pour de l'argent, un asile dans le palais de quelque prince de l'Église qui leur procurait ensuite des lettres de rémission³. Une sentence capitale était-elle prononcée, l'exécution n'avait pas lieu, quand le coupable pouvait se racheter ; mais s'il ne possédait pas la somme nécessaire, sa tête tombait. « Interrogé en ma présence, dit le narrateur Infessura, des causes d'une tolérance si préjudiciable à la paix publique, le vice-camérier répondit : *Dieu ne veut point la mort du pécheur : ne vaut-il pas mieux qu'il paie, et qu'il vive* ? » Ce siècle était une époque de transition, le monde se transformait et toujours une crise de mœurs accompagne les grandes crises sociales. L'Italie, plus avancée dans la civilisation, passionnée pour les arts et les plaisirs, s'enivrait de voluptés et de crimes. Il serait donc injuste d'imputer uniquement au saint-siège un mal qui rongait la société entière. Mais les papes, au lieu d'opposer au torrent l'austérité d'une vie sans reproche, se laissaient depuis trop longtemps entraîner par l'esprit du siècle, qu'ils avaient mission de corriger. S'obstinant malgré l'évidence à ne pas voir qu'une révolution religieuse allait éclater, ils encourageaient la perversité générale par des excès coupables. L'heure approchait où ils devaient payer cher cet oubli de leurs devoirs.

Cependant, si à la fin du xv^e siècle les papes, loin d'arrêter le

1. *Annales eccles.*, 1484, § 28-39.

2. Infessura, p. 1190.

3. Infessura, p. 1225 et 1226.

4. *Deus non vult mortem peccatoris, sed magis ut solvat et vivat.* (Infessura, p. 1226, D.)

débordement des mauvaises passions, le favorisèrent par leur conduite, ils ne mirent pas moins de rigueur que leurs devanciers dans la poursuite des hérésies. En Espagne cette répression avait pris un caractère politique, plus encore que religieux. On venait d'étouffer une révolte générale des Maures ; le judaïsme et le mahométisme avaient dans ce pays de profondes racines, et une partie de la population ne subissait qu'en frémissant la domination des chrétiens. Pour détourner le péril, Ferdinand et Isabelle établirent, en 1478, le tribunal de l'inquisition, et lui donnèrent de formidables pouvoirs. En moins de quatre ans, deux mille personnes périrent dans les flammes ; d'autres, en plus grand nombre, furent notées d'infamie, marquées d'une croix rouge et dépouillées de leurs biens. Cent soixante-dix mille familles juives sortirent d'Espagne pour n'y plus rentrer¹ : mesure fatale au royaume, qui en resta appauvri. Sixte IV loua la piété d'Isabelle. Plus tard, Innocent VIII encouragea les persécutions au sud des Alpes ; et si elles n'eurent pas des résultats aussi complets qu'en Espagne, c'est que l'enthousiasme qui fait éclore les hérésies, n'existait plus dans ce pays, et que les Italiens, habitués à d'anciennes relations commerciales avec des peuples de croyances différentes, n'avaient pas contre eux cette haine profonde qui allumait les bûchers dans la Péninsule ibérique.

A la mort d'Innocent VIII (25 juillet 1492), vingt-trois cardinaux entrèrent au conclave. L'un d'eux, Jean de Médicis, qui dans la suite devint pape sous le nom de Léon X, n'avait que dix-neuf ans et était cardinal depuis cinq ans. Cinq votants seulement ne vendirent point leurs suffrages² ; les autres stipulèrent des marchés coupables. Cette élection simoniaque donna la tiare à Roderic Borgia, vice-chancelier de l'Église, et neveu de Calixte III : il prit le nom d'Alexandre VI. Jamais le scandale n'avait été plus loin ; la perversité du nouveau pontife, ses passions honteuses, l'effronterie avec laquelle il se jouait du caractère sacerdotal, le rendaient indigne du nom de chrétien.

1. *Annales eccles.*, 1492, § 8.

2. *Exceptis quinque, qui nihil voluerunt.* (Infessura, p. 1244, C.)

Avant le retour du siège apostolique à Rome, la corruption de la cour des papes avait excité des plaintes générales : elle surpassa de beaucoup, sous Alexandre VI, les désordres tant reprochés aux pontifes d'Avignon. Ses excès le couvrirent d'opprobre, et contribuèrent puissamment à ruiner dans les cœurs le respect religieux dont le chef de l'Église a tant besoin. Précisément alors une impulsion générale était donnée à l'Europe. On découvrait presque en même temps le nouveau monde et la route des Indes¹ : les sciences, les arts étaient en progrès. L'imprimerie, d'invention récente, mettait les livres à la portée de tous les lecteurs ; mais les papes, qui l'avaient protégée à son berceau, voulurent arrêter ses progrès dès qu'ils purent s'apercevoir qu'elle fournissait de puissantes armes aux dissidents. Alexandre VI attribua au saint-siège un droit général de censure, en vertu duquel quiconque publiait un ouvrage sans l'approbation ecclésiastique, devait être frappé d'excommunication². Cependant l'Allemagne se couvrait d'universités ; des docteurs recommençaient à blâmer les anciens abus, à combattre les exactions de la cour pontificale, à discuter même certains points de doctrine. Si les guerres qui depuis un demi-siècle occupaient l'empire avaient fait ajourner la question de la réforme, elle se reproduisit dès que la paix fut rétablie. Des voix d'opposition s'élevèrent dans le sein de la diète germanique ; plusieurs députés chargés de protester contre la violation du concordat, et de mettre sous les yeux d'Alexandre VI les griefs de la nation allemande, furent envoyés à Rome. De son côté le saint-siège désigna un cardinal légat pour tout pacifier ; mais, au lieu de faire droit aux réclamations, il imposa de nouvelles décimes, sous le prétexte banal de faire la guerre aux Turcs. L'Allemagne entière protesta³. Trois ans plus tard, le gouvernement de l'Empire n'accorda que le tiers du produit des indulgences ; le reste fut mis en réserve pour lever au besoin des troupes contre les Musulmans⁴.

1. 1492. Colomb découvre l'Amérique. — 1497. Vasco de Gama double le cap de Bonne-Espérance.

2. 1 junii 1501. *Annal. eccles.*, § 36.

3. 1487. Muller, *Théâtre de l'Empire*, art. VI, p. 130.

4. Ranke, *Liv. 1, cap. 1, p. 46.*

En France, une forte opposition défendait les libertés gallicanes contre les entreprises ultramontaines. La pragmatique sanction, décrétée par Charles VII en 1438, avait été abrogée par Louis XI, à la sollicitation du pape¹. Le parlement de Paris résista ; vainement de nouvelles lettres d'abolition lui furent présentées : il en refusa l'enregistrement. De son côté l'université interjeta appel au futur concile de toute tentative semblable. La mort du roi mit fin à cette lutte. Charles VIII et Louis XII firent observer exactement la pragmatique sanction, et, pendant leur règne, certains ecclésiastiques furent poursuivis pour avoir sollicité des bulles de la cour pontificale. Quand les prédicateurs de la croisade se présentèrent en France, le clergé refusa les décimes ; et une simple décision de la Faculté de théologie suffit pour rassurer les consciences contre l'appareil lugubre de l'excommunication.

L'Italie voyait de près la dépravation de la cour romaine, mais elle en tirait de trop grands profits pour s'en plaindre bien haut. Les richesses de l'Europe arrivaient toujours à Rome par des canaux divers, et se répandaient ensuite dans toute la Péninsule. Les Italiens, tièdes dans la foi, et naturellement enclins à la raillerie, se moquaient des excès honteux d'Alexandre VI, tout en se soumettant à son autorité spirituelle. Un réformateur montait-il en chaire, ils couraient à ses prédications, applaudissaient d'abord à la hardiesse de ses discours, s'en lassaient ensuite, et finissaient par l'abandonner à la vengeance de Rome. Tel fut à Florence le sort de Savonarole. Ce frère dominicain, savant dans les études théologiques, n'avait jamais mis en doute l'autorité de l'Église, ni discuté le dogme religieux ; mais il attaquait le genre de vie antichrétien du clergé, les scandales du Vatican et les mœurs relâchées des laïques. Républicain de cœur, il s'élevait pour la liberté contre le pouvoir des princes ; il associait la politique à la religion, et, se disant inspiré d'un esprit prophétique, il annonçait qu'une invasion étrangère apporterait à l'Italie de grandes calamités. Quand Charles VIII entreprit la conquête du royaume de Naples, sur lequel il réclamait

1. 27 novembris 1461, Labbe, *Concil.*, t. XIV, p. 97.

les droits héréditaires de la maison d'Anjou, Savonarole déclara que le roi de France était élu par le ciel pour punir les méchants et réformer l'Église. Le peuple de Florence écouta ses paroles avec une foi entière, et pendant près de quatre ans le prédicateur eut un grand ascendant sur les conseils de la république ; à la fin, il perdit son crédit. Tout ce qui était puissant conjurait sa ruine; Alexandre VI, dont il avait attaqué en chaire la vie criminelle, fulmina contre lui l'excommunication. Savonarole déclara qu'une sentence injuste était nulle, et, au mépris de celle qui le frappait d'interdit, il célébra publiquement la messe, et recommença ses prédications. Mais le prestige était détruit : les augustins et le clergé séculier lui étaient contraires ; la seigneurie, forcée par les événements politiques de se rapprocher de la cour romaine, l'abandonna. On lui fit son procès; il subit la torture, et périt dans les flammes sur la place du palais de la commune, sous les yeux de ce même peuple, dont il avait été l'idole, et qui ne chercha point à le sauver (23 mai 1498).

Un célèbre historien prétend qu'Alexandre VI mourut pour avoir pris le poison destiné à un cardinal dont il convoitait les trésors¹. D'autres contemporains affirment au contraire qu'une fièvre pernicieuse l'emporta en huit jours (18 août 1503)². Chose digne de remarque, ce pontife, chargé d'infamies n'altéra point la foi, quoique nul n'ait autant que lui déconsidéré la papauté. Ses successeurs étaient peu propres à guérir un mal si profond. Pie III, vieux et maladif, ne fit que passer sur le trône de saint Pierre. Après lui, Jules II et Léon X, tous deux également remarquables par leurs qualités comme par leurs défauts, précipitèrent la crise qui menaçait l'Église romaine. Une satisfaction donnée à temps à l'opinion publique eût peut-être détourné l'orage : la résistance aveugle du saint-siège le grossit. Frédéric II, Wychliffe, Huss et tous les autres adversaires de l'autorité suprême des papes, n'avaient pu réussir parce qu'ils étaient venus avant l'heure; mais, au commencement du

1. Guicciardini, *Storia d'Italia*, Lib. VI, p. 314.

2. Voyez Muratori, *Annal. d'Italia*, t. X, p. 15.

xv^e siècle, les esprits étaient préparés à de grands changements. De nouveaux et de plus dangereux réformateurs parurent; le succès dépassa leur attente : ils appelaient la réforme; une révolution leur répondit.

L'État ecclésiastique s'étendait, comme aujourd'hui, des frontières de Naples à la Toscane et à la Lombardie. Les papes étaient maîtres de Rome, mais des seigneurs insoumis se partageaient la plus grande partie des provinces. Les lieutenants pontificaux eux-mêmes s'étaient rendus indépendants, et tenaient, chacun dans sa ville, de petites cours princières qui jetaient un certain éclat. Ces chefs étaient détestés du peuple, qu'ils accablaient de charges. Alexandre VI tenta le premier de les réduire; son fils, César Borgia, soutenu par le roi de France, s'empara d'une partie des Marches, et fit périr les principaux tyrans de la Romagne. Après lui, Jules II, malgré ses soixante-deux ans prépara l'exécution de grands projets. Le nœud de sa politique était non-seulement de faire rentrer l'État de l'Église sous l'autorité directe du saint-siège, mais d'en reculer les limites, et, à l'aide des Suisses, pour lesquels il avait conçu une haute estime, de chasser de la Péninsule les étrangers qu'il qualifiait de barbares¹. Ami des Français, qu'il avait appelés en Italie lorsqu'il était simple cardinal, il se tourna contre eux après son avènement à la papauté, et sa rupture avec Louis XII pensa faire éclater un nouveau schisme. Jules avait fait répandre tant de sang, que sa mort (21 février 1513) fut considérée comme un événement heureux. Son successeur, Léon X, était d'une humeur bien différente. Jeune², libéral jusqu'à la prodigalité, ami des lettres et des arts, passionné pour les plaisirs, il dépensa 100,000 florins pour les fêtes de son couronnement³. Ce pontife, dit Fra Paolo, eût été parfait, si à ses nombreuses qualités il eût joint quelque connaissance de la religion et un peu plus de piété⁴. Quel que soit le degré de confiance que méritent de telles paroles, il est vrai de dire que Léon X sacrifia les intérêts

1. Ranke, Liv. I, cap. 2, p. 60.

2. Léon X avait alors 37 ans.

3. Guicciardini, Liv. x, p. 33.

4. Fra Paolo, *Il concilio di Trento*, in-4°, Lib. I, p. 6.

dont il avait la garde à l'agrandissement de sa famille, et que, dans ses relations politiques, il ne se piqua jamais de franchise ni d'élévation. Après Marignan, Léon X, qui n'aimait pas François I^{er}, mais qui le craignait, sut, par d'habiles flatteries, arrêter la marche victorieuse du jeune monarque, et même obtenir de lui la révocation de la pragmatique de Charles VII, que depuis soixante ans le saint-siège sollicitait. Par un concordat nouveau le droit d'élire les évêques, abbés et prieurs, ainsi que la collation des bénéfices furent attribués au roi, qui rendit au pape le droit d'annates, c'est-à-dire le revenu d'un an des bénéfices nouvellement conférés¹. C'était une affaire importante pour la royauté, qui faisait un pas de plus vers l'autorité absolue à laquelle elle aspirait. L'Église de France en gémit; le parlement voulut résister; mais des ordres impératifs du roi le contraignirent à enregistrer le concordat, ce qu'il fit sous toutes réserves et par exprès commandement.

Quelques années après, les Turcs prirent Belgrade, et firent des descentes sur les côtes d'Italie. Léon X s'en autorisa pour demander à l'Allemagne le dixième du revenu du clergé, et le vingtième de celui des laïques. La diète refusa, et permit seulement une taxe de dix florins sur ceux qui pendant trois ans communieraient dans l'empire. Des pamphlets contre l'avidité du chef de l'Église furent répandus. « Le Turc le plus dangereux est à Rome, écrivait-on. L'ange de lumières, déguisé en ange de ténèbres, lève des tributs qui tournent au profit d'hommes sans foi. Certes, l'Allemagne suffit à vaincre les Musulmans; mais la chrétienté se défend mal contre les Turcs d'Italie. Bravons l'excommunication! Elle est impuissante; car le ciel n'est pas soumis au caprice d'un Florentin². » L'imprimerie donnait alors une grande impulsion à l'esprit novateur du siècle; les érudits s'appliquaient à l'étude de l'antiquité qu'ils retrouvaient; mais de sévères censeurs, la plupart dominicains, supprimaient ou altéraient les livres qui portaient ombrage à la puissance pontificale; d'où il résulte

1. 18 août 1516. Labbe, *Concil. gen.*, t. XIV, p. 358-389.

2. Adami, *Vita pontif.* p. 17.

lait que, dans l'occasion, les savants se tournaient contre les ecclésiastiques. Des plaintes s'élevaient de toutes parts; Rome était le but de toutes les attaques; le redressement des abus, le sujet de tous les entretiens. L'empire était en fermentation : une étincelle suffisait pour y allumer un terrible incendie.

Jules II, au milieu de ses expéditions guerrières, avait repris le projet, conçu par Nicolas V, d'ériger dans la capitale du monde chrétien une église d'une magnificence sans égale. A cet effet, il publia en France et en Pologne une indulgence qui souleva des plaintes, mais produisit de grosses sommes. Léon X, entouré d'artistes, passionné pour les arts, et plein du désir d'illustrer son pontificat, poursuivit l'entreprise avec ardeur. En 1516, il étendit imprudemment l'indulgence à l'Allemagne, sans trop s'inquiéter de l'état des esprits dans cette contrée. La chancellerie romaine avait coutume d'affermir la vente des indulgences; Albert, archevêque de Mayence, l'acheta, puis la revendit à un banquier d'Augsbourg. Les dominicains furent chargés de la collecte. Ils se répandirent en Saxe, offrant des pardons dans les églises, dans les rues, dans les maisons, et, s'il faut en croire leurs adversaires, jusque dans les tavernes. Ils y enseignaient que tout acheteur pour son propre compte s'ouvrait le ciel, et, s'il payait pour un mort, le retirait du purgatoire¹.

On a prétendu que le produit de l'indulgence avait été donné par le pape à sa sœur²; mais le fait est réfuté par Luther lui-même, qui déclare en termes exprès que les fonds furent employés à la construction de la basilique de Saint-Pierre³. Un sentiment de rivalité existait entre les dominicains et les augustins. Ces derniers ne virent pas sans jalousie leurs adversaires chargés d'une mission lucrative, qui jusqu'alors leur avait été confiée dans la basse Allemagne. Martin Luther, un des leurs, homme ardent, qui déjà s'était signalé par quelques thèses sur la nature des indulgences, s'éleva contre le trafic scandaleux

1. Luther, Liv. 1, 157. — Fra Paolo, p. 2.

2. Fra Paolo, p. 6.

3. Ad fabricam S. Petri. (*Luth. opera*, t. I, p. 1-11.)

qu'on en faisait. Vers la fin d'octobre 1517, ce moine, alors âgé de trente-cinq ans, prononça dans l'église de Wittemberg une harangue virulente, dont de nombreuses copies circulèrent en Allemagne, où elles firent sur les esprits une impression profonde. C'était le signal que la révolution attendait. Les augustins eux-mêmes en parurent effrayés. « Savez-vous, dit à Luther un « frère de cet ordre, que vous avez été bien hardi? Notre institution pourrait en souffrir. — Si l'œuvre ne vient pas de Dieu, « répondit le réformateur, elle tombera; mais si elle en procède, « rien n'arrêtera son essor¹. » Les dominicains combattirent ces propositions; une controverse s'engagea, et attira bientôt l'attention de l'Europe.

Léon X ne comprit pas d'abord toute l'importance de cet événement et les dangers dont il menaçait le monde catholique. On a prétendu qu'il n'y vit qu'une dispute de moines, et même qu'il vanta l'esprit subtil de frère Martin². Quoi qu'il en soit, la mort lui épargna les embarras que sa conduite irréfléchie et les fautes de ses prédécesseurs léguaient à la papauté (1^{er} décembre 1521). Les progrès de la révolution furent rapides, parce que de nombreuses causes les favorisèrent. D'une protestation contre les indulgences, Luther en vint successivement à contester le pouvoir des papes, puis à discuter le dogme lui-même, élevant ainsi dans le sein du catholicisme Église contre Église. Charles-Quint, prince zélé pour la foi et ennemi des novateurs en religion comme en politique, était monté sur le trône impérial le 28 juin 1519. Ses efforts pour obtenir la rétractation de Luther furent impuissants. Il le fit appeler à la diète de Worms, l'écouta, et dit après l'avoir entendu : « Cet homme ne m'entraînera pas « dans l'hérésie. » Le réformateur fut mis au ban de l'empire; le pape l'excommunia; les magistrats eurent ordre de poursuivre lui et ses adhérents, de brûler les écrits défendus (mars 1521). Remarquons ici que précisément alors Charles-Quint signait avec le souverain pontife une alliance contre François I^{er}, à qui il disputait l'Italie. Plus tard, quand l'empereur se brouilla avec Clé-

1. Audin, *Vie de Luther*, cap. 4, p. 42.

2. Diceva che fra Martino avea bellissimo ingegno, e che coteste erano invidie fratesche. (Bandello, part. III, Novella 25.)

ment VII, il écrivit aux cardinaux ces paroles remarquables : « *C'est par complaisance pour le pape que nous n'avons pas eu égard aux nombreux griefs des Allemands contre Rome* ¹. »

Mais l'empereur et le pape purent bientôt s'apercevoir que Luther condamné n'était point abattu. Partout le novateur pros- crit trouvait des amis pleins de zèle, qui, loin de brûler les livres défendus, les recherchaient pour les répandre. Les princes eux- mêmes se sentaient poussés vers la réforme par des intérêts tem- porels. Afin de les gagner à sa cause, Luther leur parlait d'indé- pendance politique, précisément lorsque l'empire se désorgani- sait ; il leur montrait les biens du clergé comme une riche proie, et certes, il avait là de quoi tenter leur convoitise : aussi con- vint-il dans la suite que les vases sacrés des sanctuaires avaient fait de nombreuses conversions à sa doctrine. En substituant le droit d'examen à l'obéissance passive de la discipline romaine, il attirait à lui les lettrés, les érudits, qui voyaient dans la ré- forme un grand élan de l'esprit humain vers l'affranchissement de la pensée. La sécularisation des monastères lui donna une foule de moines fatigués de leurs vœux. Enfin, ses prédications contre les décimes et les autres impôts établis par l'Église, flat- taient les intérêts du peuple. S'il n'eût été question que de dis- cuter le dogme, de modifier d'anciennes croyances, la réforme n'eût fait peut-être que de faibles progrès, parce que les hommes se passionnent rarement pour des idées dont ils n'attendent aucun profit ; mais elle offrait des avantages terrestres, tout en caressant les opinions alors en faveur, ce qui lui donnait beau- coup de force. On ne doit pas en conclure que le sentiment chrétien s'était affaibli en Allemagne ; il y était aussi puissant qu'à aucune autre époque, mais c'était l'un des grands États où l'action de la papauté s'était fait le plus sentir, et le mot de ré- forme de l'Église *dans son chef et dans ses membres* était depuis si longtemps dans toutes les bouches, qu'il fallait à la fin que ce mouvement des esprits eût un résultat. Le moment était d'au- tant plus favorable, qu'on était las d'obéir aux *Romains*, qui pour la plupart étaient des collecteurs d'argent ; et qu'à tous les rangs

1. Schrokh, *Kirchen-Geschichte*, etc., t. I, p. 396.

de la hiérarchie ecclésiastique il existait, à un degré plus ou moins grand, du relâchement et de la vénalité. En somme, la politique et l'intérêt eurent pour le moins autant de part à la réforme que la religion.

Remarquons néanmoins que l'Allemagne entière ne suivit pas le mouvement imprimé aux États du Nord par le réformateur. Rome parvint à en retenir une partie dans son obéissance. La nation germanique se divisa en deux sectes ennemies. Charles-Quint, qui, pour ses intérêts italiens, avait besoin de ménager le pape, soutenait avec ardeur le catholicisme. L'Autriche, soumise au frère de cet empereur ; la Bavière, la Lorraine, où les paysans poussés à la révolte par les écrits de Luther, furent écrasés par les princes ; la Flandre et quelques évêques des provinces du sud, restèrent dans la communion romaine, et firent contre la ligue des protestants une ligue catholique, il en fut de même en Suisse, où les idées nouvelles ne tardèrent pas à pénétrer. Une rivalité de voisinage suffisait pour établir entre les petites républiques la séparation religieuse, qui subsiste aujourd'hui aussi complète que jamais. A l'exception de la Pologne, le Nord tout entier passa au protestantisme. En Angleterre, la doctrine luthérienne causa d'abord de l'étonnement. Henri VIII régnait : ce prince, versé dans les études théologiques, témoigna son aversion pour les nouveautés dans les matières religieuses. Plein du désir d'entrer en lice avec le réformateur, il fit publier sous son nom une défense des sept Sacrements, qu'il envoya à Rome et qu'il dédia au pape¹. Léon X lui accorda le titre de *Défenseur de la foi* (11 octobre 1521)². Mais de fréquentes protestations contre les exigences fiscales du saint-siège avaient préparé le terrain en Angleterre. Quand dix ans plus tard, après le refus fait par Clément VII de ratifier le divorce de Henri avec la reine Éléonore, le roi, se séparant de la communion romaine, se fut déclaré le chef de l'Église anglicane (1534), le parlement établit par un acte la suprématie royale. Les évêques qui conservaient richesses et attributions firent un nouveau serment par lequel

1. *Assertio septem sacramentorum, adversus Mart. Lutherium; edita ab Angliæ rege Henrico ejus nomine octavo.* — London, 1521.

2. Dumont, *Corps diplom.*, t. II, p. 355. — Rymer, t. XIII, p. 756.

ils promettaient de ne jamais reconnaître au pape d'autorité sur les églises du royaume, et de n'avoir avec lui de relations d'aucune sorte. La noblesse, qui obtint une partie des biens des monastères supprimés, obéit avec joie, et sauf quelques tentatives partielles de résistance, la nation anglaise tout entière se prononça contre Rome. Le mouvement réformateur gagna l'Écosse; ce royaume devint protestant, malgré Jacques V et Marie-Stuart, restés fidèles au catholicisme. En France, si les prétentions de François I^{er} sur l'Italie le détournèrent d'abord des idées nouvelles; plus tard, une autre cause, toute politique, contribua puissamment à retenir la cour et le peuple dans la communion romaine. Les gentilshommes de province, jaloux de rétablir les prérogatives féodales minées par Louis XI, se jetèrent dans la réforme. Ce mouvement, provoqué par une pensée de réaction, prit une couleur révolutionnaire et devint, par les discussions qui s'ensuivirent, un élément de liberté intellectuelle. Le trône et le clergé, également menacés, s'unirent; le peuple, qui en France fut toujours l'ennemi de la noblesse, se prononça pour le catholicisme qu'elle attaquait. Après une longue lutte, la réforme succomba, et avec elle le principe féodal; mais ce ne fut pas sans faire répandre beaucoup de sang, et même sans mettre en péril l'indépendance politique du royaume. La nouvelle doctrine eut en Italie, principalement dans la classe des lettrés, un certain nombre de partisans, mais avec de grandes modifications. Rome s'en émut. « Nous apprenons avec une vive douleur, écrivait Clément VII, que les opinions de Luther étendent leurs ravages parmi les laïques et jusque dans le clergé. Certains hommes, par leurs paroles et même par des prédications publiques, corrompent les fidèles : l'hérésie est en progrès, le faible succombe, et la religion reçoit de cruelles atteintes¹. » Malgré ce cri d'alarme, le mal était moins profond qu'on ne le supposait, et la papauté ne put longtemps s'y méprendre. Les novateurs, pour la plupart ecclésiastiques, ne se mirent pas directement en lutte avec le saint-siège. « Ne vaut-il pas mieux, écrivait l'un d'eux, restaurer ce que l'on possède, que se livrer à des

1. *Annal. eccles.*, ann. 1530.

« tentatives incertaines d'innovations ? Cherchons seulement à corriger l'ancienne institution, et à la dépouiller de ses vicesses¹. » Plusieurs causes favorisaient néanmoins le progrès des doctrines protestantes; aussi les publications de Luther et des autres réformateurs pénétrèrent-elles dans les États italiens, malgré la sévère répression ordonnée par la cour de Rome. Des traductions en langue vulgaire des saintes Écritures facilitaient le libre examen et la critique. La réputation des universités de Bologne et de Padoue attirait au sud des Alpes une partie de la jeunesse allemande, qui y apportait généralement des opinions peu orthodoxes. Enfin les guerres de Charles-Quint et surtout son expédition contre Rome, faite par une armée composée en grande partie de protestants, avaient mis en regard les deux croyances. Les Allemands, avec cette confiance présomptueuse que donne la victoire, poussaient les Italiens à secouer le joug des prêtres, et vantaient la liberté d'opinion dont ils jouissaient chez eux. Mais, ainsi qu'il a été dit plus haut, le sentiment de l'unité de l'Église était trop enraciné dans les esprits, et la suprématie romaine favorisait trop bien les intérêts de la Péninsule, pour qu'elle songeât à les contester. Le protestantisme ne poussa donc pas de racines bien profondes en Italie, et les mesures décisives auxquelles le siège apostolique eut bientôt recours achevèrent de l'en extirper.

En autorisant une entière liberté dans l'interprétation des Écritures, Luther n'avait pas prévu que les règles qu'il disait obligatoires pourraient être modifiées par ses propres sectateurs. Des schismes dans la nouvelle Église ne se firent point attendre; et, dès les premiers temps qui suivirent la diète de Worms, les idées les plus diverses se répandirent. Quelques efforts que fit le prophète de la réforme pour maintenir les protestants dans ses limites, il fut dépassé : c'était la conséquence de son principe. Il y eut sur le dogme de l'Eucharistie trois doctrines principales, qui excitèrent de violentes querelles, et établirent trois sectes dissidentes². Les anabaptistes allèrent plus loin :

1. Isidorio Clario, abate di Monte Cassino, trad. de la Vulgate, 1542 dans la préface. (Voir Tiraboschi, *Storia della litter. Ital.*, t. VII, p. 348.)

2. Luther soutenait que, dans la communion, les deux espèces sont unies de telle

rejetant toute loi écrite, ils n'admirent que les inspirations de leur prophète. Ils proclamèrent la fraternité universelle, la communauté des biens, celle des femmes, et toutes ces utopies sataniques dont les ennemis de la société se servent aujourd'hui pour égarer, par l'appât de biens imaginaires, les esprits de la multitude. Longtemps les anabaptistes furent la terreur de l'Allemagne, qu'ils pillèrent et qu'ils inondèrent de sang, sous prétexte de la régénérer. On finit par comprendre qu'user de ménagements avec ces prétendus libérateurs du genre humain, c'était favoriser leurs progrès. Une sorte de croisade se fit contre eux, et on les extermina.

Dès le temps de Clément VII, la nécessité d'un concile général s'était fait sentir. Beaucoup de gens croyaient que cette assemblée des États chrétiens pouvait encore mettre un terme aux divisions intestines de l'Église; Charles-Quint lui-même entra dans cette pensée¹; mais le pape était d'un avis différent. Outre qu'en célébrant un concile, Clément VII craignait de voir empirer le schisme, il redoutait, non sans motifs, l'influence prépondérante de l'empereur, qui, après avoir affermi sa domination en Italie, préparait un accommodement avec les protestants d'Allemagne. Ceux-ci demandaient d'ailleurs que le chef du catholicisme ne parût au concile que comme un simple évêque, ce qui eût été une abdication réelle de l'autorité pontificale. Clément finit toutefois par promettre une convocation prochaine, et le 1^{er} septembre 1530, il en informa les princes chrétiens. Mais les affaires de la Péninsule détournèrent son attention de celles de l'Église, et la mort le frappa le 26 septembre 1534 avant qu'il eût réalisé cet engagement. Quinze ans devaient encore s'écouler avant la réunion du concile. Toutefois, ce temps ne fut pas perdu, parce que la cour de Rome entra dans une voie différente de celle que les papes lui avaient ouverte

sorte que l'hostie consacrée peut être appelée le corps, et le vin le sang de Jésus-Christ. — Zwingle n'admettait pas la présence réelle, et ne voyait qu'un symbole dans la communion. — Calvin niait également la présence du Christ dans le pain et le vin; mais il admettait que le fidèle qui a la foi reçoit en réalité le corps et le sang du Sauveur.

1. Ranke, *Histoire de la papauté*, t. I, p. 110.

depuis le grand schisme d'Occident. Certes, dans le tableau qui vient d'être mis sous les yeux du lecteur, de regrettables écarts ont été signalés ; mais il est juste de dire que si, dans des temps prospères, les successeurs des Grégoire VII et des Innocent III se laissèrent égarer par les passions humaines ou s'ils s'endormirent dans un luxe corrompateur, les plus mauvais de tous, ceux dont l'Église déplore les excès, n'altérèrent jamais le dogme religieux. Alexandre VI, lui-même, a publié des règlements qui sont restés en vigueur. Ajoutons aussi que, chaque fois que la religion a été sérieusement attaquée, les papes se sont montrés à la hauteur de leur mission, opposant aux ennemis de l'Église patience, résignation, courage, et conservant intacte la foi catholique, dont le dépôt était entre leurs mains.

Paul III, le successeur de Clément VII, signala son avènement¹ en faisant entrer au sacré collège des hommes qui, pour la plupart, appartenaient à l'opinion réformatrice modérée. Il leur ordonna de rédiger un plan de réforme propre à raviver l'Église par plus de sévérité, d'intelligence et de zèle ; il fit des dispositions pour le prochain concile, puis il envoya en Allemagne des nonces chargés de traiter d'une réconciliation avec les protestants (1534). Cette tentative ne réussit pas ; on tomba d'accord sur quelques articles ; mais Luther et le pape lui-même les rejetèrent. Paul III eut alors recours à un de ces remèdes énergiques qui, en d'autres temps, avaient donné beaucoup de force à la papauté. On se souvient qu'au xiii^e siècle, lorsque l'hérésie des Patarins et des Albigeois prenait un développement menaçant pour le catholicisme, et que les empereurs s'efforçaient de déshériter le saint-siège de toute puissance temporelle, les papes leur opposèrent les dominicains et les mineurs, milice active et dévouée, qui contribua puissamment au succès de la lutte contre les adversaires de l'Église. L'adoption du protestantisme par une moitié de l'Europe, l'esprit d'examen et le désir de réformation qui, vers le milieu du xvi^e siècle, s'emparèrent de l'autre moitié, mettaient la papauté dans une situation bien autrement critique. Depuis l'hérésie d'Arius, la communion romaine

1. Paul III, élu le 12 octobre 1534.

n'avait pas couru un tel danger. Partout la résistance et la discussion ; nulle part l'obéissance passive que le catholicisme réclame. Le 27 septembre 1540, Paul III approuva l'institut des jésuites, fondé par saint Ignace de Loyola : ordre étroitement uni au pouvoir, d'un zèle ardent, infatigable et souvent héroïque pour la cause chrétienne ; vanté avec excès par les uns, calomnié par les autres, et jamais jugé sans passion. Ses membres renonçaient aux dignités ecclésiastiques pour se vouer surtout aux devoirs difficiles de la prédication, de l'instruction et de la direction des consciences. Quoique destiné dans l'origine à agir sur le peuple, l'ordre des jésuites, affranchi de la juridiction épiscopale, exerça bientôt un grand ascendant sur les classes élevées. Ses succès, particulièrement en Italie et en Espagne, surpassèrent toute attente ; et peu d'années lui suffirent pour se répandre dans les quatre parties du monde. Ce n'est point ici le lieu d'examiner sa règle, objet de tant de critiques. Contentons-nous de faire observer que, si en tous lieux et dans tous les temps les ennemis de la religion ont voué aux jésuites une haine implacable, beaucoup de catholiques romains se sont aussi tournés contre eux ; disons encore que cet ordre, si diversement jugé, a secondé puissamment les efforts des papes et leur a prêté un immense secours dans le moment où le siège apostolique en avait le plus urgent besoin.

Une autre mesure adoptée par la cour de Rome, quand elle vit qu'on ne pouvait rien terminer avec les protestants d'Allemagne, fut l'établissement de l'inquisition en Italie. Une bulle de Paul III, en date du 1^{er} avril 1543, remit à six cardinaux le titre et les pouvoirs d'inquisiteurs généraux de la foi, avec autorisation d'arrêter et d'emprisonner les personnes suspectes, quel que fût leur rang ; de juger les hérétiques ; d'instituer, partout où ils le croiraient nécessaire, des tribunaux subalternes, avec des attributions qui pouvaient être égales aux leurs. Au pape était réservé le droit de gracier les coupables repentants. On sait qu'une pénalité terrible avait été écrite dans les lois de Frédéric II contre les hérétiques ; mais la répression était alors confiée au pouvoir séculier, ce qui pouvait en adoucir la rigueur. Au xvi^e siècle, elle passa dans les attributions de la justice cléri-

cale, et les inquisiteurs devinrent à la fois accusateurs et juges dans toutes les causes d'hérésie. Déjà, depuis soixante-cinq ans, ce tribunal redoutable fonctionnait en Espagne : en moins de vingt années, il fit disparaître en Italie les germes du protestantisme qui s'y étaient maintenus depuis les premiers temps du schisme de Luther.

Mais de tous les moyens le plus efficace, celui dont les effets, s'ils ne firent pas rentrer les dissidents dans le sein du catholicisme, fortifièrent du moins la puissance de l'Église sur les États restés dans la communion romaine, fut la réunion du concile œcuménique, depuis si longtemps promise. Convoqué d'abord à Mantoue en 1536, il fut transféré à Vicence l'année suivante, et enfin à Trente par Paul III, en 1542. Les prélats ne s'y rendirent point en assez grand nombre ; et ce fut seulement le 13 décembre 1545 que trois cardinaux, délégués par le pape, purent ouvrir la première session. Les succès obtenus par l'empereur sur la ligue des princes protestants d'Allemagne ayant rendu ce monarque très-exigeant envers la cour pontificale, on craignait à Rome qu'il ne voulût exercer une influence trop forte sur le concile. Pour ce motif, on le transféra à Bologne le 11 mars 1547. Ce fut le signal d'une scission. Quatorze prélats, presque tous sujets de Charles-Quint, refusèrent d'obéir ; et le saint-siège, pour empêcher un nouveau schisme, prorogea l'assemblée (17 septembre 1547). En 1550, Jules III ordonna la reprise du concile à Trente pour le 1^{er} mai de l'année suivante. Suspendu de nouveau en 1552, et repris dix ans plus tard sous Pie IV, il termina, le 4 décembre 1563, ses travaux si souvent interrompus durant une période de vingt et un ans.

Pendant que ces choses se passaient, de grands changements s'étaient accomplis à Rome et dans l'empire. On n'a pas oublié que dès le temps de Paul III il existait dans le collège des cardinaux un fort parti qui voulait relever le catholicisme et rétablir la règle pour tous les rangs de la hiérarchie. Ce parti devint le maître des élections, et donna pour chefs à l'Église des hommes dignes du suprême pouvoir. « Marcel II, dit un historien protestant, fut l'image vivante de cette réforme, dont les autres n'étaient que les parleurs. — Paul IV était le plus rigide des

cardinaux. — Sous Pie IV, les affaires spirituelles et les temporelles furent conduites dans l'esprit de l'Église et les réformes continuées ¹. » Ce dernier pontife, en rappelant les Pères du concile à Trente, leur avait dit : « Réformez ce qui est à réformer dans notre personne et dans nos actes. Si nous avons en ceci une autre intention que celle de servir Dieu, puisse le ciel nous en punir ! » Charles-Quint avait abdiqué ; Ferdinand I^{er}, son successeur à l'empire, ne conservait aucun pouvoir sur l'Italie, ce qui donnait au pape une force qui avait manqué à ses prédécesseurs. Mais les dissidents d'Allemagne et d'Angleterre étaient désormais trop puissants pour qu'on pût conserver l'espoir de les ramener à la communion de l'Église romaine. Vers l'an 1552, le catholicisme, le luthéranisme et le calvinisme, ces trois grandes formes du christianisme, s'étaient séparées sans espoir de rapprochement. Les décrets du concile se trouvèrent donc limités aux intérêts des peuples soumis à l'autorité spirituelle des papes, à l'interprétation des dogmes contestés, et au rétablissement de la discipline intérieure, des devoirs du clergé, de la hiérarchie. Défense fut faite d'interpréter les Écritures, autrement que l'Église l'enseigne, dans les choses qui regardent la foi. On régla ce qui concerne l'eucharistie, le purgatoire, le culte des saints, le mariage, les indulgences, les censures, la réformation des monastères, la juridiction des évêques, les collations de bénéfices, dont la pluralité fut interdite lorsqu'un seul suffisait pour l'entretien du titulaire, enfin beaucoup d'autres objets dont l'énumération serait trop longue. Le droit de statuer sur les questions que ces divers articles pouvaient faire naître fut réservé au pape, dont on reconnut la suprématie ; et le concile, dans un esprit bien différent de celui qui avait poussé à la résistance les deux assemblées de Constance et de Bâle, demanda à Pie IV la ratification de ses décrets ².

Le concile de Trente, en traçant d'une main ferme les limites dans lesquelles l'Église devait se renfermer, concentra ses forces ; et, s'il ne put rétablir les choses dans leur premier état, il suspen-

1. Ranke, *Histoire de la papauté*, Lib. III, § 3, 4 et 5, t. I, p. 297, 299 et 338.

2. La bulle de Pie IV, confirmative du concile de Trente, est datée de Rome le 29 janvier 1564.

dit du moins les progrès du mal. En présence d'un danger commun, le sentiment d'opposition qui s'était manifesté dans le haut clergé s'apaisa. On comprit que, pour se défendre, il fallait avant tout s'unir : l'esprit de corps et la règle succédèrent au relâchement. La cour de Rome, prêchant d'exemple, cessa d'être un objet de scandale ; le pape et les cardinaux se montrèrent animés du sentiment de la loi divine : leur autorité morale y gagna. Des réformes, que depuis deux siècles on sollicitait vainement, furent opérées ; enfin, le concile sépara pour toujours le dogme catholique des opinions protestantes. Sous ces divers rapports il eut d'importants résultats, et on doit le compter parmi les assemblées qui ont rendu de grands services à l'Église.

Ses décrets ne furent pas reçus sans opposition dans les pays de la communion romaine. En France, on en rejeta plusieurs et notamment ceux relatifs à la discipline. Néanmoins, à partir de ce jour, le catholicisme prit en quelque sorte une vie nouvelle. Puissamment secondé par les jésuites, il reconquit une partie de l'Allemagne au moment où, dans ce pays, on pouvait le croire presque abattu. Le protestantisme avait trouvé en France de nombreux adeptes ; l'alliance des religionnaires avec les factions tourna contre eux l'opinion publique, et la cour, après d'assez longues incertitudes, resta unie au Vatican. La Belgique, qui avait été presque à moitié luthérienne, devint un des pays les plus catholiques de l'Europe. La Savoie et les deux royaumes de la Péninsule ibérique suivirent cet exemple. Quant à l'Angleterre, les choses s'y passèrent tout autrement. Le pape, qui s'était flatté d'exclure du trône la reine Élisabeth, zélée protestante, poussa l'Espagne à armer contre elle la fameuse flotte invincible. Mais le 8 février 1587, cette princesse fit tomber la tête de Marie Stuart en qui se personnifiait le principe catholique ; la tempête dispersa les vaisseaux espagnols, et l'espoir du saint-siège fut déçu. Jusque vers la fin du siècle, on vit sur le trône de saint Pierre une succession de pontifes justement recommandables par les mœurs et par l'abandon de cette vieille politique qui tant de fois avait compromis les intérêts de l'Église pour assurer à son chef des avantages temporels. Un des principaux résultats du protestantisme dans les États réformés, avait été de

séparer la religion de la politique, en ce sens que l'Église ne prétendait plus maîtriser la puissance royale. De son côté, la cour de Rome ne s'arma plus dans un but d'agrandissement de territoire. Elle cessa de déchirer l'Italie pour élever les neveux du pape régnant au rang de princes souverains ; mais on l'accuse avec justice d'avoir pris une part trop active aux guerres religieuses dans le reste de l'Europe. A partir de la seconde moitié du xvi^e siècle, la papauté, cette ancienne protectrice de l'esprit d'affranchissement des peuples, devint contre eux l'alliée des rois. C'est que, débordée par l'élément révolutionnaire qui sous le nom de réforme sapait le trône pontifical, elle finit par s'apercevoir que, dans ses attaques contre les souverains temporels, elle avait été trop loin, et que le moment était venu d'arrêter un mouvement près de tout envahir. Ce n'était pas toutefois qu'elle eût une prédilection exclusive pour telle ou telle forme de gouvernement : l'Église romaine savait au contraire s'accommoder de toutes, pourvu qu'on ne mit point en question sa propre indépendance.

Trois siècles s'étaient écoulés entre la victoire du saint-siège sur les princes de la race de Souabe et le concile de Trente. Ce long espace de temps, loin de procurer à la papauté les avantages qu'elle s'était flattée d'obtenir, n'avait été pour elle qu'un enchaînement de périls et de scissions funestes, qui en définitive avaient abouti à la ruine de la grande unité catholique. Où en trouvera-t-on la cause première, si ce n'est dans la conduite de la cour romaine à l'égard des empereurs ? Est-il besoin de rappeler ici que les papes, ne pouvant avec leurs propres forces chasser les fils de Frédéric II de l'Italie, se jetèrent dans les bras de la France, qui, une fois maîtresse du terrain, leur apprit bientôt que réclamer l'appui de l'étranger, c'est aliéner sa propre indépendance ? Après avoir établi en Sicile un prince capétien, la France étend sa domination sur Rome, commande dans les conclaves, et fixe enfin le saint-siège en Provence. La cour romaine s'y corrompt ; et par des abus intolérables qu'on lui signale de toute part, mais qu'elle s'obstine à conserver pendant deux siècles et demi, elle soulève de terribles orages. Alors paraît Luther : à sa voix la révolution éclate, grandit, se prépare à

détruire ce qu'on avait révééré. Mais la papauté, poussée au bord de l'abîme, se réveille, le concile réparateur est enfin assemblé; de sages décrets de réforme, la nouvelle voie dans laquelle de vénérables pontifes s'engagent, arrêtent les progrès du mal, et retiennent dans la communion de l'Église romaine ceux qui semblaient près de s'en éloigner. Telles furent les conséquences de la lutte toute temporelle du siège apostolique avec les empereurs d'Allemagne. Certes, il faut que l'institution de la papauté ait en elle-même une force surhumaine, pour avoir résisté aux épreuves qu'elle a subie depuis dix-huit siècles. De nombreuses dynasties, de grandes nations ont brillé tour à tour, puis disparu de la scène du monde; la société s'est transformée, une civilisation nouvelle a remplacé l'ancienne: seule, l'autorité papale, malgré les excès qu'on lui reproche, a échappé à tant de naufrages. C'est que, liée intimement au principe catholique, elle vit de sa vie, malgré l'infirmité humaine de ceux qui gouvernent l'Église. Si les papes se corrompent dans la prospérité, et se laissent égarer dans les choses d'ici-bas par des intérêts mondains, c'est qu'ils sont hommes; mais l'adversité les retrempe, et jamais ils ne se montrent plus grands que lorsqu'il faut guider la barque de Pierre au milieu des écueils. Qui peut prévoir aujourd'hui le sort que la Providence leur réserve? Deux siècles et demi de paix ont été accordés au saint-siège après le concile de Trente. Mais ce long repos ne l'a point corrompu; il ne s'est plus endormi dans l'oubli de ses devoirs. La tempête qui l'ébranle de nouveau ne pourra lui ôter les richesses qu'il n'a pas, ni les vertus qu'il a retrouvées. Si la papauté perd la puissance souveraine qui, en assurant son indépendance, garantit l'intégrité du dogme religieux et maintient l'union des peuples catholiques, elle s'armera de patience, parce qu'elle sait que le temps lui appartient. Elle saura, au besoin, porter dans l'exil son principe et sa résignation aux volontés de Dieu. Elle laissera passer les hommes, elle inscrira dans ses annales une persécution de plus, et, confiante dans la parole divine qui a dit : *Mon Église est éternelle*, elle attendra que les passions humaines se calment, et que des jours plus favorables se lèvent.

II

L'EMPIRE ALLEMAND

DE LA CHUTE DE LA DYNASTIE DE SOUABE A LA PROMULGATION DE LA NOUVELLE
CONSTITUTION GERMANIQUE, APPELÉE LA BULLE D'OR.

4268 — 1336

L'esprit d'envahissement des anciennes races teutoniques s'était réveillé à l'avènement de Frédéric Barberousse : pendant un siècle, cette impulsion, en quelque sorte irrésistible, qui poussa jadis les peuplades barbares vers les riches contrées du Midi, y avait conduit les descendants des Germains, et la pensée d'une domination générale était devenue le rêve des successeurs d'Othon le Grand et de Charlemagne. On a vu comment la résistance de la ligue lombarde, soutenue par la force morale et l'esprit persévérant des papes, avait fait échouer ces projets : reste à faire connaître quels furent pour l'empire les résultats de cette longue lutte.

Il n'est pas inutile de rappeler ici que, pendant la première partie du règne de Frédéric Barberousse, le Danemarck, la Poméranie, la Bourgogne, le royaume d'Arles, reconnaissaient la suzeraineté impériale ; mais qu'en Italie les Lombards, qui s'étaient passionnés pour la liberté, tenaient tête, avec leurs milices, aux forces de l'Allemagne. Naples appartenait à la dynastie normande ; le pape siégeait à Rome. Des revers éprouvés au sud des Alpes arrachèrent à l'empereur le traité de Constance : pas rétrograde, qui devait être suivi de beaucoup d'autres concessions à l'élément populaire. Vainement Henri VI crut possible de former un seul État des vastes pays compris entre la Baltique, le Rhône, la mer Noire et celle de Sicile : outre que ses ressources

étaient insuffisantes, à peine eut-il mis la main à l'œuvre que la mort emporta du même coup le monarque et ses plans gigantesques. Frédéric II négligea les anciennes conquêtes vers le nord pour l'Italie qu'il perdit. Son autorité sur le royaume d'Arles devint purement nominale, la papauté arracha la Sicile à ses héritiers; et, après la mort de Conrad IV, l'empire ne posséda plus en réalité que l'ancienne Germanie et la Bohême, qui était pays slave. Ses frontières étaient l'Oder, la Leith, la Meuse et les Alpes. Le gouvernement, livré à l'anarchie, tombait dans le mépris; tout lien de subordination était rompu, l'enthousiasme pour les grandes choses passé, l'esprit national éteint : les affaires de l'empire allaient en décadence.

Jamais l'Allemagne ne s'était trouvée dans une situation plus critique. Ce pays, après avoir tenu le premier rang parmi les grandes puissances de l'Europe, perdait toute influence au dehors, parce qu'il ne pouvait s'organiser intérieurement. Les autres nations étaient en travail de centralisation; l'Allemagne seule restait stationnaire, conservant son chef électif et le morcellement de ses provinces en une multitude de petits États, sous des princes presque indépendants de l'empereur. La haute noblesse avait intérêt à ne point élever au trône une race puissante comme l'avait été celle de Hohenstaufen, sous laquelle le prince électoral s'était vu menacé tant de fois. Pour maintenir dans son intégrité l'ancienne constitution aristocratique, cette confédération de petits souverains qui tous participaient au suprême pouvoir, il fallait de fréquentes mutations et des empereurs pris dans des familles d'un rang subalterne : ce système prévalut. Quant à l'Italie, la chute des Hohenstaufen la délivra pour longtemps du joug teutonique, sans lui assurer l'indépendance et la véritable liberté que le ciel lui refuse depuis tant de siècles. Vainement, dans la suite, des empereurs voudront faire revivre d'anciens droits donnés et repris par la victoire. Ils n'y réussiront point, malgré les déchirements de la Péninsule; et quelques succès éphémères ne feront que constater leur impuissance.

Le grand schisme de l'empire, dont l'origine remonte à l'élection du landgrave en 1246, durait depuis 27 ans; et tout porte à

croire qu'il se fût prolongé longtemps encore, si Grégoire X n'y eût mis fin. Richard de Cornouailles était mort d'une attaque d'apoplexie le 12 décembre 1271, sans avoir réussi à affermir sur sa tête la couronne impériale. Restait Alphonse de Castille, ce prince passionné pour l'étude, et qui ne s'était jamais montré à la nation allemande qu'il prétendait gouverner¹. Grégoire X, sans s'arrêter aux protestations d'Alphonse², invita les princes électeurs à nommer un nouveau roi des Romains³. Rodolphe de Habsbourg, le fondateur de la maison d'Autriche, fut élu le 29 septembre 1273⁴; et sa promotion, si elle ne put rendre à l'empire son antique prépondérance, répara du moins en partie, et pour quelques années, les maux causés à l'Allemagne par les troubles de l'interrègne.

Rodolphe était un petit seigneur de l'Argovie, dans une situation de fortune très-médiocre. Partisan dévoué des Hohenstaufen, il avait été frappé d'excommunication pour leur cause. C'était un guerrier d'un courage éprouvé, pieux, ami de la justice, actif, intelligent, mais dépourvu d'instruction et ignorant même le latin qui, à cette époque, était encore la langue officielle des gouvernements. Werner, ce même archevêque de Mayence qui à deux reprises avait été le protecteur de Conradin, proposa Rodolphe comme le plus digne du trône. Les électeurs l'acceptèrent, parce que sa pauvreté ne donnait d'ombrage à personne. Il était si pauvre, en effet, qu'après son élection, un noble lui ayant demandé à qui il voulait confier la garde du trésor : « Je « n'ai ici d'autre argent, répondit-il, que cinq sols en mauvaise

1. Les historiens espagnols prétendent qu'Alphonse se préparait à se rendre en Allemagne, lorsque la nouvelle de l'élection de Rodolphe lui parvint. (Mariana, *Historia de las Espana*, Lib. XIII, cap. 22, p. 610.)

2. En 1274, après l'élection de Rodolphe, Alphonse s'était rendu au concile de Lyon, où le pape repoussa ses instances, ce qui ne lui fit point abandonner ses prétentions. En cette même année, il envoya à deux reprises des hommes d'armes espagnols en Italie, la première fois deux cents lances et la deuxième huit cents. (*Chron. de Rebus in Italia gestis*, p. 347.) La chronique de Plaisance (Murat., t. XVI, p. 479), rapporte qu'au mois de février 1275, plusieurs Espagnols annoncèrent en Italie l'arrivée prochaine d'Alphonse. Les habitants de Pavie et d'autres villes lombardes lui prêtèrent serment, mais il ne vint point.

3. *Frag. hist. Urtsii*, pars II, p. 93.

4. In crastino Michaelis, ann. 1273. (*Chron. Colmar.*, ap. Boehmer, *Fontes*, etc. t. II, p. 49.)

« monnaie. — Comment donc suffirez-vous aux dépenses indispensables ? — Dieu y a pourvu jusqu'à présent et je me repose « sur lui !. »

Ce prince, si dénué de ressources lors de son avènement, gouverna l'empire avec une vigueur à laquelle l'Allemagne n'était plus habituée, et qui déconcerta la haute noblesse. Un de ses premiers actes avait été la déclaration suivante : « Élevé à « la dignité suprême, je tâcherai, avec l'aide de Dieu, de rendre « au domaine impérial ses biens si longtemps dispersés. Toujours « on me verra combattre les oppresseurs et protéger les faibles². » Il tint parole, et se montra populaire, très-économe pour lui, généreux pour les pauvres.

Le pape aurait préféré à Rodolphe un prince issu d'une famille plus puissante, dans l'espoir que son influence personnelle aurait entraîné l'Allemagne à la croisade. Mais comme l'élection avait été provoquée par le saint-siège lui-même, et qu'elle était régulière dans sa forme, il n'existait aucun prétexte pour la contester. Grégoire l'approuva, non sans avoir préalablement exigé du nouveau roi des Romains une renonciation authentique aux droits si souvent réclamés, au nom de l'empire, sur les terres pontificales et sur le royaume de Sicile.

Les affaires de l'Allemagne appelaient trop impérieusement l'attention de Rodolphe, pour qu'il pût tourner ses efforts contre l'Italie. Pendant un règne de plus de dix-huit années, non-seulement il ne trouva jamais le temps de se faire couronner à Rome, mais il n'essaya point de franchir les Alpes. Presque toujours les armes à la main, il combattit avec succès ses ennemis personnels et ceux qui troublaient la paix intérieure ; sans oublier toutefois d'établir la fortune de sa maison. A sa mort le 15 juillet 1291, la famille de Habsbourg était depuis quatorze ans en possession du duché d'Autriche, que le roi de Bohême, Ottokar, avait perdu avec la vie à la bataille de Marchfeld (23 août 1278). Trois filles de Rodolphe avaient été mariées à des princes électeurs ; une autre avait épousé Charles Martel, dont l'aieul Charles

1. *Chron. Colmariensis*, pars altera, ap. Boehmer, *Fontes*, etc. t. II, p. 53.

2. Lambacher, *Oester. interregnum*, Docum. 40.

d'Anjou, roi de Sicile, s'était reconnu feudataire de l'empire pour les comtés de Provence et de Forcalquier ¹. Rodolphe avait fait beaucoup de bien ; on lui devait la cessation d'un état d'anarchie qui durait depuis trop longtemps ; mais les princes ne lui pardonnaient pas l'abolition des douanes illégales, et surtout d'avoir repris les domaines usurpés par eux à la faveur de l'interrègne. Ils voyaient aussi d'un œil jaloux la couronne ressaisir l'une après l'autre ses anciennes prérogatives, et le roi, qu'ils avaient voulu sans biens, se rendre chaque jour plus indépendant ; aussi refusèrent-ils tout d'abord de lui donner son fils Albert pour successeur. Une intrigue éleva à la dignité suprême Adolphe de Nassau, jeune prince auquel, suivant l'usage, des conditions onéreuses furent imposées (1^{er} mai 1292). A défaut d'argent, il promit de payer sa promotion par l'abandon d'une partie des droits impériaux repris par Rodolphe. Mais comme il ne put réaliser tous ses engagements, une autre intrigue le renversa. On l'avait élu parce qu'il était sans puissance, on lui reprocha d'être pauvre de finance et d'amis ; trois électeurs gagnés par l'argent d'Albert de Habsbourg, après avoir déclaré qu'Adolphe était incapable de gouverner l'empire, mirent à sa place l'heureux Albert. Les deux partis en vinrent aux mains ; Adolphe périt dans le combat, et le duc d'Autriche, victorieux, fut proclamé roi des Romains, sept ans après avoir été exclu du trône par ceux-là mêmes qui l'y appelaient aujourd'hui. Inutile de dire que le nouvel élu dut non-seulement satisfaire aux obligations inexécutées de son prédécesseur, mais encore y ajouter des promesses, qu'intérieurement il se proposait d'é luder. Voilà à quel degré d'abaissement était tombé cet empire, qu'on a vu si florissant avant la rupture de la cour romaine avec la famille de Hohenstaufen.

Boniface VIII, après s'être vainement opposé à la déposition d'Adolphe, parla de le venger. Un chroniqueur rapporte que, quand Albert soumit son élection à l'approbation pontificale, le pape répondit aux ambassadeurs : « Votre maître est indigne
« du rang suprême, parce qu'il a tué le roi en trahison. Je suis

1. 28 mart. 1280. — Leibnitz, *Prodromus codicis Diplom.*, p. 20.

« empereur, et seul je suffis à défendre les droits de l'empire¹. » Bientôt néanmoins, les querelles du saint-siège avec Philippe le Bel changèrent les dispositions de Boniface; et, poussé par le désir de tourner l'Allemagne contre la France, il se réconcilia avec Albert, qu'il reconnut pour roi légitime des Romains². En récompense, le fils de Rodolphe ratifia et étendit même les concessions faites par ses prédécesseurs. Il confessa, entre autres choses, la transmission de l'empire des Grecs aux Allemands, d'où résultait cette conséquence que l'autorité impériale émanant du siège apostolique, les empereurs devaient être acceptés, puis confirmés par les papes. Albert jura de se montrer obéissant et fidèle, de défendre les droits et les privilèges du souverain pontife contre tous agresseurs, fussent-ils empereurs ou rois; de ne conclure ni paix ni trêve avec les ennemis de l'Église, mais de les combattre de tout son pouvoir³. Heureusement pour lui, la mort de Boniface VIII, qui survint bientôt après, le délivra d'une guerre avec la France, dans laquelle ce pontife, s'appuyant sur les stipulations qu'on vient de lire, exigeait qu'il se précipitât.

Albert était plein d'ambition. Il voulait relever l'empire de sa décadence, et surtout le rendre héréditaire dans sa famille, projet qui avait été fatal aux Hohenstaufen. Les événements furent plus forts que lui. Non-seulement, pendant son règne, la France s'étendit aux dépens de l'Allemagne, mais au cœur des Alpes ses armes échouèrent contre des paysans révoltés, et la confédération suisse devint un État indépendant. Ses tentatives d'agrandissement particulier ne réussirent pas mieux; plusieurs provinces qu'il essaya de joindre à l'Autriche lui échappèrent; et quand il périt, assassiné par son propre neveu, le 1^{er} mai 1308, les électeurs s'entendirent pour ne point élever au trône un prince de la maison de Habsbourg.

Philippe le Bel voulut alors obliger Clément V à solliciter pour Charles de Valois la dignité de roi des Romains. On sait

1. Francis. Pipin., Lib. iv, cap. 41, p. 739. — *Gest. Arch. Trevir.*, ap. Martenne, *Coll. ampliss.*, t. IV, p. 376.

2. 30 avril. 1305. Olenschlager, *Erläuterung der goldenen Bulle*, Dipl. 3, p. 5.

3. Nuremberg, 17 juillet 1303. Olenschlager, Dipl. 15, p. 9.

comment les électeurs, avertis par le pape, choisirent Henri de Luxembourg, seigneur d'un petit comté dans la forêt des Ardennes (1^{er} novembre 1308). Adroit à tous les exercices, ardent et d'une valeur éprouvée, Henri était l'un des meilleurs tenants de tournois de l'Allemagne, et il s'était fait remarquer par le bon ordre qu'il avait su établir dans ses petits domaines. Six mois après son élection, le décret des princes fut soumis au pape Clément V, qui, en l'approuvant, promit de donner au nouveau roi des Romains la couronne impériale (26 juillet 1309). Avant de rien conclure, Clément avait eu soin d'exiger de Henri le serment ordinaire : il prétendit quatre ans plus tard, dans une décrétale, que ce serment était celui de fidélité au chef de l'Église¹.

Rappelons ici que les princes allemands étaient d'accord avec la cour de Rome pour ne point laisser se former une dynastie puissante qui aurait fini par les abaisser. En prenant un souverain dans un rang subalterne, ils pouvaient à chaque changement de règne augmenter leurs richesses, soit en s'appropriant des droits ou des terres de l'empire à leur convenance, soit en mettant leur suffrage à prix. Mais les empereurs, avec un faible patrimoine et un domaine envahi de toutes parts, n'auraient pu soutenir leur rang, s'ils n'avaient élevé leur maison par des confiscations ou des mariages : aussi, depuis les Hohenstaufen, les voit-on tous marcher dans cette voie. Peu après son avènement à la couronne, Henri VII fiança Jean, son fils, âgé d'environ onze ans, à Élisabeth, fille du feu roi de Bohême Wenceslas II², et lui donna l'investiture de ce royaume. Par ce fait, la famille de Luxembourg, qui jusqu'alors n'avait tenu dans l'empire qu'une position très-secondaire, monta tout à coup au premier rang.

Philippe le Bel avait appris avec un vif déplaisir l'élection de Henri VII. Il fit néanmoins avec lui un traité d'alliance, et en obtint la promesse d'investir de la Franche-Comté son second

1 Ann. 1313. Decretal. D. Clementis V, per quam declarat sacramentum quod fecit imp. paps sacramentum fidelitatis. (*Cod. Fitalia*, f° 108 rect., n° 143. — Olen-schlager, *Dipl.* 15, p. 51.)

2. Élisabeth avait vingt ans. (*Alb. Argent.*, p. 115.)

fils Philippe, aussitôt après qu'on aurait réglé le nombre d'hommes à fournir par ce grand fief pour le sacre de Rome ¹.

Le saint empire romain était tombé avec la famille de Hohenstaufen ; Henri de Luxembourg, à peine élu roi des Romains, se proposa de le rétablir, en laissant au pape, avec les terres de l'Église, le pouvoir religieux sans réserve, mais en retenant pour lui toute l'autorité temporelle : projet d'un esprit rêveur et qui devait rallumer les luttes du sacerdoce et de l'empire. Soit que Clément V ne comprit pas bien le plan de Henri VII, soit que, par la translation du saint-siège sur les bords du Rhône, il fût devenu moins attentif aux querelles des anciens partis, il accorda assez facilement l'autorisation de couronner à Rome l'élu des princes allemands. Les Gibelins reprirent courage, les Guelfes se préparèrent à de nouveaux combats. Bien décidé à frapper un coup décisif, au risque de se brouiller avec la cour d'Avignon, Henri se préparait à attaquer le roi de Naples, qui était le chef des Guelfes, lorsque la mort le frappa à Buonconvento, en Toscane, au mois d'août 1313. Cet événement ne fit qu'accélérer le morcellement de la Péninsule. Quant à l'Allemagne, le pouvoir central, loin d'y gagner du terrain sous Henri de Luxembourg, en avait perdu. En reprenant la politique envahissante des Hohenstaufen, il avait fait comme ceux-ci la faute de porter ses forces au dehors, ce qui eut pour résultat de l'affaiblir au dedans. C'était par d'autres moyens que les successeurs de Hugues Capet étaient parvenus à établir en France le principe de l'hérédité.

Un interrègne de quatorze mois fut suivi d'une longue scission, durant laquelle, moins que jamais, le trône impérial put s'affermir. Clément V, qui régnait toujours, prétendit que pendant la vacance de l'empire le chef de l'Église tenait la place de l'empereur ², et en vertu de ce droit il nomma le roi Robert vicaire impérial en Italie. Mais ce pontife mourut à Rochemaure, le 20 avril 1314, et près de deux ans se passèrent avant que les cardinaux pussent se réunir et lui donner un succes-

1. 26 junii 1313. Leibnitz (*Cod. jur. gent.*, Dipl., t. I, n° 32).

2. *Decretalium Clementina pastoralium*, Lib. VII.

seur. Dans l'intervalle, les électeurs s'entendirent pour repousser le fils du roi Philippe le Bel, qui encore une fois sollicitait leurs suffrages; mais ils ne purent se mettre d'accord quand il fallut faire un autre choix. Ce temps était celui de l'anarchie : le duc de Carinthie et Jean de Luxembourg se disputaient le titre électoral de Bohême; Jean et Rodolphe, celui de Saxe; enfin Louis de Bavière prétendait partager le droit de suffrage avec le comte palatin, son frère. Il y avait ainsi dix votants au lieu de sept. Le 19 octobre 1314, quatre d'entre eux proclamèrent empereur Frédéric, duc d'Autriche, le petit-fils de Rodolphe; les six autres portèrent leurs votes sur Louis, duc de la haute Bavière, l'oncle de Frédéric d'Autriche¹. La lutte entre les deux compétiteurs resta longtemps indécise. A la fin, Frédéric, quoique le plus puissant, fut vaincu à Muhldorf et fait prisonnier le 28 septembre 1322. Précisément alors, Louis, appelé en Italie par Galéaz Visconti, seigneur gibelin de Milan, envoyait des troupes contre le légat qui menaçait la Lombardie. Cette circonstance eut le double résultat de brouiller Louis avec la cour romaine, et de le jeter dans le parti de l'Angleterre contre la France. Jean XXII, qui pendant près de neuf ans avait gardé une sorte de neutralité, parce qu'il espérait que les deux rivaux, après s'être affaiblis l'un par l'autre, seraient forcés de se soumettre à son arbitrage, se prononça contre Louis de Bavière. Il prétendit que nul ne pouvant exercer l'autorité suprême ni se dire le chef de l'empire avant d'avoir obtenu l'approbation pontificale, l'élection de Louis était sans valeur : en conséquence il lui enjoignit de soumettre avant trois mois sa cause à la décision du siège apostolique, pendant lequel temps défense était faite d'obéir aux décrets du prétendu monarque². Dans sa réponse, Louis établit comme un principe invariable l'indépendance de la couronne de tout pouvoir humain, il dénia au pape le droit d'approbation, et fit appel au futur concile général³.

Écoutons quelques-uns de ses griefs : ce sont les mêmes expres-

1. Olenschlager, n° 26, p. 66.

2. 8 oct. 1323. Olenschlager, Docum. 36, p. 81.

3. 16 decembris 1323. Olenschlager, p. 86-91.

sions, les mêmes reproches qui remplissent les manifestes du dernier des Hohenstaufen. « Celui qui se dit le pape Jean, écrit
 « Louis de Bavière, est un fauteur de troubles. Il ose dire que le
 « siège romain n'est réellement puissant qu'autant que la dis-
 « corde règne entre les princes : aussi ce pontife, qui couvre
 « l'Allemagne de collecteurs, qui y suscite des schismes, des
 « guerres, des révolutions, n'y a-t-il jamais envoyé un messenger
 « de paix. Sa conduite prouve de reste qu'il n'est pas le vicaire
 « du Christ. Peu lui importe que les hommes à qui il confère de
 « hauts grades ecclésiastiques s'en montrent indignes, pourvu
 « qu'il tourne ces mêmes hommes contre nous. Il excite à la
 « guerre tantôt nous, tantôt le duc d'Autriche, afin de s'emparer
 « du vicariat de l'empire et de le conserver. Impie, hérétique,
 « insatiable de richesses, il ose soutenir que le Christ et les apô-
 « tres ont possédé des biens en commun ; il détourne l'argent
 « destiné à la Terre-Sainte, et l'emploie à nourrir la discorde
 « entre les chrétiens. Notre devoir est de nous opposer à de si
 « coupables excès. Nous jurons ici que tout ce qui précède est
 « véritable ; et, pour ne laisser aucun doute à cet égard, notre
 « intention est d'en présenter les preuves au futur concile ¹. »
 La lutte ainsi engagée, le pape proclama la séparation de l'Italie
 d'avec l'Allemagne. — « Par la plénitude de notre puissance
 « apostolique, » portait le décret, « nous la retirons de la juri-
 « diction impériale, de telle façon que, dans aucun temps, elle
 « ne puisse être incorporée ou inféodée à l'empire ². » C'était
 toujours, comme sous Frédéric II, le nœud véritable de la ques-
 tion ; la translation du saint-siège en France n'avait pas changé
 la politique pontificale à l'égard de la Péninsule, et il n'y avait
 plus d'accord possible dès qu'un empereur songeait à relever au
 sud des Alpes son autorité perdue. Louis n'en persista pas moins
 dans ses projets ; et alors commença une longue série d'anathè-
 mes d'une part, de violences et d'actes de faiblesse de l'autre :
 source féconde de chagrins pour le chef de l'empire, qui, durant
 un règne de trente-trois ans, eut avec le saint-siège une guerre

1. Sachshausen, 22... 1234. — Olenschlager, *Geschichte des Römischen Kayserthums*, n° 43, p. 117-129.

2. Baluz. *Vite papar. Avinionens.*, t. I, addit., col. 704.

sans paix ni trêve, et ne connut ni repos ni bonheur. Tantôt soutenu et tantôt abandonné par les grands de l'Allemagne, ce malheureux prince devait fournir au monde un nouvel exemple des tribulations réservées à ceux qui prétendent lutter contre l'esprit général de leur siècle. Vainement il attaque la puissance temporelle des papes : après quelques succès suivis de revers, il se voit réduit à l'état le plus fâcheux. Benoît XII, le successeur de Jean XXII¹, d'une humeur plus pacifique que son devancier, désirait un accord ; il y eut même un projet de traité dicté par le pape et accepté par Louis : les rois de France et de Naples en empêchèrent la conclusion. Philippe de Valois en vint même jusqu'à séquestrer les biens que les cardinaux avaient dans son royaume, ce qui entraîna la rupture des négociations². Alors Louis se ligue plus étroitement avec le roi Édouard d'Angleterre, le proclame vicaire de l'empire, et lui promet deux mille soldats allemands pour la guerre qu'il se prépare à porter en France. De son côté, Édouard l'aidera de tout son pouvoir à défendre la dignité impériale ; il lui comptera trois cent mille florins destinés à solder des troupes qui seront employées contre Avignon³.

La diète germanique, guidée bien plus par des intérêts privés que par ceux de l'État, soutint d'abord le roi des Romains contre le pape, et reconnut que les troubles qui avaient motivé l'excommunication de Louis IV ne devaient pas être attribués à ce prince. Une décision rendue à Francfort établit en principe que la dignité impériale ne relevant que de Dieu seul, les membres et les vassaux de l'empire devaient, sous peine de la perte de leurs fiefs, obéissance à l'élu de la majorité des princes, qui seul pouvait s'intituler empereur et exercer la souveraine puissance, nonobstant la confirmation du chef de l'Église⁴. Louis, croyant sa cause gagnée, défendit de recevoir aucune bulle pontificale,

1. Jean XXII mourut le 4 décembre 1334.

2. Ann. 1335. Rex Franciæ interea sua undique bona et redditus cardinalium interdixit et occupavit. (Albert. Argentor., p. 126.)

3. 1237. Rymer, *Act. publ.*, t. IV, p. 798.

4. Declaramus quod imperialis dignitas et potestas est immediata a solo Deo, etc. (8 aug. 1338. Olenschlager, n° 68, p. 189.)

sans l'autorisation de l'évêque diocésain. Il déclara que le serment prêté lors du couronnement à Rome était une simple promesse d'obéissance en ce qui avait rapport à la religion catholique, dont le pape était le chef visible, et le roi des Romains le défenseur. Quant au vicariat de l'empire, en cas de vacance du trône, il fut attribué au comte palatin, à l'exclusion du souverain pontife. Ne devait-on pas supposer qu'entre le pays et l'empereur une entente parfaite subsisterait désormais, et que toute tentative de la cour d'Avignon pour faire naître de nouvelles scissions serait impuissante ? Cependant le contraire arriva, et, cinq ans plus tard, en 1343, l'empereur, abandonné de la plupart des grands et réduit à une extrême détresse, se vit contraint de rétracter ce qu'il avait dit ; d'offrir sa renonciation au titre d'empereur, et enfin de mettre sa personne, ses biens et son État, à l'entière disposition du saint-siège, si le pape voulait le replacer dans la situation où il était avant l'anathème prononcé contre lui par Jean XXII¹. Ses ambassadeurs, admis aux pieds de Clément VI, jurèrent sur l'Évangile qu'ils recevraient avec respect les conditions qu'il plairait au pape d'imposer².

Clément parut les écouter avec indulgence, tout en disant que l'honneur de la sainte Église lui défendait d'accorder un pardon trop précipité. Mais, comme l'intérêt de la France exigeait la ruine de Louis, deux ans plus tard il fut déclaré schismatique, engagé dans l'hérésie et inhabile à occuper le trône impérial³. Cinq électeurs mécontents de ce prince⁴, qui depuis la réunion de plusieurs grands fiefs à ses domaines leur paraissait trop puissant, se laissèrent persuader par le pape de procéder à une nouvelle élection. Ils jetèrent les yeux sur Charles de Luxembourg, marquis de Moravie, le fils du roi Jean de Bohême, et l'arrière-petit-fils de Henri VII. Charles, après avoir longtemps tenu le parti de l'empereur, s'était, comme tant d'autres,

1. Titulum imperialem dimittendi et deponendi. (18 septembris 1343, Olenschlager, n° 86, p. 235.)

2. 16 januarii 1344. Olenschlager, n° 87, p. 238.

3. 28 april. 1346. — Olenschlager, n° 90, p. 254.

4. Les trois archevêques électeurs, le duc de Saxe et le roi de Bohême. (Albert. Argent., p. 135.)

tourné contre lui. L'Allemagne se divisa. Déjà le feu de la guerre civile, soufflé par les nonces, embrasait ce malheureux pays, quand la mort, en frappant Louis de Bavière, donna encore une fois la victoire au pape (11 octobre 1347). La grande lutte du sacerdoce et de l'empire, sous les Hohenstaufen, avait eu pour objet la possession de l'Italie et la suprématie de l'un des deux pouvoirs, spirituel ou temporel. Les pontifes d'Avignon, dans un but semblable, firent usage contre Louis de Bavière des moyens qui avaient réussi à leurs devanciers : en excitant les passions et la cupidité des électeurs, en les poussant à la désobéissance et à l'oubli de leurs serments, ils remplirent l'empire de troubles. Le chef de l'Église savait que la guerre civile, au nord des Alpes, paralyserait les efforts des empereurs pour relever leur puissance en Italie ; et depuis longtemps c'était une maxime reçue, qu'en politique la fin justifie les moyens.

Dès avant la mort de Louis de Bavière, Clément VI avait validé l'élection de Charles de Luxembourg, et déclaré en même temps que, si l'acte qui lui était soumis renfermait quelques irrégularités, il y suppléerait par sa pleine puissance¹. Mais, loin d'obéir à la volonté du pape, les électeurs du parti bavarois offrirent la dignité impériale à Édouard, roi d'Angleterre, qui, tout occupé de ses guerres contre la France, la refusa. Le marquis de Misnie, gendre de l'empereur Louis, auquel ils s'adressèrent ensuite, vendit ses droits à Charles de Luxembourg, moyennant 10,000 marcs. Sans se décourager, les opposants élurent Gunther comte de Schwartzbourg, qui accepta et mit une armée sur pied. Comme c'était un vaillant homme de guerre, peut-être l'eût-il emporté à la fin, quoiqu'il fût très-pauvre, si un poison lent n'eût abrégé ses jours. Ses amis le voyant en danger l'abandonnèrent ; lui-même, avant de mourir, renonça à la couronne moyennant 22,000 marcs (1349)². Charles IV, en distribuant des terres, de l'argent et des privilèges, finit par gagner la plupart des villes et des seigneurs qui s'étaient opposés à sa promotion.

1. 6 novembris 1346. Olenschlager, n° 92, p. 257.

2. Albert. *Argentinensis Chron.*, p. 145-152.

Charles IV, la créature des papes, avait promis de ne rien entreprendre contre l'Italie sans l'autorisation du saint-siège. Il tint parole, malgré les vives instances de Pétrarque et de tous ceux qui rêvaient encore le rétablissement du saint empire romain, avec le temporel au pouvoir séculier et le spirituel au chef de l'Église. On sait que, lors de son couronnement à Rome, le 5 avril 1355, Charles quitta la ville dès que la cérémonie fut terminée. Une seconde fois, en 1368, il franchit les Alpes, appelé par Urbain V, mais il ne se signala dans cette expédition que par son appétit à tirer de l'argent des villes, et par ses flatteries pour le chef de l'Église. Ajoutons toutefois, pour être juste, que dans l'état où se trouvait alors l'Allemagne après un demi-siècle de troubles, il eût été insensé de songer à des conquêtes qui eussent achevé de l'épuiser. La peste noire venait d'enlever le tiers de sa population; le peuple, désespéré, furieux, s'était porté à d'horribles violences contre les juifs, qu'il accusait de son malheur¹. A la suite de la contagion, les flagellants avaient reparu, et avec eux les plus grands désordres². De toute part les routes étaient couvertes de bandits; la suite de l'empereur fut dévalisée près de Haguenau; et, pour se mettre à couvert de semblables brigandages, vingt-cinq villes de Souabe venaient de renouer les anciennes ligues. Des guerres privées troublaient sans cesse la paix publique; enfin, les lois fondamentales elles-mêmes étaient si défectueuses, qu'à chaque élection on ne savait à qui appartenait le droit de suffrage. Le lecteur n'a pas oublié que cette prérogative était attachée aux sept grandes charges de l'empire; mais comme dans les familles laïques la coutume autorisait le partage du territoire électoral entre les héritiers, chacun d'eux prétendait s'attribuer le vote; ce qui, en favorisant des scissions déjà trop fréquentes, occasionnait des luttes intestines fatales au pays. L'empereur avait amené d'Italie le célèbre Barthole, de Sasso-Ferrato, dans la Marche d'Ancône, une des lumières de la jurisprudence romaine. Il lui fit rédiger en latin un projet de constitution, qui fut présenté à la diète germanique, assemblée

1. Albert. Argent., p. 147.

2. *Vita Clem. VI*, ap. Murat., t. III, part. II, p. 588.

à Nuremberg en 1336, et confirmé à Metz le 23 décembre suivant. Cet acte, destiné à être le code invariable de l'empire, fut revêtu du sceau impérial et de la bulle d'or, d'où il prit son nom. Il est divisé en deux parties : la première, en vingt-trois chapitres, traite de l'élection du roi des Romains et des électeurs ; l'autre renferme en deux articles quelques règlements de législation civile relatifs aux successions et à la paix publique ; la règle à observer dans les diètes y est établie d'une manière fixe. Voici les principales dispositions de cet acte¹ :

Quand le trône devient vacant, l'archevêque de Mayence, archi-chancelier de l'empire, doit convoquer dans trois mois, pour tout délai, une diète électorale à Francfort ; et, à défaut par lui de le faire, les électeurs s'assemblent de plein droit dans cette ville au bout du terme. Après avoir prêté serment sur l'Évangile, ils procèdent à l'élection, et il leur est interdit de quitter Francfort sans qu'elle soit consommée. Si, dans trente jours, tout n'est pas terminé, ils ne reçoivent d'autre nourriture que du pain et de l'eau². Pour la validité de l'élection la majorité des suffrages suffit, sans que le consentement des autres princes non électeurs soit nécessaire. — (Il n'est fait aucune mention, dans la loi, du droit de confirmation exercé par le souverain pontife ; ce qui en implique l'abrogation.)

Afin d'éviter tout litige entre les branches d'une même famille, le droit de suffrage suit la possession du territoire électoral, qui reste à jamais indivisible, et passe pour les électors laïques aux héritiers mâles, suivant l'ordre de primogéniture. En cas de minorité, le plus proche parent collatéral exerce comme tuteur le droit de suffrage.

Les électeurs ont, dans les solennités, la prééminence sur les autres princes ; ils jouissent, dans leurs États, des mines, de la monnaie ; ils établissent des impôts, ils exercent la haute juridiction, dont on ne peut porter appel à la cour impériale que pour le seul cas de déni de justice. — (On remarquera que ces dis-

1. Dumont, *Corps diplomatique*, t. I, part. II, p. 305 et seq.

2. Ex tunc transactis eisdem triginta diebus, amodo panem manducant, et aquam bibant... (*Ibid.*, p. 307.)

positions tendent à rendre de plus en plus complète la séparation des divers États de l'Allemagne.)

Tous les ans, quatre semaines après Pâques, les électeurs se réunissent pour régler avec le souverain les affaires de l'empire. — (Cette assemblée remplace les anciennes diètes et enlève aux princes qui sont privés du droit électoral leur ancienne participation au gouvernement du pays.)

En cas d'interrègne, le comte palatin exerce les fonctions de vicaire de l'empire dans les provinces soumises au droit francorien, et le duc de Saxe dans celles du droit saxon. — (Par cet article, les prétentions des papes au vicariat impérial deviennent sans valeur. La loi ne fait pas explicitement mention de celles des empereurs sur l'Italie; elle porte seulement que les fils des électeurs doivent, dès l'âge de sept ans, apprendre les langues latine, esclavone et italienne, afin qu'ils puissent seconder le souverain dans l'administration des contrées qui dépendent de l'empire.)

Enfin, les confédérations entre les villes ou entre les nobles et les bourgeois sont déclarées nulles; défense est faite de les renouveler sans l'autorisation expresse de l'empereur.

La diète de Metz fut une des plus nombreuses et des plus solennelles dont on ait gardé le souvenir. Le pape et le roi d'Angleterre y avaient des envoyés. Le dauphin, régent du royaume depuis la captivité du roi Jean, y assistait à titre de vassal de l'empire pour le Dauphiné¹. Ce prince s'était flatté d'obtenir des secours de l'empereur son oncle, ou du moins sa médiation pour régler ses différends avec la France et l'Angleterre; mais ses instances n'eurent aucun succès, malgré l'appui que leur donnait le légat du saint-siège. Le pape fut mécontent de voir ses prétentions au vicariat impérial repoussées. Les familles ducales,

1. Humbert, souverain du Dauphiné, ayant perdu son fils unique, se laissa persuader par le roi de France, Philippe de Valois, de lui céder ses États moyennant une rente viagère (31 juill. 1343); un deuxième traité du 30 mars 1349 réunit le Dauphiné à la France, sous la réserve que le titre de dauphin serait porté par l'héritier du trône. (Dumont, *Corps dipl.*, t. I, 2^e part., p. 210.) — En 1349, l'empereur Charles IV approuva le traité à la condition que le Dauphiné ne serait point réuni à la France. Charles, le petit-fils de Philippe, en reçut l'investiture et devint vassal de l'empire. (Leibnitz, *Cod. Jur. Gent.*, t. I, p. 84.)

les nobles, la bourgeoisie, se plaignirent de la perte d'une partie de leurs prérogatives. Seuls, les électeurs, auxquels on laissait les domaines qu'ils avaient usurpés depuis l'élection d'Adolphe en 1294, se montrèrent satisfaits. Voyons maintenant quels furent les effets de cette constitution sur les destinées de l'empire germanique.

L'ALLEMAGNE JUSQU'À L'ABOLITION DE L'EMPIRE

1356 — 1805

Depuis longtemps l'hérédité avait remplacé l'ancien droit électoral dans les grands Etats de l'Europe. L'Allemagne seule faisait exception; et on a vu plus haut que la lutte du sacerdoce avec l'empire, et les guerres d'Italie, avaient réduit le pouvoir impérial à un tel état de faiblesse, que, depuis Frédéric II jusqu'à Charles IV, c'est-à-dire pendant tout un siècle, aucun empereur n'avait osé aborder sérieusement la question capitale de l'hérédité. La cour romaine et les princes allemands étaient également intéressés à maintenir l'ancien ordre de choses. Les papes, spectateurs presque indifférents de la transformation de la royauté en France, ne voulaient pas qu'elle se transformât en Allemagne, parce qu'à leurs yeux la faiblesse territoriale du chef de l'empire était la sauvegarde de l'indépendance italienne. Quant aux princes, auxquels l'hérédité monarchique aurait fermé le chemin du trône, ils n'avaient garde de prêter la main à l'établissement d'un principe qui tôt ou tard les eût fait descendre du haut rang qu'ils occupaient. Ces deux causes s'opposaient puissamment à ce que le travail d'agglomération, qui était le nœud de la politique française sous la troisième race, pût s'opérer en Allemagne. A cet égard, la marche du temps n'avait rien changé à l'ancienne organisation du pays, et vers le milieu du XIV^e siècle, pas plus que sous Othon le Grand, il n'existait point de territoire impérial qui pût servir de noyau à la formation d'un état unitaire. La *Bulle d'Or*, loin de combler le fossé de séparation entre les anciennes tribus germaniques, ne fit que

le creuser davantage ; en réglementant l'élection, elle lui donna de nouvelles racines ; enfin , en ôtant le droit de suffrage aux grandes charges de l'empire pour l'attribuer aux pays électoraux, elle créa des États presque indépendants du pouvoir central. Il y eut en Allemagne des Bavares, des Saxons, des Autrichiens unis par un pacte fédératif plus ou moins observé ; mais en réalité la grande famille allemande n'exista presque plus que de nom, et la fusion des peuples qui la composaient devint à peu près impossible.

Malgré le rapprochement que des intérêts communs semblaient devoir cimenter entre le pape et l'aristocratie allemande, c'est une chose digne de remarque que chaque victoire du saint-siège sur l'Empire, loin de lui procurer les avantages temporels qu'il s'en était promis, trompait ses espérances, et avait presque toujours pour résultat d'affaiblir au nord des Alpes jusqu'à son autorité morale. Malgré la corruption du siècle, des sentiments de nationalité, qu'on aurait pu croire éteints, se réveillaient parfois dans les esprits, et alors on voyait ceux qui s'étaient montrés les plus dévoués à la politique romaine se tourner contre elle. C'est ainsi que Charles IV, la créature des papes, est à peine affermi sur le trône, que par la Bulle d'Or il leur ôte le vicariat de l'empire. Innocent VI réclame sa prérogative : pour toute réponse, Charles demande la révocation des bulles de Jean XXII et de Clément VI, qui portaient atteinte aux droits des empereurs. Vers le même temps, de nouvelles décimes ayant été imposées sur les églises, les protestations de la diète se joignirent à celles du clergé ; le peuple prit parti ; d'anciens griefs se reproduisirent : on parla plus que jamais de la nécessité d'une réforme ; la critique s'exerça sur les richesses et sur la corruption des ecclésiastiques. L'empereur, lui-même, pour ne point s'aliéner l'opinion publique, reprocha à la cour d'Avignon ses exigences fiscales, ajoutant qu'elle ferait mieux de réprimer les mœurs licencieuses et le luxe des prélats que de demander sans cesse de l'argent. Une chronique rapporte que ce prince ayant remarqué dans l'assemblée des États un chanoine magnifiquement vêtu, se fit apporter le manteau du prêtre, le mit sur ses épaules, puis s'écria : « N'ai-je pas l'air d'un chevalier plutôt que d'un

clerc ? » L'empereur se sentait fort quand il parlait au nom de l'intérêt national, parce que le pays était avec lui contre le saint-siège : mais s'agissait-il de ses intérêts propres, aussitôt le pays se rapprochait du pape, et le monarque cédait. Malgré tout ce qu'il put faire, les choses ne changèrent point : le mal était trop profond, les mœurs trop mauvaises. « Vous n'avez pas à vous mêler de la réforme ecclésiastique, répondit le souverain pontife ¹. » Comme, à la suite de ce débat, Charles apprit que des instructions secrètes étaient données pour faire élire un anti-roi des Romains, il se hâta de garantir par un décret les personnes et les biens des clercs contre toute entreprise des laïques, ce qui calma Innocent VI ².

Charles IV ne négligea aucun des moyens qui pouvaient élever la puissance de sa famille. Un de ses frères avait le marquisat de Brandebourg, et comme il mourut sans postérité, l'empereur en donna l'investiture à Sigismond son second fils, ce qui assurait à la maison de Luxembourg deux voix dans l'élection impériale. De l'aveu de la diète, la couronne de Bohême fut déclarée héréditaire, avec le droit électoral et la charge de grand échançon. Les soins du monarque se tournèrent principalement vers ce royaume, dont il améliora la situation en lui donnant des lois écrites. Le commerce y obtint une protection efficace, l'exploitation des mines prit un grand essor; des défrichements rendirent à l'agriculture de vastes terrains. On croit que, plein de l'espoir de faire abolir en faveur de ses descendants le principe électif, il se proposait d'établir à Prague le siège de l'empire. D'heureuses circonstances semblèrent d'abord favoriser ce dessein. En 1376, les électeurs, qui, dès le temps de Rodolphe de Hapsbourg, étaient convenus de ne plus désigner, du vivant de l'empereur, le roi des Romains qui devait succéder à la couronne, consentirent à conférer cette dignité à Wenceslas, l'aîné des fils de Charles IV, jeune prince âgé d'un peu plus de quatorze ans. On croit qu'ils s'étaient laissé gagner à force d'argent

1. Pelzel, t. II, p. 596.

2. 20 avril. 1359. *Annal. eccles.*, § 11.

3. 1359. Gudeni, *Codex diplomaticus*, t. III, n° 290.

et de promesses¹. Pour obtenir l'approbation du pape, Wenceslas dut ratifier les engagements souscrits par son père, tant pour ce qui concernait l'Italie que pour l'annulation des actes de l'empereur Louis. La maison de Luxembourg, si pauvre lors de l'avènement de Henri VII, avait fini par posséder des domaines non moins vastes que ceux des princes de Hohenstaufen. Sauf une interruption de vingt-neuf ans pendant le règne de Louis de Bavière, sa domination sous quatre empereurs, Henri VII, Charles IV, Wenceslas et Sigismond, eut une durée de cent huit ans, dix-neuf de moins seulement que le règne glorieux de la dynastie de Souabe. Pendant que Charles IV convoitait pour sa famille le pouvoir héréditaire, la France ne cessait d'empiéter sur l'Empire; beaucoup de villes d'Allemagne se confédérèrent sans la participation du souverain². Ne pouvant les réduire, l'Empereur leur accorda pour de l'argent le droit de commune, ou, en d'autres termes, l'autorisation de s'imposer elles-mêmes, de ne point dépendre d'une juridiction étrangère, de faire librement le commerce, et d'armer leurs milices. Charles IV vendait d'une main des franchises qu'il cherchait presque toujours à reprendre de l'autre. Après avoir essayé vainement de supprimer les communes, il voulut s'en servir contre la noblesse, changeant ainsi de système selon les circonstances, et publiant des lois qu'il n'hésitait pas à violer quand son intérêt le demandait. Les embarras du siège apostolique, le long schisme qui divisa l'Église, donnaient de grandes facilités aux empereurs pour secouer le joug des papes; mais pour réaliser ce changement il aurait fallu d'autres hommes que Charles IV et ses deux fils. Charles mourut le 29 novembre 1378³; Wenceslas, qui lui succéda, était encore moins propre à maintenir l'autorité impériale, soit à l'égard du pays, soit à l'égard des électeurs. Prince crapuleux, lâche et cruel, il commence son règne par dissiper les trésors de son père; puis il vend les domaines de la couronne, et il abandonne l'Italie, sans chercher à améliorer l'état de l'Allemagne.

1. Albert. Argentin., part. II, p. 166.

2. Dumont, *Corps diplomatique*, t. II, 2^e partie, n^{os} 34 et 114, p. 50 et 154.

3. Albertus Argentinensis, part. II, p. 166.

Laissant d'abord les villes se liguier contre la noblesse, et celle-ci contre les villes, il affecte de ne voir dans ces confédérations, qui mettaient le pays en feu, qu'un contre-poids utile à son pouvoir, puis par de vaines menaces il s'efforce de les supprimer ¹. Adonné à l'ivrognerie, il se livrait à des excès de table qui achevaient d'abrutir son esprit. Un historien rapporte que, dans un voyage que Wenceslas fit à Paris en 1398, Charles VI l'ayant invité à un grand repas, envoya les ducs de Berry et de Bourbon le prendre à son hôtel, pour l'accompagner honorablement au palais. Mais ils revinrent dire au roi que *ce gros vilain, déjà ivre, dormait pour cuver son vin* ². Les habitants de Prague, las d'obéir à un fou furieux ³, le jetèrent en prison, d'où il s'échappa (novembre 1403). Son propre frère Sigismond se tourna contre lui. Le 20 août 1400, les électeurs le déposèrent comme négligent, inutile, méprisé de tous et indigne du trône ⁴. Ils élurent à sa place Robert, comte palatin du Rhin, et dix ans plus tard, en 1410, après la mort de Robert, les voix s'étant divisées dans la diète, Josse, marquis de Moravie, et Sigismond, furent proclamés concurremment rois des Romains. Comme Wenceslas refusait son abdication, l'empire eut trois empereurs, précisément lorsque le concile de Pise, croyant mettre fin au grand schisme d'Occident, donnait à l'Église un troisième pape.

Josse mourut au bout de peu de mois (janvier 1411). Wenceslas, après de faibles tentatives pour ressaisir le pouvoir, finit par l'abandonner à son frère ⁵; et Boniface IX, le successeur d'Urbain V, ratifia sa déchéance, en vertu de l'autorité apostolique. Quant à Sigismond, élu de nouveau et généralement reconnu le 21 juillet 1414, il gouverna l'empire pendant vingt-six ans.

1. 2 et 5 mai 1389. Dumont, t. II, 2^e partie, n^{os} 160 et 161, p. 220 et 221.

2. L'Enfant, *Histoire du Concile de Constance*, t. I, p. 92.

3. On assure qu'il aida de sa propre main à torturer Jean Népomucène, vicaire général de l'archevêché, et qu'il le fit noyer dans la Moldau, parce que ce prêtre avait refusé de lui révéler la confession de l'impératrice. (Pelzel, *Kayser Wenceslas Geschichte*.)

4. 20 août 1400. Dumont, t. II, 2^e partie, n^o 201.

5. On prétend que, peu sensible à la honte de sa situation, Wenceslas écrivit aux villes impériales qu'il ne désirait d'autres preuves de leur fidélité que quelques tonneaux de leur meilleur vin.

Sigismond fut à la fois empereur, électeur de Brandebourg, roi de Bohême et de Hongrie. Le domaine de la couronne avait été tellement appauvri sous les règnes précédents, qu'un empereur était le plus pauvre souverain de l'Europe, et ne pouvait soutenir son rang, s'il n'avait un patrimoine : l'empire n'avait pas même de capitale où il pût résider. Sigismond se garda donc bien de renoncer à aucune de ses possessions : ainsi tomba de fait, par la force des choses, cette politique des électeurs, de n'élever sur le trône que des princes peu favorisés des dons de la fortune. Restait encore à détruire le droit électoral ; mais, outre que Sigismond était trop au-dessous de cette tâche, il n'avait pas de fils. Après sa mort, ses États héréditaires échurent à Albert d'Autriche, son gendre : ce qui contribua puissamment à la future grandeur de la maison de Hapsbourg.

Le concile de Constance, à la réunion duquel Sigismond s'était employé constamment, devait, dans la pensée de ce prince, pacifier la Bohême, où le vœu d'une réforme complète de l'Église avait occasionné de grands troubles. Le peuple de Prague, gagné aux doctrines de Jean Huss, regardait la cause du novateur comme celle de la nation. On ne répétera pas ici comment Huss, quoique muni d'un sauf-conduit impérial, périt sur le bûcher. Sigismond lui-même, au mépris de sa parole, avait donné ordre au comte palatin de livrer le condamné au bourreau ; et vainement essayait-il de se laver de ce manque de foi. Un cri de vengeance retentit dans toute la Bohême. Les seigneurs déclarèrent, dans une assemblée générale, que chacun avait le droit d'enseigner la parole de Dieu dans toute sa pureté, et qu'on ne devait se soumettre ni à l'excommunication pontificale ni à l'interdit. Les disciples de Jean Huss, exaspérés par sa mort, coururent aux armes ; une guerre de religion embrasa le royaume. Sigismond, qui ignorait ce que peut un peuple fanatisé, crut facile d'éteindre l'incendie, et reconnut trop tard son erreur. Chassé de la Bohême, ce ne fut que longtemps après et en traitant avec les révoltés qu'il parvint à rentrer à Prague (août 1436). La guerre avait duré dix-sept ans ; plusieurs grandes armées impériales avaient succombé ; peut-être même les forces de l'empire n'eussent-elles point prévalu contre les Hussites, si des ques-

tions de dogme, en les divisant, n'eussent affaibli leur résistance. Les uns, sous le nom de *Calixtins*, demandaient la communion avec le calice, et voulaient que les péchés mortels reçussent une punition proportionnée à leur énormité. Le concile de Bâle admit les députés des Calixtins, et leur accorda satisfaction en 1435. Mais l'autre secte, qui avait pris le nom de *Thaborites*¹, se montra intraitable. Elle voulait qu'on réduisit le christianisme à sa simplicité primitive, et que l'Église, complètement réformée dans sa constitution, n'eût pas d'autre chef que Jésus-Christ; ce qui était la destruction de toute hiérarchie ecclésiastique. Les Thaboristes subsistèrent jusqu'au temps de la réformation, sous le nom de frères de Bohême ou de *Bégards*; et des premiers ils se joignirent à Luther.

Sigismond, presque toujours à bout de ressources, faisait argent de tout. Durant son long règne, on le voit altérant la monnaie, vendant des privilèges, des fiefs impériaux, des villes, et jusqu'à son électorat de Brandebourg, qu'il céda en 1415 à Frédéric de Hohenzollern, burgrave de Nuremberg, pour 400,000 ducats d'or. Sous ce prince, l'empire déclina de plus en plus. Charles IV avait laissé passer sous la domination française une grande partie de sa frontière occidentale jusqu'aux Alpes : Sigismond ne put empêcher les ducs de la nouvelle maison de Bourgogne d'unir à leurs États les Pays-Bas et la Flandre, riches provinces dont aucune acquisition ne compensa la perte. Pas plus que son frère et que son père, il ne put réaliser le plan d'un empire héréditaire germano-slave, dont Prague serait devenue la capitale. Cependant, si on jette un regard sur la situation de l'Europe dans la première moitié du xv^e siècle, on reconnaîtra que jamais circonstances ne purent mieux seconder les desseins ambitieux des souverains de l'Allemagne. Depuis Charles VI, l'ancienne prépondérance de la France dans les conseils de la papauté n'existait plus. Déchiré par une lutte terrible, ce royaume était tombé si bas, qu'on pouvait craindre la chute de la monarchie. Charles VII, trahi par les grands vassaux et par le

1. Ce nom leur venait d'une montagne voisine de Prague, qu'ils nommaient *le Thabor*, et sur laquelle ils s'étaient fortifiés.

peuple de Paris, mais soutenu par les gentilshommes, arracha péniblement la France aux Anglais, et recouvra sa capitale le 13 août 1436, un an seulement avant la mort de Sigismond¹. A la suite d'un siècle de guerres et de dissensions intestines, les Valois avaient trop besoin de la paix pour songer de longtemps à se mêler des affaires de l'empire. L'Angleterre n'était pas dans une situation meilleure; victorieuse sous Henri V, mais épuisée d'hommes et d'argent, elle perdait, depuis la mort de ce prince, ses meilleures conquêtes. Désormais il ne s'agissait plus pour elle de gouverner un vaste État annexé par la victoire à la Grande-Bretagne; mais seulement de conserver quelques provinces défendues par les débris de ses vieilles bandes. Pendant ce temps, des troubles intestins préludaient à la guerre des deux Roses, qui devait faire expier à ce pays le mal qu'il avait fait à la France. L'Italie, opulente, corrompue et énervée, soumise à de petits tyrans, achevait de perdre la vertu militaire des républiques lombardes; la passion des arts allait bientôt y prendre la place de ce sentiment d'indépendance, si puissant autrefois sur les esprits. Enfin, le grand schisme d'Occident, qui se prolongea jusqu'en 1429, le refus de réformer l'Église irritaient à un tel point la chrétienté, que, loin d'avoir à craindre la main, jadis si puissante des papes, un empereur comme Frédéric II aurait trouvé, dans le mécontentement général contre Rome, de grandes facilités pour ses projets de domination. Mais, pour accomplir de pareils changements, il faut à la fois de grands hommes et des circonstances heureuses. La Providence, en accordant aux princes de la race de Souabe l'énergie, la volonté, la haute intelligence, leur avait refusé l'occasion. Elle fit précisément le contraire pour ceux de la famille de Luxembourg. Ceux-ci parurent à l'époque favorable; mais, faute d'en savoir profiter, ils échouèrent aussi complètement que leurs illustres devanciers.

La maison d'Autriche remplaça celle de Luxembourg sur le trône impérial. De toutes les familles d'Allemagne, elle était devenue la plus riche en territoire: car, outre ses duchés hérédi-

1. Sigismond mourut à Prague le 9 décembre 1437.

lares, elle possédait, par les femmes, la Bohême et la Hongrie. Charles IV avait travaillé sans relâche à affaiblir cette famille rivale, qu'il redoutait à bon droit; mais Sigismond, adoptant une marche contraire, s'en était fait un appui, et l'avait élevée au plus haut point de fortune par le mariage de sa fille avec Albert. Ce dernier, pour mieux s'affermir en Hongrie, avait promis, lors de son sacre à Bude, de ne point accepter l'empire s'il lui était offert. Il répondit en effet par un refus aux électeurs qui le proclamèrent roi des Romains après la mort de Sigismond (18 mars 1438); mais le concile de Bâle sollicita les Hongrois de lui rendre sa parole, ce qui dissipa ses scrupules, et la famille de Habsbourg recouvra la couronne qu'elle avait perdue depuis cent trente ans. Cet événement eut une grande influence sur les destinées de l'Allemagne.

Albert II avait été, tant par son épée que par ses conseils, le ferme appui de son beau-père Sigismond. « Un souverain, lui disait-il, ne peut avoir de garde plus sûre que l'affection de ses sujets » : noble maxime que dans ce siècle trop peu de princes mettaient en pratique. Comme il était actif, courageux et dans la force de l'âge, on attendait de lui de grandes choses. A peine élu, il se prépara, en effet, à arrêter la marche des Turcs, qui s'étaient avancés en Hongrie jusqu'à Semendria. Il travailla à la paix de l'Allemagne et à celle de l'Église, en ce qui concernait les relations du siège apostolique avec l'empire.

Les discordes intestines de l'Allemagne étaient l'affaire la plus urgente. Dans une diète tenue à Nuremberg au mois de juillet 1437¹, les ministres de la couronne proposèrent de diviser les petits États de l'empire en quatre cercles : 1° Franconie et Bavière; 2° pays du haut Rhin et Souabe; 3° bas Rhin et Westphalie; 4° haute et basse Saxe, chacun sous un chef investi de l'autorité nécessaire au maintien de la paix. L'Autriche, la Bohême et les six électors restaient en dehors de ces cercles. Les villes, jalouses de leurs libertés, firent des objections; et comme elles ne purent s'accorder avec les princes, une nouvelle diète fut indiquée pour l'hiver suivant, et successivement prorogée à

1. Dumont, *Corps diplomatique*, t. III, 1^{re} partie, p. 35 et 41.

Francfort, puis à Mayence (1439). Mais la peste qui décimait les populations, et l'état critique dans lequel tomba bientôt l'Église romaine, firent ajourner ce projet.

C'est alors que le concile de Bâle, brouillé avec Eugène IV, le déclarait hérétique, et élisait à sa place Amédée de Savoie, qui prit le nom de Félix V¹. Après quelques tentatives de pacification, la diète finit par accepter vingt-six décrets relatifs à la discipline ecclésiastique et à la liturgie, qui venaient d'être promulgués à Bâle, et étaient généralement basés sur les décisions du concile de Constance.

Par malheur, Albert mourut le 27 octobre 1439 dans une expédition contre les Turcs, avant d'avoir réalisé ses plans d'amélioration. Son règne avait duré un peu moins de vingt-deux mois. Cet événement plaçait ses États héréditaires dans une situation très-incertaine, et semblait devoir remettre en question les hautes destinées de la maison d'Autriche. La fortune en décida autrement.

La diète, assemblée à Mayence, apprit en même temps la mort de l'empereur et le schisme survenu dans l'Église. Le landgrave de Hesse, à qui la couronne fut offerte, ne se crut pas assez riche pour l'accepter. Après quelques hésitations, les électeurs proclamèrent roi des Romains Frédéric, duc de Styrie, neveu d'Albert II et l'ainé de la famille d'Habsbourg (1440)²; mais onze semaines s'écoulèrent avant qu'il se résolût à envoyer son consentement. Chose étrange! pendant plus d'un siècle les princes de cette maison avaient convoité avec ardeur le pouvoir suprême sans l'obtenir, et depuis qu'on le leur offrait, non-seulement ils ne semblaient plus l'ambitionner, mais ils ne l'acceptaient qu'après de longues hésitations : c'est que cette dignité devenait plus onéreuse que profitable. Frédéric était aussi pauvre que son prédécesseur avait été puissant. Il ne possédait en propre que la Styrie, qu'il dut partager avec son frère. Déclaré tuteur d'un fils posthume d'Albert II, appelé Ladislas, il lui conserva l'Autriche, la Hongrie et la Bohême. Ce prince s'occupait d'alchimie

1. 17 novemb. 1439, Dumont, *Corps dipl.*, t. III, n° 58, p. 74.

2. *Acta electionis*, etc., ap. Kulpis, *Codex diplomaticus*, t. I, p. 183.

et de l'étude des astres. Insouciant à l'excès, économe jusqu'à l'avarice, son règne de cinquante-trois ans¹ ne fut signalé ni par de grandes améliorations, ni par de brillants exploits; néanmoins sa durée, en accoutumant l'Allemagne à la domination autrichienne, fit plus pour la fortune de la maison de Habsbourg que les travaux des descendants de Rodolphe. La couronne ne sortit plus de cette famille²; à partir du règne de Frédéric III, l'hérédité exista de fait dans l'empire sans cependant s'y établir en droit, et les choses se passèrent en Allemagne à peu près comme elles s'étaient passées en France sous les premiers rois capétiens. Mais si l'élection ne fut plus guère qu'une formalité, le principe se maintint jusqu'à la chute de l'empire; tandis qu'en France il avait suffi d'une suite non interrompue de sept rois de la même lignée, pour en effacer jusqu'aux derniers vestiges.

Des discordes intérieures s'opposèrent à toute amélioration dans la constitution de l'empire, et paralysèrent également les efforts qu'il eût fallu faire pour arrêter les progrès des Turcs. Cette guerre aurait dû être la grande affaire de l'Allemagne; elle fut précisément celle qu'on négligea le plus. Amurath II, après plusieurs victoires sur les Hongrois, s'était avancé jusqu'auprès de Belgrade. Son fils Mahomet II prit enfin Constantinople, et seulement alors l'Europe s'éveilla. Un écrivain rapporte qu'à la nouvelle de cette catastrophe, l'empereur fondit en larmes, et le pape tomba sérieusement malade³. Nicolas V fit prêcher la croisade à la sollicitation de Frédéric III et en prévint les souverains par une lettre circulaire (30 octobre 1453). Plusieurs diètes furent convoquées en Allemagne. Les princes y firent des promesses qu'ils ne réalisèrent point; des troupes de croisés, sorties des rangs du peuple, se rangèrent sous la ban-

1. Frédéric III, élu roi des Romains en 1440, mourut le 19 août 1493, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

2. Charles VI, le dernier empereur de la maison de Habsbourg, mourut le 20 octobre 1740, sans postérité masculine. Charles-Albert, duc de Bavière, fut élu sous le nom de Charles VII; mais à sa mort (20 janvier 1745), la couronne impériale passa au grand-duc François-Étienne de Lorraine, époux de Marie-Thérèse, la fille aînée de Charles VI.

3. Fugger, *Ehrenspegel*, p. 611.

nière du célèbre Huniades; mais les nobles et les bourgeois des villes libres, pensant qu'on ne faisait tout ce bruit que pour leur extorquer de l'argent, n'ajoutèrent foi ni aux paroles du pontife, ni à celles du monarque. C'est alors que Pie II, nouvellement monté sur le trône de saint Pierre, convoqua à Mantoue un congrès des puissances chrétiennes. L'empereur n'y parut pas. Pie II avait été autrefois son secrétaire intime, et on supposa que ce prince voulait éviter de donner à son ancien serviteur un témoignage de respect en baisant sa mule. Pie II l'en reprit avec amertume. « Comment, lui demanda-t-il, oses-tu t'appeler le défenseur de l'Église, quand tu l'abandonnes? » « As-tu conçu de l'envie contre nous parce que nous t'avons devancé? Tu te méprends : nous n'avons rien de plus à cœur que ta gloire. La voix publique ne manquera pas de t'accuser d'avarice; on croira que tu as voulu épargner les frais du voyage que tu méprises la foi, et que tu n'es pas digne de régner sur des chrétiens¹. » Après de longues sollicitations, les députés impériaux promirent des troupes, moyennant que leur solde serait payée par les autres puissances; mais de nouveaux troubles en Allemagne firent échouer l'expédition. Cinq ans plus tard, le même pontife fit une dernière tentative qui ne réussit pas mieux : il mourut à Ancône, où il avait appelé les volontaires de la Croix, et ceux-ci se dispersèrent.

Frédéric III fut le dernier empereur couronné à Rome (19 mars 1452). La diète lui avait fourni un corps de mille cavaliers, tous vêtus de rouge, et deux mille fantassins; force insuffisante pour relever son autorité dans la Péninsule italienne. En Allemagne, la mort de Ladislas le fils d'Albert II (1457), lui donna la Styrie et la basse Autriche; mais il ne put récupérer la Hongrie ni la Bohême, qui mirent sur le trône de simples gentilshommes. La perte de ces deux royaumes fut compensée par le mariage de Maximilien, son fils, avec Marie, l'unique fille de Charles le Téméraire (19 août 1477) : union qui valut à la maison d'Autriche la Franche-Comté, les Pays-Bas, la Flandre, et prépara la grandeur où elle parvint dans le siècle suivant. Frédéric III gouver-

1. Gobellini, Comm., p. 65.

nait l'empire quand, par l'habileté de son ministre Hugo de Werdenberg, il obtint, en 1486, que les électeurs nommassent, à l'unanimité, Maximilien héritier de la couronne impériale et corégent. Il s'était retiré dans une église pendant l'élection, et des larmes de joie tombèrent de ses yeux quand on lui apprit le résultat du scrutin ¹.

Frédéric III mourut à l'âge de soixante-dix huit ans ²; son fils Maximilien occupa le trône impérial : la rivalité des deux maisons d'Autriche et de France, qui éclata bientôt après, amena dans les affaires de l'Europe de nouvelles complications.

Le 28 mars 1482, Marie de Bourgogne était morte d'une chute de cheval à l'âge de vingt-cinq ans, laissant deux enfants en bas âge, Philippe et Marguerite. Louis XI obtint la main de Marguerite pour le dauphin Charles, qu'il avait voulu marier avec la mère de cette princesse : elle avait en dot la Franche-Comté et l'Artois. On l'envoya à la cour de France pour y être élevée (1482), mais cette union ne se réalisa point. Huit ans plus tard, Maximilien avait demandé en mariage Anne, héritière du duché de Bretagne; déjà tout était conclu par procuration, lorsque Charles VIII, alors âgé de vingt ans, gagna les états, et fit rompre, à Rennes, ce projet d'alliance. Il voulait à tout prix empêcher la maison impériale, qui déjà avoisinait la France à l'est et au nord, de posséder à l'ouest une vaste province dont la réunion au royaume était indispensable à sa sûreté. Marguerite fut renvoyée. Anne de Bretagne feignit de se rendre en Allemagne; mais elle se détourna de son chemin, et vint à Langeais, près de Tours, où, le 6 décembre 1491, elle épousa Charles VIII avant l'arrivée des dispenses de Rome. Pour venger son injure, Maximilien demanda des troupes à la diète de l'empire. Le roi d'Angleterre, Henri VII, embrassa sa cause; il y eut un commencement d'hostilités; mais bientôt tout s'apaisa. Les princes allemands hésitaient à s'engager dans une guerre sérieuse contre la France; Henri VII, moyennant une grosse somme, fit la paix : Maximilien lui-même, ne recevant point de secours,

1. Muller, R. T. *Theatrum inter Fridr. III.* Diplom. 6.

2. Frédéric III mourut, à la suite d'une amputation dont il supporta les douleurs en prenant une boisson soporifique.

fut obligé de traiter. Pour unique réparation, on lui restitua la dot de Marguerite, que le roi de France avait gardée contre toute justice.

Maximilien et Charles VIII tournèrent en même temps leurs regards vers l'Italie. Ce malheureux pays était plus que jamais déchiré par les querelles de ses petits États, qui, trop faibles pour vaincre isolément, invoquaient le secours des étrangers. La Péninsule devint dès lors et est restée jusqu'à nos jours le champ de bataille des armées européennes qui s'en disputèrent la possession. D'une part, Maximilien désirait y rétablir l'autorité impériale; de l'autre, le roi de France était décidé à faire valoir les droits qu'il tenait des Angevins sur le royaume de Naples. L'empereur épousa une nièce de Louis Sforza, surnommé le **Maure**, régent du Milanais; alliance peu honorable pour la maison d'Autriche, mais utile à ses projets d'agrandissement. Le fondateur de la famille Sforza était un soldat parvenu, auquel l'empire avait refusé le titre de prince. Louis le **Maure**, l'oncle et le tuteur de Jean Galcaz, duc de Milan, tenait son pupille en prison sous prétexte d'incapacité. Maximilien lui promit l'investiture de cet État, moyennant qu'il serait rattaché à l'empire; mais déjà, suivant la politique tortueuse de ce siècle, le **Maure** avait conclu un traité avec le roi de France contre Ferdinand d'Aragon, qui régnait à Naples. Charles VIII mettait sur pied une armée peu nombreuse, mais parfaitement équipée, avec laquelle il franchit les Alpes vers la fin d'août 1494.

On sait que les progrès des Français furent aussi faciles que rapides : leur retour ne fut pas moins prompt. Louis le **Maure**, craignant pour ses propres États, entraîna dans une ligue contre la France Rome, Venise, l'Espagne et l'empereur; Charles VIII, voyant que la retraite allait lui être coupée, abandonna Naples à la hâte, et rencontra les confédérés qui lui barraient le passage à Fornuovo, dans les Apennins. Il les culbuta, et s'ouvrit par cette victoire le chemin de la France (6 juillet 1495). Ce n'était que le prélude des grandes guerres qui allaient, dans le siècle suivant, décider du sort de la Péninsule.

Louis XII et après lui François 1^{er} reprirent avec ardeur les projets de conquête de Charles VIII. Tantôt victorieux, souvent

trompés, quelquefois vaincus, on put croire à la fin que le canon de Marignan (13 et 14 septembre 1515) avait tranché en faveur de la France le nœud de la question. Pendant ce temps, Maximilien cherchait, par des négociations et par des ligues, à opposer une barrière aux envahissements des Français. Le mariage de son fils Philippe le Beau avec Jeanne la Folle, la deuxième fille du roi d'Aragon (octobre 1496) eut des résultats qui devaient surpasser toutes ses espérances. L'Espagne, agrandie par la prise de Grenade, se trouva réunie sous le double sceptre de Ferdinand et d'Isabelle; et ce beau royaume, auquel Colomb venait de donner un nouveau monde, échut bientôt après à la maison d'Autriche. On put comprendre alors combien il avait été sage d'empêcher cette maison de prendre pied en Bretagne.

Le règne de Maximilien est marqué par d'importants changements dans la constitution impériale. L'Allemagne fut divisée en dix cercles ¹, chacun avec un chef assisté de conseillers chargés de veiller au maintien de l'ordre, et de tenir la main à l'exécution des décrets généraux. Le droit de se faire justice à soi-même fut aboli, sous peine d'être mis au ban de l'empire et de payer une amende de deux mille marcs d'or. Pour assurer le plein effet de cette loi, on établit un tribunal suprême dont les juges étaient nommés par l'empereur, de concert avec la diète. Il statuait en première instance pour les États relevant immédiatement de l'empire; les autres lui portaient les appels. On décida, de plus, que la diète se réunirait chaque année pendant un mois pour veiller à la conservation de la paix publique; les lois criminelles et celles de police furent révisées (août 1495). Le résultat de ces innovations fut de resserrer les liens de l'ancienne constitution fédérative de l'Allemagne, que Charles IV avait relâchés.

La Bohême, après avoir été longtemps, sous la maison de Luxembourg, la résidence des empereurs, était en quelque sorte séparée de l'empire. Depuis qu'elle s'était donné pour roi un noble du pays, elle n'avait pris part à aucune diète. Uladislav régnait sur la Bohême et sur la Hongrie. Maximilien conclut le

1. Franconie, Bavière, Souabe, haut et bas Rhin, Westphalie, haute et basse Saxe, Bourgogne et Autriche.

mariage de Ferdinand, l'un de ses petits-fils, avec Anne, la fille d'Uladislas. Cette union donna plus tard (1526) à la maison d'Autriche les deux royaumes de Hongrie et de Bohême. Déjà l'avènement de Charles, le petit-fils de l'empereur et le gendre du roi d'Aragon, au trône de Ferdinand et d'Isabelle, lui avait assuré l'Espagne; elle possédait la Flandre, le Luxembourg et Naples. C'est ainsi que sous Maximilien se fonda, malgré la France, une puissance formidable qu'aucune maison royale n'égalait en Europe.

Mais, quelque désir qu'eût Maximilien de transmettre héréditairement l'empire à sa famille, il échoua dans cette entreprise. La diète, assemblée à Augsbourg, refusa d'élire, du vivant de l'empereur, Charles, son petit-fils, à la dignité de roi des Romains. Le principe électoral fut ainsi maintenu, et resta la loi fondamentale de l'État.

Maximilien mourut à Wels le 12 janvier 1519, à l'âge de soixante ans, après avoir gouverné l'empire pendant un quart de siècle. Quatre-vingt-un ans s'étaient écoulés depuis que la famille de Habsbourg était remontée sur le trône de Rodolphe.

Charles, roi d'Espagne, et François I^{er} se disputent l'empire. Le roi de France avait eu d'abord la pensée politique de soutenir la candidature de l'électeur de Saxe; mais changeant bientôt de système, il demande pour lui la couronne impériale, et cette faute assure l'élection de Charles qui reste pour toujours le rival et l'ennemi du roi François.

C'est sur ces entrefaites qu'éclata en Allemagne, contre la papauté, un orage qui grondait depuis longtemps. On sait que la réforme de l'Église, tant de fois réclamée en vain et pourtant si nécessaire, avait été refusée avec obstination par le siège de Rome. Mais si la guerre des Turcs et le rétablissement de l'unité pontificale firent suspendre pendant quelques années et le concile réformateur et les guerres de religion qui avaient signalé la première moitié du xv^e siècle, le feu couvait sous la cendre, et l'incendie n'en devait être que plus terrible. Luther parut; la réforme révolutionnaire éclata, mettant à la place de la foi l'examen et la critique. Arrêtons-nous quelques instants sur un événement immense dont les longues luttes du sacerdoce et de

l'empire avaient été les préludes. La révolution accomplie par Luther, réussit parce qu'elle vint à l'heure favorable, lorsque des fautes trop réelles, des schismes, et la corruption de la cour romaine, lui eurent préparé le terrain.

L'état des esprits en Allemagne, dans la première partie du xvi^e siècle, favorisait pleinement toute entreprise contre Rome. Depuis longtemps la puissance spirituelle n'exerçait plus sur la vie des nations une influence aussi complète que dans les temps antérieurs. Outre que de nombreuses universités répandaient l'instruction parmi les laïques, le relâchement du clergé, le luxe des prélats, l'ignorance des moines frappaient tous les yeux. De son côté, la cour pontificale ne tenait aucun compte des réclamations qui s'élevaient de toutes parts contre ses exigences. Quoiqu'on ne pût espérer au Vatican que la question de la réforme serait toujours ajournée, les papes, depuis Pie II jusqu'à Léon X¹, loin de détruire les abus, dont on se plaignait avec justice, avaient poussé les choses à l'extrême. Le peuple, auquel on demandait sans cesse de nouveaux tributs, était mécontent. La diète germanique elle-même protestait contre les envahissements de la puissance ecclésiastique, et faisait solliciter à Rome le redressement des anciens griefs; en même temps qu'elle exigeait du successeur de Maximilien la promesse de révoquer tout ce que le saint-siège avait entrepris contre les concordats de la nation germanique. Tel était l'état des choses en Allemagne, quand le mouvement révolutionnaire y éclata.

Une question d'argent fut le signal de la révolte. Léon X fit vendre des indulgences² (1517), et Luther s'élevant contre la vénalité du souverain pontife, attaqua non-seulement l'abus, mais la valeur de ce remède spirituel, source de scandales, disait-il, pour le monde chrétien et de richesses pour la cour romaine. Depuis Jean Huss, personne n'avait osé faire entendre de telles paroles. L'Allemagne s'en émut; de nombreuses voix

1. Paul II, 1464-1471; Sixte IV, 1471-1484; Innocent VIII, 1484-1492; Alexandre VI, 1492-1503; Pie III, 1503; Jules II, 1503-1513; Léon X.

2. Le Vatican avait profité, dès le siècle précédent, de l'invention de l'imprimerie pour activer la vente des indulgences. Les *Litteræ indulgentiarum* de Nicolas V, imprimées en 1454, sont le plus ancien monument typographique portant une date certaine. (Libri, *Histoire des Mathématiques*, t. II, p. 279.)

appuyèrent le réformateur, qui, à mesure qu'il voyait augmenter son crédit, arrachait une pierre de plus de l'Église. Probablement il était loin, à son début, de se douter de ce que ses discours allaient produire : peut-être même n'eût-il point poursuivi son œuvre de démolition, s'il eût su où aboutissait fatalement la voie dans laquelle il venait de s'engager : mais ce qui est indubitable, c'est qu'il ouvrit une large entrée à l'esprit d'examen, sans soupçonner que la liberté absolue qu'il proclamait devait bientôt se tourner contre lui-même.

Le réformateur ne se présenta donc pas à l'Allemagne un corps de doctrines à la main, pour substituer d'un seul coup une religion nouvelle au catholicisme tel qu'on le pratiquait. Son système, œuvre des circonstances plutôt que résultat d'une longue méditation, se forma successivement. Luther attaque d'abord les indulgences ; Léon X le condamne, ce qui l'induit à contester à son tour l'infailibilité pontificale. Excommunié une seconde fois, il s'élève contre l'autorité du chef de l'Église. « Savez vous ce que je pense de Rome ? écrit l'apôtre de la réforme. « C'est un ramassis de fous, de niais, d'imbéciles, « d'ignares, de bûches, de bornes, de diables. Ne les épargnons « pas ; mettons au grand jour les mystères de l'Antechrist ¹. » C'est avec de telles paroles, bien peu en rapport avec celles du divin Maître, que le réformateur gagne la faveur publique. On brûle ses écrits : à son tour il fait brûler sur la place de Wittenberg les décrétales, qu'il appelle des *œuvres sataniques*, et il rompt ainsi pour toujours avec le saint-siège. Le mot de liberté est sans cesse dans sa bouche ; il se dit venu pour délivrer le monde du joug de la cour romaine ². « Point de salut, s'écrie-t-il, « pour ceux qui ne rompront point avec Rome : tant que je « vivrai je jetterai l'anathème sur cette abomination. Le céli- « bat des prêtres est une invention du diable ; faisons-le cesser, « et fermons les couvents. L'ordre clérical n'est pas, à propre- « ment parler, un ordre particulier ; car tous les chrétiens sont « revêtus par la foi du caractère spirituel, et il n'existe entre

1. Audin, *Histoire de Luther*, chap. 9, p. 42.

2. Luther, *Op.*, t. I, p. 387 et *passim*.

« eux d'autre différence que celle qui résulte de leur emploi. » Qu'on se rappelle combien de richesses l'Église possédait, et l'on comprendra que la sécularisation des couvents ait gagné nombre de prosélytes à la réforme. Mélanchton lui-même avoue que les princes dissidents poursuivaient des intérêts profanes bien plutôt que l'épuration du christianisme. L'abolition de tout ce qu'on payait à Rome était aussi bien faite pour entraîner le peuple, que de longues exactions avaient merveilleusement préparé à une séparation d'avec le saint-siège. Enfin Luther, en déclarant l'excommunication sans valeur, achève de gagner ceux des princes qui voulaient se soustraire à la puissance envahissante du Vatican. Il combat cette prétention des papes d'avoir transféré aux Allemands l'empire des Grecs, et soutient au contraire qu'ils doivent restituer à l'empire Rome, qui en fut la capitale, et toutes les provinces usurpées par le siège romain. C'est ainsi que Luther, qui n'avait voulu que la réforme religieuse, est entraîné par la force des choses à prêcher une révolution politique. Il reproduit les points principaux de la querelle des Hohenstaufen avec le sacerdoce ; et comme les anciennes croyances étaient affaiblies, en s'adressant aux intérêts et aux passions il réussit, en partie du moins, où les princes de cette famille avaient échoué : le nord de l'Allemagne se sépare du Vatican.

On ne peut dire où la révolution protestante se serait arrêtée si un autre Frédéric II eût gouverné l'empire. Heureusement pour la papauté, sa cause fut soutenue par Charles-Quint, que de puissants motifs y attachaient. Outre que par son éducation ce prince était tout dévoué à la foi de ses pères, il régnait sur la catholique Espagne ; et comme il disputait l'Italie aux Français, en acceptant le protestantisme il eût donné des avantages trop réels à son rival François I^{er}, qui serait devenu le chef du parti catholique. Quelque favorable que fût à l'autorité impériale une rupture complète avec Rome, Charles ne pouvait donc protéger ouvertement la nouvelle religion ; aussi retint-il dans la communion romaine les provinces qui appartenaient à sa maison, et celles sur lesquelles son influence s'exerçait plus directement. Cette circonstance divisa d'intérêts et de croyances des peuples jusqu'alors unis. On a vu précédemment que la longue

querelle du sacerdoce et de l'empire, en obligeant les empereurs à consumer en Italie leurs armées et leurs trésors, avait eu pour résultat de fortifier l'élément féodal, et de maintenir la séparation de leurs nombreux États, lorsque, dans le reste de l'Europe, chaque nation tendait à s'agglomérer sous un gouvernement central. Loin de devenir pour l'Allemagne un principe d'unité, la réforme introduisit dès son origine un nouveau et puissant germe de division peut-être incurable : d'un côté les États catholiques, de l'autre les protestants. N'est-ce pas dans cette séparation qu'il faut chercher le principe des guerres qui dans des temps plus rapprochés de nous ont élevé les intérêts rivaux et irréconciliables de l'Autriche catholique et de la Prusse protestante !

La révolution avait marché à pas de géant, et moins de sept ans après les premières prédications de Luther, un nouveau culte se dressait en face de l'ancien ; deux ligues opposées se nouaient en Allemagne. La première, connue sous le nom de ligue de Ratisbonne, était composée de l'archiduc Ferdinand d'Autriche, le frère et le lieutenant de l'empereur ; des ducs de Bavière et de la majeure partie des évêques du midi de l'Allemagne (juillet 1524) ; le légat en était le promoteur. Elle avait pour objet la défense du catholicisme et l'exécution rigoureuse des mesures ordonnées contre les dissidents. L'autre ligue, à la tête de laquelle se trouvaient les électeurs de Saxe et de Brandebourg, comptait parmi ses membres le landgrave de Hesse, plusieurs autres princes et quatorze villes impériales. Elle protestait, au nom de Dieu et des hommes, contre tout décret qui proscrirait les nouvelles doctrines. Après les disputes des docteurs vinrent les violences. En Souabe, à Vienne et en Alsace, des ministres luthériens furent condamnés au supplice ; le sang de quelques prédicateurs catholiques coula dans les pays protestants : sinistres préludes des excès qui devaient bientôt épouvanter l'Allemagne. Pendant ce temps, Charles V, retenu au delà des Alpes pour des intérêts italiens, gagnait par ses généraux la bataille de Pavie, et laissait saccager Rome, pour punir Clément VII de son alliance avec la France ; ce qui ne le détournait pas de la protection

qu'il donnait au catholicisme dans les provinces germaniques.

Luther avait écrit ces mots ¹ : « Quiconque aide de son bras ou de sa fortune à ruiner les évêques et la hiérarchie épiscopale agit en vrai fils de Dieu. Évêchés, collèges, monastères, universités, sont autant de nids où s'engouffrent les richesses des princes, et qu'il est juste de détruire. » De telles provocations, d'accord avec les instincts de la multitude, manquent rarement leur effet. Dans l'origine, la réforme avait été appuyée par la petite noblesse, qui cherchait à se soustraire à l'autorité des princes ; plus tard, quand elle eut gagné du terrain, les princes eux-mêmes l'adoptèrent comme une arme contre le pouvoir impérial : à son tour, le peuple des campagnes, soumis par les seigneurs à des charges pesantes, se laissa persuader que la liberté chrétienne qu'on lui prêchait devait s'entendre de l'abolition des dîmes et des impôts de toute espèce. Longtemps avant Luther, les paysans avaient fait au sujet des taxes de vives réclamations, que dans plus d'une circonstance ils essayèrent d'appuyer par la force. En 1500, ceux de plusieurs provinces avaient fait, sous le nom de *Bundschuh*, une association afin de devenir libres à l'égal des républicains de la Suisse. Leur enseigne était un soulier, qu'ils opposaient à la botte des gentilshommes ². L'exemple de ces derniers, qui vingt ans plus tard pillèrent les biens ecclésiastiques, ne les autorisait-il pas à piller à leur tour les biens des seigneurs temporels ? Ainsi raisonnait ce peuple rude et grossier. Des prédicateurs enthousiastes excitèrent tellement ses mauvaises passions, qu'au mois de juin 1524 un soulèvement formidable éclata en Allemagne. Il s'étendit des Alpes à la Lorraine, au Rhin, à la Saxe, à la Bohême, et jusqu'en Prusse. C'était une nouvelle jacquerie, une guerre des pauvres contre les riches, dont, comme toujours, le but était le vol et le pillage ; le prétexte, un redressement des inégalités sociales. Des masses de paysans fanatisés se jetèrent sur les couvents, sur les bourgs, sur les châteaux, qu'on leur montrait comme une proie légitime ; et partout ces forcenés commirent

1. Contra falso nominatum ordinem ecclesiat. (Luther, Op.)

2. Pfeffel, t. I, p. 84.

des cruautés inouïes. « Point de pitié! leur disait-on. Ne vous laissez attendrir ni par les caresses, ni par les prières, ni par les larmes. Que les murailles tombent sous vos coups, que le sang coule en abondance, et n'ait pas le temps de se refroidir sur la lame de vos épées! » Ils n'obéirent que trop exactement. Luther fut d'abord pour eux, et publia un écrit où le despotisme des nobles était attaqué vigoureusement¹. Mais quand il vit qu'au lieu d'étendre sa doctrine, il s'agissait d'élever une puissance rivale de la sienne, il revint aux gentilshommes, dont il avait besoin pour les opposer au clergé catholique, et, après avoir vainement essayé le rôle de pacificateur, il se tourna contre le soulier et prit parti pour la botte. « Hommes de glaive, » dit-il aux paysans, « vous périrez par le glaive. L'esprit de Dieu ne confirme par des prodiges ni le vol, ni le meurtre, ni l'incendie. Que serait le monde si vous triomphiez? un repaire de brigands où régneraient l'iniquité et la violence. Je ne tends pas, au surplus, excuser ce que la conduite de vos seigneurs envers vous a d'injuste; je la connais et la déteste: attendez, leur tour viendra. En lisant ceci, vous direz peut-être que je suis le courtisan des princes; mais pesez bien mes discours avant de les rejeter, et surtout fermez l'oreille aux prédicateurs qui vous poussent au mal. »

Cet écrit ne produisit pas l'effet désiré; et comme de nouvelles révoltes éclatèrent presque aussitôt, Luther engagea les seigneurs à traiter les rebelles sans ménagements. « Allons, mes princes, » leur écrivit-il, « aux armes! frappez, tuez en face ou par derrière, car un séditieux est un chien atteint de la rage et qui vous mord si vous ne l'abattez. » Mais si le réformateur crut par là préparer une réconciliation ou se faire des amis, son erreur fut complète. Le parti populaire l'accusa de partialité; ceux des nobles qui étaient restés fidèles à la communion romaine, rejetèrent sur les doctrines évangéliques la malheureuse situation de l'Allemagne; et la lutte continua, plus terrible que jamais. A la fin, les troupes réglées l'emportèrent sur la multitude. Les paysans furent taillés en pièces, et la plu-

1. Ulenberg, *Vita Luther.*, p. 262.

part des prisonniers massacrés. Il n'y eut point de grâce pour ceux qui s'étaient montrés intraitables. En moins d'un an, sept villes avaient été démantelées, mille couvents et plus de trois cents églises dévastés, et cent cinquante mille hommes avaient péri dans cette funeste guerre. On désarma le peuple, on lui interdit le droit d'association, et il eut à payer de fortes amendes (1524-1525).

Cependant, malgré tant d'excès commis par les paysans au nom de la liberté religieuse, l'œuvre de la réforme était en progrès. Les guerres soutenues hors de l'Allemagne par Charles V en favorisaient le développement, et chaque jour Rome perdait du terrain. Ceux des princes qui étaient gagnés aux idées nouvelles régularisaient le protestantisme dans leurs États, chassaient les prêtres catholiques et ouvraient les portes des monastères, dont les richesses étaient pour eux un appât puissant. On voyait des abbés et jusqu'à des évêques renoncer aux dignités de l'Église et se marier, ainsi que l'avait fait Luther ¹. Le grand maître des Teutoniques lui-même suivit cet exemple. Abjurant ses vœux, il se soumit en 1525 à la suzeraineté de la Pologne pour la Prusse ultérieure, dont il fut déclaré duc à titre héréditaire. Vainement Ferdinand d'Autriche, le frère et le lieutenant de l'empereur, cherchait à arrêter les progrès du mal : les choses en étaient venues à ce point qu'il fallait négocier sans retard avec la ligue protestante ou recourir à la force, et qu'une guerre religieuse entre les États pouvait à tout instant embraser l'Allemagne.

En 1529, le parti français était abattu en Italie. François I^{er}, en abandonnant tout ce qu'il possédait au delà des monts ², terminait d'une façon peu glorieuse cette lutte pour les droits de la maison d'Anjou, qui, depuis la mort de Louis XI, épuisait les ressources de la France. Par la paix de Barcelone (20 juin

1. 14 juin 1525, mariage de Luther avec Catherine de Bora, religieuse du couvent de Nimptsch, âgée de vingt-six ans. Luther avait quarante-deux ans.

2. Traité de Cambrai, du 5 août 1529. (Léonard, *Traité de paix*, t. II, p. 346.) — François I^{er} ne stipule rien pour ses alliés d'Italie; il s'oblige à rendre les places qu'il possède au sud des Alpes et à en rappeler ses troupes, six semaines après la ratification du traité.

1529), l'empereur se réconcilia avec la cour romaine. Le chef de l'Église, chassé de sa capitale, s'humilia devant la puissance de Charles-Quint, mit sur la tête du monarque victorieux la double couronne des rois longobards et de Charlemagne¹, et lui accorda l'investiture des royaumes de Naples et de Sicile, avec l'abolition du tribut, sauf la haquenée blanche et le droit de lever des impôts sur le clergé napolitain, qui fut réservé au saint-siège²... C'était l'abandon complet d'un principe que, depuis Innocent III, les papes regardaient comme le plus sûr garant de leur puissance temporelle. Mais après le sac de Rome et la retraite des Français, en présence de la révolution religieuse qui s'opérait dans le nord de l'Europe, quelle force Clément VII pouvait-il opposer à l'empereur? Remarquons ici que cet affaiblissement de l'Église romaine fut un puissant encouragement à la résistance pour les grands de l'Allemagne qui avaient embrassé le protestantisme. A Augsbourg, où la diète devait délibérer sur la question religieuse (juin 1530), le marquis de Brandebourg, au nom des princes luthériens, refusa d'assister à la procession du Saint Sacrement, et déclara même qu'ils subiraient tous la mort plutôt que de renier l'Évangile. « Point de têtes, point de têtes! » s'écria l'empereur; « mais un accommodement. » Charles V avait besoin de la paix en Allemagne, tant pour obtenir des secours contre les Turcs, que pour faire conférer à son frère Ferdinand d'Autriche la dignité de roi des Romains. Par son ordre, Mélanchton présenta le symbole des protestants, qui a pris le nom de *Confession d'Augsbourg*; et comme il demandait que les catholiques produisissent aussi le leur: « A quoi bon? » répliquèrent ceux-ci. « Nous croyons aujourd'hui ce que nous avons cru hier et ce que nous croirons demain. » Il y eut de longues controverses auxquelles le légat affecta de ne point prendre part, ses instructions lui défendant de transiger sur aucun principe de la communion romaine. Ce projet d'union était chimérique: pour qu'il pût se réaliser, il eût fallu, suivant l'expression de Luther, que le pape consentit à l'abolition de la papauté. L'empereur,

1. Le double couronnement eut lieu à Bologne le 22 février et le 24 mars 1529. — L'empereur promit de rétablir les Médicis à Florence, ce qui eut lieu.

2. Dumont, *Corps diplomatique*, t. IV, 1^{re} partie, p. 1.

las de tant d'obstacles, renvoya la question religieuse à un concile général, qu'il promit de solliciter à Rome. En attendant, il exigea que les dissidents s'abstinssent de propager la doctrine réformée, et qu'ils prissent les armes contre les anabaptistes, ennemis déclarés de l'empire (septembre 1530). Mais déjà, pendant la session de la diète, les princes protestants avaient concerté leurs mesures. Ils s'unirent étroitement à Smalkalden pour la commune défense; une confédération dont la durée était fixée à six ans, fut conclue à l'effet d'obtenir le libre exercice de leur culte ¹.

Cette prétention à une complète liberté de conscience paraissait téméraire; elle se réalisa néanmoins plus tôt qu'on ne pouvait l'espérer. Avant la fin de l'année, la ligue de Smalkalden ouvrit des négociations très-actives avec la France et avec l'Angleterre, dont elle voulait s'assurer le concours. D'un autre côté, les Turcs avaient envahi une partie de l'Autriche et menaçaient Vienne. L'empereur, effrayé de la tournure que prenaient les choses, se hâta de convenir d'un armistice, bientôt suivi d'un traité dans lequel on stipula une paix générale jusqu'au futur concile ². Outre que dans l'intervalle chacun pouvait professer librement son culte, les poursuites commencées en matière de foi étaient déclarées nulles. Défense fut faite aux religionnaires de propager leurs doctrines dans les pays de la communion romaine; et aux catholiques, de troubler les protestants chez eux. Cet accord conclu, les uns et les autres marchèrent contre les Turcs, et l'Autriche fut sauvée. C'est ainsi que, douze ans après les premières prédications de Luther, l'Église réformée fut tolérée par le gouvernement impérial; premier pas vers une reconnaissance complète, et qui donna une grande force aux idées nouvelles.

Une secte dangereuse, la secte des anabaptistes, avait grandi dans le sein même de la réforme. Elle attaquait avec une égale ardeur catholiques et protestants; son symbole était un second baptême à l'âge de raison, une fraternité générale entre les hommes, qui tous devaient être libres et indépendants, l'exemp-

1. 27 février 1531. Dumont, *Corps diplomatique*, t. IV, 2^e partie, p. 78.

2. Nuremberg, 23 jului 1532. Dumont, t. IV, 2^e partie, p. 87.

tion de toutes taxes, la communauté des biens. Leurs docteurs enseignaient que le Christ n'était pas Dieu, mais seulement prophète ; et ils annonçaient la venue d'un nouveau Cyrus qui, après avoir désarmé le roi de Babylone, ouvrirait au peuple de Dieu le véritable chemin vers la terre de promesse. Proscrits par la diète de Ratisbone, condamnés par Luther lui-même, qui déclara qu'on devait chasser comme des semeurs de peste ces prédicateurs d'une doctrine infernale, les anabaptistes n'en devinrent que plus redoutables. Munster, ville passionnée pour les disputes théologiques, tomba en leur pouvoir en 1534 ; le conseil de la commune fut chassé, les habitants les plus honorables mis en prison. Un tailleur de Leyde, appelé Jean, se présenta comme le prophète et l'envoyé de Dieu : des fanatiques l'appuyèrent ; le peuple, si facile à duper, le couronna. C'était un cerveau malade, un ambitieux sans portée, auquel un moment de succès donna le vertige. Libres alors de tout frein, les prétendus réformateurs montrèrent ce que valaient leurs promesses ; le désordre n'eut plus de bornes ; Munster devint la sentine de tous les vices, de tous les excès, de toutes les folies. Malheur à qui osait se plaindre, ou douter de l'infailibilité du roi prophète ! le supplice l'attendait. Un cri d'indignation retentit en Allemagne. On résolut d'emporter le repaire des anabaptistes et d'en finir avec eux. A cet effet, de grandes forces marchèrent contre la ville. Le siège fut long ; la plupart des sectaires y périrent ; ceux qu'on prit vivants subirent des peines proportionnées à leurs crimes ; Jean de Leyde et deux de ses principaux complices furent réservés à une mort cruelle (janvier 1536). Comme la faveur populaire les avait abandonnés, la multitude les accabla d'outrages dans leurs derniers moments, et applaudit aux tortures qu'on leur fit subir.

La guerre contre les Turcs et les dissensions religieuses réclamaient impérieusement la présence du chef de l'État. Charles-Quint, obligé par des intérêts étrangers à l'Allemagne de vivre presque toujours hors de ce pays, avait reconnu la nécessité de confier les rênes du gouvernement à des mains sûres, et de ne s'en réserver que la haute direction. Son fils Philippe, né en 1527, n'avait pas encore trois ans, et ne pouvait en aucune façon

seconder ses vues. Restait Ferdinand d'Autriche, son frère, déjà lieutenant impérial. Le 7 janvier 1531 il le fit élire roi des Romains, malgré l'opposition du pape et celle des princes protestants. Cette mesure, devenue indispensable pour fortifier l'action du pouvoir, assurait la couronne à la maison de Habsbourg ; mais en même temps elle donnait une nouvelle force au principe électoral, si inutilement attaqué par les empereurs depuis les Hohens-*taufen*. Charles V ne s'y décida qu'à regret. Il s'en repentit dans la suite quand son fils eut atteint l'âge de prendre part aux affaires ; et vainement alors il essaya de revenir sur ce qui avait été fait. Son but, disait-il, n'était nullement de rendre la dignité impériale héréditaire, mais d'empêcher l'empire de tomber après lui dans une anarchie complète dont la France tirerait avantage : ni son frère, ni aucun autre prince allemand ne lui paraissaient assez forts pour arrêter les progrès du mal. Tout fut inutile. Ferdinand ne voulut point renoncer à ses droits ; les électeurs refusèrent de seconder un projet qui eût changé le principe fondamental de la constitution ; et Charles, le cœur plein d'amertume, dut y renoncer.

Le désir de l'empereur avait toujours été de réunir l'Église dissidente à la communion romaine. Longtemps il crut y parvenir par un concile général, où l'on réformerait les erreurs et les abus dénoncés comme s'étant introduits dans les choses spirituelles ; mais Clément VII, qui en craignait les suites, y mit de tels obstacles, que ce ne fut que bien des années après, sous Paul III, que le concile fut ouvert à Trente. Interrompu à plusieurs reprises, il se termina le 4 décembre 1563. Pendant ce temps, Luther mourut à Eisleben, sa ville natale (18 février 1546) ; la réforme, dont il était l'apôtre, se consolida si bien en Allemagne, que les princes protestants se crurent assez forts pour rejeter le projet d'union. Charles-Quint parvint à les diviser, et prit les armes contre eux, dans le but, disait-il, de délivrer de servitude les provinces germaniques. Ils furent vaincus à *Muhldorf* le 24 avril 1547 : un moment leur ligue parut dissoute, mais elle ne tarda guère à se reformer. La France leur paya de forts subsides, et obtint en échange l'autorisation d'occuper les villes de l'empire où la langue allemande n'était pas

en usage. Les protestants promirent, de plus, de conférer la dignité impériale, lors de la prochaine élection, au roi Henri II lui-même, ou du moins à un prince qu'il agréerait (8 octobre 1551). Au printemps de l'année suivante, la ligue se vengea avec éclat de Charles-Quint, qui, surpris à l'improviste à Inspruck, où la goutte le retenait, n'eut que le temps de fuir, dans une litière, au travers des montagnes dont ce pays est hérissé (20 mai 1552). Ces événements le décidèrent à s'accommoder avec les princes dissidents, afin de les tourner contre la France. On convint d'abord d'une trêve de six mois, qui fut prolongée jusqu'au traité définitif, signé à Augsbourg le 25 septembre 1555. Par cette paix les sécularisations furent validées; l'empereur, le roi des Romains et les États catholiques promirent aux États protestants de ne plus les violenter pour affaires de religion, et de les laisser jouir désormais de leurs biens, de leurs droits, des institutions par eux établies. C'est ainsi que Charles-Quint, après vingt-cinq ans de luttes et de traverses, fut contraint par la force des choses à accepter une résolution si contraire à ses plans. La division de l'Allemagne en deux peuples que la religion séparait fut reconnue; et l'unité, ce principe qui avait été le rêve des grands empereurs, devint dès lors une chimère.

L'événement le plus remarquable de cette époque fut l'abdication de Charles-Quint. Après un règne de trente-sept ans, durant lequel de grandes choses avaient été accomplies, cet empereur, dont la domination s'étendait sur la moitié de l'Europe, et auquel le nouveau monde fournissait d'abondants trésors, se dégoûta du pouvoir et des grandeurs humaines. On croit que depuis longtemps il avait dans l'esprit des idées de retraite : sa santé délabrée, ses espérances déçues pour l'unité de la foi et la transmission de l'empire à son fils, enfin, quelques revers de fortune dans une guerre contre la France achevèrent de l'affermir dans ce dessein. Le 6 février 1556, il rendit public l'acte de sa renonciation¹, puis il l'envoya le 7 septembre suivant à son frère Ferdinand I^{er} avec les ornements impériaux. Une lettre prévint

¶ 1. Le même jour, 6 février, un second décret transmit l'Espagne et les autres pays indépendants de l'empire à Philippe II le fils de Charles-Quint.

les électeurs qu'il quittait le timon des affaires et que, ne pouvant se rendre en personne à la diète pour déposer la dignité suprême, il leur ordonnait d'obéir désormais à son frère comme à leur empereur légitime. Mais, bien qu'aucun membre du corps germanique ne fût en état de disputer le trône à la maison d'Autriche, les princes voulurent en délibérer, et ce ne fut qu'un an et demi plus tard le 25 février 1558, qu'ils consentirent à proclamer Ferdinand. De son côté, la cour pontificale prétendit que la résignation de l'empire devant être faite entre les mains du suzerain, qui était le pape, l'acte qu'on avait rédigé sans son aveu était nul de droit. Le roi des Romains, ajoutait Paul IV, étant justement soupçonné d'hérésie, pour avoir donné la paix aux sectaires, et la moitié des électeurs ayant par la même cause encouru la déchéance de leur droit électoral, l'affaire devait être laissée à la décision suprême du saint-siège. Cette prétention, si peu d'accord avec l'esprit du siècle, pouvait tout gâter. Maximilien, le fils de Ferdinand, inclinait vers la réforme, et l'opinion de l'Allemagne n'était pas favorable à la cour romaine. Ferdinand produisit une consultation signée par d'habiles légistes, pour prouver que le sacre impérial n'était qu'une vaine cérémonie, et ne conférait aucun droit au saint-siège. L'excommunication prononcée par le pape, portait cet écrit, pouvait être tournée contre lui-même sans attaquer la foi; enfin, le népotisme sans mesure dont le chef de l'Église se rendait coupable autorisait à le citer devant un concile général. On ne sait où la querelle se serait arrêtée, si la sage politique des successeurs de Paul IV, et surtout l'influence des jésuites, n'eussent rallié à la communion romaine les catholiques allemands, qui semblaient près de s'en séparer.

Le règne de Charles-Quint embrasse une grande époque. Les vues de ce prince étaient vastes, ses ressources immenses; longtemps la fortune le favorisa, et cependant il ne put réaliser qu'en partie les plans qu'il avait formés. Si, durant son long règne, la puissance espagnole s'éleva bien haut, l'empire déchet et resta plus faible et plus désuni qu'auparavant. Il perdit les domaines de l'ordre Teutonique, passés sous la suzeraineté de la Pologne, les Pays-Bas cédés à l'Espagne, et les Trois Évêchés conquis par

la France. L'Italie du nord, pour laquelle tant de sang avait été répandu, et d'où Charles V avait chassé les Français, lui échappa pour longtemps. Enfin la nation germanique, que la réforme avait divisée de croyances et d'intérêts, dut renoncer à l'espoir d'une agglomération qui eût placé l'Allemagne au premier rang des États européens. Elle se trouva de fait séparée en deux parties bien distinctes : pays de la communion romaine et pays protestants. La couronne s'étant fixée dans la maison catholique d'Autriche, où elle resta jusqu'à la dissolution de l'empire, en 1806, l'empereur, identifié en quelque sorte avec l'intérêt catholique, compta parmi ses ennemis ces mêmes États réformés, nominalelement soumis à sa domination.

Après Charles-Quint, le lien qui unissait les deux branches de la maison d'Habsbourg se relâcha. La branche d'Autriche avait la dignité impériale, avec une autorité plus nominale que réelle ; celle d'Espagne, les domaines, la richesse, et un pouvoir presque sans bornes. Ce partage était trop inégal : l'oncle et le neveu, se regardèrent d'un œil jaloux, et ne confondirent plus leurs intérêts. Philippe II et ses successeurs ne renoncèrent jamais à l'espoir de parvenir à l'empire : mais comme les protestants n'avaient garde d'y donner la main, que les catholiques eux-mêmes ne voulaient plus retomber sous la domination Espagnole, ce projet ne put se réaliser. Vers cette même époque, la doctrine de Calvin s'introduisit en Allemagne, et la division s'établit dans la réforme. Non-seulement les deux Églises dissidentes s'accusèrent réciproquement d'hérésie ; mais ceux mêmes qui avaient prêché une entière liberté religieuse, et le droit d'examen le plus absolu, se montrèrent intolérants et persécuteurs. Étrange inconséquence ! Luther avait attribué à l'esprit humain l'interprétation de la parole divine ; et ses disciples prétendaient dénier aux consciences le libre arbitre, en les enchaînant à une œuvre qui avait marché de contradictions en contradictions. Ils se plaignaient de la persécution de leurs frères dans les pays catholiques, et persécutaient eux-mêmes quiconque s'écartait de leur symbole. Comme les doctrines de Calvin firent de grands progrès dans le Palatinat et dans le nord de l'Allemagne, la lutte devint de plus en plus vive entre les

deux sectes ; et les jésuites surent bien profiter de ces discordes pour agir dans l'intérêt de l'Église romaine.

Ferdinand I^{er} gouverna l'empire avec plus de modération que Charles-Quint (1556-1574). Maximilien II, son fils, ne chercha, durant un règne de douze ans (1564-1576), qu'à prévenir toutes les divisions qui pouvaient s'élever en Allemagne. Il accorda la liberté de conscience à ses sujets autrichiens, et ne voulut prendre aucune part aux guerres religieuses qui avaient éclaté en France et en Hollande. Ce dernier pays, ancienne dépendance de l'empire, appartenait au roi d'Espagne, qui voulut en 1565 y introduire le concile de Trente et l'inquisition. Le peuple courut aux armes, et soutint vaillamment le choc des vieilles bandes espagnoles. La lutte dura quarante ans : le courage et la constance des Hollandais l'emportèrent à la fin ; ils firent reconnaître l'indépendance des Provinces-Unies, qui furent à jamais perdues pour l'Espagne.

Rodolphe II, le fils et le successeur de Maximilien, était animé d'un grand zèle pour la foi catholique. Ce prince, élevé à la cour de Madrid, sous les yeux de Philippe II, devait à son éducation des principes d'intolérance qu'il essaya de mettre en pratique dès qu'il fut sur le trône. Il chassa de l'Autriche les prédicateurs réformés, et enjoignit aux protestants, sous peine de l'exil, de revenir à la communion romaine. Sa main était trop faible pour une si grande tâche. Il était d'ailleurs enclin à la dissipation, et s'occupait plus volontiers de l'étude des astres, de magie et de jeux chevaleresques, que des soins du gouvernement. Il ne fut respecté ni dans ses États héréditaires, ni dans l'empire. Sous son règne (1576-1612), les princes se firent la guerre sans qu'il s'en mêlât, et achevèrent de se rendre indépendants. Mathias, le propre frère de Rodolphe, lui enleva la Bohême et la Hongrie, gouverna en quelque sorte sous son nom, et après sa mort se fit élire empereur.

En 1618, vers la fin du règne de Mathias, les réformés de la Bohême s'armèrent pour la défense de leur culte. Une querelle pour de nouveaux temples que deux communes voulaient bâtir, malgré la défense des prélats catholiques, servit de prétexte à l'insurrection. Les états assemblés à Prague déclarè-

rent que les Bohémiens ne se laisseraient plus traiter en esclaves, et en peu de temps le royaume tout entier, à l'exception de trois villes catholiques, fut en pleine révolte. Ferdinand, duc de Styrie, avait été élu roi de Bohême en 1617, du vivant de Mathias, dont il était le cousin. A la mort de l'empereur (20 mars 1619), les états révoquèrent cette élection, et en firent une nouvelle en faveur de Frédéric, électeur palatin. Chaque parti arma. Un ordre impérial enjoignit de ne faire aucune grâce aux rebelles, mais ils trouvèrent des alliés dans les pays réformés, la Hollande, l'Angleterre et les États du Nord. Ce fut le début d'une guerre qui, durant trente ans, désola les provinces germaniques.

Jusqu'à ce jour les affaires intérieures de l'empire avaient été réglées par l'Allemagne elle-même, sans l'intervention des puissances étrangères. Les choses ne se passèrent plus de même dans la guerre de Trente ans. Les catholiques, commandés par le duc Maximilien de Bavière et par d'autres chefs habiles, ayant conservé l'avantage jusque vers 1629, Ferdinand II se crut certain du succès. Un édit impérial parut alors pour obliger les détenteurs des biens d'Église à la restitution. Mais, loin de s'y soumettre, les princes réformés s'unirent plus étroitement et appelèrent le roi de Suède à leur secours, ce qui changea la face des affaires. Gustave-Adolphe entra en Allemagne en 1630. Ses progrès furent si rapides, qu'en moins de deux ans il mit l'empire dans une grande détresse. Frappé mortellement à Lutzen le 16 novembre 1632, ce prince laissa au duc de Saxe-Weimar la conduite de la guerre. Elle se prolongea jusqu'en 1648, sous Ferdinand III. Durant cette longue lutte l'empire eut sur les bras les protestants, la Suède et la France. Les victoires de Turenne (1647 et 1648) amenèrent enfin la conclusion d'une paix à laquelle on travaillait en vain depuis sept ans : c'est le célèbre traité de Westphalie, qui jusqu'aux temps modernes a servi de base à toutes les négociations politiques. L'accord avec la France fut signé à Munster le 24 octobre ; celui avec la Suède l'avait été à Osnabruck. Voici les principales dispositions de ces actes¹, qui

1. Traité entre Louis XIV, Ferdinand III et leurs adhérents. — Munster, 24 octobre 1648. (Dumont, *Corps diplomatique*, t. VI, 1^{re} partie, p. 450-459.)

mirent fin aux querelles religieuses de l'Allemagne, et réglèrent la constitution impériale.

Difficultés religieuses. — Les trois cultes, catholique, luthérien et calviniste, sont admis en parfaite égalité dans leurs rapports avec l'empire, et jusqu'à ce qu'on parvienne à établir entre eux une union définitive, les traités de Passau et d'Augsbourg demeureront irrévocables. La possession des biens religieux est acquise aux détenteurs, sans qu'il y ait lieu d'examiner si les protestants ont adopté la réforme avant ou après cette convention de Passau. L'autorité diocésaine des évêques reste suspendue à l'égard des États évangéliques, et la situation est établie en prenant pour point de départ l'année 1624. La juridiction des États réformés ne peut s'étendre sur leurs sujets de la même communion au delà des frontières, si elle est considérée comme un droit de souveraineté. Il en est de même pour les États catholiques. Enfin, quand un souverain passe d'un culte à l'autre, ou est appelé à gouverner un pays d'une autre religion que la sienne, il doit laisser à ses sujets le libre exercice de leur croyance.

Constitution de l'empire. — Les électeurs, les princes et les États de l'empire rentrent en possession de leurs anciennes prérogatives et de la libre pratique de leurs droits terriens, tant au spirituel qu'au temporel. En conséquence, ils ont droit de suffrage dans les diètes où il est traité de la législation, de la guerre ou de la paix, des alliances, des impôts et des autres affaires de l'empire; de telle sorte que désormais rien ne puisse être décidé qu'après avoir pris leur avis dans une assemblée générale. Autorisation leur est donnée de contracter entre eux et même avec l'étranger des alliances pour leur propre sûreté, mais point contre l'empereur, la paix du pays et leur serment¹. Les villes impériales sont également appelées à voter²; elles demeurent en possession des droits régaliens, de la justice, et des autres privilèges à elles attribués sur leur territoire. Une entière liberté commerciale doit être établie entre les rives du Rhin; les

1. Ita tamen ne ejusmodi fœdera sint contra imperatorem et imperium. (Dumont, p. 455, col. 1.)

2. Votum decisivum. (*Ibid.*, loc. cit.)

transports, tant par terre que sur le fleuve, seront de même assurés. L'empereur ne put faire ni la paix ni la guerre sans le consentement de l'empire.

Pour indemniser le roi de Suède de ses dépenses et de la remise des places fortes occupées par ses troupes, on lui cède la Poméranie citérieure, avec une partie de l'intérieure, l'île de Rugen, Wismar, l'archevêché de Brême et l'évêché de Werden ; le tout à titre de possession ducale temporelle et de fief de l'empire, avec une voix dans les diètes générales. Le roi est tenu d'établir pour ces pays un tribunal d'appel et une université. Il reçoit, à titre de dédommagement, cinq millions d'écus d'Allemagne que sept cercles devront lui payer.

La France obtient la haute et basse Alsace, le Sundgau et les villes impériales de cette province ¹, à l'exception de Strasbourg. La souveraineté sur les Trois Évêchés lui est reconnue, sans autre réserve que le droit métropolitain conservé à l'archevêque de Trèves : elle conserve Brissac, elle tient garnison à Philipsbourg, sur la rive allemande du Rhin ; et entre cette ville et Bâle il est défendu d'élever de nouvelles forteresses. Les discussions pour la Lorraine seront renvoyées à des arbitres. Enfin, l'empire renonce à ses droits sur Pignerol, et les cède au roi.

La maison de Hesse-Cassel, et d'autres princes protestants alliés de la France, reçoivent en Allemagne des domaines, pris pour la plupart aux Églises sécularisées.

Les vassaux et sujets autrichiens recouvrent les biens dont ils ont été dépouillés depuis l'invasion des Suédois en 1630.

Tel est en substance le traité de Westphalie, le premier qui ait réglé la paix générale de l'Europe. L'Espagne y fut comprise ; mais comme elle refusa d'y accéder, et que la guerre continua entre elle et la France, défense fut faite aux membres de l'empire d'y prendre part directement ou indirectement ². Il est à remarquer ici que rien ne fut stipulé en faveur du pape, dans des actes qui sanctionnaient à la fois la spoliation des Églises et l'existence politique des ennemis du saint-siège. Trois siècles plus

1. Et dictæ coronæ incorporata intelligantur. (*Ibid.*, p. 455.)

2. Bello tamen in eo jam vertentibus, nec imperator, nec ulla imperii status se immiscant. (Dumont, loc. cit., p. 455, col. 1.)

tôt, le Vatican eût lancé ses foudres, et les rois eussent tremblé : tout se borna à une protestation dont personne ne tint compte. « Nous condamnons, dit Innocent X, nous réprouvons, cassons, « annulons et privons de toute force et effet, les articles de ladite « paix, comme nuisible à la religion, au salut des âmes, au siège « apostolique, etc.... Nous rétablissons et réintégrons pleine- « ment, pour ce qui nous regarde, les églises, les lieux pieux et « les personnes ecclésiastiques, dans leur premier état¹. » C'était toujours, on le voit, le style des Grégoire et des Innocent; mais la main qui renversait les trônes et remuait les peuples était désormais frappée d'impuissance.

La séparation d'une grande partie de l'Allemagne de la communion romaine fut donc légalement reconnue. Le Vatican perdit pour toujours l'autorité qu'il avait exercée pendant tant de siècles sur de vastes provinces, et c'est ainsi que se termina la longue querelle du sacerdoce avec le pouvoir impérial. Au XIII^e siècle, les tentatives faites avec de grandes armées par les princes de Souabe, pour soustraire l'empire au patronage du chef de l'Église, avaient tourné contre eux-mêmes. Mais l'idée est plus puissante que la force; et quand les désordres et la vénalité de la cour de Rome, quand la corruption du clergé qui en fut la conséquence, eurent aliéné les esprits, la parole d'un simple moine suffit pour faire éclater une révolution européenne. Sa doctrine, dont la base première était l'abolition de la suprématie pontificale, marcha longtemps sans principes arrêtés. Néanmoins elle fit de si rapides progrès, qu'ils seraient inexplicables, si d'une part une révolte sourde, mais générale, contre Rome, n'avait précédé les prédications du réformateur; et, de l'autre, si celui-ci n'avait offert en prime, à ceux qui se plaignaient d'exactions exorbitantes, des domaines temporels, de riches abbayes, et les trésors des Églises. Luther lui-même n'avait cherché d'abord qu'à se venger du pape, qui l'avait excommunié. Le succès dépassa son attente; il prêcha la réforme religieuse, et fit une révolution sociale.

1. Protestation du pape Innocent X contre la paix de Westphalie. (Dumont, t. VI, 1^{re} partie, p. 464.)

Après la paix de Westphalie, l'empire allemand, loin de reprendre de la force, ne fit plus que décroître. Le traité, en rendant à la haute noblesse ses anciennes prérogatives, avait compliqué les rouages du gouvernement. Huit électeurs, sept dignitaires de l'Église, cent familles princières, soixante et une villes impériales, cent trente États médiatisés, en tout trois cent soixante-dix membres avec droit de suffrage, sans compter l'ordre de la chevalerie, composaient la diète germanique, où siégeait non comme autrefois les princes eux-mêmes, mais leurs délégués. Le pouvoir impérial resta en quelque sorte frappé d'impuissance ; et le monarque eut plus de poids dans le système général de l'Europe comme souverain des États de la branche allemande d'Autriche, que comme chef de l'empire. Le droit d'association pour leur défense commune avait été reconnu aux princes ; et souvent ils se liguèrent avec l'étranger contre l'empereur, quoique nominalement soumis à sa couronne. Il en résulta que l'Allemagne, comme corps de nation, n'eut qu'un rôle secondaire dans les événements du XVIII^e siècle, et que, loin de regagner ses anciennes frontières, elle perdit de plus en plus en force comme en étendue. « L'empire, disait le grand Frédéric, semble puissant, si l'on ne fait attention qu'au nombre des rois, d'électeurs et de princes dont il se compose, mais il paraît faible dès qu'on considère les intérêts opposés qui le divisent. » Il marchait en effet vers sa ruine, parce que chaque jour la séparation des grands États s'élargissait davantage. La monarchie prussienne, qui s'établit en 1700 dans le nord-est de la Germanie, devint en quelque sorte l'arc-boutant des États réformés, et fut bientôt pour l'Autriche une rivale redoutable. Trente-cinq ans plus tard, l'empire perdit encore les duchés de Bar et de Lorraine, cédés à la France : les possessions d'Italie lui échappèrent. Ses principaux membres, de plus en plus indifférents à l'intérêt commun, ne s'occupaient que de leurs intérêts propres. L'existence de l'empire ne se manifestait que sur trois ou quatre points : à Vienne, séjour de l'empereur ; à Ratisbonne, où siégeait la diète ; à Francfort, où se faisait l'élection ; à Wetzlar, résidence de la chambre aulique. La politique envahissante des princes autrichiens leur avait

aliéné l'Allemagne. C'est dans ces entrefaites que la révolution française éclata. Son action sur l'Europe fut immense. Personne n'avait voulu croire qu'il était urgent de se mettre en garde contre les événements qui se préparaient; et Joseph II lui-même avait fait sans mesure les réformes dictées par l'esprit philosophique de ce siècle. Un nombreux parti en Allemagne donna son adhésion à la déclaration des droits de l'homme; les provinces du Brabant se révoltèrent contre la domination autrichienne; des mouvements éclatèrent à Cologne, à Mayence et dans le duché de Bade. Après quelque hésitation de la part des États de l'empire, un traité d'alliance défensive fut signé à Berlin entre la Prusse et l'Autriche (7 février 1792); et, trois mois plus tard, la France déclara la guerre. Elle dura vingt-trois ans, sauf de courts intervalles de paix que la lassitude rendait indispensables. Ses alternatives de succès et de revers, étrangères au sujet de ce livre, ne seront point rapportées ici. Il suffira de dire qu'après une lutte dans laquelle les armées françaises vainquirent les coalitions, et portèrent pour quelques années au Rhin et à l'Elbe les frontières de la France, le traité de Presbourg (26 décembre 1805) créa les royaumes de Saxe, de Bavière, de Wurtemberg, avec une confédération de princes sous la protection de Napoléon; et qu'après avoir duré neuf cent quatre-vingt-onze ans depuis Charlemagne, l'empire romain lui-même cessa d'exister.

III

L'ITALIE

PRÉPONDÉRANCE DE LA MAISON D'ANJOU EN ITALIE JUSQU'À LA MORT DU ROI ROBERT

1268 — 1343

Après avoir esquissé rapidement les vicissitudes éprouvées par la papauté depuis la ruine complète de la famille de Souabe jusqu'à la réforme de Luther, et par l'empire allemand jusqu'au jour de sa dissolution, il reste, pour bien apprécier les effets de la lutte des deux pouvoirs, spirituel et temporel, à jeter un coup d'œil sur les révolutions qui, en déchirant l'Italie, l'ont précipitée sous la domination étrangère. Voici quelle était la situation politique de ce pays dans les années qui suivirent la mort de Conradin. Entre le Pô et les Alpes, le principe républicain avait fait son temps. Les efforts patriotiques des Guelfes lombards, leurs glorieux combats, n'avaient enfanté qu'une liberté orageuse que personne n'avait su régler. Là, comme toujours, la révolution avait suivi son cours habituel : désordre partout, luttes des factions qui se disputent le pouvoir, exils, confiscations, échafauds, lois fondamentales sans cesse remaniées, et jamais un jour de paix et de repos. Fatigué à la fin de ce genre de gouvernement, le peuple laissait escamoter l'autorité suprême par ceux de ses chefs qui avaient le plus crié contre la tyrannie. On passait de l'anarchie républicaine au despotisme militaire, forme nouvelle qui n'offrait ni plus de stabilité ni moins d'agitation. Il y avait bien quelques exemples de seigneurs qui étaient parvenus à transmettre à leurs héritiers une puissance usurpée : les marquis d'Este s'étaient maintenus à Ferrare après l'expulsion de Salinguerra en 1240; la famille de la Scala

possédait Vérone depuis la chute d'Eccelin; les La Torre, seigneurs de Milan, étendaient leur domination sur la plupart des villes lombardes; mais, en général, les chefs de faction n'avaient qu'une autorité précaire, et par cela même oppressive. Étaient-ils renversés, le parti victorieux, pour s'affermir, cherchait au dehors l'appui dont il avait besoin. Quand Charles d'Anjou donnait secours à une ville guelfe, il s'en faisait accorder la seigneurie pour un temps plus ou moins long; puis il y envoyait des troupes avec un officier chargé de ce qui concernait la guerre et la justice. Dès l'année qui suit la victoire du Salto, on le voit, dans une diète des villes lombardes, demander qu'elles le proclament leur seigneur. Six communes y consentent¹; les autres veulent l'avoir pour ami et non pour maître; mais il fait si bien avec de belles promesses, qu'au mois de novembre suivant, plusieurs d'entre elles, et le marquis de Montferrat lui-même, se détachent de la ligue et lui prêtent serment de fidélité².

En Toscane, Manfred avait fait triompher le parti gibelin. On sait que Charles d'Anjou, vainqueur, y rétablit les Guelfes sous son protectorat; mais son influence n'alla pas jusqu'à effacer l'élément républicain, qui se maintint dans les villes avec toutes ses violences. La lutte était principalement entre la noblesse et une bourgeoisie enrichie par le commerce, et qui dans son orgueil ne voulait admettre d'autre supériorité que celle de l'argent.

A Rome, la papauté n'obtenait que des fruits amers de sa victoire sur la maison de Souabe. L'ambition du frère de saint Louis inquiétait le chef de l'Église, qui songeait dès lors à faire élire un empereur afin de le lui opposer.

Charles d'Anjou, en acceptant le trône de Sicile, n'y avait vu qu'un marche-pied pour s'élever plus haut. Urbain IV et Clément IV, les deux derniers papes, avaient imprudemment fait de ce prince la puissance prépondérante de l'Italie. Sénateur à Rome, vicaire de l'empire, chef du parti guelfe, Charles ne pre-

1. Crémone, Parme, Plaisance, Modène, Reggio et Ferrare.

2. *Chron. de Rebus in Italia gestis*, p. 304.

naît plus guère la peine de dissimuler ses projets ambitieux. Quand après la conquête du royaume il fallut maintenir la nation dans l'obéissance et régulariser son gouvernement, un seul moyen, le pouvoir arbitraire, s'offrit à son esprit; mais, si l'autorité est une condition essentielle de l'ordre, le despotisme en est la négation; et comme on ne soutient un tel système qu'avec une armée permanente et beaucoup d'argent, le peuple fut accablé d'impôts si lourds, qu'une foule de gens, hors d'état de les payer, abandonnèrent leurs maisons¹. Au dire d'un historien, on levait jusqu'à quatre collectes par an; les préposés du fisc se montraient inexorables, et portaient à l'arçon de leur selle des chaînes et des colliers de fer pour attacher les récalcitrants². Non-seulement les biens de ces malheureux étaient vendus, mais on les faisait pourrir en prison. Les ressources du pays n'égalant pas les besoins du trésor, Charles empruntait à gros intérêts; il faisait frapper à Naples des monnaies de bas aloi³, appelées *Carlins*, il leur donnait un cours forcé, puis il en faisait une répartition obligatoire entre les provinces⁴. Quelqu'un se hasardait-il à refuser une pièce nouvellement frappée, ou à ne la prendre que pour sa valeur réelle, ordre était donné de la faire rougir dans le feu et de l'en marquer au visage⁵. On faisait supporter aux magistrats des emprunts qui s'élevaient pour chacun d'eux jusqu'à 2,000 onces d'or⁶: c'était une approbation tacite de leurs exactions. La main puissante de Charles, sa volonté énergique, effrayaient les mécontents; la valeur et le nombre de ses troupes le rassuraient sur une réaction qu'il croyait impossible: mais la force n'est pas la justice; elle sème la haine dans

1. M^o. de la bibliothèque de Palerme, Q, q. G. 2.

2. D'Esclot, cap. 88.

3. Antonio della Rovere (*Memor. sopra la bassa moneta di Sicilia*, cap. 4) prétend que dans les monnaies de bas aloi que Charles fit frapper, il entraît seulement 7 taris 1/2 d'argent par livre d'alliage, ce qui procurait un bénéfice de 80 pour cent.

4. Pergam. del Archivio di Napoli, fasc. 45, num. 3.

5. *Volumus quod Karolensis ponatur in igne ut accendatur, et sic totus calidus et accensus ab igne imprimatur in facie illius qui receperit Karolensem pro minori pretio quam pro uno Augustali.* (*Reg. Carol. I*, 1268, A, f^o 127.) — On avait donné le nom de Carlins aux nouvelles monnaies frappées au coin de Charles d'Anjou.

6. *Reg. Carol. I*, segnato 1268, A, f^o 1 et 2.

les cœurs, des colères éclatent à la fin et de terribles vengeances punissent des années d'oppression.

Deux papes italiens, Grégoire X (1274 — 1276) et Nicolas III (1277 — 1280), s'efforcèrent de renfermer la domination angevine dans les limites du royaume de Sicile. Grégoire fit rentrer à Milan les exilés gibelins, et bientôt une révolution populaire éleva les Visconti à la place des La Torre (22 janvier 1277). Cette ville, si longtemps le pivot de la ligue lombarde, devint gibeline, et opposa dès lors en Lombardie un fort contre-poids à la maison d'Anjou. De son côté, l'ambitieux Charles s'appuyait sur la France et cherchait par toutes sortes de moyens à gagner des partisans dans le collège des cardinaux, afin de se rendre maître du conclave. Il y parvint en effet; ses créatures montèrent sur le trône apostolique, et la papauté tomba en quelque sorte sous sa tutelle : il crut alors que le moment était venu d'envahir l'Orient. Depuis longtemps il se préparait pour cette expédition; ses vues embrassaient Constantinople, la Grèce et la Terre-Sainte, et il ne négligeait aucune occasion de prendre pied dans ces vastes contrées. Dès le 21 février 1272, une lettre circulaire avait annoncé aux peuples chrétiens que la noblesse et les bourgeois du royaume d'Albanie venaient de le proclamer roi, qu'ils avaient conféré à lui et à ses héritiers la seigneurie de ce pays et lui avaient fait serment de fidélité¹. Isabelle, la fille unique de Villehardouin, despote de Morée, avait épousé Philippe, un des fils de Charles d'Anjou, et, comme Philippe mourut bientôt après, Isabelle resta à Naples dans une sorte de captivité. Béatrix, fille du roi, promise dès l'an 1267 à l'héritier de l'empire latin de Constantinople, fut unie à ce prince en 1274. Trois ans plus tard, en 1277, Charles acheta, moyennant une pension viagère, les droits de Marie d'Antioche sur les États de Godefroi de Bouillon, dont elle se disait héritière²; puis il se fit sacrer roi de Jérusalem par le pape Jean XXI. Un officier, suivi de quelques troupes, alla prendre possession de ce qui restait encore des colonies chré-

1. XV^e Indict. — *Regest. C. irol.* I, 1272, n^o 20. — *Syllabus membranzrum*, t. I, p. 98.

2. *Annal. eccles.*, ann. 1277, § 16. — Le montant de la pension était de 400 livres tournois et de 10,000 besans d'or. (*Catal. dei Pergamenti*, del Archivio di Napoli, t. I, p. 225.)

tiennes. Ces faits, rapprochés des immenses préparatifs que le roi de Sicile fit après l'avènement au pontificat de Martin IV, sa créature, ne pouvaient laisser de doute sur ses projets ambitieux. La révolte qui, sur ces entrefaites, éclata à Palerme, le retint en Italie. C'était à la fois une réaction de la nationalité sicilienne contre la domination étrangère, et de terribles représailles que le peuple proportionnait, suivant ses instincts sanguinaires, aux maux extrêmes que la conquête lui avait fait endurer. La Sicile, après avoir été sous les Normands et les Souabes la province privilégiée, et en quelque sorte le cœur du royaume, descendait à un rang subalterne depuis que Charles avait fait de Naples la capitale de ses États. Le désir de secouer un joug intolérable avait jeté les Siciliens dans le parti de Conradin, et depuis quatorze ans, le roi s'en vengeait en les abandonnant à la merci d'un gouverneur qui les traitait en peuple conquis. Mais, pendant qu'en Sicile des chefs ourdissaient lentement une conspiration, le peuple de la capitale, poussé à bout, se rua, le poignard à la main, sur les Français, épars et sans défense, s'enivra de sang, massacra, sans distinction d'âge ni de sexe, l'innocent avec le coupable, et fit en quelques heures une révolution que la veille encore personne ne soupçonnait si proche. Une étincelle avait suffi pour allumer l'incendie. C'était le mardi d'après Pâques, 31 mars 1282. Cette sanglante journée a pris le nom de *Vèpres siciliennes*¹. L'île entière suivit l'exemple de Palerme, et dans les premiers instants le gouvernement de tous fut proclamé aux cris de *Liberté et bon État*; les actes officiels portaient ce titre : — « Au temps de la domination de la sainte Église romaine et de l'heureuse république. » — Mais bientôt un parti royaliste se forma, et, par son influence sur le peuple, il fit appeler au trône Constance, la fille de Manfred, et Pierre, roi d'Aragon, son époux. Charles d'Anjou, qu'on a vu si actif, si prévoyant, si ferme dans la prospérité, ne savait pas supporter le malheur. « Sire Dieu, » s'écria-t-il à la nouvelle de ce désastre, « si votre volonté est de m'envoyer le sort contraire, qu'il vous

1, Voyez sur cet événement *la guerra del Vespro siciliano*, par M. Amari, ouvrage très-remarquable, fait d'après les nombreux documents inédits qui existent aux Archives de Naples et de Palerme.

« plaise du moins que ma chute ne vienne qu'à petits pas ! » Le mal pouvait encore se réparer ; quatre mille Français seulement avaient péri , et, en attaquant l'insurrection sans lui laisser le temps de s'organiser, Charles devait vaincre sans beaucoup d'efforts. Il perdit du temps, et, faute d'employer à propos les forces considérables qu'il tenait sous les armes, la victoire resta aux révoltés. Pour l'éloigner du théâtre de la guerre, Pierre le provoque à un combat singulier à Bordeaux, où la Providence prononcera entre eux. De son côté, le frère de saint Louis, qui songe à donner à l'Aragonais de telles affaires dans son ancien royaume qu'il soit contraint d'abandonner la Sicile, reçoit ce cartel avec joie. C'était pour lui l'occasion de se rendre à la cour de France, et de décider son neveu, Philippe le Hardi, à porter la guerre en Aragon. La rencontre n'eut pas lieu ; les deux adversaires, qui avaient cherché à s'éviter bien plutôt qu'à se joindre, s'accusèrent réciproquement de mauvaise foi. Pierre soutint avec vigueur une double guerre en Espagne et en Sicile ; son amiral fit prisonnier dans un combat naval le prince de Salerne, le fils aîné et le lieutenant de Charles. La main vengeresse de Dieu s'appesantissait de plus en plus sur le bourreau de Conradin ; toutes ses entreprises tournaient contre lui. Abreuvé d'amertume, en proie à un profond découragement, il tomba dangereusement malade à Foggia en Capitanate, précisément lorsqu'il se préparait à attaquer la Sicile pour la troisième fois. A l'approche de la mort, il reçut l'hostie sainte, et dit ces paroles, les dernières qu'il ait prononcées : « Sire Dieu, je croi « vraiment che vous est mon salveur ; ensi, vos prieu che vos « aves merci de mon âme. Ensi com je fis la prise de roïame de « Sisile plus por servir sainte Église que por mon profit ou autre « convidise, ensi vous me perdones mes péchés ¹. » Charles d'Anjou mourut le 7 janvier 1285, âgé d'environ soixante ans, après en avoir régné dix-neuf.

Ses successeurs purent renoncer pour toujours au chimé-

1. Giov. Villani, Lib. VII, cap. 94, p. 303. — Théodore de Niem, chroniqueur du XV^e siècle, a écrit que Charles, cédant au désespoir, s'était étranglé avec un cordon de soie. Rien ne prouve l'authenticité de ce récit, que plusieurs historiens ont adopté trop facilement.

rique espoir de rétablir à leur profit l'empire de Constantinople. Bornant leurs désirs à reconquérir la Sicile et à étendre leur domination sur l'Italie, s'ils échouèrent dans le premier de ces projets, le second leur réussit mieux. Pendant un demi-siècle les rois de la maison d'Anjou restèrent les chefs reconnus du parti guelfe et eurent un grand ascendant sur les affaires de la Péninsule. Si leur autorité n'y devint pas plus absolue, on doit principalement en attribuer la cause à eux-mêmes d'abord, puis à la résistance des Visconti de Milan, à la valeur des Siciliens et à l'impulsion nouvelle que les Gibelins reçurent, tant de la translation du saint-siège sur les bords du Rhône que de la présence en Italie des empereurs Henri VII et Louis de Bavière. Ajoutons que Charles II le Boiteux et Robert, son fils, qui régnèrent après le frère de saint Louis, étaient peu propres l'un et l'autre à venir à bout de ses vastes desseins. Charles II, faible, temporisateur et naturellement pacifique, ne ressemblait en rien à son père. Il était prisonnier en Espagne lorsqu'il fut appelé au trône. Le roi Édouard d'Angleterre, son parent, obtint sa liberté, à la condition que la Sicile, détachée pour toujours de Naples, resterait à Jacques, le deuxième fils de Pierre I^{er} d'Aragon ¹. Le pape releva Charles II de son serment, et ce prince, à peine hors de captivité, déchira l'acte auquel il devait sa délivrance : la guerre recommença, et pendant treize ans l'île fut attaquée à plusieurs reprises par les armées napolitaines. Jacques d'Aragon lui-même, au mépris de ses serments, voulut livrer les Siciliens au roi de Naples; mais la haute valeur de Frédéric, le troisième fils de Pierre, lui assura la victoire. Reconnu roi de Trinacrie, sa vie durant ², il prêta serment de fidélité au pape et se soumit, comme feudataire du saint-siège, à payer un tribut de 3,000 onces ³. Après lui, l'île devait être de nouveau réunie à l'Italie mé-

1. 27 octobr. 1288. (Rymer, *Fœd.*, etc., p. 342.) — Pierre I^{er} était mort en Espagne le 10 novembre 1285, laissant trois fils; Alphonse, qui devint roi d'Aragon, et mourut le 18 juin 1291; Jacques, qui avait été désigné dans un parlement assemblé à Messine, le 14 avril 1283, pour monter après son père sur le trône de Sicile, et Frédéric, que les Siciliens proclamèrent roi en 1295, quand Jacques voulut sacrifier la Sicile pour avoir la paix avec le pape, la France et Naples.

2. Surita, *Annal. d'Arag.*, Lib. v, cap. 56 et 60. — *Annal. eccles.*, 1302, §§ 5, 6 et 8.

3. 21 mai 1303. *Annal. eccles.*, §§ 24-26.

ridionale, mais, à la demande de Frédéric, cette clause fut déclarée nulle par le parlement de Palerme. Outre que l'établissement angevin y perdit le quart de ses ressources ¹, le nouveau royaume de Trinacrie resta gibelin, malgré le mariage de Frédéric et d'Éléonore, la troisième fille de Charles II, qui fut une des conditions de la paix. Comme les rois de Naples n'abandonnèrent point l'espoir de recouvrer la Sicile, cette île devint l'alliée naturelle des Gibelins d'Italie et les soutint dans leurs luttes contre la maison d'Anjou.

En 1309, Robert, duc de Calabre, le second fils de Charles II, monta sur le trône, au préjudice de son neveu Carobert, enfant en bas âge et déjà roi de Hongrie ². Les prétentions de ces deux princes furent soumises au jugement du chef de l'Église et discutées en consistoire. Carobert invoquait son droit de primogéniture; le texte de la loi fondamentale lui était favorable, mais, soit qu'il fût mal défendu, soit que Robert, qui était à la cour pontificale, eût employé des moyens propres à peser dans la balance, ce dernier eut gain de cause. Robert fut le troisième souverain de la dynastie angevine; son règne dura trente-quatre ans. Longtemps les circonstances favorisèrent ses vues ambitieuses. Le saint-siège était à Avignon, sous la tutelle des rois de France; deux rois des Romains, Louis de Bavière et Frédéric d'Autriche, allaient se disputer l'empire (1314-1322); des Alpes à la frontière de Naples, ce n'étaient que factions, que les haines politiques aveuglaient sur les maux de la patrie. Robert avait amassé beaucoup d'argent, et disposait de forces supérieures à celles des autres États de la Péninsule; son royaume, soumis depuis un demi-siècle à la domination angevine, ne songeait plus à s'en affranchir; mais, avec beaucoup d'ambition, il était avare, faible, indécis, et manquait des talents nécessaires. Les gens de lettres, qu'il protégea, lui firent la réputation d'un prince éclairé et sage, digne émule de Salomon ³. En réalité, son in-

1. Les provinces de terre ferme supportaient les trois quarts des impôts, et la Sicile l'autre quart.

2. Testament de Charles II en date du 26 mars 1308. (Leibniz, *Cod. dipl.*, p. 51.)

3. Boccaccio, *Geneal. Deor.*, Lib. XIV, cap. 9 et 22. — Petrarca, *Rer. memor.*, L. II et III. — Giov. Villani, Lib. XII, cap. 9, p. 884.

struction était pédantesque ; il cherchait les occasions de la faire briller et de se placer lui-même au rang des savants. C'est ainsi qu'après avoir fait subir à Pétrarque un examen qui dura trois jours, il le déclara digne de la couronne poétique. On a de lui un traité en vers italiens sur les vertus morales. Des historiens assurent qu'il assistait aux leçons de l'université de Naples, et que professeurs et étudiants étaient traités par lui avec distinction.

La paix rétablie entre Naples et la Sicile fut de courte durée, et la première guerre éclata lors de l'arrivée de Henri VII en Italie. Frédéric d'Aragon s'était confédéré avec les Gibelins et avec l'empereur, qui lui donna le titre d'amiral de l'empire. Il devait attaquer les provinces méridionales du royaume de Naples pendant que l'armée impériale envahirait celles du nord. La mort de Henri VII à Buonconvento fit échouer cette entreprise (1343). Robert équipa cent vingt galères, qu'il voulut conduire lui-même contre la Sicile, mais le succès ne couronna pas l'œuvre : les vivres manquèrent, des maladies sévirent ; le roi, forcé de faire retraite sans presque avoir combattu, signa une trêve de trois ans, et ramena à Naples les débris de ses troupes.

Ce terme expiré, une nouvelle flotte fut mise en mer. L'armée napolitaine fit des progrès dans l'île ; mais, par l'intervention du pape Jean XXII, les deux rois renouvelèrent la trêve pour cinq ans¹, et Robert, à qui la cour d'Avignon avait conféré la dignité de vicaire impérial en Italie, tourna de ce côté tous ses efforts. D'autres tentatives qu'il renouvela plus tard ne réussirent pas mieux. Après la mort de Frédéric (24 juin 1327), le pape Benoît XII ayant vainement demandé l'exécution du traité de 1302, frappa la Sicile d'excommunication. Le peuple résista. Vainement un parti angevin, formé de plusieurs familles nobles, tenta de livrer Messine au roi de Naples. La Sicile conserva son indépendance, achetée par soixante années de combats glorieux. Cette longue lutte du faible contre le fort, pour soutenir un principe de nationalité, est digne de l'attention de l'historien. Bien qu'à son début elle ait été souillée par une de ces sanglantes orgies populaires qui marquent d'une tache indélébile les an-

1. Giannone, *Storia civile*, Lib. xxii, cap. 1.

nales d'un pays, on n'en doit pas moins tenir compte du courage, de la constance, du patriotisme des Siciliens, et de leurs sacrifices à la cause qu'ils avaient embrassée.

Passons maintenant aux affaires de la haute Italie, et voyons quels furent les résultats de l'influence que les trois premiers rois de la maison d'Anjou exercèrent sur elle pendant une période de soixante-dix-sept ans.

En Lombardie, les chefs que l'aveuglement des partis avait fait princes, s'étaient appliqués avec succès à effacer jusqu'à la trace des droits et des libertés publiques; et dès la fin du XIII^e siècle un despote abrutissant courbait les anciennes communes sous le joug de la servitude. Chaque seigneur appartenait à l'une des deux factions guelfe ou gibeline; ce qui veut dire, en d'autres termes, qu'il tenait pour le roi de Naples, le représentant du principe français au sud des Alpes, ou qu'il lui était opposé. A chaque revers de fortune, les Guelfes avaient recours à ce prince ou au pape; les Gibelins recherchaient l'alliance du roi de Sicile, et appelaient en Italie les empereurs d'Allemagne; mais dès qu'une faction reprenait le dessus, personne ne pensait plus qu'à ses propres intérêts. A Milan, les La Torre, ces anciens chefs populaires, avaient si bien façonné les républicains lombards aux habitudes monarchiques, que quand le peuple qu'ils opprimaient les renversa (janvier 1277), personne ne parla de revenir aux formes républicaines. Les Visconti s'établirent sans opposition, et cette famille gibeline étendit son autorité sur une grande partie de la Lombardie.

Chaque seigneur devait être homme de guerre, afin de défendre un pouvoir sans cesse menacé. La plupart des Visconti furent de plus des chefs habiles, ce qui, dans le langage des cours italiennes de ce temps, veut dire qu'ils surent employer au besoin la force, la ruse ou la tromperie, pour affermir leur domination. Milan était dès lors une ville considérable: un de ses historiens nous apprend qu'elle contenait, en 1288, treize mille maisons et plus de cent cinquante mille habitants¹; son territoire était le plus fertile de la Lombardie. Malgré ces avantages, les Vis-

1. Giulini, *Memor. di Milano*, t. VIII, p. 393.

conti n'auraient peut-être pas maintenu seuls leur indépendance, si une confédération gibeline ne s'était formée sous leur patronage. De plus, ils obtinrent de presque tous les empereurs, depuis Rodolphe de Hapsbourg jusqu'à Louis de Bavière, le titre de vicaire de l'empire; et, bien que cette dignité fût plutôt nominale que réelle, les seigneurs de Milan en tirèrent bon parti pour accroître leur influence sur l'Italie du nord. Une seule fois, en 1302, l'ancien parti des La Torre, soutenu par les Guelfes lombards, reparut sur la scène politique; la révolte éclata dans les villes soumises à Matteo Visconti, et finit par gagner Milan, où elle fut victorieuse. Matteo partit pour l'exil, et le peuple proclama Guido della Torre seigneur à vie (1307)¹. Cette révolution ne put s'affermir : Henri VII rétablit les Visconti en 1311. La faction guelfe avait promis au roi Robert la seigneurie de tout le pays situé entre le Pô et les Alpes, s'il parvenait à ruiner la faction rivale; mais Henri VII, de concert avec Matteo, s'empara de plusieurs villes guelfes; et comme ce prince, qui était alors en bonne intelligence avec la cour romaine, pria le légat pontifical d'excommunier celles qui se fermaient devant lui : « Les Italiens, répondit le prélat, s'inquiètent peu d'un châti-
« ment semblable; si le glaive matériel ne les ramène à l'obéis-
« sance, le glaive spirituel n'y parviendra jamais². »

La mort de Henri VII consterna les Gibelins, qui avaient fondé sur lui de grandes espérances. Bientôt après, Jean XXII succéda à Clément V (7 août 1316), et ce pontife, la créature des rois Philippe le Long et Robert de Naples, mit tout en œuvre pour assurer partout le triomphe de la France. L'un de ses premiers actes fut de destituer les vicaires impériaux nommés par Henri VII « L'Église, disait-il, est, pendant l'interrègne, seule dépositaire
« de l'autorité impériale, et Dieu a remis au souverain pontife
« la domination de la terre en même temps que les clefs du
« ciel³ : » prétention qui ne s'accordait guère avec la situation dépendante de la papauté depuis sa translation en France. Matteo Visconti renonça au titre, tout en gardant le pouvoir,

1. *Annales Cesenates*, ap. Murat., t. XIV, p. 1122.

2. *Henric. VII, Iter italicum*. ap. Murat., t. VII, p. 903.

3. 23 mart. 1317, *Annal, eccles.*, § 27.

qu'il fit confirmer par le peuple. Il fut excommunié (1317), Milan mis en interdit. La guerre entre l'Église et les Visconti embrasa la haute Italie et se prolongea jusqu'à la fin du siècle, sans autres interruptions que de courtes trêves.

Ce malheureux pays, déchiré par les factions, tombait dans un état déplorable. Outre les luttes de ville à ville, les révolutions intestines se renouvelaient fréquemment ; les libertés publiques étaient toutes enchaînées. Pour lever des soldats mercenaires, chaque seigneur imposait de lourdes taxes et exilait ses ennemis, dont il confisquait les biens. Sans cesse les campagnes étaient dévastées ; les bourgs, pris et repris, n'offraient pour la plupart que des monceaux de ruines ; la haine était partout, l'amour de la patrie ne se montrait nulle part : d'aveugles passions et des ambitions égoïstes fermaient les cœurs à tout noble sentiment,

Le parti guelfe dominait à Gènes. En 1318, les Gibelins, forcés de s'expatrier, eurent recours à Visconti, qui leur donna un corps de troupes avec lequel ils marchèrent contre leur ville natale. Les Guelfes génois, non contents d'appeler à leur aide les Italiens de leur faction, proclamèrent Jean XXII et le roi Robert seigneurs de Gènes pour dix ans ¹, et leur jurèrent fidélité. Comme le pouvoir resta sans partage dans les mains de l'ambitieux monarque, on soupçonna que cet événement avait été préparé par ses intrigues ². Une guerre générale s'ensuivit : chaque parti soudoya des hommes d'armes étrangers, pour tenir lieu des milices nationales, dont les rangs s'éclaircissaient de plus en plus, par suite de l'éloignement de la bourgeoisie pour la vie militaire. D'un côté étaient le roi de Naples, les Florentins et les Guelfes lombards ; de l'autre, le roi de Sicile, les Visconti, les Scala, seigneurs de Vérone, et tout le parti gibelin. On eût dit que la lutte, ainsi engagée, allait amener une solution prochaine : elle se prolongea pendant plusieurs années sans résultats décisifs. Robert vint au secours de Gènes, qu'il empêcha de succomber. Le peuple voulait l'investir à perpétuité du pouvoir

1. Ad justitiam ministrandam, cum mero et mixto imperio, et gladii potestate et omnimodo jurisdictione. (Stellæ, *Annal. Genuens.*, p. 1033.)

2. Giov. Villani, Lib. ix, cap. 92, p. 489.

absolu, mais l'opposition de la noblesse et de la bourgeoisie ne le permit pas, et on se contenta de prolonger pour dix ans la seigneurie qui lui avait été conférée au début de la guerre, et d'y ajouter six années en faveur du duc de Calabre, le fils de Robert. Ce fut, avec la ruine de son commerce, tout le fruit que Gênes retira de cette guerre civile, œuvre de factions irréconciliables. Le siège levé, le peuple, suivant son usage, rasa les maisons des Gibelins, après les avoir pillées; on porta en procession les saintes reliques, et des prières furent ordonnées pour rendre grâces à Dieu ¹.

Pendant ce temps, le roi Jean de Bohême, l'ami de Louis de Bavière, avait été appelé en Italie par les habitants de Brescia, qui lui offrirent la seigneurie de leur ville ² (1330). Il se présenta aux Lombards comme le pacificateur futur de la Péninsule, ce qui excita en sa faveur un engouement général. Bergame, Pavie, Crémone et d'autres villes guelfes, et gibelines se soumirent au roi Jean; Azzo Visconti lui-même le reconnut pour seigneur de Milan et accepta de lui le titre de vicaire ³. Mais, chose étrange et qui fait voir jusqu'à quel point les passions politiques aveuglent les hommes, chaque parti appelait ce prince pour apaiser les troubles, tout en lui recommandant de ne pas faire rentrer les bannis du parti opposé. Trop d'obstacles empêchaient une fusion sans laquelle la paix publique était une chimère. La puissance du roi de Bohême s'évanouit presque aussi vite qu'elle était venue, quand on s'aperçut qu'il songeait moins à pacifier le pays qu'à établir un royaume allemand dans la Péninsule. Guelfes et Gibelins s'unirent momentanément pour le combattre ⁴, et réglèrent d'avance le partage des villes qu'il possédait (1332). Jean de Bohême ayant eu le dessous profita d'un armistice pour rentrer en Allemagne ⁵. La lutte entre les factions, un moment interrompue, se ranima.

Les Visconti visaient à se faire un État indépendant de toute

1. Georgii Stellæ *Annal. Genuens.*, p. 1035.

2. Villani, Lib. x, cap. 162, p. 705.

3. *Annal. Mediolan.*, ap. Murat., t. XVI, cap. 103, p. 706.

4. Villani, Lib. x, cap. 178, p. 711.

5. Jean était entré en Italie à la fin de décembre 1330, il en partit le 15 oct. 1333.

la haute Italie; mais, après des alternatives de succès et de revers, cette famille ne put que consolider son pouvoir à Milan et dans plusieurs villes lombardes qu'elle enleva au roi Robert de Naples. Quand Louis de Bavière et Jean de Bohême eurent abandonné la Péninsule, laissant dans les esprits un éloignement universel pour la domination impériale, Azzo Visconti retint sous sa loi Milan, Pavie, Bergame, Verceil, Crémone, Lodi, Como, Crème et Plaisance; la maison de Gonzague avait Mantoue; les marquis d'Este, Ferrare et Modène; les La Scala, la Marche Véronaise jusqu'au Frioul, avec Brescia, Parme et Lucques, dont ils tiraient un revenu de 700,000 florins. Ces seigneurs ambitieux étendaient leurs vues sur la Toscane, qui n'était pas moins troublée que le reste de l'Italie.

A partir du règne des princes de Souabe, il n'est pas un roi de Naples qui n'ait cherché à établir sa domination sur la Toscane. Gibeline sous Manfred, on a vu cette province redevenir en grande partie guelfe après la victoire de Charles d'Anjou. A cette époque le principe démocratique, chassé de la Lombardie, s'était réfugié en Toscane, où il élaborait des constitutions qu'un caprice populaire proclamait, et qu'un autre caprice faisait bientôt fouler aux pieds. C'est une des nécessités les plus fatales du gouvernement républicain, et l'histoire des grandes communes de la Toscane abonde en événements de cette sorte.

Florence, par son industrie et sa nombreuse population, avait une supériorité incontestable sur les autres cités de l'Italie centrale. La fabrique des étoffes de laine était pour elle une source de richesses. Son commerce s'étendait au loin; ses négociants étaient les banquiers de toute l'Europe¹; les arts et les lettres y étaient en honneur; tout, en un mot, semblait s'unir pour élever bien haut la gloire et la fortune de cette ville, si elle eût su se régir. Mais le peuple, quoique laborieux, économe et intelligent pour ses propres affaires, ne pouvait toucher au gouvernement sans le renverser. Il prenait le désordre pour

1. Suivant Villani (Lib. XI, cap. 93, p. 827), il y avait alors à Florence plus de deux cents tissages de laine, qui faisaient vivre trente mille personnes. On y comptait quatre-vingts banquiers ou changeurs.

la liberté, il se lassait du bien presque aussi vite que du mal ; et, comme il ne pouvait souffrir de supériorités, pour faire une révolution tout lui servait de prétexte. L'ancien parti gibelin, vaincu et mis hors de la ville après la mort de Manfred, en 1266, avait à plusieurs reprises fait de vaines tentatives pour y rentrer en maître ; rappelé plusieurs fois et presque aussitôt chassé, il était à peu près anéanti dans les dernières années du siècle. Ses chefs vieillissaient en exil, ses adhérents s'en détachaient : le triomphe des Guelfes n'était plus en question. Mais deux éléments bien distincts, la noblesse et le populaire, composaient ce dernier parti. Unis pour la lutte, ils devaient se séparer après la victoire, ce qui arriva en effet. Une aristocratie marchande s'était formée sous le nom de *popolani grassi*, objet de mépris pour les gentilshommes de race, et de haine pour le menu peuple. Influente par le nombre et par ses richesses, cette aristocratie bâtarde, guidée non par un sentiment d'égalité, mais par le désir de prendre la première place, voulait abaisser la démocratie et faire table rase de la vieille noblesse. Elle eut le pouvoir et s'en servit pour satisfaire ses rancunes. Le menu peuple s'arma, l'emporta sur elle et établit une constitution toute démocratique. Les prieurs, qui étaient les premiers magistrats de la république, furent pris dans les corporations d'arts et métiers. Il fallait être fabricant de draps, médecin, boucher, bonnetier ou forgeron, pour siéger dans la seigneurie, qui se renouvelait six fois par an¹. La portion aristocratique du parti guelfe fut exclue du gouvernement, et comme toujours on fit contre elle des lois dictées par la haine et la passion. Pour en donner une idée, il suffira de dire que tout noble traduit en justice subissait une peine double de celle que le simple artisan aurait encourue pour un cas semblable. Les deux éléments du grand parti guelfe, entièrement divisés à la suite de ces troubles, formèrent deux factions ennemies. L'une qui prit le nom de *Bianchi*, les blancs, était un nouveau parti gibelin ; l'autre prit celui de *Neri*, les noirs. C'était en 1294. Les Blancs eurent d'abord le dessus et gouvernèrent Florence pendant six ans. Les Noirs, soutenus par Boni-

1. G. Villani, Lib. VII, cap. 78, p. 289. — Machiavelli, Lib. II.

face VIII et Charles de Valois, l'emportèrent à leur tour. Comme le triomphe d'un parti était suivi inévitablement de la proscription de l'autre, les bannis, pour rentrer dans leur ville natale, invoquaient les secours les plus dangereux. La guerre extérieure ou des troubles intestins mettaient-ils l'État en danger, l'impuissance du gouvernement démocratique frappait tous les yeux, et, à l'exemple des Romains, qui dans les jours de crise nommaient un dictateur, le peuple de Florence se donnait un maître temporaire. Charles d'Anjou eut à plusieurs reprises la seigneurie de la république, une fois pour cinq ans, une autre fois pour dix. En 1304, sous Charles II, le comte de Valois fut revêtu du pouvoir suprême, avec mission de pacifier l'État. Pendant une année il y employa de vains efforts, puis il renonça volontairement à sa charge et se rendit en Sicile. Sept ans plus tard, le duc Robert de Calabre fut élu seigneur de Florence. Devenu roi de Naples, il exerça par des lieutenants l'autorité dont les Florentins l'avaient investi, et la conserva jusqu'en 1321, époque à laquelle la ville rentra temporairement sous ses propres magistrats¹. Bientôt après, Castruccio Castracani, seigneur de Lucques et chef de la faction gibeline en Toscane, porta la dévastation sur les terres de la république. Un fait curieux, rapporté par plusieurs historiens, fera connaître comment la justice républicaine de Florence procédait dans les causes politiques dont elle ne pouvait percer l'obscurité. En 1323, la faction des Noirs, maîtresse de la ville, voulant dégager Prato que le seigneur de Lucques assiégeait, déclara que tout banni de la faction blanche qui rejoindrait l'armée serait relevé de son ban. Il en vint quatre mille. Comme Castruccio se retira sans attendre les Florentins, le gouvernement se crut dégagé de sa promesse. Alors les chefs des exilés se concertèrent avec des amis qu'ils avaient dans Florence pour s'en emparer par surprise. A un signal donné, une porte devait leur être ouverte; mais le secret fut éventé, et comme les coupables restèrent inconnus, on imagina d'en élire au scrutin. Par l'ordre des prieurs, chaque habitant écrivit sur un billet les noms de ceux qu'il supposait avoir

1. 1321. Villani, cap. 142, p. 512.

trempe dans le complot¹. Les citoyens qui réunirent le plus grand nombre de votes furent condamnés à 2,000 livres d'amende et à six mois de bannissement. Tous les deux mois on renouvelait la seigneurie, ce qui entretenait une agitation fiévreuse dans Florence. Chaque quartier nommait à la pluralité des voix des délégués, auxquels on adjoignait les magistrats sortant de charge, les porte-enseignes et les *buoni uomini*, ou notables des compagnies, et tous ensemble désignaient le nouveau gouvernement. Mais ce mode d'élection n'ouvrait pas la porte assez large aux médiocrités, et le peuple voulait une loi plus démocratique. On imagina de procéder par la voie du sort, sans aucun égard pour le mérite des candidats. A cet effet, six à sept cents bulletins furent mis dans une bourse, d'où, à chaque époque de renouvellement, la main d'un enfant devait tirer les noms des chefs de la république². Cette innovation, tout à l'avantage des esprits subalternes qui ne couraient plus le risque d'être éclipsés par le talent, plut à la multitude, et fut adoptée par plusieurs petits États démocratiques de Toscane et de l'État ecclésiastique (1323).

Deux ans plus tard, le 25 décembre 1323, les Florentins, menacés de nouveau par les ennemis extérieurs et par la violence des factions, donnèrent pour dix ans la seigneurie de la ville à Charles, duc de Calabre, le fils aîné du roi Robert. Le 27 mai de l'année suivante, Gauthier de Brienne s'étant présenté au nom de ce prince, dont il était le lieutenant, fit publier une bulle du pape qui investissait le roi de Naples du vicariat de l'empire en Italie (22 mai 1326). La plupart des cités sujettes de Florence se livrèrent à lui. Dans le même temps, Bologne, vaincue dans une grande bataille par la ligue gibeline de Lombardie, se donnait au légat pontifical. La domination du duc de Calabre fut très-onéreuse à la commune. Au dire de Machiavel, il en tira en un an 400,000 florins, bien que d'après l'engagement qu'il avait souscrit, son traitement annuel fût fixé à 200,000³. A sa mort, en novembre 1328, la constitution flo-

1. Per decreto convenne ciascuno in polize scrivere chi li pareo che fosse colpevole. (Villani, Lib. ix, cap. 218, p. 543.)

2. Machiavelli, *Storia Fiorentina*, Lib. II, p. 128.

3. Machiavelli, *Storia Fiorentina*, Lib. II, p. 131.

rentine fut encore une fois changée. On s'apercevait enfin que le suffrage universel, sans règle et sans limites, n'avait enfanté que le désordre; les hommes sages reconnaissaient que le peuple, s'il doit participer par représentation au gouvernement de l'État, est impropre à le régir, et que le pouvoir est promptement avili quand on l'offre en pâture aux appétits grossiers de la multitude. La liste des éligibles fut soumise à la révision d'un comité de quatre-vingt-dix-sept magistrats; on en exclut avec les hommes d'une condition infime, ceux que l'opinion condamnait. Les nobles, éloignés du gouvernement, y rentrèrent. Deux conseils furent établis: l'un de trois cents membres, tous Guelfes et plébéiens; l'autre de deux cent cinquante, dont moitié appartenait à la noblesse. La durée de leurs fonctions resta fixée à quatre mois¹.

L'année suivante (1329), Louis de Bavière abandonna l'Italie, et les Florentins se crurent arrivés au terme de leurs vicissitudes; mais une guerre qui éclata quelques années plus tard pour la possession de Lucques (1336), les jeta dans de nouveaux embarras. Ils s'allièrent avec Venise et avec plusieurs seigneurs guelfes contre Mastino della Scala, seigneur de Vérone qui, après avoir acheté Lucques au nom de Florence, prétendait en rester le maître. Mastino avait réuni sous sa domination la Marche Véronaise, Padoue, Trévise, Brescia, Parme et d'autres villes entre les Alpes et la frontière de Toscane: on croyait qu'il voulait devenir roi de Lombardie. Les débuts de la guerre lui furent assez favorables; mais il éprouva des revers, la défection se mit dans ses rangs, et sa situation devint critique. Attaqué de tous côtés par les confédérés, il eut l'adresse de traiter séparément avec le doge, dont il paya l'appui en lui abandonnant Trévise, Castel-Franco et Ceneda, qui restèrent à la république de Saint-Marc (18 décembre 1338). Ce fut l'origine de l'établissement en terre ferme des Vénitiens, qui comptèrent dès lors au nombre des puissances italiennes². Pour cette malheureuse affaire, dont Florence ne tira d'autre avantage que la possession de quelques

1. G. Villani, Lib. x, cap 110, p. 670.

2. Villani, Lib. xi, cap. 89, p. 821.

du poète toscan le cri de la conscience, lui a dicté l'éloge de Galeaz, qu'il représente comme doué de qualités aimables, et même de vertus.

Arrêtons-nous ici, et, avant de passer à de nouveaux faits, jetons un regard rapide sur les modifications survenues dans l'état moral et intellectuel de la Péninsule, depuis qu'elle s'est affranchie de la domination germanique.

Au milieu des troubles qui ont déchiré sans relâche cette belle contrée depuis la fin tragique du dernier des Souabes, on est forcé de reconnaître que si, d'une part, les peuples n'ont joui d'aucun repos, s'ils ne sont sortis de l'anarchie républicaine que pour tomber sous le despotisme le plus tyrannique, de l'autre, leur commerce extérieur, en prenant un grand essor, a réparé, du moins en partie, les désastres matériels causés par la guerre. L'Italie occupait alors en Europe, pour les affaires de négoce, le rang que l'Angleterre y tient de nos jours. Elle avait le monopole du trafic avec l'Orient; les pays situés au nord des Alpes recevaient d'elle les draps, les objets de luxe, et d'autres articles qu'elle fabriquait avec une supériorité incontestable. Ses banquiers avaient partout des comptoirs; ils accumulaient de grands capitaux, et, de même que nous le voyons faire aujourd'hui, ils prêtaient à des conditions avantageuses l'argent dont les rois manquaient presque toujours. La guerre de Philippe de Valois et d'Edouard III causa un grand préjudice aux banques de Florence. Deux maisons de cette ville avaient avancé au roi d'Angleterre 325 mille marcs sterling ¹, somme énorme pour le temps. Les remboursements n'eurent pas lieu à l'échéance, et les banquiers firent faillite. En France où, concurremment avec les Juifs, les Italiens prêtaient à gros intérêts, le roi Philippe VI de Valois, sous prétexte de punir leur usure, les soumit à des amendes arbitraires ². Une crise commerciale s'ensuivit, mais d'heureuses spéculations en eurent bientôt effacé les traces.

Du temps des Hohenstaufen, les Italiens étaient un peuple guerrier; et, pour preuve, il suffira de rappeler ici les glorieux

1. Le marc sterling valait alors 4 florins 1/2 d'or.

2. Giov. Villani, Lib. XI, cap. 71 et 87, p. 803 et 819.

combats soutenus par leurs bataillons de milice contre les armées de l'Allemagne. Mais alors un sentiment irrésistible d'indépendance faisait vibrer les cœurs ; ce mot de liberté qui , mal compris, conduit fatalement au despotisme, les remplissait d'espérances trompeuses. Vers le milieu du xiv^e siècle, à l'époque où la maison d'Anjou perdit sa prépondérance sur la Péninsule, les choses se passaient tout autrement. Bien des illusions chèrement payées s'étaient évanouies ; l'accroissement des richesses avait causé une notable altération dans les anciennes mœurs ; l'égoïsme, la corruption, l'amour du bien-être, gagnant de proche en proche, la vertu militaire s'éteignait à mesure que la nation devenait plus riche. Les Italiens abandonnaient les champs de bataille, sans renoncer toutefois à de funestes divisions qui devaient tôt ou tard aboutir à la ruine de leur patrie. Chacun sentait le mal : tous, se trompant sur le remède, le cherchaient dans le triomphe complet d'une faction. Le caractère national en reçut une atteinte profonde. La guerre survenait-elle ? un seigneur mal affermi voulait-il tenir en bride des sujets remuants ? on appelait des soldats étrangers, rompus au métier des armes, et dont la supériorité sur les milices bourgeoises devenait chaque jour plus grande. Depuis Henri VII, chaque prince allemand qui était venu en Italie y avait amené des troupes mercenaires. Ces gens, qui n'avaient d'autre métier que celui de la guerre, étaient presque tous restés dans ce pays, pour y entrer au service de quiconque voulait les payer, ne s'attachant à personne, et passant sans scrupule d'un camp à l'autre, s'ils y trouvaient une solde meilleure. Comme dans cette vie déréglée on amassait de l'argent, qu'on s'y livrait sans aucun frein aux excès qu'entraîne la guerre, les vagabonds, les soldats congédiés de tous les pays, s'enrôlaient dans ces bandes redoutables, connues en Italie sous le nom de *condottieri* et aussi sous celui de *grandes compagnies*. Les aventuriers devinrent si nombreux, qu'ils entreprirent des expéditions militaires pour leur propre compte sous des chefs sortis de leurs rangs. L'esprit de conquête ne les animait point ; il ne s'agissait pour eux que de lever d'énormes contributions, de piller les peuples sans aucune distinction de partis, en un mot, de vivre en dehors de toutes

chute de l'empire romain, pareille conjoncture ne s'était pas présentée; c'était une ère nouvelle qui commençait. Si un grand parti national eût existé, le pays eût pu se constituer, et prendre rang en Europe : malheureusement il n'y avait que des ambitions égoïstes, et pas un grand citoyen ; chacun travaillait à asservir sa patrie, personne ne songeait à l'affranchir.

Pour compléter le tableau de l'état politique de l'Italie vers le milieu du xiv^e siècle, reste encore à tracer la situation intérieure des États de la Lombardie et de la Romagne sous les chefs que la volonté populaire avait portés au pouvoir, et qui s'y maintenaient par le despotisme le plus tyrannique. Ce qui se passait à Milan sous les Visconti en donnera une idée assez exacte.

Après la mort d'Azzo, en 1339, ses deux oncles, Lucchino et Jean, évêque de Novare, avaient été proclamés seigneurs de la ville. Dix ans plus tard, Lucchino mourut empoisonné par sa femme, et Jean, qui s'était fait élire archevêque et avait acheté sa nomination à la cour d'Avignon, au prix de 50,000 florins, payés comptant, plus une rente de 10,000 florins, resta le seul chef de l'État. Outre la capitale de la Lombardie, il étendait sa domination sur Gênes, Bologne, Parme, Plaisance, Lodi, Bergame, Brescia, Crémone, Novare, Alexandrie, Tortone et Verceil. Afin d'assurer l'hérédité du pouvoir dans sa famille, il rappela ses trois neveux, Galeaz, Matteo et Bernaboz Visconti, bannis par Lucchino, leur oncle, et les désigna pour lui succéder. L'archevêque mourut en 1364, et les trois frères firent trois lots de ses États. Mais Matteo, perdu de débauches, s'entourait de filles ravies à leurs pères, de femmes enlevées à leurs maris : ce n'était partout que plaintes et cris de vengeance. Ses deux frères, craignant que de tels excès n'excitassent les peuples à la révolte, se délivrèrent de Matteo par le poison¹.

En 1369, une ligue guelfe, dont la cour d'Avignon était l'âme, se forme contre les Visconti. Le pape les menace des foudres de l'Église; mais ces seigneurs, ceux de la Romagne, et en général les Italiens, s'effrayaient peu de l'excommunication. Bernaboz rencontre, sur le pont du Naviglio, les nonces chargés de lui si-

1. E la seguente sera lo atoxicarono in Lomboli di porcho. (Corio, ann. 1336.)

gnifier la bulle pontificale. D'une main il leur montre la rivière, de l'autre l'écrit, puis il dit d'une voix terrible : « Choisissez ! vous devez ici manger ou boire. » Vainement ces malheureux prélats, l'esprit troublé par la crainte, veulent balbutier quelques mots ; on leur fait avaler jusqu'au dernier fragment le parchemin dont ils étaient porteurs¹. Urbain V excommunia Bernaboz ; mais le pontife mourut bientôt après et la paix fut rétablie, à la condition que chacun resterait maître du territoire qu'il occupait².

Délivrés de leurs ennemis extérieurs, les Visconti s'apprêtèrent à frapper ceux du dedans. Le décret rendu à cet effet par Galeaz³ est un monument curieux de la férocité de ces tyrans italiens, et de l'avisement du peuple qui se courbait sous leur joug de fer. En voici les principales dispositions : « La volonté du seigneur est que le supplice des coupables soit lent. En conséquence, ils ne seront livrés au bourreau que de deux jours l'un. Les quatre premiers jours, ils auront cinq tours d'estrapade ; le cinquième, ils boiront un mélange d'eau de chaux et de vinaigre. Successivement, après leur avoir arraché la peau de la plante des pieds, on les forcera à marcher sur des pois chiches. Ils seront mis sur le chevalet ; on leur coupera les mains l'une après l'autre, puis les pieds, puis le nez. On leur arrachera les yeux ; ils seront mutilés en trois fois⁴ ; et enfin, le quarante-troisième jour, ils expireront sur la roue. » Les deux frères Visconti avaient écrasé le peuple d'impôts, et s'étaient montrés de dignes émules d'Eccelin et des tyrans les plus barbares de l'antiquité. Bernaboz, arrêté prisonnier par un de ses neveux, mourut empoisonné en 1388 ; Galeaz était mort en 1378, après avoir gardé le pouvoir pendant vingt-quatre ans. Ajoutons, pour dernier trait, qu'il se montra le protecteur des lettres, et que Pétrarque, qui s'était attaché à lui, en reçut de grandes marques d'affection. On peut croire que la vanité, étouffant dans le cœur

1. Rosmini, *Storia di Milano*, t. I, p. 104.

2. 1370. *Chron. Estense*, ap. Murat., t. XV, p. 493.

3. Petr. Azarii *Chron.*, ap. Murat., t. XVI, p. 40.

4. 35 die, incidatur unum castronum ; 36, repositur ; 37, incidatur alium castronum ; 38 repositur ; 39, incidatur membrum, etc. (Petr. Azarii *Chron.* — Voyez, à la fin du volume, Documents, n° 13.)

châteaux dans le val de Nievole, elle avait obéré son trésor d'une dette de 450 mille florins, et engagé ses revenus de six années.

La paix signée le 11 février 1339 dura à peine trois ans. Il s'agissait toujours de Lucques, que la Scala, qui en était maître, cherchait à vendre, et que Florence et Pise se disputaient. Les Florentins se l'étant fait adjuger pour 250 mille florins, en prirent possession ; mais la perte d'une grande bataille contre les Pisans les força bientôt après à évacuer le territoire de cette ville. Le peuple de Florence eut recours au roi de Naples. Robert, parvenu à la vieillesse, renonçait enfin aux projets de domination pour lesquels il avait entretenu pendant trente ans la haine des partis politiques, et fomenté la guerre des deux côtés des Alpes. Il avait d'anciennes prétentions sur Lucques ; mais vainement on offrit de lui céder cette ville quand, par un commun effort, les Pisans qui en faisaient le siège auraient été obligés de le lever. Il refusa également la seigneurie de Florence, dont les conseils voulaient l'investir. Repoussée de ce côté, la république entra en négociation avec l'empereur Louis de Bavière, cet ancien ennemi des Guelfes (1344). Louis promit de descendre en Italie avec de grandes forces ; mais le mauvais état de ses affaires le retint au nord des Alpes. Le peuple de Florence prit alors pour capitaine de justice et chef de l'armée Gauthier de Brienne, duc d'Athènes, qui déjà en 1326 avait gouverné Florence, comme lieutenant du duc de Calabre. Le crédit qu'il se vantait d'avoir aux deux cours de France et de Naples le servit utilement : le peuple s'imagina que le duc d'Athènes lui amènerait de puissants secours, avec lesquels il reprendrait Lucques. La rivalité de la bourgeoisie et de la noblesse favorisant son ambition, Gauthier fit à tous de belles promesses, et parvint par ses intrigues à se faire proclamer seigneur à vie de Florence (8 septembre 1342). Le peuple le porta en triomphe au siège du gouvernement, fit des feux de joie, puis, dans un de ces transports d'enthousiasme passager auxquels il est sujet, il couvrit de boue le gonfanon de l'État, et le brûla sous les fenêtres du palais. Partout les armes du duc remplacèrent celles de la république, Mais Gauthier gouverna si despotiquement, que dès l'année sui-

vante les citoyens s'armèrent contre lui, et le chassèrent de Florence. Machiavel rapporte que le duc d'Athènes, sur le point d'être forcé dans son dernier asile, se vit réduit, pour avoir la vie sauve, à livrer son principal ministre aux vengeances populaires. Ce malheureux sortit de l'enceinte du palais avec son fils, jeune homme de dix-huit ans, et tous deux furent en un instant mis en pièces par le peuple. Ceux qui ne purent les frapper vivants, s'acharnèrent sur leurs cadavres, et les déchirèrent avec le fer, avec les dents, avec les ongles. Après avoir entendu leurs cris, touché leurs chairs palpitantes, ils voulaient, ajoute le narrateur, que le goût les savourât, afin que les sens extérieurs étant satisfaits, ceux du dedans fussent aussi rassasiés ¹.

Sur ces entrefaites, le roi Robert mourut à Naples (19 janvier 1343), à l'âge de quatre-vingts ans. Il laissait une petite-fille, appelée Jeanne, qu'il avait mariée à André, son petit-neveu, le deuxième fils du roi de Hongrie. Avec le règne de Robert finit la prépondérance que les princes d'Anjou conservaient depuis soixante-dix-sept ans sur les autres États de l'Italie. Vers la même époque la France commençait avec l'Angleterre cette guerre funeste qui se prolongea pendant un siècle, et dans laquelle la défection des grands vassaux et la folie furieuse du peuple de Paris, bien plus que l'épée de l'étranger, la mirent à deux doigts de sa ruine. Toute autre nation eût infailliblement succombé. La France s'en releva, grâce à cette force de vitalité que Dieu a mise en elle et qui triomphe toujours des fautes du gouvernement comme des caprices populaires; mais son influence sur les pays voisins en resta longtemps paralysée. L'Allemagne était trop troublée, la puissance impériale trop affaiblie, pour exercer désormais une action puissante sur les destinées de la Péninsule. Depuis les Hohenstaufen, on eût dit que les empereurs ne passaient les Alpes que pour montrer leur faiblesse, raviver les haines, rançonner amis et ennemis, avilir et rendre odieuse la domination impériale. L'Italie, libre de la pression de l'étranger, allait avoir à régler seule sa propre organisation : depuis la

1. Acciochè come tutte le parti di fuora ne erano sazie, quelle di dentro se ne saziassero ancora. (Machiavelli Lib. II, ann. 1343.)

les lois humaines. Un de leurs généraux se glorifiait d'être l'ennemi de Dieu, de la pitié, de la miséricorde. Il avait fait graver ces titres infâmes sur un hausse-col d'argent qu'il portait sur sa poitrine ¹. A l'approche des grandes compagnies, les villageois se réfugiaient pour la plupart dans les villes fermées; ceux qui restaient dans leurs chaumières souffraient d'horribles tortures s'ils refusaient de livrer leur argent. Aucun État italien n'avait de forces suffisantes pour repousser ces aventuriers, dont le nombre s'éleva jusqu'à trois mille et même quatre mille lances, sans compter une nombreuse infanterie. Leur opposait-on d'autres condottieri? ceux-ci combattaient avec mollesse, et souvent même passaient dans les rangs contraires. Pour s'en délivrer, on leur payait de fortes rançons; chacun cherchait à les rejeter chez son voisin, à les tourner contre un ennemi. Quand une troupe d'aventuriers était gorgée de butin, elle finissait par se dissoudre, et les soldats enrichis retournaient chez eux. Ces nouveaux barbares firent endurer à l'Italie des maux incalculables.

Durant cette période, les lettres et les arts firent de grands progrès; le goût s'en répandait à mesure que les villes devenaient plus riches. Les Siciliens, auxquels on doit les premiers essais de poésie italienne, déclinerent sous la dynastie d'Aragon: la Toscane et la Lombardie recueillirent leur héritage. Brunetto Latini apprit à parler aux Florentins: Dante, son élève, s'élança d'un bond au premier rang qui lui est resté. Avec un instrument grossier, une langue au berceau, que le peuple avait en quelque sorte créée d'instinct pour son usage, le père des lettres modernes fit son admirable poème, la gloire des muses italiennes. On croit qu'il l'avait commencé en latin, lorsque lui vint l'heureuse idée d'employer le langage vulgaire. Ses contemporains devinèrent plutôt qu'ils ne comprirent ce vaste tableau, qui pourtant résume les faits historiques, les mœurs, les lumières et les préjugés de son époque. Dante était Guelfe, de la faction des Blancs, qui prit ensuite la couleur gibeline, et rêva le rétablissement du saint empire romain, avec la séparation des deux pouvoirs spirituel et temporel.

1. *Istorie Pistoiesi*, ap. Murat., t. XI, p. 489.

Exilé par les Noirs, lors de l'entrée de Charles de Valois à Florence en 1301, il perdit ce qu'il possédait. Quinze ans plus tard, ses amis obtinrent de la seigneurie son rappel à Florence, mais à la condition qu'il ferait amende honorable au pied de l'autel, et qu'il paierait une somme à la commune. — A Dieu ne plaise, répondit-il, que je me soumette à cette abjection ¹. Il vécut pauvre, et expira en 1321 sur la terre étrangère; ce ne fut qu'un demi-siècle après sa mort qu'on lui rendit de tardifs honneurs. Les Florentins réclamèrent sa cendre, que le seigneur de Ravenne refusa de céder. On établit des chaires à Florence, à Venise, à Bologne, à Pisé et dans d'autres villes, pour y lire publiquement et expliquer la Divine Comédie; on publia des commentaires pour l'intelligence de cette grande œuvre ². Villani, Pétrarque, Boccace, et d'autres illustres Toscans, achevèrent de développer la langue: elle était entièrement fixée à l'époque où nous nous arrêtons. Leurs travaux excitèrent à un haut degré l'amour des lettres, et firent dans les études une révolution véritable. Les antiques manuscrits, oubliés depuis longtemps dans les dépôts poudreux des monastères, reparurent alors; les petits seigneurs de la Lombardie et de la Romagne en encouragèrent la recherche, et le monde ancien fut retrouvé. Boccace, l'un des plus ardents promoteurs de cette renaissance littéraire, la gloire du xiv^e siècle, visitait les couvents, et se faisait ouvrir les bibliothèques, dont la plupart étaient dans un complet abandon. L'une des plus célèbres, celle du mont Cassin, avait été reléguée dans un grenier sans porte, où l'on ne parvenait qu'au moyen d'une échelle. La moisissure couvrait les livres, l'herbe croissait aux fenêtres; plusieurs manuscrits étaient dégradés et incomplets; on dit à Boccace que les moines, pour se procurer un peu d'argent, dérobaient des feuillets de parchemin, et substituaient aux textes antiques des œuvres de dévotion, qu'ils vendaient aux fidèles.

Florence, qui ne venait qu'après Venise pour la richesse, prit

1. Bibl. Laurent., m^{ss}. — Plat. 29, codex 8, p. 123.

2. En 1350, Jean Visconti, seigneur de Milan, confia à trois professeurs le soin de commenter le poème de Dante. En 1373, Boccace fait établir un cours public à Florence, pour le même objet.

n'arrête, se fait couronner à Rome par Urbain VI et prend possession de Naples. La reine, assiégée dans le château neuf, où les vivres manquaient, se rend prisonnière. Son cousin la fit enfermer à Muro, en Basilicate ; elle y mourut le 12 mai 1382, étouffée entre des matelas : vengeance tardive de la mort du malheureux André !

Louis d'Anjou, qui n'avait pu arriver assez tôt pour sauver sa mère adoptive, envahit le royaume avec des forces considérables. La noblesse s'était divisée : la faction angevine se composait des partisans de Jeanne ; celle de Duras, des ennemis de la reine : scission funeste, source féconde de malheurs pour la Péninsule. En 1384, Louis meurt de la fièvre, dans un château de la Pouille. Deux ans plus tard, Charles lui-même périt assassiné au moment où il croyait prendre possession du trône de Hongrie (3 juin 1386).

Le royaume de Naples tombe dans une anarchie complète ; le parti angevin reconnaît pour roi Louis II, fils du duc d'Anjou, à peine âgé de sept ans, et pour chef de l'Église Clément VII, l'antipape d'Avignon. Le parti contraire obéit à Ladislas, autre enfant, fils de Charles de Duras, et à Urbain VI, le pontife de Rome. La noblesse, pour soutenir la lutte, accable le peuple d'impôts. Favorisés par les habitants de Naples, les Angevins s'emparent de cette capitale ; mais en 1392, Ladislas, prince formé de bonne heure à la ruse, commence à relever ses affaires, et après une lutte de quelques années, il l'emporte sur Louis (1399). Une seconde et dernière tentative du prince français (1411) ne réussit pas mieux ; réduit à retourner en France, il y mourut en 1417.

Ce n'était là que le prélude des guerres que l'adoption de Louis d'Anjou devait allumer. Jeanne II ou Jeannette, devenue célèbre par le dérèglement de ses mœurs, succède en 1414 à son frère Ladislas : elle avait quarante-trois ans. Livrée à des passions désordonnées, elle laissait ses amants et ses généraux se disputer le pouvoir. Jacques de La Marche, le mari de la reine, après d'inutiles efforts pour se former un parti, se retire en France et meurt dans un couvent, où il avait pris le froc. Les Angevins, abattus sous Ladislas, relèvent la tête ; un autre duc d'Anjou, le fils de Louis, quitte la France, que le traité de Troyes (21 mai 1440)

venait de livrer aux Anglais; il se présente devant Naples, avec neuf galères et cinq vaisseaux de transport. Un paysan de l'Abruzzi, devenu chef de condottieri, puis grand connétable du royaume, Jacques Attendolo Sforza, déserte la cause de sa souveraine et assiège la ville du côté de terre. Le pape Martin V, mécontent de Jeanne II, donnait les mains à cette entreprise. Dans un si grand péril, la reine propose à Alphonse, roi d'Aragon et de Sicile, de l'adopter, s'il la délivre de ses ennemis; ce que ce prince accepte, malgré l'opposition des conseillers aragonais: ce fut l'origine de longues querelles, pour l'Italie, entre les maisons de France et d'Espagne. Alphonse prend à sa solde la grande compagnie de Braccio de Montone, l'un des plus célèbres condottieri de ce temps. Il délivre Naples, et force Louis à la retraite (1422); mais ces succès rapides, et une ambition qu'il sait mal déguiser, épouvantent bientôt la reine. Menacée dans sa liberté, réduite à fuir de sa capitale, la malheureuse Jeanne révoque l'adoption d'Alphonse, et lui substitue Louis III d'Anjou; le fils de Louis II, qui devint ainsi duc de Calabre et héritier du royaume (14 septembre 1423). Par cet acte, elle donne à la seconde maison d'Anjou un double titre à la couronne. La capitale est reprise; Alphonse se retire en Espagne; mais à son tour Louis devient suspect; le grand sénéchal Caracciolo, l'amant de Jeanne II, cherche à opérer un rapprochement avec le roi d'Aragon (1429). La mort se chargea de dénouer toutes ces intrigues. Caracciolo tyrannisait la reine, et s'emportait contre elle jusqu'à l'insulte et la violence: il périt assassiné (août 1432). Deux ans plus tard, Louis III mourut de la fièvre en Calabre, où on le tenait dans une sorte d'exil. Enfin Jeanne II elle-même descendit au tombeau (2 février 1435), après avoir déclaré, par un acte testamentaire, René, comte de Provence, le frère puîné de Louis III, héritier de ses États.

La postérité de Charles d'Anjou, le conquérant des États siciliens était éteinte. Cette race angevine, portée par la victoire au faite des grandeurs, venait de finir misérablement au sein de la corruption et des plus honteuses débauches, laissant dans une situation critique le royaume qu'elle avait gouverné pendant cent soixante-neuf ans. Alphonse réclamait ce magnifique héri-

lie en s'enrichissant se corrompait. Les contes de Boccace et des vieux nouvellistes offrent une peinture exacte des mœurs italiennes vers le milieu du *xiv^e* siècle, lorsque Florence allait prendre le premier rang parmi les petits États qui morcelaient l'Italie : époque d'opulence sans grandeur, de luxe, de débauche, d'égoïsme, de servilité et de révolte. A la cour des princes, le crime, la perfidie étaient des moyens de gouvernement et suppléaient à la force. Chez les grands, la bassesse, la ruse s'unissaient à la trahison. Le peuple, remuant quoique avili, ne s'attachait à rien, les factions continuaient à déchirer le pays, lorsque les causes qui les avaient fait naître n'existaient plus. Cependant la cour pontificale vivait dans un exil volontaire sur les bords du Rhône; et l'Europe, qui n'était pas prête pour une invasion au sud des Alpes, allait laisser un siècle entier de répit à l'Italie.

DÉCADENCE DE LA MAISON D'ANJOU. L'ITALIE, ENVAHIE PAR LES ÉTRANGERS,
PERD SON INDÉPENDANCE

1344 — 1329

On vient de voir que si l'autorité des deux premiers successeurs de Charles d'Anjou se maintint pendant plus d'un demi-siècle, ce fut surtout parce que les progrès des Gibelins, les tentatives des empereurs pour relever la puissance impériale dans la Péninsule, et surtout la sujétion dans laquelle la France tenait le saint-siège depuis sa translation en Provence, ne laissaient aux Guelfes d'autre alternative que de se jeter dans les bras du roi de Naples. Mais déjà pendant la vieillesse de Robert, tout allait en décadence dans son royaume. Les provinces étaient déchirées par les factions, les routes infestées de bandits; la noblesse, en possession des hauts emplois, se montrait turbulente et avilie; les crimes, sans en excepter l'homicide, se rachetaient à prix d'argent¹. Après la mort du vieux roi, Jeanne, sa petite-fille, à peine âgée de seize ans, vive, légère, avide de plaisirs,

1. Giannone, *Storia civile*, Lib. XXII, cap. 5.

devait succéder à la couronne. Pour faire cesser des divisions de famille, elle avait été unie par le mariage à André de Hongrie, son cousin, prince aussi jeune qu'elle, dont les mœurs rudes et même grossières étaient l'objet des sarcasmes d'une cour corrompue. Jeanne rendait en haine à André le mépris que sa conduite imprudente lui inspirait. Il voulut régner, non comme le mari de la reine, mais par son propre droit, et périt étrangement (18 septembre 1345). Soit que Jeanne ait trempé dans ce crime, soit seulement qu'elle l'ait laissé commettre, comme moins de deux ans après elle épousa Louis de Tarente, son amant, l'un des assassins du roi, sa mémoire demeura flétrie, malgré l'absolution qu'elle obtint du pape, auquel elle céda en toute souveraineté, pour trente mille florins, la ville d'Avignon ¹. Sans entrer ici dans aucun détail sur les mœurs déréglées de la cour de Jeanne, sur la vie privée de la reine, et même sur les maux qui désolèrent le royaume durant un règne de trente-neuf ans, bornons-nous à rappeler que, parvenue sans postérité, à l'âge de quarante-trois ans, Jeanne fit épouser à sa nièce Marguerite, son cousin germain, Charles de Duras de Hongrie, le dernier prince de la maison d'Anjou. En leur assurant la succession royale, elle crut garantir pour longtemps la paix publique; mais l'événement trompa ses espérances. Le grand schisme d'Occident survint (septembre 1378); Jeanne prit parti pour l'antipape; et Urbain VI, qui venait de la frapper d'excommunication, tourna contre elle Charles de Duras. Charles commandait dans la Marche Trévisane une armée que le roi de Hongrie envoyait contre Venise; il la conduisit à Naples. La reine, hors d'état de lui résister, invoque l'appui de la France, puis elle adopte Louis d'Anjou, le tuteur du jeune roi Charles VI, et le déclare son héritier ² (29 juin 1380). L'antipape d'Avignon donne à ce prince une investiture pour régner après Jeanne: mais le mauvais état des affaires du royaume retient Louis au nord des Alpes. Pendant ce temps, Charles de Duras, que rien

1. Lunig, *Cod. Dipl.*, t. II, p. 782.

2. 29 junii 1380. Voir l'acte dans Dumont, *Corps diplom.*, t. II, partie première, p. 151. — L'acte de confirmation du pape, en date du même mois, est à la page suivante.

le premier rang dans les lettres et dans les arts. Un siècle avant la chute de l'empire d'Orient, Boccace et Pétrarque y introduisirent le goût des chefs-d'œuvre littéraires de la Grèce; et, à leur instigation, la seigneurie établit dans la ville une chaire publique de grec ¹. La langue d'Homère, a peu près inconnue au nord des Alpes, n'avait jamais cessé d'avoir cours dans quelques parties de l'Italie, et principalement dans les villes maritimes qui entretenaient de continuelles relations de commerce avec l'Orient. Les écrits d'Aristote et de Galien; ceux des Pères de l'Église, avaient été traduits en latin; mais la connaissance de ces livres n'avait eu aucune influence sur la littérature italienne, à laquelle le poème de Dante servait de guide. Il n'en fut plus de même lorsque de nombreux copistes eurent répandu dans toute la Péninsule les manuscrits retrouvés des anciens. On commença à quitter la route frayée par Dante, et l'imitation servile des Grecs et des Romains fut bientôt regardée comme le suprême degré de la perfection. La langue italienne, abandonnée par les écrivains, perdit sans doute de son originalité; mais on peut s'étonner que, si près de son berceau, elle n'ait pas reçu une altération plus profonde.

Si à cette époque les lettres florissaient, les sciences ne prenaient pas un essor moins digne de louange. Dès le siècle précédent, l'Italie recevait à la fois l'algèbre et la boussole: le Vénitien Marco Polo faisait les plus vastes découvertes géographiques. Dans le ^{xiv}^e siècle la mécanique et les sciences d'application étaient cultivées avec succès; mais on étudiait surtout la théologie, la médecine et la jurisprudence; et comme l'enseignement se donnait gratuitement, sans cesse il fallait agrandir les universités et en créer de nouvelles. Bologne seule recevait jusqu'à dix mille écoliers de toutes les nations ², et consacrait aux dépenses de l'enseignement près de la moitié du revenu public.

Les arts libéraux faisaient partout de rapides progrès. L'Église

1. En 1342, le moine Barlaam originaire de Seminara en Calabre, étant venu de Constantinople en Italie, donna à Pétrarque des leçons de grec. Dix-huit ans plus tard, Léon Pilate, autre savant helléniste, fut chargé par la seigneurie de Florence de remplir une chaire de grec, la première qu'on ait établie en Occident.

2. Tiraboschi, *Storia dell. lett. ital.*, t. IV, p. 48.

et les gouvernements les protégeaient à l'envi, et tout annonçait le grand siècle que la Providence réservait à l'Italie, comme un dédommagement de sa décadence politique. L'architecture était depuis longtemps en honneur dans toute l'Europe; et si dès le XI^e siècle les Italiens bâtissaient Saint-Marc et le dôme de Pise, les peuples septentrionaux, dans les deux siècles suivants, élevaient ces cathédrales dont la hardiesse et la vaste étendue font aujourd'hui notre surprise et notre admiration. Ne nous étonnons donc pas trop des efforts que firent les villes italiennes pour édifier de somptueux bâtiments. Elles achevaient plus vite que nous parce qu'elles étaient plus opulentes; les matériaux employés étaient plus riches, parce que la Péninsule abonde en marbres précieux; enfin, les artistes italiens recherchaient davantage des proportions moins élancées et plus régulières, dont les nombreux restes de l'antiquité romaine, qu'ils avaient sous les yeux, leur apprenaient à apprécier le mérite. Rien n'est plus rare en Italie que les vieilles églises de ce genre de construction surnommé *gothique*, si fort en vogue au nord des Alpes dans le moyen âge. Depuis le X^e siècle jusque vers la fin du XIV^e, l'architecture italienne offre généralement un mélange des styles grec, lombard et byzantin, auquel l'ogival finit par se mêler dans les derniers temps.

La sculpture ne restait pas en arrière; mais la peinture allait plus vite encore. Le Florentin Cimabue, qui vécut de 1240 à 1300, lui ouvrit la voie: on lui décerna de grands honneurs. Son élève Giotto, né vers l'an 1276 et mort en 1336, fut à la fois grand architecte, grand sculpteur, grand peintre, et laissa des œuvres dignes d'étude et d'admiration¹.

Tel était l'état de la Péninsule à l'époque où la mort du roi Robert de Naples allait enlever à la maison d'Anjou l'influence prépondérante que le frère de saint Louis lui avait léguée. Point d'esprit national, partout le despotisme des tyrans ou du peuple. La vraie liberté, celle qui est inséparable de l'ordre, qui se renferme dans de sages limites, et ne se propose que le bien et la conservation de la société, ne trouvait de place nulle part. L'Ita-

1. Lanzi, *Storia de la pittura italiana*.

tage, non-seulement à titre de fils adoptif de Jeanne II, mais par le droit qu'il disait avoir été transmis à la maison d'Aragon par Constance, la fille de Manfred; droit antérieur à tous les autres. De son côté, le pape Eugène IV prétendait réunir l'État napolitain au domaine direct de l'Église, par suite de l'extinction de la première race d'Anjou, à qui le saint-siège l'avait inféodé. Le 21 février 1435, il défendit à René et à Alphonse de rien entreprendre contre le royaume, et aux Napolitains de prêter serment à d'autres qu'à lui-même¹; mais Eugène IV, qui précisément alors en était venu à une rupture ouverte avec le concile de Bâle, n'était guère en état de soutenir de si hautes prétentions. René d'Anjou avait pour allié Philippe-Marie Visconti, duc de Milan et seigneur de Gènes. La flotte génoise remporta sur celle des Catalans une victoire complète dans les eaux de l'île de Ponza (5 août) et le roi d'Aragon, fait prisonnier avec cinq mille des siens, fut conduit à Milan. Le triomphe du prince français paraissait d'autant plus certain que, sur ces entrefaites, il obtint du duc Philippe-Marie un traité d'alliance offensive et défensive pour soixante ans²; mais René, prisonnier lui-même du duc de Bourgogne, ne put se rendre assez tôt à Naples, où le peuple l'appelait. Alphonse sut persuader au duc de Milan que l'Espagne était l'alliée naturelle des seigneurs de la Péninsule contre la France. La faiblesse du royaume napolitain depuis la mort de Robert avait, disait-il, fait la force des Visconti si on y rétablissait une royauté française, non-seulement elle reprendrait bientôt cet ancien ascendant, si funeste à l'indépendance italienne, qu'elle avait longtemps exercé, mais les Alpes s'abaisseraient devant les armées de la France, qui voudraient, pour assurer leurs communications, s'établir en Lombardie³. Un acte de confédération fut alors signé entre le roi et le duc, dix huit jours après celui que Visconti avait conclu avec René⁴. Les captifs pris sur la flotte furent rendus sans rançon, et, au commence-

1. *Annales eccles.*, 1435, § 12.

2. Milan, 21 septembre 1435, Dumont, *Corps diplom.*, t. II, 2^e part., p. 304.

3. Machiavelli, *Istoria Fiorent.*, Lib. v, p. 85.

4. Milan 8 octobre 1435. Dumont, *Corps diplom.* t. II, 2^e part. p. 318.

ment de l'année 1436, Alphonse s'étant mis à leur tête se dirigea vers le midi de l'Italie.

Cependant, le pape ayant bientôt reconnu l'impossibilité d'assurer au saint-siège la possession du royaume de Naples, avait embrassé la cause de René d'Anjou. Non content de lui fournir des secours, il sollicita le duc de Bourgogne de rendre la liberté à son prisonnier, qui ne l'obtint toutefois que trois ans plus tard, et aux conditions les plus dures. Mis à une énorme rançon, et forcé de renoncer à la Lorraine, ce prince arriva presque seul en Italie, n'ayant, pour soutenir la guerre contre l'Espagnol, d'autres ressources que celles que ses partisans pouvaient lui fournir. Alphonse, peu d'accord avec les cortès d'Aragon, ne se trouvait guère plus riche : il l'emporta néanmoins. Le 2 juin 1442, Naples tomba par surprise au pouvoir de ses troupes : René, battu, sans espoir de rétablir ses affaires, abandonna le royaume à son heureux rival, et retourna en Provence, où il s'établit. Sa mémoire y est restée populaire. La dynastie d'Aragon prit à Naples la place de celle d'Anjou, et sous cette nouvelle domination la Sicile se trouva encore une fois réunie aux provinces de terre ferme¹.

Quatre-vingt-dix-neuf ans s'étaient écoulés depuis la mort du roi Robert : siècle de décadence pour les successeurs de Charles d'Anjou, et qui n'avait pu donner à la haute Italie, sur laquelle il est nécessaire de jeter ici un regard rétrospectif, les moyens de s'organiser. La Péninsule se divisait alors en quatre contrées principales : la monarchie napolitaine ; l'État de l'Église ; la Toscane, et la Lombardie. On vient de voir que, par la faiblesse de son gouvernement, les guerres intestines et la corruption des mœurs, le royaume de Naples était tombé du premier rang au dernier. Si plus tard la dynastie aragonaise le releva de son abaissement, jamais il ne reprit sur les destinées de l'Italie l'ascendant qu'il avait eu sous les premiers rois angevins.

L'État ecclésiastique, déchiré, morcelé, restait en proie aux

1. Cette union ne fut pas de longue durée. Alphonse n'avait pas d'enfants légitimes. En 1443, il fit légitimer par le pape son fils naturel, appelé Ferdinand, puis il lui légua le royaume de Naples, dont à sa mort ce prince prit possession. Jean, roi de Navarre, le frère d'Alphonse, eut l'Aragon, Valence, la Sardaigne et la Sicile.

partis. Chaque ville avait son seigneur, ses luttes intestines, ses révolutions. Rome, longtemps veuve de ses pontifes, ne les avait vus revenir qu'affaiblis et décrédités par les schismes et les déchirements de l'Église, qui se prolongèrent jusque vers le milieu du xv^e siècle.

La Toscane était le dernier foyer du principe républicain. Il s'y maintenait avec ses violences habituelles, ses caprices, ses séditions fréquentes, son despotisme inflexible. Après l'expulsion du duc d'Athènes, en 1343, le peuple victorieux avait fait aux nobles quelques concessions. Les deux tiers des emplois de la seigneurie avaient été affectés au peuple; la noblesse avait eu l'autre tiers; mais comme personne n'était satisfait de son lot, bientôt de nouveaux conflits ensanglantèrent Florence. Le parti de la multitude, uni à la bourgeoisie, finit par l'emporter: non-seulement les nobles furent encore une fois exclus du gouvernement, mais la populace saccagea leurs maisons, et n'y laissa pas pierre sur pierre. « Le plus cruel ennemi de la république, dit Machiavel, n'aurait pu regarder ces dévastations sans un sentiment de honte.... L'humiliation de l'aristocratie fut si complète, ajoute le narrateur, qu'elle tomba dans l'avilissement et n'osa plus tenir tête au peuple (1343). Florence perdit, avec la vertu guerrière, tout sentiment généreux¹. »

La noblesse une fois hors de cause, la lutte s'engagea entre le peuple et la populace. L'égalité n'avait pu s'établir. On sait qu'une aristocratie nouvelle, sortie des comptoirs, avait pris la place de l'ancienne; après elle venait la moyenne classe (*popolo mediocre*), et enfin le menu peuple (*popolo basso*). La première avait obtenu deux places dans la seigneurie; la seconde et la dernière, chacune trois. Mais cet arrangement ne fut pas de durée; les troubles se rallumèrent, et pendant près de trente années la ville fut en proie à de continuelles agitations. Les principales familles de la nouvelle noblesse se disputaient le premier rang. Les grandes industries opprimaient les petites; les ouvriers se plaignaient de l'insuffisance des salaires, et chaque émeute amenait des scè-

1. Qualunque più al nome fiorentino crudele nemico, si sarebbe di tanta rovina vergognato. (Machiavelli, *Storia*, Lib. II, t. I, p. 166 et 167.)

nes de pillage et d'incendie. Écoutons les paroles que l'historien de Florence met dans la bouche d'un orateur populaire, pour exciter la multitude à la sédition : « Si vous voulez obtenir
 « le pardon des fautes anciennes, le moyen le plus sûr est d'en
 « commettre de nouvelles, de redoubler de violence, de saccager,
 « de brûler en plus grand nombre les maisons des riches, de
 « faire entrer dans vos rangs le plus de monde que vous pourrez.
 « Quand il y a beaucoup de coupables, la punition n'atteint per-
 « sonne ; ou bien, si quelques fautes légères sont réprimées, les
 « plus graves, loin d'appeler le châtement, deviennent un titre
 « à des récompenses. En ne laissant point de repos à vos op-
 « presseurs, vous obtiendrez non-seulement l'impunité, mais
 « toutes les libertés que vous réclamez à bon droit. Les divisions
 « des riches rendront votre victoire facile ; leurs biens, qui de-
 « viendront les vôtres, serviront à vous consolider au pouvoir.
 « Que l'ancienneté de race ne vous arrête point. La nature a créé
 « tous les hommes semblables ; et, pour preuve, prenez les vête-
 « ments de vos ennemis, donnez-leur les vôtres ; certes, aux yeux
 « de tous vous paraîtrez les nobles, parce que la richesse seule
 « fait l'inégalité. Qu'on examine comment les riches et les puis-
 « sants sont parvenus au rang qu'ils occupent, et on verra que
 « c'est toujours par la force ou par la fraude. Aux hommes pru-
 « dents, soumis ou timorés, la misère, la servitude ! aux auda-
 « cieux, à ceux qui savent prendre ou tromper, la fortune !
 « L'occasion favorable s'offre à nous, vainement nous en espé-
 « rerions une meilleure ; hâtons-nous donc de la saisir ! »

Facilement enflammée par de tels discours, la populace se souleva, et le 23 juillet 1378 elle mit la seigneurie hors du palais. Un cardeur de laine, couvert de haillons, s'était emparé de l'éten-
 « dard de justice ; on le proclama gonfalonier, pour gouverner
 la ville comme il l'entendrait. Le hasard voulut que cet homme
 appelé Michel Lando, fût doué d'intelligence et porté au bien ;
 mais on n'est le général du peuple qu'à la condition de servir ses
 passions et ses colères, et comme Lando s'appliqua à pacifier les
 troubles et à empêcher de nouveaux excès, la populace, qui l'avait

1. Machiavelli, *Storia*, etc., t. I, Lib. III, p. 200, ann. 1378.

élu dans un but tout différent, se mit en révolte quand elle vit ses espérances trompées. Le gonfalonier marcha contre elle, et la réduisit à la raison. Les plus mutins furent chassés de Florence, les autres désarmés : on crut la paix rétablie. Trois années s'écoulèrent dans une tranquillité plus apparente que réelle ; les mécontents, dont la ville fourmillait, s'agitaient sourdement ; les anciens nobles ; dans l'espoir de retrouver la position qu'ils avaient perdue ; la noblesse nouvelle et les arts majeurs, pour ne laisser aux arts mineurs et au menu peuple qu'une part minime dans le gouvernement ; ceux-ci, pour devenir les maîtres. Les troubles recommencèrent ; mais l'ancien parti guelfe, la nouvelle noblesse et les riches marchands s'étant enfin mis d'accord, prirent le dessus. Les artisans perdirent le gonfalon de justice ; les lois révolutionnaires portées durant le règne de la multitude furent abolies, et on réduisit de la moitié au tiers la part affectée au peuple dans les magistratures. Les chefs populaires furent exilés ; Michel Lando lui-même, malgré le bien qu'il avait fait, dut sortir de la ville, qu'il avait préservée d'une ruine certaine (1382). Dès lors le principe démocratique s'affaiblit de jour en jour à Florence.

La Lombardie, dont il reste à parler, demeurait courbée sous le joug despotique de ses chefs militaires. Les Visconti, par leur puissance, l'emportaient de beaucoup sur les autres seigneurs de cette contrée. Leurs possessions ayant été érigées en duché par l'empereur Wenceslas en 1395¹, ils furent considérés comme princes naturels. Par le fait, ils ne voyaient en Italie que Florence qui pût leur disputer le premier rang. Ni le despote ni la république turbulente ne devaient pourtant l'obtenir ; et, après bien des luttes intestines, l'unité italienne fut plus que jamais impossible. Vers la fin du xiv^e siècle, Jean Galeaz Visconti, par ses intrigues bien plus que par la force de ses armes, s'était rendu maître de la plupart des cités lombardes, et faisait de grands progrès en Toscane². Dans ses vues ambitieuses, il se

1. 30 mars 1397. Dumont, *Corps diplom.*, t. II, p. 261.

2. Le duché de Milan comprenait alors, outre la capitale, Brescia, Bergame, Como, Novare, Verceil, Alexandrie, Tortone, Bobbio, Plaisance, Reggio, Parme, Crémone, Lodi, avec les terres contiguës, Trente, Crème, Soncino, Bormio, Borgo-

berçait de l'espoir de se former un royaume du nord et du centre de l'Italie. Après une guerre malheureuse pour Florence, Jean Galeaz avait occupé, au sud de l'Apennin, Pise, Lucques, Sienne, Pérouse, Assise et Spolette. Déjà une partie des gentilshommes de la campagne s'étaient joints à lui, et il se préparait à porter les derniers coups aux Florentins, lorsqu'il fut atteint de la peste qui éclata en Lombardie dans l'été de 1402. Sa mort rétablit l'ancienne balance politique de l'Italie, qu'il avait été sur le point de renverser.

En général, la guerre ne se faisait plus qu'avec des soldats mercenaires qui coûtaient beaucoup, et ne combattaient qu'en usant de ménagements réciproques, parce qu'étant les frères d'armes de ceux qu'on leur opposait, ils n'avaient garde de s'entre-détruire. Si des Italiens se montraient sur des champs de bataille, c'était moins pour vaincre que pour avoir part au butin. Presque jamais la guerre ne faisait répandre beaucoup de sang ; de part et d'autre, des escadrons, couverts d'armures pesantes et presque impénétrables, se heurtaient, se poussaient à coups de lance : c'était plutôt une joute, un tournoi, qu'une lutte sérieuse. On faisait des prisonniers pour en tirer de bonnes ransons ; mais peu de morts jonchaient la terre. A la journée d'Anghiari (1440), l'armée florentine, forte de huit à neuf mille chevaux, mit en pleine déroute, après quatre heures de combat, les Milanais que commandait le comte Niccolo Piccinino, l'un des plus célèbres condottieri de l'Italie. Au dire de Machiavel, un seul homme périt dans cette bataille, non de ses blessures, mais foulé sous les pieds des chevaux¹. Vingt-deux chefs sur vingt-six, et le tiers des hommes de l'armée milanaise, restèrent au pouvoir du vainqueur. Le soir, quand le général florentin voulut mettre les captifs en lieu de sûreté, il ne s'en trouva plus qu'un petit nombre : les autres avaient été relâchés. Non-seulement les condottieri refusèrent de poursuivre l'ennemi, qui, au nombre de quinze cents chevaux, s'était enfermé à Borgo-San-

San-Donino, Pontremoli, Massa, Feliciano, avec la terre et le château d'Aratio, le diocèse d'Asti, Serravalle, Vérone, Vicence, Feltre, Bellune, Bassano, Sarzana, Carrare, et le diocèse de Luna. (Corio, 1395, p. 206.)

1. Machiavelli, *Storia Fiorent.*, Lib. v, t. II, p. 151.

Sepolcro ; mais ils s'absentèrent du camp pendant toute la journée du lendemain, pour aller vendre leur butin dans les villes voisines. On ne peut trop s'étonner, ajoute l'historien de Florence, qu'une armée formée d'éléments semblables ait pu vaincre, et que l'ennemi ait été assez vil pour céder à de telles gens¹.

Cette mauvaise organisation des armées italiennes, la division du pays en petits États, sans aucun principe d'unité ou de confédération, le changement des mœurs publiques, la corruption du siècle, étaient autant de causes qui ouvraient en quelque sorte la Péninsule aux ennemis du dehors. Dès le commencement du xv^e siècle, elle eût pu perdre son indépendance, si à cette époque les grandes puissances de l'Europe n'eussent eu trop d'affaires sur les bras pour songer à une telle conquête. L'Italie ne fit aucun effort pour se relever de son abaissement. La perfidie, l'ambition égoïste des dépositaires du pouvoir, les rendaient indifférents aux dangers de la patrie commune ; et pourvu qu'ils demeuraient les maîtres, et que leurs ennemis personnels fussent abattus, le reste semblait ne les toucher en rien.

Philippe-Marie, le dernier des Visconti, mourut sans postérité masculine, le 13 août 1447. Jamais dans cette famille l'ordre de succession n'avait été réglé par les lois. Plus d'une fois le neveu avait été substitué à l'oncle, le frère cadet à son aîné, selon que la force militaire ou que l'assentiment du peuple en décidait. Plusieurs prétendants invoquèrent des droits également contestables. Blanche, la fille du duc défunt, avait épousé François Sforza, fameux condottière de ce temps. Valentine, sœur de Philippe-Marie et veuve du duc d'Orléans, assassiné à Paris en 1407, avait transmis ses prétentions à son fils. Alphonse V, roi d'Aragon, de Naples et de Sicile, excipait d'un prétendu testament fait en sa faveur par le dernier des Visconti. Enfin l'empereur, qui avait créé le duché de Milan et en donnait l'investiture, ne pouvait-il pas prononcer le retour à l'empire de ce fief masculin tombé en déshérence ? Les partisans

1. Machiavelli, lib. 5, p. 152.

d'Alphonse ouvrirent à un de ses généraux les forts de la ville ; mais le peuple, qui parut se réveiller de son long engourdissement, les reprit, les rasa, et fit tout d'abord proclamer la république. Bien vainement répète-t-on ce mot et le placarde-t-on sur les murailles, si le sentiment républicain n'est pas dans les esprits. Les Milanais du xv^e siècle ne ressemblaient en rien à ceux du xii^e ; aussi, quand ils se virent menacés de guerre par les Vénitiens et par le roi d'Aragon, ils ne trouvèrent pas de meilleur expédient que d'invoquer l'appui du condottière François Sforza. Dissimulant ses projets ambitieux, ce chef accepta le rang de général de la république, et, à ce titre, il fut introduit dans la ville (août 1447). Mais dès l'année suivante des sujets de défiance s'élevèrent entre lui et le sénat ; bientôt après, Sforza se tourna contre le gouvernement, et sut si bien faire qu'en moins de trois ans il le renversa, et se fit proclamer duc par ce même peuple qui avait acclamé la république (février 1450). Une dynastie militaire s'éleva, et la Lombardie resta soumise à un pouvoir arbitraire.

Le principe républicain s'affaiblissait de plus en plus dans le reste de la Péninsule, et chaque jour voyait approcher sa ruine complète. Dès le siècle précédent, les Génois s'en étaient lassés (1339) ; et, pour mettre un terme aux luttes des factions, un duc ou doge avait été placé par le peuple à la tête du gouvernement ; mais, faute d'une autorité assez étendue, ce chef ne put rendre la paix à sa patrie, qui resta livrée à des troubles continuels. En quatre ans, de 1390 à 1394, dix révolutions éclatèrent à Gènes, et dix doges se supplantèrent. Deux années plus tard, le 25 octobre 1396, les habitants se donnèrent au roi de France Charles VI, puis, le 6 septembre 1409, ils massacrèrent une partie de la garnison française, mirent le reste dehors, et élurent le marquis de Montferrat capitaine général pour cinq ans. Une condition expresse de cette élection était que le marquis n'aurait pas le commandement des forts, à l'exception de dix, qu'on lui remettrait pour sa sûreté ; et que son lieutenant exercerait la même autorité qu'avait eue le doge. Après de nouveaux troubles, Philippe-Marie

1. Dumont, t. II, 2^e partie, n^o 183, p. 248.

Visconti réunit, en 1422, le territoire ligurien à son duché ¹ : il en conserva la possession pendant quatorze ans. En 1435, la ville recouvra sa liberté, ou, pour mieux dire, elle vit renaître ces convulsions violentes qui depuis longtemps faisaient de Gênes l'État le plus troublé de la Péninsule. Enfin, les malheurs publics jetèrent de nouveau les Génois dans les bras de la France. Un traité du mois de février 1438 transféra la seigneurie à Charles VII, en réservant, pour la forme, les anciens privilèges de la commune.

A Rome, Porcari, après avoir vainement excité le peuple à établir le gouvernement démocratique, était pris et pendu aux créneaux du fort Saint-Ange, avec neuf de ses complices. Le souverain pontife commandait en maître dans la capitale du monde chrétien ².

A Florence, le nom seul de république se maintenait. Un désir exagéré d'égalité absolue entre les citoyens fut justement ce qui la détruisit. Après la défaite du parti démocratique par la noblesse et les arts majeurs, les Albizzi avaient pendant cinquante-trois ans, de 1381 à 1434, gouverné l'État avec plus de modération et de sagesse que ceux qui les avaient précédés. Ils s'opposèrent aux projets ambitieux des ducs de Milan, tout en respectant les libertés publiques. Cette époque fut la moins troublée, celle qui procura le plus de calme intérieur aux Florentins, précisément parce que la populace n'était plus souveraine. En 1434, une révolution éleva les Médicis à la place des Albizzi. Cette famille des Médicis, de noblesse nouvelle, l'une des plus considérables par ses richesses, acquises dans le commerce, avait tenu le parti du peuple contre l'aristocratie bourgeoise, pendant que celle-ci dominait. Comme tous les chefs populaires, elle aspirait au rang suprême; et Cosme, surnommé *le Père de la patrie*, l'obtint en 1434, lorsqu'il renversa les Albizzi à son retour de l'exil. Cet événement, considéré comme le triomphe de la démocratie, donna le signal de sa ruine. Trop habile pour prendre le titre de seigneur, Cosme de Médicis fut

1. Dumont, *Cod. dipl.*, t. II, 2^e partie, p. 157.

2. Stef. Infessura, *Diario Romano*, ap. Murat., t. III, p. 1134.

en réalité le maître de l'État ; les étrangers le tenaient pour prince de Florence, mais il affectait de ne paraître qu'un grand citoyen, protecteur de la république. Patient, inébranlable dans ses desseins, égoïste dans l'exercice de l'autorité, il ne permettait aucune opposition ; mais il ranima l'industrie, et ne quitta jamais le négoce auquel il devait son immense fortune. Ses bienfaits furent répandus sur les artistes et les gens de lettres, qui, en retour, exaltèrent son nom et ses actes. Uniquement occupé de consolider le pouvoir dans ses mains, il fit confier à une commission de cinq membres le droit de nommer la seigneurie ; et, sous prétexte de prévenir les séditions, beaucoup de familles furent exclues des emplois publics¹. Sa politique extérieure était de maintenir l'équilibre entre les puissances italiennes, par la médiation de Florence. Cosme fut l'allié du duc d'Anjou et de François Sforza contre le duc de Milan et les Vénitiens, qui protégeaient Alphonse d'Aragon. Il resta trente ans à la tête des affaires, vivant comme un riche bourgeois, employant ses trésors pour la grandeur et l'utilité de son pays. A sa mort (1^{er} août 1464), son fils Pierre hérita du pouvoir ; mais un parti qui prit le nom de *la Montagne* se forma pour l'en dépouiller et rétablir l'ancienne constitution démocratique. Le parti des Médicis s'appela *la Plaine*, et l'emporta sur l'autre. Pierre, une fois le maître, se délivra par l'exil des partisans de la liberté ; bientôt il se laissa circonvenir par des courtisans et de grandes plaintes s'élevèrent ; néanmoins, lorsqu'il cessa de vivre (décembre 1469), l'autorité passa sans contestation à ses deux fils, Laurent et Julien, dont l'aîné n'avait guère que vingt ans. Florence resta en repos durant leur jeunesse. Les Italiens, tout occupés des progrès des Turcs dans le Levant, eurent quelques années de paix intérieure ; c'était le calme qui précède la tempête. Plusieurs conjurations s'ourdirent presque en même temps sur divers points de la Péninsule. Le 26 décembre 1476, Galeaz Sforza fut assassiné à Milan, dans l'église de Saint-Ambroise : deux ans plus tard, le 28 avril 1478, l'élévation de l'hostie, au sacrifice de la messe, donna à Florence le signal de la mort des Médicis. Julien succomba ;

1. *Delizie degli eruditi toscani*, t. XX, p. 300.

mais Laurent, légèrement blessé, échappa à ses ennemis, qui furent massacrés par le peuple. Cette trame, à la tête de laquelle figurait la famille des Pazzi et l'archevêque de Pise, comptait parmi ses adhérents le roi de Naples et le pape Sixte IV lui-même ¹. A Milan comme à Florence, les complots avortés donnèrent plus de force au pouvoir. Laurent de Médicis fut dans sa patrie le *prince du gouvernement* ². Il voulut continuer les opérations de banque en abandonnant à des commis la direction de ses intérêts, mais bientôt il vit se dissiper les trésors qu'il tenait de son aïeul. Pour le sauver de la banqueroute, la seigneurie altéra les monnaies, réduisit de trois pour cent à un et demi l'intérêt de la dette publique, et mit la main sur les fondations pieuses ³. Laurent, préservé d'une ruine certaine, abandonna le commerce et plaça en terres l'argent qu'il put recouvrer.

Le roi de France Louis XI mourut le 30 août 1483, et cet événement eut pour l'Italie de désastreuses conséquences. René d'Anjou, comte de Provence, qui avait disputé sans succès le trône de Naples à la maison aragonaise, était mort trois ans auparavant, précédé dans la tombe par son unique fils, Jean, duc de Calabre. Il avait deux filles : la célèbre Marguerite, veuve du roi d'Angleterre, et Yolande, mariée à Ferry, comte de Vaudemont. Yolande était la mère de René II, duc de Lorraine, l'héritier naturel des prétentions de la maison d'Anjou sur le royaume de Naples. Mais le vieux roi René, qui détestait ce petit-fils, avait légué ses États, à l'exception du duché de Bar et du marquisat de Pont, à Charles, comte du Maine, son neveu ⁴; et celui-ci, par un acte de dernière volonté, en date du 10 décembre 1481, avait transmis ses droits au roi de France ⁵ : présent funeste, qui devait faire verser des torrents de sang!

Louis XI, vieux et malade, n'avait eu garde de se créer des embarras en portant la guerre en Italie. On connaît sa réponse aux Génois, qui offraient de se ranger sous son obéissance.

1. Machiavelli, Lib. VIII, p. 324, *seg.*
2. Scipione Ammirato, Lib. XXVI, p. 184-186.
3. Giov. Cambi, ap. Murat., t. XXI, p. 54. — Machiavelli, Lib. VIII, p. 397.
4. 22 juillet 1474. Dumont, *Corps dipl.*, t. III, 1^{re} partie, p. 481.
5. *Ibid.*, t. III, 2^e partie, p. 82. — Louis XI était fils d'une sœur du roi René, et cousin germain de Charles du Maine.

« Ils se donnent à moi , répliqua-t-il aux envoyés , et moi je les « donne au diable ! » — De tous les legs du comte du Maine , il ne prit que la Provence , qui resta pour toujours unie au royaume. Après lui la couronne passa à Charles VIII , âgé de treize ans et deux mois : « Très-jeune prince , » dit Commines , « ne faisant que saillir du nid , point pourvu ne de sens ne d'argent , foible personne , plein de son vouloir , pas accompagné « de sages gens ¹. »

Charles VIII avait conçu le projet de réunir à la couronne les anciens domaines de la maison d'Anjou en Italie. Il le réalisa , lorsqu'une commission eut déclaré sans valeur les prétentions du duc René II de Lorraine ; que par son mariage avec l'héritière de Bretagne il crut n'avoir rien à craindre de ce côté ; et enfin quand plusieurs États italiens le convièrent à cette expédition , en lui promettant les secours dont il aurait besoin.

La Péninsule était alors plus troublée que jamais. Alphonse d'Aragon avait en mourant (27 juin 1458) légué à Ferdinand , son fils naturel , le royaume de Naples ; et ce dernier prince , dès le commencement de son règne , s'était montré habile , mais perfide dans ses relations politiques ; avare , despote et cruel dans son gouvernement. Ses sujets le détestaient ; les nobles avaient tenté plusieurs fois de le détrôner. Innocent VIII , élevé à la cour d'Alphonse , avait été promu par Ferdinand à la dignité d'évêque , mais il devint son ennemi dès qu'il fut pape. Non content de favoriser les rebelles du royaume , il lui fit deux fois la guerre ; il fulmina contre lui l'excommunication , puis il déclara le grand fief de Naples tombé en forfaiture , et comme tel rentré dans le domaine de l'Eglise ².

A Milan , Louis le Maire , l'oncle et le tuteur de Jean Galeaz Marie , se préparait à usurper le suprême pouvoir. Il gouvernait , dit un historien , non comme régent , mais comme s'il eût été le maître véritable , faisant à son gré la paix ou la guerre , disposant , sans aucun contrôle , des revenus publics , qui s'élevaient à 600,000 ducats , et laissant son malheureux neveu dans un

1. Commines , *Collect. des Mém.* , t. XII , Liv. VIII , Proposition , p. 128 , et chap. 5 , p. 165.

2. Septembre 1439. Infessura , *Diario di Roma* , p. 1228 et 1229.

complet dénûment ¹. Il avait profité des embarras financiers du roi des Romains Maximilien, pour lui faire épouser sa nièce Blanche-Marie, à laquelle il donna une dot de 400,000 ducats, à la condition que lui-même recevrait l'investiture impériale du duché de Milan ². Le diplôme était entre les mains de Louis le Maure, qui ne cherchait que l'occasion favorable de s'en prévaloir; mais il devait s'attendre à être traversé dans cette entreprise par le roi Ferdinand de Naples, le protecteur naturel du jeune duc, qui avait épousé sa petite-fille Isabelle, fille d'Alphonse, duc de Calabre.

Florence était alors dans l'alliance du roi de Naples; mais la mort, en frappant Laurent de Médicis le 8 avril 1492, avait enlevé à l'Italie celui de ses hommes d'État qui paraissait le plus propre à détourner l'orage près de fondre sur elle. Venise, après avoir soutenu seule la guerre contre les principaux gouvernements de la Péninsule, avait fait à Bagnolo une paix avantageuse; mais déjà des discussions s'étaient élevées entre la république et le saint-siège pour la nomination des prélatures et des bénéfices, qu'Innocent VIII prétendait s'attribuer.

Telle était la situation de l'Italie, quand Charles VIII, qui venait de prendre les rênes de l'État (1492), fut supplié, par des bannis napolitains, d'arracher aux Aragonais l'héritage de la maison d'Anjou ³. L'année suivante, Louis le Maure, sommé par le roi de Naples de rendre au duc, son neveu, l'administration du duché de Milan, offrit au roi de France une alliance intime qui lui ouvrirait l'entrée de l'Italie ⁴. Charles, poussé à la guerre par ses courtisans, plein du désir de tenter une entreprise que sa jeune ambition regardait comme un premier pas vers de plus brillantes conquêtes, accepta les offres de Louis le Maure, malgré l'opposition de la plus saine partie de son conseil. Ne soupçonnant ni l'humeur versatile du pape, ni les ruses, ni la duplicité de la politique italienne, il se jeta tête baissée dans une guerre lointaine, avec une armée excellente mais peu nom-

1. Corio, *Hist. Milan.*, ann. 1492.

2. 3 septembre 1494. Corio, p. 473.

3. Philippe de Commines, Liv. VIII, chap. 2, p. 138.

4. Corio, *Hist. Mediolan.*, ann. 1493.

breuse, et un trésor épuisé. Il lui fallut consentir à de grands sacrifices pour obtenir que ses voisins n'attaquassent pas ses propres États pendant qu'il serait en Italie. Des traités onéreux furent signés avec l'Angleterre, avec Ferdinand roi d'Aragon et Isabelle de Castille; avec l'empereur Maximilien et Philippe, son fils¹. Il croyait pouvoir compter sur le duc de Milan, sur les Suisses, qu'un ancien acte de confédération du 4 août 1484, unissait à la France, et peut-être sur la cour romaine. Mais pendant que ces choses se passaient, Innocent VIII était mort, et le 11 août 1492, le trop célèbre Borgia, Alexandre VI, avait été promu au pontificat. De nouvelles complications dans les relations diplomatiques des États italiens s'ensuivirent. Le 25 janvier 1494, Ferdinand de Naples mourut, après trente-six ans de règne; Alphonse, l'ainé de ses fils lui succéda. Ce nouveau roi, quoiqu'il eût la réputation d'un habile homme de guerre, fit des préparatifs de défense insuffisants, et parut compter bien plus sur les ruses de sa politique que sur le succès de ses armes. Il acheta à haut prix l'alliance des Borgia, et se fit donner par le pape l'investiture du royaume. Pierre de Médicis lui promit de défendre l'entrée de la Toscane; mais, à l'approche des Français, il fut lui-même chassé de Florence, et le peuple rétablit dans la ville le gouvernement républicain. Alexandre VI, effrayé, irrésolu, tenta de négocier avec le roi Charles, après avoir déclaré que toute entreprise sur Naples, ce grand fief de l'Église, serait considérée comme une attaque directe contre l'Église elle-même. La terreur précédait l'armée d'invasion; sa manière de faire la guerre ne ressemblait en rien à ces simulacres de combats des condottieri et des milices italiennes durant le siècle qui venait de s'écouler. Non-seulement la gendarmerie française et les Suisses à la solde de Charles VIII étaient terribles dans l'action, mais ils n'épargnaient pas les prisonniers, et ils passaient par le glaive les habitants des forteresses qu'ils emportaient d'assaut. On sait avec quelle étonnante facilité ils s'avancèrent jusqu'à Naples où ils firent leur entrée le 22 février 1495,

1. 3 novembre 1492, traité avec l'Angleterre. — 19 janvier et 23 mai 1493, traités avec l'Espagne et avec l'empire.

n'ayant eu pour ainsi dire, qu'à marquer sur la route les logements à la craie. Mais, ici, la fortune changea. Dès le 31 mars suivant, les États d'Italie, alarmés de succès si rapides, nouèrent une confédération à laquelle Ferdinand et Isabelle d'Espagne prirent part, et dont Alexandre VI fut le promoteur ¹. Le jeune duc de Milan venait de mourir empoisonné (20 octobre 1494) : Louis le Maire s'était fait proclamer son successeur. Comme le duc d'Orléans, qui fut depuis Louis XII, était resté avec un corps français à Asti, où il annonçait hautement des prétentions à l'héritage de Valentine Visconti, son aïeule, Louis le Maire, menacé de perdre ses États, devait naturellement entrer dans la ligue italienne. Le peuple napolitain était mécontent; la noblesse humiliée, on ne tenait aucun compte de ses services ni de son vieux dévouement à la maison d'Anjou. Des révoltes éclatèrent dans les provinces, et comme en Lombardie une force considérable s'appropriait à disputer le retour aux Français, le roi dut songer à la retraite. Sa légèreté avait tout compromis; la valeur des soldats, cette ardeur belliqueuse que les Italiens appelèrent *la furia francese*, et qui leur semblait irrésistible, le sauva. En une heure de temps, le 6 juillet 1493, six mille cinq cents Français, et deux mille cinq cents suisses, harassés par de longues marches, culbutèrent à Fornuovo, dans les Apennins, près de quarante mille hommes de troupes fraîches, bien pourvues de tout ce qui facilite le succès ². Les vainqueurs perdirent environ deux cents combattants; les Italiens, trois mille cinq cents. Le roi repassa les Alpes. Un petit corps d'armée, sous les ordres d'Aubigny, était resté dans les provinces napolitaines, mais, faute de recevoir à temps les renforts nécessaires, il ne put s'y maintenir. Charles, une fois rentré en France, oublia l'Italie dans les plaisirs de sa cour; et le royaume de Naples resta aux Aragonais.

Charles VIII, à peine âgé de vingt-huit ans, mourut d'apo-

1. Philippe de Commines, liv. VII, chap. 20, p. 255.

2. Voir, pour cette bataille, Fr. Guicciardini, *Hist.*, Lib. II. — Pauli Jovii, *Hist.*, Lib. II. — *Journal de Charles VIII*, p. 166. — Philippe de Commines, *Mémoires*, Lib. VIII, cap. 12. — Pierre Bembo ne donne à l'armée confédérée que douze mille chevaux et autant de gens de pied. Commines l'évalue à près de quarante mille hommes.

plexie au château d'Amboise, le 7 avril 1498; le duc d'Orléans lui succéda. Ce nouveau roi, qui prit le nom de Louis XII, était à la fois l'héritier des prétentions de la maison d'Anjou sur Naples et de celles de Visconti sur le duché de Milan. Malheureusement pour la France, il voulut les faire valoir dès qu'il fut sur le trône : tant de passions agitaient la Péninsule, qu'il y trouva facilement des alliés.

Alexandre VI, le doge de Venise et les Florentins envoyèrent en même temps des ambassadeurs à Paris. Le pape espérait, à la faveur d'une nouvelle guerre, assurer un établissement princier à César Borgia, son fils, qu'il venait de délier des ordres sacrés. Florence demandait que le roi de France l'aidât à s'emparer de Pise. Les Vénitiens, qui avaient pris cette dernière ville sous leur protection, avaient un double but : tirer vengeance de Louis Sforza qui les avait trompés, et agrandir leurs possessions de terre ferme. Pour décider Louis XII à envahir le duché de Milan, ils offraient de l'aider dans cette entreprise¹. C'est ainsi qu'à cette époque de décadence, l'intérêt privé éteignait dans les cœurs tout sentiment patriotique. Les États italiens appelaient l'invasion étrangère, et, dans leur aveuglement, ils aiguisaient de leurs mains l'arme qui allait frapper au cœur la nationalité italienne. Louis XII, après de rapides succès, entre à Milan en triomphe, aux acclamations de la multitude. Louis Sforza fuit en Allemagne; mais en moins de six mois, une réaction s'opère; et quand Sforza revient à la tête de huit mille Suisses et de cinq cents gendarmes bourguignons qu'il avait pris à sa solde, ce même peuple, qui l'avait maudit à son départ, le reçoit avec les plus vives démonstrations de joie (5 février 1500). Les Suisses faisaient alors la force des armées. Leur infanterie pesante, la meilleure de l'Europe par son organisation, était formée de vieilles bandes qui ne quittaient pas le drapeau; mais comme ces montagnards ne faisaient la guerre que pour

1. Cominciarono a sollecitarlo volere acquistare il suo legitimo stato. (Corio, *Hist.*, ann. 1498. — Le traité avec Venise fut signé à Blois, le 9 février 1499. La république aidait le roi à récupérer le duché de Milan, et Louis XII lui cédait Crémone et la Ghiara d'Adda. Chacun garantissait à l'autre ses possessions. (Léonard, *Traité de paix*, t. I, p. 499.)

gagner de l'argent, ils étaient intraitables pour ce qui était de la paie ; et si elle venait à manquer, on ne devait pas plus compter sur eux que sur les condottieri, leurs prédécesseurs. La première campagne des Français en fournit une double preuve. Après la retraite forcée de Milan, l'armée du roi s'était arrêtée à Novare, où Louis Sforza la tenait assiégée ; quatre mille Suisses qui faisaient partie de la garnison, ayant appris que la solde était meilleure du côté des Milanais, passèrent dans les rangs de Sforza, et leur désertion entraîna la chute de Novare¹. Mais bientôt Louis XII envoya en Lombardie des forces supérieures, qui reprirent l'offensive ; dix mille Suisses avaient été enrôlés au service du roi. Une nouvelle trahison ne tarda pas à souiller les drapeaux helvétiques, et cette fois le duc de Milan en fut la victime. Les Suisses à sa solde, séduits par l'argent et les promesses du général français, refusèrent de combattre, et livrèrent ce malheureux prince, qui, pour échapper à l'ennemi, s'était réfugié au milieu d'eux déguisé en cordelier (19 avril 1500)². Louis Sforza, enfermé au château de Loches, y mourut après dix ans de captivité.

Une condition secrète du traité avec Alexandre VI, était que le roi aiderait César Borgia à s'établir en Romagne, et à cet effet quatre mille Suisses et trois cents lances françaises lui furent donnés après la prise de Milan. En moins de quinze mois la province entière fut soumise, les petits tyrans chassés. Pour atteindre son but, Borgia avait raffiné sur toutes les perfidies qui étaient dans les mœurs de ce temps ; se jouant des traités, sacrifiant au besoin amis, serviteurs, complices, et payant par le poison ou le gibet tout dévouement devenu inutile. Quand il se vit le maître, comme il avait résolu d'anéantir tout ce qui pouvait lui faire obstacle, il choisit pour lieutenant un homme insensible à la pitié, et, qui, par d'innombrables exécutions, répandit partout la terreur. La mission de cet officier remplie, Borgia, ne voulant point qu'on lui demandât compte du sang versé par ses ordres, livra ce misérable au bourreau. Un matin, à leur réveil,

1. Guicciardini, Lib. IV, p. 249.

2. *Mém. de La Trémouille*, dans la *Collect. de l'Hist. de France*, t. XIV, p. 162.

les habitants de Césène virent sur la place publique le cadavre du gouverneur mis en quartiers et exposé près de l'instrument de son supplice¹. Comme la Romagne appartenait au saint-siège, Alexandre VI, pour en assurer la possession à son neveu, créa douze cardinaux, qui lui donnèrent la majorité dans le consistoire, et bientôt après, cette province fut érigée en duché au profit de Borgia.

Bien d'autres actes de déloyauté devaient signaler cette guerre. Louis XII n'avait regardé son établissement dans le Milanais que comme un premier pas vers la conquête de Naples. Les États d'Italie étaient ou unis à sa cause, ou réduits à une extrême faiblesse, et ne pouvaient arrêter ses progrès ; mais il avait à protéger ses propres frontières contre le roi Ferdinand le Catholique, qui tenait l'Espagne entière sous sa loi, possédait la Sicile, et avait hérité des anciennes prétentions des princes aragonais sur l'Italie méridionale. Ferdinand était à la fois un rival et un voisin redoutable, dont il fallait à tout prix acheter l'alliance. Un acte diplomatique, signé à Grenade le 11 novembre 1500, et qu'on eut soin de tenir secret, divisa le royaume de Naples en deux lots : Louis XII avait, avec la dignité royale, la Terre de Labour, les principautés et l'Abruzzé ; la Pouille et les Calabres, avec le titre de duc de ces provinces, étaient données au monarque espagnol. Ces deux États restaient placés sous la suzeraineté du chef de l'Église. Pour en rendre la conquête plus facile, Ferdinand le Catholique, le plus déloyal des souverains, feignit de prendre sous sa protection Frédéric, son proche parent, nouvellement monté sur le trône de Naples. Une flotte de soixante navires, qui portait mille deux cents chevaux et huit mille soldats, vint hiverner en Sicile. Avec de feintes protestations d'amitié, le général espagnol se fit ouvrir plusieurs forteresses, où, sous prétexte de les défendre contre les Français, il plaça des garnisons. Pendant ce temps, Louis XII envoyait une escadre sur les côtes du royaume avec six mille hommes de troupes ; d'Aubigny s'avancait en Italie à la tête de mille lances françaises et de dix mille fantassins, Suisses ou Gas-

1. Machiavelli, *Legazione* 1^{re}; lett. 19.

cons ; enfin Alexandre VI déclarait, dans un consistoire secret, le roi Frédéric déchu du trône¹ ; mais on eut bien soin à Rome de ne publier la sentence pontificale que lorsqu'on ne put conserver de doutes sur le succès de la guerre.

Cependant Frédéric de Naples ne pouvait opposer que des forces insuffisantes aux vaillantes troupes de la France et de l'Espagne. Des défections inattendues, et surtout la perte de Capoue, achevèrent de ruiner sa fortune². Ce malheureux prince, sans espoir de secours, se rendit, et fut envoyé en France, où le roi lui donna le duché d'Anjou, avec 30,000 ducats de rente. Il y mourut le 9 septembre 1504. Son fils aîné, appelé aussi Frédéric, s'était enfermé dans Tarente. Trompé indignement par Gonzalve de Cordoue, qui jura sur l'hostie de lui laisser la liberté, il rendit la ville à cette condition, et alla traîner misérablement sa vie dans une forteresse d'Espagne : toute résistance cessa.

Quand il fallut partager les provinces conquises, des discussions s'élevèrent pour les limites. La Basilicate et la Capitanate n'étaient pas désignées clairement dans le traité ; et comme elles ne dépendaient ni de la Calabre, ni de la Pouille, ni de l'Abruzze, Espagnols et Français en réclamaient la possession. En 1502, la guerre éclata : le parti aragonais soutenait l'Espagne ; l'ancien parti angevin la France. Pendant ce temps, César Borgia, fort de la protection de Louis XII, consolidait son pouvoir en Romagne ; la Toscane conservait seule en Italie une apparence de liberté. On sait que les Florentins s'étaient reconstitués en république depuis l'expédition de Charles VIII, époque de l'expulsion des Médicis ; mais dix années de guerre pour s'emparer de Pise avaient épuisé leurs ressources. Menacés par Borgia, comme ils reconnurent que l'instabilité du pouvoir et les caprices de l'élection pouvaient attirer sur eux de grands malheurs, ils mirent à la tête du gouvernement un gonfalonier à vie. Le 22 septembre 1502, Pierre Soderini fut appelé à ces hau-

1. 25 junii 1501, *Annal. eccles.*, § 50-72.

2. Guicciardini (Liv. v) rapporte qu'après que le pillage de Capoue eut cessé, César Borgia fit amener devant lui beaucoup de femmes qui s'étaient réfugiées dans une tour. Il choisit les plus belles et les fit conduire à Rome pour son harem.

tes fonctions, et eut pour secrétaire d'État Machiavel, l'historien de sa patrie.

Dès que la fortune devint infidèle au drapeau des lis, Borgia se rapprocha des Espagnols. Gonzalve de Cordoue avait été battu à plusieurs reprises ; mais il ressaisit l'avantage, et au mois de juillet 1504, un peu plus d'un an après la déclaration de guerre, il fit son entrée à Naples, et chassa les Français du royaume ¹. Une trêve de trois ans fut stipulée entre les deux rois : mais personne n'était sincère ; Louis XII lui-même, si loyal en France, où on le surnomma *le Père du peuple*, était animé en Italie d'un esprit tout différent. L'empereur Maximilien, qui sur ces entrefaites intervint dans les affaires de la Péninsule, avait un esprit tellement versatile, qu'on ne pouvait se fier à ses promesses. Le défaut d'espace ne permet pas d'énumérer ici les négociations trompeuses, les alliances projetées et rompues qui eurent lieu entre les trois cours. Dans cette diplomatie perfide, la victoire devait rester au plus fourbe : elle revenait de droit à Ferdinand le Catholique.

Alexandre VI mourut le 18 août 1503. César Borgia, dangereusement malade, ne put exercer son influence sur le sacré collège, ce qui entraîna la ruine de sa famille. Pie III régna moins d'un mois ², et, après lui, Jules II occupa la chaire pontificale. Ce pape, plein d'ambition, d'un esprit inquiet mais énergique, fit une guerre à outrance aux bandits qui, sous le nom de seigneurs, désolaient l'État ecclésiastique. Il reprit Pérouse, Bologne et même une grande partie de la Romagne, qu'il enleva à Borgia, malgré le compromis par lequel, avant son élection, il avait garanti au fils d'Alexandre VI la possession de ses États. Mais ici Jules II se trouva en présence de la puissance vénitienne, qui occupait plusieurs places maritimes sur la côte de l'Adriatique, et cette circonstance fut l'origine d'une nouvelle guerre, dans laquelle les principaux souverains de l'Europe prirent successivement parti contre Venise.

Louis XII, foulant aux pieds des engagements solennels, avait

1. Guicciardini, Lib. vi, p. 308.

2. Du 22 septembre au 18 octobre 1503.

signé avec l'empereur, en 1504, un premier traité de partage des États vénitiens de terre ferme : faute d'autant plus grande, que la conservation de ces provinces à la république était nécessaire pour couvrir le Milanais du côté de l'Allemagne¹. Afin de serrer les nœuds de cette confédération, on convint de donner en dot à Claude de France, la fille du roi, les droits de la maison d'Anjou sur Naples, et de l'unir par le mariage à Charles de Luxembourg, le petit-fils de l'empereur, dès qu'ils auraient l'âge convenable. De plus, Maximilien promit à Louis XII pour lui, pour ses descendants mâles légitimes, et à défaut d'eux pour ses filles, l'investiture du duché de Milan ; ce qui eut lieu en effet l'année suivante². Isabelle de Castille était morte le 26 novembre 1504, et Ferdinand le Catholique, qu'elle avait désigné comme gouverneur de son royaume, avait besoin de la paix avec la France pour conserver ses acquisitions en Italie. Elle fut faite à Blois le 16 octobre 1505, et dès lors l'anéantissement de la puissance vénitienne parut être le but de tous les souverains. Jamais plus grand danger n'avait menacé la république. Par le traité de Cambrai³, la France, l'Espagne, l'empire et le saint-siège se ligèrent contre Venise, qui se vit bientôt réduite à la dernière extrémité. Mais les alliés ne purent se mettre d'accord pour diviser entre eux les conquêtes faites en commun. Jules II, qui détestait Louis XII et méprisait l'empereur, se rapprocha le premier des Vénitiens, et leva l'interdit qui les frappait (24 février 1510). Après avoir réussi à brouiller les Suisses avec la France, il donna l'investiture de la totalité du royaume de Naples à Ferdinand le Catholique, ce qui acheva de rompre la confédération. De son côté Louis XII assemble, en synode, à Tours, le clergé gallican, auquel il dénonce l'humeur belliqueuse de Jules II et ses intrigues pour brouiller la chrétienté (septembre 1510). Cette assemblée approuve la guerre contre le chef de l'Église, et autorise le roi à porter ses griefs devant un concile œcuménique. Mais le 5 octobre, une confédération se forme entre le pape, Venise et le roi d'Aragon ; Ferdinand se

1. Traité de Blois, du 22 septembre 1504. (Léonard, *Traité de paix*, t. II, p. 17.)

2. Haguenau, 7 avril 1508. Dumont, *Corps diplomatique*, t. IV, p. 60.

3. 10 décembre 1508. Dumont, *Corps diplom.*, t. IV, p. 113.

ligue avec le roi d'Angleterre pour attaquer à la fois la Navarre et la Guyenne. Maximilien, à qui la confédération assigne un subside de 50,000 florins par mois jusqu'à ce que les Français soient chassés d'Italie, signe, en 1512, une trêve de dix mois avec les Vénitiens, et rappelle les Allemands que la France tenait à sa solde. Les Suisses eux-mêmes, ces anciens alliés qui, depuis Louis XI, combattaient avec nous dans toutes nos guerres, se tournent contre nous. Vingt mille hommes, levés dans les cantons, obtiennent de l'empereur l'autorisation de traverser le territoire de l'empire pour se joindre aux Vénitiens. La Palisse, le général français, trop faible pour tenir tête à tant d'ennemis, évacué Milan et se retire en Piémont (juin 1512).

Le première alliance dont la France avait fait partie s'était rompue lors du partage des provinces : il en fut de même de la ligue vénitienne après la retraite des Français. Maximilien réclamait, comme appartenant à l'empire, le Milanais et les États vénitiens de terre ferme ; le pape qui s'était emparé de Parme, de Plaisance et de Reggio demandait à en conserver la possession ; les Suisses voulaient rétablir les Sforza à Milan ; les Espagnols prétendaient rester en Lombardie, et recevoir un subside de 40,000 ducats qu'on leur avait promis ; enfin, Venise ambitionnait quelques places à sa convenance. Les confédérés ne s'accordaient que sur un seul point, la ruine de la république florentine, à laquelle ils reprochaient son attachement au parti français, quoiqu'en réalité elle eût essayé de maintenir une neutralité qu'elle n'avait pas su faire respecter. Peut-être eût-elle pu se sauver avec de l'argent ; mais elle refusa d'en donner, et sa liberté fut perdue. Le 31 août 1512, on déposa le gonfalonier Soderini, et les Médicis rentrèrent dans la ville.

Jules II répétait souvent qu'il chasserait les barbares d'Italie. Plein de haine pour le roi Louis XII, il poussait l'aveuglement jusqu'à croire qu'il parviendrait à le priver de ses États pour les donner à un autre souverain¹ ; mais le temps où de tels pro-

1. *Annales eccles.*, 1512, § 97.

jets avaient des chances de réussite était passé : le Vatican ne disposait plus des couronnes; Jules II était vieux et infirme; la mort, qui le frappa sur ces entrefaites (21 février 1513), anéantit ses chimériques prétentions.

Louis XII, loin de renoncer aux siennes, voulut encore une fois les faire revivre. Cette tentative tourna contre lui, bien que les Vénitiens fussent revenus à son alliance, et que le nouveau pape Léon X l'eût réconcilié à l'Église. Il mourut le 1^{er} janvier 1515, et François 1^{er}, alors âgé de 21 ans, monta sur le trône. L'Italie crut qu'elle allait avoir quelque répit; mais le jeune roi, qui déjà avait pris le titre de duc de Milan, se hâta de renouveler les anciens traités avec l'Angleterre, avec Charles d'Autriche qui fut depuis empereur, avec Gènes et avec Venise; et, dès la première année de son règne, il se mit à la tête d'une puissante armée qu'il conduisit au delà des monts. Le 14 septembre 1515 il gagna la bataille de Marignan, les Suisses furent chassés d'Italie, il reprit sur Sforza le Milanais et se crut l'arbitre de la Péninsule. Le pape effrayé d'un tel succès demanda une entrevue au roi, et ils se rencontrèrent à Bologne vers le milieu de décembre. Léon promit de payer la solde de cinq cents hommes d'armes et de trois mille Suisses pour défendre le Milanais, et il obtint en retour l'abolition de la pragmatique; mais le pape détestait le roi de France et cette alliance fut de peu de durée. Quatre ans plus tard, la mort de Maximilien ayant laissé le trône impérial vacant (19 janvier 1519), François 1^{er}, couronné par la victoire, le disputa à Charles, roi d'Espagne, petit-fils du défunt empereur. Le monarque français prodigua l'argent; de son côté, Charles fit marcher des troupes vers Francfort où se faisait l'élection, et le 28 juin 1519 il fut proclamé sous le nom de Charles-Quint. Bientôt des prétentions mutuelles, que la jalousie et la vanité envenimaient, allumèrent entre eux la guerre : l'Italie en devint le théâtre. Le 8 mai 1521, Léon X s'allia au nouvel empereur contre la France, et le releva de l'empêchement de posséder à la fois Naples et l'Empire, abandonnant ainsi la politique constante de ses prédécesseurs. Depuis longtemps, à défaut d'infanterie nationale, les Suisses composaient avec la gendarmerie, toute formée de noblesse, les armées de la France :

Lautrec, le lieutenant du roi, ne touchait pas l'argent nécessaire pour payer ces étrangers. Abandonné à ses propres ressources, il perdit Milan, qui reçut pour grand-duc François II Sforza, le second fils de Louis le Maure (19 novembre 1521). Venise se détacha encore une fois du roi, et fit avec le pape Adrien VI, qui avait succédé à Léon X¹, avec l'empereur, le roi d'Angleterre, le nouveau duc de Milan, Florence et d'autres villes, une confédération pour pourvoir à la défense de l'Italie. François I^{er}, qui s'était endormi dans les plaisirs de sa cour, se réveilla, et mit sur pied une grande armée avec laquelle Bonnivet envahit la Lombardie; mais, après une campagne malheureuse, ses débris furent contraints de repasser les Alpes. Le roi lui-même tenta de nouveau la fortune avec des forces telles qu'il se croyait certain du succès: il avait sous ses ordres treize cents lances françaises, et vingt à vingt-cinq mille fantassins suisses ou allemands. François I^{er} était un vaillant chevalier, mais un mauvais capitaine: il perdit la bataille de Pavie, qui avait été mal engagée (25 février 1525). La gendarmerie française, attaquée de flanc par huit cents fusiliers espagnols, lorsque après un rude combat elle croyait la victoire certaine, fut dispersée. Les Suisses prirent la fuite, les principaux seigneurs furent pris ou tués; le roi lui-même, renversé de cheval, resta prisonnier et fut conduit en Espagne. L'Italie demeura à la merci du vainqueur. Après que François I^{er} eut recouvré sa liberté, à des conditions tellement onéreuses qu'il protesta contre le traité², vainement il se confédéra avec Clément VII, et avec quelques États italiens, pour rétablir ses affaires au delà des monts: les maladies décimèrent son armée devant Naples, et après quelques succès glorieux suivis de revers, il dut abandonner des projets qui, depuis l'expédition de Charles VIII, ruinaient la France sans lui offrir aucun avantage réel. Clément VII traita le premier avec l'empereur, dont il valida les droits sur Naples. Ce royaume devint dès lors une annexe de la monarchie espagnole. François I^{er}, par la paix

1. Léon X était mort le 1^{er} décembre 1521, et Adrien VI, Hollandais de nation, et précepteur de Charles V, fut le dernier pontife étranger à l'Italie, élevé à la papauté.

2. 14 janvier 1525, traité de Madrid. Dumont, t. IV, 2^e partie, p. 399

de Cambrai, renonça à toutes les prétentions des maisons d'Anjou et de Visconti ¹. La république florentine, qui s'était reconstituée encore une fois, les Vénitiens et tous les autres partisans de la France reçurent la loi de l'heureux Charles-Quint. L'Italie, asservie aux Espagnols et aux Impériaux, perdit pour longtemps l'espoir de prendre rang parmi les nations indépendantes.

C'est à ce triste dénouement que la lutte des factions doit conduire tout peuple aveuglé sur ses véritables intérêts par l'égoïsme, la haine et l'envie. Si la Péninsule italique, après avoir commandé au monde, se trouve réduite à l'état où nous la voyons aujourd'hui, qui peut-elle en accuser, sinon ses propres excès? La guerre interminable des Guelfes et des Gibelins, en semant la discorde entre les villes, en armant les uns contre les autres les citoyens d'une même cité, dont elle faisait des ennemis irréconciliables, eut pour effet de morceler en mille parts le territoire et la puissance, d'éteindre dans les cœurs le sentiment d'une patrie commune, et de réduire l'Italie à une extrême faiblesse, lorsqu'elle aurait eu besoin de toutes ses forces pour repousser l'invasion étrangère. Depuis trois siècles elle a fourni des champs de bataille aux armées de l'Europe, et son sort a toujours été décidé sans elle et contre elle. Puisse cet exemple ne pas être perdu! puissent les nations que des querelles intestines séparent en plusieurs camps, s'unir dans un esprit d'intérêt commun, et éviter les périls où les entraînent fatalement leurs funestes divisions!

1. 5 août 1529, traité de Cambrai, Léonard, t. II, p. 346.

DOCUMENTS

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° 1

LE PAPE INNOCENT IV DÉTOURNE DE LEUR DESTINATION LES FONDS RECUEILLIS POUR LA DÉFENSE DE LA TERRE SAINTE, ET LES EMPLOIE A FAIRE LA GUERRE A FRÉDÉRIC.

*Innocentius, episc., servus servorum Dei,
Archiepiscopo Maguntinensi et electo Spirensi.*

Gerentes de vestræ sinceritatis et devotionis constantia fiduciam in Domino pleniorum, mandamus quatenus vicesimam ecclesiasticorum proventuum Terræ Sanctæ subsidio deputatam colligi per regnum Germaniæ facientes, ipsam in tuto loco deponere procuretis, non assignaturi eam alicui sine nostra licentia speciali, non obstantibus aliquibus indulgentiis seu litteris ab apostolica sede obtentis, vel etiam obtinendis per quas hujusmodi collectio impediri valeat vel differri, et de quibus specialem oporteat in præsentibus fieri mentionem. Contradictores, etc. Quod si non ambos, etc.

Datum Lugduni, V Idus decembris, anno VI.

Innocentius, etc.

Fratrī W. de Cibeā, ordinis prædicatorum Leodiens. diocesis.

Discretioni tuæ præsentium auctoritate mandamus, quatenus redemptiones votorum cruce signatorum in subsidium Terræ Sanctæ quas per te mandavimus et usque ad nostrum beneplacitum conservari, cum eas collegeris, carissimo in Christo filio nostro W. regi Romanorum illustri integre assignare procures.

Datum Lugduni, II Idus maii, anno VI (14 mai 1249). Regest. Inn., Lib. vi, n° 520, f° 45.

Innocentius, etc.

Archiepiscopo Maguntino, et electo Spirensi.

Ut redemptiones votorum cruce signatorum, et quæcumque alia colligant et assignent regi Romanorum, ut facilius contra Fredericum negotium valeat prosequi.

Datum Lugduni, IV nonas januarii, anno VI. — Regest. Innocent. IV, Lib. VI, in cod. mss. Parisiens. (Collect. Colbert, n° 4049), num. 246, 276 et 520, fol. 14, v° 17, et 45 v°.

N° 2

ÉTRANGES DÉSORDRES QUE LE RÉTABLISSEMENT DE LA RÈGLE EXCITAIT DANS CERTAINS MONASTÈRES.

De immanissimis et horrendis flagitiis monachorum monasterii Pusavigensis, ord. S. Benedicti, Nuemburgen. diœces.

*Archiepiscopo Maguntino,
Innocentius, episcopus, servus servorum Dei.*

Claustralium horrenda crudelitas non solum in seipsos, sed etiam in alios sævientium usque adeo in monasterio Pusavigensi, ordinis S. Benedicti, Nevemburgensis diœcesis, metam omnis humanitatis excessit, quod sicut olim ven. fratre nostro Nevemburgensi episcopo intimante didicimus disciplinæ jugo dejecto, et in necem bonæ memoriæ Nuemburgensis episcopi prædicti ipsius dicti monasterii fundatoris manus sacrilegas extenderant, et hoc nequaquam contenti, abbatem eorum salutem animarum ipsorum zelantem, ac volentem juxta officii sui debitum excessus ipsorum corrigere, ligatum manibus et pedibus inter duas mulieres populo extra ipsum monasterium exponere præsumentes, eum afflictum verberibus et vulneribus sauciatum interficere conabantur, nisi eundem præfatus populus de ipsorum manibus liberasset. Cum autem idem episcopus ad cujus notitiam clamor populi hujus excessum detulerat, ad præfatum monasterium impensurus in eo correctionis officium accessisset, ejusdem loci monachi, quin potius demoniaci, non solum eum admittere denegarant, verum etiam postposito habitu regulari recurrentes ad arma sibi et ecclesiæ suæ damna gravia intulerant per incendia et rapinas. Verum cum nos flagitiis hujusmodi intellectis, correctionem et reformationem prædicti monasterii tibi sub certa forma duxerimus committendam, teque quia illic accedere absque periculo personæ non poteras, venerabili fratri nostro episcopo Nuemburgensi et ejus collegis cum id tibi ex directarum ad te litterarum nostrarum tenore competeret, committente super hoc totaliter vices tuas, iidem ad jam dictum monasterium personaliter

accedentes inter cætera usum carniû in refectorio interdixerint monachis supradictis; ipsi hoc eis licefe de gratia sedis apostolicæ asserentes, quasdam falsas litteras utpote quæ licet in eis veræ bullæ filum esset immissum, nonnullas tamen rasuras (*sic*) suspectas habebant, in suæ assertionis testimonium produxerunt. Et licet inquisitores et episcopus memorati propter hoc juxta constitutionem apostolicam contra falsarios editam vellent procedere contra eos, ipsi tamen ut pœnam falsariorum effugerent, easdem litteras lacerantes, carnes in refectorio publice comedere non verentur, et a suis insolentiis minime desistentes, abbatem ipsorum eos ab invio ad viam salutis redigere affectantem, capientes non absque injectione manuum violenta eundem vivum inhumare voluerunt tradere sepulturæ. Cum igitur culpæ sint, in quibus culpa est relaxare vindictam, et mali debeant male perdi, ac vinea Domini locari agricolis, qui fructum temporibus suis reddant, mandamus quatenus per te vel alios habentes præ oculis solum Deum, personaliter ad monasterium ipsum accedens, si rem inveneris ita esse, amotis extra pestilentibus sæpe dictis, et in aliis monasteriis ejusdem ordinis intratis ad perpetuam in eis pœnitentiam peragendam, alios instituas in eodem, qui sibi per vitæ meritum, et aliis proficiant per exemplum, invocato ad hoc si opus fuerit auxilio brachii secularis. Contradictores, etc.

Datum Lugduni, Idus octobris, anno IV.

(Cette lettre est extraite du Registre d'Innocent IV, conservé au Vatican, Livre IV, n° 164, f° 430.)

N° 3

LETTRÉ ÉCRITE PAR UN GIBELIN TOSCAN APRÈS L'ÉVACUATION DE FLORENCE PAR LES GUELPHES, EN 1260.

Ne vulgaris fame proloquium que dilapsa per orbem ex diversis et variis hominum voluntatibus multotiens a veritate discedit, ad audientiam vestram que noviter in nostris partibus contingerunt deducat aliter quam rei veritas protestatur, ecce rei seriem vobis stilo veridico aperimus. Quare Guelfi sacre regie majestatis rebelles, videntes sibi ex assumptione mille militum quos ad ipsorum reliquias conterendas universa societas fidelium Tuscie de novo stipendiabat, continuo mortis periculum preparari, apud¹..... cum Teutonicis Lucensium et aliis quos habere subsidiarios undique potuerunt, convenerunt in unum et disponentes sub novo malitie genere in spem simulate pacis, cum omni prorsus essent potentia et viribus destituti, ad se mentes

1. Lacune dans le manuscrit.

hominum revocare, ceperunt die xxvi septembris instantis per stratam directe versus Florentiam cum legato Ecclesie, falsis fratribus, mulieribus et pueris multis premissis crucibus et vociferando unanimiter *pacem, pacem*, dirigere quasi pacifice gressus suos; et ut pacis viderentur auctores in itinere neminem offendebant, credentes ad se prius hominum voluntatibus revocatis nobis propter hoc surripere civitatem. Sed nos ipsorum malignis calliditatibus volentes viriliter obviare, munita prius civitate, cum Florentina militia venimus contra illos. Quibus visis fecimus gentes nostras per acies ordinari extra civitatem per miliaria quinque ut eis si venissent pacem possimus tribuere quam ipsorum preconcepta dolositas exigebat; et sic dum vidissent constantiam gentis nostre intrepidam ad suscipiendum eos taliter ut decebat, ad partes alias mutato proposito diverterunt, hospitantes ea nocte apud Signam (*sic*) que a civitate per miliaria septem distat. Die namque sequenti, adveniente summo mane domino Francisco Simplicio regio in Tuscia vicario generali cum strenua militum comitiva, disposuimus hostiliter procedere contra eos. Et cum in procinctu itineris jam essemus, ecce supervenit nuntius Pisanorum referens et exorans instanter quod Pisanos etiam propere venientes deberemus ad communicandam nobiscum optate victoriae gloriam expectare. Quibus advenientibus predicti hostes nostrum non attendentes insultum per fuge sibi subsidium providerunt. In quorum fuga cum per diversa et varia loca diversim et varie recessissent, percussores¹ nostri equites quos pro eis retardandis et retinendis premisimus infeste persequentes ad (*sic*) dampna eis in personis et rebus gravissima intulerunt, et plures ex eis cepit imbecillitas muliebris de ipsorum se spoliis induendo. Nos ergo terras nostras omnes ad honorem regis et amicorum salutem servavimus illesas, amicis deinceps subsidium salutare et inimicis exterminium duce Deo ultimum illaturi.

(Manuscrit de la bibliothèque de l'Athenæum à Turin, n° 784, f° 61.)

N° 4

LES GUELFES DE FLORENCE, APRÈS LA PERTE DE LA BATAILLE D'ARBIA, APPELLENT CONRADIN EN ITALIE, ET LE SUPPLIENT DE SE METTRE A LEUR TÊTE CONTRE LEURS ENNEMIS, ET NOMMÉMENT CONTRE MANFRED, L'USURPATEUR DE LA SICILE (FIN DE 1260).

PARS *Guelfi scribit Conrado secundo contra Manfredum.*

Potentissimo domino Conrado secundo, Dei gratia serenissimo Jerusalem et Sicilie regi, ac illustrissimo Suevie duci, Maynardus, comes de Panico, partis Guelforum nobilium et popularium de Florentia et

1. Probablement *percussores*.

allis Tuscie terris generalis potestas, Guido Guerra, comes Tuscie palatinus, capitaneus, consilium et universitas prefate partis, sui devotissimi, seipsos et paratam semper et promptam ad grata servitia voluntatem.

Illustrissima vestre sublimis generositatis suavitas, que universum terrarum orbem illustrans merito quolibet excelsa precellit, nos jamdudum omnino vestros indesinanter zelare fecit et facit mirificam vestre celsitudinis exaltationem non solum a nobis et nostris, verum a vestris regnicolis, iniqua Manfredi principis Tarentini tyranide cruciatis, desiderabiliter expectatam; et ex hoc nephanda inaudite proditiōis perfidia jam dicti Manfredi jure (*sic*) regie dignitatis nomen nequiter usurpantis feroci furore furens exacerbata est non solum adversus nos, sed etiam in perniciem vestre gentis de regno, et in confusione nobilium latinorum, cum ipse quidem detestabili proposito fictas exequias jusserit celebrari de sublimi persona vestra, vitam cujus toto mentis affectu precunctis desideramus esse longevam, et tanquam successor utinam temere presumpserit regium suscipere diadema, nos et strenuum populum Florentie, cum quo unum et idem sumus, sibi voluit federe societatis adnecti contra omnes et precipue contra illos qui pro vobis adversarentur eidem; et cum a nobis super tanto facinore cum instantia requisitis merito fuisset repulsam passus, confestim cum inimicis nostris Gibellinis de Florentia proprie patrie proditoribus, et cum Senensibus conspiravit, et tam per eos quam per suos vicarios et ministros, et non modicam Saracenorum, Grecorum, Germanorum et regnicolarum militum quantitatem contra nos in Tusciam transmissorum guerram moveri fecit iniquam adversus nos, qui pro libertate ac justitia pugnaturi nobiles viros Conradum Bussanum (*sic*) et Conradum Groffum, qui tunc in curia Domini pape vestra negotia procurabant in auxilium nostrum duximus evocandos, ut ipsi cum vexillis vestris celsitudinem representando vestram, nobiscum essent in prelio contra hostes qui vestre altitudini detrahebant. Etenim (?) ostensuri vobis nostre fidei et devotionis constantiam intentionis propositum super vestris honoribus extollendis per Guilielmum Berardi de Florentia syndicum et ambasiatorem nostrum per quem vobis reverenter adnecteremur ad hoc specialiter constitutum, ipsum ad vestre serenitatis presentiam cum litteris nostris mandatum et auctoritatem et syndicum ipsius continentibus quas verbis harum lator ostenderet, duximus destinandum; qui cum ad curiam domini regis Ricardi tunc constitutam Guarmacia pervenisset, per aliquot dierum spatium tam de mandato ipsius regis, quam etiam causa expectandi aliquem conductorem conductu cujus securius in Bavariam venire posset, ubi dicebami tunc adesse, remoratus fuit, itineris incepti complendi tempus et facultatem expectans. Interea

quidem perfidia procurante Manfredi quidam nequissimi proditores per eum auro corrupti dum conducirerent prefatos Bussarum et Groffum, cum quibus[dam] militibus in nostrum auxilium venientes, eos graviter offenderunt, occidentes unum et alterum vulnerantes. Nec fuit impius ille prophanus hac proditione contentus, sed de concivibus nostris Gibellinorum fautoribus corripuit multos, qui cum nobiscum essent, facti sunt proditores nobis, et proprie patrie parricide. Cum enim ivimus cum magnifico exercitu nostro ad muniendum nobile castrum Montealcinum, et essemus cum nostris tentoribus prope Senas, inimici nostri, scilicet Manfredi ministri et Senenses et Guibellini confixi de occulta proditione contempta (*sic*) in perniciem nostram nobiscum prelium inceperunt, in quo proditores qui nobiscum et inter nos erant, abjectis signis rubee crucis, que nostri gerebant, detexerunt albarum hostilia crucium signa que sibi fecerant in occulto, et erectis Manfredi vexillis, in nos irruerunt a tergo, et nos et nostros tanti sceleris novitate attonitos, proh dolor! in bello cedere compulerunt, in quo cedere plebei quamvis modica nobilium quantitas ceccidisset. Ex quo adeo crevit audacia furiosa malorum, quod nos in propria civitate reversos proposuerant nequiter trucidare. Unde nos sicut sciunt nobiles viri comes Henrigitus de Sparnaria, et Conradus Groffus, et Rogerius de Dracone, qui tunc nobiscum in omnibus periculis affuerunt, civitate relicta, recurrimus ad egregiam civitatem Lucam, que nobiscum simul federe jurate societatis ad nostris (*sic*) hostibus viriliter adversatur, et in devotione vestra constitit et fideliter perseverat. Sane horrenda fama tam dolorosi casus ad eundem syndicum et ambasiatorem nostrum gressus suos ad vestram presentiam dirigentem per orbem delata devenit, et non solum retulit veritatem ruine gravis, sed false adjunxit eidem quod nos et nostri omnes capti et trucidati eramus, et nostre civitates et castra dira subversione deleta. Ita quod aliqua spes reparationis non erat, unde ambasiator idem tanto terrore confusus, retrocessit commisse legationis officio non expleto: quod nobis grave fuit plurimum et molestum. Quamquam vero inimicorum temeritas in sue nequissime voluntatis crudelitate persistat, vires eorum jam quasi obtuse sunt ad nichilum in proximo rediture, quum Sanctissimus Pater summus Pontifex Lucanis et nobis in sua protectione susceptis patenter et potenter favet, et prefatos Manfredum, Senenses et Gibellinos et omnes eorum fautores dure vinculo excommunicationis astrinxit, et insurgens cum totis suis suorumque fidelium viribus in eosdem terras Marchie, Ducatus et Orti sancti Petri, et multas alias conjurare fecit adversus eos, et in favorem nostrum reverendum patrem dominum Gualam de Vercellis, cappellanum suum, apostolice sedis legatum ad nos transmisit, nobis usque ad finalem confusionem hostium affuturum. Guelfi quoque de civitate Aretii,

socii et fratres nostri, civitatem ipsam tenent ad fidem vestram, et ejectis Ghibellinis omnibus ex eadem inimicis viriliter adversantur. Romaniole civitates etiam et multe terre ac principes et barones de Tuscia nobiscum in uno et eodem proposito perseverant. Lucenses vero quorum clara potentia mirifice et multipliciter exaltatur, et nos universas vires nostras undique congregamus, et armorum et gentium et equorum facimus magnum et celerem apparatus, ad nostre recuperationem salutis in proximo, favente Deo, feliciter processuri. Quocirca serenitatem vestram, in qua tota spes nostra consistit, attente deposcimus et suppliciter exoramus quatenus excitare dignemini eximiam celsitudinis vestre virtutem, et in Italiam venire potenter ad detractorum vestrorum proterviam debite conterendam, et ad recuperandum regnum a perfido bajulo vestro nequiter occupatum, quum postquam de vita vestra constabit, sine gravi labore pugne, a facie vestra fugient inimici, et ad pedes vestros fidelium multitudo concurret, et omnia succedent vobis ad votum; nostra quoque potentia omnino vobis adversus hostes nullo tempore defutura. Nos, etc. — (*Manuscrit du Vatican*, n° 4957, f° 83 verso, — 85.)

1261. *Responsiva ad precedentem.*

Conradus secundus, Dei gratia Jerusalem et Sicilie rex, dux Suevie; devotis suis dilectissimis viris, nobilibus Maghinaldo, comiti de Panicho, Dei gratia potestati partis Guelvorum de Florentia et aliis Tuscie terris, et comiti Guidoni Guerre, eadem gratia Tuscie palatino, et universitati dicte partis, gratiam suam cum affectu sincero.

Regie sublimitatis providentia, que singulorum affectum erga se statera discretionis examinat in eam partem potioribus benivolentie affectibus se convertit, ubi amicorum et fidelium devotio vehementer preponderat et excrescit. Consideratis igitur tam justis quam honestis petitionibus vestris per nobilem et prudentem virum concivem vestrum dominum Guidonem Altoviti de Florentia, syndicum et ambasiatorem vestrum, verbis quidem pondere non carentibus et gestibus maturitatem persone sue decentibus, eleganter et sufficienter in nostra et nostri karissimi avunculi et tutoris nostri Ludoyci, illustris comitis palatini Rheni, ducis Bavarie presentia recitatis, in quantum inhiantibus et ardentibus devotionis vestre desiderii nostrum felicem adventum ad partes Italie vel alterius ydonei et sufficientis legati nostri per omnia laudabili proposito prestolantes, adnecti et uniri nobis indissolubili federe cupiatis, congaudentibus super hoc precordiis aures porreximus attentas, et honestas vestre petitionis, nec non tam regie quam publice necessitatis utilitas, postremo vestra diutinis propter nos jam totiens lacessita pressuris, et invicta tandem inventa, ac tamquam in

fornace decoctionis examinata detentio (*sic*) nullam apud nos eisdem partibus (*sic*) repulsam patitur obviare spe vos firmissima de adventu nostro accelerando in Italiam, vel legati nostri, prehabito tamen prius principum Alemanie et aliorum subditorum nostrorum consilio, quos propter accelerationem et expeditionem ambasiatoris vestri prenominati ipso adhuc presente, non poteramus tam subito convocare, et premissis diligenti tractatu super itineris arripiendi processibus infaillibiliter animamur, et recipimus vos gratanter ad omnem deinceps unionis nostre connexionem, expansis vos totius benevolentie nostre brachiis tamquam devotos nostros karissimos amplectentes, et sub alis nostre protectionis et defensionis nutricao favoris nostri gremio confoven-tes, opem vobis et auxilium contra omnes et quoslibet inimicos vestros et adversarios nostros de Tuscia vel aliunde undecumque fuerint porrecturi, et specialiter contra Manfredum quondam principem Tarentinum et contra Gibellinos de Florentia et aliis Tuscie terris, et contra Senenses et alios quoslibet eorum complices et sequaces, ineuntes vobiscum amicitiam, vos et partem vestram pro nostra parte in proprium habituri, adjuvantes vos, manutinentes et pro nostris viribus defendentes, omnes adversarios vestros de Tuscia vel undecumque fuerint, ut prediximus pro nostris veris inimicis et capitalibus reputantes, eosdem in personis et rebus pro nostro posse, cum ex parte vestra requisiti fuerimus, offensuri. Recepimus etiam ab eodem sindico et procuratore vel ambasiatore vestro, cum de ipsius mandato et potestate per publicum instrumentum sigillo vestre partis sigillatum, quod una cum literis sigillatis ipsius procuratoris ob memoriam predictorum in archivo nostro fecimus penes nos reponi, evidenter constiterit (*sic*), super observandis nobis vice versa per vos omnibus supradictis, precipue tamen contra Manfredum et alios sive de regno nostro vel undecumque aliunde fuerint, nomine vestre partis et gentis juratoriam et in animas vestras prestitam caucionem. Et hec omnia cum auctoritate et assensu prefati tutoris et avunculi nostri, non per epistolam sed personaliter presentis in negotio, deliberate fecimus et consulte. Ut autem singula supradicta pleniorum efficaciam sortiantur, nos Ludoycus, Dei gratia comes palatinus Reni et dux Bavarie, tutor et avunculus domini Conradi secundi, Jerusalem et Sicilie regis, ducis Suevie, non per epistolam sed presentes, cum vere deliberando utilitati ipsius expedire viderimus, auctoritatem adhibuimus et consensum, et tam ipsius sigillo quam nostro communiendo contra futuras obliviones aut dubietatis insidias presentes literas fecimus sigillari.

Actum apud Illuminestri, anno Domini mccdm (*sic*) viii ydus maij.

(Extrait d'un manuscrit en parchemin de la Bibl. du Vatican, intitulé : *Liber multar. Epistol.*, n° 4957, f° 85 v° — 86.)

N° 5

CLÉMENT IV AUTORISE SON LÉGAT EN FRANCE A CONVERTIR LES VŒUX DES
CROISÉS POUR LA TERRE SAINTE EN UN VŒU POUR LA GUERRE DE SICILE.

Clemens, etc.

*Dilecto filio S*** tit. Sancte Cecilie presbytero cardinali, Apostolice
Sedis legato, salutem, etc.*

Cum promotio negotii Terre Sancte et Constantinopolitani imperii a negotio regni Sicilie pro majori parte dependere noscatur, nos attendentes quod facilius erit eorumdem Terre et imperii liberatio, si hujusmodi ejusdem regni negotium fuerit efficaciter, Deo favente, promotum, discretioni tue, de qua plena in Domino fiduciam obtinemus, absolvendi per te vel per alium omnes illos de regno Francie, et aliis terris tue legationis, qui votum crucis emiserunt jam vel emiserint in predicta Terre succursum a voto hujusmodi, illudque in susceptionem et executionem prefati negotii regni Sicilie committendi, plenam et liberam ad instar felicis recordationis Urbani pape predecessoris nostri concedimus auctoritate presentium potestatem. Adicientes ut ad absolutiorem et commutationem hujusmodi procedere valeas, non obstante juramento quo tales se ad transfretandum infra certum terminum in prefate Terre subsidium astrinxisse dicuntur. Nos enim cruce signatos illos, quorum vota fuerint taliter commutata, illa indulgentia, illoque privilegio, ac ea immunitate gaudere volumus que predicta Terre succurrentibus in generali concilio sunt concessa. — Datum Perusii, nonis martii, anno I (7 mars 1265).

Ex Regest. Clement. IV, Lib. I (*Litteræ curiales*), anno I, f° 59.
Lettres des Papes, dans la grande Bibliothèque de Paris, t. XXXV.

N° 6

LETTRE ÉCRITE DE LA COUR ROMAINE A CHARLES D'ANJOU, POUR LE PRIER
DE RECEVOIR EN GRACE LE COMTE MANFRED MALECTA, GRAND TRÉSO-
RIER DU ROI MANFRED.

Non tedeat quesumus regiam majestatem audire que scribimus, sed ad preces nostras aures sue clementie propinatrix inclinet et de vultu suo iudicium prodeat sub examine pietatis. Causam quidem prosequimur coram vobis et in ea fiducialiter patrocinium impertimur. Nam credimus et intendimus favorable fovere negotium et obtinere speramus in ipso, cum justum, pium, benignum et misericordem iudicem habeamus.

Unxit vos quidem Dominus oleo letitiae et magnificavit in gentibus quia odientes iniquitatem justitiam dilexistis. Subjecti Dominus vobis populos et gentes sub pedibus vestris quum manus vestra pie mansuetudinis circa subditos induit, asperitate severitatis exclusa; sublimavit regalis culmina potestatis quia benignitatis deserere semitas ignorastis; exaltavit thronum celsitudinis regiae quia consuevistis devotis supplicationibus misericordiae januam aperire. Profecto nostrae intercessionis instantia fulcitur multiplici suffragio rationis. Non autem nitimur (?) nisi quod nostrae petitioni vestra gratia suffragetur; verumtamen aliqua quibus ad intercedendum noster animus excitatur, succincte narrationis stylo describimus, ut in eorum exauditione quae cum magna fiducia petimus vestra clementia facilius inducatur. Vulgus quidem insinuat et fama publica manifestat quod *Manfredus Maletha* dictus tunc¹ comes camerarius, astrictus hactenus obsequiis olim Manfredi principis Tarentini, sicut salubrium operum ejus testimonium² innuebat, non in tenebris sed in claritate salutaris spiritus ambulabat, non in via damnationis suum dominum sequebatur, sed eum libenter ut dicitur ab invio damnabili retrahebat. Iste pauperes et egenos piis affectibus prosequens, alios victu reficere, alios vero curabat vestimentis necessariis operire. Iste cupiens immaculatum servari decorem pudicitiae virginalis, tradebat nuptui virgines et eis bona dotalia ministrabat. Iste vero miseros et oppressos seu quos carcer tyrannicus affligebat, pie miserationis subsidiis adunatis plurimos a suis relevare pressuris et quos poterat a carcerum studebat angustiis liberare. Profecto super hiis..... legati et aliorum fidedignorum testimonio commendatur, et credimus ad auditum regiae magnitudinis ex hiis aliqua pervenisse cum nequeant principis latere notitiam quae sunt subjectis sibi populis divulgata. Unde cum ipse consideratis talibus suis meritis non sit excludendus a gratia, sed ad illam potius favorabiliter admittendus, maxime cum nichil ipsum retraxerit a salubris sui prosecutione propositi qui Deo et Ecclesiae pre-dicte servire desiderat ac regis obsequiis se totaliter deputare, instanter petimus et rogamus quatenus ipsum pie miserationis benivolentia prosequentes et clementer admittentes ad gratiam, eum super restitutione castrorum quae in vestris manibus assignavit et pro quibus dominus papa motus erga eum affectione paterna vobis³ dirigit scripta sua, sic habere dignemini efficaciter exaudiri quod idem M. in vultu vestri serenitate letatus spei super premissis consequatur effectum et regale fastigium praeter divinum retributionis premium quod vobis exinde rependetur, humanis laudibus plenius extollatur, et nos qui negotium

1. Var. du Mss. de Paris, *olim dominus M. Malet tunc...*

2. Var., *experientia.*

3. Var., *nobis.*

dicti M. in hac parte confidenter suscepimus promovendum, ad multiples gratiarum actiones vobis assurgere merito teneamur.

(Manuscrit de la bibl. impér. de Vienne, Cod. philol. 153, f° 134, recto. — Collationné avec le manuscrit de la grande Bibl. de Paris, fonds Saint-Victor, n° 393 (273), f° 144 recto et verso.)

Cette lettre, sans date, doit avoir été écrite dans la première quinzaine du mois de mars 1266. Le pape, dans sa lettre du 25 du même mois, adressée au cardinal de Saint-Adrien, dit : *Cumque comes camerarius cum ipsius Manfredi camera effugisset, postmodum ad cor rediens, cum ipsa camera regi se reddidit, sic reconciliatus eidem.* (Martenne, *Thes. nov. anecdot.*, t. II, n° 257.)

N° 7

CLÉMENT IV SOLLICITE CHARLES D'ANJOU DE RECEVOIR EN GRACE JEAN DE PROCIDA.

Habet interdum serene conscientie puritas alicujus opposite nubis obstaculum, quo exterius clarere libere nequiens necessario delitescit. Sed nubilo fugato consurgens, externis docet indicibus quales internis (*sic*) conservabat affectus. Nubem enim diversimode passionis ut pote subjectionis vinculum timoris angustias et hiis similia inducit sepe necessitas, ex quibus astringitur mentis lucide radius ne prodeat in apertum. Credimus siquidem quod hactenus in plurimorum pectoribus regni tui sub timoris angusto velamine fides et devotio latitabant, que in lucem prodire non poterant gelu constricti timoris sub tyrampnice turbine tempestatis. Quo per Dei gratiam succedentis felicioris aure flatibus quiescente, dilectus filius magister J. de Procida, sicut accepimus, inter alios anxius ut sub alarum tuarum umbra quiesceret, fidelitatis devote propositum quod gerebat tempore servitutis in effectum operis recuperata divinitus libertate producens [ad] mandata tua promptus, pronus et humilis, confisus de benignitate regia, se convertit. Ideoque rogamus quatenus eundem Johannem, virum utique multipliciter utilem, virtute meritorum et dono scientie quam plurimum in conspectu nostro fidedigno testimonio commendatum, oculo sereno respicias et clementi benevolentia prosequaris, ut in tui culmine solii semper dinoscaris benigne salutationis (*sic*) constituere clementiam, et oppressi dudum in illius propiciatione respirent, ac aspicientes in ipsam oculi subjectionum votivis plausibus in letitia delectentur.

Cette lettre est tirée du manuscrit qui a pour titre : *Incipit summa dictaminis compilata et sumpta de registro Dom. Urbani et Clementis*

Summ. Pont. per Mag. Riccardum de Pofis, in qua flores dictaminis continentur. Il a été copié à Rome en 1286, Indict. XIV, sous le pontificat d'Honorius IV. (*Grande Bibl. de Paris, fonds Saint-Victor, n° 273, f° 178.*)

N° 8.

CONRADIN SE PLAINT DU TORT QUE LUI FAIT LE COMTE MALECTA EN N'EXÉCUTANT AUCUNE DE SES PROMESSES. — PRIVILÈGE ACCORDÉ A PIERRE DE PRETIO, VICE-CHANCELIER, VERS LA FIN DE L'ANNÉE 1267.

Conradus, etc.

Regalis prudentie majestatem in omnes generaliter benemeritos sue gratie dextram decet extendere liberalem; sed in eos interest ejus gratie sue manus amplius aperire quos et majoris insignia fidelitatis illustrant (et) gratiora merita constituunt digniores. Concurrentibus igitur hiis in personam magistri P. de Prece dilecti vicecancellarii et fidelis nostri, qui preter grata satis et accepta servitia que quondam divis augustis predecessoribus nostris domino imperatori F. carissimo avo nostro et illustri regi C. dilectissimo patri nostro memorie celebris fideliter prestitit et devote, pridem regno nostro Sicilie nequiter occupato per C. ejus temerarium invasorem, ipse magister Petrus nesciens colere Deum extraneum nec pati potens dominum alienum, sponte passus exilium pro nostra fide servanda, relictis uxore ac filiis, relictis et perditis bonis suis, ad nos in Theotoniâ venit non sine periculis, laboribus et expensis, ubi se totum offerens et devovens nostris beneplacitis et mandatis nobiscum pro nostris servitiis diutius est moratus: ne tanta fides et servitorum acceptabilium gratitudo irremunerata velut à nobis incognita diutius preteriret, eodem precipue resignante nostre curie Faciolum situm in Capitanata et castrum Pontis cum quarta parte Sculcule sita in justiciariatu Aprutii qui sibi primo fuerant à munificentia nostra concessa, habito consilio diligenti cum excelsis principibus Lodowico comite palatino Rheni et duce Bavarie, Frederico duce Austrie et Styrie carissimis avunculis nostris, Meynardo comite Goricie et Tyrolis dilecto (vitrico) nostro et cum ceteris consiliariis nostris theotonicis et latinis, castra Vici et Isclitelle sita in montanea S. Angeli et comitatu Alesine ad manus nostre curie rationabiliter devoluta cum hominibus, casalibus, tenementis, parte pantani Barani ad ipsum castrum Isclitelle spectante ceterisque justiciis, rationibus et pertinentiis suis que demanio videlicet in demanium et que de servitio in servitium, sicut illi qui terras ipsas olim pro tempore tenuerunt eas cum predictis omnibus soliti sunt habere, dicto magistro P. et suis heredibus in per-

petuum dedimus et concessimus ex certa conscientia nostra et gratia speciali, eximentes castra ipsa Vici et Isclitelle ab omni vicedominio et districtu comitatus et montanee predictorum de plenitudine potestatis nostre, ut nulli dominio nisi nostro de cetero sint annexa, sed castra ipsa tam magister P. quam ejus heredes a nobis et nostris heredibus in capite teneant et perpetuo recognoscant viventes inde jure Francorum, in eo videlicet quod major natu exclusis minoribus fratribus et coheredibus in eisdem castris succedat solus, inter eos nullo unquam tempore dividendis. Et licet olim Manfrido Malecte Frequenti comiti tunc regnorum Jerusalem et Sicilie camerario montaneam S. Angeli et comitatum Alesine ubi dicta castra consistunt nostra serenitas concessisset, quia tamen idem Manfridus XVI millia unciarum quas curie nostre promiserat pro stipendiis gentis nostre nobis non solvit in terminis constitutis nec mille milites stipendiis propriis ad servitia nostra retinuit quos promiserat retinere, quibus promissionibus ad faciendas concessionis hujusmodi fueramus inducti, ex cujus defectu damnum irreparabile fuit nostre curie consecutum, sciendum est quod propter hoc fuit privatus per nos iracundos montanea et comitatu predictis (et) etiam ceteris concessionibus sibi factis. Nihilominus tamen statuimus ordinandum ut si forte dictus M. in nostra gratia fuerit reformatus, et sibi tenendas et possidendas restituerimus terras ipsas, dicto magistro P. super aliis debeamus in equivalenti excambio providere. Quod si forte predictae terre per nos dicto M. non fuerint restitute, dictus magister P. et ejus heredes, ut premissum est, habeant et possideant ipsa castra, salvis mandato, fidelitate et ordinatione nostra et heredum nostrorum et servitio quod de castris ipsis curie nostre debetur. Ad hujus igitur donationis et concessionis, etc. (*sic*).

Ex M^{ss}. Bibl. universit. Lipsiæ, n° 1268, f^o 74 et 75.

N° 9

POÉSIES DIVERSES, GUELFES ET GIBELINES, RELATIVES A L'EXPÉDITION
DE CONRADIN EN ITALIE,

Tirées d'un manuscrit en parchemin de la fin du XIII^e siècle, qui a pour titre: *De variis romanze volgare*. (Bibl. du Vatican, Mss. n° 3793.)

N° 1, TENSONE V.

M^o (*Motto* ou *Mottello*?)

Non isperate ghebellini soccorso	Cierto si che per lo fermo orsso,
Per la lezione cheffatta nela magna,	Verte afine echi visi acompangna.
Or tienci (tienti?) amico sine tutto corso,	Tuerri troppo che qui nona forosso,
Chelmondo intuito cosi ciso frangna,	Fia delo mpero ora tutta la campangna

Gia de langnello nonai teme morasso,
 Che suo mordere nciente gia non sangna,
 Epara pegio che leone od orso,
 Chui mordera che giamai noristangna,
 Se pur convene Carlo piluchi il torso,
 Uderansi i guai piula che in Spangna.
 Cierto alompero gli para un sorso,
 A conquidere chi flore di lui si langna.

Giente folle dichui tale festa,
 Or non sapete come Carlo paga,
 In uno punto chilglie incontro or intoppa.

Amico ortilega aldito questa,
 La nostra giente edi combattere vaga,
 Siche detuoi avranno solo la groppa.

Me pare millani puo chesiano alcampo,
 Chebene avrete ghebellini rascoppio,
 Giamai dalchuno nom si rano da pezo,
 Sono cierto corfia rutto (surto?) il nostro
 [scampo,]

Di chui avemo danno fia pagato adopio,
 Cavemo sengnore ca Carlo mtravezo.
 (Foglio clvj, verso.)

N° II

SCHIATTA DI MESSER ALBIZZO PELLAVILLANI.

Nonvale savere achui fortuna ascorso. Ecierti siemo alegra fiane Spangna,
 Chi e stato dritto alompero fia sorso,
 [gna,] Poi fia comquiso chiglia data langna.
 Sa..ita (se astuta?) contro anoi largo suo
 [corso,]

Ventura encontra ortutta pare la frangna,
 E chi ma dato pena fermo orso,
 Che tosto fia dil lui mortte compangna.
 Senza consilgio fia chicolsuo forso
 Contastera talpie messa in campagna.
 Il nostro core diritto intale festa,
 Ne per temenza da noi si dispaga,
 E cierti siemo nostra sia la loppa.
 Vostra speranza bene vedemo questa,
 Pertutto troverasi aldietro il divagha,
 Del gioco inanzi rimarete ingroppa.

Quelli chefue detto angnello, chinaura
 [morsso,] Tostamente fia langnello in campo,
 Nonpiaceravi molto cotale coppio,
 Inongne partie pena il ferro sangna.
 Convene congne altro nericeva spezo,
 Perche vedemo chellui amesso adorssio
 Da tale potenza nullo fiani scampo
 Contro adongnaltro fia sua potenza stan-
 [gna,] Pegiore pesa parvi assai adoppio,
 Imsi dolgiosa mortte Carlo vezo.
 Da che Dio lui conciede ore il corso,
 (Foglio clvj, verso.)

(Pour l'interprétation de ces deux pièces, voir plus haut, p. 228 et 229.)

N° III

ORLANDUCIO ORAFA. TERSOË II.

Ortu chese erante cavaliere,
 Delarme fero, adelamente sagio,
 Cavalca piano e dicierotti ilvero,
 Dicio chiospero e la ciertezza indagio.
 Un novo re vedrai aloca chiero
 Colbuono gueriero chantanta vasallagio,
 Ciaschuno perore vora essere impero
 Malo penzero, nom sera diparagio.

O toi chevalier errant, courageux dans
 les combats et sage dans le conseil; ralentis
 le pas de ton coursier, afin que je puisse te
 dire franchement ce que j'espère et ce
 dont je suis bien certain. Tu verras pa-
 raitre sur l'échiquier un nouveau roi contre
 ce vaillant guerrier qui a tant de vassaux:
 l'un et l'autre voudrait être aujourd'hui
 avec l'empire, mais ici les moyens ne se-
 ront pas à la hauteur des pensées.

Edavera intraloro fera batalgia
Efa sem falgia, tale che molta giente
Sara dolente : chichi nabia gioia.
E manti ¹ buoni distrieri coverti a malgia
In quella talgia sarano per neiente.
Qual fia perdente, allora convene chemora.

Il y aura entre eux une terrible bataille
qui mettra beaucoup de gens dans une
extrême désolation, quel que soit d'ailleurs
le parti qui ait à s'en réjouir. Maints nobles
coursiers couverts de mailles seront
abattus dans ce sanglant conflit, et celui
qui perdra la journée devra mourir.

(Foglio CXLVIII, verso.)

N° IV

PALAMIDESSE (appelé Belindore à la page 147, verso). RIPOSTA (alia manu recentiori, sed antiquâ).

Poi il nome cai tifa il coraggio altero,
Pure mestero catpetti stormo magio,
Epero speri chuno nuovo re stranero,
Albastastero vengna agran branagio (sic).
Orlega unaltra faccia (sic) del saltero,
Sesenò antero ² nom fara tale viaggio,
Dela batalgia colcampione sampero,
Omo di suo stero nalevaro ³ sagio.

Comme le nom que tu portes rempli
ton cœur d'orgueil, et que tu es forcé
d'attendre une grande guerre pour satis-
faire ton ambition, tu te flattes qu'un
nouveau roi étranger viendra au baptistère
(de Florence), avec une suite nombreuse
de vassaux. Mais, lis une autre page de
ton Psautier; ce nouveau roi, s'il n'a pas
perdu la raison, ne fera pas un tel voyage,
et aucun de ses gens ne se présentera pour
attaquer le champion de Saint-Pierre.

Ma segli aviene capur alcampo salgia,
Mai di travalgia nomsara pendente (per-
[dente?] ⁴,
Redio consente avviciere la mongioia,
Che Carlio crede casua spada gl'valgia
E cadio calgia, siche sia vinciente,
E di presente comquidere chi lonodia.

S'il parait néanmoins sur le champ de
bataille, jamais il ne goûtera de repos,
lors même que Dieu permettrait qu'il
vainquit *Montjoie*.

Charles est bien assuré que son épée
ne lui fera pas défaut, que Dieu lui don-
nera la victoire et qu'il accablera immé-
diatement quiconque oserait l'attaquer.

(Foglio CXLVIII, verso.)

N° V

Ozo. — Mo (Motto).

De la romana chiesa il suo pastore
Contutto it suo consilgio consentio,
Delore Carlio essere difenditore,
Di loro e chiloro da cieszio efico (sic).
E delomperiato guardatore,
Perche fue ede spengnitoro dongne rio.
Giamai noni potessere pinto fore,
Calapostolico nompiace oda dio.
Del (?) regno bene sinobile sengnore
Di farlli incontro ongnomo nesia restio.

Le pasteur de l'Église romaine et tout
son consistoire ont accepté le roi Charles
tant pour défendre le saint-siège et ceux
qui en relèvent, que pour être le gardien
de l'empire, parce qu'il a été et qu'il est
toujours le fléau des méchants. Jamais il
ne pourra être détrôné, car cela déplai-
rait à l'apostole et à Dieu lui-même. Il
est d'ailleurs un si noble maître de son
royaume, que chacun avant de l'attaquer
y penserait deux fois.

1. E molti.
2. Ha intero il nuovo re.
3. Ha le vero (?) saggio.
4. Mai non mancherà travagli.

Che nosi ciela achittlene demagio ¹.
 Ma di presente leone fa pentere,
 Perche sovrongni segnore e maggio.
 Ma lo non blasimo chia alto volere
 Folle chintende intale seignoragio
 Chene perda lo suo proprio podere.

Charles ne se cache pas devant ceux
 qui prétendent être plus grands que lui;
 mais il les fait repentir de leur audace,
 parce qu'il est supérieur à tous les autres.
 Je ne blâme pas les ambitions élevées;
 cependant, celui qui pour acquérir une
 plus grande seigneurie perd celle qu'il a,
 mérite d'être appelé fou.

(Foglio CXLVIII, verso.)

Mo (Motto).

N° VI

Se conviene (a) Carlo (che) suo tesoro egli

[apra,]

E sua potenza mostri chi sa d'erpe,

Quello cotale in Italia non capira

Se più celato non sta che la serpe.

Chiaro si mostra di tal guisa il di (egli)

[n'apra]

Chio non daria dalcuno pur solo un par-

[pe(ro) ²

Contro il leone chenta potenza che apra,

Così ver Carlo segnore non tiene erbe,

Che ciò sia vero, s'e saputo e sapra,

Così nel tutto i suoi nemici (Carlo) scarpe ³

Lo pagamento usato Carlo serba,

Se scampolo (punto) cio che vaglia (soglia?)

[essere incontra,]

Pur (che) siano al campo; che già non gli

[schifa,]

Ma si nel tutto spegne la malerba,

Giammai per suo nemico uomo non si

[contra,]

Per ogni signore che tanta ben ci fa.

S'il faut que Charles ouvre son trésor,
 et que celui qui s'adonne à l'étude des
 simples étale, lui aussi, sa puissance, ce-
 lui-ci ne trouvera pas de place en Italie,
 à moins qu'il ne s'y cache mieux qu'un
 serpent. Le jour venu où Charles mettra
 la main à l'œuvre, il se montrera sous un
 tel aspect, que je ne donnerais pas une
 obole de la vie de ceux qui oseront atta-
 quer le lion, quelles que soient leurs forces.
 Il n'y a pas de seigneur qui possède une
 herbe contre le roi Charles; on l'a vu
 déjà à l'œuvre et on l'y verra encore. Il
 sait si bien écharper ses ennemis, qu'il
 garde toujours pour eux sa rétribution
 accoutumée. Qu'ils paraissent seulement
 sur le champ de bataille, Charles ne les
 esquivera pas et saura arracher tout à fait
 les mauvaises herbes. Jamais il ne com-
 tera au nombre de ses ennemis aucun
 de ces seigneurs qui nous font tant de
 bien.

(Foglio CXLII, verso.)

(Ce dernier *motto* peut être postérieur de quelques années à ceux qui précèdent, et semble se rapporter moins à l'expédition de Conradin qu'à la guerre qui éclata entre Charles d'Anjou et Pierre d'Aragon, à la suite des Vêpres siciliennes.)

Ces pièces inédites ont été copiées sur le manuscrit du Vatican, par le savant M. François Orioli, professeur d'archéologie à la *Sapienza* à Rome. En nous les envoyant, il y a joint une interprétation italienne des passages obscurs. Le texte est rapporté fidèlement. Les mots sont souvent unis de telle sorte que le sens en paraît presque inintelligible; l'orthographe est incorrecte, plusieurs vers sont faux. Nous n'avons point cherché à suppléer à l'incertitude des formes d'une langue qui n'était pas bien fixée, surtout pour des hommes politiques tout occupés

1. A chi si tiene da magglore?
2. Perpe (ro) datto qui perperpe, moneta nota.
3. Carlo scarpe (discepit).

de choses plus sérieuses. La version française placée en regard n'est donc pas littérale; elle offre seulement le sens général de chaque pièce. M. Michel Amari a bien voulu nous faciliter ce travail.

N° 10

VERS ADRESSÉS PAR LE PRINCE HENRI DE CASTILLE, SÉNATEUR DE ROME,
A CONRADIN, POUR LE DÉCIDER A ENTREPRENDRE SON EXPÉDITION EN
ITALIE.

F. clxvj Donnarigo. — *Aut. Hist.* fol. 45, *fratris regi Hispan.* (alia manu recentiori, sed antiqua).

<p>Alegramente, e con grande baldanza Voglio dimostrare lotinore del mio stato. Poi (<i>che</i>) di perdente, sono in grande alle- [granza,] Espero di meglio essere meritato, Dicio chafatto il mio bono savere Di bona fede e compura leatiza Ondio (si?) mivegio fallire il alegranza Bono soccorso fa Dio a bono volere.</p> <p>—</p> <p>Per soferire venomo a compimento, E per troppo soperchio omo disaquista; Onde languire convene agran tormento. La spietata ventura covista, Per laltèza delfiore dauliscio como vede, Che dona odore alisuo bene volenti; Onde prevegono li boni conoscienti, Seconddo lopera renda la merciede.</p> <p>—</p> <p>Si a rimembranza de la pena oschura, La laida mortte dipiano nascoso, Ella fallanza chefe laslealta opura Ecrudele aguzza damoroso, Chanosta bene tradimento asengnore. Nepo rengnare sua laida sengnorìa,</p>	<p>Ondio audito agio dire molte via, Di tale muertte quale lomo va per amore.</p> <p>—</p> <p>Mora per Deo, chimatrato mortte Echitiene lomio aqusto insua ballia Como guideo. Mi pare aro allora sortte, A loco imperiale ciaschuno dia. Dunque poi che sono liberati Ditale pena quale ciaschuno sipemssi, Rischiari il viso albene amare. Ragiensi, raquistimsi liboni giorni fallati.</p> <p>—</p> <p>Alto valore, chagio viso impartte, Siatì arimputo lomale chai soferitto, Pemsati in core chete rimaso impartte, Ecome te chiuso cio chetera apertto, Per acquista intutto lopodere ercolano, Nomprenndere partte sepuoi avere tutto.</p> <p>—</p> <p>Emembrati come fecie malo frutto, Chi male contiva terra chee a sua mano. Alto giardino di loco Ciciliano, Tal giardinetto tapreso in condotto Chetidra gioia di cio cavei gralutto, E gran corona chiede daromano.</p>
--	--

(*Raccolta de varis Romanze volgare.* Mss. en parchemin de la fin du
XIII^e siècle; à la Bibl. du Vatican, n° 3793, fol. 53, verso.

N° 11

CONRAD D'ANTIOCHE EST ÉLEVÉ PAR CONRADIN AU RANG DE PRINCE DE
L'ABRUZZE.

[Vérone, fin de 1267.]

Conradus, etc.

Regalis prudentie majestatem in omnes generaliter benemeritos et fideles gratie sue dexteram decet hilariter aperire; in illum verumtamen quem mater natura sibi sanguinis unitate conjungit et altera merita constituunt digniorem, interest ejus effundere gratias et honores, propinquum non solum ampliari muneribus, sed honoris et dignitatis titulo decorare; cum suam inde presertim gloriam non denigret ut principale lumen aliud lumen gignens nonnunquam propterea relucescit et solis splendor illustrans lunare corpus inferius non perdit exinde propriam claritatem. Per presens itaque privilegium deferri censemus ad notitiam presentium et memoriam futurorum quod nos attendentes fidem puram et devocionem sinceram quam quondam F. de Antiochia patruus noster et pater C. de Antiochia comitis Albe, Celani, Laureti et Aprutii dilecti consobrini, familiaris et fidelis nostri, dudum ad illustrem regem Conradum karissimum patrem nostrum memorie celebris noscitur habuisse, pensantes etiam fidem ipsius C. nimiam servatam semper hactenus erga nostram excellenciam incorruptam, quem nec imbecillis etatis nostre condicio fere dudum ab omnibus desperata nec adversantium nobis instantia pressurarum a via nostre fidei potuit alterare. sicut ex hiis procul dubio Celsitudini nostre constat, licet aliquando quam in corde gerebat nobis monstrare nequiverit per opera voluntatem; considerantes quoque quod idem C. tanquam caro de carne nostra, sanguis de sanguine nostro et os de ossibus nostris, clariori dignus est dignitate ut sicut inter alios nobis ydemptitate nature conjunctus est, sic prerogativam obtineat gratie singularis quam dum in eum transferimus referre credimus in nos ipsos, velut eam in sinum de pectore commutantes, immensa quam ad eundem C. gerimus ex causis predictis benevolentia suggerente, decernentes eundem ad altioris gradus et status speculam sublimare, habito solempniter et deliberatiore consilio cum excelsis principibus Lodwico, comite Palatino Reni, duce Bavarie, Frederico, duce Austrie et Stirie, carissimis avunculis nostris, Minardo, comite Gorocie et Tirole dilecto vitrico nostro, et consiliariis nostris ceteris tam theotonicis quam latinis, erigimus et promovemus eundem C. in Aprutii principem ut tam ipse quam ejus heredes amodo ab eo legitime (?) descendentes sint principes Aprucii, benigne concedentes

eisdem principatus ipsius nomen et omen, dignitatem, titulum et honorem, ditionem (?) et jurisdictionem omnem que ad principatus decus pertinere noscuntur. Quibus adhuc ad majorem cautelam eis perpetuo profuturam de consensibus et consiliis omnium predictorum, tam comitatus Albe, Celani, Laureti et Aprucii, baronias Montonis, Precine (?), Pectorani, Populi, Montis odorisii, Gaiascum, Armoïs (?), etc., que omnia sita sunt in justiciariatu Aprucii; civitatem Salpharum sitam in justiciariatu Capitanate et honoris Montis Sancti Angeli, Anglonum, Castrum de Judice et Spornasinum que sunt in justiciariatu Terre Laboris; quos comitatus, baronias, et terras omnes ex donationibus olim factis tum per quondam divos augustos dominum imperatorem Fredericum carissimum avum nostrum et suum, tum per illustrem regem Conradum dilectissimum patrem nostrum et ejus patrum memorie recolende, tum etiam sibi et suis heredibus per nos ipsos, idem C. habet habere debet in regno Sicilie nostro ex causa donationum ipsarum pertinentia rationabiliter ad eundem, quam etiam terram Lansani sitam in justiciariatu Aprutili et baronias omnes sitas in episcopatibus Marsie et Reate a Ferrato videlicet usque ad fines regni et jurisdictionem in baroniis eisdem ut omnes et singuli barones infra dictos limites comprehensi et ipsorum heredes ab eodem C. et suis heredibus se recognoscant et teneant terras suas et sibi de eis ad honorem et fidelitatem nostram servire debeant et subesse; quas terram Lanzani et baronias et baroniarum jurisdictionem et honorem principatus ipsius ex habundantiori gratia sibi superaddimus in presenti, dicto C. et suis heredibus in perpetuum de novo damus et concedimus et etiam confirmamus cum baronibus, hominibus, tenementis, justiciis, rationibus et pertinentiis suis omnibus que de demanio videlicet in demanium et que de servicio in servicium ut si de donationibus et concessionibus ipsis amodo dictorum progenitorum nostrorum aut nostrum nullum aliud privilegium apparet, presens nostrum privilegium per se solum dicto C. et suis heredibus de omnibus et singulis suprascriptis sufficiat ad cautelam; constituentibus eis de plenitudine potestatis ex hiis omnibus unum principatum perpetuo adunantes et conglobantes tam comitatus predictos quam baronias universas et singulas terras ipsas tanquam diversa membra simul in unum corpus et tanquam sub uno capite sub principatus ejusdem.... scilicet ac honore, et eximentes omnes et singulas terras a quolibet comitatu, honore, dominio alio vel districtu ut soli predicto principatui de cetero sint annexe, ita tamen ut tam ipse princeps C. quam ejus heredes principatum predictum et terras predictas omnes a nobis et nostris heredibus teneant et perpetuo recognoscant et servire de ipsis debito servicio teneantur. Ad hujus igitur institutionis, concessionis et confirmationis nostre memoriam et robur perpetuo valiturum

presens privilegium fieri et tam subscriptione proprie manus nostre quam majestatis nostre sigillo jussimus roborari.

(Cod. 1268, Bibl. univers. Leips., fol. 73 recto, 74 recto.)

Je dois cette pièce, entièrement inédite, à l'obligeance de M. Huillard Bréholles, savant auteur du Recueil qui a pour titre : *Historia diplomatica Friderici secundi*.

N° 12

DEUX PIÈCES DE VERS QUI RAPPELLENT LES PRÉTENTIONS DE RICHARD ET D'ALPHONSE A LA COURONNE IMPÉRIALE, ET CELLES DE FRÉDÉRIC DE MISNIE, LE PETIT-FILS DE FRÉDÉRIC II, AU TRÔNE DE SICILE.

TENSONE III

N° (Motto.)

Per molte giente parbene chesidica,
Ca re dispangna volgia la corona,
El buono Riciardo re la visafatica,
Ne pertema dalcuno nola bandona,
Federigo di Stuffo ¹ gia nemica ²,
Pare che siciali ³ secondo chesi suona,
Questa novella ancor cipare antica,
Re di Bueme coloro venire raggiona.
Dicio molta giente sinotutta
Ciaschuno vivendone asperanza bona.

Di loro venuta fo bene la giente ciertta.
Finche dio salva lo campione Sampiero ⁴,
Fara aciaschuno bene radoppiare lofertta,
Asai piu col seconddo calomprimero.
Cavera fine efa tutta diseritta
La giente che sara intale mesterero.

Se Federigo il terzo e re Riciardo,
Colore de Bueme peratate ⁵
Intendono nela corona, gia bastardo
Nesuno diloro devamo chiamare,
Che diciaschuno suo anticiesoro non tardo,
Dessere sengnore edinalto montare,
Edio per caldo di partte sinon ardo,
Che tutto il vero non vuolgio mantoare.

Il parait que beaucoup de gens ont répandu que le roi d'Espagne veut la couronne (*impériale*), le bon roi Richard travaille aussi pour l'obtenir, et la crainte ne le fera pas reculer devant qui que ce soit. Frédéric d'Hohenstaufen n'a pas non plus, d'après ce qu'on dit, l'apparence de se cacher. Enfin, et cette nouvelle nous la croyons déjà vieille, le roi de Bohême parle de venir avec eux.

Maintenant je déclare que toutes ces entreprises auront pour résultat, que Dieu sauvera le champion de saint Pierre (*Charles d'Anjou*). Chacun trouvera son compte à offrir avec empressement ses services au second plutôt qu'au premier, qui tombera bientôt, entraînant dans sa ruine ceux qui auront trempé dans cette affaire.

Si Frédéric III et le roi Richard, appuyés par le roi de Bohême, aspirent à la couronne (*l'un de la Sicile, l'autre de l'empire*), il n'y a pas là de motif pour donner à aucun d'eux le titre de prétendant bâtard, car leurs ancêtres depuis un temps reculé, ont monté au faite de la puissance. Quant à moi, l'esprit de parti ne m'embrase pas à ce point; de ne pas vouloir dire toute la vérité.

1. De taufen.
2. Nà mica.
3. Par che si celli.
4. Il campione di San Pietro.
5. Per aitare.

Se re di Spangna nela corona intende,
 Laquale cosa sobene che ciertto fatto,
 Ciaschuno faralgi onore come magiore,
 E so bene care Carillo non atende,
 Che si credesse aver collui baratto,
 Manpulgia crede stare come minore.

Le roi d'Espagne brigue la couronne impériale; c'est un fait certain. Tout le monde aura pour lui le respect dû au prince du rang le plus élevé; et je sais bien qu'il ne regarde pas le roi Charles, comme disposé à le combattre; car Charles a l'intention de rester en Pouille en qualité de souverain d'un ordre inférieur (à l'empereur.)

Cette pièce inédite que je dois à M. François Orioli, est tirée du manuscrit du Vatican, n° 3793, folio 147, verso.

N° 13

DÉCRET DU DUC DE MILAN, GALEAZ VISCONTI, QUI INFLIGE D'ATROCES SUPPLICES A SES ENNEMIS.

Intentio Domini est, quod de magistris proditoribus incipiatur paulatim. Prima die, quinque bottas de curlo. — Secunda die repositur. — Tertia die, similiter quinque bottas de curlo. — Quarta die repositur. — Quinta die, similiter quinque bottas de curlo. — Sexta die repositur. — Septima die, similiter quinque bottas de curlo. — Octava die repositur. — Nona die, detur eis bibere aqua, acetum et calcina. — Decima die repositur. — Undecima die, similiter aqua, acetum et calcina. — Duodecima die repositur. — Decima tertia die, serpiantur eis duæ corrigiæ per spallas et pergottentur. — Decima quarta die repositur. — Decima quinta die, dessolentur de duobus pedibus; postea vadent super cicera. — Decima sexta die repositur. — Decima septima die, vadant super cicera. — Decima octava die repositur. — Decima nona die, ponantur super cavalletto. — Vigesima die repositur. — Vigesima prima die, ponantur super cavalletto. — Vigesima secunda die repositur. — Vigesima tertia die, extrahetur eis unus oculus de capite. — Vigesima quarta die repositur. — Vigesima quinta die, truncetur eis nasus. — Vigesima sexta die repositur. — Vigesima septima die, incidatur eis una manus. — Vigesima octava die repositur. — Vigesima nona die, incidatur alia manus. — Trigesima die repositur. — Trigesima prima die, incidatur pes unus. — Trigesima secunda die repositur. — Trisegima tertia die, incidatur alius pes. — Trigesima quarta die repositur. — Trigesima quinta die, incidatur sibi unum castronum. — Trigesima sexta die repositur. — Trigesima septima die, incidatur aliud castronum. — Trigesima octava die repositur. — Trigesima nona die, incidatur membrum. — Quadragesima die repositur.

— Quadragesima prima die, intenagletur super plaustro et postea in rota ponatur.

(*Harum pœnarum exsequutio facta fuit in personas multorum, anno 1362 et 1363.*)

Tiré de la chronique contemporaine de Petrus Azarius, *De Gestis principum Vicecomitum, etc., Scriptores, etc.*, t. XVI, p. 410 et 411.

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

TABLE ANALYTIQUE

A

ADRIEN IV est élu pape, I, 113. — Son alliance avec Frédéric Barberousse, *ibid.* — Se sépare de Frédéric pour se réconcilier avec Guillaume le Mauvais, 118. — Ses discussions avec Frédéric Barberousse, 128. — Sa mort, 134.

ALBERT de Béham, conseiller d'Innocent IV, II, 329. — Ses conseils à Othon duc de Bavière, 329-331.

ALBOIN fonde le royaume des Longobards, I, 25.

ALBORNOZ, prélat guerrier, fait recouvrer les États de l'Église au pape, III, 315-332. — Sa mort, 335.

ALEXANDRE III successeur d'Adrien IV, nommé en concurrence avec le candidat de Frédéric Barberousse, I, 134-138. — Il se réfugie en France pour fuir les armes victorieuses de Barberousse, 142. — Refuse de soumettre son droit au jugement d'une assemblée du haut clergé, 144-145. — Rappelé par le peuple romain, 148. — Assiégé dans Rome par Frédéric, est forcé de s'enfuir, 152. — Sa légitimité reconnue, 160. — Il est rappelé par les Romains, 167. — Sa mort, 175.

ALEXANDRE IV, son élection à la papauté, III, 34. — Son caractère, 35. — Il assure Conradin de sa protection, 36. — Vaines tentatives pour la paix, *ibid.* — Rupture des conférences, 38. — Guerre contre Manfred, 39-52. — Les troupes de l'Église capitulent, 52. — Le pape refuse de ratifier cette capitulation, 53. — Il fait un nouveau traité avec l'Angleterre, 53, 54. — Il excommunique Manfred, 59. — Il s'oppose à ce que Conradin soit élu roi des Ro-

ains, 74, 75. — Rome et le pape, 76, 77. — Sa mort, 111.

ALPHONSE le Sage élu roi des Romains, III, 72-74. — Ne quitte pas l'Espagne, 76.

ANABAPTISTES, III, 435, 436.

ARAGON (Ladynastie d'), s'établit dans le royaume de Naples, III, 479-481.

ARNAUD de Brescia précurseur de la réforme, effet de ses prédications républicaines, I, 98, 99. — Il suscite des émeutes à Rome contre le pape, 113. — Son supplice commandé par le pape et l'empereur, 114.

B

BARBARES. Commencement de leur domination en Italie, I, 6. — Fin de cette domination, 38.

BARBEROUSSE (Frédéric), appelé au trône impérial, I, 103, 107. — Ses guerres en Italie, 103. — Marie son fils à l'héritière de Sicile, *ibid.* — Commencement de la guerre entre la cour de Rome et les empereurs de la maison de Souabe, 103, 104. — Ses projets, 108, 109. — Intervient dans les discussions de Rome et de l'Italie, 110, 111. — Il entre avec son armée dans l'État ecclésiastique, 113. — Discours que lui adresse le sénat; sa réponse, 114, 115. — Il reçoit la couronne impériale des mains du pape Adrien IV, 116. — Frédéric rentre en Allemagne, 117. — Il divorce et se remarie, 119. — Diète de Besançon, 119, 120. — Première expédition de Barberousse en Italie, 120, 121. — Milan capitule, 121-123. — Diète de Roncaglia, 124, 125. — Révolte des Milanais, 127, 128.

— Expéditions en Italie, 128-140. — Prise et destruction de Milan, 141. — Il rattache le royaume d'Arles à l'empire, 143, 144. — Cinquième expédition en Italie, 149. — Il assiège Rome, 151, 152. — Sa capitulation, 153. — La *malaria* détruit son armée et le force à quitter l'Italie, 154. — Il projette le mariage de son fils avec l'héritière du royaume de Sicile, 175, 181. — Sixième expédition en Italie, 155-159. — Paix de Venise, 160-167. — Troisième croisade : mort de Barbe-rousse, 221.

BÉLISAIRE détruit la puissance des Barbares en Italie, I, 8, 9.

BERTHOLD prend les rênes du gouvernement de Sicile, III, 2. — Il offre la régence à Manfred, 4. — Propositions mensongères qu'on lui fait, 25. — Il combat contre lui avec les troupes de l'Église, 47-50. — Il est compris dans l'amnistie donnée par Manfred, 52. — Son emprisonnement, 53. — Sa condamnation et sa mort, 55.

BONIFACE VIII, ses menées pour parvenir à la papauté, III, 302-303. — Ses querelles avec Philippe le Bel, 304-306. — Il meurt dans le délire à la suite des outrages qu'il subit, 307.

BRANCALEONE, sénateur de Rome, est chassé par la noblesse, III, 76. — Rappelé par le peuple; sa mort, 77.

BRIENNE (Jean de), roi de Jérusalem, I, 22, 23. — Devient l'ennemi de Frédéric II son gendre, *ibid.*, 34-35. — Mis à la tête de l'armée pontificale pour envahir la Sicile, 89, 91, 93. — Part pour Constantinople, 94. — Est créé empereur à vie; sa mort, *ibid.*

C

CALVIN, III, 440.

CÉLESTIN III, son élection au trône pontifical, I, 238. — Sa mort, 337.

CÉLESTIN IV, son élection. II, 253-255. Sa mort, *ibid.*

CHARLEMAGNE, roi des Lombards, I, 25. — Empereur des Romains, 28, 29. — Canonisé par l'anti-pape Pascal, 150.

CHARLES d'Anjou; sa personne, son caractère, III, 130-133. — Modifications

qu'il exige aux conditions de son investiture, 135. — De son élection comme sénateur de Rome, 144, 151, 168. — Conclusion du traité pour la Sicile, 157. — Préparatifs de son expédition, 159, 160. — Son arrivée à Rome, 162-164. — Reçoit l'investiture, *ibid.* — Les conditions, 165-168. — L'armée française en Lombardie, 177-179. — Son arrivée à Rome, *ibid.* — Couronnement de Charles, 180, 182. — Il marche contre Manfred, 183. — Prise de San-Germano, 186-188. — Bataille de Bénévent, 190-197. — Soumission du royaume, 208. — Ses rigneurs envers la famille de Manfred, 203, 204. — Son entrée triomphale à Naples, 206. — Son gouvernement, 211-215. — Il élude les instances du pape pour une croisade, 219. — Ses vues sur l'empire grec, 220. — Son traité avec l'empereur Baudoin, 220, 221. — Se rend en Toscane avec le titre de pacificateur, 226-229. — Arrache au pape le titre de vicaire impérial en Toscane, 245. — Sa pénurie d'argent, 245-246. — Il est rappelé dans ses États par le pape, 247, 248. — Barre le chemin du royaume de Naples à Conradin, 258. — Position et force de son armée, 259, 260. — Bataille décisive du Salto, 261, 266. — Suites de la victoire de Charles, 266. — Ses cruautés envers les vaincus, 267, 282. — Fait juger et condamner à mort Conradin et ses compagnons, 273. — Son mariage avec Marguerite, petite-fille du duc de Bourgogne, 284. — Soumission de la Sicile, 286-289. — Diminution de sa puissance, 299. — Il perd la Sicile, 300, 452, 457. — Se fait accorder la seigneurie des villes lombardes, 449. — Son gouvernement, sa politique, 450, 451. — Sa mort, 300, 453. — Prépondérance en Italie des premiers rois de sa race, 457-467. — Décadence de la maison d'Anjou; son extinction, 476-479.

CHARLES IV, anti-empereur par la protection de Clément VI, III, 325. — Est reconnu deux ans après par tout l'empire, 226. — Engagements qu'il contracte envers Innocent VI, *ibid.* — Se rend à Rome pour son couronnement

- et quitte l'Italie, 326-330. — Son expédition pour replacer le pape à Rome, 333, 335. — Fait rédiger la Bulle d'or, 406-409.
- CHARLES VIII**, état de l'Italie lors de son expédition, III, 490-492. — Son expédition, 493-494. — Sa mort, 494-495.
- CLÉMENT III** appuie l'usurpation du trône de Sicile par Tancredè, I, 216. — Sa mort, 238.
- CLÉMENT IV**, son origine, son élection, ses mœurs, III, 154-156. — Fait prêcher la croisade contre Manfred, 157, 159, 169, 171. — Conclut avec Charles d'Anjou le traité pour la Sicile, 157, 158. — Situation de Clément à Pérouse, 158, 159. — Investiture donnée à Charles, 165-168. — Exige qu'il renonce à la dignité sénatoriale, 215. — Il fait prêcher une croisade en Syrie, 219. — Ses ménagements envers Henri de Castille, 238. — Excommunie Conradin et ses partisans, 240, 249, 255. — Veut le tirer des mains de Charles d'Anjou, 270. — Le relève de l'excommunication, 278. — Laisse prononcer son arrêt de mort, 276, 277. — Réprimande Charles d'Anjou sur ses cruautés, 285. — Sa mort, 295.
- CLÉMENT V**, son élection, III, 308-310. — Il cède à Philippe le Bel en établissant la cour de Rome à Avignon, *ibid.* — Sa conduite, 313. — Sacrifie à Philippe l'Ordre des Templiers, *ibid.* — Se brouille avec lui au sujet de l'élection de Henri de Luxembourg, 314.
- COMMUNES**, leur origine dans le nord de l'Italie, I, 43, 44. — Leur indépendance, 88. — Leurs rivalités, 112. — Lois de Frédéric Barberousse pour les communes, 126. — Concessions de Frédéric aux villes de son parti, 142, 143. — Ligue lombarde, 150, 151. — Droits des communes reconnus par Frédéric Barberousse à la diète de Constance, 169-171. — Les républiques guelfes renouent leurs anciennes ligues, 310. — Après la mort de Henri VI les villes de Toscane s'affranchissent du joug des impériaux, 341. — Leur indépendance au temps d'Innocent III, 480. — Guerres des républiques lombardes entre elles et troubles à l'intérieur, II, 86, 88. — Rétablissement de l'ancienne ligue lombarde, 39. — Les Guelfes sont mis au ban de l'empire, 42. — Entraves mises par Frédéric au développement des communes, 117-119. — Affaires de Lombardie, 121, 122, 130, 131. — Les villes lombardes se liguent avec Henri contre son père, 133. — Se préparent à la guerre contre Frédéric, 148-152. — Soutiennent la guerre, 156-167. — Des Lombards gibelins forment une colonie en Sicile, *ibid.* — Gènes entre dans la ligue lombarde, 168. — Imputations dont les Guelfes chargent l'empereur, 168, 169. — Les seigneurs guelfes abandonnent la bannière impériale, 209. — Milan soutient la guerre, 207-213. — Grande pénurie d'argent, 214. — Les Guelfes prennent Ferrare, 226, 227. — Situation de l'Italie après le concile, 305-307. — Guerres des villes de la haute Italie entre elles, 336. — Révolte de Parme, 336-337. — Siège de Parme; entière défaite de l'armée impériale, 337-348. — Les villes impériales de la vallée du Rhin forment une confédération, 357. — Les villes d'Italie tendent à se ranger sous des chefs, 383. — Ligue dite de la sainte paix entre les villes de la vallée du Rhin, III, 69. — Sa dissolution, 75. — Les chefs populaires des villes d'Italie se font princes, 149, 150, 320. — État des villes de la Lombardie et de la Romagne, 311, 312. — La forme républicaine est définitivement détruite dans le gouvernement de Rome, 369, 370. — Charles IV accorde le droit de commune à beaucoup de villes, 414. — Gouvernement de Florence, 461-467. — Les grandes familles d'Italie usurpent le pouvoir dans les villes; les Visconti, 457, 461, 468-470. — Du gouvernement républicain en Toscane, 482. — Fin de la république démocratique en Italie, 486, 487. — Les Médicis à Florence, 488-490. — La nation italienne perd son indépendance, 504.
- CONRAD**, second fils de Frédéric, est désigné par les grands d'Allemagne pour succéder au trône impérial, II, 154.

- Il est proclamé à Spire roi des Romains à la place de Henri, *ibid.* — Se croise contre les Tartares, 248, 258. — Épouse Élisabeth de Bavière, 329.
- CONRAD**, fils de Frédéric II, sa naissance, II, 66. — Est désigné par Frédéric II pour succéder à l'empire, 393. — Tentative contre sa vie, 406. — Son arrivée en Lombardie, 414. — Ses desseins, 414, 415. — Sa défiance envers Manfred, 420, 421. — Tente vainement de se réconcilier avec le pape, 422, 423. — Siège et prise de Naples, 425-429. — Soumission du royaume, 430. — Seconde tentative de paix avec le pape, 435. — Sa maladie et sa mort, 440-442.
- CONRADIN**, sa naissance, II, 422. — Confère la régence à Manfred, III, 45. — On répand le bruit de sa mort, 63. — Il envoie réclamer de Manfred la couronne de Sicile, 85. — Il est appelé en Italie par les Guelfes toscans, 109. — Son caractère; ses espérances, 128, 129. — Nouvelles tentatives pour le porter au trône impérial, 150. — Portrait de ce prince, 223, 224. — Ses manifestes aux peuples de la Péninsule et aux princes de l'empire, 232-235. — Son entrée et sa marche en Italie, 236, 241, 254. — La flotte pisane met en fuite l'escadre provençale, 256. — Entrée de Conradin à Rome, 257, 258. — Départ de Rome; force et position de son armée, 258-260. — Bataille décisive du Salto, 261-266. — Fuite et arrestation de Conradin, 268, 269. — Il est livré à Charles d'Anjou, 269-271. — Sa condamnation, 273-277. — Son testament et sa mort, 277-282. — Triste fin de toute sa famille, 289.
- CONSTANCE**. Son mariage, I, 181-188. — Est placée par Henri VI à la tête du gouvernement de Sicile, 308. — Après la mort de Henri VI, elle prend les rênes de l'État et la tutelle de son fils, 324. — Se met à la tête du parti sicilien, 335. — Met son fils et le royaume de Sicile sous la tutelle du pape Innocent III, 356, 357. — Sa mort et ses dernières dispositions, *ibid.*
- Cours plénières**, I, 171. — Tenue à Mayence, 172-174.
- CROISADES**. Première croisade, I, 84. — Elle marque le mouvement du peuple vers la liberté, 85. — Deuxième croisade, 100. — Troisième croisade, 191-203. — L'armée allemande de la croisade se débande, 222. — Une quatrième croisade est résolue, 313, 316, 317. — Les croisés débarquent à Ptolémaïs, 325. — Une nouvelle croisade est résolue au concile de Latran, 468-474. — Départ des croisés, 486. — État de l'Orient, II, 4, 5. — Damiette est reprise sur les chrétiens, 19. — Conférences de Véroli, 19, 20. — Les croisés allemands arrivent dans la Pouille, 48, 49. — Une épidémie en fait périr un grand nombre, 49. — Quarante mille hommes s'embarquent à Brindes, 50. — Ils se rembarquent, 53. — Arrivée de Frédéric II en Égypte, 69. — Composition de l'armée des croisés, 70. — Publication d'une nouvelle croisade, 135. — Reprise de Jérusalem par les infidèles, 284. — Situation de la terre sainte, 285.
- D**
- DOMINICAINS** et frères missionnaires de l'Église de Rome, II, 222-223. — Frédéric veut se les rendre favorables, 228. — Poussent à la révolte contre l'empereur, 267. — Installés à Parme, 307.
- E**
- ECCLELIN** de Romano; ses cruautés; sa mort, III, 86-96. — Mort de son frère Albéric, 97-99.
- ERRARD** de Valery se joint à l'armée de Charles d'Anjou; ses conseils font gagner la bataille du Salto, III, 261, 262, 264. — Refuse toute récompense, 284.
- F**
- FLAGELLANTS**, III, 117, 118.
- FRANÇOIS I^{er}**. Ses guerres d'Italie, III, 502, 504.
- FRÉDÉRIC II** (Roger). Sa naissance, I,

303. — Il est proclamé roi des Romains par la diète, 315, 316. — Son couronnement à Palerme, 335. — Son élection est considérée comme nulle, 354. — Déclaré majeur à 14 ans, il prend la direction des affaires de Sicile, 379. — Ses qualités, 423. — Il épouse Constance d'Aragon, 424. — Ses vues secrètes, 425. — Déposition d'Othon par les Gibelins allemands et deuxième élection de Frédéric, 441. — Son acceptation, 445. — Il fait couronner son fils et déclarer la reine Constance régente de Sicile, 446. — Pénètre en Allemagne et s'y forme une armée, 449-452. — S'unit à Philippe-Auguste, 453. — Est proclamé roi des Romains par les grands de l'Allemagne méridionale, *ibid.* — Le Pape le soutient avec ardeur, 454. — Frédéric confirme ses promesses au saint-siège, 454, 455. — Bataille de Bouvines; défaite d'Othon, 457. — Toute l'Allemagne se soumet à Frédéric; son sacre à Aix-la-Chapelle, 465-467. — Frédéric est reconnu par le concile de Latran pour roi des Romains, 474. — Acte de renonciation de Frédéric au trône de Sicile, 483, 484. — Ses intentions secrètes, *ibid.* — Il cherche à faire élire son fils pour lui succéder à l'empire, 485. — Frédéric II demande à conserver le trône de Sicile sa vie durant, II, 3. — Hâte son départ pour aller recevoir à Rome la couronne impériale, 6. — Henri son fils est élu roi des Romains, 7. — Frédéric promet de ne point réunir la Sicile à l'empire, 7. — Ses desseins, 8, 9. — Ses concessions aux villes lombardes pour les rattacher à sa cause, 9, 10. — Il passe en Italie, 11. — Ses serments au pape, 11, 12. — Son couronnement, 13. — Constitutions promulguées à l'occasion de son sacre, 12. — Il rentre en Sicile, 14. — Ses plans pour y consolider l'autorité royale, 14, 15. — Décret contre les feudataires, 15. — Fait la guerre aux rebelles et aux Sarrasins, 16, 17 - 25, 26. — Fait un décret portant restitution à l'Église romaine des terres de Mathilde, 17. — Ses promesses pour la

croisade, 20. — Mort de l'impératrice Constance, *ibid.* — On veut remarquer Frédéric, 21. — Agrandit les écoles de Naples et y fonde une académie rivale de celle de Bologne, 27, 28. — Zèle apparent de l'empereur dans ses préparatifs pour la croisade, 29. — Ses décrets contre les hérétiques, 30. Il sollicite plusieurs délais, 31. — Convention de San Germano, 31. — Nouvelle discussion avec le pape, 33. — Son mariage avec Isabelle de Brienne, 33. — Se rend en Lombardie, 36. — Cour de Crémone; 41, 42. — S'embarque pour la Terre sainte et rentre au port, 51. — Il est excommunié, 52. — Lettre de Frédéric contre les papes, 57, 58. — Se décide à partir pour la Terre sainte, 63. — Ses motifs, 64. — État de l'Orient, 65. — Mort de l'impératrice Isabelle de Brienne, 66. — Testament de Frédéric communiqué par lui à l'assemblée de Barletta, 68, 69. — Son départ d'Europe, *ibid.* — Réception qui lui est faite à Ptolémaïs, 70. — Ses négociations avec le sultan d'Égypte, 73-75, 79. — Conclut la paix; traité, *ibid.* — Frédéric II à Jérusalem, 83. — Aucun ecclésiastique ne veut le sacrer, 84. — Il place lui-même la couronne sur sa tête, 85. — Son retour en Europe, 87. — Tentative de l'empereur pour faire la paix avec Grégoire, 91. — Conférences pour la paix, 97. — Traité de San Germano, 98. — Frédéric absout de l'excommunication, 100. — Son entrevue avec le pape, *ibid.* — Ses rigneurs contre les sectaires, 102. — Son code de lois, 104, 111. — Traité de commerce entre la Sicile et les princes musulmans, 112. — Grande cour de Ravenne; son peu de résultats, 113, 115. — Entrevue de l'empereur et de son fils Henri, roi des Romains, *ibid.* — Frédéric rentre dans son royaume, 116. — Parlement de Foggia, 117. — Troubles en Sicile réprimés, 119. — Frédéric II prend la défense du pape contre les Romains révoltés, 130, 134. — Se prépare à marcher contre son fils Henri, 135-137. — Son mariage avec Isabelle,

sœur du roi d'Angleterre, 138-142. — Diète de Mayence, 142, 144. — Frédéric prépare une expédition en Lombardie, 150, 151. — Prise et destruction de Vicence, 153. — Il repasse en Allemagne, *ibid.* — Sa croyance aux astrologues, *ibid.* — Il s'empare de l'Autriche, 155. — Marche de nouveau contre les Milanais, 156. — Bataille de Corte-Nuova, 162. — Les Guelfes demandent la paix, 163. — Préparatifs de part et d'autre pour une nouvelle lutte, 164. — Siège de Brescia, 165, 166. — Levée du siège, 167. — Affaires de Sardaigne, 170-174. — Frédéric est excommunié une seconde fois, 174-177. — Il tente d'apaiser le pape, 180. — Ses lettres contre le pape, 181-184. — Il sévit dans ses États contre les partisans déclarés du pape, 189. — Il se prépare à la guerre contre lui, 190-194. — Système financier de l'empereur, 194-204. — Guerre contre Milan, 207-213. — Grande pénurie d'argent, 214. — Ses progrès dans le centre de l'Italie, 218. — Ses rigneurs contre les partisans du pape, 220-221. — Prise de Faenza, 228-231. — Il empêche les ecclésiastiques de ses États de se rendre au concile, 232-234. — Met six armées sur pied, 248. — Dévaste les environs de Rome, 249-250. — Sa conduite après la mort de Grégoire IX. — Reprise des hostilités, 258. — Augmente le nombre de ses alliés italiens, 260. — Sa lettre aux cardinaux, 261. — Conférences pour la paix, 265, 266. — Affaiblissement de son parti en Italie, 267-269. — Négociations pour la paix, 270. — Signature d'une paix avec le pape, 273. — Dépit de l'empereur en apprenant sa fuite, 278, 279. — Diète de Vérone, 287. — Frédéric refuse de se rendre au concile de Lyon, 293. — Colère de Frédéric en apprenant la sentence du concile, 300, 301. — Ses lettres aux princes de l'Europe, 301, 303. — Situation de l'Allemagne après le concile, 308, 309. — Frédéric attaque sans succès les Milanais, 309-311. — Il fait la paix avec les Vénitiens, 311. — Manifeste adressé au roi de France,

312, 313. — Conspiration des seigneurs siciliens contre la vie de l'empereur, 316, 317. — Leur insurrection est appuyée par le pape, 318-321. — Frédéric se dirige sur Lyon, 335, 336. — Ses affaires prennent un mauvais aspect, 349-357. — Les hérétiques allemands le soutiennent, 362. — Le pape fait prêcher l'insurrection en Sicile, 367-370. — Frédéric s'y rend, *ibid.* — Guerre entre Modène et Bologne; le roi Enzo est fait prisonnier des Bolognais, 380-383. — Situation fâcheuse de l'empereur, 386-390. — Il tombe malade, 392. — Son testament, 393, 394. — Sa mort, *ibid.* — Son rôle et son caractère, 395-399. — Un faux Frédéric II paraît en Sicile, III, 119.

G

GRÉGOIRE VII fait décider l'incompatibilité du mariage avec la prêtrise, I, 64. — Combat la simonie du clergé, *ibid.* — Sa pensée, 65. — Querelle des investitures ecclésiastiques, 67. — Son exil et sa mort, 74.

GRÉGOIRE IX; son élection, 245. — Recommande aux croisés d'accomplir leur vœu, 46. — Excommunie l'empereur, 51, 52. — Ses griefs contre lui, 53, 54. — Renouvelle l'excommunication contre l'empereur, 56, 61. — Sédition à Rome contre le pape, 61. — Il est chassé et poursuivi jusqu'à Viterbe, *ibid.* — S'établit à Pérouse, 62, 63. — Défend aux croisés d'obéir à l'empereur, 71. — Fait envahir la Sicile, 78, 88-90. — Condamne la paix faite avec le sultan, 80, 81. — Défaite de ses troupes, 92, 93. — Il écoute de nouvelles paroles de paix, 95. — Il est rappelé à Rome, 96, 97, 170. — Paix de San-Germano, 98. — Donne audience à Frédéric, 100. — Ses efforts pour pacifier la Lombardie, 122, 123. — Il est de nouveau chassé de Rome, 128, 129. — Soutient l'empereur contre son fils et le détourne d'attaquer les Lombards, 146, 147. — Deuxième excommunication de Frédéric, 174, 177. — Lettre du pape contre lui, 185, 188. — Il s'efforce de faire

élire un autre empereur, 189. — Se prépare à la guerre, 190-194. — Ses ressources financières, 205. — Rentre à Rome, 215. — Ses tentatives pour faire déposer Frédéric, 215-218. — Il prêche une croisade contre lui, 220. — Convocation d'un concile à Rome, 232-234. — Fait armer à ses frais une flotte par Gènes pour transporter les pères du concile, 234-237. — La flotte est vaincue et beaucoup de prélats sont faits prisonniers, 239-240. — Croisade contre les Tartares, 246. — Mort de Grégoire, 250. — Sa politique, 251.

GRÉGOIRE X; son élection, III, 295-296. — Sa politique, *ibid.* — Assemble un concile à Lyon et fixe par un traité avec Rodolphe les limites de la puissance temporelle des papes, 297. — Sa mort, 298.

GUÉLFES et Gibelins, I, 86. — Cause de leurs guerres, 87.

GUILLAUME de Hollande est élu roi des Romains, II, 355, 356. — Son couronnement à Aix, 362, 363. — Son mariage, 405. — Se déclare le chef de la ligue de la sainte paix, III, 69. — Sa mort, 70, 71.

GUISCARD (Robert), I, 56. — Proclamé comte de la Pouille, 57. — Son traité avec le saint-siège, 59, 60, 80, 82. — Il délivre le pape, 74, 83. — Fonde sa puissance dans l'Italie méridionale, 81, 82. — Sa mort, 83. — Sa politique, 83, 89.

H

HENRI III, roi d'Angleterre, donne des investitures dans le royaume de Sicile, III, 29. — Promet au pape de renoncer pour son fils au trône de Sicile, 137. — Sa renonciation, 158.

HENRI IV, roi des Romains, son caractère, I, 67. — Sa lutte contre Grégoire VII, 68-73. — Ses fils, soutenus par les papes, se révoltent contre lui, 75, 76. — Meurt en exil, 77.

HENRI V; se révolte contre son père, I, 75, 76. — Sa lutte contre la papauté, 77, 78. — Le concordat de Worms y fait trêve, 79.

HENRI VI; son mariage et son sacre à

Milan, I, 181-188. — Il déclare la guerre au pape, 189. — La Sicile se révolte contre lui, 211. — Défaite du parti allemand, 216-220. — Henri VI se fait couronner par le pape, 237-241. — Il envahit le royaume de Sicile, 246-248. — Il échoue devant Naples, 252-254. — Constance prisonnière en Sicile, 255. — Henri VI repasse la frontière, 256, 257. — Constance rendue à la liberté, 260. — Henri VI emploie à faire une nouvelle expédition en Sicile une forte rançon qu'il a extorquée de Richard Cœur de Lion, 280. — Invasion de Henri VI en Sicile, 284. — Concessions faites par lui aux communes de Pise et de Gènes pour s'assurer leur concours, 284, 285. — Il soumet la Sicile, 286-298. — Abdication forcée du fils de Tancrede en sa faveur, 295. — Henri VI manque à ses engagements, 298-299. — Ses cruautés envers la famille de Tancrede et le parti national sicilien, 300-304. — Naissance de son fils, 303. — Il crée de grands fiefs dans l'Italie centrale, 307. — Négociations pour l'hérédité de l'empire, 314, 315. — Il pacifie les villes lombardes, 317, 318. — Il persécute de nouveau la noblesse sicilienne, 322. — Sa mort et son testament, 323-328. — Son caractère politique, 329.

HENRI le Lion, grand vassal de F. Barberousse, s'en sépare, I, 157, 158. — Entrevue de Chiavenna, 158. — Il perd ses États et demande grâce à Barberousse, 169. — Sa mort, 312.

HENRI vice-roi de Sicile, II, 430. — Sa mort attribuée à Conrad, 436.

HENRI, roi des Romains, fils de Frédéric II, ne peut pénétrer en Italie, II, 40. — Ses pouvoirs, *ibid.* — Sa révolte contre son père, 131-138.

HENRI, fils aîné de Frédéric II; son caractère, II, 115. — Sa révolte contre son père, 131-134. — Est excommunié, 136. — Sa défaite, son emprisonnement; il est déposé de la dignité royale, 137, 138. — Sa mort, 256.

HENRI ou Enzius, bâtard de Frédéric II; sa naissance, II, 34. — Épouse Adélaïde veuve d'Uld et reçoit le titre de roi de Sardaigne, 173. — Est créé

par l'empereur son vicaire en Lombardie, 491. — Reçoit le titre de vicaire impérial en Italie, 211. — Est compris par le pape dans l'excommunication de son père, 215. — Défait la flotte génoise, 234-237. — Rupture de son mariage avec Adélaïde; il épouse une nièce d'Eccelein, 335. — Prisonnier des Bolonais; sa mort, 382-385.

HENRI Raspe est proclamé roi des Romains à l'instigation d'Innocent IV, II, 323-326. — Sa défaite par Conrad et sa mort, 331, 332.

HENRI de Castille, III, 216. — Se brouille avec Charles d'Anjou, *ibid.* — Est nommé sénateur de Rome, 217, 227. — Son alliance avec Conradin, 231-240. — Accueil qu'il lui fait lors de son entrée à Rome, 256, 257. — Il est fait prisonnier à la bataille du Salto, 271. — Est condamné à la prison perpétuelle, 274.

HENRI VII de Luxembourg, élevé au trône impérial par les conseils secrets de Clément V, III, 313. — Fait une expédition à Rome qui renouvelle la guerre des Gibelins contre les Guelfes, 316, 317. — Sa mort, *ibid.*

HILDEBRAND conseille à Léon IX de se rendre indépendant de l'empereur, I, 58. — Élevé au pontificat, 61, 62.

HONORIUS III succède à Innocent III, I, 482. — S'efforce d'accomplir la croisade générale, *ibid.* — Ses efforts pour pacifier la Péninsule, II, 4. — Ses nouvelles instances près de Frédéric II en faveur de la guerre sainte, 17. — Est pris pour arbitre entre l'empereur et la confédération lombarde, 42. — Sa sentence, 43. — Sa mort, 45.

I

INNOCENT III; son élection, I, 337. — Son caractère, 338. — Il met fin à la domination impériale dans Rome, 339. — Il rattache à son domaine les provinces de l'Italie centrale, 339-342. — Il est pris pour arbitre des disputes d'Othon et de Philippe, 349-352. — Prend la tutelle de Frédéric Roger, mais il exige l'abrogation des concessions arrachées à la papauté, 353, 356, 360, 361. —

Double but secret du saint-siège, 359. Il défend la Sicile pendant la minorité de Frédéric, 362-379. — Se déclare contre Philippe en faveur d'Othon de Brunswick, 392. — Excite les nations chrétiennes à une croisade générale, 397, 398. — Sa politique, 398, 399. — Après la mort de Philippe, il fait reconnaître Othon pour roi des Romains, 417, 418. — Excommunie Othon; il appelle Frédéric en Allemagne, 426, 438. — Engagements pris par Frédéric, 447. — Instances en faveur de Frédéric, 448, 449. — Innocent III demande une nouvelle croisade, 463, 469. — Assemble un concile à Latran, 474. — Sa mort, 476. — Sa conduite politique, 477-481.

INNOCENT IV; son élection, II, 263. — Détails biographiques sur lui, 263-264. — Conditions qu'il met à la paix, 271, 272. — Conditions de paix faites à Frédéric par le pape, 271-273. — Sa fuite de Rome, 274-278. — Se réfugie à Lyon, 280-282. — Convocation d'un concile général, 281. — But de cette convocation, 283-286. — Exigences ruineuses du pape, 289, 290. — Discussions dans le concile, 290-293. — Sentence du concile qui excommunie et dépose l'empereur, 294-300. — Encourage l'insurrection des seigneurs siciliens contre l'empereur, 313-321. Accuse l'empereur d'avoir voulu le faire assassiner, 322. — Fait élire Henri de Thuringe roi des Romains, 323-326. — Prédication d'une croisade contre Frédéric, 326, 333. — Charge le cardinal Capoccio de faire élire un nouveau roi des Romains en Germanie, 353-355. — Efforts du pape en faveur du nouveau roi, 356-361. — Ligue des barons français contre la cour romaine, 364, 365. — Lettres du vicaire pontifical et du pape pour faire insurger la Sicile, 367, 370, 376. — Le pape envoie Capoccio en Sicile pour y faire éclater la révolution, 378. — Ses pouvoirs, 379. — Sa joie en apprenant la mort de Frédéric II, 403, 404. — Ses efforts pour assurer le triomphe de Guillaume, 404, 405. — Son retour en Italie, 409, 411. — Ses desseins,

ibid. — Accueil qui lui est fait, 411, 413. — Il s'établit à Pérouse, 413. — Il fait proposer la couronne de Sicile à un étranger, 432. — Il est forcé de rentrer à Rome, 433, 434. — Il fait donner l'investiture du royaume de Sicile au fils du roi d'Angleterre, 436, 438. — Ses nouveaux projets sur le royaume de Sicile, III, 1-3. — Il excommunie Manfred et ses adhérents, 5. — Sa politique tortueuse, 7-10. — Exerce la souveraineté directe sur les États siciliens, 28. — Appelle de nouveau le roi d'Angleterre en Italie, 29. — Sa mort, 30. — Coup d'œil sur sa politique, 31.

INQUISITION; son établissement, III, 375. — Elle fait disparaître le protestantisme de l'Italie, 389, 390.

ISABELLE, sœur de Henri III, roi d'Angleterre; son mariage avec Frédéric II, II, 138-142. — Sa mort, 256.

ITALIENS. Formation de la nation italienne, I, 44.

J

JEAN HUSS; ses doctrines, III, 352, 353. — Sa mort, 360.

JEAN de VICENCE, II, 124, 128.

JÉSUITES; création de leur ordre, III, 388.

JEAN LE MAURE, ses hautes fonctions, II, 427. — Le pape s'entend avec lui contre Manfred, III, 19. — Sa mort, 34.

L

LÉON X abandonne la politique des papes, III, 502.

LONGOBARDS, II, 41. — Établissement du régime féodal en Italie, 12-16. — Chute de la monarchie lombarde, 24, 82.

LOUIS IV, roi des Romains, renouvelle la lutte pour établir la puissance impériale en Italie, III, 319-324. — Clément VI lui oppose un empereur, 325. — Sa mort, 326.

LOUIS IX (saint Louis) écrit à Frédéric pour la délivrance des prélats captifs, II, 241. — Presse les cardinaux de mettre un terme à la vacance du saint-siège, 261. — Refuse de recevoir

Innocent IV, 280. — Son vœu pour une nouvelle croisade, 284. — Son entrevue à Cluny avec Innocent IV, 314. — Ses efforts pour amener le pape à un accommodement, 315. — S'embarque à Aigues-Mortes, 364. — Il essaie vainement d'amener le pape à la paix, 364. — Reçoit des secours de l'empereur, 376. — Débarque en Égypte; sa captivité, son rachat, 385-386. — Projet d'une nouvelle croisade en Syrie, III, 217.

LOUIS XII continue la guerre d'Italie, III, 495-498. — Il aide César Borgia à s'emparer de la Romagne, 496.

LUTHER, III, 381-382, causes et étendue de son succès, 383, 384, 427, 430.

M

MANFRED, fils naturel de l'empereur Frédéric II, II, 191. — Prend la conduite des affaires d'Italie en l'absence de Conrad, 399. — Portrait de ce prince, 402-403. — Sa régence, 417-419. — Il accepte de Berthold la gérance du royaume de Sicile, III, 3-4. — État critique des affaires, 6. — Il fait la paix avec Innocent IV, 7-8. — Il ouvre au pape l'entrée du royaume, 11. — Sa position à la cour pontificale, 12. — Sa fuite aventureuse, 13-21. — Il parvient à Lucera, 23-24. — Il reprend les armes; ses succès, 25-58. — Pacification générale du royaume, 59-63. — Il usurpe le trône, 63-65. — Ses négociations avec les Guelfes, 78. — Il échoue et se jette dans les bras des Gibelins, 80-81. — Le pape l'excommunique, 83. — Ses amusements à Barletta, 86. — Il se remarie, 86-87. — Il envoie des secours aux Gibelins de Sienna contre les Guelfes de Florence; bataille de l'Arbia, 100-107. — Il est excommunié de nouveau, 110. — Il s'attribue la puissance souveraine sur la Toscane, 110-111. — Rétablissement de la paix en Sicile, 111. — Cherche à se réconcilier avec le saint-siège, 120. — Marie sa fille au fils du roi d'Aragon, 121-122. — Est cité devant le saint-siège, 125-127. — Re-

prend les hostilités contre le pape, 127, 145-149. — Se prépare à résister aux armes de Charles d'Anjou, 161, 171-174, 184. — Trahi par le comte de Caserte, 185. — Sa mort, 196-199. — Jugement sur son règne et sa personne, 200-203.

MARGUERITE; son mariage avec Charles d'Anjou, III, 284.

MATHILDE lègue ses biens au saint-siège, I, 72.

MICHEL LANDO, III, 483-484.

N

NARSÈS gouverne l'Italie comme lieutenant de l'empereur grec, I, 10. — Sa disgrâce et sa mort, 11.

NORMANDS. Commencement de leur puissance en Italie, I, 38. — Leurs expéditions, 46. — S'établissent en Neustrie, 47. — Se mettent à la solde des princes lombards, 48, 49-50. — Leurs conquêtes dans la Pouille et dans la Calabre, 51-55. — Les rois normands de Sicile font la guerre en Afrique et en Orient, 100-101. — La Sicile sous les princes normands, 101-102.

O

OTHON LE GRAND est appelé en Italie par le pape Jean XII, I, 35. — L'Italie sous Othon, 41, 42, 43.

OTHON IV (de Brunswick) est élevé à la dignité royale par les Guelfes en opposition à Philippe, I, 345. — Son caractère, 346. — Il est soutenu par Richard d'Angleterre; son couronnement, 347. — Se ligue avec Jean sans Terre, successeur de Richard, 393-394. — S'engage par serment à soutenir la puissance pontificale, 394. — Mariage d'Othon avec Béatrix, fille du roi Philippe, 419. — Il confirme, avant son couronnement par le pape, les engagements qu'il a pris envers l'Église, 420-421. — Il dément ses promesses, 422-425. — Entre en Italie; son couronnement à Rome, 425-430. — Devient gibelin après son sacre, 431. — Il reprend la lutte, 435. — Succès des

armes d'Othon en Sicile, 437-439. — Il quitte l'Italie et rentre en Allemagne, 441-442. — Il accomplit son mariage avec Béatrix, 443. — Mort de Béatrix, 444. — Othon entre dans la ligue contre Philippe-Auguste et le pape; ses projets, 456. — Bataille de Bouvines, 458-464. — Othon est déposé au concile de Latran, 474. — Sa mort; son expiation, 486-487.

P

PAPES (Les). Leur suprématie sur les autres évêques, I, 19-20. — Leur élection, 20-21. — Commencement de leur puissance temporelle, 21-23. — Donation de Pepin, 24, 26-27. — Origine du droit des papes à sacrer les empereurs, 29. — Reconnaissance des droits de l'empire par le pape, 36. — Origine de la lutte du sacerdoce et de l'empire, 40. — Entreprennent pour la première fois de rendre leur élection indépendante de l'empire, 61. — Déclin de leur autorité politique, 86, 99-100. — Leur politique envers les empereurs, 87-88. — L'idée d'opposer une papauté allemande à celle de Rome apparaît, 129-132. — Les cardinaux s'attribuent le droit exclusif d'élire le pape, 176. — Les papes commencent leur lutte contre l'empire au sujet du royaume de Sicile, 177, 178. — Leur gouvernement civil, II, 204. — Anarchie de l'Église à la mort de Grégoire IX, 255. — Longue vacance du saint-siège, 256, 260-262. — Leur puissance temporelle après la destruction de la race de Souabe, III, 293. — Deux fractions rivales dans le sacré-collège; longues discordes entre elles, 295-319. — La cour de Rome se transporte à Avignon, 311. — L'autorité morale des papes s'y affaiblit, 314-331. — Corruption de la cour de Rome et du clergé, 336-338. — Grands troubles et schismes dans l'Église, 341-348. — Concile œcuménique de Pise, 349-350. — Les idées de réforme se répandent au nord de l'Europe, 350-352. — Concile de Coustance, 354-355. — Il parvient à éteindre le schisme,

356-358. — Concile de Bâle, 363-369. — Concordat avec la France et avec l'Allemagne, 366, 367-377. — Progrès général vers la réforme, 368. — Opposition du saint-siège, 369. — Corruption de la cour pontificale, 373, 376-378. — Le concordat est révoqué, 380. — Leur sage conduite à l'égard de la religion, 388. — Concile de Trente, 390-392. — Jugement sur leur politique, 393. — Clément VII abandonne le principe de la politique des papes, 434. — Innocent X proteste contre le traité de Westphalie, 445.

PARLEMENT de Foggia, où les députés de la bourgeoisie sont appelés pour la première fois, II, 224.

PASCAL III, anti-pape nommé par les prélats allemands, I, 148.

PHILIPPE-AUGUSTE, sa mort, I, 11-23.

PHILIPPE, frère de Henri VI, est proclamé par les Gibelins roi des Romains, I, 344. — Ses qualités, 345-346. — Il fait alliance avec Philippe-Auguste, 347. — Son sacre à Mayence, 348. — Philippe cherche à se rapprocher du pape; ses propositions, 400-408. — Succès de ses armes, 408. — Retour des seigneurs à sa cause, 405-408. — Accord entre le pape et Philippe, 408-411. — Il meurt assassiné, 413.

PHILIPPE DE SAVOIE nommé archevêque de Lyon sans être prêtre, II, 289.

PIERRE DE LA VIGNE, confident de Frédéric II; récits divers sur sa mort, II, 370-375.

R

RÉFORME; ses progrès dans les divers États, 384, 385-435. — L'empire est divisé par la réforme, 430. — Conséquences sociales de la réforme, 431, 432-445. — Elle se consolide en Allemagne, 437-438. — Fin des querelles religieuses de l'Allemagne, 442-443.

ROMAIN (empire). Sa chute, I, 1, 4-6. — Le siège en est transporté en Orient, 5.

RICHARD CŒUR-DE-LION. Sa rivalité avec Philippe-Auguste, I, 226-233. — Son

retour en Palestine; sa captivité, 265-273. — Sa rançon, 278-276. — Sa mort, 393.

RICHARD DE CORNOUAILLES, élu roi des Romains, III, 72-75.

RIENZO, tribun de Rome, III, 328-329.

RODOLPHE DE HABSBOURG, proclamé roi des Romains, III, 296.

RUFFO de Calabre, tuteur de Henri, vice-roi de Sicile, II, 430-431.

S

SARRASINS ravagent le sud de l'Italie, I, 33, 34. — Frédéric II les prend à son service et en forme la colonie militaire de Lucera, II, 26. — Il leur confie des emplois éminents, 391. — Se déclarent pour Conradin, III, 252. — Prise de Lucera, 285, 286. — Leur expulsion définitive du royaume, *ibid.*

SAVONAROLE; ses principes, son ascendant, sa mort, III, 377, 378.

SICILE reconnue comme royaume par le pape, I, 95. — Tancrède usurpe le trône, 211, 215.

T

TANCRÈDE, son élection au trône de Sicile, I, 211. — Sa mort, 233.

TARTARES; invasion des Tartares en Occident, II, 241-245. — Leur retraite vers l'Asie, 259.

THÉODORIC envahit l'Italie, I, 6. — Son règne, 7. — Sa mort, 8.

U

URBAIN III prend la résolution d'excommunier l'empereur, I, 190, 191. — Sa mort, 192.

URBAIN IV; son origine et son élection, III, 114, 115. — Sa politique, 116, 117. — Il repousse les demandes de réconciliation de Manfred et les prières du roi d'Aragon, 120, 121. — Il cite Manfred à comparaitre devant la cour pontificale, 123. — Ses négociations

pour donner la Sicile à Charles d'Anjou, 134, 136, 139, 138. — Conditions de cette investiture, 134-136. — Événements de Rome, 138-140. — Lève les difficultés de l'investiture, 144. — Sa mort, 151, 152. — Coup d'œil sur sa politique, 152-153.

URBAIN V quitte Avignon pour rentrer à

Rome, III, 332-334. — Il retourne à Avignon, 335. — Sa mort, *ibid.*

V

VICROA III, antipape nommé par le parti impérial, I, 154, 158. — Sa mort, 168.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TOME TROISIÈME

LIVRE IX

MANFRED

I

Projets d'Innocent IV sur le royaume de Sicile. — Berthold cède la régence à Manfred. — Excommunication de ce prince et de ses adhérents. — Il négocie avec le pape et rentre en grâce. — Les droits de Conradin sont réservés. — Innocent IV prend possession du royaume. — Borrello d'Anglona est tué par les hommes d'armes de Manfred. — Fuite aventureuse de ce prince. — Son arrivée à Lucera. — Ses succès en Pouille. — Le pape s'attribue les droits réservés au souverain direct. — L'armée pontificale se débande. — Le roi d'Angleterre est sollicité de venir en Italie. — Mort d'Innocent IV. — Réflexions sur ce pontife. — (1254.) 1

II

Alexandre IV. — Il fait assurer Conradin de la protection du saint-siège. — Négociations pour la paix. — Révolte de la terre d'Otrante. — Le pape fait envahir le royaume par ses troupes. — Guerre en Pouille et en Calabre. — Conradin confie la régence à Manfred. — Armistice bientôt rompu. — Nouveau traité d'Alexandre IV avec l'Angleterre. — Manfred soumet les rebelles du royaume. — Sur un faux bruit de la mort de Conradin, il se fait proclamer roi de Sicile. — Son couronnement à Palerme. — (1254-1258.) 33

III

L'Allemagne vers le milieu du XIII^e siècle. — Événements qui suivent la mort de Conrad IV. — Mort de Guillaume, roi des Romains. — Le pape défend d'élire Conradin à la dignité impériale. — Double élection de Richard de Cornouailles et d'Alfonse, roi de Castille. — Rome et le pape. — Manfred s'efforce de faire la paix avec les Guelfes. — Alexandre IV fait échouer les négociations. — Nouvelle excommunication de Manfred. — Manfred à Barletta. — Il se remarie. — Il envoie des troupes en Grèce. — Eccelin et Albéric de Romano. — Les Gibelins toscans. — Bataille de l'Arbia. —

Les Guelfes toscans appellent Conradin en Italie. — Sa réponse. — Mort d'Alexandre IV. — (1254-1260).....

Pages.

66

IV

Urbain IV. — Son humeur et sa politique. — Les flagellants. — Un faux Frédéric II. — Manfred tente vainement de faire la paix avec le saint-siège. — Sa fille Constance épouse le roi d'Aragon. — L'empereur Baudouin à Bari. — Urbain IV fait offrir l'investiture de la Sicile à Charles d'Anjou. — Urbain IV et Louis IX. — Charles d'Anjou. — Il demande que les conditions proposées par le pape soient modifiées. — Le roi d'Angleterre promet la renonciation de son fils au trône de Sicile. — Événements de Rome. — Charles d'Anjou est élu sénateur. — Inquiétudes d'Urbain IV. — Guerre dans l'État romain. — Situation des États de l'Europe. — Les difficultés relatives au traité avec Charles d'Anjou sont aplanies. — Mort d'Urbain. — (1261-1264.).....

113

V

Clément IV. — Ses mœurs et son caractère. — Conclusion du traité avec Charles d'Anjou pour le royaume de Sicile. — Clément IV fait prêcher en France la croisade contre Manfred. — Beaucoup de seigneurs prennent la croix. — Manfred se prépare à se défendre. — Charles d'Anjou à Rome. — Quatre cardinaux lui donnent l'investiture du royaume. — Guerre dans l'État romain. — Charles d'Anjou fait des emprunts sous la garantie de l'Église. — Vaines tentatives de Manfred contre l'État ecclésiastique. — Hésitation des siens. — Une partie de la noblesse lui est contraire. — L'armée française arrive à Rome. — Couronnement de Charles d'Anjou. — Il marche contre Manfred. — Trahison du comte de Caserte. — Prise de San Germano. — Bataille de Bénévent. — Défection des nobles de la Pouille. — Mort de Manfred. — Charles après sa victoire. — Il fait une entrée triomphale à Naples. — (1265-1266.).....

LIVRE X

CONRADIN

I

L'Italie et la cour romaine après la mort de Manfred. — Gouvernement de Charles d'Anjou. — Mécontentement des peuples. — Jean de Procida. — Charles se démet, par ordre du pape, de la dignité sénatoriale. — Troubles à Rome. — Henri de Castille. — Il est élu sénateur. — Motifs de sa haine pour Charles d'Anjou. — Vaines sollicitations du pape pour une croisade. — Projets ambitieux de Charles d'Anjou. — Conradin. — Portrait de ce prince. — Les Gibelins l'appellent en Italie. — Charles d'Anjou en Toscane. — Le pape renoue la ligue lombarde et ajourne Conradin devant le saint-siège. — Henri de Castille entre dans la faction Gibeline. — Conradin lève une armée. — Conrad Capèce en Sicile. — Conradin à Vé-

DES MATIÈRES

544

	Pages.
ronc. — Les Romains embrassent sa cause. — Ses embarras d'argent. — Il arrive à Pavie. — (1266-1267.).....	208

II

Charles d'Anjou en Toscane. — Situation difficile de Conradin à Pavie. — Clément IV et Charles d'Anjou. — Hésitation des Guelfes. — Conradin à Pise. — Armements des Gibelins. — La révolte s'étend dans le royaume de Sicile. — Défaite des Français en Toscane. — Conradin brave le pape à Viterbe. — Affaires de Sicile. — Conradin à Rome. — Il s'avance vers l'Abrozze. — Charles d'Anjou lui barre le chemin. — Bataille décisive du Salto. — Fuite de Conradin. — Il est arrêté et livré à Charles d'Anjou. — Le pape l'absout de l'excommunication. — Conradin, condamné à mort, est exécuté à Naples. — Son testament. — Traditions populaires. — Vengeances exercées par Charles d'Anjou contre les partisans de Conradin. — Second mariage de Charles d'Anjou. — Reddition de Lucera. — Massacres en Sicile. — (1267-1268.).....	244
---	-----

APPENDICE

I

LA PAPAUTÉ DEPUIS SA VICTOIRE SUR LES EMPEREURS DE LA MAISON DE SOUABE

I. Le saint-siège jusqu'au pontificat de Clément V. (1268-1305.).....	293
II. Le saint-siège à Avignon. (1399-1377.).....	311
III. Grand schisme d'Occident. (1378-1429.).....	335
IV. De l'extinction du schisme à la réforme de Luther et au concile de Trente. (1417-1563.).....	361

II

L'EMPIRE ALLEMAND

I. De la chute de la dynastie de Souabe à la promulgation de la constitution appelée la bulle d'or. (1268-1356.).....	395
II. L'Allemagne jusqu'à l'abolition de l'empire. (1356-1805.).....	411

III

L'ITALIE

I. Prépondérance de la maison d'Anjou en Italie jusqu'à la mort du roi Robert. (1268-1343.).....	448
II. Décadence de la maison d'Anjou. — L'Italie, envahie par les étrangers, perd sa nationalité. (1344-1529.).....	476

DOCUMENTS ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

	Pages.
N° 1. Le pape Innocent IV détourne de leur destination les fonds recueillis pour la défense de la Terre sainte.....	505
N° 2. Étranges désordres que le rétablissement de la règle excitait dans certains monastères.....	506
N° 3. Lettre écrite par un Gibelin toscan, après l'évacuation de Florence par les Guelfes.....	507
N° 4. Les Guelfes de Florence, après la perte de la bataille de l'Arbia, supplient Conradin de venir se mettre à leur tête.....	508
Réponse de Conradin.....	511
N° 5. Clément IV autorise son légat à convertir le vœu des croisés français en un vœu contre Manfred.....	513
N° 6. Lettre écrite de la cour romaine à Charles d'Anjou en faveur du comte Malecta, grand trésorier de Manfred.....	513
N° 7. Clément IV sollicite Charles d'Anjou de recevoir en grâce Jean de Procida.....	515
N° 8. Conradin se plaint du tort que lui fait le comte Malecta en n'exécutant pas ses promesses.....	516
N° 9. Poésies guelfes et gibelines relatives à l'expédition de Conradin.....	517
N° 10. Vers adressés par Henri de Castille à Conradin.....	521
N° 11. Conrad d'Antioche est élevé par Conradin au rang de prince de l'Abruzze.....	521
N° 12. Deux pièces de vers qui rappellent les prétentions de Frédéric de Mianie au trône de Sicile, et celles de Richard et d'Alphonse à l'empire.....	524
N° 13. Décret du duc de Milan, Galeaz Visconti, qui inflige d'atroces supplices à ses ennemis.....	525
TABLE ANALYTIQUE.....	527

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME ET DERNIER TOME

ERRATA

Page 251, ligne 4, au lieu de Tarro,	chez Taro.
— 314, — 1, — Henri VIII,	— Henri VII.
— 346, — 12, — Charles VI,	— Charles V.
— 358, — 6, — prêt de,	— près de.

